

# **Cendrine Pagani-Naudet**

**BCL UMR 7320 (Université Côte d'Azur)  
HTL 7597, (Université Paris Cité)**

## **Dossier constitué en vue de l'obtention de l'Habilitation à diriger des recherches**

### **Volume III**

#### **Travaux publiés**

**Gilles Siouffi, Professeur des universités, Université Sorbonne  
(Président)**  
**Sabine Lardon, Professeure des universités, Université Lyon 3  
(Rapporteuse)**  
**Sophie Prévost, Directrice de recherches, CNRS (Rapporteuse)**  
**Bernard Colombat, Professeur des universités, Université Paris Cité  
(Membre)**  
**Jean-Marie Fournier, Professeur des universités, Université Sorbonne  
Nouvelle-Paris 3 (Membre)**  
**Julie Glikman, Professeure des universités, Université de Lorraine  
(Membre)**

## Sommaire

<b>I Chapitres d'ouvrages<sup>1</sup></b> .....	<b>4</b>
6. Actualités de Louis Meigret .....	5
7. 1560-1572. Ramus et ses exemples .....	17
8. Grammairiens, linguistes, grammaticistes. Une question de style .....	23
9. Comment lire la lettre de la prairie .....	25
10. Constructions en <i>c'est</i> chez Montaigne .....	35
11. Les marqueurs de type <i>quant à</i> du <i>Pantagruel</i> au <i>Quart Livre</i> .....	44
<b>II. Articles parus dans des revues à comité de lecture répertoriées</b> .....	<b>55</b>
16. La grammaire scolaire en France d'après la <i>Terminologie grammaticale</i> de 2020 .....	56
17. Ponctuer en 1550. L'exemple de Louis Meigret .....	65
18. De l'admiration à l'exclamation. Élaboration d'un concept ou construction d'un problème .....	75
19. L'amplification dans le discours grammatical. XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> .....	87
20. L'architecte, figure du grammairien ? .....	100
21. Le conditionnel dans les grammaires du français .....	108
22. Prolepse et dislocation. Notions rivales ou complémentaires ? .....	111
23. Le Français, de la langue une à une langue seconde .....	125
<b>III. Actes de colloques</b> .....	<b>132</b>
27. Éloge de la naïveté .....	133
28. Formes et fonctions de la définition dans quelques grammaires françaises de la Renaissance et l'âge classique .....	148
29. L'exercice. Spiritualité et pédagogie jésuite .....	157
30. L'orthographe, l'affaire des linguistes ? .....	169

1 Voir le tiré-à-part en document joint pour les publications, 5. (2021) « I, 2. Histoire de la description de la prosodie », co-auteurs Christelle Dodane, Claudia Schweitzer, dans Christelle Dodane et Claudia Schweitzer (dir.), *Histoire de la description de la parole : de l'introspection à l'instrumentation*, p. 55-90. ; 5bis. (2021) « I, 3. Évolution de la notation de la prosodie », co-auteurs Claudia Schweitzer, Christelle Dodane, dans Christelle Dodane et Claudia Schweitzer (dir.), *Histoire de la description de la parole : de l'introspection à l'instrumentation*, p. 91-132.

31. <i>C'est, c'est quand</i> . Définir dans les grammaires XVI <sup>e</sup> siècle et dans l'oral contemporain	180
32. Les Flandricismes. Histoire de la grammaire et histoire de la langue	192
34. La langue des grammairiens est-elle une langue exemplaire ?	200
35. Le bel ordre de Laurent Chiflet	207
36. Terminologie et représentations linguistiques Le cas des formes en <i>-rais</i> au XVI <sup>e</sup> siècle	222
37. Du <i>Tretté</i> au <i>Traicté</i> . Meigret revu et corrigé par Robert Estienne	232
38. Les formes en <i>-rais</i> et le conditionnel. Histoire de la langue et histoire des grammaires	241
39. Le statut de l'exemple dans quelques grammaires du XVI <sup>e</sup> siècle	248
40. Emphase et dislocation	259
41. Les relatives sans antécédent, relatives ou corrélatives	266
42. Ellipse, omission, pléonasme, redondance, dislocation ... A qui la faute ?	272
43. Jeux de miroirs dans le <i>Manuscrit retrouvé à Saragosse</i> . Étude de la dixième journée	278
44. Grammaire et prosodie dans la grammaire de Louis Meigret	286
45. Dislocation et reprise du sujet	299
46. Ellipse et jugement de grammaticalité, la syntaxe du pronom personnel sujet XVI <sup>e</sup> - XVII <sup>e</sup> siècles	306
<b>Bibliographie générale</b>	<b>314</b>

Les travaux sont présentés selon l'ordre et la numérotation adoptés dans la liste figurant dans la synthèse (volume I, p. 4)).

Les comptes-rendus (24 à 26) et la table ronde (33) ne sont pas rassemblés ici.

# **I. Chapitres d'ouvrages**

## 6. Actualités de Louis Meigret

article paru dans C. Pagani-Naudet et V. Montagne (dir.), *Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 9-28, 2021.

En ligne sur le site de l'éditeur, <https://classiques-garnier.com/actualites-de-louis-meigret-humaniste-et-linguiste-actualites-de-louis-meigret.html?displaymode=full>

Par son intitulé, le colloque qui s'est tenu à Nice en avril 2018 renvoie de façon explicite aux travaux de F. J. Hausmann. Du fait des orientations imprévues de sa carrière, ce dernier a - comme il le déclare dans le message adressé aux participants du colloque - trop tôt abandonné le navire. Restent deux ouvrages que modestement il qualifie de « produits éruptifs » : l'édition modernisée de la grammaire<sup>1</sup>, et une monographie, la seule à ce jour consacrée à Louis Meigret, *Louis Meigret Humaniste et linguiste*. Par ces ouvrages, si utiles encore à la recherche 40 ans après leur parution, F. J. Hausmann a contribué, après Ch.-L. Livet (1859), F. Brunot (1905) et J.-Cl. Chevalier (1968), à sauver Meigret de la « nonchalance des temps »<sup>2</sup>. Ainsi on n'en est plus aujourd'hui au stade de la réhabilitation. Plus question de déplorer le sort du « pauvre Meigret »<sup>3</sup>. Il suffisait en somme que Meigret soit lu pour qu'il trouve sa place dans l'histoire de la langue et de la grammaire. Place qui se précise, à mesure qu'avancent les travaux sur ses sources, les recherches qui déterminent les influences qu'il a subies et celles qu'il a exercées en France et en Europe. L'enrichissement de nos connaissances sur Louis Meigret passe aussi par un élargissement de l'enquête : au-delà du seul personnage, au-delà de la grammaire, voire au-delà du strictement linguistique<sup>4</sup>.

### 1. Actualisation des données biographiques

Louis Meigret étoit natif de Lyon ; c'est la seule particularité que nous sçachions de lui. Il ne nous est connu que par ses Ouvrages, & par les efforts qu'il fit pour introduire une nouvelle Orthographe dans la langue Française. La meilleure partie de sa vie s'est passée à composer, & à traduire en François divers Ouvrages ; & ce qu'on a de lui s'étend depuis 1540 jusqu'en 1558. Comme on n'entend plus parler de lui après cette dernière année, il est à présumer qu'il ne la passa pas de beaucoup. (Nicéron, 1740, p. 156)

Pendant longtemps, la critique s'en est tenue à ce discours. F. J. Hausmann soulignait déjà ce stéréotype<sup>5</sup> et avait ouvert un certain nombre de pistes permettant de dépasser l'enquête fondée sur la seule interprétation des textes. Aux sources rassemblées en 1980, se sont ajoutées des données nouvelles, permettant de confirmer ses hypothèses ou de les corriger.

---

1 Comme le souligne B. Colombat, les choix d'édition « avec le texte modernisé (sauf les exemples) et une structuration des chapitres en paragraphes (alors que le texte original était en orthographe réformée et comportait de longues pages pratiquement sans alinéas) » ont contribué à rendre « le texte beaucoup plus accessible aux modernes. De par le simple fait de cet accès facilité, cette édition a très certainement beaucoup contribué au regain d'intérêt des modernes pour l'écrivain lyonnais » (Colombat 2008).

2 L'expression est de Meigret, qui parle ainsi de l'œuvre de Polybe (1558).

3 F. J. Hausmann (1980a, p. 209) reprend à son compte l'exclamation « pauvre Meigret ! » qui ouvrait l'édition de W. Foertser, puisque selon lui, il manquait encore à Meigret un véritable lectorat.

4 Les travaux de Dupèbe et Hamon sur la famille Meigret (1990) ont apporté des informations décisives.

5 W. Foerster (1888, p. VIII) observe qu'on ne sait rien sur les conditions de vie de Meigret, et que l'on doit procéder à des déductions à partir de ses livres. « Dire qu'on ne sait rien ou presque, sur la vie de Meigret en dehors de ce que nous apprennent les dates de parution de ses livres, voilà le stéréotype de tous ceux qui se sont penchés sur la biographie de notre grammairien » (Hausmann, 1980a, p. 3).

## Le premier Meigret (1500 ?-1532)

Les sources les plus anciennes parfois se contredisent ou véhiculent des informations fausses, donnant à Louis Meigret des traits d'autres membres de sa famille. F. Blanchard<sup>1</sup> (1647) et après lui Hausmann pensent pouvoir l'identifier à Pierre Meigret, dit « le Vigneron »<sup>2</sup>. Louis Audiat dans son ouvrage sur B. Palissy croit quant à lui le reconnaître sous les traits du « magnifique » :

C'est être insensé, selon Maître Bernard, que de s'attacher à ces auteurs et à leurs pareils. Ils s'épuisent à la poursuite de l'impossible. Et il nomme l'un d'eux Louis Meigret, né à Lyon en 1510, et arrivé à Paris en 1540, auteur déjà de plusieurs traductions d'ouvrages grecs et latins. Louis Meigret que Palissy nomme par dérision le « magnifique Meigret » imprima la première grammaire écrite dans notre langue (...) Il voulait qu'on écrivît comme on parlait. On lui a pris depuis quelques unes de ses idées mais on lui a laissé son orthographe. « Homme docte et expérimenté » en alchimie comme le qualifie le potier goguenard, il avait entretenu une lampe à grosse mèche sous un fourneau qui contenait des métaux à distiller. Voyant qu'il ne réussissait qu'à brûler de l'huile, il proclama que les guerres avaient éteint sa lampe. (1868, p. 366-367)

Est-ce la poursuite de l'impossible, qui convient si bien à notre réformateur, le ridicule parfois associé à son nom et à ses efforts jugés insensés, qui incitent Louis Audiat à voir de l'ironie dans le propos de Bernard Palissy ? Ou tout simplement l'oubli où sont tombés les autres Meigret, eux aussi et plus sûrement « magnifiques », à savoir Laurent<sup>3</sup> et Lambert<sup>4</sup> ?

Le travail sur les archives mené par Hamon et Dupèbe (1990) a permis de se faire une idée de la composition de cette famille Meigret. Quoique Des Autels insinue le contraire<sup>5</sup>, notre auteur était bien membre de cette « honorable »<sup>6</sup> famille lyonnaise, que l'aîné, Lambert Meigret, a « enrichie et élevée en l'installant à Paris » (Dupèbe et Hamon, 1990, p. 336). Tous les enfants sont issus d'une seule et même union, celle d'Antoine Meigret avec Blanche Bonté. Nulle trace dans la fratrie d'un

- 
- 1 Hausmann publie en appendice le texte de Blanchard (1647), l'une des sources les plus anciennes sur les Meigret (1980a, p. 240-244).
  - 2 Sans information sur Pierre, Hausmann pense qu'il s'agit du deuxième prénom de Louis. Il se fonde sur l'allusion sur les doubles prénoms dans le *Tretté*, et s'explique ainsi la traduction de Columelle, par Pierre-Louis dit « le vigneron ».
  - 3 Sur Laurent Meigret, dit « le magnifique », voir A. François (1947). Laurent, valet de chambre du roi, était selon Hausmann « célèbre pour ses opérations de banque (...). Marot dit de lui qu'il est capable de transformer même du parchemin en or (ce qui a fait croire qu'il pratiquait l'alchimie) » (1980a, p. 9). Hamon et Dupèbe (1990, p. 337) lui reconnaissent néanmoins des compétences d'ingénieur et sans doute de chimiste. Ainsi c'est peut-être bien à lui – et non à Louis – que fait référence Bernard Palissy dans le passage cité par Audiat : « Afin d'avoir tousjours un feu continuel & d'une mesme sorte, ils se sont advisez de faire une lampe avec une mesche toute d'une grosseur, & leurs matieres estans dedans la matrice, ils les font chauffer de la chaleur de la lampe, & attendent ainsi longtems à couvrir les œufs : je di aucuns ont attendu plusieurs annees, tesmoing le magnifique Maigret, homme docte et fort expérimenté en ces choses, qui toutesfois ne pouvant venir son desseing, se venta que si les guerres n'eussent esteint sa lampe devant le temps, qu'il avoit trouvé la féve » (Palissy, 1580, p. 88-89).
  - 4 Une *Généalogie de Meigret* conservée à la bibliothèque municipale de Lyon (9 pages, publiées à Paris sans nom d'éditeur autour de 1650), qui semble suivre mot pour mot celle de Blanchard (1647), tout en présentant quelques variantes, accorde à Lambert le titre de « magnifique » : « Ainsi nostre Meigret vrayement magnifique de surnom et d'inclination s'engagea au service du Roy François premier » (*Généalogie de Meigret*, ca 1650, p. 5).
  - 5 « Encores s'il se pouvoit faire je me tairois volentiers de ton surnom, pour l'honneur d'aucuns de ce nom mesme, que tousjours reveremment j'honore, tant pour leurs propres vertus, que celles de leurs alliez : entre lesquelz à cause d'honneur, je nomme les Huraulx, aux plaisirs & commandemens desquelz je suis tresdevotement affectionné. Je ne croy pas que tu sois de celle famille. Si toutefois tu en estois (comme l'on dit communement que d'une paste on fait bien deux pains) je les prie de m'excuser, qui suis provoqué par tes outrageuses injures » (Des Autels, 1551, p. 14-15).
  - 6 Hamon et Dupèbe insistent bien sur le fait que la famille Meigret n'est pas d'ancienne noblesse, comme on l'a longtemps pensé.

Gabriel. Pierre, dit « le Vigneron », est un frère, mort au moment de la succession. Point de Pierre-Louis comme l'avait conjecturé Hausmann.

Hamon et Dupèbe estiment que Louis est né vers 1500, puisqu'il était en 1522 étudiant à Poitiers, probablement en droit. Le document notarié sur lequel ils se fondent évoque un « maistre Loys Meigret, escollier estudiant en l'université de Poictiers ». Un autre document d'archive de 1544 mentionne un « noble et scientifique Me Loys Meigret ». Les œuvres de Meigret annonçaient une solide formation humaniste, les documents d'archives permettent quant à eux de « conjecturer qu'il est docteur ès droits » (Hamon et Dupèbe, 1990, p. 334).

Deux ans après le règlement de la succession paternelle, on assiste à la chute de la maison Meigret<sup>1</sup>. Hausmann a bien raconté la disgrâce qui frappa successivement Aimé, Lambert et Laurent, pour des raisons qui ne sont pas toutes à mettre sur le compte de la religion. Hausmann choisit l'année 1524 comme tournant dans l'histoire du protestantisme français, et dans l'histoire de la famille Meigret. Le 25 avril 1524, Aimé prononce un sermon favorable aux idées nouvelles. Condamné par la Sorbonne, ce discours conduira Aimé Meigret en prison, « il y passe les années 1525 à 1527 ». Exilé, il meurt à Strasbourg en 1528. En 1527, c'est au tour de Lambert d'être inquiété par la justice. Les raisons semblent cette fois financières. Relâché, il est envoyé en mission en Suisse, « il est accusé de duplicité ». Il meurt en 1533, accusé d'être luthérien (Hausmann, 1980a, p. 7). Laurent le magnifique sera quant à lui également emprisonné en 1532, avec son frère Louis pour avoir mangé le lard. Ses biens sont saisis, il est banni pour cinq ans du royaume (Hausman, 1980, p. 9). Réformé convaincu selon Hausmann, il s'installe à Genève.

Louis Meigret est donc à Paris en 1532. Parmi les personnes arrêtées ce même jour, figurent son frère Laurent, et Clément Marot, ami de ce dernier, et comme lui valet de chambre du roi. Louis n'était peut-être pas aussi bien en cour que son frère « magnifique », et, comme le rappelle Hausmann (1980a, p. 37), Peletier déplore dans son *Apologie* l'absence de Louis Meigret dans le cercle des gens de lettres. Il semble toutefois difficile de concevoir que Louis Meigret puisse être présent à Paris aux alentours de 1530 et rester étranger aux discussions des écrivains et imprimeurs. C'est l'époque où Geoffroy Tory, présenté comme le maître de Meigret, imprime l'*Adolescence clémentine*<sup>2</sup>, où Antoine Augereau imprime le *Miroir de l'âme pecheresse* dans lequel figure la *Brève doctrine*<sup>3</sup>. Et s'il faut en croire Louis Meigret lui-même, c'est à ce moment-là qu'il élabore son système orthographique à la demande d'un imprimeur<sup>4</sup>. W. Foerster s'étonne qu'un éditeur ait pu confier à un jeune homme qui n'avait jamais rien publié un projet d'une telle ampleur, mais il ne met pas en doute la parole de Louis Meigret.

Ce serait donc durant ces années 1530 que se tissent des liens avec le milieu des imprimeurs parisiens, et que Meigret reçoit la commande d'une nouvelle orthographe. Dans ce milieu, il trouve aussi des sympathisants de la réforme (Marot et Augereau). Et même s'il reste mesuré dans son

---

1 « Dès 1524, nous assistons à la chute successive de tous les frères dont seul Jean, le magistrat parviendra à se relever » (Hausmann, 1980a, p. 5).

2 Clément Marot, *L'adolescence clémentine. Autrement Les Oeuvres de Clément Marot... composées en l'âge de son adolescence*. Paris, Pierre Roffet/Geoffroy Tory, 1532.

3 Marguerite de Navarre, *Le Miroir de tres chrestienne princesse Marguerite de France, royne de Navarre, duchesse d'Alençon & de Berry : auquel elle voit & son neant & son tout*, Paris, Claude Augereau, 1533.

4 « Il ny a q'enuiron vint, ou vint e vn an, qe premierement je fis le tretté de l'ecriture Francoëze : come pourroët bien temojèr quelqs imprimeurs, qi n'èn n'ozeret entreprendre l'impression : par ce q'il touçoët tou' les etas de la plume, e qe la noueauté de l'ecriture lès etonoët » (Meigret, 1551, p. 48). Le propos relevé par Foerster et Hausmann conduit à poser que dès 1531 Meigret a rédigé le *Traité de la commune écriture* et la traduction de Plinius en orthographe réformée. Meigret revient sur cette période dans la préface du Plinius (1543), et parle de cet imprimeur qu'il retrouve douze ans après « merveilleusement changé et refroidi ». Le passage cité par Hausmann (1980a, p. 82) d'après J. B. Bertrand (1821) est accessible désormais : l'ouvrage que l'on croyait perdu est consultable en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale d'Autriche.

engagement (à la différence de son frère Aimé), la prise en compte de l'arrière plan philosophique et religieux enrichit la compréhension de son œuvre, en renforçant son unité et sa cohérence (voir dans ce volume la contribution de M.-L. Demonet). Quelle que soit l'implication de Louis Meigret dans les affaires du temps, son arrestation et la disgrâce de ses frères les plus brillants semblent marquer un coup d'arrêt à sa carrière débutante. S'ouvre alors une période où les informations manquent. Hausmann avance plusieurs hypothèses sur le « silence de Meigret » : condamnation à l'exil (comme son frère Laurent), discrétion pour rentrer en grâce auprès d'Anne de Montmorency, ou retour à son régiment. Sur la foi de Blanchard qui en fait un homme d'épée, Hausmann l'imagine assez bien reprendre son « métier de soldat » (1980a, p. 18).

### *Des premières publications à la bataille de l'orthographe (1539-1551)*

L'année 1539 marque le début d'une période d'activité ininterrompue<sup>1</sup>. En 1539, paraît *L'hystoire du monde* de Philon (voir ici-même l'article de M.-L. Demonet). Le privilège porte le nom de deux libraires - Poncet Le Preux (libraire juré de l'université) et Vivant Gautherot, libraire - mais pas le nom de l'imprimeur : les libraires pourront d'après le privilège « imprimer ou faire imprimer, à qui bon leur semblera ». L'année suivante, chez Poncet Le Preux paraît une autre traduction, le second livre de Pline (privilège du 2 mai 1540). Après ces deux premières publications, Louis Meigret se lie pour plusieurs années à Denis Janot<sup>2</sup>, imprimeur du roi, renommé pour la qualité de ses publications, et à cette date à l'apogée de sa carrière (Rawles, 2017, p. 26). Il adopte alors pour devise « soli deo honor et gloria ».

Pourquoi Meigret s'attache-t-il dans ces premières années à Denis Janot ? W. Foerster pense qu'il s'agit du premier commanditaire de Meigret et que c'est tout naturellement vers lui qu'il revient pour faire publier ses premières œuvres (initialement écrites en orthographe réformée) : la traduction de Pline et le *Traité de la commune écriture*. Rien ne permet à ce jour de confirmer une telle hypothèse. Entre Meigret et Denis Janot, on a imaginé des relations peu harmonieuses, la fougue réformatrice de l'auteur s'accordant mal avec la pusillanimité de l'imprimeur. C'est une hypothèse textuelle, fondée sur le style polémique de Meigret, signe d'un tempérament ardent, et les mots assez durs qu'il aura pour se plaindre de tous ses éditeurs (voir notamment les préfaces du Valturin, du *Discours* de 1554, et du Polybe de 1558). Quelles étaient ses activités dans les ateliers, son implication financière dans ses publications ? De quelles ressources personnelles disposait-il ? Nina Catach se le représente chez Denis Janot « résigné et assagi », « présent dans l'atelier comme correcteur traducteur (...) et conseiller technique » (1997, p. 34). Hausmann pense que sa position sociale le dispense de telles tâches. Mais comme le relève G. Guillemot ici-même, Meigret se plaint de son impécuniosité, il déplore l'appât du gain de ses éditeurs. Il le déplore aussi bien quand ils refusent de poursuivre les publications en orthographe réformée, que lorsqu'ils économisent le papier (préface de Polybe).

Vers 1544, Meigret est introduit chez Wechel. Comme pour D. Janot, il travaillera à des traductions, et à des œuvres relatives à la langue française (voir ici-même la liste établie par G. Guillemot). Notons qu'à cette époque, Meigret ne compte pas seulement sur ses activités d'humaniste, puisqu'en 1547 il « bataille pour un canonicat à Notre-Dame de Chartres » (Hamon et Dupèbe,

1 Si l'on observe les dates des privilèges, il semble que Louis Meigret tient toute une série de textes prêts à être imprimés : Philon, Pline, Columelle, Aristote, les privilèges sont tous datés de juin 1539 à octobre 1540, avec des parutions qui s'échelonnent entre 1539 et 1542. Le « silence de Meigret » a pu donc être celui d'une intense activité lui permettant de faire imprimer en peu d'années cinq traductions auxquelles vient s'ajouter le fameux *Traité* (dont le privilège date du 11 octobre 1542).

2 Poncet le Preux était libraire. Son nom n'exclut donc pas Denis Janot comme imprimeur. Il existe des éditions partagées qui montrent des liens entre Denis Janot et Poncet Le Preux et les frères l'Angelier.

1990, p. 338). Meigret serait donc plutôt un clerc<sup>1</sup>, comme son frère Jean. Parmi les commanditaires de ses traductions, figure le nom d'Anne de Montmorency, rentré en grâce avec l'avènement d'Henri II. C'est pour lui que Meigret traduira Polybe et Salluste. Meigret n'est donc pas en rupture avec le pouvoir. Et s'il est favorable à la réforme, il ne s'engage pas aussi radicalement que ses aînés (Aimé et Laurent), conservant une attitude prudente, tout comme les Wechel à cette époque. La période Wechel - et plus particulièrement les années qui s'étendent de 1547 (traduction de Cicéron) à 1551 (*Réponse à Des Autels*) - constitue un moment central dans la carrière de l'auteur : ses activités de traducteur et de grammairien s'articulent alors de manière particulièrement cohérente. Il parvient progressivement à faire appliquer dans ses textes – y compris des textes non linguistiques - les principes décrits dans le *Traité*.

Comme l'a remarqué Hausmann, Meigret entreprend l'introduction d'un nouveau caractère avec sa traduction de Cicéron en 1547<sup>2</sup>. Le deuxième geste sera la traduction de Lucien, tout entière en orthographe réformée, précédée d'un long exposé sur le système graphique adopté. Ensuite seulement, la grammaire. Suivent trois textes polémiques, relatifs à la langue française, également imprimés selon son nouveau système. C'est la « bataille de l'orthographe » dont l'issue est généralement présentée comme défavorable à Meigret. C'est l'échec, le renoncement, marqué le retour exclusif à la traduction. Pour Hausmann, la bataille étant perdue, Meigret « se réfugie dans un stoïcisme qui lui est suggéré par Cicéron » (1980a, p. 112).

#### *Le renoncement ? (1551-1558?)*

Après 1550, paraissent encore des traductions : une réédition de Pline (1552), les traductions de Valturin (1555) et de Dürer (1557). Paraît également chez André Wechel un texte personnel, le *Discours* (1554) dont la préface<sup>3</sup> est souvent citée : Meigret y exprime une dernière fois son aigreur vis-à-vis d'un imprimeur qui préfère son gain à la raison. La position de Meigret est par ailleurs assurée par d'autres activités. Son nom apparaît dans un document qui le signale comme ingénieur : « le 19 janvier 1552, la municipalité parisienne soumet des 'pourtraitz, devis et modelle' de travaux au Petit Châtelet à 'maistre Loys Meigret, ingenyeulx' » (Hamon et Dupèbe, 1990, p. 337). Les traductions de Dürer et de Valturin entrent donc pleinement dans ses compétences.

Les dernières éditions lyonnaises sont des rééditions. On ne sait pas exactement quel fut le degré d'implication de Meigret dans ces dernières publications. Assez peu selon M.-L. Demonet (voir sa contribution dans le présent volume). Ces éditions lyonnaises ne supposent pas forcément un retour à Lyon. Après 1558, après le Polybe, « nous perdons les traces de Meigret. On ne sait s'il est mort à Paris ou à Lyon, ni s'il a vécu les troubles religieux de Lyon » (Hausmann, 1980a, p. 97).

La vie de Meigret n'est pas une histoire tout à fait écrite. Certaines zones d'ombre, dont on peut faire ou un roman ou un problème, maintiennent le dossier ouvert. Inévitablement, chaque époque projette sur cette production ses attentes et ses déceptions : ainsi, tout porte à faire du *Tretté* et de l'année 1550 le point culminant dans la production intellectuelle de Meigret. On aboutit alors à un récit de vie orienté vers un seul combat, qui fait de Meigret un militant, un visionnaire, un homme d'action qui se retire après la bataille. Vision romantique ou romancée dont après tout la grammaire aurait bien besoin pour susciter l'intérêt du grand public. Néanmoins, il convient peut-être de dégeler cette histoire, de vérifier si oui ou non l'échec de la réforme a eu raison de Louis Meigret,

---

1 Pour Hamon et Dupèbe, Jean et Louis sont des « clercs qui vécurent dans le célibat » (1990, p. 338). Hausmann avait bien relevé l'information pour Jean : « le 11 avril 1549, il renonce au vicariat de l'évêque de Chartres » (1980a, p. 8).

2 « Nota que i'ay mis en auant ceste façon de e : comme pour celuy que nous proferons entre a, & e (...) et pour aussy seruir au lieu de la diphtongue, ai, là ou la prolacion sonne en ceste façon de e comme en le seconde syllabe de contraire, aduersaire, qu'abusiuement nous escriuons par ai » (Meigret, Cicéron, 1547, f. a1 v<sup>o</sup>, Note sur l'orthographe).

3 Reproduite en appendice dans Hausmann (1980a).

de mieux mesurer l'originalité de sa démarche et de s'interroger sur ce qui fonde sa réflexion linguistique.

## 2. Figures de Louis Meigret

### 2.1. Du champion de l'orthographe au père de la grammaire française

Le nom de Meigret reste associé à la question de l'orthographe. Autour de ce combat et du *Tretté de la grammere françoëze* s'observe une relative continuité en matière d'historiographie. Très tôt finalement se fixe sa renommée. Par son échec même, Meigret accède à une sorte de célébrité paradoxale : sa grammaire est connue pour être illisible. Son combat contre la vieille orthographe est alternativement présenté comme héroïque (Foerster) ou ridicule (Wey). Dans les deux cas, réside un fonds d'ignorance. Hausmann a bien souligné le caractère assez banal de la discussion : « la réforme phonographique de l'orthographe française [est] un fait de 'Renaissance'. C'est l'application rigoureuse d'un principe latin à la réalité, combien différente, de la langue moderne » (1980a, p. 115). Y.-Ch. Morin, dans sa contribution, évoque d'autres réformateurs lyonnais, suggérant par là qu'il n'y avait rien de singulier finalement dans cette entreprise. C'est plutôt l'acharnement de Meigret, « son ardeur à la réformation » (Livet, 1859, p. 76), les moyens mis en œuvre pour imposer ses vues, la disproportion entre l'enjeu et l'implication personnelle de l'auteur qui attirent l'attention des critiques. Du reste, ce sujet assure à Louis Meigret une actualité périodique : l'histoire se répète et le déficit de la conscience historique maintient le débat public sur l'orthographe dans un état de figement. Meigret parle ainsi à notre modernité et continue d'avoir raison.

Ses travaux sur l'orthographe assurent également à Meigret une place dans les recherches sur l'histoire de la langue : ses observations et ses propositions de transcription en font un témoin sérieux sur la prononciation du français (voir par exemple la place que lui accorde Thurot). Pour le reste, c'est comme si le *Traité* de 1542 et l'entreprise graphique de 1550 faisaient écran au *Tretté de la grammere françoëze*, qui tarde à trouver son lectorat. Car la postérité est unanime : Meigret est illisible. La réédition de Foerster n'a pas aidé à inverser la tendance, l'entreprise de réhabilitation échoue face au défi que représente la mise en page d'un tel texte. L'orthographe de Meigret sans l'intelligence typographique de Wechel devient un redoutable obstacle à la lecture. Livet invitait déjà le lecteur à lire le *Tretté* sans tenir compte de sa graphie, et il le cite en modernisant le texte<sup>1</sup>, Brunot – qui déplorait la « lourdeur compacte et indigeste des pages de Meigret » (Brunot 1906, p. 148) – fait de même. Le geste d'Hausmann a donc indéniablement contribué à élargir l'audience du texte. Régulièrement convoqué dans les études sur l'histoire des idées, Meigret a retrouvé sa place dans la chaîne des discussions linguistiques<sup>2</sup>. Ce qui évidemment pose un problème à l'historien : quelle est justement sa place ? Et comment situer son apport, au-delà de la simple succession des textes ? Dans quelle mesure appartient-il à l'horizon de rétrospection des grammairiens ? Comment a-t-il été lu, et par qui, ce texte réputé illisible<sup>3</sup> ? L'histoire de la réception du texte est donc complexe et se renouvelle : la figure du réformateur malheureux doit composer avec celles du « grammairien d'immense talent » (Chevalier, 1996) et du linguiste<sup>4</sup>.

---

1 Il signale en note qu'il ne conserve l'orthographe de Meigret « que dans les cas où elle est absolument nécessaire (...) partout ailleurs nous le traduisons » (1859, p. 64).

2 Il est largement cité dans la grammaire de Lardon et Thomines (2009). Le *Tretté* figure dans sa version modernisée dans le *Corpus Garnier des Grammaires de la Renaissance* (2011).

3 Ménage cite Meigret à plusieurs reprises, et manifestement a lu sa grammaire. En revanche, Régnier-Desmarais ne le mentionne que pour ses positions relatives à l'orthographe.

4 Shipman conclut ainsi son étude sur Meigret : « He was not only the founder of French grammar, but the founder of linguistic studies in France » (Shipman, 1953, p. 88). Il reconnaît en Meigret autre chose qu'un informateur sur la prononciation du français en 1540, il rend surtout justice à sa démarche, à sa manière de mener l'enquête sur la

Qualifier Meigret de linguiste, c'est affirmer la modernité de sa réflexion sur la langue. Il n'est pas certain que cette proposition ait souvent été prise au sérieux, que Meigret soit lu et considéré au-delà des disciplines historiques qui s'en emparent naturellement. Il est cependant possible de voir dans son œuvre autre chose qu'une archive, un peu plus qu'un état de la pensée au XVI<sup>e</sup> siècle. Le *Tretté* conserve un « intérêt théorique direct » (Auroux, 1980, p. 9). Comme le notait F. Brunot, Meigret « voit souvent loin » :

Il désire pénétrer et expliquer les faits. Cet esprit de recherche est présent partout dans son livre [...] cette étude l'a mené plus loin encore, jusqu'à la solution d'une des questions les plus obscures de la grammaire française. On cherche encore aujourd'hui une formule nette qui rende compte de la double valeur des temps du passif français [...]. Meigret a très bien vu cette différence essentielle. Il y a plus il a vu la seule manière dont elle s'expliquait. Je veux dire par la signification des verbes. (Brunot, 1906, vol. II, p. 143-144)<sup>1</sup>

M. Glatigny y reconnaît des « démarches [qui] ne sont pas sans avoir un correspondant approximatif dans les recherches actuelles traitant de la formation des mots (notamment Corbin, 1976) » (Glatigny, 1989, p. 9). Sabine Lardon ici-même confronte son chapitre sur le pronom aux grammaires contemporaines. Quant à sa théorie des sons, les trois contributions du présent volume qui s'attachent à la décrire montrent, par leur variété, la profondeur et la richesse de ses propositions, susceptibles de lectures plurielles et d'interprétations contradictoires. Les propositions de Meigret peuvent aussi jouer un rôle déclencheur, comme le rappelle Philippe Martin dans sa contribution.

À travers le *Tretté*, Louis Meigret livre un ensemble de réflexions linguistiques dont la valeur peut être discutée et inscrite dans le débat d'idées contemporain. Il n'est pas tant question d'y chercher un précurseur que cette sorte de stimulation que peuvent offrir les textes brillamment composés d'où émergent des formules qui aident la pensée.

## 2.2. Meigret, auteur et traducteur

Lire Meigret met dans un état de jubilation, qui parfois n'est pas loin de la fascination. Il en découle une forte incitation à s'emparer du texte pour y chercher autant une pensée qu'une personnalité. C'est un reproche qu'on a fait à Hausmann, de s'être laissé emporter par le style, et par son désir de reconstruction<sup>2</sup>. Le manque de données historiques a pu contribuer à cette lecture : imaginer un Louis Meigret « logé dans son écriture » (comme le disait Defaux au sujet de Clément Marot) conduit à traquer dans ses écrits tous les indices de sa formation et de son caractère. C'est encore le style militant et combatif qui conduit Hausmann à imaginer une carrière militaire à Meigret. Le ton martial s'accorderait à merveille avec le costume d'homme d'épée. Et voilà notre grammairien qui prend les traits d'un Cyrano, intraitable dans ses convictions comme sur le champ de bataille. Bref, ce grammairien, on voudrait bien en faire une sorte de héros. L'enthousiasme – qui semble avoir touché tous ceux qui se sont intéressés de près à Louis Meigret<sup>3</sup> – complique le travail

---

langue, qui livre à ses successeurs des bases solides (« Every writer who has reconstructed the history of the language and described it as it was spoken, has built upon the sure foundation laid by Louis Meigret », *ibid.*, p. 88).

- 1 F. Brunot ajoute en note avoir trouvé ses « idées principales indiquées assez nettement dans un des passages les plus originaux de son livre (...) montrant jusqu'où sans guides, sans traditions, il a su s'élever par la seule puissance de l'observation et du raisonnement » (Brunot fait référence aux feuillets 101 r<sup>o</sup> sur le passif).
- 2 « Pris entre la volonté scientifique de lire son personnage comme une convergence de signes historiques («un des représentants les plus typiques du seizième siècle», p. IX) et la nécessité quasi affective de cerner une personnalité attachante, F. J. Hausmann se trouve parfois conduit à prendre des topoi pour des lanternes » (Guillerm, 1983, p. 9).
- 3 Voir Foerster, ou encore Livet, bien que ce dernier reçoive avec froideur ses projets de réforme.

de l'historien qui doit rendre compte de ces représentations mais résister à la tentation du récit épique.

Pour autant, être soi-même victime d'un style, sous le charme d'une personnalité que l'on pense pouvoir saisir par la manière dont elle s'énonce, cela met en évidence un aspect de l'écriture linguistique à cette époque. La langue est un enjeu et vaut la peine que l'on polémique publiquement et avec véhémence. Livet, peu convaincu par le système graphique de Meigret, se montre sensible à la « manière neuve, indépendante, originale, et personnelle dont il expose ses idées » (1859, p. 76). La *manière* d'exposer les idées n'est pas un objet indifférent à l'historien. Et il n'est pas sûr que le linguiste ait tout à perdre dans cette enquête de nature à première vue littéraire. La langue du grammairien devient avec Meigret un moyen de forcer l'usage. Ce dernier saisit toutes les opportunités qui s'offrent à lui : il a compris que celui qui écrit, celui qui traduit, est aussi celui qui fait la langue.

Prêter attention à la matérialité du texte, le soumettre une lecture pragmatique, c'est contribuer à ce travail de contextualisation nécessaire à la compréhension de l'œuvre. Pour qui Meigret écrit-il ? À qui s'adresse-t-il ? Dans quelle histoire veut-il prendre place ? Car il y a bien de sa part le désir de faire date : dans sa carrière, le nombre de « premières » est remarquable, qu'il s'agisse de ses traductions (Dürer ou Valturin) ou de sa grammaire. Meigret veut être lu, parce qu'être lu et lu dans sa graphie, c'est une manière de prouver qu'il a réussi. On parle de fougue, de véhémence. Il y a aussi du calcul, une stratégie. Le grand coup de force, c'est d'avoir obligé Guillaume des Autels à le lire dans sa graphie. Que cette lecture eût été possible est déjà une sorte de preuve que changer d'écriture ne relevait pas tout à fait de la chimère. Lue dans l'édition modernisée, donc plus accessible, la grammaire perd son caractère performatif. Ainsi la question *Comment lire Meigret ?* reste une question d'actualité. Le développement des outils numériques donne accès aux éditions originales, et permet d'envisager une philologie obéissant à plusieurs niveaux d'expertise (voir ici la contribution de Chia-Hung Hsueh). Aujourd'hui, le lecteur a le choix. La variété des références à la grammaire dans le présent volume le prouve.

Le nombre et la variété des éditions du *Tretté* illustre toutefois le déséquilibre qui s'est installé au fil du temps. Louis Meigret est surtout pour nous l'auteur de deux traités et de textes polémiques sur l'orthographe. Cela est peut-être un effet de la politique éditoriale<sup>1</sup>. Les traductions n'ont pas pour l'heure, semble-t-il, suscité autant d'intérêt que ses textes personnels<sup>2</sup>. On en est encore aujourd'hui au stade la découverte. Ainsi, on a longtemps pensé que la carrière de Meigret démarrait en 1540. Or à l'occasion du colloque de Nice, Marie-Luce Demonet a montré qu'on pouvait remonter au moins à l'année précédente : 1539, date à laquelle Meigret publie sa traduction du *De mundo* de Philon. Cette découverte éclaire l'ensemble de l'œuvre d'un jour nouveau et permet d'envisager des regroupements qui manifestent sa cohérence (voir ici même l'article de V. Giacomotto sur les « traductions naturelles »), en dépit de la grande variété des domaines couverts par les traductions.

Derrière l'hétérogénéité des textes traduits, se dessine un projet philosophique et linguistique. Meigret traduit en linguiste. Ce qu'il exprime dans la grammaire au sujet des emprunts et des néologismes, il le met en œuvre dans ses traductions, qui pour beaucoup touchent des

---

1 Certaines œuvres de Meigret ont déjà fait l'objet de regroupements éditoriaux et constituent une sorte de corpus : les œuvres de Meigret sur la langue française ont été reproduites sous un seul volume (Slatkine Reprints 1972), disponible en fac-similé sur Gallica. *Traité touchant le commun usage de l'écriture française* 1542, *Tretté de la grammere françoize* 1550, *Defenses de Louis Meigret touchant son orthographie* 1550, *Réponse à l'Apologie de Jaqe Pelletier* 1550, *Reponse de Louis Meigret à la dezesperee repliqe de Glaomalis de Vézelet* 1551

2 A l'exception du *Menteur*, pour l'avis aux lecteurs qui constitue un exposé conséquent sur le système graphique de l'auteur.

domaines techniques<sup>1</sup>. La grammaire est aussi un langage technique, au même titre que l'agriculture et la science militaire. Et à tout prendre, *Le Tretté de la grammere françoeeze* est presque une traduction : la première traduction de Priscien (voir Colombat, 2013). Ainsi, plutôt que de se demander pourquoi un grammairien traduit Columelle ou Valturin, il serait peut-être juste d'inverser les rapports : Meigret illustre la langue française dans tous les domaines où s'exerce l'activité humaine, prouvant « qu'il n'est point d'art ni science si difficile et subtile [...] dont elle ne puisse traiter amplement et élégamment » ([1550] 1980, p. 1). La grammaire est un cas particulier. Selon cette perspective, il n'y aurait pas à proprement parler « retour » à la traduction après 1550, par une sorte de renoncement<sup>2</sup>, mais la perpétuation de son activité d'humaniste au service de la langue française. Maintenir une continuité entre l'activité du linguiste et l'activité du traducteur conduirait à considérer autrement l'année 1550, et la rupture qu'elle semble introduire dans sa carrière. Il y a bien des manières d'être un acteur de sa langue. Pourquoi Meigret ne poursuivrait-il pas la lutte à travers ses traductions ? Une lecture rapide de l'édition de Pline (1552) ou de Valturin montre par exemple une tendance à pratiquer l'accord du participe conformément aux principes énoncés dans la grammaire : invariabilité avec *avoir*. Il faudrait comparer de près les textes des rééditions, les *errata*. Les traductions de nature moins visiblement polémique peuvent être conçues comme des outils de diffusion d'une certaine pratique de la langue, plus particulièrement lorsque Meigret occupe une niche : sa traduction de Valturin est la seule à ce jour ; *Les Quatre livres d'Albert Durer* dont la première traduction paraît en 1557 chez Wechel sont réédités en 1613.

Que valent d'ailleurs les traductions de Meigret ? Muret vantait sa « langue sucrée ». Mais qu'en est-il vraiment ? Il serait temps d'évaluer la qualité de ces traductions, en les comparant, pour les auteurs abondamment traduits dès la Renaissance, avec d'autres traductions. Une telle enquête est possible, mais suppose de rassembler les textes. Disposer d'un corpus de référence, réunissant toutes les productions de Meigret permettrait en outre de vérifier si une continuité existe dans les pratiques linguistiques de l'auteur selon qu'il traduit ou compose en français. La recherche menée par J. Stichauer (voir sa contribution ici-même) en est un bon exemple, et souligne la nécessité d'élaborer et d'outiller un tel corpus. La mise en place d'une base Louis Meigret était un des prolongements souhaités lors de la table ronde par laquelle s'est conclu le colloque. Cette base est en cours de réalisation<sup>3</sup> et permettra à terme d'explorer l'ensemble des pistes ouvertes par les contributions présentées dans ce volume.

### 3. Présentation des contributions

#### 3.1. Contexte

Geneviève GUILLEMINOT-CHRÉTIEN décrit le monde des libraires parisiens à l'époque de Louis Meigret. Elle s'intéresse plus précisément aux Wechel, famille d'imprimeurs qui publiera les ouvrages les plus spectaculaires de Meigret. Geneviève Guillemillot-Chrétien évoque la rencontre entre Chrétien Wechel et Louis Meigret et souligne le malentendu qui s'établit entre les deux hommes : aux yeux de Wechel, Meigret est un traducteur. Les innovations graphiques que son auteur lui propose, Wechel les satisfait sans y adhérer et sans les étendre au-delà du domaine restreint des textes linguistiques : les réformes ne s'appliqueront pas aux traductions. Les précisions apportées sur l'histoire familiale (les rivalités entre Wechel et son beau-fils Charles Perier, les

---

1 « Finalement, c'est en mêlant les sens et les registres, en précisant les termes, en jouant aussi sur la composition que Louis Meigret a réussi à rendre les fines nuances du traité latin et a contribué à améliorer les possibilités de la langue technique de son époque » (Argot-Dutard, 2016, p. 97)

2 Là encore, c'est une interprétation bien installée : « Meigret se desabusa apparemment de son Ortographe, puisqu'il ne s'en est point servi dans les Ouvrages qu'il donna depuis au Public » (Nicéron, 1740, p. 159).

3 Il s'agit d'un projet mené par le laboratoire « Bases, Corpus, Langage », UMR 7320, Université Nice Côte d'Azur.

vicissitudes de l'héritage) permettent également de mieux comprendre l'histoire éditoriale de Meigret.

Douglas KIBBEE rappelle le contexte juridique dans lequel évolue Meigret. Ses années de formation coïncident avec une période active dans la rédaction et l'homologation des coutumes, qui voient une redéfinition de leur rapport vis-à-vis du pouvoir royal. C'est aussi le moment d'une prise de conscience de l'importante variation linguistique et de la nécessité de la contraindre. Membre d'une famille de juristes, Meigret est sensible à ces réflexions. Les éclaircissements donnés par Douglas Kibbee sur ce contexte donnent plus de profondeur aux concepts de règle, d'usage et de coutume que Meigret emploie abondamment pour définir l'activité du grammairien, activité comparable à celle du commissaire du roi dans le processus de rédaction des coutumes. On comprend bien dès lors que le lien si fortement établi entre le droit et la grammaire n'est pas seulement lié à la formation de Louis Meigret, et qu'il n'emploie pas le vocabulaire juridique au titre de métaphore, mais bien plutôt parce qu'il résonne très fortement avec les débats de son époque.

Yves-Charles MORIN étudie le phénomène de dépalatalisation tel qu'il s'est manifesté au XVI<sup>e</sup> siècle dans les régions lyonnaises et du Forez. Yves-Charles Morin se fonde sur les témoignages des grammairiens originaires de ces régions. Louis Meigret est ainsi replacé dans son environnement linguistique et envisagé comme locuteur. Meigret était lyonnais : le fait a été soulevé par ses adversaires (qui lui reprochaient de prêter au français des traits régionaux) mais finalement peu étudié. Yves-Charles Morin reprend la question de l'orthographe en situant Meigret par rapport à ses contemporains, dans un contexte de variation régionale. Cette recherche permet de relativiser la démarche du réformateur, dont l'impression d'isolement est démentie par un regard sur les travaux de ses contemporains, auteurs moins connus mais qui ont proposé des solutions pour transcrire le français dans un système plus conforme à leur prononciation.

### 3.2. *Transcrire et décrire la langue française*

Chia-Hung HSUEH étudie la cohérence de l'alphabet meigretiste. Entre *Le menteur* et le *Tretté*, l'évolution est sensible, ce que met en évidence la comparaison des deux alphabets déclarés. À ces différences, s'ajoutent celles qui surgissent entre ces alphabets déclarés et l'alphabet qui se manifeste dans les textes. Il s'agit donc de vérifier la régularité et stabilité de l'emploi des signes dans les imprimés, de s'interroger sur les cas d'incohérence typographique. Ces derniers posent le problème de la régularisation des graphies, réflexion renouvelée par les possibilités de consultation offertes aujourd'hui par les outils qui autorisent un retour aisé aux formes originales.

Alina SIROTENKO imagine une polémique virtuelle entre Meigret et Abel Mathieu, et organise une confrontation de leurs théories orthographiques. À travers eux, deux paradigmes s'opposent : phonocentrisme et graphocentrisme. Meigret n'accorde à l'écriture qu'un rôle auxiliaire et subalterne, elle est l'image de la parole, ce qui suppose l'adéquation du son et de la graphie. Abel Mathieu remet en cause ce principe de subordination. L'écriture et la parole sont à ses yeux deux codes linguistiques autonomes, l'écriture offrant un accès au sens plus fiable et plus direct. Alina Sirotenko examine ainsi les enjeux autour desquels se cristallise la polémique : la lecture, l'étymologie et l'esthétique.

Sabine LARDON revient sur le traitement des pronoms dans le *Tretté*, et confronte l'analyse de Meigret à celle que proposent des grammaires contemporaines. Elle suit le parcours qui a conduit à adopter une définition sémantique peu opératoire, et finalement porteuse d'ambiguïté. Sabine Lardon s'interroge sur le sens de *suppléer* chez Meigret (capable de s'employer comme un nom ou de remplacer un nom) et montre comment la description prend en charge les deux modes de

référence du pronom (endophorique et exophorique), et la distinction entre nominaux et représentants. La cohérence de la description était alors soutenue par l'unité de la classe des noms. La terminologie grammaticale évoluant vers une distinction substantif / adjectif a brisé le socle qui donnait sa pertinence à la définition fondée sur l'étymologie.

Trois contributions reviennent sur le chapitre des accents. Olivier BETTENS et Claudia SCHWEITZER proposent une explication replaçant l'analyse de Meigret dans son contexte : celui de la pratique musicale à la Renaissance. Il faut imaginer un Meigret musicien, et un lecteur maîtrisant le savoir nécessaire pour interpréter les portées et la terminologie qui les accompagne. L'élévation de « ré sur ut » correspondrait aux deux mouvements du *tactus*, organisateur rythmique que Meigret ne nomme pas mais que devait nécessairement envisager le lecteur de la Renaissance. L'association des portées à des exemples prosaïques permet ainsi de faire accepter au lecteur que la prose française obéit à un organisateur rythmique.

Thomas RAINSFORD reconnaît en Meigret une source de renseignements précieuse pour la prosodie. Pour éclairer les traits principaux de la réalité phonétique qu'il décrit, il se propose d'identifier les principes sous-jacents de son système, de manière à le confronter à l'analyse de l'intonation moderne. Meigret tout en partant de la grammaire classique s'en écarte pour proposer un système nouveau sans toujours expliciter les différences entre ce qu'il décrit (l'intonation) et l'accent que décrivent les grammaires classiques. Thomas RAINSFORD reformule le système de Meigret, dans lequel on retrouve les idées de contour descendant sur la syllabe longue, d'accent secondaire, de ton haut initial et d'extramétricalité de *e*.

Philippe MARTIN salue chez Meigret des intuitions surprenantes (principe d'eurythmie, de contraste de pente, dépendance d'un ton syllabique par rapport à un événement prosodique en fin de phrase, indépendance par rapport aux sens, importance du nombre) qui ont permis de découvrir une corrélation entre syllabes accentuées et ondes cérébrales delta. La réflexion sur les mots longs inventés indique que la notion de groupe accentuel est implicitement présente chez Meigret. Meigret semble avoir eu l'intuition des contraintes sur la prononciation des mots longs, au-delà de sept syllabes, et compris qu'au-delà d'un certain nombre de syllabes, l'accélération du débit devenait nécessaire (présence d'un accent secondaire et durée de la prononciation). Les études sur le fonctionnement cérébral ont montré que le problème lié à l'élocution des mots est justement un problème durée, les groupes accentuels ne pouvant dépasser 1250 ms.

### 3.3. Meigret traducteur

L'article de Bernard COLOMBAT, « Meigret et le latin », permet de déterminer les rapports que le grammairien entretient avec une langue qu'il a abondamment traduite et qui lui offre les bases de son travail de linguiste. Dans le *Tretté*, la place du latin reste considérable. Meigret y recourt selon une démarche contrastive, pour mieux mettre en lumière les caractéristiques du français. Bernard Colombat montre comment Meigret tire partie d'une comparaison « consciente » avec le latin. Comme traducteur, Meigret réfléchit sur l'emprunt et la création lexicale, sait traduire les concepts, sans se contenter de calques et manifeste une conscience nette des différences entre les deux langues. Le cadre descriptif reste celui de la grammaire latine, le *Tretté* pouvant être considéré comme une des premières traductions de Priscien. Meigret sait toutefois disposer intelligemment de cette matrice, abandonner les catégories qui ne sont pas pertinentes, et suppléer aux définitions manquantes. La comparaison de Meigret et Priscien permet de situer exactement où se situe le génie de Louis Meigret sans céder à l'« éloge excessif ».

La redécouverte du *Philon* (1539), première traduction de Meigret permet à Marie-Luce DEMONET de relire l'ensemble de son œuvre à la lumière de positions religieuses et philosophiques, et de mettre à jour son orientation thomiste. En rapprochant ses textes linguistiques de ses traductions ou de textes moins connus comme le *Discours* de 1554, Marie-Luce Demonet met en évidence une préoccupation continue : la rationalité de la création, sa fascination pour les proportions et pour le nombre. Les principes thomistes (ordre naturel, remontée à partir des effets pour dégager les causes) se retrouvent dans sa manière d'affronter la variation, dans les principes qui fondent sa syntaxe, ou encore dans sa manière d'envisager le rythme de la prose.

Violaine GIACOMOTTO-CHARRA aborde les traductions naturalistes, par lesquelles Louis Meigret débute sa carrière. Bien que conformes à l'esprit humaniste, annonçant la vague de traductions philosophiques des années 1550, ces traductions répondent aussi à un projet plus personnel : Violaine Giacomotto-Charra y décèle la volonté d'opposer au discours univoque de l'université une pluralité de voix, incitant par là même à l'exercice de la raison. Les traductions naturalistes de Meigret constituent un ensemble complet des connaissances sur la nature, un corpus dont l'ordre de publication semble réfléchi : au récit de la création (*Philon*), succèdent les discours sur la théorie de la matière et sur les phénomènes naturels (Aristote et Pline). Dans son travail de traduction, Meigret cherche aussi à ménager un accès au lexique grec. L'ensemble constitue la réalisation d'un programme philosophique et linguistique, permettant de mettre en parallèle trois nomenclatures d'histoire naturelle (grecque, latine francisée, nomenclature française proposée par Meigret).

À partir de l'étude des prépositions, Jaroslav STICHAUER compare le discours de Meigret sur la langue à ses propres pratiques. Meigret se distingue de ses contemporains par sa description fine des prépositions locatives, et par l'ébauche d'une norme concernant les toponymes des provinces et contrées. Meigret est contemporain du processus de mise en place de ce système de double locativité (forte ou faible) pendant la période préclassique. Comment le linguiste traducteur réagit-il face à cette évolution en cours ? L'étude montre que les traductions ne manifestent pas dans leur usage les intuitions de Meigret grammairien et sa conception innovante des prépositions et emplois locatifs. Les traductions de Meigret qu'il est possible de confronter à celles de contemporains (Pline par du Pinet, Columelle par Cottureau) manifestent au contraire des solutions archaïsantes.

## 7. 1560-1572. Ramus et ses exemples.

article paru dans Jean-Marie Fournier, Valérie Raby, Aimée Lahaussais (éd.), *Grammaticalia. Hommage à Bernard Colombat*, ENS éditions, Lyon, 2019.

[En ligne : <https://books.openedition.org/enseditions/12237?lang=fr>]

Je rends hommage ici à la généreuse érudition qui m'a aidée à entrer dans l'univers de la grammaire latine. Sans Bernard Colombat et son ouvrage sur *Les figures de construction dans la syntaxe latine*, je n'aurais sans doute jamais su lire Ramus. Il ne sera pas ici question de méthode<sup>1</sup>. Tout au plus de quelques observations sur des détails, sur ces fragments de langue qu'on appelle des exemples.

Entre 1560 et 1564, Ramus « révisé complètement l'étude de la syntaxe » (Colombat 1993, p. 202). Il renonce aux figures de construction. Ces mêmes figures – syllepse, énalage, prolepse, zeugme - qui ordonnaient la présentation de la syntaxe française en 1562 s'effacent à leur tour en 1572. Pour la grammaire française aussi, il n'est plus question que d'anomalie. Voilà qui indique déjà tout ce que la grammaire du français doit à la grammaire latine. Entre 1562 et 1572, Ramus a enrichi et corrigé le corpus illustratif. Le renouveau du matériau linguistique délivre un autre discours sur la langue, implicite mais non moins décisif que les options théoriques affichées. Pour le saisir, il faut considérer le passage du latin au français, de 1560 à 1572. C'est dans ce passage que Ramus intéresse l'histoire de la langue, au moins autant que l'histoire des idées.

En 1572, Ramus se pose en champion de l'usage. Il construit cette posture par de vibrantes déclarations qui l'opposent aux doctes et aux savants. Il renverse ses propres jugements : il ne condamne plus « c'est moi », il admet « je chanterons », « plus meilleur ». Ces « francismes » - il en recueille la plupart chez Henri Estienne (1565) - illustrent la singularité de la langue « gauloise ». Ramus ne cherche pas à les réduire à des règles. S'agit-il d'une « abdication » ? (Swiggers 1989, p. 131). Il faut croire alors que Ramus veut exposer son échec. Car rien n'oblige un grammairien à montrer les données réfractaires, à les exhiber en masse, dans des listes qui n'ont rien de méthodique (1572, p. 167-168). C'est un déferlement que le système ne peut pas absorber. Un autre rapport aux données semble vouloir se mettre en place. Sur ce point-là aussi, la grammaire de 1572 se cherche, tâtonne. Moins ferme en ses principes que celle de 1562, cette grammaire est une étape, plus qu'un aboutissement. Seule la mort brutale de Ramus la constitue en œuvre finale.

Le renouveau ne vient pas que des francismes. D'autres exemples sont ajoutés, dans une intention moins polémique. Ramus les commente peu mais ils posent d'épineuses questions, et occuperont durablement les linguistes : constructions dites disloqués (présentées comme un cas de redoublement de l'article) « vous le deffendez le méchant, vous la meintenes la rusee » (1572, p. 130) ; problème de l'accord dans « il les seront » (1572, p. 134), accord que Ramus condamne contre les Grammairens (sans doute Meigret). Vaugelas allèguera l'impossibilité d'accord en nombre pour refuser l'accord en genre dans « je la serai » (Vaugelas 1647, p. 28). D'autres exemples sont supprimés ou remplacés, sans que la motivation linguistique apparaisse toujours nettement. « Tu as une face terrible » (1562, p. 82) disparaît et avec lui la remarque sur *un* article. Disparu également « l'homme qui a volé de la tour de Nesle » (1562, p. 80). Que désignait la périphrase ? Ramus pensait-il à Buridan et à la légende perpétuée par les poètes ? L'exemple est

---

1 Sur la méthode ramiste, on se reportera toujours avec profit aux études de P. Swiggers 1989 et de J.-Cl. Chevalier 1968.

ambigu, Ramus le remplace par des phrases plus transparentes : « Le Roy a commandé de poser les armes » montre mieux comment « l'article restreint le nom commun à un certain » (1572, p. 130). « Le Roy » désigne en effet « Charles ». Ce dernier a d'ailleurs remplacé, dans la grammaire comme sur le trône, son éphémère et malheureux prédécesseur François. Par cette révision des exemples, Ramus prend aussi ses distances avec Meigret qui lui avait fourni la séquence d'exemples en 1562 :

j'ey vu l'home qi a couru deus çen' pas d'un' allenée ; Pierre m'a fet vn maoues tour, vou' conoëfiez l'home. (Meigret, 1550, p. 20)

J'e vu l'omeç ci a vole deç la tour deç Nelę. Pierre s'en va pardevers vous, vou conoese' l'omeç. (1562, p. 80)

Ailleurs Ramus procède à de discrets ajustements syntaxiques ou lexicaux :

Ję vous envoię nouveleş, le'celęs vous aure' pour agreableş, e le'celęs son' bonęs. (1562, p. 88)  
Je vous envoye nouvelles, lesquelles vous seront agreables. (1572, p. 146)

C'ese la autre çoze ce tolir de la vie la companie de' vivans ? (1562, p. 125)  
Quest cela aultre chose, quabolir de la vie la compagnie des viuans? (1572, p. 208)

Ces remaniements peu spectaculaires semblent tous aller dans le sens d'une meilleure adéquation à l'usage et à l'air du temps.

Le renouvellement du corpus illustratif n'obéit à pas une méthode linéaire. Ainsi tous les exemples ajoutés ne sont pas puisés dans le « vrai usage ». Parmi les « nouveautés » de 1572, on notera « les Gascons nouveau soldat » (1572, p. 128), anomalie de nombre, tirée du latin « Celtiberi novus miles ». Exemple que Ramus n'avait pas jugé bon d'insérer en 1562, bien qu'il figurât dans sa grammaire latine (1560 p. 84). Le cas est loin d'être isolé. Les latinistes le savent : dans les grammaires de Ramus, un nombre important d'exemples sont des traductions, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes. Que représentent ces séquences linguistiques au regard de la langue objet ? De quoi sont-elles l'exemple ? Hérités du latin, ces exemples tiraient avec eux la problématique qui leur donnait toute leur valeur. Qu'en reste-t-il lors du transfert en français ?

Ces problèmes, Ramus les perçoit de façon sans doute plus aiguë en 1572. Mais dès 1562, il remanie ses exemples de manière à les rendre autonomes : il gomme les marques trop évidentes de latinité (noms propres, références culturelles), les traces de dépendance à un contexte lorsque le fragment latin était tiré d'une œuvre littéraire. C'est un travail minutieux, qui apparaît si l'on compare les grammaires entre elles. Tâche rendue possible par les tables élaborées par Bernard Colombat (1993, p. 443-521). Dans le chapitre qu'il consacre à Ramus, Bernard Colombat a également établi une liste d'exemples, numérotés de 1 à 20, numérotation conservée ici. La confrontation de la grammaire latine de 1560 et de la grammaire française de 1562 permet d'en retrouver plus de la moitié. Il est aisé de les aligner : la grammaire française suit l'ordre de la grammaire latine, elle propose les mêmes analyses et les mêmes classements. L'opération se complique pour la grammaire de 1572 : certains exemples ont été supprimés, d'autres sont conservés ou reclassés, conformément à la refonte du système latin. En 1564, Ramus a supprimé plusieurs exemples (en italique dans la liste qui suit). Il a en outre modifié l'approche : il n'est plus question de figures mais d'anomalie.

1. Procles et Cyristhenes Lacedaemoniorum reges gemini fratres fuerunt (1560, p. 84). Syllepse de nombre.

- 1a. Jan e Pierre Bourjoe' dę Paris, son me' freres. (1562, p.79). Syllepse de nombre.  
 1b. Jean & Pierre mes freres sont venus. Les Gasconts nouveau souldat. (1572, p. 128). Anomalie de nombre.
5. Quampridem pater mihi et mater mortui essent (1560, p. 85). Syllepse de genre.  
 5a. Mon pere e ma mere son' mors (1562, p. 79). Syllepse de genre.  
 5b. Mon pere & ma mere sont mors. (1572, p. 128). Anomalie de genre.
7. Maxima pars vulnerati aut occisi (1560, p. 85). Syllepse de genre et de nombre.  
 7a. Unę gran' partię s'en vont (1562, p. 79). Syllepse plus confuse de genre et de nombre.  
 7b. Une bien grāde partie ont este naures ou meutris, pour a este nauree & meurtriee (1572, p. 161). Anomalie de genre.
8. si tempus est ullum iure hominis necandi quae multa sunt (1560, p. 89). Syllepse de nombre.  
 8a. S'il i a omę (le'celz serteinęmen' sont en grand nōbre) ci eim' oneur, s' e' toe. (1562, p. 86). Syllepse de nombre.  
 8b. Sil y a hōme (lesquels certainement sont en grād nōbre.) qui ayme honneur, cest toy. (152, p. 147). Anomalie de nombre.
9. *Eunuchum dixti velle te quia solae utuntur his reginae* (1560, p. 89). Syllepse de nombre  
 9a. Tu a' di' cę tu vouloes avoer un Eunuceę, pourtan' cę le' seuleę' Reineę' les ont en dęlise. (1562, p. 89). Syllepse de nombre.  
 9b. Tu as dict que tu voulois auoir vng bon cheual, pourtant quils fōt aujourd'hui de requeste. (1572, p. 147). Anomalie de nombre.
12. Pars in fructa secant. (1560, p. 95). Syllepse de nombre.  
 12a. Unę partię sont eęapes. (1562, p. 91). Syllepse de nombre.
13. Si tu et Tullia lux nostra valetis, ego et suavissimus cCicero valemus (1560, p. 95). Syllepse de personne.  
 13a. Si nę moe nę toe nę l'avon' fet. (1562, p. 93). Syllepse de personne.  
 13b. Si ne moy ne toy, ne lauōs faict: moy & mon frere auons commādemment de venir a Rōme. (1572, p. 93). Anomalie de personne.
16. *Gens universa, Veneti appellati* (1560, p. 96). Enallage  
 16a. Toutę la nasion son' nomes Vęnisiens (p. 109). Enallage.
17. *Amantium irae, amoris redintegratio est* (1560, p. 96). Enallage  
 17a. Le' courous des amans, et un ręnouvelęment d'amour (1562, p. 109). Enallage.  
 17b. Les courroux des amoureux cest vng renouvellement damour (1572, p. 161). Anomalie de nombre
19. *Exercitus hostium duo, unus ab urbe, alter a Gallia obstant.* (1560, p. 96). Prolepse.  
 19a. Dęus armeęs empeęet: l'unę du cote dę la Gaulę, l'autre du cote dę Rome. (1562, p. 109). Prolepse.  
 19b. Deulx armees empefchent, lune de la ville, lautre de la Gaille (1572, p. 127). Dęplacę sous la convenance du nom avec le nom. Ellipse.
20. *Utinam hic surdus, aut haec muta facta sit* (1560, p. 97). Zeugme.  
 20a. A la mienę volonte cę tes oreęę' fusę fetęs sourdęs, ou ta langę muetę. Isi entendon' Fusę fetę (1562, p. 110). Zeugme.  
 20b. A la mienne volonte que mes aureilles fussent sourdes, ou ta langue muette. (1572, p. 154). Ellipse (« verbe appost est entendu de quelque autre »).

Parmi les exemples qui ne sont pas transposés du latin au français en 1562, (exemples 2, 3, 4, 6, 10, 11, 14, 15, 18<sup>1</sup>), quatre seront également supprimés de la grammaire latine de 1564 : il s'agit des exemples 4, 6, 10 et 11. Peut-on imaginer que la rédaction de la grammaire française ait été une occasion de raisonner sur ce matériau linguistique ? La grammaire de 1562 serait alors un peu plus que la réplique pour le français de la grammaire latine. Pas d'assujettissement d'ailleurs en ce qui concerne les exemples. Ainsi les exemples 9 et 20 supprimés en 1564 pour le latin, sont maintenus dans la grammaire française de 1572. Tous deux sont tirés de pièces de Térence, ils illustraient en 1560 et en 1562 une anomalie de nombre pour le premier et le zeugme pour le second. L'exemple 9 est tiré de l'*Andrienne*. Dans la grammaire latine de Ramus, il est cité intégralement et parfaitement référencé :

Ter. And. Utinam hic surdus, aut haec muta facta sit. Intelligitur etiam factus sit. (1560, p. 97)

La phrase s'inscrit dans une tradition littéraire et grammaticale. Peu importe si tirée de son contexte, elle est équivoque. Dans ses grammaires françaises, Ramus ne mentionne pas la source latine de ses exemples. Ceux-ci doivent pouvoir être lus de façon autonome. Dès 1562, il modifie les pronoms de façon à ce que le lecteur puisse reconstituer une situation qui rende l'énoncé intelligible. En 1572, la correction renforce la cohérence de la phrase (« mes oreilles » au lieu de « tes oreilles »), la rend plus énergique (suppression de *fetes*). Elle ressemble désormais à l'imprécation d'un mari exaspéré, digne d'une pièce de Molière : « que mes oreilles fussent sourdes, ou ta langue muette ! »

Dans une grammaire « gauloise », comment conserver des eunuques ? Ramus y renonce en 1572 (exemple 20) mais il tient au patron syntaxique du vers de Térence. Il forge un exemple nouveau à partir du cadre latin par une simple permutation lexicale : l'eunuque devient « un bon cheval ». La phrase est désormais conforme au contexte culturel de la France, où les reines – et certainement pas Catherine de Médicis – n'ont pas d'eunuque. De même pour l'exemple 8, Ramus semble avoir décalqué une phrase. Les énoncés les plus anodins résultent d'opérations semblables. L'exemple 1b - « Jean et Pierre mes freres sont venus » - résulte de deux transformations. Il se modèle sur une phrase de Cicéron : « Procles & Cyristhenes Lacedemoniorum reges gemini fratres fuerunt ». En 1562, on en reconnaît encore la trame : « Jan e Pierre Bourjoe' de Paris, son me' freres », quasiment effacée en 1572. C'est la place de l'exemple dans la grammaire qui en trahit l'origine. De même pour « Mon perę e ma merę son' mors » : l'exemple pourrait être forgé, on n'imagine pas que le latin l'ait dicté à Ramus. C'est pourtant bien le cas. Et il figure exactement à la même place que son homologue latin, sous la convenance du nom avec le nom.

Ramus ne cherche pas toujours à maquiller les données, à les habiller « à la gauloise » (1572, p. 2). Tel est le cas de l'exemple 17, le fameux « Amantium irae, amoris redintegratio est ». Le vers est célèbre. Il apparaît à l'acte III de l'*Andrienne* de Térence, il fait partie de ces sentences que le XVI<sup>e</sup> siècle goûtait particulièrement. Les éditeurs le signalent par des lettres capitales. Il figure dans les recueils de proverbes, ou encore dans le *Dictionarum seu Latinae linguae thesaurus* de Robert Estienne :

Redintegratio redintegrationis, f. g. Renouvellement, fortification. Terent. In And. 3. 3. 23, Amantium irae, amoris redintegratio est.

Ramus est ici face à un authentique problème de traduction. Il faut restituer le sens et le style, traduire sans faire violence au « vray usage ». Il n'y parvient pas en 1562 :

Le' courous des amans, et un renouvellement d'amour.

---

1 Faute de place, je renvoie à l'ouvrage de B. Colombat (1993, p. 203-205, et p. 207).

C'est une traduction courante au XVI<sup>e</sup> siècle. On la trouve dans le *Thérence* de Vérard<sup>1</sup> :

Les yres et noises des amans est reintegration de leur amour. (f<sup>o</sup>.xxxv)

C'est la forme que l'éditeur des *Six comedies*<sup>2</sup> choisit en 1572 pour recueillir la sentence :

SENTENTIA EX EADEM SCENA. Amantium irae, amoris redintegratio est, *Les courroux des amoureux, est un restablissement d'amour.* (f. 51v<sup>o</sup>)

En 1562, Ramus, fidèle à ce qu'il propose pour sa grammaire latine, classe la construction comme une enallage. Bien qu'attestée<sup>3</sup>, la phrase heurte la syntaxe française, et semble avoir quelque chose d'un peu forcé. A ce titre, Ramus aurait pu la supprimer. Tel fut après tout le sort de l'exemple 16. Mais il choisit de conserver la sentence, et le problème de discordance qu'elle illustre. En 1572, la phrase de Térence apparaît sous une nouvelle traduction :

Les courroux des amoureux cest un renouvellement d'amour. cest mis sont.

Le commentaire présente *cest* comme une variante de *est*<sup>4</sup>, et souligne l'anomalie de nombre. Souvenir de la syntaxe latine en réalité car en français, il n'y a pas de problème d'accord : le démonstratif a libéré le syntagme nominal des contraintes grammaticales, le verbe s'accorde avec son sujet. La solution est étonnamment simple. La phrase est désormais conforme au génie de la langue française tout en laissant voir le problème d'accord initial. Et pour le lecteur contemporain qui perçoit un détachement, il y a même une légère transgression. Seul Ramus en 1572 a su proposer une version qui concilie la syntaxe et le style, garde le sens de la formule et l'énergie de la figure. La plupart des traducteurs ont en effet lissé la phrase. Soit qu'ils choisissent d'accorder le verbe avec le sujet pluriel, (employant *sont* au lieu de *est*) :

Les noises des amoureux de ceux qui s'entrayment sont renouvellement de plus grande amour (Ch. Estienne, *Andria P. Terentii interpretatione genere*, Lyon, Jean de Tournes, [1541] 1548, f. 265-266).

Les noises des amans sont cause de plus ferme et plus constant amour qu'auparavant. (*Les six comedies de Terence corrigées en presque infinis endroits par M. Ant. Muret*, Paris, Robert Coulombel, 1583, f. 35v<sup>o</sup>).

Les noises des Amants sont cause d'un amour plus ferme et plus constant. (*P. Terentii carthaginensis afri comoediae sex*, traduction de M. de Marolles Abbé de Villeloin, Paris, Pierre Lamy, 1659, p. 38)

Les Picques des amans sont un renouvellement d'amour (Cl. Lancelot, *Nouvelle méthode latine*, Lyon, Paris, Pierre Le Petit, 1662, p.412)

Soit qu'ils neutralisent la distorsion en mettant le sujet au singulier, ou contournent le problème en alourdissant la phrase :

---

1 *Thérence en françois, prose et rime, avecques le latin*, Paris, Antoine Vérard, 1499/1503.

2 *Les six comédies de Térence, tres excellent poete comique*, Paris, Claude Micard 1572. La traduction au fil du texte (attribuée à Jean Bourlier, mais inspirée ici de celle de Ch. Estienne) est différente, et préserve la syntaxe : « Il adviendra ainsi que je vous voyz dire : c'est que noyse d'amans est tousjours cause de plus grande reconciliation & renouvellement d'amour » (f. 48r<sup>o</sup>).

3 Par exemple dans la grammaire de Robert Estienne : « Pronoms, est une sorte de mots qui servent pour supplier le Nom tant propre, qu'appellatif » (1557, p. 21).

4 Ramus substitue *cest* à *est* dans l'ensemble de sa grammaire, notamment dans les définitions.

Il adviendra ainsi que je vous voys dire : c'est que noyse d'amans est tousjours cause de plus grande reconciliation & renouvellement d'amour. (Ch. Estienne [1542] 1552, *La Première comédie de Térence intitulée l'Andrienne*, Paris, Etienne Groulleau, f. 50r<sup>o</sup>)

Les querelles des amans ne font que renouveler leur amour. (A. Dacier, *Les Comédies de Térence*, Amsterdam, Arkstee et Merkus, 1747, p.135)

Si les traducteurs se souviennent enfin d'autres moyens<sup>1</sup> qui rendent au vers sa légèreté et son allure de maxime :

Querelles d'amants, renouvellement d'amour. (Abbé Le Monnier, *Les Comédies de Térence*, Paris, L. Cellot, 1771, p. 103)

aucun ne semble avoir suivi la proposition de Ramus.

Entre 1560 et 1572, Ramus a accompli sur son corpus illustratif un travail remarquable, qui révèle aussi une pratique intime et sensible de la langue. Tout n'est pas dans la méthode. Il y a aussi ces opérations plus discrètes, ces corrections qui permettent de sauver le premier corpus illustratif et de l'enrichir. En même temps Ramus, auteur et traducteur, polit son style et donne au français les moyens de répondre à l'élégance du latin.

---

1 L'option proposée rappelle celle de l'*Andrie* de 1555 : « Amoureux sont ilz courroucez ? / Aussitost ilz sont rapaisez, / Et s'en aiment mieux puis apres », (*Premiere comedie de Terence appelée L'Andrie, nouvellement traduite et mise en ryme françoise*, Lyon, Thibaut Payan, 1555, p. 96), traduction longtemps attribuée à Bonaventure Des Periers puis à Etienne Dolet.

## 8. Grammairiens, linguistes, grammatistes. Une question de style

article paru dans Richard Faure, Arnaud Zucker, Sylvie Mellet (éd.), *Poétique de la syntaxe, rythmique de la prose. Hommages à Michèle Biraud*, ADRA, Paris, De Boccard, pp. 111-115, 2017.

Que trouve un non helléniste dans l'œuvre de Michèle Biraud ? Une méthode qui est aussi une leçon de style : la clarté dans l'exposition des idées, une prose limpide qui permet au profane de suivre sa réflexion et de s'appropriier ses conclusions. Michèle Biraud s'adresse à tous et ne cultive pas l'entre-soi théorique. La rigueur scientifique ne perdant rien à l'usage de la première personne, Michèle Biraud sait dire *je*. *Nous* devient la marque d'un cheminement commun avec le lecteur. Cette qualité d'écriture dense, simple, élégante sans affectation, j'imagine qu'elle résulte d'un travail long et patient. Que n'en gardons- nous la trace ! Les chercheurs rendent compte d'expériences, commentent ou conçoivent des modèles, analysent des résultats. Ils évoquent plus rarement le moment de l'écriture et sa part dans la genèse de leur pensée.

Le linguiste est pourtant un auteur, et il n'atteint pas sans effort l'idéal de transparence qui, paraît-il, convient à l'écrit scientifique. Il doit ajuster son discours à son objet et composer avec un ensemble de contraintes extérieures, comptables et sociales. La diffusion numérique élargissant son audience, il doit aussi, sous peine d'être éclipsé par des faiseurs de phrases, renouer avec l'art de parler, d'expliquer, sans renoncer au niveau d'exigence que requiert son statut de savant. C'est un défi stylistique que relèvent sans peine les plus éminents, maîtres de leur langage comme de leur pensée ; succomberont peut-être les épigones, les disciples sans envergure, dont le discours embarrassé peine à masquer la médiocrité. L'histoire de la grammaire dispose de deux mots pour désigner ceux qui inventent et ceux qui, au mieux, transmettent efficacement : « On entendoit par *grammairien* ce que nous entendons par *homme de lettres, homme d'érudition, bon critique* (...). Ceux qui n'avoient pas ces connoissances & qui étoient bornés à montrer par état la pratique des premiers éléments des lettres, étoient appelés *grammatistes*. » (Dumarsais 1757 : 847)

Sous le même nom de *grammaires*, nous lisons donc des textes qui ne se valent pas. Certains sont prévisibles jusqu'à l'ennui. D'autres méritent d'être lus, et jusque dans leurs marges. Ils disent dans une langue qui n'a pas vieilli des problèmes qui sont encore les nôtres. Parfois même, ils les élucident par leur manière presque naïve de les exposer. Faire du grammairien un auteur, l'idée ne va pas de soi. Elle peut contrevenir à la recherche historique : quiconque souhaite comprendre le changement théorique doit éviter de surévaluer quelques figures héroïques (Fournier et Raby 2008). Aussi ne s'agit-il pas ici de remettre en cause l'hypothèse fructueuse qui rend leur place à la routine, à la paraphrase et aux modestes pédagogues, mais de porter un autre regard - et pourquoi pas un regard littéraire - sur des œuvres dont la portée scientifique, par ailleurs largement explorée, s'adosse à un style remarquable.

Premier entre tous : Louis Meigret. Il compose en 1550 la première grammaire du français rédigée en français en traduisant Priscien (Colombat 2013) dans sa langue « sucrée » (Muret, d'après Hausmann 1980). Loin de succomber à ce double exercice, sa singularité est visible partout : il s'enflamme et prend parti avec fureur. Il recourt abondamment aux métaphores et aux comparaisons, à des fins conceptuelles autant que polémiques. Il se libère par de brillantes digressions du plan imposé par le genre de la grammaire. Quand Robert Estienne en 1557 reprend ce traité, sous le même titre, il le vide de toute sa fougue : il stabilise le savoir en une prose standardisée qui ne perdra rien à être traduite en latin un an plus tard. Louis Meigret fut grammairien. Trop peu grammatiste, réputé illisible, il a manqué son public. L'échec de Meigret et le succès de Robert Estienne montrent en quoi consiste l'effort de style du grammairien. Il doit

exercer son génie dans des limites étroites : contenir sa prose dans ce que peut admettre une grammaire dont la forme est dictée, et produire un discours à la mesure de ce que peut comprendre un lecteur qui n'est pas un pair.

Certains graduent la difficulté de leur propos en construisant un parcours à plusieurs niveaux. Laurent Chiflet compose ainsi pour son « cher lecteur » un ouvrage qui est tout ensemble un manuel et une causerie. Un ingénieux système de numérotation et de renvois internes permet à chacun de circuler librement dans le livre et de se soustraire aux pesanteurs du genre. Tantôt pédagogue, tantôt mondain, l'auteur reste un homme de bonne compagnie, attentif à son auditoire. Ne faisons pas trop vite de ce père jésuite un grammaticien, un praticien sans gloire. Sa méthode est sûre et ne déparerait pas dans nos laboratoires. Les critiques estiment davantage Claude Buffier, dont la *Grammaire sur un plan nouveau* remplacera celle de Chiflet dans les collèges. Pour Seguin, qui le compare au Montesquieu de l'*Esprit des Lois* (1993 : 84), Buffier est « un des grammairiens les plus pénétrants » de sa génération. Il se distingue aussi par la fermeté et l'élégance de son expression : sa grammaire n'a « rien d'un traité désincarné ni d'une somme objective, abstraite et neutre », c'est « une conversation sans vrais destinataires, une sorte de monologue plongé dans son époque » (1993 : 81).

On peut juger une grammaire sur son style : ne doit-elle pas après tout s'adresser à un public large et satisfaire à la double exigence de la science et de la pédagogie ? Pour Diderot, Beauzée manque de « clarté dans le discours ». Quant à Girard, sa grammaire est inégale, « parsemée alternativement de pages d'un précieux qui fait rire et de pages d'une fermeté de style et de raison qui surprend » (Diderot 1875 : 467). Du reste, Girard revendiquait son statut d'auteur. Il définit un « style simple », proportionné à son sujet (1747 : I, p. 4) et exige pour son œuvre, ce « Tout très méthodique », une lecture qui en respecte la composition. « Libéré de la fêrule des précepteurs », il s'est « livré à toute l'élévation et la liberté d'esprit qu'inspire la belle Littérature » (1747 : I, Préface v). Même lorsqu'il se conforme à la tradition, c'est avec « la liberté d'un auteur qui n'écrit que d'après la chose même » (1747 : II, 12). Ainsi il résiste à l'innovation lorsqu'elle est inutile, et par respect pour les anciens renonce à *conditionnel* et conserve *suppositif*. Beauzée fera le même choix, parce qu'il est sensible à l'harmonie : « la terminaison est semblable à celle des noms des autres modes » (1765 : 96), le terme est donc « plus analogue aux termes d'*indicatif*, de *impératif*, de *subjonctif*, & marque d'une manière plus précise la destination particulière de ce Mode » (1767 : II, 236).

Attentif à la matière des mots, Beauzée s'est pourtant vu reprocher son style sec et confus. Un siècle de linguistique rend moins sévère pour cet auteur qui pour forger un concept sait convoquer dans un même geste l'étymologie, l'image et l'expérience humaine : « Cette mobilité successive de l'existence ou du temps, nous la fixons en quelque sorte pour la rendre commensurable, en y établissant des points fixes caractérisés par quelques faits particuliers (...). On donne à ces points fixes de la succession de l'existence ou du temps, le nom d'*époques* du grec *ἐποχή*, venu de *ἐπέχειν*, *morari*, *arrêter* : parce que ce sont des instants dont on arrête, en quelque manière, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on observe pour ainsi dire ce qui coexiste, ce qui précède et ce qui suit » (1767 : I, 425). Dans ces lignes célèbres, l'écriture, consubstantielle à l'élaboration de la connaissance, contribue à la profondeur d'un texte que l'on peut méditer au-delà de la seule spéculation grammaticale.

Les linguistes veulent être jugés sur leur bilan scientifique. Mais comme les grammairiens autrefois, ils doivent satisfaire une demande sociale, et cela suppose d'être lisible. Savoir rendre avec force et clarté sa pensée est aussi la marque des grands esprits. C'est s'assurer une audience au-delà des écoles et des effets de mode. Merci donc à Michèle Biraud d'avoir, discrètement, tordu le cou à l'académisme universitaire, rendant à tous un patrimoine si grandement menacé.

## 9. Comment lire la lettre de la prairie ?

article paru dans Lignereux, Cécile (dir.) *Lectures de Madame de Sévigné. Lettres de l'année 1671*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 119-132, 2012.

Il faut sans doute un peu de candeur pour revenir sur une lettre trop vantée, et dont l'attribution même fait débat<sup>1</sup>. Autant raisonner des causes sans être assuré du fait. Mais la lettre des foins mérite un peu mieux que la suspicion que provoquent toujours les applaudissements immodérés du public (car c'est un peu de cela qu'il s'agit aussi). Saluée par les éloges unanimes de la critique dès sa première publication en 1815<sup>2</sup>, cette lettre s'impose rapidement dans les recueils de morceaux choisis, et fait une entrée remarquée dans la correspondance générale. Les éditeurs ne manquent pas d'en souligner l'intérêt par une note :

C'est la première fois que cette lettre est réunie à la correspondance de Mme de Sévigné. La littérature est redevable de sa publication à M. de Craufurd (...) Qu'il seroit à désirer que les curieux qui possèdent dans leurs cabinets des trésors de ce genre, ne prétendissent pas en jouir exclusivement.<sup>3</sup>

Cette jolie lettre a été publiée par M. Craufurd (...) Insérée à son ordre de date dans notre édition, elle en fait un des beaux ornements.<sup>4</sup>

En réalité, cette pièce tarde à trouver sa place exacte dans un tissu en perpétuelle refonte. Classée à la suite d'une lettre à Mme de Grignan datée elle aussi du 22 juillet 1671(I, 301, p. 251)<sup>5</sup>, elle constitue avec elle une sorte de diptyque, la seconde reprenant la matière de la première. Mais ce lien thématique pour être évident aujourd'hui n'existait pas en 1815. Jusqu'à l'édition Monmerqué de 1862, la lettre à Madame de Grignan ne comporte pas l'alinéa relatif à Picard. Dans la plupart des éditions disponibles avant cette date, on passe de « l'innocence est-elle toujours persécutée ? » à « cette madame Quintin » (p. 114). Pour B. Croquette, ce fait établit l'authenticité de la lettre des foins : « Craufurd n'a pas (...) démarqué un texte déjà connu ; au contraire, la révélation en 1820 du manuscrit Grosbois – et donc du bref récit fait à Madame de Grignan de l'incident est venue confirmer l'authenticité de la narration présentée au public cinq ans plus tôt »<sup>6</sup>.

Ainsi, c'est dans son rapport avec les autres lettres à Coulanges que l'inédit de 1815 a d'abord été envisagé. Les critiques y reconnaissent l'esprit de la « lettre aux épithètes » (15 déc. 1670 : I, 139, p. 41) et surtout ils pensent tenir la « lettre de la prairie » réclamée par Mme de Thianges à Mme de Coulanges :

---

1 R. Duchêne juge suspectes les conditions de sa divulgation, et émet l'hypothèse du pastiche (*Madame de Sévigné, Correspondance*, vol. I, Paris, 1972, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 1129). F. Nies juge ce texte « problématique » (*Les Lettres de Mme de Sévigné. Conventions du genre et sociologie des publics*, Paris, Champion, 2001, p. 90, note 195). B. Croquette (« La lettre des foins est-elle de Mme de Sévigné ? », *XVII<sup>e</sup> siècle*, XXXVII, 1985, p. 318-320) se fonde en revanche sur l'histoire éditoriale pour « rendre à Mme de Sévigné sa lettre des foins ». N. Freidel reste sur cette interrogation : « Mme de Sévigné s'y serait-elle pastichée elle-même ou bien s'agit-il d'un faux dans le style de l'auteur ? » (*Lettres de l'année 1671*, Gallimard, 2012, p. 500).

2 Q. Craufurd, *Essais sur la littérature française*, tome I, Paris, Michaud, 1815. L'éditeur précise : « en voici une qui n'a été imprimée nulle part », p. 173.

3 *Lettres de Madame de Sévigné*, tome second, Paris, J.J. Blaise, 1818, p. 127.

4 P. M. Gault de Saint Germaine, *Lettres de Madame de Sévigné*, tome 2, Paris, Dalibon, 1823, p. 153.

5 Pour ces deux lettres, nous n'indiquerons plus que la page de l'édition de N. Freidel, *Lettres de l'année 1671*.

6 B. Croquette, *art. cit.*, p. 318. On peut imaginer que le faussaire connaissait l'intégralité de la lettre, ce qui compte tenu de la personnalité de Q. Craufurd – collectionneur et mécène, familier de l'aristocratie française - n'est pas tout à fait impossible.

Mme de Thianges, qui avoit ouï parler de cette lettre, l'envoya demander à Mme de Coulanges.<sup>1</sup>

C'est cette lettre que Mme de Thianges envoyait demander à Mme de Coulanges, ainsi que celle du *Cheval*, qui malheureusement est perdue. (...) fort goûtée des connaisseurs la lettre de *la Prairie* est un modèle de grâce sémillante.<sup>2</sup>

Recommandée par son passé prestigieux, cette lettre offre aux lecteurs l'assurance d'un plaisir bien fondé, partagé par-delà les siècles avec les contemporains de la marquise. Entrons donc à notre tour dans la plaisanterie de cette lettre à Coulanges, lettre brillante, lettre « folle », dont les ressorts profonds nous échappent sans doute aujourd'hui.

### La lettre de la prairie, une lettre à Coulanges

« Lettre de la prairie », « lettre des foins », ces désignations familières montrent à quel endroit du texte s'est cristallisé la lecture :

J'envoie dans cette prairie que les poètes ont célébrée prendre tous ceux qui travaillaient pour venir nettoyer ici. Vous n'y voyez encore goutte ? En leur place j'envoie tous les gens faner. Savez-vous ce que c'est que faner ? il faut que je vous l'explique. Faner est la plus jolie chose du monde, c'est retourner du foin en batifolant dans une prairie. (p. 255)

La définition du fanage, avec ses allures de maxime bien frappée et ses contours bien dessinés, participe indéniablement à la renommée du texte. Elle commence par une construction attributive qui pose comme cadre à l'explication une appréciation élogieuse inattendue : « faner est la plus jolie chose du monde ». On reconnaît la forme des « épithètes » de la lettre sur le mariage de la grande Mademoiselle. Une seconde proposition apporte l'information différée : « c'est retourner du foin ». Le recours à *c'est* relie finement la phrase à elle-même : ce pivot - quel que soit le statut référentiel qu'on accorde à *c'* (forme vide ou pronom anaphorique) – assure le relai entre l'infinitif *faner* et les propriétés que lui assigne la définition. Il ramène l'expression au style formulaire des sentences et proverbes et fait écho à la phrase précédente : « ce que c'est que faner ». Alors que l'équivalence posée entre les deux infinitifs s'en tenait à une approche réaliste (« faner (...) c'est retourner du foin »), les derniers termes reviennent à la fantaisie. Ils élucident la première proposition (« la plus jolie chose du monde »), en conférant aux travaux des champs le charme d'un noble divertissement. Il s'agit de « batifoler » dans un lieu de qualité : « une prairie », « cette prairie que les poètes ont célébrée ». Des poètes ont donc chanté les Rochers ? Peu importe, cette petite énigme livrée à la postérité relève du jeu autour des références littéraires, « jeu de reconnaissance ésotérique et savoureux »<sup>3</sup> qui resserre la connivence entre épistoliers. Nul besoin d'être explicite :

Ainsi l'entendent Ariste et Eugène dans les *Entretiens* (1671) que le père Bouhours leur fait tenir au bord de la mer. Au moment de citer sur la mer en furie une strophe de la Solitude de Saint-Amant, Ariste l'introduit en ces termes: « Vous savez ce qu'en dit un de nos poètes ». Il y a dans ce vague voulu qui prend la place des références précises un hommage rendu à l'esprit de l'interlocuteur.<sup>4</sup>

---

1 *Lettres de Mme de Sévigné*, tome second, Paris, J.J. Blaise, 1818, p. 127. Mme de Coulanges écrit à Mme de Sévigné que Mme de Thianges la « prie de lui envoyer la lettre du Cheval de Mme de Sévigné et celle de la Prairie » (10 avr. 1673 : I, 579).

2 L. Feugères, *Morceaux choisis des classiques français à l'usage des classes supérieures*, Paris, Delalain, 1864, p. 161-162.

3 Nies, *op. cit.*, p. 137.

4 B. Beugnot, « Dialogue, entretien et citation à l'époque classique », *Revue Canadienne de littérature comparée*, vol. 3, n°1, 1976, p 46.

L'allusion à ces obscurs poètes trahit moins une « maladresse de faussaire »<sup>1</sup> que les limites de la réception contemporaine. Elle s'inscrit dans cette esthétique du badinage, dont les effets se sont perdus<sup>2</sup>. Où convient-il de chercher la grâce et l'esprit ? Peut-être au-delà des marques claires, qui ont bloqué la réception de lettre, en l'assimilant trop vite à l'« exemple extrême de la lettre brillante », conçue « dans la même veine que celle sur le mariage de la Grande Mademoiselle »<sup>3</sup>. Certes, elle partage avec cette dernière son ton alerte :

Il épouse Mademoiselle, ma foi ! Par ma foi ! Ma foi jurée ! (15 décembre 1670 : I, 140, p. 42)  
Ma foi ! la colère me monte à la tête (p. 255)

De la lettre du 19 décembre, la lettre des foins reprend les remarques sur la conduite du récit :

Mais il faut reprendre les choses de plus loin (19 décembre 1670 : I, 140, p. 43)  
(...) où l'on ne reprend pas les choses de si loin (p. 255)

Dans son organisation, elle aussi s'apparente à une énigme - le destinataire doit rétablir la cohérence du parcours narratif, élucider le lien entre l'arrivée de Picard à Paris et celle de Madame de Chaulnes à Vitry. Les interrogations soulignent le jeu avec un destinataire désorienté et régulièrement sollicité :

Vous croyez que j'extravague ? (...) Vous ne comprenez pas que cela puisse jamais revenir à Picard ?  
(...) Vous ne comprenez pas encore où cela peut aller ? (...) Vous n'y voyez encore goutte ? (p. 254-255)

mais elles soutiennent aussi la construction du discours, lequel s'apparente davantage au dialogue didactique ou philosophique qu'à la conversation entre familiers<sup>4</sup>. S'il y a bien « constant appel à la participation du destinataire »<sup>5</sup>, c'est pour s'assurer de son accord sur les bases du raisonnement et de la nécessité d'ajouter graduellement de nouveaux éléments, de nouvelles « propositions incidentes ». Ces derniers mots, transfuge du vocabulaire de la philosophie et de la logique<sup>6</sup>, entrent dans le langage épistolaire sur un mode dérisoire – « une *petite* proposition incidente » - ; ils participent à la complicité intellectuelle propice au badinage, tout en éclairant le commentaire final : la narration obéit à la règle selon laquelle « on ne dit que ce qui est *nécessaire* » (p. 255), elle avance, sur le mode du raisonnement, au rythme des « propositions » ajoutées au fur et à mesure, conformément à la définition de Furetière :

Narration : déduction d'un fait, récit d'une histoire telle qu'elle est arrivée.<sup>7</sup>

Œuvrent conjointement à cette progression logique les reprises lexicales renforcées par la conjonction :

---

1 « Nul poète n'a célébré au XVII<sup>e</sup> siècle les charmes des Rochers ; ce trait serait-il une maladresse de faussaire » (R. Duchêne, p. 1129).

2 F. Nies, *op. cit.*, p. 121-122.

3 C. Montfort-Howard, *Les Fortunes de Mme de Sévigné au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Tübingen, G. Narr, Paris, Place, 1982, p. 28.

4 Les interrogations renvoient aussi à « une règle de l'art épistolaire formulée par Grimarest : l'interrogation suppose la familiarité (...) les questions s'accumulent dans les lettres aux proches et aux amis », Nies, *op. cit.*, p. 73.

5 B. Beugnot, « Dialogue, entretien et citation à l'époque classique », *art. cit.*, p. 49

6 L'expression appartient au langage juridique de l'époque mais figure aussi dans la *Logique* de Port Royal ou dans *La grammaire générale et raisonnée*, Cl. Lancelot, et A. Arnauld, Paris, Le Petit, 1660, p. 71. Sur ce sujet voir D. Reguig-Naya « Descartes à la lettre : poétique épistolaire et philosophie mondaine chez Mme de Sévigné », *Dix-septième siècle* 3/2002, n° 216, p. 511-525.

7 A. Furetière, *Dictionnaire universel*, chez Arnout et Reinier Leers, 1690.

Elle y attend le duc, son mari (...) elle attend donc son mari (...) mourant d'ennui (...) elle meurt donc d'ennui. Je suis sa seule consolation (...) Comme je suis donc sa seule consolation (...). (p. 254)

Ainsi nulle « digression » dans cette lettre mais juxtaposition brute et échelonnée des faits selon les nécessités de la déduction. Il n'est pas jusqu'à la définition du fanage qui n'entre dans cette construction : Picard n'a pas seulement refusé d'obéir, il a manqué de bon goût en refusant de faner.

La lettre ne s'en tient pas au « persiflage de l'interdiction de digressions »<sup>1</sup>. Elle cumule les détournements de modèles épistolaires. Les premiers mots de la lettre s'inscrivent dans un registre sérieux. La tournure démonstrative « ce mot », accompagné de la formule « pour vous donner avis » convient plutôt aux courriers officiels, portant une information grave et importante.

La presente *est pour vous donner avis* du desplaisir que jay d'avoir esté contraint de faire arrester le sieur de Saint Pressüil.<sup>2</sup>

Une telle solennité dans une lettre adressée à Coulanges oriente assez vite le lecteur vers une interprétation plaisante, d'autant que l'expression « avoir l'honneur » s'applique difficilement à un domestique. Néanmoins, le fonds reste sérieux : on travaille à la perte du valet insoumis qui en qualité de « frère du laquais de Mme de Coulanges » aurait pu bénéficier de la protection de la famille. « Ce détail qui fait vrai a pu être inventé »<sup>3</sup> mais il est cohérent : il divulgue la visée de la lettre, prévenir toute démarche auprès des Coulanges. Voilà une singulière lettre de recommandation qui se retourne contre celui qui en est l'objet, et revendique en sa chute les qualités d'une lettre de relation. Le « jeu avec les règles traditionnelles du genre »<sup>4</sup> se complique encore du fait d'une habile confusion des tons. La requête grave (ne s'agit-il pas de compromettre l'avenir d'un domestique, de satisfaire l'autorité indignée ?) se mêle à la folie ingénieuse autour de la valeur éthique du fanage et des narrations agréables. Bussy avait reproché à Mme de Sévigné ce procédé générateur d'ambiguïté :

Quoique vous ayez affecté un air de raillerie vous l'avez mêlé de choses sérieuses. (12 aout 1669 : I, 118)

La portée exacte du jeu n'est donc pas si simple à élucider. Pour autant, jusqu'où va en 1815 le souci d'exégèse des amateurs de morceaux choisis ? La lettre supporte assez bien une lecture de premier niveau et par ses conditions de divulgation mêmes, elle épouse les attentes de ce nouveau type de lecteur « sur-occupé, dont le temps est précieux et le loisir borné »<sup>5</sup>. C'est à ses marques ostentatoires (la définition, la devinette) plutôt qu'aux finesses sous-jacentes que la lettre doit sans doute son succès. Succès fondé sur des traits contraires à la légèreté du badinage spirituel et donc sur un malentendu. On conçoit les manifestations de lassitude, voire d'écœurement :

On a peut-être trop admiré jadis les lettres étourdissantes où elle déploie sa virtuosité : la lettre aux épithètes, la lettre des foins, etc. Ce sont là des tours de force ou des gentillesses qui n'ont guère de conséquence.<sup>6</sup>

---

1 F. Nies, *op. cit.*, p. 139.

2 *Vingt-quatrième tome du Mercure françois ou suite de l'histoire de nostre temps*, Paris, Olivier de Varennes, 1647, p. 117.

3 R. Duchêne, *Correspondance*, I, *op. cit.*, p. 1130.

4 F. Nies, *op. cit.*, p. 139

5 F. Nies, *op. cit.*, p. 177.

6 G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette et Cie, 1901, p. 481.

Je ne te dirai pas *la plus grande, la plus petite*, car cette citation de Sévigné faite par tous les gens qui ne savent que cela d'elle écœurerait ta grand-mère autant que "*la jolie chose que c'est de faner*". Nous ne daignons pas ramasser ce Sévigné de tout le monde.<sup>7</sup>

Non contente d'irriter les véritables amateurs, qui voient en elle un texte peu représentatif<sup>2</sup> véhiculant une fausse image de Mme de Sévigné, la lettre des foins fait l'objet de doutes sérieux quant à son authenticité : « il peut s'agir d'un pastiche »<sup>3</sup>. Pour aborder la double question de son authenticité et de sa représentativité, il convient de replacer « dans la série chronologique qui l'a vue naître »<sup>4</sup> cette lettre du 22 juillet 1671 .

### Les deux lettres du 22 juillet 1671

Le 22 juillet 1671, Mme de Sévigné écrit à sa fille, quoiqu'elle n'ait « rien à [lui] mander » (p. 251). La suite est une variation sur ce vide, une succession apparemment aléatoire de « bagatelles » : l'arrivée de Mme de Chaulnes, la visite de la marquise à cette dernière, le parc et ses allées propres, les compliments de Mme de Chaulnes. L'épistolière s'interrompt pour s'enquérir de sa destinataire, des Grignan, et « du pauvre coadjuteur », puis elle reprend sa litanie : « un acte généreux », à savoir le renvoi d'un valet, les « manières bretonnes » de Mme Quintin, quelques nouvelles de la cour, les tracas prévisibles amenés par les États. L'ensemble est rythmé par les lamentations sur la médiocrité des sujets abordés : « en voilà beaucoup sur ce sujet », « il faut avouer que la disette de sujets m'a jetée aujourd'hui dans de beaux détails », « ne sortirai-je point des nouvelles de Bretagne ? ». La disgrâce de Picard est prise dans cet enchaînement, ce qui compromet sa visibilité. Le passage sera supprimé dans les premières éditions de la correspondance, sans égard pour l'enchaînement discret ménagé par l'auteure. L'évocation de l'« innocence persécutée »<sup>5</sup> construit en effet un cadre pertinent à la mésaventure de Picard, renvoyé « sans autre forme de procès » par une maîtresse, certes dans son bon droit, mais qui semble avoir besoin de s'en convaincre. C'est par antiphrase que l'acte peut être qualifié de « généreux ». A-t-elle eu raison de renvoyer Picard ? La réserve de ce dernier n'était-elle pas légitime au regard du fonctionnement de la domesticité<sup>6</sup> ? Mme Sévigné apparaît sous un jour peu magnanime, ce qui a pu motiver la suppression de ce passage autant que l'insignifiance de l'événement. Que la marquise revendique son geste d'impatience et s'en absolve en même temps (« je n'en ai rien sur la conscience ») indique peut-être un vague remords. Cet endroit du texte manque d'ailleurs de clarté et gêne les premiers éditeurs :

Les mots qui terminent l'alinéa : *elle me viendra comme elle pourra* sont obscurs, nous nous sommes conformés au manuscrit.<sup>7</sup>

---

7 M. Proust, *Albertine disparue*, Paris, Gallimard, 1927<sup>1</sup>, 1992, p. 224.

2 R. Duchêne, « L'imposture biographique », dans L. Fraisse (éd.), *L'histoire littéraire, mélanges offerts à M. Bertaud* Genève, Droz, 2001, p. 212.

3 R. Duchêne, *Comme une lettre à la poste. Les progrès de l'écriture personnelle*, Paris, Fayard, 2006, p. 134.

4 L. Le Guillou, « Epistolarité et histoire littéraire », dans M. Bossis et Ch. A. Porter (ed.), *L'Epistolarité à travers les siècles. Geste de communication et/ou d'écriture*, colloque Centre culturel International de Cerisy la Salle, Stuttgart, Steiner, 1990, p. 100.

5 Titre d'un pamphlet attribué à La Fontaine dénonçant les irrégularités du procès Fouquet composé vers 1665, *L'Innocence persécutée: dialogues*, M.-F. Baverel-Croissant (ed.), Institut Cl. Longeon, 2002.

6 Cl. Petitfrère, *L'œil du maître, maîtres et serviteurs, de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, Ed. Complexe, 2006 : « Dans les maisons à large domesticité, on est traditionnellement attaché à une stricte division du travail, tant pour se prémunir contre l'excès de besogne que par préjugé contre une tâche jugée indigne de son rang (...) préoccupée par la rentabilité de son personnel de maison, la bourgeoisie du XIX<sup>e</sup> siècle combat de telles idées », p. 17.

7 Monmerqué, *Lettres de Mme de Sévigné*, vol. 2, Paris, Hachette, 1862, p. 289.

Le texte sera corrigé et devient : « elle viendra comme elle pourra ». La suppression du pronom altère légèrement le sens : dans la version manuscrite, « elle » peut anaphoriser « conscience », la leçon finalement retenue rattache le pronom à « récompense ». La première version laisse entrevoir une conscience pas tout à fait légère mais la marquise sait « glisser sur ses pensées ». La seconde semble juste exprimer son indifférence face au sort de son valet.

La lettre à Coulanges éclaire ce passage, elle renforce ce soupçon de dureté, en achevant le geste d'autorité. Mais tout prend la forme d'un jeu subtil de subversion des modèles et des valeurs. C'est une lettre à double fond, dont il est difficile de démêler l'objectif prioritaire. Alors que dans la lettre à sa fille, Picard est abandonné à son sort sur les routes de France, il devient ici la cible d'une colère inextinguible :

Si vous le revoyez, ne le recevez point, ne le protégez point, ne me blâmez point, et songez que c'est le garçon du monde qui aime le moins à faner, et le plus indigne qu'on le traite bien. (p. 255)

Au milieu de ces injonctions, le verbe « blâmer » ne renvoie pas au valet « indigne » : l'auteur de la lettre plaide discrètement sa cause mais l'esprit et la gaieté sont de plus sûrs alliés. Aussi la série s'achève-t-elle sur une curieuse hiérarchie des valeurs, où faner devient l'étalon de toutes les vertus. De même qu'elle accomplit et prolonge la colère du maître, la lettre à Coulanges accomplit le récit. Elle ne fait pas que développer les lignes consacrées à Picard dans la lettre précédente, elle reprend et condense, et selon le même ordre d'apparition, la plupart des faits mentionnés dans la lettre à Mme de Grignan. Pour expliquer l'arrivée de Picard à Paris, il faut en effet « prendre les choses de plus loin », c'est-à-dire à l'arrivée de Mme de Chaulnes à Vitré. C'est aussi par là que débute la lettre à Mme de Grignan :

Madame de Chaulnes *arriva* dimanche mais savez-vous comment ? (p. 251)

Vous savez que Mme la duchesse de Chaulnes est à Vitré (p. 254)

Elles sont *seules* à Vitré, *en attendant M. de Chaulnes* (p. 252)

Elle *attend* donc son mari *avec tous les états*, et *en attendant*, elle est à Vitré toute *seule*, mourant d'ennui. (p. 254)

Je fus voir lundi cette duchesse qui faut aise de me voir comme vous pouvez penser [...] vous croyez bien que *je l'emporte hautement* sur Mlle de Kerbogne. (...) *elle me viendra voir* après dîner (p. 252)

Vous croyez bien que *je l'emporte d'une grande hauteur* sur Milles de Kerbogne et de Kerqueoison. (...) Comme je suis donc sa seule consolation, après l'avoir été voir, *elle viendra ici* (p. 254-255)

*Toutes mes allées sont nettes* rigoureusement <et mon parc est en beauté><sup>1</sup> (p. 252)

et je veux qu'elle trouve mon parterre net et *mes allées nettes*, ces grandes allées que vous aimez. (p. 255)

*J'avais huit ou dix ouvriers* qui fanaient mes foins, pour *nettoyer* des allées, et j'avais envoyé mes gens à leur place. (p. 252)

Vous savez qu'on fait les foins, *je n'avais pas d'ouvriers* ; j'envoie (...) prendre tous ceux qui travaillaient, pour venir *nettoyer* ici. (p. 255)

Picard n'y voulut pas aller, et me dit qu'il n'était *pas venu pour cela* en Bretagne, qu'il n'était point un ouvrier, et *qu'il aimait mieux s'en aller à Paris*. (p. 252)

Tous mes gens y allèrent gaiement ; le seul Picard me vint dire qu'il n'irait pas, qu'il n'était *pas entré à mon service pour cela*, que ce n'était pas son métier, et *qu'il aimait mieux s'en aller à Paris*. (p. 255)

sans autre forme de procès, je le fis *partir* à l'instant (p. 253)

je suis demeurée ferme comme un rocher, et il est *parti*. (p. 255)

L'épisode s'achève sur quelques mots de justification rappelant le peu de mérite du domestique coupable de « quatre années de mauvais services » (p. 253), ou d'une « centième sottise » (p. 255).

---

1 L'adjectif *nettes* n'apparaît pas dans les éditions antérieures : « toutes mes allées sont *propres* et mon parc est en beauté » (I, 1127)

Dans leur succession les deux lettres 22 juillet 1671 présentent « deux manières de peindre »<sup>1</sup>, deux manières d'écrire selon l'identité du destinataire. La lettre à Mme Grignan est conçue selon un principe d'agencement modulaire, qui autorise la lecture et la divulgation par fragments, la lettre à Coulanges fait jaillir cette organisation secrète en affichant ses propres marques de composition. Elle exhibe tout ce que le badinage réussi inviterait à laisser filer discrètement. S'adressant à sa fille, Mme de Sévigné glisse sur son trait d'esprit : le valet dit « qu'il aimait mieux s'en aller à Paris », la maîtresse répond en le faisant « partir à l'instant ». Nul besoin d'insister sur ce que l'enchaînement des répliques comporte de plaisant. Au contraire la lettre à Coulanges souligne le caractère spirituel de la sanction : pour punir l'insolence, la marquise s'est contenté de « prendre au mot » son valet insoumis. L'acte d'autorité est en même temps l'occasion d'un bon mot. Quelle que soit l'hypothèse retenue quant à son attribution, la lettre à Coulanges propose donc une réécriture de la lettre à Mme de Grignan dont elle condense et compose la matière. Ce lien génétique s'étend à l'ensemble de la correspondance.

### La lettre à Coulanges et la correspondance à Mme de Grignan

La lettre à Coulanges tire nombre de ses expressions des lettres à Mme de Grignan. La lecture suivie de la correspondance donne l'impression d'avancer par touches successives vers la « lettre de la prairie ». L'arrivée de Mme de Chaulnes, les obligations mondaines sont annoncées depuis le début du mois de juillet<sup>2</sup>. Les allusions aux allées<sup>3</sup>, au parc<sup>4</sup>, aux travaux des champs<sup>5</sup>, aux foins<sup>6</sup> s'accumulent. Il est même question d'une prairie<sup>7</sup>. Ce matériel lexical est souvent étroitement lié au monde de l'écriture, soit qu'il offre concrètement un lieu propice à la méditation, au souvenir et à l'activité épistolaire :

Je me suis mise à vous écrire au bout de cette petite allée sombre que vous aimez.(24 mars 1671 : I, 199, p. 120)

soit qu'il en permette une évocation métaphorique.

On se plaît à les lire comme à se promener dans un beau jardin. (6 mai 1671 : I, 248, p. 183)

Elle [votre manière] est mille fois plus nette et plus facile que le galimatias dont je m'étais servie (13 mai 1671 : I, 253, p. 189)

Pour mon labyrinthe, il est net (26 juillet 1671 : I, 307, p. 259)

Je viens d'en faire un tour dans mon petit galimatias, c'est-à-dire mon labyrinthe, où votre aimable et chère idée m'a tenu fidèle compagnie. (29 juillet 1671 : I, 310, p. 263)

Le contenu de la lettre à Coulanges « se retrouve entièrement dans les lettres voisines »<sup>8</sup>. Faut-il forcément y voir l'imprégnation d'un imposteur bien documenté ? La lettre à Mme de Grignan n'est-elle pas pareillement soumise à la « ritournelle continue » (29 avril 1671 : I, 240, p. 173), au « déterminisme du déjà dit »<sup>9</sup>?

---

1 P. Dostie, «Du *faste au dépouillement*. Deux 'manières de peindre' chez Mme de Sévigné», *Cahiers du Dix-septième siècle*, VII, 1 (printemps 1997), p. 149-160.

2 5 juil. 1671 : I, 288, p. 234-235 ; 19 juil. 1671 : I, 299, p. 249.

3 24 juin 1671 : I, 279, p. 222.

4 19 juillet 1671 : I, 299, p. 249

5 10 juin 1671 : I, 269, p. 210, 21 juin 1671 : I, 276, p. 219, 28 juin 1671 : I, 283, p. 229

6 8 juillet 1671 : I, 290, p. 238

7 15 juillet, 1671 : I, 297, p. 246

8 R. Duchêne, *Correspondance, op. cit.*, p. 1130.

9 B. Beugnot, « L'invention de l'épistolaire : à la manière de soi », *L'Épistolarité à travers les siècles, op. cit.*, p. 30.

Ces convergences lexicales et thématiques, qui inscrivent la lettre des foins dans la trame générale de la correspondance, sont renforcées par d'autres analogies linguistiques. On y retrouve par exemple cet usage mêlé des temps verbaux que pratique Mme de Sévigné dans ses narrations. Dans la lettre à Coulanges, le récit est conduit au présent ou au passé simple mais les dernières péripéties sont rapportées au passé composé :

Je songeai que c'était la centième sottise qu'il m'avait faite (...). Je l'ai pris au mot (...) je suis demeurée ferme comme un rocher, et il est parti. (p. 255).

Un tel enchaînement n'a rien d'inédit, on le retrouve dans plusieurs lettres de l'année 1671 sans que l'on puisse forcément proposer une interprétation de nature énonciative :

Le roi pleura fort, et envoya M. Colbert à Chaillot la prier instamment de venir à Versailles, et qu'il pût lui parler encore. M. Colbert l'y a conduite. Le Roi a causé une heure avec elle et a fort pleuré et Mme de Montespan fut au devant d'elle. (12 févr. 1671 : I, 158, p. 65)

Sur la « règle des vingt-quatre heures » et la manière dont les auteurs l'appliquèrent au XVII<sup>e</sup> siècle, l'usage de Madame de Sévigné offre une image rafraîchissante qui confirme la lecture nuancée qu'en propose J.-M. Fournier<sup>1</sup>. En dépit de tours tels que « je fis hier » - calque parfait des exemples proposés par les grammairiens<sup>2</sup> – Mme de Sévigné emploie assez librement les deux temps, se livrant à des alternances qui troublaient déjà H. Estienne lorsqu'il essayait de percer le « secret »<sup>3</sup> de cette dualité temporelle. Il est bien sûr toujours possible de motiver le choix par la conscience de nuances aspectuelles et énonciatives : le passé composé ramènerait à la considération d'un « temps qui est en course »<sup>4</sup>, en l'occurrence pour la lettre des foins, il renforce la revendication d'un bon mot (« je l'ai pris au mot »), dont on assume les conséquences présentes (« il est parti »).

Un point remarquable de la lettre à Coulanges et qui autorise cette souplesse, c'est que les événements relatés ne sont pas datés, contrairement à la lettre à Mme de Grignan qui les situe la veille (« je fis hier un acte généreux »). La lettre à Coulanges n'en exploite que mieux toutes les valeurs du présent, particulièrement son emploi « historique ». Le sujet a attiré très tôt l'attention des grammairiens<sup>5</sup> et des remarqueurs. Leur réflexion porte sur l'adéquation du présent par rapport au sujet traité et les modalités de la concurrence avec l'autre temps dévolu à la narration de choses passées, à savoir le passé simple. Le recours au présent est discuté mais admis dans le style « historique » pour la grâce qu'il confère au récit. Vaugelas recommandait de « se servir tantost de l'vn & tantost de l'autre, & sçavoir passer adroitement & à propos du preterit au present & du present au preterit »<sup>6</sup>. Chiflet circonscrit plus fermement l'emploi du présent à une « suite d'actions ou deuenements impetueux » et recommande « de finir en reprenant le temps passé, par lequel on auoit commencé la narration »<sup>7</sup>. Dans la lettre à Coulanges, la gravité des événements ne requiert pas le recours au présent. On pourrait conclure à sur une sorte de dévoiement du style historique. Mais le présent a ici d'autres vertus. En l'absence d'ancrage temporel, il permet de confondre l'actualité de l'énonciation et les circonstances de l'action, et comme il convient également à l'énoncé des définitions, il permet de situer sur le même plan toutes les données et « propositions incidentes », de basculer de la succession des faits à l'enchaînement logique.

---

1 J.-M. Fournier, « Crise de langue et conscience linguistique : la question de la règle des 24 heures », *Dix-septième siècle*, 2004/2 n° 223, p. 251-264.

2 Voir par exemple Chiflet, *Essay d'une parfaite grammaire*, Anvers, J. van Meurs, 1659, p. 86.

3 H. Estienne d'après Fournier, « Crise de langue et conscience linguistique », *art. cit.*, p. 257.

4 L. Chiflet, *Essay d'une parfaite grammaire*, *op. cit.*, p. 86.

5 A. Oudin, *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, Somerville (A. de), 1640 p. 184.

6 Vaugelas, *Remarques sur la française*, Paris, Camusat, Le Petit, 1647, p. 457-459

7 Chiflet, *Essay d'une parfaite grammaire*, *op. cit.*, p. 136.

Finissons notre parcours par un regard sur la syntaxe. Négligences ou audaces concertées, « les caprices syntaxiques de Mme de Sévigné » participent à l'identité de son style<sup>1</sup>. La « désinvolture en matière d'incidence »<sup>2</sup> signalée par C. Lignereux à propos des participes présents se vérifie dans la lettre des foins pour l'infinif :

Comme je suis sa seule consolation, après l'être allée voir, elle viendra ici (p. 254-255)

Nous ne parlerons pas de transgression consciente dans la mesure où « les grammairiens n'édicte aucune consigne avant le début du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>3</sup>. Le tour n'a donc rien de singulier au XVII<sup>e</sup> siècle, mais il suscite parfois la gêne des éditeurs qui scrupuleusement proposent une reformulation conforme à la norme moderne : « c'est-à-dire : *après que je serai allée la voir* »<sup>4</sup>. Plus remarquable et plus caractéristique de la langue sévignéenne est la formule inaugurale :

Ce mot sur la semaine est par dessus le marché de vous écrire seulement tous les quinze jours. (p. 254)

La construction « par-dessus le marché *de* », signalée par E. Sommer<sup>5</sup> et par F. Nies<sup>6</sup>, illustre la créativité lexicale et syntaxique de Mme de Sévigné et sa manière de renouveler les clichés, ici la « ritournelle » relative à la fréquence de l'échange épistolaire : « tous les quinze jours » ne manque pas en effet de faire écho à « je vous écris deux fois par semaine ».

La lettre à Coulanges est pleine des mots que Mme de Sévigné emploie pour parler à sa fille, mais surtout elle prolonge de manière exemplaire leur discussion sur la « narration agréable ». Mme de Sévigné a en effet « distingué avec finesse dans le message épistolaire cette composante originale qu'est la narration »<sup>7</sup>. Lorsqu'elle évoque les « relations »<sup>8</sup> qui lui ont été faites à l'occasion d'événements divers, elle en commente la forme, et pour les qualifier recourt volontiers aux adjectifs « agréable » et « nécessaire », ou à leurs dérivés.

Je suis très obligée à Bandol de m'avoir fait une si *agréable relation*. (27 mars 1671 : I, 201, p. 122)

Voilà une belle narration bien divertissante et bien *nécessaire*, mais elle est vraie ma bonne (7 juin 1671 : I, 265, p. 205)

L'agrément du récit est particulièrement souligné lorsque c'est de sa fille qu'il émane :

Je suis fâchée de vous le dire car vous n'aimez pas cela, mais vous *narrez* très *agréablement* (13 mai 1671 : I, 250, p. 185)<sup>9</sup>

---

1 C. Lignereux, « Les caprices syntaxiques de Mme de Sévigné : une épistolière sourde aux prescriptions ? », site web RARE - Rhétorique de l'antiquité à la Révolution (juin 2012).

2 *Ibid.*

3 N. Fournier, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998, p. 285.

4 E. Crépet, *Trésor épistolaire de la France*, Paris, Hachette, 1865, p. 413.

5 E. Sommer, *Lexique de la langue de Mme de Sévigné, Lettres de Mme de Sévigné*, Monmerqué (ed.), vol. 14, Paris, Hachette, 1866, p. 76.

6 F. Nies, « Néologismes de Mme de Sévigné », *op. cit.* p. 413.

7 B. Bray, « Mme de Sévigné et l'art de la narration », *Épistoliers de l'âge classique*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2007, p. 298.

8 Le mot *relation* est plus fréquent que celui de *narration*. Sur le vocabulaire, voir B. Bray, « Mme de Sévigné et l'art de la narration », *art. cit.*, p. 294.

9 Voir aussi 13 mai 1671, p. 185 ; 18 mai 1671, p. 194

Ces « louanges attentivement motivées »<sup>1</sup> s'accompagnent de considérations générales ou de recommandations précises sur le travail de mise en récit.

Quelque aversion que je vous aie toujours vue pour les narrations, j'ai cru que vous aviez trop d'esprit pour ne pas voir qu'elles sont quelquefois *agréables* et *nécessaires*. Je crois qu'il n'y a rien qu'il faille entièrement bannir de la conversation, et qu'il faut que le jugement et les occasions y fassent entrer tout à tour ce qui est le plus à propos. Je ne sais pourquoi vous nous dites que vous ne contez pas bien ; je ne connais personne qui attache plus que vous. (27 mars 1671 : I, 201, p. 122)

La discussion s'inscrit dans le débat contemporain sur la juste mesure des narrations entre prolixité et extrême concision<sup>2</sup>. Mme de Sévigné qui revendiquait de longue date un style peu « laconique » (13 août 1655, I, 33) prend d'autant plus de distance avec la théorie qu'elle espère de sa fille des récits riches en détails.

Voilà de beaux détails mais on ne les hait pas des personnes que l'on aime (13 mai 1671 : I, 251, p. 187)<sup>3</sup>

Défaites-vous de cette haine que vous avez pour les détails (28 juin 1671 : I, 280, p. 224)

De telles remarques visent à obtenir de Mme de Grignan « une manière d'écrire susceptible de satisfaire les attentes maternelles »<sup>4</sup>.

La lettre des foins pose dès lors de façon aiguë, à travers la question de son attribution, celle de sa contextualisation : contrefaçon de la négligence ou contre-modèle du récit détaillé que la mère attend de sa fille, la lecture doit s'ajuster selon qu'on se situe dans l'échange badin avec Coulanges ou dans la conversation suivie avec Mme de Grignan. Adressée au premier, la lettre travaille à la perte d'un domestique, et, de manière assez cynique au fond, y trouve la matière d'un récit brillant construit autour d'un trait d'esprit. Parodie de Mme de Sévigné par elle-même ou pastiche, l'étude du badinage peut éluder la question et même s'en nourrir. Si la lettre est authentique, Mme de Grignan pouvant en prendre connaissance par Coulanges<sup>5</sup>, elle entre de manière indirecte dans la discussion littéraire des deux femmes. Elle appartient à cet ensemble de sollicitations discrètes par lesquelles la marquise cherche à guider l'écriture de sa fille. Voici, il est vrai, un grand circuit. Mais arriverons nous au but ? Finalement, l'ensemble de ces traits atteste aussi bien de l'authenticité de la lettre que de la sensibilité littéraire du faussaire. Restent l'intuition et la gêne devant ce texte saturé de procédés, où tout est « composé et étudié » (6 mai 1671 : I, 244, p. 178), et donc si étranger à Mme de Sévigné. Mais nul ne maîtrise son image. Mme de Sévigné en fit personnellement l'expérience :

Elle me contrefait de sorte qu'elle me fait toujours le même plaisir que si je me voyais dans un miroir qui me fît ridicule et que je parlasse à un écho qui me répondît des sottises. (19 juillet 1671 : I, 300, p. 250)

Accordons au moins à la lettre des foins une qualité d'exécution supérieure aux contorsions de Mlle du Plessis.

---

1 B. Bray, « Mme de Sévigné et l'art de la narration », *art. cit.*, p. 294.

2 B. Bray, « Recherchez la brièveté, évitez l'extrême concision. Théorie et pratique de la lettre et du billet à l'époque classique », *Épistoliers de l'âge classique, op. cit.*, p. 140-149.

3 Voir aussi 26 avril 1671, p. 168 ; 7 juin 1671 : I, 267, p. 207.

4 C. Lignereux, « La déformalisation du dialogue épistolaire dans les lettres de Mme de Sévigné », dans G. Ferreyoles (ed.), *L'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle, Littératures classiques n°71*, H. Champion, printemps 2010, p. 115.

5 Mme de Sévigné évoque cette correspondance entre Coulanges et sa fille : « Enfin je suis bien aise que M. de Coulanges vous ait mandé des nouvelles » (5 août 1671 : I, 312, p. 266).

## 10. Constructions en *c'est* chez Montaigne

(co-auteur Véronique Montagne), article paru dans Mathilde Vallespir et Roselyne de Villeneuve (éd.), *Styles, genres, auteurs* 10, pp. 33-51, 2010.

L'objectif de cette étude est de s'interroger sur un trait remarquable de l'écriture de Montaigne : la forte présence des constructions faisant appel à *c'est*<sup>1</sup>. Les auteurs ont bien conscience de s'engager là sur un terrain à la fois vaste et instable. Les constructions où figure *c'est* couvrent un domaine hétérogène au sein duquel les classements deviennent vite délicats : la taxinomie et la terminologie renvoient aux incertitudes de l'analyse et aux débats récurrents. Nous livrons donc aux lecteurs : (1) un ensemble d'éléments théoriques et historiques lui permettant de trouver son chemin – et peut-être sa réponse – dans ces discussions régulièrement revisités, (2) une description des principales réalisations observées dans le livre I des *Essais*, forcément tributaire des aléas de l'analyse, et quelques hypothèses relatives à leur interprétation pragmatique.

### 1. Remarques préliminaires sur *c'est*

#### 1.1. *C'est* « présentatif »

À propos de *c'est*, les grammaires retiennent souvent le terme de « présentatif »<sup>2</sup> : « mots ou expressions qui permettent de désigner quelqu'un ou quelque chose en rapport avec une situation »<sup>3</sup>, « groupes verbaux dont le seul rôle est de présenter des noms, ou leurs équivalents, des infinitifs, des propositions introduites par que »<sup>4</sup>. R.-L. Wagner et J. Pinchon parlaient quant à eux de « particule », terminologie qui affiche la volonté de ne pas « traiter *c'est*, *c'est* ... *qui* (ou *que*) comme des syntagmes analysables »<sup>5</sup> et donc le parti-pris de ne pas considérer « ce » comme un morphème représentant un élément présent dans le contexte discursif. Toutefois, pour P. Le Goffic, « le pronom *ce* n'est jamais totalement vide, on peut toujours suppléer un contenu si vague soit-il »<sup>6</sup>. Il peut s'interpréter ici comme l'équivalent pronominal d'un groupe nominal du type « cet homme ». Dans les *Essais*, rares sont les cas dans lesquels *ce* semble *a priori* non représentant. Parmi ces exemples où la représentativité de *ce* est la moins évidemment explicite dans l'enchaînement discursif, citons :

Le père et le fils peuvent être de complexion entièrement éloignée, et les frères aussi : C'est mon fils, c'est mon parent : mais c'est un homme farouche, un méchant, ou un sot. (p. 369)<sup>7</sup>

1 La base textuelle Frantext nous indique que les trois livres des *Essais* comportent 1496 occurrences de « c'est », dont 339 dans le premier livre et 293 pour le corpus retenu pour l'agrégation. À ce chiffre, il faut bien sûr ajouter toutes les variations morphologiques (« c'était », « ce sont », etc), ainsi que les cas où apparaît une négation dans le tour (« ce n'est pas/que », etc).

2 L'association du verbe *être* et du démonstratif neutre *ce* est attestée dès l'ancien français. Il était déjà possible de rencontrer à sa suite un cas régime : *c'est* pouvait donc dès l'origine être ressenti comme un présentatif, au même titre que *ez*, *es*, suivi du cas régime dès le XII<sup>e</sup> siècle. Le tour *c'est moi* qui se développe en moyen français n'est donc pas forcément dérivé de *ce sui je* (où le démonstratif est un attribut antéposé, et le verbe régi par le sujet postposé) mais se serait constitué « à partir de ce double modèle *tu ieres moi*, *c'ert le goupil* » (C. Marchello-Nizia, *La Langue française aux XIV et XV siècles*, Paris, Nathan, 1997, p. 238).

3 M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986, p. 565.

4 J.-Cl. Chevalier, C. Blanche-Benveniste, M. Arrivé, J. Peytard, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse-Bordas, 1997, p. 84.

5 R.-L. Wagner et J. Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris, 1991, p. 545.

6 P. Le Goffic, *Grammaire de la Phrase française*, Paris, Hachette, 1993, p. 142.

7 Dans l'édition de référence du programme de l'agrégation 2010, *Essais*, éd. Emmanuel Naya, Delphine Reguig et Alexandre Tarrête, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2009, t. 1.

Dans « c'est un homme farouche », *c'* est clairement anaphorique (mon fils/ mon parent est un homme farouche), alors que les deux premiers *c'est* pourraient être tenus pour des particules inanalysables.

*C'est* « présentatif » rejoint sous cette étiquette *voilà/voici* et *il y a*. La *Grammaire du français* de D. Denis et A. Sancier-Château<sup>1</sup> leur reconnaît comme caractéristiques communes une « origine verbale », qui leur permet de fonctionner comme « pivot de la phrase minimale », et leur caractère figé. *C'est* se distingue par la possibilité de varier en nombre. Selon J.-Cl. Chevalier et *al.*, « de tous les présentatifs, [*c'est*] est celui qui a la plus faible valeur démonstrative ; mais il est de loin le plus employé parce qu'il reprend un autre élément ; il est donc à la fois présentatif et représentatif »<sup>2</sup>.

## 1.2. Gallicismes <sup>3</sup>

Les constructions où figure *c'est* constituent un vaste ensemble. Les catégories les plus couramment retenues sont la phrase disloquée, clivée<sup>4</sup>, pseudo-clivée. On retrouve cette taxinomie dans *La Grammaire méthodique du français* qui reprend les rubriques de la dislocation - *La vitesse, c'est dépassé*<sup>5</sup> - ; de la phrase clivée dans laquelle « un constituant est extrait de la phrase et placé au début de celle-ci encadré par le présentatif *c'est* et par le pronom relatif *que* ou *qui* [...] *Claire aime le chocolat* → *C'est Claire qui aime le chocolat* »<sup>6</sup> ; et de la phrase pseudo-clivée qui « combine extraction et détachement en tête de phrase : *Ce que j'ai acheté, c'est une péniche* »<sup>7</sup>. Mais ce classement ne fait pas l'unanimité : P. Le Goffic regroupe pour sa part sous la rubrique « prolepse » les exemples suivants : *Partir, c'est mourir un peu*, ou *Ce qui m'inquiète, c'est qu'il ne soit pas encore là, Qu'il se soit fâché, c'est compréhensible*<sup>8</sup>.

Cl. Muller oppose clivée et construction à présentatif :

Le démonstratif [...] tend à être - et il est vraiment, dans les clivées prototypiques - cataphorique: il annonce la subordonnée, sans référence externe. [...] En cela, la clivée s'oppose à une autre construction très proche, celle à présentatif, dans laquelle « ce » est anaphorique.<sup>9</sup>

Cette distinction peut se fonder sur des données historiques : les différentes constructions en *c'est* ne sont pas toutes apparues en même temps. Les constructions avec *ce* cataphorique sont très anciennes. Cl. Buridant note la forte tendance en ancien français à « annoncer par un élément d'appel cataphorique *ce*, accentué, ou un équivalent, relayé par *que*, la proposition subséquente qui en développe le contenu »<sup>10</sup>. Peu usitée en ancien français, la phrase clivée se développe

1 D. Denis, A. Sancier-Château, *Grammaire du français*, Paris, Le Livre de Poche, 1994, p. 449-452.

2 J.-Cl. Chevalier et *al.*, *Grammaire du français contemporain.*, p. 84.

3 « On qualifie de *gallicisme* les expressions qui sont censées n'exister, sous leur aspect spécifique que dans la langue française. Ainsi le présentatif *c'est* est généralement présenté comme un gallicisme », Arrivé et *al.*, *La Grammaire d'aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 278.

4 Terminologie également controversée : pour les phrase en *c'est ...que*, P. Le Goffic conserve « clivage », « à regret et faute de mieux » (*Grammaire de la phrase*, *op. cit.*, p. 221).

5 M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994, p. 428.

6 *Ibid.*, p. 430.

7 *Ibid.*, p. 432-433.

8 P. Le Goffic, *op. cit.*, § 275, pp. 380-381.

9 Cl. Muller, 2003, « Naissance et évolution des constructions clivées en « c'est...que... » : de la focalisation sur l'objet concret à la focalisation fonctionnelle », dans Peter Blumenthal & Jean-Emmanuel Tyvaert (dir.), *La cognition dans le temps, Etudes cognitives dans le champ historique des langues et des textes*, Tübingen, Niemeyer, *Linguistische Arbeiten*, 476, 2003, p. 103.

10 C. Buridant, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000, p. 143.

véritablement durant la période du moyen français. La construction dite « pseudo-clivée », d'apparition plus tardive encore, ne se répand qu'au XIV<sup>e</sup> siècle.

D'autres auteurs soulignent en revanche tout ce qui rapproche clivée et disloquée : « On oppose parfois les cas où *c'* est un représentant (*Cet homme, c'est mon père*) de ceux où *c'* est « vide » (*C'est demain que je pars*). C'est ne pas voir que *c'est* a avant tout un rôle syntaxique de *pivot* : selon la place du terme représenté, la représentation sera plus ou moins claire mais le lien syntaxique reste le même »<sup>1</sup>. De même, on peut s'interroger sur la délimitation des phrases « pseudo-clivées » et des « disloquées à gauche ». Comme le signale un article au titre suggestif, « le problème, c'est de les distinguer »<sup>2</sup>: les critères syntaxiques et prosodiques ne permettant pas de fonder une distinction rigoureuse, les auteurs envisagent les « catégories PC et DG comme étant situées sur un continuum plutôt qu'en termes de catégories strictement discrètes »<sup>3</sup>.

### 1.3. Le statut référentiel de *c'*

Une bonne part de la controverse repose sur le statut référentiel de *c'*. Lorsque le pronom démonstratif est explicitement représentant, c'est-à-dire lorsqu'un élément présent dans le contexte discursif en constitue manifestement le contenu référentiel, deux types de configuration sont observables : (I) « Que philosopher, c'est apprendre à mourir » (p. 221), dans lequel le pronom fonctionne par anaphore, (II) « C'est folie de rapporter le vrai et le faux à notre suffisance ». (p. 359)<sup>4</sup> dans lequel le pronom fonctionnerait par cataphore.

Pour la première configuration, on distinguera ici les cas dans lesquels l'anaphore est immédiate :

la créance, c'était comme une impression... (p. 359)

de condamner ainsi résolument une chose pour fausse, et impossible, c'est se donner l'avantage d'avoir dans la tête... (p. 360)

Je veux donc de leur part, apprendre ceci aux maris... : c'est que les plaisirs... (p. 387)

De ceux dans lesquels elle fait l'objet d'une série de relais pronominaux, à partir – par exemple – d'un GN :

ma suffisance ne va pas si avant, que d'oser entreprendre un tableau riche, poli et formé selon l'art. Je me suis avisé d'en emprunter un d'Estienne de la Boitie, qui honorera tout le reste de cette besogne. C'est un discours auquel il donna nom. La Servitude volontaire. (p. 366)

un discours auquel il donna nom. La Servitude volontaire : Mais ceux qui l'ont ignoré l'ont bien proprement depuis rebaptisé, Le Contre un. Il l'écrivit par matière d'essai, en sa première jeunesse [...]. Il court piéçà ès mains des gens d'entendement, non sans grande et méritée recommandation : car il est gentil, et plein de ce qu'il est possible. Si y a-il bien à dire, que ce ne soit le mieux qu'il pût faire. (p. 367)

---

1 J.-Cl. Chevalier et al., *op. cit.*, p. 105.

2 S. Pekarek Doehler et G. M. Müller, 2009, « Le problème c'est de les distinguer ». Disloquée à gauche et pseudo-clivée dans la conversation », dans D. Apothéloz, B. Combettes, F. Neveu (dir.), *Les Linguistiques du détachement*, Berne, Peter Lang, 2009, pp. 413-426.

3 *Ibid.*, p. 418.

4 Le lien utilisé entre les deux éléments dépend de leur nature : le morphème « de » pour un GV, le morphème « que » pour un GN : « C'est à la vérité un beau nom, et plein de dilection que le nom de frère » (p. 369). La ligature *que* est à distinguer du *que* conjonctif introduisant une subordonnée complétive : « Ce n'est pas raison que l'art gagne le point d'honneur sur notre grande et puissante mère nature » (p. 397).

Par ailleurs, l'anaphore est résomptive dans un certain nombre de cas où *ce* résume une série d'éléments qui précèdent : dans « c'est une agitation extraordinaire... » (p.394), *ce* résume les mouvements de la Dordogne préalablement décrits.

Dans le cas de « c'est folie de rapporter le vrai et le faux à notre suffisance », « le pronom *ce* conserve ses propriétés de substitut (anaphorique ou cataphorique) de la séquence détachée à la référence de *il* impersonnel » (Riegel et al. 1994, p. 429). Pour les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*, la phrase *C'est dommage qu'il ne soit pas venu* se distingue ainsi de *Il est dommage qu'il ne soit pas venu*. Les auteurs de la *Grammaire du français contemporain*, estiment que « les deux phrases *C'est/Il est impossible de partir* ne se ressemblent que dans l'écriture. La seconde est dite sur une intonation normale (syntaxe discursive) et l'infinitif est complément de l'adjectif La première voit l'intonation tomber brusquement devant *de*. Il s'agit d'un tour segmenté »<sup>1</sup>. Cette remarque signale combien le statut du démonstratif - susceptible d'une « vidange référentielle » analogue à celle qui a frappé le personnel - est « subordonné au caractère lié de la phrase »<sup>2</sup>. Un changement d'intonation suffit pour transformer une construction disloquée en une phrase « quasi – impersonnelle »<sup>3</sup>. On pressent toutes les difficultés qu'un tel critère soulève lorsque l'on aborde un texte du XVI<sup>e</sup> siècle, la ponctuation constituant à l'écrit l'unique indice signalant le détachement d'un élément de la phrase et le statut référentiel du pronom.

Dans le débat sur le statut référentiel de la forme *c'*, voire sur son origine, certains auteurs ont rappelé que le contexte d'apparition du démonstratif est le même que ceux de l'adverbe *si* :

Si lorsqu'il est placé entre le sujet et le groupe verbal [...] est une particule d'énonciation soulignant le lien établi par l'énonciateur (auteur, locuteur) entre le sujet et la qualité qui lui est attribuée ; cette construction se rencontre dans les proverbes, les définitions et dans l'énonciation d'une propriété singulière du sujet. [...] Dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle, on va commencer à trouver parallèlement à *si* dans cette place et cette fonction le démonstratif neutre *ce/c'* ; faut-il voir dans *c'* le résultat de l'élision de *si* devant voyelle ? Cette substitution progressive est sans doute à mettre en rapport avec d'une part la disparition lente mais certaine de *si* adverbe de liaison, et, d'autre part le développement du présentatif *c'est ... que, est-ce ... que*. (Marchello-Nizia 1997, p. 323)

Cl. Buridant dans le chapitre qu'il consacre à la dislocation, établit un semblable rapprochement :

L'adverbe *si* figure exactement dans les mêmes contextes que le représentant des constructions disloquées, *si* fonctionnant comme un marqueur de discours indiquant la continuité du sujet ou du topique précédent et soulignant en l'occurrence la topicalisation. *Vostre enneur sanz faille, si est de vengier vostre honte (Mort Artu 134, 7)*. (Buridant 2000, p. 757)

Ces données historiques confortent l'hypothèse selon laquelle *c'est* fonctionne comme un pivot, hypothèse qui nous incite à privilégier la structure globale de l'énoncé, et à éluder les raisonnements sur la valeur sémantico-référentielle de *ce*.

Si par leur fonctionnement syntaxique les constructions en *c'est* alimentent régulièrement la controverse, leur intérêt dépasse en fait la stricte description formelle. Très souvent, la discussion a

---

1 J.-Cl Chevalier et ali., *op. cit.*, p. 103. Les auteurs proposent de rapprocher présentatifs et constructions impersonnelles, p. 84.

2 M. Maillard, « Concurrence et complémentarité de IL et ÇA devant les prédicats impersonnels en français contemporain ou comment distinguer une 'phrase asubjectivale' d'une 'phrase à sujet indistinct' ? », *L'Information grammaticale*, n°62, juin 1994, p. 49.

3 F. Corblin, « Sujet impersonnel et sujet indistinct : *il* et *ça* » dans M. Maillard (dir.), *L'impersonnel : mécanisme linguistique et fonctionnement littéraire*, Grenoble, CEDITEL p. 147. Terminologie également adoptée par P. Le Goffic, *op. cit.*, p. 145.

pour enjeu leur fonctionnement discursif : la dislocation assure la mise en valeur du thème (thématisation) et on assigne aux clivées un rôle symétrique de mise en valeur du rhème (extraction, focalisation). Dislocation et extraction sont décrites comme des procédures permettant de contourner un ordre figé pour retrouver un ordre expressif. Une sorte d'unité pragmatique se dessine donc, implicitement reconnue par un ouvrage comme la *Grammaire méthodique du français*, qui en dépit de subdivisions internes rassemble ces constructions dans un chapitre intitulé « l'emphase ».

## 2. Pragmatique du *c'est* chez Montaigne

Aborder le style de Montaigne, c'est d'abord tenir compte d'un discours déjà construit et composé pour une bonne part de présupposés qui tiennent pour acquis les commentaires de l'auteur lui-même. Il faut passer outre l'avertissement du chapitre XL :

Je sçay bien, quand j'oy quelqu'un, qui s'arreste au langage des *Essais*, que j'aimeroye mieux, qu'il s'en teust. (p. 459)

Montaigne encourage son lecteur à chercher le sens et à ne pas tant s'appesantir sur la forme, alléguant que lui-même n'a pas travaillé son style. L'image de naturel, le parler vrai, la relation avec le lecteur, tout plaide en faveur d'un langage naturel qui dès lors devrait se soustraire à la lecture experte du linguiste. Le trait que nous choisissons d'étudier pourrait à première vue conforter une certaine image de celui qui « parle au papier ». Il serait en effet assez aisé de rapporter à cette posture désinvolte l'usage de constructions souvent décrites comme procédés visant à libérer la langue de l'ordre figé. Segmentation et redondance pronominale peuvent être l'une et l'autre rapportées à ce que l'auteur dit de son style : style coupé, style désinvolte et familier. Mais dans cette interrogation sur les motivations de l'auteur, il convient de faire la part de ce qui relève du dynamisme propre de la langue et de certaines pesanteurs liées au genre dans lequel s'inscrivent ces premiers essais.

### 2.1. Les constructions en *c'est* la langue du XVI<sup>e</sup> siècle

Comme nous l'avons signalé, les constructions en *c'est* sont bien attestées dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle. Certains agencements sont mêmes reconnus pour leur élégance, ou tout simplement ressentis comme plus conformes au génie de la langue. *C'est* suscite les commentaires et les interrogations des premiers grammairiens : L. Meigret récuse le tour *c'est moi, c'est lui* ; Ramus se prononce en revanche favorablement pour ce qu'il conçoit comme une anomalie de nombre, recevable au titre de « francisme » (Ramus 1572, p. 167). Et sa position à l'égard de l'usage va bien au-delà de la simple tolérance puisqu'il inscrit le tour dans sa propre syntaxe. Ainsi de l'édition de 1562 à celle 1572, il passe de : « le verbe est un mot de nombre personnel avec temps » (Ramus 1562, p. 49) à : « le verbe *c'est* un mot de nombre avec temps et personne » (Ramus, 1572, p. 75). Plus révélateur encore le remaniement de l'exemple suivant :

Les courroux des amants est un renouvellement d'amour. (Ramus, 1562, p. 109)

Les courroux des amoureux cest un renouvellement d'amour. (Ramus, 1572, p. 161)

En 1562, Ramus livre cette citation traduite de Térence comme un exemple d'énallage. En 1572, la version remaniée est analysée comme une anomalie de nombre : « *cest* est mis pour *sont* ». Autrement dit, là où la syntaxe contemporaine tend à parler de « dislocation » - segmentation et reprise pronominale - le grammairien du XVI<sup>e</sup> siècle commente un problème d'accord. Cette correction (de *est* à *c'est*) et la remarque qui l'accompagne nous indiquent que la tournure avec *c'est* est ressentie par l'auteur comme plus conforme à la réalité de l'usage.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les remarques dans les grammaires se multiplient au sujet des constructions faisant intervenir *c'est* : Maupas évoque encore la dualité *ce suis je* et *c'est moi* et signale les divers emplois de *c'est* et les cas où l'on pourrait employer à sa place le pronom *il*, « comme une marque impersonnelle ». Chiflet commente les tours *c'est moi* et les phénomènes d'accord, les conditions où il est préférable d'employer *c'est* plutôt que *est*, mentionne la concurrence *il est / c'est*. Les constructions en *c'est* reçoivent la faveur de Vaugelas, qui déclare à propos de la phrase : *Ce qui est de plus déplorable & de plus estrange en tout le cours de la vie sujette à tant de misères, c'est etc*, que « *est* y seroit bon aussi mais *c'est* y est beaucoup meilleur parce qu'il recueille tout ce qui a esté dit entre deux, & rejoignant le nominatif au verbe, fait l'expression plus nette, & plus forte ». De même dans le tour *les plus grands capitaines de l'antiquité, ce furent Alexandre, Cesar, Hannibal &c*, si Vaugelas admet « *furent sans ce* », il précise que « avec *ce* il est incomparablement meilleur »<sup>1</sup>. Il se démarque de Malherbe qui dans son commentaire sur Desportes penche plutôt pour la construction sans démonstratif :

... Et mes jours plus luisants,  
Ce sont tristes horreurs ....  
Il pouvoit dire : *sont funestes horreurs*.<sup>2</sup>

La présence des constructions en *c'est* chez Montaigne n'a donc rien d'insolite ou d'archaïque, puisque la langue du XVI<sup>e</sup> siècle voit se développer ce trait reconnu par ses contemporains comme un « francisme ». Comme le rappelle C. Blanche-Benveniste au sujet des pseudo-clivées, « avant d'aborder les rôles pragmatiques qu'elle joue dans les discours, il paraît utile de mentionner ces rôles plus modestes de facilitateur grammatical »<sup>3</sup>.

## 2.2. Les contraintes liées au genre

Le désordre des *Essais*, les déclarations de l'auteur, une écriture réputée orale et familière, libre, voilà qui se concilie difficilement avec des constructions qui sont le lit privilégié de la définition et de la maxime, et qui pourraient tout aussi bien relever des pesanteurs linguistiques et génériques. Le style formulaire de Montaigne a fourni aux compilateurs nombre de sentences censées délivrer la quintessence d'une pensée insaisissable au fil du texte. Les constructions en *c'est* participent en général de ce florilège de maximes célèbres :

L'estimation et le prix d'un homme consiste au cœur et en la volonté : c'est là où gît son vrai honneur : la vaillance c'est la fermeté, non pas des jambes et des bras, mais du courage et de l'âme. (p. 406)

C'est le jouir, non le posséder qui rend heureux. (p. 473)

Cette fermeté de l'expression se marie difficilement avec la progression déconcertante d'un texte « compliqué et retors » dans lequel « il est bien aventuré de privilégier une phrase qui puisse être décrétée « aboutissement », conclusion, avis définitif ; de décider soudain au détour d'une page : voici ce que pense vraiment Montaigne »<sup>4</sup>. Faute de déterminer ce que pense globalement Montaigne sur tel sujet auquel s'essaie son esprit curieux, le lecteur constatera tout de même qu'il

---

1 Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise utile à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris Vve Jean Camusat & Pierre Le Petit, réed. De Jeanne Streicher, Paris, Droz, [1647], 1934, pp. 304-305.

2 Malherbe, *Commentaire sur Desportes, Oeuvres de Malherbe*, Paris, Hachette, 1862, p. 344.

3 C. Blanche-Benveniste, « Les pseudo-clivées et l'effet deux points », M.-J. Béguelin, M. Avanzi et G. Corminboeuf, *La parataxe*, tome 2, dans, Peter Lang, 2010, p. 195.

4 J.-Y. Pouilloux, *Lire les Essais*, Paris, Maspero, 1969, p. 28.

multiplie les affirmations. Ainsi l'« œuvre ouverte » est localement très orientée. Ce trait aurait sans doute à voir avec le caractère propre des premiers essais :

P. Villey note très justement le ton impersonnel des premiers essais ; grossièrement l'essai s'apparente à deux « genres littéraires » assez strictement définis dans la pratique intellectuelle des humanistes, le florilège et le commentaire. [...] En édifiant une manière d'anthologie de la pensée classique sur un thème donné, Montaigne reprend les voies parcourues par les humanistes de la première génération.<sup>1</sup>

Toutefois, M. Fumaroli reconnaît chez Montaigne une modulation particulière qui signale un glissement du style, une adaptation de cette « rhétorique des citations ». « Un Ancien nommé Montaigne et qui se constitue lui-même en autorité naît peu à peu des *Essais* et s'impose aux Modernes »<sup>2</sup>.

### 2.3. Un style directif

C'est en effet d'une voix très ferme que Montaigne parle à son lecteur, et bien qu'il prétende seulement « éclaircir » le jugement, il l'oriente et l'accompagne de manière assez directive. Parmi les outils – ou les manifestations – privilégiés de cette tendance, on relèvera dans l'usage des constructions en *c'est* une préférence pour un lexique évaluatif. Ainsi, c'est moins le dispositif syntaxique qui doit attirer notre attention, que le lexique et son agencement.

#### 2.3.1. Évaluation en seconde position

Les constructions segmentées, du type *A, c'est B*, forment apparemment un tour définitionnel grâce à la conjonction de plusieurs traits (verbe attributif, présent gnominique, présence du démonstratif avec éventuelle valeur référentielle). Ce modèle préserve en outre la séquence thème – propos, et présente la propriété de sélectionner une lecture générique : la mise en relation de deux syntagmes nominaux donne à l'énoncé « une allure de définition sinon de maxime »<sup>3</sup>.

Ce premier couplet c'est le refrain de la chanson. (p. 409)<sup>4</sup>

Mourir de vieillesse, c'est une mort rare (p. 560)

L'insertion dans une classe notionnelle peut être récusée : « l'honneur que nous recevons de ceux qui nous craignent, ce n'est pas honneur » (p. 478) ou au contraire revendiquée : « c'est la vraie solitude » (p. 444). Dans ces différents exemples, tout en établissant un rapport d'identité entre les deux membres de la phrase, l'énoncé bascule insensiblement vers l'affirmation subjective et non distanciée, autre manifestation de la « présence constante d'une identité personnelle vigoureuse »<sup>5</sup>. Ceci est particulièrement sensible dans les cas où le second membre est une anaphore fidèle du premier, assortie d'une expansion évaluative :

Leur *langage* au demeurant, c'est un *doux langage*, et qui a le son agréable, retirant aux terminaisons grecques. (p. 409)

---

1 *Ibid*, p. 94.

2 Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, Genève, Droz, 1981, p. 490.

3 E. Kotler, « De quelques effets de deixis dans le livre I des *Essais* », *Montaigne, Etudes sur le livre I des Essais*, Seconde Journée d'Etudes du XVI<sup>e</sup> siècle de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, Publication de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de Nice, 1993, p. 35.

4 A noter ici l'absence de virgule : dans la construction *A c'est B*, la présence d'une pause marquée par la ponctuation n'est pas systématique.

5 M. Fumaroli, *L'Age de l'éloquence*, p. 688.

ou une anaphore infidèle, un équivalent synonymique ou parasynonymique :

[le feu] en l'amitié, c'est une *chaleur générale et universelle*, une *chaleur constante et rassise* (p.370)

### 2.3.2. Évaluation en première position

Le plus fréquemment, c'est en première position qu'apparaît le terme évaluatif. De ce tour prescriptif, le modèle était finalement donné dès l'Avis au lecteur :

*ce n'est pas raison que tu employes ton loisir en un subject si frivole et si vain. (p. 117)*

*C'est* devient l'instrument de l'imposition d'un jugement subjectif. *C'est raison, c'est merveille, c'est folie* sont des tournures fréquentes :

*Mais à propos de l'estimation des hommes, c'est merveille que sauf nous, aucune chose ne s'estime que par ses propres qualités (p. 468)*

parallèlement à des constructions plus variées :

C'est une espèce de moquerie et d'injure de vouloir faire valoir un homme, par des qualités mésavenantes à son rang. (p. 457)

C'est un assez grand miracle [de] se doubler. (p. 378)

C'est une beauté remarquable en leurs mariages, que la même jalousie que nos femmes ont pour nous empêcher... (p. 408)

Si ce n'était la contenance d'un fol de parler seul... (p. 437)

On rapprochera des constructions en *c'est* d'autres dispositifs où une forme démonstrative anticipe sur la suite de l'énoncé. Le pronom démonstratif constitue avec la détermination subséquente - devenue obligatoire dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle - une sorte de séquence encadrante qui favorise la mise en relief d'un terme évaluatif. :

Je n'ay point cette erreur commune, de juger d'un autre selon que je suis. (p. 429)

Mais cecy surpasse toute bassesse de coeur, en personnes de tel rang, d'avoir voulu tirer quelque principale gloire du caquet, et de la parlerie jusques à y employer les lettres privées écriptes à leur mais (...). (p. 456)

L'ancien Menander disoit celuy-là heureux, qui avoit peu rencontrer seulement l'ombre d'un amy (p. 380)

L'auteur exprime sa vision du monde, en rupture avec le discours dominant, qu'il soumet à l'interrogation :

Mais pourquoi ne dira-on aussi au contraire ? que c'est l'effect d'un esprit precipiteux et insatiable, de ne sçavoir mettre fin à sa convoitise : que c'est abuser des faveurs de Dieu, de leur vouloir faire perdre la mesure qu'il leur a prescrite : et que de se rejeter au danger apres la victoire, c'est la remettre encore un coup à la mercy de la fortune : que l'une des plus grandes sagesses en l'art militaire, c'est de ne pousser son ennemy au desespoir. (p. 499)

Ce passage montre bien au demeurant comment construction segmentée et construction liée se relaient, confondant leurs fonctions discursives au-delà de leurs particularités formelles. Il advient aussi que se retrouve dans le premier membre de la construction segmentée le même lexique utilisé dans le cadre de la construction liée :

[...] s'empêcher du pensemment de chose si éloignée, ce serait folie. (p. 225)  
Ce serait folie de vous fier à vous-mêmes (p.455)

La plus grande chose du monde, c'est de sçavoir estre à soy. (p. 447)  
[...] c'est chose de peu de perte de ne les voir pas en leur naturel

Quel que soit le modèle retenu, lié ou segmenté, l'impact de la construction dépend de la disposition du lexique. Le premier livre des *Essais* présente une fréquente antéposition de l'évaluation. Cet ordre préférentiel remet en cause les déclarations de Montaigne :

J'ai naturellement un style comique et privé, Mais c'est d'une forme mienne, inepte aux négociations publiques, comme en toutes façons est mon langage. Trop serré, désordonné, coupé, particulier [...] (p. 461)

Il semble difficile d'éviter une certaine tension dans l'analyse des constructions en *c'est*. Il s'agit en effet d'idiotismes et pourtant on n'a de cesse de leur trouver une motivation, tendance à rapporter avec l'habitude qui consiste à les analyser comme des variantes de constructions jugées plus neutres. Abordées en termes de procédés rhétoriques, elles entrent en contradiction avec le projet déclaré de Montaigne. Si l'on renonce à cette analyse, Montaigne apparaît tributaire des cadres imposés par la langue et par les genres dont procèdent les premiers essais, genre mitoyen entre création littéraire et méditation philosophique.

## 11. Les marqueurs de type *quant à* du *Pantagruel* au *Quart Livre*

article paru dans A. Jaubert (dir.), *Cohérence et cohésion : étapes et relais pour l'interprétation*, Langages, ENS Editions, Paris, pp. 63-78, 2005.

[En ligne : <https://books.openedition.org/enseditions/138> ]

La lecture repose spontanément sur l'idée que tout texte vise à produire du sens, et que tout est mis en œuvre pour en faciliter la lisibilité et l'intelligibilité. Théoriquement, la cohérence, l'enchaînement des idées, et la cohésion, qui assure à l'échelle locale l'organisation des éléments du discours, vont de pair. En tant que « marqueurs linguistiques de la textualisation » (Ducrot et *al.* 1995, p. 501) *quant à* et *au regard de* œuvrent à un double niveau, transphrastique et intraphrastique. La locution elle-même établit un lien logique avec le contexte gauche et souligne le schéma informationnel de la phrase en isolant un point à partir duquel se construit l'énoncé. Par ailleurs, l'anaphore régit les relations avec le contexte droit : le syntagme détaché est en effet repris par un pronom dans la phrase accompagnante. En français contemporain, les détachements appuyés par une locution prépositionnelle contribuent donc à la structuration sémantique et syntaxique de l'énoncé. Ce cumul satisfait aujourd'hui les exigences textuelles aussi bien que les normes linguistiques : en français standard, un détachement, fût-il renforcé par *quant à*, implique une reprise pronominale. Pour autant, correction grammaticale et cohésion textuelle ne s'impliquent pas mutuellement. Ces deux principes, à première vue complémentaires, ne sont pas superposables et peuvent même entrer en conflit. Cette tension est tangible à travers l'usage des locutions de type *quant à* dans la langue préclassique.

Ces dernières sont abordées dans les grammaires du français contemporain en marge des analyses portant sur la segmentation (Chevalier et *al.* 1997, § 149-150 et §570) ou la dislocation (Riegel t *al.* 1994, p. 430). Une telle assimilation, que certains auteurs (Deulofeu 1979, Larsson 1979, p 42) jugent abusive, ne reflète pas les propriétés de ces locutions en moyen français et dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle. À l'époque, *quant à* et *au regard de* n'interviennent pas seulement pour renforcer un détachement et leur présence rend facultative la reprise pronominale. De fait, la cohérence discursive s'accommodait d'une éventuelle dispersion de la phrase et la locution comme dispositif de cohésion opère indépendamment des règles relatives à la grammaticalité de l'énoncé. La prose rabelaisienne suggère pour sa part une hiérarchie quelque peu inattendue entre cohérence, cohésion et grammaire, dans une œuvre où les choix syntaxiques semblent davantage résulter d'un parti pris esthétique que de préoccupations pragmatiques.

L'auteur du *Pantagruel* et du *Gargantua* n'a rien du locuteur ordinaire, soucieux avant tout d'efficacité et de clarté. Dans la controverse de Baisecul et Humevesne (*Rabelais*, *Pantagruel*, chap. XI et XII, p. 193-215) et dans les Fanfreluches antidotées (*Gargantua*, chap. II, p. 99-105), les phrases se succèdent sans autre lien entre elles que des marques matérielles et les mécanismes de cohésion œuvrent librement. Cet usage dévoyé des outils destinés à assurer la cohérence textuelle s'épanouit dans le cadre d'une politique syntaxique rigoureuse particulièrement sensible dans l'emploi des locutions *quant à* et *au regard de*. Sur ce point, Rabelais ne reproduit pas exactement les pratiques de ses contemporains. Cette singularité se double d'une énigme : les locutions prépositionnelles, couramment employées dans le *Pantagruel*, subissent un net déclin dès le roman suivant. S'interroger sur leur quasi-disparition sera donc une manière d'envisager à rebours leur rôle dans le texte et leur place dans la phrase.

## 1. Quant à et au regard de : diffusion et répartition

Du *Pantagruel* au *Quart Livre*, la diffusion et la répartition des locutions prépositionnelles ne suivent pas les tendances observées dans la langue médiévale et renaissante. L'usage rabelaisien de *quant à* et *au regard de* se distingue par des choix sémantiques presque anachroniques et par une désaffection paradoxale.

### Du Moyen Âge à la Renaissance

Du Moyen Âge au XVI<sup>e</sup> siècle se développe « une série de locutions prépositionnelles permettant l'introduction d'un élément en position de thème » (Combettes 1986, p. 213). Ces locutions existent en ancien français mais se diffusent aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. La langue multiplie alors les constructions détachant un syntagme en début de phrase, appuyé par une locution ou par une simple préposition :

*De vostre tresbon faucon, pour l'amour de vous, je le retiens.* (Antoine de La Sale, *Jehan de Saintré*, p. 494)

*Pour les Bourguignons, les conduisoit le conte de Saint Pol.* (Commynes, *Mémoires*, I, 6, p. 129)

*Quant*, issu du neutre *quantum* (combien, autant que) pris adverbialement, permet la constitution des locutions *quant est a*, *quant est de*, *quant a* qui signifient « pour ce qui est de, en ce qui concerne » :

*Quant est de moy, mais qu'a nulz ne desplaise,*

Petit enfant, j'ay oÿ recorder :

« Il n'est tresor que de vivre a son aise. » (Villon, *Le Testament*, Ballade, « Les contredits de Franc Gontier », vers 1504-1506, p. 211)

Les locutions formées à partir de *quant* sont concurrencées par d'autres expressions, notamment *au regard de*. Celle-ci est couramment employée dans les *Mémoires* de Commynes, ou sous la plume d'Antoine de La Sale, en précession d'un syntagme nominal détaché en début de phrase :

*Au regard du bastard de Rubempré, il est vray qu'il estoit prins pour les signes et contenance que avoient le disct bastard et ses gens a l'environ de la Haye en Holende.* (*Mémoires*, I, 1, p. 98)

*Et au regard des chevaulz mon maistre le escuier m'y aidera.* (*Jehan de Saintré*, p. 148)

En position médiane, la locution conserve son sens initial, « en considération, en comparaison de » :

... et ne doutez la grandeur ne la force de ce jeant *au regard de vous*... (p. 274)

*Quant à* connaît la même liberté de placement et pouvait, en moyen français, se trouver en fin de phrase :

... elle est bien mallade *quant au cuer de la royne* (p. 466)

Dans ce cas, la ponctuation ne signale pas de détachement : le syntagme introduit par *quant à* est intégré à la phrase et ne sert pas de cadre à la prédication.

Bien que ces différentes locutions figurent dans des contextes similaires, le domaine de *au regard de* est moins étendu. Il est ainsi possible à *quant à* d'introduire *au regard de* :

*Et quant au regard de la despense, je ne vueil que vous en soussiez. (p. 178)*

*Quant au regard de ses caquetz*

*Nous en sommes pieça saoulés. (Coquillart, « Le Plaidoyer », vers 512-513, p. 35)*

De telles combinaisons rappellent l'origine nominale de l'expression *au regard de* et signalent une lexicalisation moins avancée. En outre, *au regard de* se construit rarement avec le pronom personnel qui figure régulièrement à la suite de *quant est de* ou de *quant à*. Dans *L'Heptaméron*, sur trente occurrences de *quant à*, dix-neuf concernent un emploi en précession du pronom personnel *moy*. De même, *quant est de* apparaît à huit reprises dans le recueil, exclusivement devant le pronom *moy*. Enfin, *quant à* permet de promouvoir en position de thème des propositions :

*Et, ma souveraine dame, quant ad ce qu'il vous plaist que je chasse hors de mon cuer la mortel paour et le grief penser qui y est, toutes vos paroles me sont commandement. (Guillaume de Machaut, Le Livre du voir dit, p. 124)*

La locution *au regard de* connaît une expansion limitée, en synchronie comme en diachronie : elle décline dès le XVI<sup>e</sup> siècle dans les contextes désormais dévolus à *quant à*. Marguerite de Navarre ne l'emploie pas, Montaigne n'a que très ponctuellement recours à l'expression *pour le regard de* :

*Les Sages disent, que pour le regard du sçavoir, il n'est que la philosophie, et pour le regard des effects, que la vertu, qui generalement soit propre à tous degrez, et à tous ordres. (Essais, I, 40, p. 245)*

Du Moyen Âge à la Renaissance, les locutions prépositionnelles se multiplient et se diffusent. La langue du XVI<sup>e</sup> siècle évince progressivement les expressions les moins productives : *quant à* tend à s'imposer, *au regard de* persiste mais se marginalise. Ces tendances générales ne se vérifient pas dans l'œuvre de Rabelais.

### **Du Pantagruel au Quart Livre**

Dans le premier roman, la majorité des syntagmes détachés à gauche sont précédés d'une locution prépositionnelle, mais à la différence de ses contemporains qui privilégient *quant à*, Rabelais marque une préférence pour l'expression *au regard de*. Celle-ci introduit des noms, des infinitifs ou des pronoms :

*Et au regard des lettres de humanité, et connaissance des antiquités et histoire, ils en étaient chargés comme un crapaud de plumes, et en usent comme un crucifix d'un pifre... (Pantagruel, chap. X, p. 187-189)*

*Et au regard de se rompre fort la tête à étudier, il ne le faisait mie, de peur que la vue ne lui diminuât. (ibid., chap. V, p. 131)*

*Au regard de cette-ci devant, laquelle je vois continuellement, en mon avis elle est pucelle ; toutefois je n'en voudrais mettre mon doigt au feu. (ibid., chap. XIV, p. 241)*

*Quant à* et *quant est de* s'imposent toutefois en précession d'un pronom personnel :

*Quant est de moi je ne vous hais point. (ibid., chap. XIX, p. 307)*

Dès le *Gargantua*, Rabelais se détourne de ces locutions, limitant leur emploi à quatre occurrences :

*Au regard de fanfarer & faire les petits popismes sus un cheval, nul ne le fit mieux que lui. (Gargantua, chap. XXI, p. 245)*

*Quand est de votre ranczon, je vous la donne entièrement, & veux que vous soient rendues armes & cheval. (ibid., chap. XLIII, p. 405)*

*Ha ! ha ! Il n'a pas paire de chausses qui veut. Je le sais bien quant est de moi ! (ibid., chap. XVIII, p. 213)*

*Et au regard du principal, que jamais ne sortiraient de cette entreprise que à leur grand dommage et malheur. (ibid., chap. XLV, p. 411-413)*

*Le Tiers Livre* confirme cette évolution. Désormais, Rabelais emploie indifféremment *quant est de*, *quant à* ou *au regard de* :

*Je le sçay bien quant est de moy : les paillars ne cessent me mugueter, et me faire la court... (Le Tiers Livre, chap. XXIII, p. 225)*

*Au regard du hault de chausses, ma grande tante Laurence jadis me disoit qu'il estoit fait pour la braguette. (ibid., chap. VII, p. 87)*

*Quant au second point, tu me semblez aulcunement doubter, voyre deffier, de ma paternité... (ibid., chap. XXVII, p. 263)*

L'expression *au regard de* cède définitivement la place dans *Le Quart Livre* à *quant à* / *quant est de*. Encore ne rencontre-t-on la tournure que cinq fois dans ce dernier livre. Le déclin n'est pas seulement quantitatif : les emplois manquent de variété. *Quant à* se maintient principalement dans le cadre de la locution figée *quant à* / *quant est de moi*. À côté de cet emploi quasi lexicalisé, on relève :

*Quant est des bras et des mains, prouvoit que plus raisonnablement estoient tournez vers les espales... (Le Quart Livre, chap. XLII, p. 393)*

*Quant aux Semidieux, [...] plusieurs ont [...] compté leurs vies estre de 9 720 ans. (ibid., chap. XXXVIII, p. 359)*

Du *Pantagruel* au *Tiers Livre*, une redistribution s'opère au détriment de la locution *au regard de*. *Quant à* s'impose mais n'échappe pas au déclin qui frappe l'ensemble des locutions prépositionnelles. Cette évolution résulte-t-elle de choix linguistiques ? L'expression *au regard de*, courante en moyen français, est peu usitée par les auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle. Rabelais aurait donc progressivement éliminé de sa prose ce trait déjà vieilli, se conformant à l'usage de ses contemporains. Une telle hypothèse va pourtant à l'encontre de l'évolution linguistique de Rabelais. *Pantagruel* propose une écriture plus spontanée et plus moderne que celle des romans suivants où l'auteur infléchit artificiellement sa langue et cherche précisément à l'archaïser. En outre, *au regard de* n'a fait l'objet d'aucune correction visant à l'effacer ou à lui substituer *quant à*. D'une manière générale, les locutions prépositionnelles, contrairement aux pronoms personnels sujets et aux particules de la négation, sont épargnées par les remaniements successifs du texte et échappent à la censure antique. Dans l'esprit de l'auteur, l'emploi de *quant à* ne devait donc pas entrer en contradiction avec la politique syntaxique qu'il adopte à partir de la rédaction du *Gargantua*.

20 Les données textuelles n'expliquent pas davantage la quasi-disparition des locutions de type *quant à*. Certes, il est des contextes plus propices que d'autres à leur apparition. Bernard Combettes remarque ainsi qu'elles figurent rarement dans le texte narratif, mais abondent dans les textes argumentatifs et explicatifs (Combettes 1986, p. 214). Dans le *Pantagruel*, les locutions de type *quant à* se concentrent au sein des paroles rapportées :

*Au regard de* cette-ci devant, laquelle je vois continuellement, en mon avis elle est pucelle ; toutefois je n'en voudrais pas mettre mon doigt au feu. *Quant est de* celle que je porte derrière, je n'en sais sans faute rien. (*Pantagruel*, chap. XIV, p. 241)  
À quoi elle répondit : *Quant est de* moi, je ne vous hais point. (*ibid.*, chap. XIX, p. 307)  
*Et au regard de* disputer par contention, je ne le veux faire (*ibid.*, chap. XVII, p. 281)

ou des adresses au lecteur :

*Et au regard de* l'exposition des propositions mises par Thaumaste, et significations des signes desquels ils usèrent en disputant, je vous les exposerai selon la relation de entre eux-mêmes. (*ibid.*, chap. XVIII, p. 297)  
*Quant est de* leur étude, elle est toute consummée à la lecture des livres Pantagruéliques. (*ibid.*, chap. XXIX, p. 423)

En contexte narratif, la locution confère à l'énoncé une dimension particulière : le récit semble dériver vers le commentaire. Le narrateur livre implicitement une opinion sur les personnages et sur l'action. Il regarde avec ironie les juristes tombés en pâmoison après l'arbitrage magistral de Pantagruel, et reste complaisant devant les jeux cruels de Panurge :

*Et au regard des* Conseillers et autres Docteurs qui là assistaient, ilz demeurèrent en extase bien trois heures (*ibid.*, chap. XII, p. 215)  
*Et au regard des* pauvres maîtres es arts et théologiens, il les persécutait sur tous autres. (*ibid.*, chap. XV, p. 247)

Dans le *Pantagruel*, les locutions prépositionnelles affectionnent les contextes discursifs ; elles signalent de la part du locuteur une prise en compte du destinataire et une prise en charge de l'énoncé. C'est pourquoi leur disparition dans les romans suivants a tout lieu de surprendre car *Le Tiers Livre* privilégie largement le dialogue et l'argumentation, terrain supposé être plus favorable à l'apparition des marqueurs de type *quant à*. Une approche en termes d'évolution linguistique ou contextuelle ne fournit pas d'explication satisfaisante à ce déclin paradoxal. L'abandon progressif de *au regard de* et de *quant à* dans les œuvres de Rabelais résulte en fait de la fonction assignée à la locution et de sa compatibilité avec l'esthétique qui s'élabore à partir du *Tiers Livre*.

## **2. Le syntagme introduit par *quant à* et *au regard de* : élément grammatical ou outil de cohésion ?**

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le syntagme détaché précédé de *quant à*, à la différence du syntagme disloqué, n'est pas obligatoirement repris par un pronom personnel dans la phrase subséquente. Occupant une position périphérique, le syntagme introduit par *quant à* apparaît comme un dispositif linguistique destiné à assurer l'enchaînement des idées sans égard au jugement de grammaticalité. Rabelais propose un usage plus conforme aux attentes du lecteur contemporain en matière de rigueur syntaxique, et qui semble malgré tout répondre aux exigences de la cohérence textuelle.

### **L'usage médiéval : dispersion syntaxique et cohésion textuelle**

En français contemporain, le détachement et le déplacement d'un constituant essentiel nécessitent la reprise pronominale de ce dernier auprès du verbe recteur, de manière à préserver l'armature de la phrase. Charles Bally désigne par « dislocation » cette « syntaxe spéciale » (Bally 1965, § 325) qui permet d'« excuser » les transpositions comme : « cette mère, mais elle le déteste, son enfant ». L'emploi d'une locution prépositionnelle modifie le statut de l'élément détaché qui ne fonctionne plus exactement comme un syntagme disloqué. Cette spécificité tend à s'estomper en

français standard car la reprise pronominale semble s'imposer par analogie avec la dislocation simple. Pour autant, la locution ne fait pas que renforcer la segmentation, elle redéfinit le lien qui s'établit entre la phrase accompagnante et l'élément détaché et rend l'anaphore facultative. Les énoncés introduits par *quant à* ne relèveraient donc pas du même type d'organisation grammaticale que les constructions disloquées. Aussi faudrait-il, selon José Deulofeu, distinguer plus strictement : « à mon père, je lui parle » et « quant à ce garçon, il faut le voir de plus près ». Dans cette dernière phrase, la reprise pronominale n'est pas obligatoire. D'autre part, le syntagme introduit par *quant à* ne s'intègre pas à la rection verbale : sa position à l'égard du verbe est plutôt celle d'associé. Le verbe ne construit pas le syntagme détaché ; si une relation anaphorique existe entre la réalisation pronominale de la rection verbale et l'élément lexical associé, elle se fonde « sur la cohérence discursive et plus sur la grammaire » (Deulofeu 1979, p. 98).

Ces analyses concernent davantage le français non standard que la langue écrite. Néanmoins, elles s'appliquent tout à fait à l'usage médiéval de la locution, ce qui corrobore l'hypothèse selon laquelle les tendances du français avancé reflètent les caractéristiques du moyen français (Eckert 1985). Dans la langue des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le lien entre les deux membres de la phrase est rarement de nature grammaticale. Il est plutôt assuré par une relation sémantique. Le syntagme détaché peut être tout simplement répété :

*Et quant au .vij<sup>e</sup>. pechié, qui est de luxure, vrayement mon ami, ce pechié est au cœur du vray amant bien estaint. (Jehan de Saintré, p. 76)*

ou rappelé par un terme de la même famille :

*Et quant au .iij<sup>e</sup>. pechiet, qui est envie, ce vray amoureux, tel que je dy, jamais sur homme ne sera envieux... (p. 66)*

Les cas de reprise pronominale s'observent essentiellement lorsque le détachement concerne un pronom personnel :

*Quant a moy, je croy qu'il soit ainssy. (p. 478)*

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'anaphore est certes plus courante mais elle reste facultative. Ainsi, dans le livre I des *Essais*, le syntagme détaché est généralement repris par un pronom dans la phrase subséquente. Cependant, Montaigne s'écarte parfois de cet usage :

*Mais quant au jeune Marius, qui fit encore pis (car le jour de sa dernière journée contre Sylla, après avoir ordonné son armée, et donné le mot et signe de la bataille, il se coucha dessous un arbre à l'ombre, pour se reposer, et s'endormit si serré, qu'à peine se peut-il esveiller de la route et fuite de ses gens, n'ayant rien veu du combat) ils disent que ce fut pour estre si extrêmement aggravé de travail, et de faute de dormir, que nature n'en pouvoit plus. (Essais, I, 44, p. 263-264)*

Le syntagme introduit par *quant à* reste en position périphérique. Le pronom démonstratif *ce* renvoie à la situation générale, au fait que le jeune Marius se soit endormi. De même, le syntagme introduit par la locution *pour le regard de* n'est pas repris par un pronom dans la suite de la phrase. Il n'occupe pas de fonction auprès du verbe mais sert de cadre à la prédication :

*Les sages disent, que pour le regard du sçavoir, il n'est que la philosophie, et pour le regard des effets, que la vertu, qui généralement soit propre à tous degrez, et à tous ordres. (ibid., I, 40, p. 245)*

En rendant l'anaphore facultative, la locution renforce la valeur discursive de l'élément détaché. Ce dernier demeure en position charnière et peut être interprété « tout autant comme le prolongement de l'énoncé précédent que comme l'ouverture d'un nouvel énoncé » (Combettes 1998, p. 104). Les expressions *quant à* et *au regard de* ne sont donc pas seulement des particules de renforcement : elles érigent en position de thème un élément de la phrase autre que le sujet, qui servira de cadre à la prédication. En somme, il s'agissait initialement d'outils œuvrant pour la compréhension du texte et l'enchaînement des idées. Cette fonction ne nécessitait pas la reprise pronominale qui, certes, assure localement l'intégrité syntaxique de la phrase mais fragilise le lien avec le contexte gauche. En effet, « le resserrement du lien grammatical, l'incorporation du constituant périphérique dans la structure phrastique va de pair avec une perte de la fonction d'enchaînement discursif » (Combettes 1993, p. 230). Ainsi la cohésion n'implique pas de manière cruciale la grammaticalité. L'usage rabelaisien témoigne bien de cette tension et de la double position du syntagme détaché, élément grammatical ou instrument de cohésion textuelle.

### **Le compromis rabelaisien**

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le lien de solidarité qui s'établit entre la phrase accompagnante et le syntagme détaché pouvait être de nature variable, reposant tantôt sur la grammaire, tantôt sur la cohérence discursive. Il arrive, de manière tout à fait occasionnelle, que Rabelais retrouve cette souplesse dans la pratique du détachement et accorde au groupe nominal introduit par *au regard de* une complète autonomie syntaxique :

*Au regard des frais énormes que dites être nécessaires si on la voulait murer, si Messieurs de la ville me veulent donner quelque bon pot de vin, je leur enseignerai une manière bien nouvelle, comment ils les pourront bâtir à bon marché. (Pantagruel, chap. XIV, p. 233)*

Le groupe détaché n'est pas représenté dans la phrase par un pronom, c'est par substitution lexicale que s'établit un lien, sémantique et non grammatical, autour de la notion de dépense et d'économie. Entre le syntagme détaché et sa copie lexicale, s'établit parfois un rapport d'inclusion. Le groupe introduit par *quant à* présente un domaine, repris de manière plus précise, plus ciblée dans la phrase subséquente.

*Au regard de l'âge légitime, les femmes y étaient reçues depuis dix jusques à quinze ans. (Gargantua, chap. L, p. 445)*

Le lien peut devenir plus lâche encore et s'appuyer exclusivement sur le contexte. Il faut ainsi reprendre les exhortations que frère Jean adresse à Panurge, retrouver à quoi fait référence ce « second point » pour élucider son lien avec la « paternité » :

*Quant au second point, tu me semblez aulcunement doubter, voyre deffier, de ma paternité. (Le Tiers Livre, chap. XXVII, p. 263)*

Le moine, après avoir encouragé Panurge au mariage, lui conseille néanmoins de continuellement « exercer [sa] mentule » sous peine « par non usage » d'en perdre le contrôle et tous les « privilèges » (*Le Tiers Livre*, p. 261). C'est sur ce « second point » que Panurge entend le rassurer. Le groupe introduit par *quant à* pose le cadre de la prédication, la seconde partie formule une prise de position, une réaction. L'élément antéposé semble totalement indépendant du reste de la proposition, avec laquelle il ne maintient que des relations sémantiques.

Ces quelques exemples font figure d'exception dans l'œuvre de Rabelais. Celui-ci a en effet privilégié le lien grammatical entre les unités phrastiques en recourant régulièrement à la reprise

pronominale. Selon la nature du pronom employé, la solidarité est plus ou moins étroite : c'est le pronom personnel qui établit le lien le plus fort entre le syntagme détaché et la phrase subséquente. Le démonstratif permet en revanche un rapport plus lâche car les deux références ne se recouvrent pas exactement :

Car il n'y avait arbre sus terre qu'il eut ni feuille ni fleur, les herbes étaient sans verdure, les rivières tariées, les fontaines à sec, les pauvres poissons délaissés de leurs propres éléments vaguant et criant par la terre horriblement, les oiseaux tombant de l'air par faute de rosée, les loups, les renards, cerfs, sangliers, daims, lièvres, connils, belettes, fouines, blaireaux & autres bêtes l'on trouvait par les champs mortes la gueule bave. *Au regard des hommes*, c'était la grande pitié vous les eussiez vus tirant la langue comme lévriers qui ont couru six heures. (*Pantagruel*, chap. II, p. 105)

Ce ne renvoie pas directement aux hommes mais fait implicitement allusion à leur situation ; la référence du démonstratif s'étend à l'atmosphère générale, à un ensemble de circonstances. Ce qui est dit à propos des *hommes* relève davantage de la réaction affective, de l'appréciation, que de l'information. Il s'agit là du seul exemple de reprise au moyen du démonstratif. Avec deux occurrences seulement, les pronoms adverbiaux *en* et *y* sont également peu représentés dans cet emploi :

*Et quant* à la connaissance des faits de nature, je veux que tu te y adonnes curieusement. (*Pantagruel*, chap. VIII, p. 163)

*Et au regard des* lettres de humanité, et connaissance des antiquités et histoire, ils en étaient chargés comme un crapaud de plumes, et en usent comme un crucifix d'un pifre. (chap. X, p. 187-189)

Rabelais opte généralement pour la reprise au moyen du pronom personnel qui reprend substantifs et infinitifs introduits par la locution :

*Et au regard des* pauvres maîtres es arts et théologiens, il les persécutait sur tous autres. (chap. XV, p. 247)

*Et au regard de* disputer par contention, je ne le veux faire. (chap. XVII, p. 281)

Cette rigueur syntaxique suggère une analyse grammaticale du syntagme introduit par *quant* à. Ce dernier est intégré à la phrase subséquente et la locution fonctionne comme un indice de soulignement, addition facultative à la dislocation.

Cet usage n'implique pas pour autant le sacrifice de la fonction cohésive. *Quant* à et *au regard de* conservent leur rôle d'organisateur textuel, contribuant, parallèlement aux conjonctions et aux adverbes, au déroulement continu du texte et à l'enchaînement ininterrompu des phrases. La locution exhibe le lien existant avec le contexte antécédent ; elle érige en position de thème le syntagme détaché qui sert de cadre à la prédication. Ce thème relève forcément d'un domaine connu, pertinent au regard de ce qui précède ; aussi, lorsque la locution introduit un élément en apparence totalement nouveau, le syntagme n'est-il pas déconnecté du contexte antérieur mais relié à ce dernier par une valeur contrastive :

*Et au regard de* se rompre fort la tête à étudier, il ne le faisait mie, de peur que la vue ne lui diminuât. (*Pantagruel*, chap. V, p. 131)

Le narrateur vient d'évoquer les nombreuses activités ludiques de Pantagruel en son jeune âge. *Au regard de* suppose un mouvement de l'esprit vers un élément oublié dont le discours s'avise

brusquement. En fin d'énumération, la locution présente alors comme choses négligeables ce qui aurait pu sembler primordial au lecteur et en souligne le caractère dérisoire.

À ce lien sémantique avec le contexte droit, Rabelais joint presque systématiquement un lien syntaxique avec le contexte gauche assuré par l'anaphore. La relation entre l'élément détaché et le verbe recteur, forte de cette solidarité grammaticale, semble pouvoir s'établir au-delà des bornes de la phrase :

*Au regard des damnés*, il dit qu'il était bien marri, de ce que Panurge l'avait si tôt révoqué en vie.

— Car je prenais, dit-il, un singulier passetemps à *les voir*. (*Pantagruel*, chap. XXVI, p. 385)

*Au regard de* facilite la transition du discours indirect au discours direct. La rupture est à peine sensible parce que la locution fait attendre dans le discours qui suit un élément de reprise ou un commentaire à propos de l'élément qu'elle introduit.

Le syntagme introduit par *quant à* occupe d'ailleurs dans la phrase une place qui semble lui assigner ce rôle d'agent de liaison. En moyen français, la position de *quant à* et *au regard de* est variable ; une telle liberté de placement ne se vérifie pas chez Rabelais. En précession d'un groupe nominal ou d'un infinitif, la locution ouvre la phrase. Elle est alors régulièrement précédée dans la première édition du *Pantagruel* par une conjonction de coordination :

*Et au regard des hommes*, c'était la grande pitié. (*Pantagruel*, chap. II, p. 105)

*Et au regard des lettres de humanité*, et connaissance des antiquités et histoire, ils en étaient chargés comme un crapaud de plumes, et en usent comme un crucifix d'un pifre. (*ibid.*, chap. X, p. 187)

*Et au regard de* disputer par contention, je ne le veux faire. (*ibid.*, chap. XVII, p. 281)

Rabelais se conforme ici à une pratique médiévale qui persiste au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans le *Jehan de Saintré* comme dans le premier livre des *Essais*, *au regard de* et *quant à* en position initiale sont couramment associés à une conjonction :

*Et au regard de l'autre ystoire de Paris et de Vyenne*, j'ay espoir en Dieu que brièvement vous le aurez. (*Jehan de Saintré*, p. 530)

*Et quant à l'expérience*, nous luy voyons favoriser tantost l'un tantost l'autre party. (*Essais*, I, 47, p. 273)

Rabelais s'affranchit de cet usage à partir de l'édition de 1534 où de nombreuses corrections visent à éliminer les conjonctions figurant en début de phrase :

*Et de fait*, par tous les carrefours...

*De fait*, par tous les carrefours... (*Pantagruel*, chap. X, p. 181)

*Et de fait*, l'envoyèrent quérir...

*De fait*, l'envoyèrent quérir... (*ibid.*, chap. X, p. 185)

La conjonction qui précédait *au regard de* est également atteinte par la rectification :

*Et au regard des hommes*, c'était la grande pitié...

*Au regard des hommes*, c'était la grande pitié... (*ibid.*, chap. II, p. 105, variante de l'édition Claude Nourry 1531-1532)

Ce type de correction n'est pas systématique. Est-ce le sentiment d'une redondance qui dans certains cas a motivé la suppression ? Ou bien ces remaniements doivent-ils être rattachés au mouvement général qui touche les conjonctions ? Toujours est-il que le tour *Et au regard de* est caractéristique du premier roman. En ce sens, si la locution se fait plus discrète à partir du *Gargantua*, son usage manifeste moins de rigidité. Car ce qui caractérise l'usage rabelaisien, c'est la monotonie, c'est le manque de variété des réalisations. La présence systématique de la conjonction renforce encore cette impression. Loin d'avoir exploré le champ des possibles, Rabelais a confiné la construction à des emplois figés.

Dans le premier roman, les détachements à gauche, simples ou renforcés par une locution, contribuent à assurer la continuité thématique. La particularité de Rabelais est de faire reposer celle-ci essentiellement sur la grammaire. La phrase de Rabelais ne s'égare pas, comme cela peut arriver chez d'autres prosateurs, aussi un syntagme détaché introduit par *quant à* reste-t-il rarement en suspens. D'autres auteurs négligent la reprise pronominale parce que le lien est assuré par le sémantisme : la réussite formelle importe moins que la cohérence du propos. Dans les premiers romans de Rabelais, au contraire, la forme est primordiale. Non pas que l'auteur par son usage rigoureux eût cherché à dépasser la tension qui régit les rapports entre la grammaticalité de la phrase et la cohérence textuelle, mais parce que le *Pantagruel* comme le *Gargantua* s'inscrivent dans un vaste projet de dérision et de parodie. En confondant grammaire et cohésion, Rabelais donne à croire que la correction syntaxique est garante du sens. Tous les détournements deviennent possibles dès lors qu'une trame inviolable autorise les enchaînements discursifs les plus ineptes et les plus incongrus. La dislocation, précisément parce qu'elle suppose une pronominalisation qui protège l'intégrité syntaxique de la phrase, livre par endroits le texte au calembour<sup>1</sup> et à l'incohérence<sup>2</sup>.

## Conclusion

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle s'est imposée l'idée selon laquelle la clarté du propos suppose la pureté de l'expression. Les détachements faisant intervenir *quant à* rappellent toutefois que « la textualisation n'opère pas selon la même logique que la grammaire » (Ducrot 1995, p. 497). Si au niveau de la phrase, la pronominalisation de l'élément détaché est désormais souhaitable, voire même obligatoire en français standard, elle est en fait facultative du point de vue de la cohésion textuelle. La variation observée du Moyen Âge à nos jours dans l'usage de *quant à* ne résulte pas seulement d'un état de langue, elle témoigne de la manière dont sont perçues les relations entre la cohésion et la grammaire. Ces deux domaines sont bien distincts en moyen français et, dans une certaine mesure, dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle.

À l'époque où Rabelais écrit, la pronominalisation reste en effet facultative. Pourtant, Rabelais emploie les syntagmes détachés introduits par *quant à* ou *au regard de* comme de simples variantes de la dislocation à gauche sans en envisager les possibilités expressives et syntaxiques. La construction n'a pas plus d'intérêt qu'un détachement avec reprise pronominale et, comme les dislocations simples, elle tend à disparaître de l'écriture rabelaisienne. Cette désaffection correspond à une évolution esthétique. L'auteur du *Pantagruel* et du *Gargantua* exploite les conventions d'un genre littéraire et affecte le style continu de la chronique et de l'épopée. À partir du *Tiers Livre*, la narration ne suit plus de plan préétabli et la progression linéaire cède face à une stratégie de la rupture et de la répétition. La continuité narrative n'est donc pas un enjeu aussi important que pour les deux premiers romans, qui revendiquaient leur dimension épique et

1 « Lors dit le prieur claustral : Que fera cet ivrogne ici, Qu'on me le mène en prison. Troubler ainsi *le service divin* ! Mais (dist le moyne) *le service du vin*, faisons tant qu'il ne soit troublé [...] », *Gargantua*, chap. XXV, p. 279.

2 Dans les « Fanfreluches antidotées » (*Gargantua*, chap. II, p. 103), la dislocation (« Tu la tolluz, la Rhomaine banier » ; « L'accord fut tel, que d'icelle lippée / Elle en aurait deux œufs de Proserpine ») autorise la discontinuité thématique, tout en proposant un cadre syntaxique censé garantir la cohérence du propos

parodique. La construction du *Tiers Livre* et du *Quart Livre* procède par simple juxtaposition. Les conversations dans *Le Tiers livre*, les escales dans *Le Quart Livre* semblent devoir se succéder indéfiniment, sans atteindre une conclusion prédéterminée. L'architecture générale, savamment élaborée, répond dans *Le Tiers Livre* à une logique concentrique (Duval 1982 et Demerson 1986, p. 230-237). Cette structure non linéaire oriente la lecture vers la recherche non pas d'un sens mais d'un centre. Par ailleurs, la langue acquiert une autonomie et se donne à voir pour elle-même : l'intérêt du mot n'est plus seulement dans ce qu'il signifie, puisque son sens est aléatoire ; sa valeur réside dans sa matière même. Cela se traduit par un travail sur les sonorités<sup>1</sup>, par des listes<sup>2</sup> et des jeux de mots<sup>3</sup>, excroissances et digressions fantaisistes qui brisent inévitablement la continuité textuelle et le bon déroulement de la lecture.

On s'explique mieux dès lors la disparition progressive des locutions prépositionnelles. En tant que procédé de cohésion et de linéarisation, elles n'ont plus leur place dans une œuvre qui se construit sur le mode de l'interruption et de la discontinuité. Elles caractérisent le premier roman où Rabelais privilégie les connexions explicites et souligne la cohérence et la continuité du propos par des marqueurs destinés à exhiber la nature logique des enchaînements phrastiques. La cohésion est elle-même subordonnée aux règles de la grammaire, comme si la saisie globale du sens dépendait de l'intégration syntaxique de chaque élément du discours. Cette caractéristique de la prose rabelaisienne garantit le succès de certaines entreprises de haut vol, morceaux de bravoure où l'auteur s'adonne sans risque aux délices du galimatias, protégé du soupçon de l'incohérence par une soumission exemplaire aux règles de la syntaxe

---

1 « Que nuist sçavoir tousjours et tousjours apprendre, feust d'un sot, d'un pot, d'une guedoufle, d'une moufle, d'une pantoufle ? » (*Le Tiers Livre*, chap. XVI, p. 163).

2 *Le Tiers Livre*, chap. XXXVII, « Comment par Pantagruel et Panurge est Triboullet blasonné », p. 357-365.

3 « Les geants Doriphages avalleurs de frimars, ont *au cul passions* assez, & assez sacs au croc pour venaison... » (*Le Tiers Livre*, Prologue, p. 29) ; « La couleur respondit Panurge est *aspre aux potz*, à *propos*, c'est mon bureau », (*Le Tiers Livre*, chap. VII, p. 85).

## **II. Articles parus dans des revues à comité de lecture répertoriées**

## 16. La grammaire scolaire en France d'après la *Terminologie grammaticale* de 2020

article paru dans *Le Langage et l'Homme*, 2022-1, Grammaires scolaires du français et traditions nationales : histoire, enjeux et perspectives au sein de la francophonie du Nord, numéro coordonné par Michel Berré, Jan Goes, Irène-Marie Kalinowska et Sophie Piron, p. 189-204, 2022.

Existe-t-il une tradition française de l'enseignement du français ? La question pourrait être abordée de manière différentielle, par une comparaison avec les autres traditions francophones. On peut aussi tenter d'appréhender cette tradition à travers les discours qu'elle suscite. La *Grammaire du français. Terminologie grammaticale* (désormais *GT*), rédigée sous la direction de Philippe Monneret, professeur des universités, et de Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, constitue à ce titre un témoignage intéressant et complexe.

La *GT*, publiée en juillet 2020 par le Ministère de l'éducation nationale, est un document d'accompagnement des programmes de 2018, accessible en ligne sur le site Eduscol<sup>1</sup>. Sans être à proprement parler un texte réglementaire, elle jouit néanmoins d'un statut officiel. Comme *Terminologie grammaticale*, la *GT* s'inscrit dans la lignée des précédentes nomenclatures et terminologies, mais avec ses 213 pages, elle en excède le volume habituel et par sa forme s'apparente plutôt, comme l'indique le titre, à une *Grammaire française*. La *GT* est aussi un discours sur « la tradition grammaticale scolaire » dont elle prétend offrir une synthèse raisonnée, éclairée par la linguistique. Elle dit ce que doit être l'étude de la langue à l'école, tout en prenant ses distances vis-à-vis de l'école et de ses acteurs. Ce rapport ambigu à une tradition (nommée mais non définie) est lié au contexte de parution de l'ouvrage et à la mission que l'institution lui assigne. La *GT* relaie la parole officielle dans un contexte éminemment politique : les réformes importantes qui ont marqué le début du quinquennat ont été préparées et soutenues par des paroles et des gestes symboliques manifestant hostilité au « pédagogisme » et nostalgie d'une certaine école de la République.

La *GT* est ainsi l'expression d'une forme de volontarisme politique aux accents bien connus et relaie un ensemble de représentations qui contribuent à façonner un imaginaire collectif sur la langue française et sur l'école.

### 1. Grammaire et terminologie : deux outils au service de la politique linguistique

En France, l'enseignement du français est historiquement marqué par le mythe de l'unité, corrélé à l'identité de la nation. La *GT* s'inscrit dans ce récit national en étendant le rêve d'unité au métalangage. Elle rejoint les ambitions des nomenclatures de 1910 et 1975, elles-mêmes travaillées par ce « désir d'unification » (Pellat & Testenoire 2021), p. 4), mais elle le dit de manière plus insistante et s'appuie sur l'effet discursif combiné des deux genres dont elle se réclame : la terminologie et la grammaire.

#### Une terminologie

Par son double intitulé, la *GT* associe voire identifie grammaire et terminologie. La proposition n'a rien d'exorbitant : l'histoire de la grammaire présente de nombreux textes qui ne sont rien de plus qu'un ensemble structuré de notions et de définitions, dont l'enchaînement hiérarchisé dicte l'organisation et épuise le propos (voir Pagani-Naudet 2022). Comme

1 <https://www.education.gouv.fr/la-langue-francaise-une-priorite-une-grammaire-pour-tous-305199>

terminologie, la *GT* s'engage donc à « énumérer », « définir » et « illustrer d'exemples simples un ensemble structuré de notions grammaticales » (p. 3). Toutefois, elle ne réalise que partiellement ce programme. La structuration conceptuelle est peu visible ; la seule saisie d'ensemble est donnée par l'index, soit une mise en liste alphabétique. Les définitions ne sont ni systématiques, ni isolables, ni repérables. Il s'agit bien pourtant d'une terminologie au sens réglementaire du terme. C'est un texte qui entend exercer une action sur ses destinataires :

L'objectif de cette terminologie est d'unifier les pratiques métalinguistiques dans les classes, depuis l'école élémentaire jusqu'au lycée. Autrement dit, elle vise à faire en sorte que les objets grammaticaux soient toujours nommés de la même façon, quel que soit le niveau des élèves, et dans toute la France. (p. 183)

La terminologie est fixée pour un champ d'application limité : elle est circonscrite à l'école, et à la France. Destinée « prioritairement aux professeurs du premier degré et aux professeurs de lettres », elle s'adresse « aussi à tous les enseignants qui sont susceptibles d'avoir recours à ces notions dans leur enseignement (notamment les professeurs de langues) » (p. 3). Une telle extension, de la langue française à toutes les langues, montre que les auteurs ne renoncent pas tout à fait à une forme d'universalisme, dont les racines en France sont anciennes. La grammaire générale, socle prestigieux de la « première grammaire scolaire », proposait déjà de « résoudre en un tout ordonné la multiplicité des langues étrangères (...) et la multiplicité des langages techniques » (Chevalier 1975, p. 115). Plus modestement et plus immédiatement, l'ambition de la *GT* est d'unifier le métalangage et de réglementer les pratiques pédagogiques sur le territoire national. Les auteurs invitent ainsi les professeurs à employer « régulièrement » les termes retenus dans l'ouvrage et les rappellent à l'ordre sur les racines mêmes de leur métier :

Il ne suffit donc pas que les termes grammaticaux soient clairement définis : il faut encore savoir les utiliser, et plus précisément avoir à l'esprit que leur champ d'applicabilité évolue au cours de la scolarité. (p. 183)

Le style, très directif, emprunte à la terminologie officielle ses marques discursives. On y retrouve le « métalangage prescriptiviste » et ses modulations (Candel 2019, p. 116), ainsi que toute la gamme de nuances que D. Candel (2019, p. 115) a répertoriées dans sa typologie (interdiction, obligation, recommandation d'emploi, prescription indirecte ou implicite, tolérance d'emploi). Le ton varie ainsi de la proscription (« on évitera ») à la recommandation :

Dans la pratique scolaire de la grammaire, on utilisera par défaut le terme simple « adjectif ». La dénomination « adjectif qualificatif » n'est utile que par contraste avec l'adjectif relationnel. (p. 104)

Ailleurs des formes de « prescriptions indirectes » indiquent discrètement l'inadéquation ou la péremption de certaines dénominations :

On utilise couramment l'expression « verbe attributif » pour désigner le verbe être. Cet usage est commode mais il convient de préciser que *être* n'est pas intrinsèquement un verbe attributif. (p. 88)

Comme la *GT* prétend se fonder sur « une analyse des usages dans le discours grammatical scolaire » (p. 5), le style se fait parfois conciliant et tolérant. Les guillemets sont alors très utiles,

permettant de rapporter sans la valider une manière de dire<sup>1</sup>, et de concéder quelque chose à l'usage dominant :

Le registre de langue peut aussi être nommé dans l'usage scolaire « niveau de langue » (p. 174)  
L'expression « attribut du sujet » pose problème car elle relie au sujet de la phrase un élément (le GN ou le GAdj. de fonction attribut) qui appartient au GV. On la conserve malgré tout, parce qu'elle appartient à la tradition grammaticale scolaire. (note, p. 16)

La *GT* se réfère régulièrement à un « usage » scolaire, à une « tradition » (mentionnés au singulier). Dans le même temps, elle se présente comme une manière d'ordonner et d'unifier des usages et des pratiques hétérogènes. Les auteurs valident un ensemble de notions dont l'usage est supposément stable, partagé et consensuel. Affirmation abusive - s'il faut en croire la polémique que le texte a immédiatement suscitée<sup>2</sup> - qui est surtout l'indice d'enjeux politiques et idéologiques : il était important de renouer avec le passé et de redire le lien entre l'école et la tradition<sup>3</sup>. Les premières pages de la *GT* posent ainsi les bases rassurantes de ce que doit être l'étude de la langue : la reconduction sereine de notions symboliques.

La querelle autour du prédicat et du COD est à ce titre exemplaire. Dès le seuil de l'ouvrage, la description des structures fondamentales de l'énoncé et des fonctions dans la phrase donne l'occasion de mentionner le COD :

Par exemple, la fonction complément d'objet direct est une fonction interne au GV et la fonction épithète une fonction interne au groupe nominal (GN). (p. 13)

Le COD est signalé en note comme une particularité française :

En Belgique et à Québec, le COD est nommé « CDV » (complément direct du verbe) et le COI est nommé « CIV » (complément indirect du verbe). (note 3, p. 15)

Référence étonnante à la francophonie dans un ouvrage par ailleurs indifférent à la variation. Les auteurs réduisent la portée de cet écart : c'est un régionalisme, une simple différence sur la manière de « nommer ». Rien n'est dit sur le sous-basement théorique qui motive l'autre appellation (complément direct/indirect). La discussion est éludée car dans le maintien du COD, l'enjeu est d'abord culturel. Il s'agit de rassurer l'utilisateur : le COD existe, le prédicat en revanche est exclu. Puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. Le choix même de l'exemple inaugural (« Le facteur distribue le courrier ») est symbolique. Cet exemple, inscrit dans un parcours de transmission assez long<sup>4</sup>, s'était trouvé au centre de la campagne médiatique déclenchée par l'introduction du prédicat<sup>5</sup> dans les programmes de 2016. La situation avait alors échappé à l'institution scolaire et au monde

---

1 « Il est donc préférable, dans ce dernier cas, de considérer que le pronom tient lieu d'un GN plutôt que de considérer qu'il « remplace un nom » (p. 42) ; « Remarque : le registre de langue peut aussi être nommé dans l'usage scolaire « niveau de langue » (p. 49 et p. 174). C'est finalement *registre de langue* qui est validé (p. 49, p. 68, 174) et qui figure dans l'index.

2 Plusieurs articles dans le *Français d'Aujourd'hui* (2021, n°214) et *L'information grammaticale* : (2021, n°170) lui sont consacrés, précédés de réactions du monde éducatif dès la parution des nouveaux programmes de 2018. Voir par exemple <https://www.afef.org/grammaire-lecole-commentaire-par-antoine-fetet-de-lintervention-de-philippe-monneret-lesenesr-1>

3 « La référence à la tradition s'imposait non seulement parce que la commande ministérielle y incitait, mais aussi parce que c'est une condition d'acceptabilité de la terminologie par une partie des enseignants et par le grand public à qui le recours à l'orthographe traditionnelle plutôt qu'à l'orthographe rénovée a donné des gages » (Plane 2021, p. 26).

4 Il circule dans les ouvrages de grammaire et manuels depuis le milieu des années 70. L'énoncé figurait dans le manuel Nathan *Millefeuille* (niveau CM2) dans sa nouvelle édition « conforme au programme 2016 » dans l'énoncé d'une activité destinée à expliquer aux élèves la notion de prédicat (p. 140-141).

universitaire, pour devenir un débat public. À travers l'attachement au COD, s'exprimait une nouvelle fois le sentiment d'une langue vécue comme consubstantielle à l'identité nationale.

Quant au prédicat, il a été « sorti » de la nouvelle terminologie, mais selon un parcours assez tortueux qui manifeste bien l'inconfort des auteurs<sup>1</sup>. La notion est d'abord mentionnée subrepticement, en note et entre parenthèse (p. 20) pour être déclarée inutile. Elle opère un retour discret dans le niveau II (p. 80) et dans la conclusion qui en admet l'usage pour la description sémantique d'une phrase (p. 181). Hors de question en revanche de recourir à une « fonction prédicat » : la notion ne serait « pas encore stabilisée dans la terminologie grammaticale usuelle en milieu scolaire » et serait « d'intérêt très limité », les auteurs y renoncent pour éviter « toute complication inutile » (p. 82). La notion de prédicat était pourtant censée apporter plus de clarté et de simplicité à la description. La complication se situe en réalité dans la capacité à faire adopter la notion, par les enseignants et par le grand public. La France renonce donc à une innovation que d'autres pays francophones ont eu l'occasion d'expérimenter sans que cela devienne une affaire nationale<sup>2</sup>. En France, la grammaire scolaire est fortement conditionnée par son environnement social et culturel (Chervel 2006, p. 769) et la *GT* garde les traces de cette négociation.

## Une grammaire officielle

La *GT* est une terminologie dans son esprit, mais pas dans sa forme : le métalangage préconisé est mis en œuvre à travers une grammaire. La *GT* est d'abord une grammaire et sur le site Eduscol, c'est ainsi qu'elle est présentée, accompagnée par un slogan volontariste : « la langue française, une priorité : *une grammaire pour tous* »<sup>3</sup>. L'ouvrage a pour vocation de devenir la « référence » de l'ensemble des usagers impliqués dans l'étude de la langue, « une somme qui peut être utilisée à tous les niveaux de classe ». Outillé d'une table des matières, d'un index, de tableaux récapitulatifs, structuré en deux niveaux (niveau I « Les structures élémentaires », niveau II « Le système de la langue »), il s'apparente à un manuel d'apprentissage. La clarté de la mise en page, les couleurs, les symboles, les encadrés, tout invite à en faire un outil pour la classe.

Le geste n'a rien d'anodin. Les lieux où s'exprime habituellement l'intervention de l'État en matière éducative sont les programmes officiels et la terminologie :

Il semble que la doctrine actuelle sépare deux actes. L'acte d'autorité consiste à publier des programmes – qui ne sont pas tout à fait des contenus, mais des canevas de contenus –, tandis que l'acte de proposer des manuels, donc de donner un contenu précis, est laissé entièrement à la décision des enseignants et des éditeurs, la garantie étant dans la formation scientifique et le recrutement des enseignants. (Eloy 2019, p. 100)

Avec la *GT*, l'institution propose un manuel. On en déduit que les enseignants n'offrent plus de garantie suffisante et qu'il convient de compenser cette défaillance par un contrôle plus étroit des contenus.

La *GT* indique ainsi dans quelles bornes doit se concevoir l'enseignement de la grammaire à l'école et comment s'articulent grammaire et terminologie :

---

5 « Grammaire : polémique sur la disparition du COD à l'école primaire », (*Le Monde*, 23/01/ 2017). Sur cette polémique voir la recension de S. Plane, « Le prédicat est-il subversif ? », *Pratiques*, 175-176 | 2017.

1 De nombreux universitaires avaient en effet défendu la notion de prédicat. Voir notamment le numéro de *Pratiques* 2017, n°175-176, <https://journals.openedition.org/pratiques/3791>.

2 Voir ainsi pour la Suisse : Martine Panchout-Dubois, Roxane Gagnon and Ecaterina Bulea Bronckart, « Les péripéties du *prédicat* en Suisse romande : hier, aujourd'hui et demain... », et pour la Belgique Dan Van Raemdonck, « « Le prédicat m'a tuer », signé P(articipe) P(assé) », *Pratiques*, 175-176 | 2017.

3 <https://www.education.gouv.fr/la-langue-francaise-une-priorite-une-grammaire-pour-tous-305199>. Nous soulignons.

L'essentiel de l'apprentissage de la grammaire scolaire consiste donc à développer la capacité d'identifier la nature et la fonction de mots ou de groupes de mots . (p. 4)

Le double intitulé de l'ouvrage prend alors tout son sens. Pour cette activité d'étiquetage, des associations routinières exemple/notion suffisent. Dans la *GT*, les exemples sont particulièrement visibles, souvent mobilisés, et très répétitifs. Les tableaux récapitulatifs en fin d'ouvrage (« Les natures de mot (ou de groupe de mots) pour chaque fonction », p. 185 ; « Les fonctions possibles pour chaque nature de mot (ou de groupe de mots) », p. 193) renforcent ce travail d'association systématique d'une notion à un exemple type. La *GT* suggère par ailleurs la manière de dérouler cet apprentissage dans le temps. L'ouvrage s'organise en deux parties, ménageant « deux niveaux de formation ». Il propose un parcours gradué à l'utilisateur, quel qu'il soit, et s'adapte à tous les niveaux.

On pourrait dire, sommairement, que le niveau I présente des notions fondamentales destinées aux cycles 2 et 3 et que le niveau II s'adresse au cycle 4 et au lycée. (Pellat & Testenoire 2021, p. 8)

La *GT* contient enfin des recommandations, des conseils très précis pour éviter des erreurs de dénomination ou pour « proposer des activités grammaticales homogènes » (p. 182).

Contrôler plus efficacement les contenus enseignés, mettre en ligne une sorte de manuel officiel, c'est aussi retirer à l'enseignant le crédit et la confiance qui lui étaient jusque-là accordés. La *GT* comble un déficit de connaissances, c'est un « outil de formation », censé offrir à l'enseignant les « moyens de s'approprier un savoir grammatical solide » (p. 3). Le vocabulaire est symptomatique : les objectifs sont définis dans les mêmes termes pour le professeur et pour l'élève, le mot d'ordre du jour étant l'*appropriation*. La *GT* prend acte d'une dégradation de la formation des enseignants. La lecture des derniers rapports de jury, le malaise exprimé par les premiers intéressés face à l'enseignement de la grammaire amèneraient à souscrire à ce constat. Toutefois même mal formé, le corps enseignant n'est pas uniformément ignorant. Outre la variété des niveaux de formation, la seule dimension générationnelle crée des disparités. L'individu même, élève et professeur, élève puis professeur, détient un savoir stratifié, où s'empilent des discours hétérogènes. Et l'enseignant de 2020 se trouve en situation de désapprendre ou de réapprendre à des élèves qui ont eux-mêmes reçu une formation où se superposent au moins deux programmes d'étude de la langue. L'école est ainsi continuellement traversée par le temps, une dimension que nie la *GT* lorsqu'elle parle de « la tradition scolaire » au singulier, tout en se donnant pour but d'unifier les pratiques (ce qui est un constat de leur diversité).

Qu'il s'agisse de la terminologie ou de sa mise en œuvre pédagogique, l'important semble être d'accéder à la simplicité (éliminer les complications inutiles, les antagonismes, l'obscur, les doublons) et à l'unité (unité du métalangage, uniformité des de la connaissance et des pratiques). On peut se demander pourquoi. D'où vient après tout cette conviction d'une « nécessité inhérente à la forme scolaire de standardiser les connaissances sur la langue » (Chiss et David 2014) ? Une grammaire réduite à une terminologie stable et unifiée répond-elle vraiment à des besoins ou à l'image que l'on se fait de l'école ?

## **2. Une somme de représentations**

Comme « outil de formation », la *GT* part du principe que ce qui convient à l'école est le simple et le standard. La langue représentée dans l'ouvrage est donc assez éloignée des réalités linguistiques auxquelles l'enseignant est confronté.

## Représentations sur la langue

La *GT* contient un grand nombre d'exemples, le plus souvent forgés, destinés à illustrer les notions grammaticales. Ces exemples reproduisent les « structures canoniques de l'écrit », « les plus simples ou les plus fréquentes dans les textes ». Ou encore « les plus régulières ». On ne dit pas si cette régularité se lit en termes de fréquence ou de correction. Il n'est jamais question de norme ou de faute, mais les constructions jugées « moins conformes » ou « plus complexes » sont renvoyées à « plus tard ». Quant à l'oral, il est à peu près absent sans que cette éviction soit justifiée. Lorsqu'il est évoqué, ce qui est rare, c'est pour conforter des clichés par des juxtapositions tendancieuses, qui l'associent au « familier » (p. 68), au « relâché » (p. 52), ou à l'« expressif » (p. 81). En dépit de déclarations qui annonçaient une grammaire « fondée sur les connaissances actuellement disponibles en linguistique française » (p. 3), la *GT* ignore les travaux sur la variation et sur la langue parlée<sup>1</sup>. Elle s'en tient à une représentation de la langue conforme à « l'idéologie du standard » (Guérin 2014).

La langue exhibée se réduit à des exemples brefs et peu variés, se prêtant à des manipulations simples. En témoignent les 61 variations autour de l'exemple phare : « le facteur distribue le courrier » qui domine l'ouvrage, sans détronner toutefois pour l'examen du passif « le chat mange la souris » (p. 140). Ces énoncés stéréotypés, ou « prototypiques », sont censés illustrer la structure de la langue. Quelques énoncés qui s'écartent de cette configuration « canonique » sont abordés dans le niveau II : ils sont dits « emphatiques » ou « atypiques ». La *GT* installe et cultive un regard sur la langue où domine la logique de l'écart, démarche qui mène à l'impasse l'analyse des productions orales ordinaires et de l'écrit littéraire. Les « moments de grammaire »<sup>2</sup> sont donc voués à la déroute, à moins que le professeur ne sélectionne préalablement les passages permettant de vérifier « l'accord verbal des définitions » (Bachelard). Il ne le peut pas toujours. L'étude de la langue au lycée, sanctionnée par une épreuve au baccalauréat, porte sur des œuvres littéraires, autrement dit sur un corpus qui n'est pas contrôlé par l'enseignant, et dans lequel les constructions complexes, atypiques, non conformes opposent des résistances à l'analyse. Or la présente *GT* n'a pas été conçue pour affronter l'usage, quel qu'il fût.

La *GT* n'envisage pas la langue dans sa variété, et peine à l'aborder dans sa dimension historique, quoiqu'elle affirme le contraire par ses rubriques « Histoire de la langue ». Indéniablement, l'approche diachronique constitue une entrée efficace pour appréhender certains faits de langue sur lesquels buttent régulièrement les élèves. Ce serait par exemple une bonne manière d'aborder la catégorie de l'article. « Il convient de ne pas confondre », rappelle la *GT*, les formes contractées de l'article défini avec le partitif ou l'indéfini pluriel. Un éclairage revenant sur les raisons historiques de cette confusion serait plus utile. Or la mise au point qui fait suite à la recommandation ne s'aventure pas au-delà du constat :

HISTOIRE DE LA LANGUE. L'article n'existe pas en latin. Il s'agit d'une création du français (que l'on retrouve dans d'autres langues romanes) à partir du déterminant numéral *unus* pour l'article indéfini et à partir du démonstratif *ille* pour l'article défini. En ancien français, l'emploi de l'article devant les noms n'est pas encore généralisé, et il ne commencera à l'être qu'à partir des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. (p. 31)

---

1 « la *TGr2020* (...) ne fournit pas plus d'aide aux enseignants pour décrire le fonctionnement de la langue à l'oral, alors que les programmes de 2015/2018 encouragent à travailler la grammaire à partir de productions orales » (Pellat & Testenoire 2021, p. 9).

2 L'étude de la langue au lycée se répartit en effet, selon la durée, en « leçons » et en « moments de grammaire ».

Rien sur la constitution des catégories, leur expansion et leur lente reconnaissance. Cette rubrique d'« histoire de la langue » est exemplaire des 61 autres réparties dans l'ensemble de l'ouvrage. Elles s'en tiennent pour la plupart à une comparaison avec le latin. La périodisation est assez pauvre, opposant la période contemporaine des locuteurs (« le français d'aujourd'hui ») et le passé sous des appellations peu précises et rarement sollicitées (« le français du Moyen Âge, le français du XVII<sup>e</sup> siècle, etc. », (p. 161). Bien qu'il eût été précieux pour un enseignant, dont la formation en histoire de la langue est désormais plus que réduite, de savoir comment se construisent les catégories et les concepts qu'il manipule, tout ce qu'il apprendra, c'est que le latin diffère du français, et que le français dans ses anciens états ne connaissait pas exactement les mêmes emplois que la langue moderne. La référence au latin rappelle la démarche contrastive des premiers grammairiens de la Renaissance. Mais ces derniers s'adressaient à des lecteurs dont toute la science grammaticale était issue de leur connaissance du latin. Ce n'est pas le cas des usagers de cette grammaire du XXI<sup>e</sup> siècle. Quand bien même, c'est une approche de l'histoire discutable, qui oppose brutalement deux synchronies très distantes et escamote la question du changement dont les processus ne sont pas abordés ou à peine<sup>1</sup>. Il y a quelque chose de fallacieux à mettre face à face le latin et le français contemporain, en occultant tout le reste : l'histoire de l'expansion du français, en France et hors de France, les langues régionales, la problématique induite de la variété et de la variation.

En termes de description de la langue, la *GT* reste donc assez conventionnelle. Elle s'en tient aux limites étroites que peut supporter l'école. Car c'est l'école, ou l'image que les auteurs s'en font, qui endosse la responsabilité de ce manque d'audace et d'ouverture.

## Représentations sur l'école et l'enseignement de la langue

Le discours volontariste de la *GT* se greffe sur « le mythe d'une école enfermée dans la passivité, agent de transmission des savoirs élaborés en dehors d'elle » (Chervel 2006, p. 773). Mais ce que nous dit en creux cette aspiration réitérée à l'unification et à l'unité des pratiques, c'est précisément l'indocile inertie et la résistance créative du terrain. Comme l'a souligné A. Chervel, « les seules innovations durables, c'est-à-dire efficaces, en matière de grammaire scolaire ont toujours été le produit de longues expérimentations que les enseignants eux-mêmes, armés de leur culture professionnelle et scientifique, ont mené à l'intérieur du cadre disciplinaire fixé par leur enseignement » (2012, p. 347). Cette dimension échappe à la « documentation imprimée » (Chervel 2006, p. 772) et reste de ce fait largement méconnue malgré les quelques témoignages qui nous sont parvenus. Le maître d'école n'a pas toujours été l'auxiliaire de l'institution centrale : selon J.-F. Chanet (1988), une marge de liberté existait, et certains s'en sont emparés pour articuler l'enseignement du français aux parlers régionaux (Le Marrec 2013, Gherardi 2007). Ces initiatives sont à rapprocher des origines de la grammaire française, apparue dès le XV<sup>e</sup> siècle hors de France pour répondre à la demande d'apprenants étrangers. Certaines grammaires initialement pensées pour ces derniers seront utilisées à destination des Français lorsque le français y deviendra une discipline à part entière. *L'Essay d'une parfaite grammaire* de Laurent Chiflet en offre un exemple significatif : publié en 1659 à Anvers, conçu en partie pour un lectorat flamand, l'ouvrage sera réédité jusqu'en 1722, notamment à Paris. Il sera la grammaire de référence dans les collèges jésuites, et sa liste de flandricismes (Berré et Pagani-Naudet 2018) sera reprise, à l'intention de publics qui n'ont parfois plus rien de flamand<sup>2</sup>.

---

1 On trouve une définition de *grammaticalisation* (p. 140).

2 Voir ainsi dans les *Gasconismes corrigés*, de Desgrouais (1766) « si en cas » (p. 182), « sur la rue » (p. 226). Parmi les constructions qui passent du répertoire des fautes commises par les étrangers aux fautes de français : la reprise immédiate du sujet et le conditionnel après *si*.

L'enseignement du français langue maternelle hérite de ce rapport à l'altérité. Cela se traduit par l'incorporation de problématiques propres à l'enseignement du français aux étrangers. En revanche, les méthodes héritées de la longue expérience des maîtres de langue ne sont pas recommandées par les textes officiels. Il y a là un paradoxe, car, aux yeux de l'institution, le Français est un étranger dont les pratiques langagières sont suspectes *a priori*, et dont il faut « régler l'usage » (Guérin 2014). Aujourd'hui encore, il est admis que l'enfant de langue maternelle française éprouve de « la difficulté à pratiquer la langue française », et qu'il revient à l'école de l'aider à acquérir un savoir linguistique minimal pour garantir sa « réussite scolaire » et son « insertion dans la vie sociale »<sup>1</sup>. De fait, même si la situation linguistique n'est pas celle du XIX<sup>e</sup> siècle, les conditions concrètes de l'enseignement du français en France ne sont pas homogènes. Le constat des disparités sociales et culturelles a suscité d'importantes réflexions sur la manière d'enseigner le français, et sur le rôle que peut jouer la langue parlée à la maison (langue étrangère ou régionale, langue ordinaire des échanges familiers). Or la *GT* fixe un cadre unitaire et normatif peu compatible avec ces pratiques contextualisées. Elle ne les encourage pas, et ne donne pas les outils qui permettraient de faire le lien entre la langue standard qu'elle décrit et les productions variées et complexes que l'enseignant doit prendre en charge.

Ainsi pourquoi vouloir pour la grammaire scolaire l'unité des pratiques métalinguistiques ? N'est-ce pas précisément des désaccords qu'émerge la réflexion sur la langue et sur les moyens de la décrire ?<sup>2</sup>. Les auteurs de la *GT* ne disent pas le contraire : « penser » la langue suppose l'adoption d'un regard critique sur la terminologie ; mais ils situent ce moment après l'école. Mais alors, que fait-on à l'école, si on ne « pense » pas ? Le risque est qu'il ne s'y passe pas grand-chose. Et de fait, la *GT* offre à la lecture le sentiment d'un discours assez lisse, c'est une grammaire pour l'école, un catéchisme nonchalamment récité, inutile et clos sur-lui même, conforme à l'image de la « tradition grammaticale scolaire » que critiquent les linguistes.

Cette « tradition » fait rarement l'objet d'une définition : le mot est « un argument » plutôt « qu'un ensemble de données historiques précisément circonscrites » (Neveu & Lauwers 2007). Dans la *GT*, le flou sert la position ambivalente des auteurs. Car la tradition, « étiquetage infamant » pour certains (Chevalier 1986, p. 289), n'est pas forcément prise en mauvaise part par l'institution, par le politique ou par le grand public. La *GT* tient ainsi un double discours, rassurant et condescendant à l'égard de « la tradition grammaticale française » (p. 20, 23, 169), de « notre tradition grammaticale » (p. 20 et 87). Celle-ci entretient des rapports étroits avec la « tradition scolaire » (p. 54, 128, 183), sans que les deux domaines – traditionnel et scolaire – se recoupent exactement. Dans la *GT*, c'est surtout ce qui est « scolaire » qui alimente les réticences des auteurs. Dans leur esprit, la grammaire scolaire a même vocation à être critiquée et dépassée.

La *GT* affirme en effet la césure entre le monde universitaire et l'école. La terminologie est rigoureusement proportionnée à son cadre scolaire. Elle n'est pas exhaustive et « ne retient pas certaines distinctions, qui sont cependant utiles pour décrire certaines structures, et qui sont d'ailleurs utilisées par les linguistes » (p. 183). La grammaire pratiquée en milieu scolaire est une étape dans un parcours qui se construit dialectiquement. Elle permet à l'élève d'accéder à une posture réflexive. Cette première étape métalinguistique a vocation à être dépassée à son tour :

Plus tard, l'analyse de ces structures plus complexes conduira les élèves à apporter un regard critique sur la terminologie scolaire qui aura été le socle de leurs connaissances grammaticales et, peut-être, à véritablement penser leur langue. (p. 183)

1 [https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809041N.htm?cid\\_bo=128707](https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809041N.htm?cid_bo=128707)

2 Sur Eduscol, cette posture est même recommandée, citation de Max Weber à l'appui : « La tâche primordiale d'un professeur capable est d'apprendre à ses élèves à reconnaître qu'il y a des faits inconfortables, j'entends par là des faits qui sont désagréables à l'opinion personnelle d'un individu ; en effet il existe des faits extrêmement désagréables pour chaque opinion, y compris la mienne ». <https://eduscol.education.fr/1538/former-l-esprit-critique-des-eleves>

En attendant, la *GT* délivre pour l'école un savoir délibérément borné. L'ouvrage est un monde parfaitement clos, où exemples et terminologie se répondent de manière circulaire. Les rubriques « pour aller plus loin » (39, exclusivement dans le niveau II) ne vont pas trop loin, et ferment l'horizon critique du lecteur. Le format numérique aurait permis une ouverture plus ambitieuse, stimulant la curiosité de l'utilisateur par un renvoi à des articles et à des ouvrages récents, accessibles en ligne. De telles échappées ne sont pas encouragées. Sans doute sont-elles jugées peu utiles. Ph. Monneret conclut d'ailleurs sa conférence sur l'enseignement de la grammaire au collège (27 mars 2019)<sup>1</sup> en affirmant : « Il existe une limitation nécessaire des capacités descriptives de la grammaire scolaire : se tenir à l'intérieur de ces limites ».

La *GT* œuvre à cette limitation en proposant aux enseignants une vision achronique et non problématisée des notions qu'ils doivent transmettre. Mais il faut avoir bien peu d'expérience des situations de classe pour croire que les élèves ne questionnent jamais les concepts. Être en mesure de leur répondre suppose un savoir ample, souple et vivant. Bref tout le contraire d'un savoir figé, étrié, stabilisé, prétendument adapté au contexte scolaire. En préméditant ses propres lacunes, en définissant très modestement la place qu'elle entend occuper dans l'ensemble des discours sur la langue française, la *GT* circonscrit en réalité la place de l'école et les contours de la tradition grammaticale qui lui est supposément liée face à l'université et à la linguistique. André Chervel, bien qu'il renonce à traiter la question, a donc raison de s'interroger :

La grammaire scolaire est-elle le noyau, le vivier, le berceau, le terreau à partir duquel s'installe ou sur lequel se construit une réflexion grammaticale sophistiquée ? (Chervel 2012, p. 327)

Ce serait d'ailleurs le seul horizon positif de la grammaire scolaire telle que la représente la *GT*. Les finalités de cet enseignement mériteraient d'être sérieusement repensées par l'institution. Le discours officiel se fige dans sa posture républicaine et ses déclarations confortables : la grammaire assure l'acquisition de compétences communicationnelles, conforte la maîtrise de l'écrit et de l'oral. Ces affirmations sempiternelles pourraient être vérifiées, réévaluées au regard des situations de classe et des activités effectivement pratiquées. Si l'élève francophone est en situation d'apprentissage de sa langue maternelle, on peut douter qu'il parvienne par des activités d'étiquetage à l'éloquence et à l'aisance. La querelle séculaire sur l'apprentissage par l'usage ou par la règle est là pour nous le rappeler. Par ailleurs, l'effondrement des humanités fragilise la pertinence d'un enseignement grammatical spéculatif qui n'a plus pour horizon l'étude du latin. Et comme officiellement, « l'étude de la grammaire n'est pas une fin en soi »<sup>2</sup>, on finit par se demander à quoi elle sert.

---

1 Séminaire « Enseignement de la langue : compétences linguistiques et langagières, du cycle 4 au lycée », 27 mars 2019, <https://eduscol.education.fr/525/seminaire-enseignement-de-la-langue-competences-linguistiques-et-langagieres-du-cycle-4-au-lycee>.

2 Bulletin Officiel du 22/01/2019.

## 17. Ponctuer en 1550. L'exemple de Louis Meigret

article paru dans Stéphane Bikialo et Julien Rault (dir.) *Imaginaires de la ponctuation*, LINX n°75, 2018.

[En ligne: <https://journals.openedition.org/linx/1858> ]

Plus personne ne conteste aujourd'hui la place qui revient à Louis Meigret dans l'histoire de la grammaire française. Ses positions sur la ponctuation restent toutefois méconnues, au moins dans ce qu'elles ont de plus singulier. Témoin de ce malentendu, le *Trésor de la Langue Française* qui, à l'article *ponctuer*, cite *Le Tretté de la grammere françoeeze*<sup>1</sup> en ces termes : « 1550 *ponctuer* 'mettre la ponctuation dans un texte' (Meigret, *Tretté de grammere* : 192<sup>2</sup>) »<sup>3</sup>. Le verbe *ponctuer* figure effectivement dans le *Tretté* de 1550, mais l'interpréter comme un acte graphique, ce que suggère la glose, semble peu compatible avec l'imaginaire linguistique de Meigret, célèbre pour ses positions phonocentristes. La ponctuation, en tant qu'elle participe pleinement au « bâtiment » de langage, n'échappe pas à son attention et à sa verve polémique. Comme en matière d'orthographe, Meigret affirme sa différence, il ne saurait ni être assimilé à ses contemporains, ni être annexé à notre modernité dont il bouscule d'ailleurs nombre de représentations.

### 1. La ponctuation, matière nécessaire au « bâtiment de langage »

Les observations de Meigret sur la ponctuation sont souvent assimilées à celles de Dolet, dont elles se démarquent pourtant de manière radicale. Le rapprochement est un fait de l'histoire éditoriale : le *Traité sur la commune écriture*<sup>4</sup> et le célèbre opuscule de Dolet<sup>5</sup> sur la ponctuation firent en 1545 l'objet d'une réédition commune. L'éditeur prétendait « resjouir l'esprit » du lecteur par cette juxtaposition insolite : la succession des textes souligne en effet non la parenté mais l'incompatibilité de deux imaginaires linguistiques. Incompatibilité que confirme la lecture du *Tretté de la grammere françoeeze*, où Meigret exprime pleinement ses idées la langue et donc sur la ponctuation.

Dolet en 1540 pensait pouvoir aborder la ponctuation de manière isolée<sup>6</sup>. Même si son traité devait prendre place dans un projet linguistique plus vaste, le plan qu'il projetait pour son *Orateur françois* (1540 : 7) manifeste l'intention d'une étude distincte. La grammaire de Meigret est un ensemble organique, où tout se tient. Aussi ne traite-t-il pas la ponctuation dans un chapitre unique, en marge de la grammaire : une répartition plus diffuse montre les liens inextricables que la ponctuation entretient avec la langue. Pausés, soupirs, entrejets, accents, apostrophe, tous ces sujets Meigret les aborde, essentiellement dans les derniers chapitres, mais aussi « par rencontres ». L'ordre de l'exposé indique combien, au-delà de l'inventaire, son approche est irréductible à celle de Dolet. Alors que Dolet exposait une liste de « figures » (1540 : 19), mettant sur le même plan tous

1 *Le Tretté de la grammere françoeeze* paraît chez Chrétien Wechel en 1550 dans une graphie entièrement phonétique. Nous citons d'après l'édition modernisée de F. J. Hausmann 1980.

2 C'est à l'édition Foerster (Heilbronn 1888) que fait référence le *TLFi*.

3 D'après le site du TLFi, <http://atilf.atilf.fr/>, consulté le 03/04/2015.

4 Meigret, 1545, *Traicté touchant le commun usage de l'écriture françoise faict par Loys Meigret, Lyonnois*, Paris, Marnef. La première édition date de 1542, Paris, Denis Janot.

5 Pour la première édition : Dolet, 1540, *La manière de bien traduire une langue en aultre. D'avantage. De la ponctuation de la langue Françoise. Plus. Des accents d'ycelle*, Lyon, Etienne Dolet. Nous citons Dolet d'après l'édition de 1540.

6 La ponctuation étant pour Dolet universelle – selon lui, les langues « n'ont qu'une ponctuation seulement » (1540 :17) –, elle doit effectivement dans son esprit pouvoir être étudiée indépendamment de la grammaire d'une langue nationale.

les signes<sup>1</sup>, Meigret sépare et distingue : les points d'admiration et interrogation d'abord<sup>2</sup>, les points de soupir, de semi-pause, point final et parenthèse ensuite<sup>3</sup>. Interrogation et admiration sont mentionnées dans la continuité du livre IX consacré à la prosodie (*id.* : 128). Il s'agit en effet d'accents et passé le titre du chapitre, c'est comme tels que Meigret les décrit :

Or avons-nous outre ces trois accents deux autres qui sont d'admiration et d'interrogation: lesquels sont entre eux différents en ce que l'admiration élève la prononciation environ le commencement de la clause, là où l'interrogation le fait communément sur la fin: comme *O l'home de bien! Qël hom' ęt' vous?* ([1550] 1980 : 137)

Du reste, interrogation et admiration retiennent peu son attention ; dans ce même chapitre, il s'attarde plutôt sur l'apostrophe. La ponctuation, quant à elle, se limite aux points de soupir, de semi-pause, point final et parenthèse. Il faut admettre ici ce que disent les titres des chapitres et leur succession, et que soulignent encore les premiers mots du livre XI : « Reste à expédier la ponctuation (...) » (*id.* : 139). Pour Meigret, l'admiration et l'interrogation n'appartiennent pas au domaine de la ponctuation.

Dernier chapitre distingué par la mise en page, le livre XI ne clôt pas la grammaire. Deux pages consacrées à la syntaxe suivent en effet, et intègrent la ponctuation à la description de la langue :

Voilà donc quant à ce que [= ce qui] concerne les matières nécessaires pour dresser un bon bâtiment de langage. Il ne reste plus que la partie que les Grecs ont appelé *Syntaxis* et les Latins *constructio*, que nous pouvons appeler bâtiment ou construction ou ordonnance bonne de paroles. (*id.* : 140)<sup>4</sup>

Dans l'édition de 1550, on passe de la ponctuation à la syntaxe « dans un même paragraphe » (Livet, 1859 : 115). Livet a raison de souligner ce point<sup>5</sup>. L'absence de séparation étonne le lecteur moderne mais elle est significative : Meigret en parlant de la ponctuation a surtout parlé de syntaxe. Les signes retenus sont présentés rapidement, encore s'agit-il pour Meigret de substituer aux désignations communément reçues sa propre terminologie. Celle-ci est fondée sur un critère sonore. *Entrejet* mis à part, les « points » sont désignés selon leur durée de pause : *soupir*, *semi-pause*, *pause*. La progression du propos montre que le problème majeur consiste à déterminer quel signe, de la semi-pause ou du soupir, convient entre deux clauses. Meigret est alors obligé de clarifier ce qu'il entend par *clause*. Le livre XI juxtapose deux définitions, marquées par une forte implication de l'auteur qui ajuste son propos selon le point de vue considéré. Cohérence globale de l'énoncé ou intégration syntaxique à l'échelle locale :

J'appelle une clause, ou plusieurs ensemble membres d'un propos quant à part soi elle a quelque sentence en soi parfaite, quoiqu'elle semble être prémisses de quelque autre. ([1550] 1980 : 139)  
J'appelle clause un bâtiment de langage de nom, ou pronom, avec un verbe, soit que le sens soit parfait ou non : comme *leş jęns de bięn seroęt lę' plus maleureus de ęe monde, s'il n'etoęt point d'aotre vie ęe ęęte ęy apręs la mort.* (*id.* : 139-140)

Il résulte de cet effort une désagréable impression de dualité, qui complique l'élucidation d'une notion que l'on sent néanmoins décisive. Au demeurant, le mot est déjà familier au lecteur du

1 A savoir : point à queue, comma, point rond, point interrogeant, point admiratif, parenthèses. Pour étude détaillée de son système, voir Catach, 1968 et Demonet, 2000.

2 Livre X, « Des points d'admiration et interrogation : et de l'apostrophe » ([1550] 1980 : 137).

3 Livre XI « Des points de soupir, de semi-pause, point final et parenthèse » (*id.* : 139).

4 L'édition d'Hausmann introduit une rupture (blanc, et changement d'alinéa) qui masque cette continuité du propos.

5 D'une manière générale, Meigret recourt très peu au paragraphe, les articulations sont marquées par un changement de chapitre ou de section. Toutefois, il lui arrive d'y recourir, le passage à la ligne étant en ce cas renforcé par une marque discursive : « Or qant ao' prepozitions » (1550 : 119r°), « Venons maintenant » (*id.* : 111v°).

*Tretté* : selon une habile stratégie d'imposition du métalangage, Meigret l'a en effet abondamment employé, tantôt pour désigner une unité de construction, tantôt pour évoquer des enchaînements discursifs couplant deux clauses entre elles : clauses de l'interrogeant et clause responsive par exemple (*id.* : 21). Ces lignes sur la ponctuation sont donc liées par le métalangage au reste de la grammaire.

Meigret a voulu le mot *clause*, et il lui donne l'épaisseur nécessaire à sa conception de la langue et du discours. Il ne cherche pas à fixer conceptuellement une hiérarchie syntaxique allant de la proposition à la phrase. C'est l'autre mouvement qu'il met en lumière : comment l'énoncé « redistribue sur ses constituants le sens dont il est investi en tant qu'énoncé » (Baratin 1989 : 484). Dès les premières pages de la grammaire, Meigret indique que c'est bien par ce mouvement, du global au local, que s'effectue le découpage des mots :

La diction donc, mot ou vocable, est (comme dit Priscien) la moindre partie entière et entendible d'un langage bâti d'ordre. J'ai dit entier et entendible, à la différence des syllabes d'un vocable polysyllabe : lesquelles, combien qu'entières, ne sont pas toutefois entendibles, et aussi pour celles, lesquelles, combien qu'elles soient entendibles à part soi, ne sont pas dictions entières pour le sens requis suivant le bâtiment de la clause, trait ou propos, comme quand nous disons *Piçrr' çt aojourd'hui a Paris çn danjier d'une grand' envie: çn d'envie* ne sera pas diction, ni vie aussi, parce que le sens ne le peut souffrir. ([1550] 1980 : 20)

En dans *envie* n'est pas un mot, parce que le sens de l'énoncé s'y oppose. Pour lever une ambiguïté, Meigret se fonde exclusivement sur le sens et sur le contexte. Le blanc isole visuellement les mots mais il n'est pas « entendible », ce n'est donc pas un signe linguistique pertinent pour le grammairien. Une suite syllabique devient une diction d'après « le sens requis suivant le bâtiment de la clause ». Il en va de même pour la clause. On ne déduit pas de sa structure interne le signe qui en marquera la limite, c'est le sens requis, c'est sa place au sein d'un ensemble plus vaste, le discours, qui déterminera la distribution des soupirs et des pauses. Quelle que soit sa composition (nos critères de subordination ou d'indépendance sont ici inopérants), la clause peut être membre ou partie d'un membre. Le soupir, qui sert « à la distinction des parties d'un membre », peut conjoindre deux clauses, il marque une solidarité syntaxique entre les deux parties d'un membre. Lorsque la clause est un membre elle-même, qu'elle forme une sentence parfaite, mais constitue la prémisse d'une autre, c'est la semi-pause qui convient. Alors que la semi-pause marque une solidarité discursive, le soupir indique un lien plus étroit, et peut être rapproché de la conjonction :

La conjonction est une partie du langage (...) conjoignant les autres espèces des parties : ou les clauses aux clauses avec quelque signification (...) Finalement elle conjoint les clauses : comme *il fçt l'home de bien, combien q'il soçt un grant usurier*. ([1550] 1980 : 125-126)

Cependant, si le soupir « conjoint aussi la clause à la clause » (*id.* : 139), à la différence de la conjonction, il n'ajoute pas de « signification ». Le « signe » de ponctuation n'a pas chez Meigret de valeur au-delà de sa fonction discriminante et hiérarchisante. Son emploi découle d'un découpage imposé par l'ordonnement global du discours. Il n'ajoute pas au sens, il le révèle en manifestant les structures de l'édifice<sup>1</sup>.

## 2. La ponctuation ne note pas la prosodie

*Pause, semi-pause, soupir*, Meigret adopte le vocabulaire des musiciens, accordant ainsi la description de la ponctuation à celle de la prosodie. Les deux domaines en effet sont liés. La

---

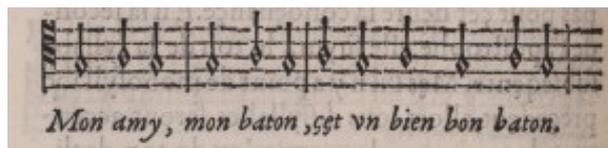
1 La métaphore du bâtiment est également importante dans l'imaginaire linguistique de Meigret, voir Pagani-Naudet 2013.

première phrase du livre XI précise clairement la nature de ce lien : « Reste à expédier la ponctuation sous le titre des accents : pour autant qu'elle peut les changer » (*id.* : 139).

Meigret confère à l'intonation une importance capitale dans la maîtrise de la langue française<sup>1</sup> :

L'accent donc ou ton en prononciation est une loi ou règle certaine pour élever ou abaisser la prononciation d'une chacune syllabe. Et combien que cette doctrine semblera bien nouvelle au pur Français, si est-elle de telle conséquence que si quelqu'un ne les observe, soit par usage ou par doctrine, et qu'il les confonde, l'oreille française s'en mécontentera. (*id.* : 128)

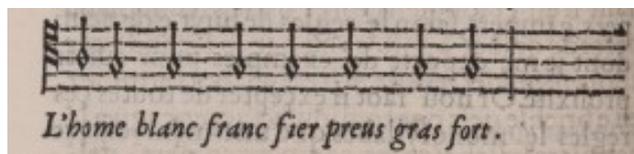
Pour exposer cette nouvelle « doctrine », Meigret a recours à un « moyen oculaire » : représenter les sons sur une portée. Meigret se contente de travailler sur deux tons (il ne prétend pas reproduire toutes les inflexions de la voix). Cette notation lui permet d'expliquer la manière dont se règle l'alternance de tons hauts et bas. La mélodie qu'étudie Meigret ne concerne ni les faits d'intonation liés à l'expression des émotions, ni les modulations liées à des effets oratoires. Les énoncés sont uniquement déclaratifs, assez pauvres du point de vue du sens, voire absurdes. La succession des accents est déterminée par la longueur des mots (monosyllabe, dissyllabe, polysyllabe) et par leur enchaînement. Le plan de l'exposé suit cette logique du nombre. Meigret analyse d'abord des enchaînements de monosyllabes, commençant par les cas où « deux monosyllabes se rencontreront au commencement d'une clause », allongent la chaîne jusqu'à neuf monosyllabes. Certains exemples permettent de visualiser le fonctionnement des soupirs et des pauses, transcrits par une barre de mesure :



Pause et soupir définissent la mesure au sein de laquelle se calcule la distribution des accents :

Et notez que toutefois et quantes qu'une pause ou [un] soupir se rencontrera entre les monosyllabes, il faudra juger les premiers selon leur nombre à part : et les seconds selon le leur. (*id.* : 130)

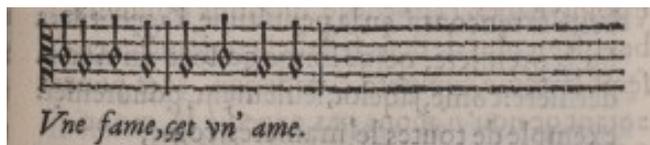
Il ne faudrait pas croire pourtant que la prosodie soit surdéterminée par le découpage syntaxique. De nombreux exemples ne sont pas construits :



La prosodie est également pensée indépendamment du sens, comme en témoignent les exemples comportant des mots saugrenus – comme : « Les megalopolitanes surreparlamenteront qoq qe surreparlamentassions » (*id.* : 135) –, inventés pour expérimenter les règles. Un lien existe pourtant, que Meigret indique au début du chapitre consacré à la ponctuation, expédiée « sous le titre des accents : pour autant qu'elle peut les changer ». La présence d'un soupir va en effet avoir une incidence sur le nombre dans la mesure où il va permettre d'éviter la chute d'un *e* muet. On voit dans l'exemple ci-dessous que *une*, selon sa position, représente une note (une syllabe dans *un'ame*) ou deux (*une fame*). De même *âme*, selon sa position, conserve ses deux syllabes ou du fait de

1 A la différence de Dolet, selon qui cet aspect n'est pas pertinent pour le français (Dolet, 1540 : 25).

l'élision forme un trisyllabe avec le mot qui suit. Ainsi, l'apostrophe modifie la distribution des accents :



Vous voyez donc que combien que le monosyllabe ç'et précède le dissyllabe *une*, il n'est pas toutefois aigu, ni la première de *une* de bas ton : parce qu'en se joignant au subséquent dissyllabe par l'apostrophe, elle forme un trisyllabe, tout ainsi que çe, se joignant à et, fait le monosyllabe ç'et. (*id* : 133)

Ce n'est donc pas un hasard si la question revient à plusieurs reprises dans le *Tretté*, et si c'est elle qui occupe surtout l'auteur dans le chapitre « Des points d'admiration et interrogation : et de l'apostrophe ». Pour Meigret, l'apostrophe « n'est pas proprement accent, mais elle le fait bien changer » (*id* : 137). Et de fait, il élargit considérablement son domaine d'application, s'opposant là encore à Dolet. Ce dernier proposait de noter l'élision au moyen de l'apostrophe uniquement pour les monosyllabes (Dolet, 1540 : 37) ; dans les autres cas, la syllabe non prononcée est écrite. A l'époque du *Traité de la commune écriture*, Meigret qualifiait déjà « cette restriction aux monosyllabes » de « chatouillement ». Il proposait de n'écrire la syllabe que lorsqu'elle est effectivement prononcée et de recourir à l'apostrophe « toutes les fois qu'en la prononciation aucune lettre finale se perd ». En revanche, l'apostrophe :

n'a point de lieu là où il entevient quelque point autant de virgule que de fin de clause : comme quand nous disons *une femme bonne, apprinse, sage, pensera tousjours de son honneur*. Autrement tu feras prononciation confuse là où elle requiert être distincte et faite quasi avec quelques pauses. (Meigret, 1542)

En 1550, Meigret confirme cette position. Il pratique lui-même l'élision systématiquement, ce que ne peut évidemment pas nous montrer la version modernisée. La solidarité orthographe-ponctuation est rompue par ce choix éditorial. L'apostrophe est en effet un lieu où se manifeste l'unité de la langue. Ainsi l'une des marques de l'interrogation réside dans l'absence d'apostrophe :

quant à *il* et *elle*, ils ne font point d'apostrophe es verbes précédents par forme d'interrogatoire : comme *çyme il? çyme elle?* ([1550] 1980 : 139)

La présence d'un soupir va permettre d'éviter l'apostrophe :

Or faut-il entendre que quant à la copulative ç [et] et à la disjonctive *ou*, elles sont au plaisir du prononçant quand ils [= elles] ne conjoignent point clause à clause : de sorte qu'il est en nous de les prononcer sans soupir précédent et lors l'apostrophe y est nécessaire : comme *Piçrr' ç Ian:* ou *Piçrr' ou Ian:* ou bien avec soupir comme *Piçrre, ç Ian: Piçrre, ou Ian:* combien que le premier est plus usité tant entre les autres parties qu'entre les noms: comme *lan' ou Iaçelin' çym' ou çn fçt le çemblant*. Quoi que ce soit, la bonne oreille y donne ordre. Et si elles couplent les clauses, le soupir y est toujours nécessaire, autrement la prononciation se trouvera de mauvaise grâce: comme si nous disions *j'çyme Dieu de tout mon ceur, ayant çn luy seul toute ma confiance ç n'ey çnvie de la meçtr' çn aotre çe luy:* au lieu de ponctuer *confiance*. Le semblable de l'*ou:* comme *il faot s'attçndr' aprçs çete vi' a une beatitud' etçrçnelle, ou bien damnaçion çrçpetuçlle*. (*id* : 138)<sup>1</sup>

1 Usage différent de Dolet, selon qui la virgule se met « devant ce mot *ou* et semblablement devant ce mot *et* » (1540 : 21). Voir Catach, 1994 : 31.

Voilà l'unique occurrence du verbe *ponctuer*. Elle apparaît à la faveur d'un développement portant, non pas sur la ponctuation, mais sur l'apostrophe. Dans ce contexte précis, « ponctuer confiance » signifie conférer au mot une articulation distincte en préservant la finale de l'élision, ce que permet le soupir. Ce dernier est ici requis parce que la conjonction joint des clauses dont il faut assurer le contour final, ce que permet le soupir en dégagant la dernière syllabe des lois régissant l'apostrophe. L'acte de ponctuer n'est pas un acte graphique<sup>1</sup>, il relève de l'élocution : c'est manifester par l'articulation complète du mot le découpage syntaxique. Cette perspective n'est pas aussi éloignée de la conception ancienne du verbe que ne le suppose M. Stasse :

*Ponctuer*, sous la forme *poncter* apparaît pour la première fois chez Christine de Pisan, (...) avec le sens « accentuer en lisant ». En 1513, Jean Lemaire de Belges l'utilise pour « marquer les repos dans la récitation d'un poème ». Il faut attendre lui attendre 1550 et le *Tretté de la grammere françoese* de Louis Meigret pour trouver le sens de « mettre la ponctuation dans un texte ». Meigret montre l'influence de la ponctuation sur les accents, autrement dit sur l'intonation. (Stasse, 1998 : 179)

La ponctuation que décrit Meigret est celle qui possède une réalisation sonore, qui est « entendible », ce que souligne la référence à la musique. Pour autant, Meigret ne s'enferme pas dans une perspective pneumatique de la ponctuation, la question ne relève pas seulement de la prise de souffle, ou de phénomènes intonatoires au sens large. Respirer, c'est d'abord distinguer. Marquer une pause a une incidence sur l'articulation du mot et sur la syntaxe<sup>2</sup>. Ce qui importe, c'est l'accès au sens, grâce à une élocution claire, aux silences mesurés.

### 3. Ponctuation et ordre du discours

Ponctuer un texte, c'est donc bien autre chose que « mettre des signes de ponctuation dans un texte ». C'est, en assurant les contours sonores du mot, conjurer toute forme d'équivoque dans l'interprétation du texte, manifester l'ordre du discours et participer à sa stabilité dans les transferts entre l'oral et l'écrit. Les signes de ponctuation contribuent à la restitution fidèle de ce qui a été transcrit : l'écrit n'est en effet que le « dépôt » de l'oral (Meigret, 1548 : 5). Cette idée Meigret ne cesse de l'affirmer. Préserver l'intégrité de la parole prononcée, garantir l'identité de l'écrit et du dit, voilà les enjeux de la grammaire. Comprendre ce phonocentrisme radical et militant suppose de recomposer le contexte linguistique et juridique de la France de 1550.

Revenons ainsi à la notion de *clause*. Dans quel esprit Meigret l'emploie-t-il ? Suffira-t-il, pour lui donner du sens, de trouver un équivalent contemporain ? En son temps, Meigret est le seul grammairien à en faire un usage régulier<sup>3</sup>. Après lui, peu d'auteurs retiennent le mot : Robert Estienne parce que son *Traicté de la grammaire françoise* est en grande partie une adaptation du texte de Meigret ; Ramus parce qu'il partage bon nombre de ses positions. Bosquet en fait un usage plus vivant, articulant deux plans, ponctuation syntaxique, distinguant les clauses et établissant fermement le sens, et ponctuation pneumatique prenant en compte l'haleine de l'orateur :

Attendu que comme en la poursuite du parler, il est necessaire que nous faisons aucune distinction, ou pose, à celle fin, que celui qui lit, ou escoute : entende plus facilemen la diuersité

---

1 Meigret distingue l'acte de ponctuer et le signe qui le marque à l'écrit : « si nous y entrejetons un soupir, que nous dénotons par un point à queue, ou une pause, que nous marquons à deux points ronds ou point final (...). » ([1550] 1980 : 138)

2 Sur le spectre sémantique de *pause* voir Rault 2014.

3 C'est du moins ce qu'enseigne une requête portant sur l'ensemble des auteurs du *Grand corpus des grammaires françaises, des Remarques et des traités de langue* : sur 69 occurrences (de *clause* ou *clauze*), 39 figurent chez Meigret. Viennent ensuite Bosquet (7 occurrences) et Robert Estienne (6 occurrences). Les autres occurrences correspondent à des emplois très ponctuels, ou figurent dans les exemples.

des clauses ; & aussy que celui, quy parle, ou lit reprenne quelquefois son haleine, & la conforte ; pour puis apres prononcer avec plus grande vehemence ; Le semblable se doit observer en l'escriture, à fin que par certain signe, & marque soit ostée toute confusion des clauses (lesquelles certainement seroient confuses, sy elles n'estoient distinguées) (Bosquet, 1586 : 137-138)

En dehors de ces trois auteurs, rares sont ceux qui admettent dans leur métalangage un terme qui semble plutôt relever de la langue juridique<sup>1</sup>. Certes le mot est installé dans la tradition rhétorique (Millet, 1997) et invoquer cette source pourrait suffire. Toutefois, convoquer le domaine du droit permet d'éclairer pertinemment l'œuvre de Meigret et d'expliquer d'autres traits lexicaux et syntaxiques<sup>2</sup>. Hausmann avait déjà souligné la présence de juristes dans le milieu familial de Meigret, influence sensible dans son vocabulaire (1980b : 50-52). D. Kibbee a opportunément « pouss[é] un peu plus loin ces liens entre la pensée grammaticale et la pensée juridique » (2003 : 63). Il insiste sur le contexte de rédaction du *Tretté*, « époque où l'on exige la transformation d'abord d'un droit coutumier en un droit écrit, et ensuite d'un droit écrit en latin à un droit écrit en français » (2003 : 63).

Dans le cadre de cette insistance sur la stabilité de la langue pour faciliter l'interprétation du droit coutumier, les descriptions de Meigret servent donc à fixer l'usage et à accorder des usages différents. (2003 : 69)

Les condamnations que formule Meigret à l'encontre des poètes, praticiens, femmes et mignons efféminés ne seraient « pas tant une réaction contre la variation que contre la fraude, l'abus, l'inconvénient que présente une langue mal réglée » (Kibbee 2003 : 70). Dans ce contexte, on conçoit que le rôle assigné à la ponctuation soit d'abord de manifester l'ordre et de stabiliser le dit. Organisatrice du discours, la ponctuation assure la clarté de sa réalisation orale, clarté qui est la condition de sa fidélité. Meigret ne commente pas tant la démarcation graphique que l'incidence sur la perception auditive : ces marques correspondent à des pauses, dont la durée est un renfort à l'articulation logique des clauses. Le choix du vocabulaire musical ne permet pas seulement de rappeler le primat de l'oral, il permet aussi de hiérarchiser les pauses par leur durée, hiérarchie qui n'apparaît pas dans le code visuel. Dans sa recherche d'une norme d'intercompréhension, Meigret semble aspirer à un idéal de figement, de pétrification de la matière scripturale, de manière à conjurer tout mouvement, tout glissement, tout tremblement – au sens strict, toute *inquiétude* – au moment des transferts de l'oral à l'écrit. Le discours est un bâtiment, dont les fondations doivent être solides. C'est pourquoi il importait de rétablir « chacune lettre en sa propre puissance » (Meigret, 1548 : 3). Pour la ponctuation comme pour les lettres, Meigret aspire à l'univocité des signes.

#### 4. La ponctuation ne transcrit pas les émotions

Face à cet ordre qui seul préoccupe le grammairien, se dessine un espace d'inquiétude, qu'il peut difficilement ramener à son activité. Les règles ne valent que pour un « langage bâti d'ordre ». Elles n'opèrent pas sur les « plaintes sans forme de paroles ». Le discours dominé par la passion semble être hors du champ de compétence du grammairien : c'est ainsi que peut se comprendre la manière dont Meigret aborde l'affectivité, sans chercher à la rapprocher de la ponctuation ou de la

---

1 C'est la valeur qui domine dans les différentes occurrences relevées dans le *Dictionarium latinogallicum* de Robert Estienne (Paris, Charles Estienne, 1552). Dans le *Dictionnaire françois-latin : auquel les mots françois, avec les manieres d'user d'iceulx, sont tournez en latin*, c'est le premier sens qui apparaît : « Clause. Il vient de Clausula. La close qui est chasque loy portant peine à l'encontre de ceulx qui feront au contraire ou qui n'obéiront, Sanctio. Mettre en une epistre la derniere close, Epistolam concludere. C'est une clause commune, Caput est translaticium. Clauses entrebrisées par certaines poses, poincts et arrests, Interpunctae clausulae. (J. Dupuys, Paris, G. De Hus, 1573 : 134).

2 Par exemple, l'emploi régulier du subjonctif après *comme*. Voir Pagani-Naudet (2014).

prosodie. Nouveau dépaysement pour le lecteur contemporain, habitué, sous la catégorie confuse de l'exclamation, à glisser d'un domaine à l'autre. Le texte du *Tretté* offre quant à lui toutes les résistances possibles à de tels amalgames.

Rappelons d'abord les limites que Meigret assigne à la ponctuation. La ponctuation ne note pas l'intonation, laquelle dépend de la structure syllabique des mots et de leur enchaînement. Sans répondre à la question de la prévalence de la syntaxe par rapport à la structure prosodique, sans nier les interactions, Meigret du moins distingue les deux domaines. Rappelons aussi que Meigret exclut de la ponctuation l'admiration et l'interrogation : il s'agit d'accents. Dès lors que nous raisonnons sur l'admiration ou sur l'exclamation, nous ne parlons déjà plus de la ponctuation au sens où l'entend Meigret. Rappelons enfin que sur ce « point » d'admiration et son usage, il ne dit à peu près rien. Dolet avait pour sa part été plus précis, établissant explicitement un lien entre point d'admiration, notation des affects, et interjections :

l'admiratif (...) eschet en admiration procedante de joye, ou detestation de vice, & meschanceté faicte. Il convient aussi en expression de soubhait, & desir. Brief : il peult estre par tout, ou il y a interjection. (Dolet, 1540 : 23)

Meigret choisit d'étudier ces matières séparément : le point d'admiration est un accent, qu'il mentionne au début du livre X, l'interjection est une partie du discours, auquel il consacre le livre VIII. Remarquable chapitre, qui apporte « à la définition un peu sèche de Priscien une description impressionnante de l'affectivité humaine » (Hausmann, 1980b : 197) :

L'interjection est une voix d'une passion excessive: soit par admiration, courroux, joie, mélancolie ou épouvantement. Laquelle nature a inventée d'une par trop grande émotion d'esprit, par colère ou joie : ou bien d'une par trop contrainte retraite à cause d'une grande appréhension mélancolique épouvantable ou admirable : de sorte qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme, étant cette passion formée, d'user de quelque modérée façon de parole. Et pour tant voyons-nous que les enflambés de courroux parlent brutalement, sans ordre et en paroles syncopées, pour la trop grande élévation d'esprits que la colère enflambée émeut dedans les veines : là où au contraire la passion mélancolique repousse d'une grande détresse, peur ou épouvantement les esprits : de sorte qu'à peine peut la langue former rien promptement que quelque voix plaintive : comme *hao, hay*. Et si la passion quelquefois continue, nous usons de paroles selon que la véhémence commence quelque peu à décliner : comme *helas mon Dieu sera ç'a jamès qe le monde te herra? ha qe de maleurs çen çe monde!* ([1550] 1980 : 127)

Bien qu'elle figure dans la liste des parties du discours (*id.* : 21), Meigret ne dit pas de l'interjection qu'elle est une partie du discours, il dit qu'elle « est une voix ». Précaution significative et nécessaire : l'interjection apparaît précisément lorsque la passion compromet l'élaboration du discours.

*ha ha he he* : dont quelquefois nous usons si excessivement par une grande dilatation d'esprits que nous n'y pouvons donner suite de quelque bâtiment de paroles pour en rendre la cause. (*id.* : 127)

Elle est en outre à peine au-dessus des manifestations physiques de la passion. Son caractère naturel et universel<sup>1</sup> explique que Meigret renonce à en donner la liste complète. Les interjections ne sont pas propres à la langue française dont il dresse la grammaire :

---

1 Cette idée figure chez Dubois : « lorsqu'il termine sur l'universalité de beaucoup d'interjections (remarque qui manque chez Donat et Priscien), il semble une fois de plus suivre Dubois qui commence son chapitre par cette idée » (Hausmann 1980b : 197).

Il en est d'autres dont je me déporte, pour autant que la plupart d'elles tiennent d'une inconstance, impatience ou surprise : attendu que la fragilité de l'homme est prompte à se rendre et tourner à la diversité des passions qui s'offrent. Mais comme ces passions soient communes à toutes nations et que la seule nature les engendre sans aucun discours, il advient qu'elles sont presque toutes unes à tous peuples et langues : tout ainsi que les soupirs et plaintes sans forme de parole. (*id.* : 128)

Le grammairien peut-il raisonner sur de telles matières ? L'émotion contrevient à la bonne élocution dont Meigret a décrit les règles. Dès lors que les affects prennent le dessus, les mots ne sont plus convenablement articulés, il n'est plus possible de régler l'accent sur des « paroles syncopées ». Les principes d'accentuation qu'étudie le grammairien ne valent qu'« en un langage modéré sans colère ni complainte : car alors chacun les corrompt selon sa manière de cris et plaintes (*id.* : 139). L'expression des émotions relève de la sphère intime, échappant à la norme collective, sauf lorsque la contention des passions permet de rétablir les conditions d'un « bâtiment de langage ». Réapparaissent alors des énoncés construits, dont on peut déterminer le contour final : ce peut être l'admiration (*ha qe de maleurs çn çe monde!*) ou l'interrogation (*helas mon Dieu sera ç'a jamès qe le monde te hçrra?*). La passion « excessive » que manifeste l'interjection n'implique donc pas une intonation spécifique, et l'interjection en emploi isolé n'est accompagnée d'aucun signe conventionnel. Rien dans la grammaire de Meigret ne lie le point d'admiration à l'interjection : dans les rares exemples (6 occurrences dans tout le *Tretté*) où il apparaît, il n'accompagne jamais l'interjection en emploi isolé, il indique l'intonation d'un énoncé construit.

En somme, bien qu'il décrive longuement les manifestations linguistiques de l'affectivité, Meigret semble en même temps l'écartier du champ de la grammaire. L'expression des affects et les conventions de leur représentation linguistique relèvent, il est vrai, à son époque plutôt de la rhétorique. C'est elle qui prend en charge le travail de modulation de la voix. Mais il est vrai que l'articulation entre les disciplines ménage quelques zones grises et le domaine de l'exclamation en fait partie. Fouquelin rappelle ainsi qu'il revient au grammairien d'enseigner à l'enfant comment prononcer « clairement et apertement », comment

distinguer les virgules, les mēbres, les périodes doucemēt de son aleine entrecoupee, retenue et reprise : Quand dy-je l'enfant aura appris tout cela du grammairien : Alors le Rhéteur lui montrera de quelle variété et inflexion de vois il faudra user en toutes sentences, figures & affections de l'oraison. (Fouquelin, 1555 : 113-114)

L'exclamation précisément est une figure<sup>1</sup>. Si le terme même est absent chez les grammairiens, il appartient au vocabulaire de la rhétorique. Fouquelin en propose la définition suivante :

Exclamation est un cri et elevement de vois inventé pour augmenter & amplifier : Lequel est souventteffois declareé par ces notes ô, hélas, las, ah, hé, & autres semblables., comme en la traduction : ô grande cruauté, ô envie de fortune plus gréve que langue ne sçauroit exprimer &c. (Fouquelin, 1555 : 104)

Fouquelin caractérise l'exclamation par son intonation, mais il va plus loin en précisant l'effet recherché. Pour illustrer cette brève définition, il cite d'abord une série d'interjections, puis des énoncés plus complexes : aucun point d'admiration n'apparaît dans cette partie du texte. En revanche, ils figurent bien à la fin des vers de Ronsard cités en complément :

O dous parler, dont l'apas doucereus  
Nourrit encor la laim de ma memoire !  
O front d'amour, le trophee & la gloire ! (*id.* : 104)

---

1 Sur les rapports entre interjection et exclamation, voir Demonet 2006.

Signe de l'instabilité de l'usage ? Le point d'admiration est peu employé dans les imprimés de cette époque. L. Biedermann-Pasques s'interroge sur ces réticences et envisage l'affrontement entre anciens et modernes, « l'emploi du point admiratif étant un signe modernité » (1995 : 17). Mais le point d'admiration pose aussi de nombreux problèmes : celui de sa place (à l'intérieur de la phrase ou à la fin ?), et celui de sa valeur : celle-ci n'est pas si clairement définie que celle des autres signes. La réticence de Meigret et de ses contemporains semble tout à fait justifiée par l'inconsistance de ce signe. La description plus détaillée qu'en donne Dolet montre surtout son extrême polyvalence et l'impossibilité d'en régler l'usage. Bosquet en cherchant à approfondir cette matière glisse inévitablement vers la rhétorique :

Inventé pour augmenter, & amplifier, ou flechir la voix d'une harmonie dissemblable, selon l'affection de l'oraison : c'est à dire, de voix apre, eguë, precipitée, interrompuë, lamentable, ou plaisante, & joyëuse (...) Et signamment il peut avoir lieu, par tout, où il se rencontre, avec aucune interjection : A la fin duquel il convient aussy arrester la voix, & la hausser d'un ton lamentable, & interrompu : ou autrement, selon les figures, & affections de l'oraison. (1586 : 145)

On en revient au partage des disciplines : l'admiration, son codage par un signe fixe, est-elle une question pertinente pour le grammairien ? N'est-ce pas à l'orateur de trouver les endroits où l'intonation doit s'élever ? D'autre part, dans l'esprit d'un Meigret, soucieux d'établir une norme, de stabiliser les règles de l'intercompréhension, que faire avec un signe dont la marge d'interprétation est indécise, au « contenu plus indiciel qu'informationnel » (Seguin, 2000) ? Meigret s'en tient donc prudemment à sa valeur prosodique, valeur elle-même restreinte à l'élévation de la voix, déterminant le contour final d'une clause. Saluons cette circonspection et un auteur dont la lecture nous permet d'appréhender une étape dans la construction de problèmes qui depuis cette époque suscitent intérêt et perplexité chez les linguistes.

## 18. De l'admiration à l'exclamation. Élaboration d'un concept ou construction d'un problème

article paru dans Richard Faure (dir.) *Exclamation et intersubjectivité, Revue de Sémantique et Pragmatique*, 40, pp. 59-77., 2017.

En ligne : <https://journals.openedition.org/rsp/290>

L'une des ambitions du présent volume est de « remettre en cause l'idée selon laquelle les exclamations sont analysables isolément et en relation uniquement avec le locuteur ». L'histoire de la grammaire permettra peut-être de comprendre comment s'est imposée cette idée, idée d'autant plus étonnante que le mot *exclamation* est emprunté à la rhétorique, laquelle prenait explicitement en charge la perspective interactionnelle. La notion d'*exclamation* est délicate à établir, elle est pourtant opératoire, permettant de saisir rapidement un grand nombre de faits et de recueillir des données. L'exclamation est répertoriée dans les grammaires, figure dans les index<sup>1</sup> et les tables des matières, elle a droit à sa section ou à son chapitre<sup>2</sup>. Tout se gâte dès qu'il s'agit de la définir, d'en saisir l'essence, la spécificité, au-delà d'un ensemble de traits (sémantiques, prosodiques, syntaxiques, graphiques) qui ne lui appartiennent pas en propre mais qu'elle réunit toutefois.

On se doute que cette stratification, si féconde et si problématique, est le produit d'une longue histoire. Le terme même étant rare dans le vocabulaire des grammairiens de la Renaissance, nous étudierons d'abord comment la grammaire française à ses débuts prenait en charge les faits linguistiques aujourd'hui regroupés sous l'*exclamation*. Nous nous demanderons ensuite si le changement de la dénomination auquel on assiste au XVIII<sup>e</sup> siècle (qui conduit par exemple du « point d'admiration » au « point d'exclamation »<sup>3</sup>) accompagne un changement théorique.

### 1. Au XVI<sup>e</sup> siècle. Grammaire et rhétorique

Pour la question qui nous occupe, revenir aux débuts de la grammaire française est doublement intéressant : d'abord parce que le concept contemporain d'exclamation n'était pas constitué, d'autre part parce que la dimension interactionnelle de la langue était première à cette époque, que l'on se place du point de vue de la rhétorique ou du point de vue de la grammaire. Ces deux disciplines sont concernées au XVI<sup>e</sup> siècle par un travail de répartition des tâches (Clerico 1986) qui se traduit dans le vocabulaire : *exclamation* est un mot de la rhétorique, que les auteurs de grammaire emploient peu<sup>4</sup>, lui préférant le terme *admiration*.

---

1 Entrée « Exclamation » dans l'index de la *Grammaire critique du français*, (Wilmet 1998, p. 649).

2 Article « Exclamation » dans la *Grammaire d'Aujourd'hui* (Arrivé et al., 1986, p. 264-265). Le Goffic consacre un chapitre de sa grammaire aux « modalités de la phrase. Interrogation et exclamation » (Le Goffic 1993, p. 91). On trouve aussi une section intitulée « L'exclamation » dans la *Grammaire méthodique du français* (Riegel et al. 1998, p. 401-407).

3 L. Biedermann-Pasques situe ce changement de dénomination au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : « De *punctus admiratiuus* à la fin du XV<sup>e</sup> siècle à *l'admiratif* ou *point admiratif* ou *d'admiration* du XV<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ce signe trouve sa dénomination actuelle, plus générale de *point d'exclamation* au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les grammairiens philosophes Girard (1747) et Beauzée (1765 et 1767) » (Biedermann-Pasques, 1995, p. 21).

4 C'est du moins le résultat que livre la requête « exclamation » sur le *Corpus des grammaires françaises de la Renaissance* (Corpus Garnier). Seul Bosquet (voir *infra*) emploie le terme.

## 1.1. L'admiration

L'*admiration* bénéficie d'une longue tradition (rhétorique<sup>1</sup>, esthétique et théologique<sup>2</sup>). Le mot entre dans la grammaire française *via* les grammaires anciennes, traduites en français au début de la Renaissance. Il apparaît notamment dans les passages consacrés à l'interjection :

H. Significatio Interiectiōnum in quo est? *En quoy est la signification des Interiections?* D. Quia aut lætitiā mentis significāmus, *car ou nous signifions ioye d'esprit*, ut E'uohe, *un escri d'un homme ioyeux*: Aut dolōrem, ut Heu, *helas* : ut, Heu me miserum, *Helas miserable que ie suis*: Aut admiratiōnem, ut Papæ, *vn escri qu'on fait quand on s'esmerueille de quelque chose*: Aut metum, ut Atat, *ha ha*: & si qua sunt similia, & s'il en y a aucunes qui soyent semblables. (Donat [1545] 1585)

*Admiration* désigne, parallèlement à d'autres passions (telles que la joie, la peur, la douleur, le désir) une disposition du locuteur : l'émerveillement, l'étonnement<sup>3</sup>. Bien que l'adjectif *exclamatif*<sup>4</sup> soit également disponible dès cette époque, c'est l'adjectif *admiratif* que retient Étienne Dolet pour désigner le signe de ponctuation :

(...) l'admiratif n'a si grande vehemence et eschet en admiration procedante de joye, ou detestation de vice, & meschanceté faite. Il convient aussi en expression de soubhait, & desir. Brief : il peult estre par tout, ou il y a interjection. (Dolet 1540, p. 23)

Dolet analyse le point admiratif dans la continuité des autres signes de ponctuation, sans s'aviser de sa spécificité. Les mots employés fondent une sorte d'évidence : l'*admiratif* s'emploie là où on exprime l'*admiration*. Dans cette définition, le terme est associé à plusieurs passions : la joie, la haine, le souhait, le désir. Cette liste rappelle celle des grammairiens qui décrivent la signification des interjections. Dolet trouve là un point d'appui qui pourrait permettre d'unifier les pratiques, il tisse un lien très fort entre un signe typographique (le point admiratif) et une partie du discours (l'interjection). Ces prescriptions nous sont familières mais elles ne rendent pas compte de l'usage du XVI<sup>e</sup> siècle, et ne prévaudront finalement que deux siècles plus tard<sup>5</sup>.

Les grammaires de la Renaissance et du XVII<sup>e</sup> siècle s'attardent finalement assez peu sur cette question. A croire que le sujet ne relève pas de la compétence du grammairien. C'est du moins l'impression que laisse la lecture de Louis Meigret dont le *Tretté de la grammere françoee*<sup>6</sup> offre un stimulant contrepoint au texte de Dolet. Pour Louis Meigret le « point d'admiration » n'est pas un point, c'est plutôt un accent<sup>7</sup> :

---

1 Pour Cicéron, l'orateur doit être capable d'entraîner l'admiration chez son auditoire. Quintilien rappelle ses mots dans *L'Institution oratoire* : « l'éloquence qui ne soulève pas l'admiration est nulle à mes yeux » (d'après Cousin 1967, p. 414). Sur l'admiration chez Cicéron, voir aussi Deramaix 1987.

2 Denis (2002) et Godin (1961).

3 Du latin *admiratio* (sentiment que fait éprouver ce qui est beau, étonnement) le mot conserve en ancien et en moyen français un sens proche : sentiment d'émerveillement, d'étonnement causé par quelque chose de supérieurement beau, bon, grand.

4 L'humaniste italien Perotti à la fin du XV<sup>e</sup> siècle emploie les deux termes : « Admiratiuus siue exclamatiuus est qui in tali oratione ponitur. O hominem fortem (...) ». (*Grammaticae institutiones*, Tubingae, Anselmus, 1512, f<sup>o</sup>hiii)

5 L'usage du point d'exclamation reste en effet irrégulier dans les imprimés du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles, même après l'interjection, son emploi est loin d'être une routine. Voir Bierdermann-Pasques 1995, p. 16 et Demonet 2009.

6 L'ouvrage paraît en 1550 dans une orthographe réformée. Nous citons d'après la transcription modernisée de F. J. Hausmann 1980.

7 Dans le *Tretté de la grammere françoee*, Meigret emploie le mot *accent* non pour désigner un signe typographique mais comme synonyme du mot *ton*, équivalence sur laquelle il insiste au début de son chapitre consacré aux accents en répétant trois fois « accent ou ton » (Meigret [1550] 1980, p. 128).

Des points d'admiration et interrogation : et de l'apostrophe. Or avons-nous outre ces trois accents deux autres qui sont d'admiration et d'interrogation: lesquels sont entre eux différents en ce que l'admiration élève la prononciation environ le commencement de la clause, là où l'interrogation le fait communément sur la fin : comme *O l'home de bien ! Qel hom' et' vous ?* ([1550] 1980, p. 137 )

Meigret ne dit rien de plus quant à l'usage de ce signe et contrairement à Dolet, il n'établit pas de lien systématique avec l'interjection. Ce silence n'a rien à voir avec de la négligence. Meigret donne en effet une analyse très détaillée de la ponctuation, de la prosodie et de l'expression des affects. Il consacre ainsi un chapitre à l'interjection, fortement inspiré de Priscien. Bien que d'abord comptabilisée parmi les parties du discours<sup>1</sup>, l'interjection n'est en réalité pas définie comme telle. C'est une « voix » qui ne participe pas à ce qu'il appelle le « bâtiment de langage ». Il insiste aussi sur la naturalité de l'interjection :

Mais comme ces passions soient communes à toutes nations et que la seule nature les engendre sans aucun discours, il advient qu'elles sont presque toutes unes à tous peuples et langues : tout ainsi que les soupirs et plaintes sans forme de parole. ([1550] 1980, p. 128 )

L'interjection est un stade intermédiaire entre les cris, « soupirs et plaintes sans forme de parole » et l'énoncé construit. Dans le *Tretté*, le point d'admiration ne figure pas à la suite des interjections. Il semble que la « passion excessive » ([1550] 1980, p. 128) que manifeste l'interjection en emploi isolé ne puisse être notée par un signe conventionnel et sans épaisseur. Le point d'admiration (6 occurrences dans tout le *Tretté*) indique l'intonation d'un énoncé construit, lorsque la contention des passions permet de rétablir les conditions d'un « bâtiment de langage ». Réapparaissent alors des énoncés dont on peut déterminer le contour final, marqué par un signe :

Et si la passion quelquefois continue, nous usons de paroles selon que la véhémence commence quelque peu à décliner : comme *helas mon Dieu sera ç'a jamès qe le monde te herra ? ha qe de maleurs çn çe monde!* ([1550] 1980, p. 127 )

Face à l'expression des affects, Meigret se montre prudent, presque réticent. D'abord parce que ces manifestations sont naturelles et universelles. Or il écrit un *Tretté de la grammaire française* : il cherche à déterminer les règles de l'intercompréhension en français. D'autre part, il est impossible de raisonner sur des paroles syncopées, de les réduire à des règles. Les principes d'accentuation<sup>2</sup> qu'étudie le grammairien ne valent qu'« en un langage modéré sans colère ni plainte : car alors chacun les corrompt selon sa manière de cris et plaintes » (Meigret [1550] 1980, p. 139). Meigret suit là encore Priscien et Donat, mais dans sa grammaire si attentive à la prosodie, cette question n'a rien d'accessoire. Meigret semble s'interroger sur les seuils qui définissent le champ d'activité du grammairien. Et ce dernier s'avère très restreint dès qu'on aborde le domaine des passions. Sur le cri arraché, le grammairien ne peut exercer son activité. Quant à l'énoncé contrôlé, modulé en vue de communiquer à autrui, de produire un effet, il lui échappe aussi. Car alors, l'affaire ne relève plus exactement de la grammaire mais de la rhétorique. Deux siècles plus tard, Condillac observera la même circonspection dans les deux versions de sa grammaire :

Les interjections méritent à peine un chapitre. Elles sont les expressions rapides des sentiments de l'âme. (1782, p. 220)

- 
- 1 « Pour la nécessité du bâtiment de notre langage il y peut entrevenir huit parties outre les articles qui sont le nom, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection » (Meigret [1550] 1980, p. 21).
  - 2 Il consacre un chapitre remarquable à la prosodie ([1550] 1980, p. 128-136), immédiatement après celui portant l'interjection.

Aux accents naturels du langage d'action, les langues ont ajouté des mots tels que *Hélas ! Ciel ! Dieu !* La grammaire n'a rien à remarquer sur ces espèces de mots ; c'est au sentiment à les proférer à propos. (1775, p. 294)

## 1.2. Exclamation

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les grammaires n'empiètent pas sur le domaine de la rhétorique et rares sont celles qui emploient le mot *exclamation*. Ce dernier est attesté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, dans le sens de « cri de joie ou de surprise »<sup>1</sup>. Il est d'usage courant au XV<sup>e</sup> siècle dans le sens de « cri ou parole vive exprimant une émotion »<sup>2</sup>, et comme terme de rhétorique il désigne une figure « la quelle se fait quant nous parlons par grant admiracion et par une maniere des escry. *Helas, que devenray, moy, povre creature !* (J. Legrand)<sup>3</sup> ».

Il n'y a pas d'unanimité dans la rhétorique antique<sup>4</sup> sur l'analyse de cette figure, mais c'est une perspective interactionnelle qui domine : l'exclamation est une manière efficace d'exhiber des émotions en vue de susciter l'émotion du destinataire. C'est l'idée que relaie Fabri :

Exclamation (...) se fait quant on veult provocquer les cueurs a joye ou a peur, ou compassion, ou ire, etc. (Fabri 1521)

ou encore *La Rhétorique* de Fouquelin :

Exclamation est un cri et elevement de vois inventé pour augmenter & amplifier : Lequel est souventeffois declareé par ces notes *ô, hélas, las, ah, hé,* & autres semblables., comme en la traduction : *ô grande cruauté, ô envie de fortune plus gréve que langue ne sçauroit exprimer &c. Ô douleur intollerable, ô malheur insuportable, envie des dieus irritez.* (Fouquelin 1555, p. 104)

L'usage courant s'éloigne peu de cette définition :

Il les avertit de ne pas élever leurs voix, soit pour ne point troubler ceux qui pourroient prier comme eux, soit pour ne s'en pas attirer l'attention, soit ne se pas dissiper eux-mêmes, ou pour ne se pas tromper par des exclamations & des cris qui persuadent souvent que l'on est rempli d'une devotion & d'une ardeur, dont on n'a pas la moindre étincelle. Le cri que Dieu demande, est celui du coeur (...). (Extrait de *La règle de Saint Benoit nouvellement traduite & expliquée selon son veritable esprit, tome second*, Paris, François Muguet, 1689, p. 327)

Beu qu'il eut & rendu le hanat à la bachelette gentille, feist une lourde exclamation, disant O dives Decretales, tant par vous est le vin bon, bon trouvé. (Rabelais 1552, f. 103r<sup>o</sup>)

L'exclamation est associée au cri, et lorsque le mot désigne un discours, ce dernier s'ouvre souvent sur une interjection<sup>5</sup>. Si l'*exclamation* - entendue comme figure destinée à éveiller des passions dans

1 Notice du *TLFi* : « Début XIII<sup>e</sup> s. « cri de joie ou de surprise » (*Bible* B.N. 763, f<sup>o</sup> 230<sup>b</sup> ds *GDF. Compl.*) » (consulté le 16 mai 2016).

2 D'après le *DMF*, article *Exclamation* (consulté le 16 mai 2016).

3 Jacques Legrand, *Archiloge Sophie, Livre de bonnes meurs*. Édition critique avec introduction, notes et index par Evencio Beltran.- Paris : H. Champion, 1986, p. 25-261 (Bibliothèque du XV<sup>e</sup> siècle ; 49). Cité d'après le *DMF*, « Exclamation » (consulté le 16 mai 2016).

4 Parmi les figures qui excitent les passions, Quintilien relève en premier lieu « la simulation, qui permet de feindre la colère, la joie,, la crainte, l'étonnement, le ressentiment, l'indignation, le désir, etc. Quelques rhéteurs l'appellent *exclamation* et la rangent parmi les figures de mots » (Cousin 1967, p. 462). Quintilien voit dans l'exclamation une figure de pensée (feindre une émotion) et s'éloigne ainsi de Cicéron qui en fait plutôt une figure de mots : « le terme *exclamatio* désigne plus particulièrement la mise en forme, l'expression de l'émotion et la traduction la plus juste serait alors 'éclat de voix' » (Aygon 2007, p. 139).

5 D'où la remarque de Louis de Grenade : « Il n'est pas toujours nécessaire que l'exclamation commence par l'interjection *ô !* en quelque manière que la passion, le désir, l'affection du coeur éclate en paroles, c'est une

le cœur de l'auditeur ou à rehausser le sens - relève de la rhétorique, le vocabulaire et les exemples employés pour la décrire entrent clairement en résonance avec la description de l'interjection dans les grammaires. Autour de ce « cri », on retrouve la même liste des passions : joie, colère, admiration, peur. Grammaire et rhétorique sont en outre solidaires dans la formation de l'élève. Fouquelin le rappelle dans son chapitre sur la prononciation. Il revient au grammairien d'enseigner à son élève comment découper syntaxiquement l'énoncé. En revanche, il revient à l'orateur de lui apprendre à moduler sa voix, en fonction des besoins de l'oraison (Fouquelin 1555, p. 113). La frontière disciplinaire est ténue. Le grammairien pédagogue Jean Bosquet entend la surmonter. Cet effort est perceptible à travers le vocabulaire. Bosquet emploie à plusieurs reprises le mot *exclamation*. Dans son chapitre sur la prononciation, il recense pour la voix *O* neuf significations :

Le second est-admiratif, exemple-ó la chose excellente ! ó la face angelique ! (...)  
Le tiers sert-d'exclamation en s'escriant, *O la folie, & temeraire audace !* (Bosquet 1586, p. 10)

*Exclamation* conserve la trace de son origine rhétorique : il s'agit bien de désigner un mode de profération (« en s'escriant »). Le point « nommé admiratif » donne lieu, quant à lui, à une intéressante tentative de synthèse :

*Où eschet-l'Admiratif?*

En admiration, exclamation ou cry, & élevation de voix procedât de douleur, ou detestation de vice & mechanceté ; aussy en expression de Joye; inventé pour augmenter, & amplifier, ou flechir la voix d'une harmonie dissemblable, selon l'affection de l'oraison : c'est à dire, de voix apre, eguë, precipitée, interrompuë, lamentable, ou plaisante, & joyëuse (...) Et signamment il peut avoir lieu, par tout, où il se rencontre, avec aucune interjection : A la fin duquel il convient aussy arrester la voix, & la hausser d'un ton lamentable, & interrompu : ou autrement, selon les figures, & affections de l'oraison. (Bosquet 1586, p. 144-145)

Le signe de ponctuation s'enrichit de valeurs nouvelles et ne marque pas une courbe mélodique stable : c'est la liberté de l'orateur qui est à l'œuvre. En outre, les énoncés dont il est question ici n'ont rien à voir avec un cri arraché : Bosquet parle d'oraison, d'un discours étendu qui doit produire un effet.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, tous les éléments amenés à se ranger sous l'étiquette *exclamation* se côtoient dans les textes, sans se confondre encore, mais la partition est instable. En effet, les définitions de l'exclamation et de l'interjection se recourent ; l'interjection semble vouée à recevoir le point d'admiration ; expliciter la valeur et les conditions d'emploi de ce signe tend à renforcer ses liens avec l'interjection, et avec l'exclamation.

En somme, bien des choses sont en place pour autoriser le glissement de la terminologie, de l'admiration à l'exclamation. Mais pour la question qui nous occupe (à savoir « les relations entre exclamation et intersubjectivité »), l'essentiel n'est pas là. En effet que la rhétorique et la grammaire distinguent ou assimilent leur discours, leurs approches respectives privilégient une perspective co-énonciative. Celle-ci est explicite dans les ouvrages de rhétorique. Elle est à l'œuvre aussi dans les grammaires de la Renaissance. Ces dernières se développent dans un contexte pluri-linguistique. La plupart sont écrites pour des étrangers qui sont soucieux de maîtriser la langue dans des situations de communication variées, qu'illustrent bien les dialogues et colloques qui accompagnent les descriptions grammaticales. Pour ces étrangers, il est souvent nécessaire de proposer des traductions<sup>2</sup>. L'interjection traduite n'a plus grand-chose à voir avec le cri : elle ramène une émotion

---

exclamation (...)» (Louis de Grenade, Binet, 1829, *Rhétorique ecclésiastique ou Traité de l'éloquence des prédicateurs*, Lyon, F. Guyot, p. 354-355).

2 Voir par exemple Du Vivier (1568, p. 105).

à une expression conventionnelle, elle-même traduite dans une autre expression conventionnelle. Traduire les interjections d'une langue à une autre, c'est bien résister à l'illusion de l'expression spontanée des émotions, pour travailler sur la communication avec l'autre dont on adopte les formules stéréotypées.

## 2. La mutation de la terminologie

Le remplacement d'*admiration* par *exclamation* dans les grammaires ne résulte pas d'un geste unique et décisif, fondé sur une théorie triomphante. Il n'est pas le fait des grands noms de la grammaire des Lumières. On peut certes admettre que si le mot *exclamation* reçoit l'agrément de Girard et de Beauzée, c'est parce qu'il répond à « la nécessité ressentie (...) d'un terme plus général et plus adéquat, qui permette de couvrir un champ notionnel plus vaste que la seule nuance d'admiration évoquée par l'ancien terme » (Bierdermann-Pasques 1995, p. 21). Mais le « changement de dénomination » est d'abord l'aboutissement d'une longue cohabitation dans les textes des mots *admiration* et *exclamation*.

Le terme *exclamation* s'installe progressivement dans le vocabulaire des grammairiens. Evolution peut-être encouragée par l'affaiblissement d'*admiration* dans ses emplois strictement grammaticaux. *Admiration* couvre un domaine large et ne s'est jamais tout à fait spécialisé, même dans le vocabulaire grammatical, contrairement à l'adjectif *admiratif* :

Il n'a guère d'usage qu'en cette phrase, *Point admiratif*, pour dire, Une ponctuation qui fait connoître qu'il y a sujet de s'estonner. (*Dictionnaire de l'Académie* 1694)

*Admiration* continue de désigner aussi une disposition de l'âme, et à ce titre s'emploie en série avec d'autres mots désignant des émotions, notamment dans les listes d'interjections. L'interjection dite « d'admiration » figure chez Maupas après celles « de tristesse et ennuy » et « d'exhortation » (Maupas [1607] 1618, f. 179v°), chez Oudin entre l'« indignation » et l'« abomination » ([1632] 1640, p. 314). Chez La Touche, le mot clôt la liste des mouvements de l'âme :

L'Interjection est un mot indéclinable qui exprime vivement les divers mouvemens de l'ame. Il y en a de douleur, de plaisir; de tristesse, de joie, d'admiration. (La Touche [1696] 1730, p. 199)

Irson semble vouloir s'en tenir à ce type d'emploi, résistant à un usage technique qui le viderait de sa valeur psychologique. Ainsi il évite les expressions comme « point admiratif » ou « point d'admiration ». La section – au demeurant très succincte – qu'il consacre aux signes de ponctuation marquant l'interrogation et l'admiration s'intitule « Du point interrogant & de l'admiration » (Irson [1656] 1662, p. 162). Et quand il aborde le second signe, il note :

L'ADMIRATION se marque ainsi (!) Exemple *Helas ! Ô ! ah ! ô mal-heureux Siecle !* (Irson [1656] 1662, p. 163)

*Exclamation* est d'un emploi plus étroit, ce qui protège davantage le terme. Tantôt il conserve ses nuances propres issues de la rhétorique, tantôt il alterne librement avec *admiration*, figurant dans les mêmes contextes, dans les mêmes patrons syntaxiques. Dès fin du XVII<sup>e</sup> siècle, chez Vairasse d'Allais, les deux mots semblent équivalents :

Il est bien vrai que dans la ponctuation on observe quelques figures, à savoir le point d'interrogation (?) celui d'admiration ou d'exclamation (!). (1681, p. 51)

Les Grammairiens par une erreur assez grossiere mettent devant ce cas l'Adverbe d'admiration ou d'exclamation (ô). (1681, p. 81)

Mais Vairasse fait ici figure de précurseur. Il faudra du temps encore pour que *exclamation* évince *admiration*. On assiste d'abord à sa banalisation, notamment dans des expressions comme « par exclamation » :

*Que* employé par exclamation dans nostre Langue, répond à *quam* et à *quantum*, employez de mesme dans la Langue Latine ; et il supplée à tous les deux (...) On se sert encore de *que* par exclamation en diverses phrases, soit en joignant l'admiration à l'exclamation ; comme quand on dit, *L'aimable homme que Socrate !* (...) *Que* s'emploie aussi hors des phrases d'exclamation. (...). (Regnier Desmarais 1706, p. 739)  
(...) ou quand on l'emploie, soit par exclamation, soit par interrogation, ô juste ciel, souffrirez-vous ! Malheureux, avez-vous bien l'assurance de le nier ? (Regnier Desmarais 1706, p. 144)

Dans ce dernier exemple, *exclamation* répondant à « par interrogation » figure dans un contexte voisin de celui où peut figurer *admiration* :

(...) on passe de l'interrogation à l'admiration. (Regnier Desmarais 1706, p. 320)  
(...) pronoms servent souvent à l'interrogation et quelquefois à l'admiration. (Regnier Desmarais 1706, p. 233)

Buffier conserve l'expression « point d'admiration » (1709, p. 419), mais manifeste lui aussi une sorte d'hésitation terminologique :

(...) dans une sorte d'exclamation on mettrait avant le substantif plusieurs de ces adjectifs qui sans cela seroient mis après. (1709, p. 439)  
(...) que dans cette dernière phrase marque aussi une sorte d'admiration et signifie combien (...) *Qu'il y a de fausses vertus !* (1709, p. 453-454)

Restaut établit l'usage du « point admiratif » par une formule ambiguë, qui semble toutefois maintenir la distinction :

Le point admiratif se met à la fin des phrases qui expriment une admiration ou une exclamation. Exemples. *Qu'il est difficile d'être victorieux et d'être humble tout ensemble ! O Mere, ô femme, ô Reine admirable & digne d'une meilleure fortune, si les fortunes de la terre étoient quelque chose !* (1730, p. 300)

L'adoption de l'adjectif *exclamatif* constitue un tournant significatif. La place a été préparée par l'identification de tout un lexique dit *admiratif*, ouvrant la voie au recensement du matériau spécifique de l'exclamation.

Ce Pronom est quelquefois admiratif. Exemp. *Ah quel malheur!* (Vairasse 1681, p. 160)  
Pronoms *exclamatifs*. *Quel homme !* (*Mémoire pour servir à l'histoire de la calotte*, p. 70, G. Plantavit, Brandmyller, 1725)

En effet, avant de qualifier un point dans les grammaires, *exclamatif* qualifie des pronoms, des interjections - Ménage parle ainsi de *Ha* comme d'« une interjection exclamative » (1675, p. 214) -, ou encore un ton : dans la *Méthode pour bien prononcer* de René Bary, on relève ainsi plusieurs occurrences de l'expression « ton exclamatif » (Bary 1679, p. 21, 58, et 85) . Parallèlement, l'adjectif *admiratif*, jusque là assez spécialisé, s'ouvre à de nouveaux emplois.

ADMIRATIF, ÎVE, adj. Il ne se dit qu'en grammaire, point *admiratif* (!) *particule admirative*, comme *ah! eh!* — Mais le style critique qui s'arroge le droit de créer des mots, peut, à plus forte raison, étendre l'usage de ceux qui existent déjà dans la langue. "Il promène d'abord ses regards caressans sur l'*admiratif* auditoire". (Féraud 1787)

La routine a donc ici son rôle. Et le changement terminologique doit beaucoup à de modestes auteurs<sup>1</sup>, comme Vallart. De même qu'il participe au processus d'acclimatation du mot *phrase*, acclimatation « assez naturelle pour passer inaperçue dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle » (Seguin 1993 p. 157), Vallart contribue à installer l'exclamation et son point dans une sorte d'indifférence.

Le point est de trois sortes : simple, admiratif ou exclamatif, & interrogatif. (...) Le point admiratif ou exclamatif se marque ainsi ( ! ) , & c'est celui qui se met après une phrase qui marque l'admiration ou l'exclamation. Telles sont les suivantes. *Qu'il est difficile que les riches entrent dans le royaume des cieux ! Tant de fiel entre-t-il dans le coeur des dévots !* (Vallart 1744, p. 80)

Girard (1747, p. 434) et Beauzée (1767 I, p. 614) avec leur « point exclamatif » figent donc le résultat d'un mouvement qu'ils n'ont pas initié. La lente évolution du vocabulaire limite la portée théorique du changement de terminologie et explique l'impression finale de bricolage. Le choix d'un mot venu de la rhétorique aurait pu être le signe d'un enrichissement de l'analyse, d'une approche plus soucieuse de l'interaction. Il n'en est rien. C'est que, parallèlement à ce changement terminologique, il y a bien eu une mutation de la pensée mais d'une autre nature, et qui semble presque aller au rebours de ce que suggère l'adoption du mot *exclamation* par les grammairiens.

### 3. Mutations de la pensée

#### 3.1 Recentrage sur l'écrit. La ponctuation.

Les grammaires du XVII<sup>e</sup> siècle ne proposent pas d'avancée significative sur la ponctuation et sur l'usage du point d'exclamation. La période semble presque marquée par une sorte de repli disciplinaire. Au début du siècle, la grammaire de Maupas annonçait bien un approfondissement de la réflexion notamment autour de l'interjection ([1607] 1618, f. 180r<sup>o</sup>). Maupas la traite comme une véritable partie du discours : il cherche à répertorier les cas qu'elle peut construire, étudie ses liens avec l'énoncé qui suit, commence à établir une typologie des énoncés où elle peut figurer. Sur la ponctuation, il reste très discret, estimant que « nous suivons entièrement l'usage des Latins » ([1607] 1618, f. 21r<sup>o</sup>). Il est toutefois intéressant de noter que de l'édition de 1607 à celle de 1618, la « marque d'admiration » se stabilise, employée immédiatement après l'interjection. De toutes ces voies ouvertes par Maupas, aucune ne sera explorée par sa postérité immédiate. Oudin n'emploie jamais le point d'exclamation<sup>2</sup>, pas même dans le chapitre consacré aux interjections, dont il se contente de dresser la liste. Même silence chez Chiflet. Les rares occurrences du point d'exclamation figurent dans les tableaux de déclinaisons : le vocatif est marqué par l'interjection *O* et par le point : « *O roi !* » (1659, p. 11). Sur l'interjection, le lecteur devra se contenter d'une définition sommaire, dans laquelle rien n'est dit sur la ponctuation qui lui serait éventuellement associée :

---

1 Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve l'expression « point d'exclamation » ailleurs que dans les grammaires : l'*errata* des Mémoires de Trévoux (*Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts*, Paris, Boudin 1703), recommande ainsi de mettre « un point d'exclamation après *aveuglement* » (p. 1111) dans la phrase « Etrange *aveuglement*, leur histoire au reste n'est pas un roman » (p. 993). « Après ce dernier mot je voudrais mettre un *point d'exclamation : ferreum scriptorem ! (...)* » (J. Le Clerc, 1719, Bibliothèque ancienne et moderne, tome XI, Amsterdam, David Mortier, p. 171). « Que dit ici le Berger ? *Mopso Nisa datur. On donne Nisa en mariage à Mopsus. Un point d'exclamation ne seroit pas mal là* » (Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe, vol. 39, Amsterdam, J. Wetstein, 1747, p. 356)

2 Nous faisons bien référence ici au signe de ponctuation.

Les *Interjections* sont quelques paroles, qui marquent la véhémence de quelque passion : comme, *hélas !* pour la tristesse : *courage*, pour animer quelqu'un : *fi*, pour le contrecœur & le mépris d'une chose sale ou puante : *Ah*, ou *Ha* ; pour l'étonnement &c. (Chiflet 1659, p. 6)

Rien de stable dans les pratiques et dans les discours à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est ce que suggère la lecture de plusieurs auteurs. La *Nouvelle méthode latine* présente l'usage du point admiratif comme une pratique individuelle et aléatoire :

Quelques uns se servent aussi du point admiratif qui est ainsi (!) comme *O me perditum ! O me afflictum ! O tempora ! O mores !* &c. (Lancelot [1667] 1696, p. 530)

Vairasse aborde le problème dans la section « du ton et de l'emphase », mais il ne va guère au-delà du constat et de la déploration :

Cette matière est fort délicate : & bien que dans le discours vivant elle soit exactement pratiquée par tous les gens d'esprit, elle n'est guère bien marquée dans l'écriture. Il est bien vrai que dans la ponctuation on observe quelques figures, à savoir le point d'interrogation (?) celui d'admiration ou d'exclamation (!) & les points de réticence (...) qui marquent dans ces occasions la différence du Ton : mais on n'a point encore poussé cette matière aussi loin qu'elle le mérite. (1681, p. 49-50)

Au début du siècle suivant, Buffier souligne encore avec ironie à propos de la ponctuation :

La plupart du temps chaque Auteur se fait son système sur cela, & le système de plusieurs, c'est n'en point avoir. (1709, p. 419)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il devient néanmoins urgent de régler l'usage du point d'exclamation. Lorsque les grammairiens s'empareront finalement de la question, c'est en grammairiens qu'ils raisonneront sur le signe : ils mobilisent les outils de la réflexion syntaxique pour déterminer moins la valeur du signe que sa place. C'est ce souci que manifestent les définitions chez des auteurs comme Restaut ou Vallart :

Le point admiratif se met à la fin des phrases qui expriment une admiration ou une exclamation. (Restaut 1730, p. 300)

Le *point admiratif* ou exclamatif se marque ainsi ( ! ), & c'est celui qui se met après une phrase qui marque l'admiration ou l'exclamation. (Vallart 1744, p. 80)

On voit que la notion de phrase est sollicitée comme une évidence. Le point d'exclamation « se met » là où on aurait mis un point. Ce qui le distingue, c'est la charge émotionnelle dont il est l'indice. Placer le point d'exclamation suppose d'avoir identifié un énoncé exprimant une passion, d'avoir déterminé la portée de l'acte de s'écrier mais aussi la limite de la phrase.

Bien que ses liens avec l'exclamation soient discutables - et discutés-, l'interjection a été le premier point d'appui permettant d'asseoir structurellement, sinon l'exclamation, du moins l'emploi du signe qui lui est aujourd'hui associé. L'interjection avait permis dans un premier temps d'identifier les énoncés susceptibles de recevoir le point d'exclamation et Dolet avait en 1540 statué en ce sens. Dans les grammaires et dans les ouvrages de rhétorique, l'interjection se trouve souvent en tête des exemples susceptibles de recevoir le point. La question est de savoir où ce dernier doit se placer : immédiatement après l'interjection ou plus loin ? Les deux pratiques existent :

Las! que nous sommes misérables. Or sus, que l'on se dépêche. Fi! que cela est laid. Poüach! que voila qui put. (Maupas [1607] 1618, f. 180r°)

*Ha ! mon Dieu , que je souffre* : mais comme le sens admiratif ou exclamatif ne finit qu'avec la phrase, je ne voudrais mettre le point admiratif qu'après tous les mots qui énoncent l'admiration (Dumarsais, *Encyclopédie*, 1, article « Admiratif », p. 140)

À partir du moment où le point s'affranchit de l'interjection, déterminer ses conditions d'emploi suppose l'interprétation préalable de l'énoncé dont il fixe la limite autant que la valeur.

La véritable place du point exclamatif est après toutes les phrases qui expriment la surprise, la terreur, la pitié, la tendresse, ou quelque autre sentiment affectueux que ce puisse être. Admiration : *Que les sages sont en petit nombre ! Qu'il est rare d'en trouver !* (Vrais princip.)<sup>1</sup> (Beauzée 1767, vol. 2, p. 619 )

Placer un point d'exclamation engage donc une analyse syntaxique et sémantique de l'énoncé. L'attention se déplace : l'interaction avec l'auditeur passe au second plan ; ce qui compte, c'est l'analyse du fragment, le sens véhiculé par l'énoncé, sens dont il est investi par le sujet parlant. Tous ces raisonnements de l'ordre de l'introspection sont possibles parce que le contexte de production des grammaires a changé. La langue maternelle est désormais au centre des apprentissages. Les problèmes de traduction et de communication liés au passage d'une langue à une autre intéressent moins que les moyens dont un sujet dispose pour exprimer ses idées et ses émotions.

### 3.2. Recentrage sur le sujet parlant. Reconnaissance du langage affectif

Le déclin de la perspective co-énonciative coïncide avec la reconnaissance du langage affectif que les critiques<sup>2</sup> font remonter au XVII<sup>e</sup> siècle et à Port-Royal. La *Grammaire générale et raisonnée* prépare cette mutation de la pensée linguistique, qui est aussi une mutation dans le rapport aux données. C'est, comme l'a décrit J.-Cl. Chevalier, une forme de résistance de l'esprit scientifique au « déferlement du donné linguistique » (Chevalier 1967, p. 28). Les Messieurs ne s'intéressent « pas seulement à l'usage », ils veulent « en pénétrer aussi les raisons » (Préface, ed. 1676). Le lieu d'exercice de la pensée se déplace : les Messieurs concentrent leur réflexion non plus seulement sur les données attestées et les langues particulières, mais sur les mécanismes universels qui conduisent à la verbalisation d'une pensée ou d'une émotion.

La *Grammaire générale et raisonnée* ne propose pas de développement sur l'admiration, l'exclamation, ou la ponctuation (ces mots mêmes ne sont pas employés), et l'interjection fait l'objet d'une remarque très succincte :

Des interjections.

Les interjections sont des mots qui ne signifient aussi rien hors de nous : mais ce sont seulement des voix plus naturelles qu'artificielles, qui marquent les mouvemens de nostre ame, comme *ha*, *ô*, *heu*, *helas*, &c. ([1660] 1676, p. 153)

Ces interjections sont dans la *Grammaire générale et raisonnée* absolument distinctes des adverbes. Alors que les adverbes rejoignent les noms, articles, pronoms, participes et prépositions, comme mots qui signifient « l'objet de nostre pensée », l'interjection, avec le verbe et la conjonction, fait partie des mots qui signifient « la forme ou la manière de nostre pensée » ([1660] 1676, p. 29).

1 Beauzée cite les *Vrais Principes* de Girard.

2 Lauwers (2004, p. 518) remonte au moins aux Encyclopédistes. U. Ricken rappelle que « dans son étude *Précurseurs français de la grammaire affective*, Alexis François fait remonter à la *Logique* de Port-Royal (1662) les premières notions du langage affectif » (Ricken 1978, p. 29).

Voilà un changement considérable dans le classement des parties du discours, qui donne un statut clair à l'interjection. C'est une étape dans la reconnaissance d'un langage affectif que développera plus largement le siècle suivant<sup>1</sup>.

Cette évolution est également sensible dans les ouvrages de rhétorique. L'exclamation est moins une figure destinée à susciter une émotion chez l'auditeur, ou à rehausser le discours, qu'une manière de peindre l'agitation de l'âme :

L'exclamation est une voix poussée avec force. Lorsque l'ame vient à être agitée de quelque violent mouvement, les esprits animaux courans par toutes les parties du corps entrent en abondance dans les muscles qui se trouvent vers les conduits de la voix, & les font enfler ; ainsi ces conduits étant rétrécis, la voix sort avec plus de vîtesse & d'impétuosité au coup de la passion dont celuy qui parle est frappé. Chaque flot qui s'élève dans l'ame est suivi d'une exclamation. Le discours d'une personne passionnée est plein d'exclamations semblables : *Helas ! ah ! mon Dieu ! Ô Ciel, ô terre !* (Lamy, 1679, p. 88-89)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le langage affectif est pleinement reconnu par les Encyclopédistes. Beauzée oppose le langage du cœur et le langage de l'esprit :

Or le premier coup-d'oeil jetté sur les langues, montre sensiblement que le coeur & l'esprit ont chacun leur langage. Celui du coeur est inspiré par la nature & n'a presque rien d'arbitraire (...) le vocabulaire en est court, il se réduit aux seules interjections. (Beauzée, *Encyclopédie*, 10, article « Mot », p. 752)

La prosodie<sup>2</sup> fait l'objet d'une distinction analogue : l'accent prosodique qui règle la tonalité des syllabes est arbitraire, et relève de la grammaire des langues particulières ; l'accent oratoire qui « modifie la substance du discours relativement au sens et aux passions » relève de la grammaire générale. L'accent oratoire qui est « inspiré partout par la nature dépend uniquement de l'espèce et du degré des passions qui animent celui qui parle » (1767, p. 142). Beauzée insiste sur le caractère naturel et non conventionnel du langage des passions. Dans l'*Encyclopédie* comme dans sa *Grammaire*, Beauzée explique qu'il aurait préféré parler de « point pathétique » plutôt que de point d'exclamation. Quant à l'interjection, il estime qu'il n'y a pas de commune mesure entre ce qu'énonce le locuteur et ce qu'en comprend son destinataire.

(...) les parties d'Oraison affectives, ou les Interjections désignent dans celui qui s'en sert une affection, un sentiment, & elles ne l'excitent pas dans l'ame de celui qui les entend ; elles ne lui en présentent que l'idée. (...) L'interjection ne fait naître en vous que l'idée de l'existence d'un sentiment douloureux dans votre ami, précisément comme s'il vous eût dit, *voilà que je ressens une vive & subite douleur*. Néanmoins vous êtes bien plus persuadé par le cri interjectif, que vous ne le seriez par la proposition froide que je viens d'y substituer. (1767, p. 611-612)

L'interjection serait donc proférée sans l'intention d'exercer une pression quelconque sur le destinataire. Beauzée reconnaît la puissance du « cri interjectif » mais ne reconnaît pas de lien entre la raison qui préside à son émission, et l'effet produit, comme si ce dernier ne résultait pas d'une intentionnalité. C'est comme s'il produisait son effet précisément parce qu'il est spontané, traduisant un sentiment authentique. Paradoxe fécond pour les écrivains, notamment les dramaturges de cette époque, qui cherchent à émouvoir le public par une écriture qui donne l'illusion de la passion :

---

1 « La théorie de la valeur des mots est basée sur une dichotomie essentielle : celle entre les mots affectifs et les mots énonciatifs. Cette distinction rejoint celle entre langage de cœur et langage d'esprit (...) Du point de vue morphosyntaxique, cette distinction oppose les interjections (mots affectifs) aux autres parties du discours » (Swiggers 1986, p. 25).

2 Voir Gouvard 2003.

La passion s'attache à une idée principale. Elle se tait, et elle revient à cette idée, presque toujours par exclamation. (...) Qu'est-ce qui nous affecte dans le spectacle de l'homme animé de quelques grandes passions ? Sont-ce ses discours ? Quelquefois. Mais ce qui émeut toujours, ce sont des cris, des mots inarticulés, des voix rompues, quelques monosyllabes qui s'échappent par intervalle, je ne sais quel murmure dans la gorge, entre les dents. La violence du sentiment coupant la respiration et portant le trouble dans l'esprit, les syllabes des mots se séparent. (Diderot 1819, p. 371-372)

Il y a peu de discours dans cette action ; mais un homme de génie, qui aura à remplir les intervalles vides, n'y répandra que quelques monosyllabes ; il jettera ici une exclamation ; là un commencement de phrase ; il se permettra rarement un discours. (Diderot 1819, p. 382)

La description de Diderot n'est pas très éloignée du texte de Meigret sur l'interjection. Ces paroles syncopées libèrent un espace propice à l'art du comédien. Il s'agit bien ici de déclencher une émotion chez le spectateur, par l'artifice d'une représentation de l'émotion. Dans cette optique, le point d'exclamation est d'abord une « instruction » donnée au lecteur ou au comédien :

Plus que sur la ligne des grammairiens pour qui la ponctuation reste, surtout sur ce point, un souci mineur, c'est dans cette logique de l'action, de l'affectivité et de la représentation qu'il faut jauger l'emploi d'un signe qui dans les textes de théâtre contribue à faire comprendre au lecteur, mais surtout à l'acteur qui doit le mettre en pratique, ce *sentiment de préférer à propos* les mots de l'émotion. (Seguin 2014)

Dans ce contexte, s'exclamer n'est pas un acte solitaire. La prise en compte de l'autre est incontournable, que l'on raisonne sur le signe typographique, sur le matériel lexical, ou encore sur la syntaxe. Partout, il s'agit de représenter l'émotion et de la déclencher par les artifices de l'éloquence. En aucun cas il ne s'agit du « langage du cœur », mais bien de stéréotypes nationaux, de procédés conventionnels, dont l'agencement est calculé en vue de produire un effet. C'est pourquoi la grammaire d'une langue particulière risque de se trouver dans une impasse si elle omet de considérer cette dimension intersubjective, si elle cède à l'illusion et raisonne sur ces données littéraires comme s'il s'agissait d'authentiques cris arrachés par la passion.

Si « dans l'exclamation tout est problématique » (Danon-Boileau et Morel 1995, p. 5), c'est en partie du fait de son histoire, marquée par le recul de la dimension coénonciative. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la terminologie se stabilise consacrant l'abandon de l'admiration au profit de l'exclamation, sans que la portée de cet emprunt à la rhétorique fasse véritablement l'objet d'une réflexion. Les grammairiens, dont l'attention s'est focalisée sur les limites de l'énoncé exclamatif et sur le locuteur, héritent finalement d'un concept aux contours mal assurés. L'exclamation suscite un sentiment à la fois d'évidence, et de suspicion : c'est une notion incontournable, mais dont il faut presque se prémunir, contrôler les emplois, en renouvelant toujours l'effort de définition préliminaire.

## 19. L'amplification dans le discours grammatical. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>

article paru dans Stéphane Macé (dir.) *Sur l'amplification, Exercices de rhétorique*, ELLUG, 2014.  
[En ligne : <https://journals.openedition.org/rhetorique/362>]

À qui appartient l'amplification ? Quel est son champ de pertinence ? Les dictionnaires<sup>1</sup> la rattachent prioritairement à la rhétorique. Pour autant, l'amplification est une notion opératoire pour explorer les grammaires françaises, dans leur contenu comme dans leur forme. Aussi, assumant pleinement l'ambiguïté de notre intitulé, réfléchissons-nous sur les rapports entre grammaire et amplification sous deux angles distincts : l'amplification est-elle un point susceptible d'être abordé dans les grammaires ? La grammaire française est-elle un sujet digne d'être portée par l'amplification ? Notre entreprise est périlleuse parce qu'elle est vaste et parce qu'elle suppose réglées la délimitation d'un genre (la grammaire) et l'élucidation de la notion (l'amplification), toutes choses dont il s'agit précisément d'affiner la connaissance. C'est pourquoi nous bornerons nos prétentions. Pour ce qui est de l'ensemble des textes sur lesquels portera notre investigation, nous suivrons la sélection que propose le corpus Garnier<sup>2</sup>. C'est une sage facilité que de nous en remettre aux spécialistes qui ont sélectionné ces textes pour leur représentativité. Quant à la question de l'amplification, notre démarche consistera à nous laisser guider par les mots. Une enquête lexicale effectuée à l'aide des outils d'exploration du même corpus Garnier montre que, si le mot *amplification* ne figure pas dans les grammaires, en revanche les auteurs recourent volontiers à l'adverbe *amplement* pour qualifier leur discours.

### 1. L'amplification dans les grammaires du français, la permanence du rhétorique

S'interroger sur l'existence d'un discours sur l'amplification dans les grammaires offre une occasion de revenir sur l'articulation de deux disciplines – la grammaire et la rhétorique –, et d'observer les transferts conceptuels incessants qui animent leurs rapports.

#### 1.1 L'amplification aujourd'hui

La notion d'*amplification* n'est plus accessible aujourd'hui dans toute sa richesse. Le mot souffre d'une double usure, que lui infligent l'usage et des tentatives de reconceptualisation récentes. À l'application linguistique qu'en fit Benveniste<sup>3</sup>, succède aujourd'hui un emploi plus flou, plus extensif, qui s'appuie sur le sens courant mais entend assumer l'héritage rhétorique et exploiter cette stratification sémantique pour poser l'idée d'un *continuum* de la phrase au discours. Le mot *amplification* désigne dans ce contexte un phénomène d'enrichissement de la phrase :

- 
- 1 Le *Dictionnaire de l'Académie française* définit le terme comme « une figure de rhétorique par laquelle l'orateur amplifie » (Paris, Coignard, 1694, p. 36). Même entrée en matière dans l'article *Amplification* de l'*Encyclopédie* (Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751, p. 379) : « AMPLIFICATION, s. f. *en Rhétorique* ; forme que l'Orateur donne à son discours, & qui consiste à faire paroître les choses plus grandes ou moindres qu'elles ne sont en effet. »
  - 2 B. Colombat, J.-M. Fournier et W. Ayres-Bennett dir., *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Classiques Garnier numérique, 2011.
  - 3 Il s'agit de la notion de « personne amplifiée ». Voir É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, p. 235-236.

Ces opérations syntaxiques ne sont pas très nombreuses. La principale est l'amplification. Concept d'origine rhétorique qui désigne, dans ce cadre, « le mode par lequel une production discursive est développée pour rassembler le plus grand nombre d'idées possibles en liaison avec son sujet » [...]. Le GN peut ainsi être amplifié par ce que l'on appelle « expansions du nom ». L'insertion consiste à insérer entre les groupes qui constituent l'ossature de la phrase [...] d'autres groupes non nécessaires sur le plan syntaxique même s'ils sont importants sémantiquement. Ce sont les apostrophes, les appositions et les compléments de phrase (compléments circonstanciels de la tradition). L'amplification peut développer un groupe par une adjonction intégrative. Par exemple, le fait d'ajouter un adjectif épithète dans un groupe nominal place l'adjectif sous la dépendance du substantif tête du groupe<sup>1</sup>. L'amplification explore toutes les circonstances d'une action : c'est pourquoi elle peut utiliser les compléments de phrase et les appositions. [...] L'amplification joue également à l'intérieur de la phrase et utilise des faits de langue que l'on peut regrouper en deux catégories, l'intégration et l'insertion<sup>2</sup>.

Coïncidence ou effet de la transposition didactique, cet usage se retrouve dans le libellé des programmes de l'école primaire. « Savoir amplifier une phrase » fait partie des compétences que doivent acquérir les élèves de CE2 et de CM1 :

Savoir amplifier une phrase en ajoutant des mots : en coordonnant par *et* un nom à un autre, un adjectif à un autre, un verbe à un autre [...]. Savoir amplifier une phrase simple par l'ajout d'éléments coordonnés (*et, ni, ou, mais* entre des mots ou des phrases simples ; *car, donc* entre des phrases simples), d'adverbes, de compléments circonstanciels et par l'enrichissement des groupes nominaux<sup>3</sup>.

*Amplification, amplifier* sont des mots qui, sans le moindre appareil théorique, apparaissent dans les conseils prodigués aux candidats des concours :

L'expression brève se voit alors enrichie autant du point de vue du contenu que de la diversité et de la précision du style. Les questions *quand, comment, pourquoi* et qui vous permettront d'amplifier vos groupes nominaux<sup>4</sup>.

À première vue, de tels emplois émoussent les contours d'une notion complexe que d'aucuns préféreraient rapatrier dans son champ d'élection, à savoir celui de la rhétorique. Cette approche essentiellement quantitative de l'amplification a toutefois pour elle l'évidence – elle prolonge le sens courant du mot – et l'assise de la tradition. En effet, l'emprunt et la démarche qui le sous-tend n'ont rien de particulièrement innovant. Ainsi, Tamines & Pelizza revendiquent une

démarche progressive qui part de la proposition-noyau [...] pour montrer comment, par paliers, se construit ensuite la phrase, dans une procédure d'amplification, puis, par enchaînement de ces phrases envisagées non plus comme terme de la grammaire de phrase, mais comme unité de base de la grammaire textuelle, le texte, et comment enfin ce texte ne prend son sens que dans une situation de communication<sup>5</sup>.

Les deux auteurs reconduisent par là des pratiques pédagogiques fort anciennes et rendent explicite un continuum que le professeur de français expérimente depuis longtemps :

---

1 J. Gardes-Tamines, *Pour une grammaire de l'écrit*, Paris, Belin, 2004, p. 77.

2 *Id.*, *La stylistique*, Paris, Armand Colin, 2010.

3 *Bulletin officiel* (de l'Éducation Nationale, ou B. O.), hors-série n° 3 du 19 juin 2008, en ligne : [www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/apprendissements \[sic\].htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/apprendissements_sic.htm).

4 N. Labère, *Rédiger avec style aux examens et concours*, Levallois-Perret, Studyrama, 2004, p. 130.

5 J. Gardes-Tamines & M.-A. Pellizza, *La construction du texte. De la Grammaire au style*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 77.

Enseigner le français se construit historiquement comme un processus circulaire entre les différents domaines notamment grammaire, lecture, écriture [...] l'utilité de la grammaire pour écrire des textes est un leitmotiv constant de la méthodologie du français<sup>1</sup>.

En témoignent les titres d'ouvrages comme *Grammaire pour lire et pour écrire*<sup>2</sup>, ou encore les textes officiels :

La grammaire ne doit pas être considérée comme une discipline distincte, indépendante, portant en elle sa propre fin. L'exercice grammatical, en effet, ne prend son sens et sa motivation que s'il contribue à l'enrichissement de l'expression orale et écrite. Il doit conduire l'enfant à observer les faits du langage, à comprendre la signification et la valeur des tours et des structures que l'usage lui fournit, à les disposer à l'intérieur de la phrase, dans l'ordre et la perspective qui correspondent à la succession des faits et au mouvement de la pensée<sup>3</sup>.

Les élèves apprennent aujourd'hui à *amplifier*, c'est-à-dire à rallonger des phrases en exploitant les propriétés morphologiques et syntaxiques des catégories qu'ils manipulent. Le mot *amplification* semble succéder à d'autres comme *expansion* ou *enrichissement*. Le renouvellement terminologique masque la forte stabilité des pratiques.

Ces exercices d'écriture rappellent en effet l'ancienne amplification, exercice initialement réservé à l'apprentissage du latin, qui sera transposé à l'apprentissage du français<sup>4</sup>. Cet exercice de composition, couronnement du cursus scolaire et de la classe de rhétorique, donnait lieu en amont à des exercices de phraséologie qui entraînaient l'élève à développer sa phrase. « Une marche progressive et naturelle », telle est la méthode que décrivait déjà le prospectus annonçant la publication du manuel de l'abbé Laporte, intitulé *Manière de Se Servir du Traité élémentaire de Littérature, et devoirs à donner aux élèves* :

Il leur donne d'abord des exercices de phraséologie ; ensuite il leur apprend à trouver des idées, à les placer dans un ordre convenable, et à leur donner des développements pleins de raison ; et ce n'est qu'après ces deux exercices préparatoires, qu'il arrive à la composition. Son ouvrage se trouve ainsi divisé en trois parties bien distinctes. *Première partie ou exercices préparatoires à l'amplification*. Cette première partie comprend des exercices de phraséologie gradués et raisonnés sur les mots propres, les épithètes, les adverbes, les substantifs, les verbes, les participes remplaçant les propositions incidentes trop fréquentes, les tours et les tournures<sup>5</sup>.

Ce mouvement ascendant, des structures de la langue vers la réalisation pleine de la parole, ne doit pas en dissimuler un second qui « descend » de la rhétorique vers la grammaire, dont les composantes majeures semblent déterminées par l'édifice final, c'est-à-dire le discours. Les manuels de grammaire organisent la description des structures de la langue autour du nom et de ses extensions, du verbe et ses compléments, de la phrase simple à la phrase complexe. La *Grammaire méthodique du français* parle de « phrase étendue », ou de « groupe nominal étendu », et présente

1 Y. Lenoir, *Pratiques enseignantes, Dossiers des sciences de l'éducation*, 14, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005, p. 88-89.

2 D. Stissi & al., *Grammaire pour lire et pour écrire*, Paris, Delagrave, 1999.

3 *Bulletin officiel*, 22 juillet 1964, p. 2312.

4 Pour une approche plus détaillée voir F. Douay, « Du discours à la dissertation », dans N. Ramognino et P. Verges éd., *Le français hier et aujourd'hui : politiques de la langue et apprentissages scolaires*, Aix-en-Provence, Publications de l'université d'Aix-en-Provence, 2005, p. 129-150 ; A. Chervel, *Histoire de l'enseignement du français*, Paris, Retz, 2006 ; *id.*, « Observations sur l'histoire de l'enseignement de la composition française », *Histoire de l'éducation*, n° 33, 1987, p. 21-34 ; A. Collinot et F. Mazière, *L'Exercice de la parole. Fragments d'une rhétorique jésuite*, Paris, Éditions des Cendres, 1987.

5 D'après la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, VII<sup>e</sup> année, nouvelle série, tome deuxième, Bruges, Daveluy, 1859, p. 126.

des manipulations syntaxiques qui pour décrire les structures de la langue pourraient néanmoins être prolongées par le pédagogue par des applications écrites de transformation et d'enrichissement. Mais le meilleur exemple reste celui des compléments circonstanciels :

À la rhétorique, le circonstanciel de notre grammaire scolaire doit trois choses : son nom, ses caractéristiques fondamentales et sa procédure d'identification. C'est donc là qu'il trouve sa véritable origine, beaucoup plus que dans la commutation avec l'adverbe ou dans sa nature le plus souvent accessoire<sup>1</sup>.

La manipulation de ce nouveau concept donne lieu à des exercices d'expression, et à la mise en place d'une « rhétorique enfantine », selon l'heureuse formule d'André Chervel<sup>2</sup> quand il donne l'exemple suivant : le père Girard « lance ses élèves dans la rédaction : “Formez des propositions avec les adverbes de lieu *ici, y, là*”, “Achevez les propositions suivantes en y ajoutant un déterminatif de temps” ». L'amplification offre donc un lieu d'observation éloquent du chevauchement disciplinaire, lequel n'est pas inhérent aux bricolages des pédagogues. En effet, les débuts de la grammaire française ne sont pas caractérisés par un partage des tâches plus sûr, en dépit d'une terminologie peut-être plus prudente.

## 1. 2. Au XVI<sup>e</sup> siècle : la question de l'intonation

Le mot *amplification* n'appartient pas au vocabulaire des grammairiens de la Renaissance et du XVII<sup>e</sup> siècle. L'absence du mot n'implique pas l'absence de la chose mais indique bien que, dans un premier temps du moins, la démarcation entre grammaire et rhétorique suit une ligne de partage assez claire. La grammaire s'occupe de la correction de la langue, non de l'élaboration du discours. C'est du moins ce qu'affirment Ramus et ses disciples, promoteurs de cet « effort d'autonomisation des disciplines linguistiques, caractéristique des années 1550 et suivantes<sup>3</sup> ».

Parmi les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est dans le *Devis de la langue française* d'Abel Matthieu que les noms *amplification* et *ampliation* ou encore le verbe *amplifier* apparaissent de la manière la plus insistante. Ces mots s'appliquent davantage à la langue qu'au discours (nous soulignons) :

Usons donc de noz termes particuliers s'il est possible, ou les assemblons pour adsuyvre la sentence et les graces des auteurs que nous traduysons, car cest le seul moyen pour *amplifier* le domayne du Francoys [...]. Laugmentation et accroissement de la langue Francoise vient de nécessité, et du besoing qu'on en a<sup>4</sup>.

Un nommé Guillaume Poyet [...] fut cause de l'augmentation et *ampliation* de nostre langue, lors qu'il abolit la plederie qu'on souloit faire en latin et feist faire defenses aux courtz de Parlemens de ne plus donner les arrestz en autre langue et escripture qu'en Francoys : car depuis on a tousjours tasché à multiplier les motz Francoys pour demonstrier proprement les choses, et les toucher du doigt comme en cest art de pratique les personnes sont Inventifves et cauteleuses. J'ose bien dire que ce moyen tout seul est suffisant de mectre le commun parler au hault d'honneur et comble de perfection<sup>5</sup>.

A ceste suyte voyt on courir Theologiens et gens de religion lesquelz ne se sont pas feinctz et ne se feignent pas encores à donner *ampliation* à ceste langue, et à luy hausser son autorité

1 A. Chervel, « Grammaire et rhétorique : petite histoire du circonstanciel », *Langue française*, vol. 41, n° 1, *Sur la grammaire traditionnelle*, 1979, p. 12.

2 *Ibid.*, p. 14.

3 G. Clerico, « Ramisme et post-ramisme : la répartition des “arts” au XVI<sup>e</sup> siècle », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 8, fascicule 1, *Dictionnaires, Grammaires, Catégories, Philosophie, Déchiffrement*, 1986, p. 53-70, ici p. 55.

4 Abel Matthieu, *Le Devis de la langue française*, Paris, Richard, 1559, 27r°.

5 *Ibid.*, 29r°.

et grandeur tant en parole, qu'en escripture. Car eloquence et force à persuader est aujourd'huy en eulx une grand part de leur bien et scavoir, es uns estant tonnerre en predication, es uns demonstration de Dieu ocilaire [sic] par motz declaratifz de l'evangile, es uns estant impetuosité pour combatre en force de taureau alencontre des adversaires ou contredisans hereticques, et trenchent si bien de ce cousteau qu'ilz ne laissent rien derriere impuny, veritablement d'roit on que c'est miracle de Dieu dequoy ceste langue se scait si bien approprier au subject evangelicque, en sorte qu'il semble que la facilité de l'un en descende et la grace et copie de l'autre en soit augmentée<sup>1</sup>.

Il s'agit à la fois d'enrichir la langue en augmentant son stock lexical, mais aussi de travailler à son prestige. *Le Devis de la langue française* intègre donc des problématiques rhétoriques, ce dont témoigne l'ensemble du vocabulaire (*eloquence, copie*).

Mais Abel Matthieu est bien le seul à faire un usage aussi régulier du mot. Les autres auteurs de notre corpus – lesquels procèdent à une description de la langue française plus conforme aux attendus du genre – ne retiennent pas *amplifier*. Le mot figure en revanche dans les ouvrages consacrés à la rhétorique, par exemple chez Fouquelin :

Il reste à expliquer la quatrieme espece de la figure de sentence, qui gist en l'amplification de ce de quoy il est question : de laquelle se treuvent trois manieres, Exclamation, Sustentation, Licence. Exclamation, est un cri et elevement de vois, inventé pour augmenter et amplifier : Lequel est souventesfois déclaré par ces notes, ô, *helas, las, ah, hé*, et autres semblables<sup>2</sup>.

Cette circonspection terminologique ne doit pas nous leurrer sur l'efficacité du découpage disciplinaire. Sans revenir aux fondements mêmes – le recours aux figures de construction, le rapport complexe entre figure et solécisme –, on voit bien comment certaines « parties » du langage résistent au partage. Il en va ainsi de tout ce qui touche à l'intonation, notamment l'exclamation, que Fouquelin associait à l'amplification.

La prononciation en effet ne peut être étrangère au grammairien qui envisage la langue dans sa dimension sonore, et l'exercice de lecture comme une réalisation vocale. Fouquelin distingue bien ce qui relève de la grammaire et ce qui revient au rhéteur :

Pronuntiation est une partie de Rhétorique, laquelle montre a exprimer commodement & mettre hors l'élocution & l'oraison conceue en l'esprit. [...] Pronuntiation a deux parties, la vois [...] & le geste. Quand la bouche d'un enfant sera formée par le grammairien en sorte qu'il prononce tous les sons des lettres rondement & parfaitement [...] & les profere avec l'accent requis & convenable & aussi quand il pourra distinguer les virgules, les membres, les periodes doucement de son haleine entrecoupée, retenue & reprise : Quand dy-ie l'enfant aura appris tout cela du grammairien : Alors le Rheteur luy montrera de quelle variété & inflexion de vois il faudra user en toutes sentences, figures & affections de l'oraison<sup>3</sup>.

1 *Ibid.*, 30r°.

2 Antoine Fouquelin, *La Rhétorique françoise*, Paris, Andre Wechel, 1555, p. 104. Texte repris par Jean Bosquet, (*Elemens ou institutions de la langue françoise*, Mons, Charles Michel, 1586, p. 144-145), dans son « sixieme point, nommé admiratif ». Bosquet envisage l'exclamation sous l'angle de la production et de la réception, plus précisément sous l'angle de la lecture expressive : « *Où eschet-l'Admiratif ?* En admiration, exclamation ou cry, & eleuement de voix procedât de douleur, ou detestation de vice & mechanceté ; aussy en expression de Ioye ; Inuenté pour augmenter, & amplifier, ou flechir la voix d'une harmonie dissemblable, selon l'affection de l'oraison : c'est a dire, de voix apre, egué, precipitée, interrompué, lamentable, ou plaisante, & joyeuse : & en peut auoir plusieurs en vne Periode ; pouuant aussy estre point final en sens, comme le precedent : Lequel est souuent déclaré, par ces notes, ó ! *helas ! las ! ah ! ha ! hé !* & autres semblables. [...] il peut auoir lieu, par tout, ou il se rencontre, avec aucune interjection : A la fin duquel il convient aussy arrester la voix, & la hausser d'un ton lamentable, & interrompu : ou autrement, selon les figures, & affections de l'oraison. »

3 A. Fouquelin, *Rhétorique françoise, op. cit.*, p. 112-113.

Néanmoins les conseils du grammairien empiètent facilement sur la discipline connexe :

Notez qu'il conuient en lisant accomoder, & attremper la voix, selon les figures, & affections de la matiere, & sentence que lon traite : car le changement du deuis, & propos, requiert aussy quelque mutation, & variete de voix, soit en l'abaissant, deprimant, moderant, ou esleuant, ainsy que denotent, & requierent les annotations des marques, & poincts susdits<sup>1</sup>.

De telles citations contredisent l'analyse de P. Kuentz, pour qui la grammaire « ignore l'intonation, les articulations et les pauses du discours<sup>2</sup>. » C'est oublier ce que fut la grammaire à ses premières heures. Louis Meigret par exemple accordait une place très importante à l'intonation, à la prononciation, à la question des pauses et de l'apostrophe. Il décrit longuement l'interjection et l'altération sonore induite par une émotion :

L'interjection est une voix d'une passion excessive : soit par admiration, courroux, joie, mélancolie ou épouvantement. Laquelle nature a inventée d'une par trop grande émotion d'esprit, par colère ou joie : ou bien d'une par trop contrainte retraite à cause d'une grande appréhension mélancolique épouvantable ou admirable : de sorte qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme, étant cette passion formée, d'user de quelque modérée façon de parole.

Et pour tant voyons-nous que les enflambés de courroux parlent brutalement, sans ordre et en paroles syncopées, pour la trop grande élévation d'esprits que la colère enflambée émeut dedans les veines : là où au contraire la passion mélancolique repousse d'une grande détresse, peur ou épouvantement les esprits : de sorte qu'à peine peut la langue former rien promptement que quelque voix plaintive : comme *hao*, *hay*. Et si la passion quelquefois continue, nous usons de paroles selon que la véhémence commence quelque peu à décliner [...].

Il en est d'autres dont je me déporte, pour autant que la plupart d'elles tiennent d'une inconstance, impatience ou surprise : attendu que la fragilité de l'homme est prompte à se rendre et tourner à la diversité des passions qui s'offrent. Mais comme ces passions soient communes à toutes nations et que la seule nature les engendre sans aucun discours, il advient qu'elles sont presque toutes unes à tous peuples et langues : tout ainsi que les soupirs et plaintes sans forme de parole<sup>3</sup>.

L'interjection est la dernière partie du langage abordée par Meigret<sup>4</sup>. Elle n'est pas décrite comme un moyen employé consciemment en vue de produire un effet. Meigret ne l'associe pas à l'amplification. Mais il est impossible d'en faire autre chose qu'un acte de discours. Le grammairien ne peut l'é luder dans la mesure où son apparition perturbe l'ordre des mots et la netteté de leur articulation. La catégorie que l'auteur aborde ici n'entretient que des rapports lâches avec la langue nationale, c'est plutôt son caractère universel qu'il souligne. Le grammairien atteint

---

1 J. Bosquet, *Elemens ou institutions de la langue françoise*, op. cit., p. 148.

2 P. Kuentz, « Le "rhétorique" ou la mise à l'écart », *Communications*, 16, 1970, p. 148. Selon l'auteur, la résurgence du rhétorique, ces réactions de « retour », accompagnent des « opérations de réarticulation » : « Sous prétexte de lecture ou de diction "expressives", c'est un modèle particulier d'usage du langage qui est discrètement enseigné. Sur un fond de psychologie, c'est bien une conception de l'homme qui est constamment présupposée et suggérée, celle qui, réduisant le texte au message pathétique d'une individualité privée, sous couleur de faire entendre la voix même du poète, propose une vision psychologue et naturaliste de l'homme. Ce qui est ici constitué en résidu non formalisable, c'est tout ce qui a été écarté pour les besoins de la construction d'une grammaire qui ignore l'intonation, les articulations et les pauses du discours. »

3 Louis Meigret, *Le Tretté de la grammere françoise*, Paris, Chretien Wechel, 1550, livre VIII, chap. 1. Nous citons d'après l'édition modernisée de F. J. Hausmann : Meigret, *Le traité de la Grammaire française (1550)*, Tübingen, Narr, 1980, p. 127-128.

4 Voir *ibid.*, p. 21 : « Or faut-il entendre que pour la nécessité du bâtiment de notre langage il y peut entrevenir huit parties outre les articles : qui sont le nom, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. »

une zone de la langue qui, n'étant plus soumise à des règles, devient irréductible à son activité. C'est pourquoi il s'en « déporte » et renonce à dresser la liste des interjections, liste qui relève de conventions écrites et non de l'acte lui-même.

En revanche, il aborde l'exclamation lorsqu'il décrit la prosodie. Il envisage la différence entre la diction correcte et une diction qui s'écarte de la norme, du fait de la déclamation, du régionalisme ou de l'émotion :

Nous voyons taxer les Normands de mauvaise prononciation française, pour un accent aigu qu'ils font en la dernière syllabe d'une clause. Ce qu'aussi font d'une bien mauvaise grâce et quasi comme en ton nos joueurs de passion lesquels, pour le comble du vice, font une brève longue : comme *Sire Pilaté* pour *Pilate*<sup>1</sup>.

Voilà donc quant aux accents que nous observons en un langage modéré sans colère ni plainte : car alors chacun les corrompt selon sa manière de cris et plaintes<sup>2</sup>.

Meigret est sensible à ce qui peut faire obstacle à l'élocution correcte : il décrit les règles qui conduisent à l'enchaînement régulier des accents, mais les déformations et accidents liés à l'usage régional, à la pompe dramatique, ou encore à l'émotion introduisent une perturbation dans la ligne prosodique. Ces questions ne sont pas pour Meigret un domaine résiduel : la distribution des accents participe à l'appréhension globale du discours et à l'analyse de ses composantes.

L'amplification n'est donc pas un concept que manipule le grammairien de la Renaissance : le mot même n'appartient pas à son métalangage, et le champ qu'il couvre en rhétorique ne figure dans les grammaires que sous forme fragmentaire. Mais ces fragments sont d'importance parce qu'ils maintiennent dans le champ du grammairien un noyau rhétorique plus riche au fond que tout ce qui s'en tient à l'ornementation du discours. À travers les développements sur l'exclamation, sur l'interjection, sur l'intonation, c'est la véhémence de l'expression en acte qui est considérée, chose qui n'est pas sans rapport avec une approche non quantitative de l'amplification.

### 1. 3. Au XVII<sup>e</sup> siècle : syntaxe et style

L'éviction complète de la rhétorique est donc difficile, et ce d'autant plus que la visée du grammairien est complexe et ambiguë. Dès l'origine, il se donne pour objet la langue française et ses principaux destinataires sont des étrangers. Les premières grammaires ne se pensaient pas comme un outil complet et renvoyaient le lecteur à l'immersion<sup>3</sup> et aux disciplines connexes. Donner les règles du discours correct débouche insensiblement sur des conseils en matière d'éloquence. Il faut bien expliquer dans quelles conditions il convient d'employer telle ou telle forme. La règle doit ménager l'usage et l'usage s'observe en situation de discours. La publication des *Remarques* n'est pas étrangère à cette évolution : « vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, on ne peut plus écrire de traités grammaticaux sans faire référence (et révérence) à Vaugelas<sup>4</sup> ». Les grammaires intègrent des observations sur le bon usage, et certaines indiquent dans le titre

---

1 *Ibid.*, p. 128-129 (livre IX, chap. 1).

2 *Ibid.*, p. 136.

3 Ramus renvoie ainsi son lecteur aux « notables exemples et vrai usage » (*Grammaire*, Paris, André Wechel, 1572, p. 209).

4 C. Schmitt, « Aspects historiques de la normalisation du système verbal français: le point de vue extra-hexagonal », dans R. Sampson & W. Areys-Bennett, *Interpreting the history of French*, Amsterdam, Rodopi, 2002, p. 170.

l'extension de leur domaine<sup>5</sup>. Dès lors, même si le mot *amplification* n'est pas employé, ce qui pourrait s'y rapporter apparaît dans les grammaires, de manière plus ou moins dispersée.

Les auteurs n'assignent pas à une catégorie morphologique ou à une construction syntaxique un effet discursif singulier. Ils prévoient des rubriques, distinctes de la description des parties du discours, consacrées à dispenser des conseils sur le style. La notion de style a de fait évolué dans le vocabulaire des grammairiens. Chez Meigret ou encore chez Maupas<sup>1</sup>, le terme renvoyait aux particularités nationales : le style français se distingue du style latin. Avec Irson (1651) ou Chiflet (1659), le lecteur rentre dans des considérations relatives à l'éloquence. Irson :

Pour rendre son stile agreable, il ne faut pas qu'il soit uniforme ; mais qu'il soit mêlé de plusieurs figures : [...] les discours sont plus persuasifs & plus agreables, quand l'expression en est diversifiée & accommodée aux lieux, aux temps, aux personnes & aux autres circonstances. C'est pour cette raison que l'on se doit servir de diverses espèces de figures, comme de Metaphores, quand on prend les mots ou les Phrases entieres dans un sens different de celui qui leur est naturel ; d'Interrogations, de Repetitions, de Gradations, d'Antitheses, ou d'Oppositions, de Comparaisons, de l'Ironie, de l'Apostrophe, de la Prosopopée & de plusieurs autres<sup>2</sup>.

Irson aborde ainsi, sans la nommer, les procédés que les dictionnaires associent à l'amplification :

Dans le stile sublime l'on se sert de la Definition des choses au lieu des mots simples ; du Nombre plurier au lieu du singulier. L'on y prefere les grands mots, comme sont les grands adverbes & les superlatifs qui finissent par quelques lettres dont le son est grave & éclatant, à d'autres mots qui ne remplissent pas agréablement l'oreille du Lecteur ou de l'Auditeur. L'on doit enfin soutenir la pensée que l'on veut exprimer, par l'addition de plusieurs mots mis de suite pour signifier une même chose, & disposez de sorte que les suiuvans ayent plus de force que les precedens<sup>3</sup>.

Dans la grammaire de Chiflet, l'articulation syntaxe-rhétorique s'organise au gré d'un savant découpage. La différence entre syntaxe et style est chez lui tenue :

LA Syntaxe, n'est autre chose, que la construction & l'arrangement des mots, selon la conuenance qu'ils ont entre eux ; ou selon la force que l'un a de régir ou de gouverner l'autre, le tirant apres soy, de la façon que demande le bon vsage<sup>4</sup>.

LE Stile n'est autre chose que la maniere d'exprimer les pensées, par le choix & par l'arrangement des paroles & des diuverses figures ou façons de les employer à cet effet<sup>5</sup>.

---

5 Par exemple celle de Laurent Chiflet qui soumet à ses lecteurs un *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise Où le Lecteur trouurera, en bel ordre, tout ce qui est de plus necessaire, de plus curieux, & de plus elegant, en la Pureté, en l'Orthographe, & en la Prononciation de cette Langue*, Anvers, Jacques van Meurs, 1659.

1 Charles Maupas, *Grammaire et syntaxe françoise* (1607), Orléans, Olivier Boynard et Jean Nyon, 1618. Maupas évoque « le style ordinaire de nostre langue », f. 66v°, ou critique un style qui n'est « ne latin ne francois », f. 130-130v°.

2 On aura reconnu la *gradatio* ; Claude Irson, *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise contenant plusieurs traitez* (1651), Paris, Pierre Baudouin, 1662, p. 131.

3 *Ibid.*, p. 132. Voir aussi les pages qui traitent des périodes.

4 Chiflet, *op. cit.*, p. 130. Il s'agit des premières lignes du chapitre 8 « Observations de la syntaxe et du style ». Ce chapitre contient sept sections : 1. Règles communes de la syntaxe, 2. Observations de la syntaxe, 3. Quelques remarques de la façon d'écrire les lettres, 4. La nécessité, l'élégance & la superfluité des répétitions de quelques mots de la langue française, 5. Quelques syntaxes qui ne suivent pas les regles ordinaires, 6. Les perfections du style, et ses differences, 7. La manière d'enseigner et d'apprendre la langue française.

5 *Ibid.*, p. 147.

La syntaxe relève de l'arrangement des mots en fonction de règles extérieures : les règles de construction des mots entre eux, la conformité à l'usage. Le style relève de l'arrangement adéquat à la pensée et à l'effet escompté. Le style est modulable, dans les limites de la syntaxe<sup>1</sup>. Aussi, dans l'ordre de l'exposé, les règles de la syntaxe sont-elles présentées avant les sections relatives aux qualités du style.

Cependant les empiétements sont nombreux, et Chiflet ne respecte pas les délimitations annoncées dans sa table des matières. Ainsi, dans la section intitulée « observations de la syntaxe », il écrit :

Quelques-uns condamnent trop facilement les Synonymes, comme des redites superflues : mais ils servent à vne plus forte expression ; & Ciceron en a souvent usé : comme quand il dit *Aduersante & repugnante naturâ*. Toutefois il en faut user discrettement, & ne pas imiter Amyot en cela, qui est trop copieux en Synonymes, les entassant l'un sur l'autre. Sur tout il se faut garder des synonymes de phrases entieres, redisant le mesme plusieurs fois en diverses façons, comme font Seneque & Ovide<sup>2</sup>.

Cette observation est empruntée à Vaugelas<sup>3</sup>. Chiflet reprend le reproche formulé à l'encontre d'Amyot, d'être trop « copieux », ainsi que l'image de l'entassement<sup>4</sup>, la différence entre synonymes de mots et synonymes de phrases, que Vaugelas condamne pour leur longueur excessive. Il semble que Chiflet exploite toutes les nuances dans la classification des faits de langue : cette remarque sur le style synonymique ne relève plus tout à fait de la syntaxe (elle ne figure pas sous la rubrique consacrée aux « règles générales »), mais elle n'est pas classée parmi les remarques sur « les perfections du style ». Pour autant la matière même de son propos manipule des catégories relatives à la qualité de l'expression, et non plus à la correction de l'arrangement des mots entre eux.

Le grammairien soucieux de dispenser à ses lecteurs les bases d'un apprentissage efficace de la langue française donne inévitablement des recommandations permettant à son lecteur d'élaborer son discours selon des critères de correction, mais aussi d'adéquation aux circonstances et au destinataire. Ces conseils peuvent accueillir, sans les désigner comme tels et sans les organiser en système, des remarques se rapportant à l'amplification.

## 2. Le discours « ample » des grammairiens

Quel regard les grammairiens portent-ils sur leur propre discours ? D'une grammaire, l'utilisateur peut au moins attendre qu'elle respecte la norme qu'elle décrit et certains auteurs revendiquent ce devoir d'exemplarité. Maupas rédige sa grammaire en français, afin que « tout d'un mesme soin et labeur », son lecteur apprenne « la lecture & prononciation de la langue, l'intelligence, la phrase, le style, avec les reigles & preceptes, qui est faire d'une pierre plusieurs coups<sup>5</sup> ». Cette posture autoréflexive reste rare chez les grammairiens : s'ils s'attachent à définir les différents styles et les circonstances dans lesquelles on doit en faire usage, peu se situent

1 Claude Buffier dira au début du siècle suivant que « le stile suppose ou renferme la sintaxe » et « que la sintaxe ne s'étend pas aussi loin que le stile » (*Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, Leclerc, Buffet, Lecomte, Montalent, 1709, p. 94). Et de préciser : « On confond souvent le stile avec la sintaxe, & il semble qu'on ait droit de le faire après Monsieur de Vaugelas ; ce qui vient sans doute de ce qu'on n'a point une idée assez précise de l'un ni de l'autre » (p. 92).

2 Chiflet, *op. cit.*, p. 136.

3 Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Vve Jean Camusat & Pierre Le Petit, 1647, p. 495.

4 *Ibid.*, p. 497.

5 C. Maupas, *op. cit.*, p. 9-10.

explicitement par rapport à ces normes d'écriture. Ainsi quel style est adéquat à la description de la langue ? À quel modèle discursif se réfèrent les grammairiens ? Qu'en est-il de l'art avec lequel ils composent leur ouvrage ? Indéniablement, le genre et l'objet décrit imposent au grammairien nombre de routines et de contraintes, pour autant certains auteurs se distinguent par la singularité de leur écriture.

## 2.1. « Parler amplement »

Si le nom *amplification* est rare dans notre corpus, on trouve en revanche l'adjectif *ample* et plus souvent encore l'adverbe *amplement*. L'adjectif *ample* qualifie les noms *récit* ou *declaration* :

Aucunes reigles pour plus ample declaration de ce que dict est es IX manieres precedentes<sup>1</sup>.  
Nous faisons plus ample recit au second livre de nostre devis<sup>2</sup>.

L'adverbe accompagne les verbes *dire*, *expliquer*, *traiter* :

Pas, Point, desquels deux est amplement traité au Dictionnaire Francois Latin<sup>3</sup>.  
et à ce mot et autres de sa qualité estant en unité y adjoustant s, ou x, vous en faictes le nombre de beaucoup comme j'ay dict cy devant, et diray plus amplement cy apres, pour laquelle raison nostre langue est estimée plus douce que dautres<sup>4</sup>.  
Cest article nous est commun avec les Grecs, & mattens biẽ que vous en direz plus amplement en son lieu<sup>5</sup>.

*Ample* et *amplement* soulignent le caractère étendu du discours, c'est du moins ce qui ressort des traductions que proposent Robert Estienne – *ample* traduit *verbosius* – ou encore Pillot :

*Super hac re tibi iam multum scripsi*, Je t'ay desia escrit amplement sur cest affaire, de cest affaire<sup>6</sup>.

Meigret, quant à lui, emploie l'adverbe pour parler de la langue française, et l'associe à l'élégance :

Or est-il que notre langue est aujourd'hui si enrichie par la profession et expérience des langues latine et grecque, qu'il n'est point d'art ni science si difficile et subtile, ni même cette tant haute théologie (quoiqu'elle lui soit défendue, portant la peine de la coulpe d'autrui) dont elle ne puisse traiter amplement et élégamment<sup>7</sup>.

Les auteurs du siècle suivant perpétuent cet usage. Oudin présente une nouvelle version de sa grammaire, plus développée que la précédente :

IE vous donne ma Grammaire beaucoup plus ample & plus nette qu'elle n'estoit auparavant<sup>8</sup>.

---

1 Robert Estienne, *Traicté de la grammaire françoise*, Paris, Robert Estienne, p. 99.

2 A. Matthieu, *op. cit.*, 11v<sup>o</sup>.

3 R. Estienne, *op. cit.*, p. 81.

4 A. Matthieu, *op. cit.*, f. 42r<sup>o</sup>.

5 Ramus, *op. cit.*, p. 68.

6 Jean Pillot, *Gallicæ linguæ institutio, latino sermone conscripta* (1550), Paris, Etienne Grouleau, 1561, p. 260.

7 L. Meigret, *op. cit.*, p. 1.

8 Antoine Oudin, *Grammaire françoise rapportée au langage du temps* (1632), Paris, Antoine de Sommaville, 1640, p. 6.

*Ample et amplement* permet aussi de renvoyer le lecteur à un autre passage de la grammaire ou à un autre ouvrage :

Il n'est ja besoin de redire icy ce qu'avons amplement déclaré de l'usage des prepositions<sup>1</sup>. Ce qui ne se peut pas disposer par tout de la sorte, quand on employe d'autres natures de verbes : c'est pourquoy ie vous renuoye au traicté qui suit, ou i'en parleray le plus amplement qu'il me sera possible<sup>2</sup>.

On peut voir des exemples de toutes ces figures dans les Grammaires des Langues particulieres, & sur tout dans les Nouvelles Méthodes que l'on a faites pour la Grecque & pour la Latine, où on en a parlé assez amplement<sup>3</sup>.

je me contente d'en parler ici en passant, pour suivre l'ordre que je me suis proposé dans ce petit Ouvrage. Je la réserve donc pour un Dictionnaire, où j'espère de la traiter plus amplement, pour l'utilité de ceux à qui cette connoissance est necessaire<sup>4</sup>.

Techniquement, l'auteur d'une grammaire se fonde sur une trame connue : beaucoup de celles qui sont rédigées à la Renaissance suivent le plan de Donat ou celui de Priscien, qu'elles adaptent et étendent. Il serait abusif de dire que ces auteurs antiques délivrent l'argument, voire le texte même que nos auteurs amplifient ou traduisent tout en adaptant le discours à la langue française. Néanmoins lorsque les grammaires se doteront d'une table des matières, le discours qui les suit n'est-il pas lu comme le développement, l'amplification du squelette ? C'est adopter là une approche très restrictive de l'amplification. Notons cependant que lorsque les auteurs emploient l'adverbe *amment* au sujet de leur propre discours, ils renvoient parfois à la section – éventuellement mentionnée dans la table – sous laquelle ils traitent *amment* de tel ou tel sujet : c'est-à-dire dans un discours développé et dans lequel le point indiqué était central (celui sur lequel on insistait).

Développer et insister entrent dans les démarches du pédagogue. De ce point de vue, les grammaires de l'âge classique profitent de toute une réflexion sur la mise en texte des écritures saintes et des ouvrages de piété. Les jésuites notamment manifestent un sens de l'image et de la page dont on peut voir un écho dans les grammaires composées par des membres de la compagnie. La grammaire de Chiflet en offre un bon exemple. L'imprimeur a diversifié les tailles et les caractères. Ces marques soulignent l'organisation et la hiérarchisation du propos. Les outils typographiques guident le lecteur, lui permettant de s'orienter rapidement dans l'ouvrage et de distinguer les points auxquels il doit accorder de l'importance. La mise en page peut organiser une sorte d'anaphore graphique, qui organise et rythme visuellement le propos (voir sur la page en annexe la répétition *comme ... excepté*). Il est à cette époque possible de parler d'« éloquence typographique », qui compense en quelque sorte l'absence et le silence du maître. Or, l'amplification n'est pas tout à fait étrangère à cette démarche, pour peu que l'on envisage sa « visée mémorielle », pour reprendre l'analyse de Stéphane Macé quand il écrit<sup>5</sup> :

On amplifie non seulement pour restituer à une chose son importance ou à un être toute sa gloire, mais encore « mettre en mémoire » ces qualités. [...] Il semble que cette dimension mémorielle de l'amplification doive être prise au sens large : il peut s'agir de tirer de l'oubli quelque chose qui a été indûment « minimisé » (et on retrouve alors le mécanisme habituel de compensation propre à l'amplification), mais aussi de prévenir les outrages du temps (ce qui relèverait davantage de l'intention « pédagogique » décrite dans le premier volet de cette étude : dire un peu plus, pour qu'il en demeure toujours quelque chose).

1 C. Maupas, *op. cit.*, 172r<sup>o</sup>.

2 A. Oudin, *op. cit.*, p. 199-200.

3 Antoine Arnauld et Claude Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée* (1660), Paris, Pierre Le Petit, 1676, p. 160.

4 Denis Vairasse d'Allais, *Grammaire Méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris, chez l'auteur Vairasse d'Allais, 1681, p. 37.

5 S. Macé, *L'amplification, approche rhétorique et stylistique* (à paraître).

## 2.2 Amplifier : rectifier

C'est d'une amplification en miettes dont il a été question jusque là et il va de soi que le repérage de traits épars ne fait pas un discours amplifié. La langue a pourtant été un sujet susceptible de déclencher l'ardeur éloquente. C'est ce que révèle la lecture de Louis Meigret. Ce dernier ne recourt à aucun adjuvant typographique. Cette attitude – qui est peut-être aussi une stratégie – est largement compensée par les ressources discursives. À croire que mise en page méthodique et déploiement discursif s'excluent mutuellement. Il est en effet intéressant de noter que le traité de Robert Estienne, connu pour sa qualité typographique, se signale aussi par l'effacement énonciatif de l'auteur. Chiflet de même s'engage rarement dans une controverse : mais dans les pages de sa grammaire où il compose une argumentation nécessitant une lecture suivie, son texte retrouve le rythme de la pleine page. En somme, le discours ne peut produire tous ses effets s'il court le risque de la fragmentation, laquelle est encouragée par les renvois, les alinéas numérotés.

Le cas de Meigret est le plus éclairant, et mérite qu'on s'y attarde. Face à la typographie du *Traité de la Grammaire française*, le lecteur est contraint de suivre le développement linéaire du discours et n'a aucun moyen – ni blanc, ni italiques – de s'orienter sur la page, ni de choisir ce qu'il va lire. Cette mise en page, ou cette absence de mise en page, contraint le lecteur à une sorte d'immersion dans un texte tout entier à la gloire du français et qui dérive régulièrement de la description à l'oraison, au discours<sup>1</sup>. Le grammairien reste indéniablement orateur : pour Hausmann, « la formation rhétorique [de Meigret] est évidente<sup>2</sup> ».

Celle-ci est particulièrement sensible dans les pages où, après avoir décrit les parties du discours, Meigret en vient à aborder la syntaxe. Ce qu'il s'agit d'exposer, mais aussi de défendre, c'est le style français, l'ordre français qui suit l'ordre naturel de la pensée. Nous retrouvons ainsi la proximité entre syntaxe et style :

Il ne reste plus que la partie que les Grecs ont appelé *Syntaxis* et les Latins *constructio*, que nous pouvons appeler bâtiment ou construction ou ordonnance bonne de paroles. Car, si nous ne les savons ordonner de sorte qu'on en puisse tirer quelque sens, nous ne serons point différents de ceux qui font provision de toutes matières nécessaires à dresser quelque gros édifice, sans tenir aucune raison de commodité ni de plomb ni de ligne : ni finalement d'aucune perspective. On dit communément que ce n'est pas tout d'avoir des biens, il faut s'en savoir aider selon que la commune nécessité de la vie le requiert. Où est l'homme qui ne semblât transporté du sens, qui mettrait la cuisine et les étables au faîte d'une maison : ou bien qui mît le sable à part, la chaux d'autre, et le moellon sans aucun mortier, usant de toutes choses à rebours ? Quel sens aussi tirerons-nous d'un langage, si le verbe tient le lieu d'une autre partie, et ainsi des autres, contre la commune utilité et commodité que l'usage de notre langue a introduite pour une commune intelligence ? Comme qui dirait<sup>3</sup> « *ceux voudrais que je qui écrire se de mêlent français en plus une révérence de portassent usage commun au parler de : à et écriture la convenable et qui lui* » au lieu de dire « *je voudrais que ceux qui se mêlent d'écrire en français, portassent un peu plus de révérence au commun usage de parler, et à l'écriture qui lui est convenable.* »

Je ne dis pas ceci sans cause : car je suis assuré qu'une bonne partie de ceux qui s'en mêlent, sont si friands de suivre le style latin et d'abandonner le nôtre que combien que leurs paroles soient naïvement françaises : la mauvaise ordonnance rend toutefois le sens obscur avec un

1 Immersion accentuée pour le lecteur de 1550, qui doit affronter un système graphique nouveau.

2 F. J. Hausmann, *Meigret humaniste et linguiste*, Tübingen, Narr, 1980, p. 46.

3 Nous modernisons les graphies (et introduisons les guillemets), mais les graphies originales, que voici, accentuent l'étrangeté des formulations forgées par Meigret : « *çeus voudreç qe je qi ecrire se de męlet François ęn plus un reveręçe de portasset uzaje commun ao parler de : a, ę ecritture la convenable ęt qi luy* : au lieu de dire *je voudreç qe çeus qi se męlet d'ecrir' ęn François, portasset un peu plus de reveręç' ao commun uzaje de parler, ę a l'ecritture qi luy ęt convenable.* »

grand mécontentement de l'oreille du lecteur et de l'assistance. De vrai, si nous considérons bien le style de la langue latine et celui de la nôtre, nous les trouverons contraires en ce que communément nous faisons la fin de clause ou d'un discours, de ce que les Latins font leur commencement : et si nous considérons bien l'ordre de nature, nous trouverons que le style français s'y range beaucoup mieux que le latin<sup>1</sup>.

Dans ce passage, serait-il déplacé de dire que Meigret se livre à une amplification ? En tout cas, il n'a qu'une chose à dire d'un point de vue strictement linguistique : l'ordre des mots suit en français un ordre qu'il convient de respecter sous peine de devenir incompréhensible. L'auteur retarde cependant le moment d'énoncer cette proposition, qui contient finalement toute sa syntaxe. Il s'engage d'abord dans un développement métaphorique – le mauvais maçon, la maison renversée – qui doit rendre le lecteur sensible à la nécessité de partir d'une vue d'ensemble et d'ordonner les parties du discours en fonction du sens global de l'énoncé. La même idée est répétée sur différents modes, jusqu'à proposer une phrase sans ordre, où les mots se suivent de manière aléatoire (« ceux voudrais que je qui écrire se de mêlent français en plus une révérence de portassent usage commun au parler de : à et écriture la convenable et qui lui »). Le discours enfle, se nourrit de lui-même, la colère monte.

Et pourtant tout part d'une simple définition, d'une traduction du grec et du latin : « la partie que les Grecs ont appelée *Syntaxis* et les Latins *constructio*, que nous pouvons appeler bâtiment ou construction ou ordonnance bonne de paroles ». Insensiblement, Meigret change de ton, recourt à l'interrogation, s'en prend à « ceux qui se mêlent d'écrire en français » mais oublie la « révérence » due « au commun usage de parler, et à l'écriture qui lui est convenable ». En 1550, soit peu après la *Défense et illustration de la langue française* de Du Bellay en 1549, Meigret défend la langue française, veut prouver que le français peut être mis en règles et qu'il a la richesse suffisante pour parler de tout. C'est pourquoi il use dans son exposé de la variété et de l'abondance : il montre que le français dispose comme le latin de ressources permettant la véritable éloquence, à savoir la variété dans l'expression. Meigret doit rehausser une certaine image de la langue, rectifier des pratiques qui altèrent son identité et sa dignité. Principe de correction qui n'est pas sans rapport avec l'amplification.

Ce parcours à travers l'histoire de la grammaire française reste à dessein éclaté : nous ne prétendons pas expliquer ou légitimer l'usage contemporain du mot *amplification* en le présentant comme l'aboutissement nécessaire d'une évolution linéaire. De même, il ne saurait être question de postuler une continuité conceptuelle. Nous avons tout simplement noté comment à chaque époque et selon des modalités diverses le domaine très complexe que couvre en rhétorique le mot *amplification* s'invitait dans le champ de la grammaire. Nous avons surtout éprouvé la porosité des frontières disciplinaires dès lors que l'on envisage la question sous l'angle pédagogique. Les auteurs de grammaires ne se limitent pas à constater les caractéristiques morphologiques et syntaxiques de la langue qu'ils décrivent, ils ont le souci de donner aussi des conseils en vue de pouvoir pratiquer authentiquement la langue, jusqu'à offrir parfois leur propre discours pour modèle.

---

1 L. Meigret, *op. cit.*, p. 140-141.

## 20. L'architecte, figure du grammairien ?

article paru dans Geneviève Salvan (dir.) *Figures et contexte(s), Le discours et la langue* 4.2, pp. 27-37, 2013.

*Le Tretté de la grammere françoee*<sup>1</sup> ouvre de manière singulière l'histoire de la grammaire du français en proposant un texte très éloigné de l'effacement énonciatif attendu dans un traité de grammaire, et d'une manière générale dans l'écrit de spécialité. Même s'il convient d'ajuster le regard contemporain sur « l'effort de style des écrivains techniques » (Callebat 1994 : 34) et de contenir notre étonnement, le traité de Meigret se distingue par la puissance de son geste inaugural. La forte implication de l'auteur dans les débats linguistiques de son époque contribue sans doute à l'identité langagière de ce texte, qui entend être un peu plus qu'un livre de classe. Louis Meigret a conçu son traité comme une œuvre totale dans laquelle pensée et écriture s'étaient mutuellement. Aborder le *Tretté* par les figures, plus particulièrement celles qui renvoient au domaine de l'architecture, éclaire le projet de l'auteur, sa manière de concevoir la langue et son activité de grammairien. Inversement, c'est la prise en compte de cette ambition linguistique, replacée dans son contexte intellectuel qui permet d'apprécier la portée exacte de l'analogie entre grammairien et architecte.

### 1. Premier inventaire : le dialogue de l'architecte

« Son style direct et cru, ses images hautes en couleur, sa logique implacable, son engagement presque féroce pour une cause qu'il défend comme une vérité religieuse, ne se retrouvent dans aucun des écrits linguistiques de son temps » (Hausmann 1980 : 126). En effet, Meigret s'écarte des routines établies par les traductions de Donat et les opuscules de R. Estienne<sup>2</sup>. Une comparaison avec le *Traicté de la grammaire françoise*<sup>3</sup> de R. Estienne montre assez bien où se situent les attentes des usagers : R. Estienne qui reprend en bien des endroits le texte de Meigret s'en tient à un exposé didactique, purgé de tous les traits qui caractérisent le style de son prédécesseur. Meigret pour sa part envisageait le traité comme un espace de discussion. En 1550, c'est l'orthographe qu'il place au centre du débat. Il relance dès l'avis au lecteur la controverse. Dans ce contexte, le recours aux ressources de la rhétorique n'a donc rien qui devrait nous surprendre.

Meigret s'adresse à un lecteur qu'il doit convaincre et éclairer, tout en s'attaquant à des adversaires bien précis<sup>4</sup> dont il attend la riposte. Il établit un lien étroit entre la description des règles du français et ses positions sur l'orthographe. Il situe donc sa grammaire dans la continuité du *Traité*<sup>5</sup> de 1542 dans lequel il militait pour une graphie cadrant avec la prononciation. Il réfute

---

1 Le texte paru en 1550 chez Chrétien Wechel présente une graphie qui cadre avec la prononciation. Nous citons d'après l'édition modernisée de F. J. Hausmann 1980, qui n'a conservé la graphie voulue par Meigret que dans les exemples.

2 La grammaire de Meigret a été précédée en France par la grammaire de Sylvius (*Isagoge et Grammatica Latino-Gallica*, Paris, Robert Estienne, 1531) rédigée en latin, et par plusieurs ouvrages rédigés en français parus chez R. Estienne : *La Manière de tourner en langue françoise les verbes* (1532), (1540), *La manière de tourner toutes espèces de noms latins en nostre langue francoyse* (1540), *Les déclinaisons des noms et verbes* (1546).

3 *Traité de la Grammaire française*, 1557, Paris, Robert Estienne.

4 Guillaume des Autels notamment. En 1550, au même moment que le *Tretté*, paraissent chez Chrétien Wechel les *Défenses de Louis Meigret touchant son orthographe française contre les censures et calomnies de Glaumamis du Vezelet et de ses adhérents*. La même année paraît l'ouvrage de Jacques Peletier *Dialogue de l'orthographe*, précédé d'une *Apologie à Louis Meigret*, dans laquelle l'auteur expose ses préventions contre l'extrémisme de Meigret.

5 Meigret, 1542, *Traicté touchant la commune écriture française*, Paris, Denis Janot.

les positions de ceux qui veulent ajouter des lettres muettes notant la différence entre mots homonymes et indiquant leur « dérivation ».

Il me semble, sous la révérence de leur doctrine, qu'il faut, premièrement, bien écrire un vocable, avant que de montrer sa dérivation, ou d'y mettre note de différence : et [ain]si [il] se faut donner garde de ne corrompre l'ordre de l'écriture pour satisfaire à cette manière de notes : car autrement ce serait aussi sagement fait que si on abattait une maison pour voir si en la première pierre du fondement le nom de celui qui premièrement la fit bâtir [n']y est point gravé : ou bien si, pour mettre différence entre deux portraits d'hommes semblables, on peignait à l'un trois yeux ou deux nez. (1550 : 4)

La double comparaison accompagne une réorientation du discours. Meigret souligne l'inconséquence de ses adversaires et l'aberration devient plus évidente rapportée au monde matériel. Inscrire dans la graphie des mots français des lettres indiquant leur origine reviendrait à détruire un édifice pour en retrouver les fondations. Chercher dans le sol, cela n'est pas sans rappeler une autre métaphore plus contemporaine empruntant au monde du biologiste, qui consiste à parler de *racine*. Cette première comparaison est doublée d'une seconde, renvoyant à l'activité du peintre. Bien que la syntaxe les mette sur le même plan – « ce serait aussi sagement fait que si on abattait une maison [...] ou bien si, pour mettre différence entre deux portraits » –, les deux images ne sont pas équivalentes. La référence à la peinture s'en prend au résultat de cette démarche : « trois yeux », « deux nez », créer la différence aboutit à des rajouts monstrueux. La première comparaison condamne l'argument même de la dérivation, le « faux principe ». Elle permet d'introduire une réflexion sur le temps, sur l'héritage avec lequel le grammairien doit composer : comment la langue, soumise à l'évolution, doit-elle gérer son passé ? Pour Meigret, corrompre l'écriture pour rendre compte de l'origine étymologique est aussi aberrant que mettre à bas un édifice existant. Ce rapport au temps existe aussi pour l'architecte qui œuvre pour la postérité mais doit souvent bâtir à partir des constructions préexistantes. C'est même dans cette activité de compromis qu'Alberti<sup>1</sup> reconnaît le bon architecte (Choay 2006 : 109).

Meigret et Alberti se rejoignent encore dans la composition générale de leur ouvrage, les observations de F. Choay sur le *De Re Aedificatoria* expriment avec bonheur la dimension performative du *Tretté* : Meigret, qui suit de près la progression de Priscien<sup>2</sup>, semble opérer selon une « méthode générative », qui construit « progressivement et simultanément le livre et les règles de l'édification » (Choay 1988 : 86). Dans les premières pages de sa grammaire, Meigret s'engageant à « dresser une grammaire sur le bon usage de parler » (1550 : 2) commence par les règles de l'écriture. Les dernières pages, consacrées à la syntaxe, sont l'occasion d'exposer ce qui fonde l'ordre français, et donnent lieu à une analogie développée avec l'art d'édifier :

Il ne reste plus que la partie que les Grecs ont appelé *Syntaxis* et les Latins *constructio*, que nous pouvons appeler bâtiment ou construction ou ordonnance bonne de paroles. Car, si nous ne les savons ordonner de sorte qu'on en puisse tirer quelque sens, nous ne serons point différents de ceux qui font provision de toutes matières nécessaires à dresser quelque gros édifice, sans tenir aucune raison de commodité ni de plomb ni de ligne : ni finalement d'aucune perspective. On dit communément que ce n'est pas tout d'avoir des biens, il faut s'en savoir aider selon que la commune nécessité de la vie le requiert. Où est l'homme qui ne semblât transporté du sens, qui mettrait la cuisine et les étables au faite d'une maison : ou bien qui mît le sable à part, la chaux d'autre, et le moellon sans aucun mortier, usant de toutes choses à rebours ? Quel sens aussi tirerons-nous d'un langage, si le verbe tient le lieu d'une autre partie, et ainsi des autres,

---

1 Léon Battista Alberti est connu principalement pour ses deux traités sur la peinture (*De pictura*) et sur l'architecture (*De re aedificatoria*, 1485, traduit en français en 1553). Il est aussi l'auteur de la première grammaire de la langue toscane. Comme Meigret, mais dans de plus modestes proportions, il suit Priscien.

2 La comparaison établie par Hausmann (1980 : 144) entre les *Institutions* de Priscien et le *Tretté* est sur ce point éloquent.

contre la commune utilité et commodité que l'usage de notre langue a introduite pour une commune intelligence ? comme qui dirait *çeus voudroę qe je qi ecrire se de mẽlet François ęn plus un reveręçe de portasset uzaje commun ao parler de : a, ę ecritture la convenable ęt qi luy : au lieu de dire je voudroę qe çeus qi se mẽlet d'ecrir' ęn François, portasset un peu plus de reveręç' ao commun uzaje de parler, ę a l'ecritture qi luy ęt convenable. (1550 : 140)*

Une citation ample permet de sentir le glissement progressif, de l'énoncé d'une définition à la polémique. Au fil des lignes, Meigret ajuste son tir, devient plus véhément en retrouvant sa cible. Il ne s'agit plus seulement d'un lectorat curieux des règles qui régissent la langue, l'auteur réitère ses attaques contre les latiniseurs. Il file la métaphore, et progressivement hausse le ton, pour aboutir à la critique des auteurs qui corrompent l'ordre français pour suivre l'ordre latin. L'image de la maison inversée est juxtaposée à un exemple de phrase conçue selon un ordre inaccessible à « la commune intelligence ». Les mots se suivent de manière aléatoire et non selon l'ordre que requiert la langue, ils ne font pas corps entre eux, ne sont pas construits. Verbes, articles, pronoms, prépositions s'entrechoquent, au mépris des caractéristiques morpho-syntaxiques signalées tout au long du traité : les mots du français, « matières nécessaires pour dresser un bon bâtiment de langage » (1550 : 140) doivent pour faire sens être mis en rapport comme le sable et la chaux.

« Dresser une grammaire » (1550 : 2), « dresser un édifice » (1550 : 140), d'un bout à l'autre du *Tretté* les deux expressions se font écho et confirment l'analogie entre grammaire et architecture. Le terme d'*architecte* n'apparaît pourtant qu'une fois dans tout le traité, son apparition en compromet d'ailleurs la cohésion. Les quelques lignes au cours desquelles Meigret met explicitement son activité en rapport avec celle de l'architecte créent une véritable béance dans le texte, interrompant un développement sur les formes du subjonctif.

Mais, avant que de poursuivre cette manière de bâtiment et les grâces, il faut premièrement voir si l'épreuve et recherche des matières que je fais, qui sont les huit parties d'oraison, vous sera agréable. Car pour néant se travaille l'architecteur<sup>1</sup> de diviser les commodités et proportions d'un édifice, si les raisons qu'il a déduites, touchant la propriété et nature des matières nécessaires à le dresser, ne sont reçues. (1550 : 75)

Hausmann a relevé cette « étrange » interruption (1980 : 176-177). Selon lui, c'est le contexte du contrat éditorial qu'il convient de rétablir pour parvenir à une interprétation. Meigret s'adresserait directement à un commanditaire. Parvenu à la fin d'une première tranche, il attend son approbation pour continuer. Il est toutefois étonnant de constater comment, dans la version originale le passage se fonde dans le développement continu du texte : ni saut de ligne, ni changement de paragraphe. L'auteur reprend d'ailleurs sa démonstration sans rien modifier à sa démarche. La locution *au regard de* mime un lien thématique avec le contexte gauche, tout en reprenant le propos de plus haut, par dessus de la métaphore :

Au regard des prétérits du subjonctif, il les a tous tels que l'optatif. (1550 : 75)

Ce qui revient à faire de ces lignes une sorte de parenthèse, de digression. Elles semblent pourtant indiquer le caractère nouveau, audacieux de cette « manière de bâtiment », nécessitant donc l'aval du lecteur. Que vient de proposer Meigret ? Il décrit la distribution des formes verbales selon les modes, les rapports de nature et de convenance : le subjonctif emprunte la plupart de ses formes à l'optatif. En changeant d'emploi, une forme se voit attribuer une autre désignation modale et temporelle. La syntaxe intervient donc dans la morphologie :

---

1 Les deux formes *architecte* (de *architectus*) et *architecteur* (de *architector*) sont attestées en français au XVIème siècle sans nuance de sens manifeste : « celui qui édifie, qui construit ». R. Estienne ne retient que la première dans son *Dictionnaire françois latin* de 1549.

la différence dépend du verbe auquel il est conjoint : mais il me suffit pour cette heure de montrer sa nature. Car je ne poursuis pas la construction des parties du langage, sinon par rencontres : et si nous voulons rechercher les affinités des temps, nous trouverons que le prétérit imparfait de l'indicatif prend la nature du présent conjonctif par la vertu de la conjonction *si*, en s'accompagnant du présent conjonctif terminé en *roę* : comme *si je vouloę, j'ęymeroę, s'il m'ęymoęt, je seroę tręsze*. (1550 : 75)

Meigret atteint ici un point sensible de la nomenclature et de la syntaxe française : après *si* le français n'emploie pas l'optatif mais l'indicatif. L'observation de l'usage indique une rupture avec la langue latine, qui demande à nuancer l'équivalence couramment établie à cette époque entre le latin *amarem* et la forme française *aimeroie*. La figure de l'architecte surgit en un lieu stratégique, qui soulève une discrète objection à l'analyse traditionnelle et nécessite l'accord du destinataire. Pour Meigret, le traité est un espace de discussion, les règles sont établies par le dialogue. Ce qui n'est pas sans rappeler Alberti, qui ne concevait pas « d'édification ni d'édifice sans dialogue avec ceux pour qui on édifie (...) ni non plus sans dialogue avec les spécialistes de la discipline » (Choay 2006 : 101). Ce « principe dialogique » (Choay 1988 : 89) est au cœur du traité que Meigret entend soumettre à la controverse et à l'approbation publique :

Si donc j'ai fait faute, elle est publique : la répréhension donc devra être de même par vives raisons. (1550 : 8)

Au-delà de ce trait relatif à l'élaboration du discours, l'irruption de l'*architecteur* crée une perturbation dans le texte, elle invite à prendre en compte – à prendre au sérieux – la métaphore. Les références à l'architecture sont en effet au cœur du texte, elles s'organisent en un réseau complexe et cohérent, et vont au-delà de motivations strictement pragmatiques.

## 2. Le bâtiment, métaphore oubliée ou concept hérité ?

Les analogies développées prennent tout leur sens si elles sont mises en rapport avec l'emploi plus discret mais insistant du mot *bâtiment*. Comparant le texte de Meigret et celui de son modèle Priscien, B. Colombat souligne que « l'un des points les plus importants est la traduction d'*ordinatio* par *bâtiment* » (Colombat, à paraître). Le mot apparaît dès les premières pages du traité, son emploi ne sera justifié qu'à la fin. À deux reprises dans l'Avis au lecteur, Meigret mentionne le « bâtiment des voix » (1550 : 2). Les autres occurrences se conformeront à ce moule syntaxique : « le bâtiment de l'écriture » (1550 : 11), « le bâtiment de la clause » (1550 : 20), « un bâtiment de vocables » (1550 : 21), « bâtiment de notre langage » (1550 : 21, 112, 141), « bâtiment du langage » (1550 : 71), « bâtiment de langage » (1550 : 118, 139, 140), « quelque bâtiment de paroles » (1550 : 127), « le bâtiment de notre langue » (1550 : 141). Sur les seize occurrences relevées, deux seulement font exception : la première lorsque Meigret s'interroge sur la réception de son texte et demande à son commanditaire s'il doit poursuivre « cette manière de bâtiment » (1550 : 75) ; la seconde lorsqu'il indique enfin la portée qu'il assigne à ce terme en le mettant en rapport avec le grec *syntaxis*, le latin *constructio*, et son doublon français *construction* :

Il ne reste plus que la partie que les Grecs ont appelé *Syntaxis* et les Latins *constructio*, que nous pouvons appeler bâtiment ou construction ou ordonnance bonne de paroles. (1550 : 140)

Rappelons que cet emploi de *bâtiment* figure dans la première grammaire du français rédigée en français. Meigret participe donc à l'élaboration de la terminologie. Il choisit de traduire *constructio* par *bâtiment*, plutôt que par *construction*. Il l'impose par un usage répété et figé, comme

si le mot avait déjà une histoire dans le métalangage. Ce choix peut passer inaperçu, tant l'image est ancienne et inscrite dans la tradition grammaticale. Meigret reste sur ce point dans une continuité qui *via* Priscien, le ramène à Apollonius Dyscole et à la tradition philosophique, à laquelle « les grammairiens doivent l'image du *lógos*, langage ou discours, comme un assemblage hiérarchique conduisant par paliers de l'élément minimal qu'est le phonème ou la lettre à l'entité construite autonome appelée précisément *lógos* 'phrase, énoncé, discours' » (Lallot 1997 : vol. 1., Introduction : 20). Il n'y a donc rien de très naturel à ce que la description de la langue reprenne l'idée de la *construction*, du *bâtiment*.

Dès lors on pouvait s'attendre à un emploi étendu de *bâtiment*, concurremment à *construction*, chez les contemporains de Meigret et chez ses successeurs. Or c'est l'inverse qui s'est produit. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, seul Ramus reprend le terme pour introduire la deuxième partie de sa grammaire, la syntaxe. C'est le mot *construction* qui passe dans le métalangage, quant à *bâtiment* il revient ponctuellement, au titre de métaphore :

Mais accordons à l'Auteur des Remarques que les Verbes soient de la chaux, & les autres parties de l'oraison du sable, (...) Vous sçavez ce qu'on pourroit dire là dessus de celles de Demosthene & de Ciceron, les premiers Architectes que nous aions en cette sorte de bâtimens. (La Mothe Le Vayer 1669 : 523)

L'emploi de *bâtiment* répond donc de la part de Meigret à une prise de position que dévoile une perspective historique. Ce « dialogisme de la nomination » (Détrie 2001 : 174) reste imperceptible sans cette contextualisation. Meigret opère en effet en toute discrétion, mimant le déjà-dit, masquant par la routine un emploi premier, original et singulier. Cette manière de forcer les choses est tout à fait conforme à l'esprit du *Tretté*, conçu dans son ensemble comme un coup de force : Meigret cherche à imposer par l'usage ses choix graphiques (pour lire sa grammaire, il faut passer par sa graphie) voire syntaxiques (par exemple l'emploi régulier du subjonctif présent après *comme*<sup>1</sup>). Pourquoi retenir *bâtiment* au détriment de *construction* ? Sans doute pour sa visibilité. En dépit de sa vocation conceptuelle, *bâtiment* – contrairement à *construction* qui pourrait passer pour un calque du latin *constructio* – garde « sous tension » la métaphore. L'analogie construite tout au long de l'ouvrage entre grammaire et architecture articule de manière cohérente l'ensemble de ses occurrences et répond à une double motivation, pragmatique et cognitive. S'il importe à la fois d'imposer *bâtiment* comme concept, tout en conservant active la référence au domaine de l'architecture, c'est que l'analogie entre grammaire et art d'édifier est adéquate à l'objet décrit et aux procédures intellectuelles qui président à sa description.

### 3. Architectes et grammairiens en 1550, « Tous sont forgés d'un même merrein » (Meigret, 1550)

Les opérations de transfert entre grammaire et architecture n'ont rien d'original si l'on en juge par la vigueur d'associations comme « architecture grammaticale » ou « grammaire architecturale ». Les deux mots se confortent au fil du temps pour exprimer une idée d'ordre et de régulation. Mais les rapports sont plus complexes à la Renaissance du fait d'une moindre étanchéité entre les deux domaines. Bref, qui emprunte à qui ? Art de parler et art de bâtir à la Renaissance ont un langage et des préoccupations communes. Autour de 1550 en France, grammaire et architecture aspirent à se dire en français et à affirmer l'identité française, face à la double influence de

---

1 Pagani-Naudet (2014), « La langue des grammairiens est-elle exemplaire ? », Actes du 1<sup>er</sup> colloque de la SIFD, Paris, Garnier.

l'antiquité romaine, et de l'Italie. L'architecture, notamment, animée par une « aspiration doctrinale » (Chastel 1988 : 15), emprunte à la grammaire et à la rhétorique son vocabulaire et son cadre théorique. Les architectes suivent en cela le *De Architectura* de Vitruve, traduit en français par Jean Martin en 1547, et dont le principal mérite serait d'avoir su « ramasser les éléments épars d'une tradition pour en constituer un ensemble ou corpus logiquement organisé » (Callebat 1994 : 33). La rhétorique fournit ainsi « le vocabulaire et les questions d'une esthétique générale » (A. Michel, *Rhétorique, philosophie et esthétique générale*, 1973, cité d'après Callebat 1994 : 34). Comment situer Meigret dans ce contexte ? Puise-t-il nonchalamment à la même source que les architectes ? Est-il dans l'emprunt conscient de mots remotivés par l'usage spécifique qu'en font ces derniers ? Notons d'abord que Meigret, dont le *Tretté* peut passer pour une traduction de Priscien (Colombat à paraître), se démarque justement de son modèle par la référence constante et construite à l'art d'édifier. En outre, Meigret est vraisemblablement informé des activités et des débats qui agitent les artistes contemporains. Il traduit en 1557 A. Dürer et dans la préface, il rappelle le lien entre peinture et art de parler :

Or entendez que tout ainsi qu'une parolle elegante & bien ordonnée a une grande puissance d'attirer les hommes à une audience & de les rendre affectionnez à la substance du propos, qu'en semblable aussi une pourtraiture bien ordonnée attrait plus aisément l'homme à la considération du fait de ses qualitez. Considérant donc la diligence et doctrine d'Albert Durer en la recherche des proportions de l'homme, (...) j'ay bien voulu (...) traduire les quatre livres qu'il a fait touchant la proportion de l'homme à celle fin que noz peintres & imagers soient plus diligens et plus adroits à bien compasser leur artifice.

Meigret salue chez le peintre sa recherche d'une représentation fidèle. C'est bien cet égard aux proportions du corps, au respect de la nature qui le rapproche des peintres et des architectes. Pourquoi se dire *architecteur* et non peintre ? C'est que le dessin de l'architecte est une projection : les plans représentent un édifice, construit ou à bâtir. De même Meigret est à la recherche d'un mode de représentation fidèle d'une réalité sonore, la langue. Un mot exprime cette posture commune : le mot *orthographie*. Les attestations les plus anciennes remontent au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle et renvoient au sens contemporain de *orthographe*, « manière d'écrire correcte ». Au XVI<sup>ème</sup> siècle, le terme apparaît dans le vocabulaire des architectes pour désigner la « représentation, le plan d'un bâtiment ». La première occurrence figure dans la traduction de Vitruve :

Orthographie est la représentation de la figure ou relief du bastiment pour demonstrier quel & comment il doit estre (Martin 1547 : f. 6 r<sup>o</sup>)

La tâche première du grammairien est de donner les règles permettant de bien parler mais aussi de bien écrire, c'est-à-dire de bien transcrire la matière sonore. Il doit donc réfléchir au meilleur mode de représentation de la langue. Pour Meigret, la lettre est l'image du son. Le système graphique fonctionne selon un principe de transparence, qui doit permettre de passer de la réalité sonore à sa représentation, et réciproquement sans perte, ni déformation. Cette matière s'organise selon des règles que Meigret aborde dans le chapitre consacré aux accents dans lequel à l'aide de portées musicales, il expose les lois de la prosodie française.

Meigret se dit *architecteur*, pas seulement parce qu'il « dresse une grammaire » en suivant les mécanismes d'assemblage du langage ; il est architecte aussi dans la mesure où il saisit une réalité (auditive) et en reproduit une figure (écrite), de même que l'architecte dessine les plans d'un édifice selon les lois de la perspective, en conservant les justes proportions des parties entre elles, pour permettre à partir du plan de reproduire dans le réel le même objet. On a vu que Meigret retient *bâtiment* pour traduire l'*ordinatio* de Priscien. Or le mot *ordinatio* désigne chez Vitruve la commensurabilité des parties avec un tout. Être attentif au rapport des parties entre elles, et des

parties au tout, c'est là une posture commune à l'architecte et au grammairien et tout particulièrement à celui qui décrit la langue française. Meigret tout en suivant de très près son modèle latin, ne perd jamais de vue les caractéristiques de son objet : la langue française. Or pour le français, la vision du langage comme combinatoire ne fonctionne plus au-delà des sons. Certes, les sons – et les lettres qui leur correspondent – *s'assemblent*. *Bâtiment* désigne quant à lui le résultat d'un bon ordonnancement : il est possible d'*assembler* des lettres ou des sons sans que cela aboutisse à une construction qui doit posséder des qualités d'ordre et d'harmonie :

Et combien que de deux mauvais vins on n'en saurait faire un bon breuvage, l'abus de l'écriture n'a point fait de difficulté de faire un assemblément de ces deux belles façons de parler, pour complaire, de l'une, au Beauceron, qui prononce *estoint, venoint* et, de l'autre, au Picard. (1550 : 11)

La valeur ajoutée du mot *bâtiment* par rapport au mot *assemblément*, c'est la notion d'ordre, fondamentale dans une langue où l'absence de flexion ne permet pas de « déterminer une rationalité des constructions à partir des traits caractéristiques portés par les mots » (Baratin 1989 : 485). En français, les mots s'ordonnent au sein d'un énoncé, et l'analyse des parties est tributaire de cet ensemble. Le sens est acquis de manière globale au sein d'un énoncé, qui « redistribue sur ses constituants le sens dont il est investi en tant qu'énoncé » (Baratin 1989 : 484). Dès lors, ce qui détermine le découpage de cet objet sonore et dicte sa transcription, c'est le *sens*. L'architecte a cette vision d'ensemble lorsqu'il trace le plan d'un édifice : le tout projeté détermine l'agencement des parties. En français, le sens de chaque mot est sensible au contexte ; Meigret ne fait référence qu'au contexte pour élucider des équivoques et réfute toute note de différence fondée sur la graphie :

les plus certaines [différences de signification] en toutes langues se découvrant (comme autrefois je l'ai dit) par le sens de la matière : comme si je dis, *Alexandre sēt sēs sēt ars liberaos, tout ainsi qe tu lēs sēs* (1550 : 4)  
quand nous disons *Pierr' et aojourdhuy a Paris en danjier d'une grand' envie : en d'envie* ne sera pas diction, ni *vie* aussi, parce que le sens ne le peut souffrir. (1550 : 20)

Le sens est accessible si les mots, matériaux nécessaires au « bâtiment de langage », suivent l'ordre français. Toute la syntaxe de Meigret tient en l'affirmation de l'existence de cet ordre français, notion qui tend à recouvrir celle de *style*. *Ordre* et *style* obéissent dans le *Tretté* à un usage proche de celui qu'en font les architectes. Ils renvoient à une idée nationale. Meigret compare « notre style » à celui des « Grecs » (1550 : 36), lorsqu'il dénonce les auteurs « friands de suivre le style latin » (1550 : 140), lorsqu'il oppose le « style de la langue latine » (1550 : 141) au « style français » (1550 : 141), c'est pour aborder la question de l'ordre des mots.

## Conclusion

Une grammaire aujourd'hui se consulte plus qu'elle ne se lit, il est rare que le lecteur s'attarde sur l'écriture de son auteur. Tout effort de style a des chances d'être éludé par le jeu des index et renvois internes qui fragmentent le discours. Ou bien d'être écarté comme élément indésirable ou non pertinent. À quoi pourraient bien servir des comparaisons, des métaphores dans une grammaire ? C'est la première question qui spontanément se pose à la lecture du *Tretté de la grammere françoeeze*. Mais une fois évacuées celles qui s'expliquent par l'alibi didactique ou polémique, reste un ensemble cohérent qui a trait à l'architecture, irréductible à ce type d'interprétation fondée sur l'intuition qu'une métaphore n'a pas sa place dans un traité de grammaire. Le contexte générique est responsable de la perceptibilité de ces figures sans forcément

être pertinent pour leur interprétation. Convoquer le contexte intellectuel et artistique, la chaîne des discours dans lesquels s'inscrit Meigret apporte un tout autre éclairage, en reposant la question : « où se situe la métaphore ? ». Pourtant, c'est bien le texte lui-même, sa « riche et diverse étoffe » (Ramus 1572 : 14) – le souci de sa cohésion, l'attention portée au réseau des occurrences – qui semble sinon donner la clé du moins poser le problème propre à cette œuvre. L'écriture de Meigret se caractérise par une logique de distinction discrète, qui veut affirmer ses choix comme étant ceux que la nature et la raison imposent. D'où ce jeu complexe qui consiste à la fois à réfuter le figuratif tout en préservant la référence à un autre champ du savoir. Meigret se situe dans une réappropriation active de mots hérités, qu'il adapte à la langue française, à la fois comme termes du métalangage et comme concepts opératoires pour la description du français.

## 21. Le conditionnel dans les grammaires du français

article paru dans Jacques Bres, Sophie Azzopardi et Sophie Sarrazin (dir.) *Ultériorité dans le passé et valeurs modales, Faits de langue*, n°40, 2012.

### 1. Aux commencements ...

L'usage du mot *conditionnel* dans les grammaires ne correspond pas à une innovation conceptuelle, imputable à un auteur précis. Ses premières attestations en français remontent au XIV<sup>e</sup> siècle, dans le sens « qui ne se réalise que sous certaines conditions ». Au XV<sup>e</sup> siècle, le mot rejoint le champ de la logique et de la grammaire pour qualifier une proposition qui introduit une condition ou une supposition. Au XVI<sup>e</sup> siècle, *conditionnel* qualifie le plus souvent une proposition, ou la conjonction *si*, occasionnellement le mode. Palsgrave<sup>1</sup> regroupe ainsi sous un mode dit *conditionnel* l'ensemble des constructions régies par *si*. Dans les grammaires rédigées en français, *conditionnel* connaît un sens plus large, dérivé de son sens premier – soumis à une cause ou condition – et à ce titre équivaut à *subjonctif* ou *conjonctif*. Ainsi pour R. Estienne, « quand on parle avec cause ou condition (...) ceste maniere sappelle maniere Conionctive ou conditionnelle »<sup>2</sup>. De tels emplois restent marginaux. Pour désigner un mode, le mot *conditionnel* doit son succès à l'éviction d'autres catégories mieux établies. En effet, c'est sous *l'optatif* – mode correspondant dans les grammaires du latin à l'expression du désir – que sont initialement rangées les formes en *-rais*. Elles côtoient sous cette étiquette les formes du subjonctif :

Pour commencer donc à éplucher cet optatif, nous en avons deux du temps présent: l'un qui a sa terminaison en *roç*: comme *j'ęymeroç*, (...). Nous avons un autre présent optatif qui se termine en *asse* ou *isse* ou *usse*: comme *ęymasse*, *oisse*, *lusse*.<sup>3</sup>

La même dualité se retrouve dans le mode subjonctif, où figurent les formes en *-rais* dans leurs emplois en subordonnée. Pillot<sup>4</sup> range d'ailleurs l'ensemble des formes en *-rais* sous le conjonctif, ne retenant pour l'optatif que les formes du subjonctif (*Dieu veuille que j'aye*, *Pleust à Dieu que j'eusse*, etc.). Dans les grammaires du XVI<sup>e</sup> siècle, les formes en *-rais* ne sont donc pas réunies au sein d'un paradigme spécifique, à l'exception de celle de Palsgrave qui, sur la base d'une équivalence avec l'anglais, les isole au sein d'un mode *potentiel*. Quelques auteurs, comme Meurier, retiendront cette dénomination, sans toutefois l'imposer dans la tradition grammaticale française.

Ainsi, le mot et la chose coexistent sans que soit pressentie une relation obligée entre eux. Le terme *conditionnel* n'entre pas dans la grammaire pour classer les formes en *-rais*, lesquelles ne sont pas immédiatement envisagées comme une innovation nécessitant une création terminologique. Les grammairiens de la Renaissance les reçoivent dans la continuité du latin : la forme *aimeroie* est admise comme l'aboutissement de *amarem*, subjonctif imparfait latin. C'est donc tout naturellement que *aimeroie* trouve sa place dans le paradigme de l'optatif et du subjonctif, selon que la forme exprime un souhait (*utinam amarem*) ou se situe sous la dépendance d'un autre verbe (*cum amarem*). Une telle indifférence a de quoi surprendre dans la mesure où sont attestés dès l'ancien français des emplois où la forme en *-rais* se distingue nettement du latin, à savoir les cas où s'exprime l'ultériorité par rapport à un fait passé, par exemple dans les paroles rapportées. Les grammairiens de la Renaissance ne s'avisent pas de cette singularité du français, et ce silence nous invite à penser qu'ils privilégient même dans ce cas une approche modale : la forme en *-rais* relève

1 Palsgrave, J., 1530, *L'éclaircissement de la langue française*. Londres, R. Pyson

2 R. Estienne, 1546, *Les declinaisons des noms*, Paris, Robert Estienne, p. 148.

3 Meigret, L. 1550, *Le Tretté de la Grammere françoeeze*, Paris, C. Wechel, d'après Hausmann, 1980, Tübingen, G. Narr, p. 73.

4 Pillot, J., 1550, *Gallicæ linguæ institutio*, Paris, Grouleau.

du subjonctif, d'un point de vue syntaxique d'abord puisqu'elle figure dans une construction subordonnée, en outre elle est commutable avec une forme du subjonctif et en porte sans doute les nuances sémantiques, à savoir l'« appréhension active du dire d'autrui »<sup>1</sup>.

## 2. Vers la stabilisation conceptuelle

La période classique est marquée par le renouvellement de la réflexion sur le verbe, et par la recherche d'une terminologie rigoureuse, toutes choses dont profite l'analyse des formes en *-rais*. Si Maupas<sup>2</sup> et Oudin<sup>3</sup> perpétuent le traitement mis en place au XVI<sup>e</sup> siècle, d'autres s'élèvent contre l'inutile multiplication des modes. Le critère morphologique sert souvent de guide dans cette entreprise de rationalisation : la fusion de l'optatif et du subjonctif conduit à l'abandon du subjonctif (Chiflet<sup>4</sup>) ou de l'optatif (La Touche<sup>5</sup>). Pour Arnaud et Lancelot<sup>6</sup>, l'absence d'« inflexions » spécifiques justifie l'abandon de ce mode en latin : « ce n'est pas seulement la manière différente de signifier qui peut être fort multipliée, mais les différentes inflexions qui doivent faire les modes ». Vairasse d'Allais<sup>7</sup> contrevient cependant à ce mouvement en alignant six modes : après deux modes « directs » (indicatif et impératif), il mentionne quatre modes « obliques », dont un mode *conditionnel* qui regroupe les formes en *-rais* fermement distinguées de l'optatif et du subjonctif. Ce conditionnel figure en tête des modes obliques pour ses affinités avec les modes directs qu'il approche « en dignité ». Intuition qui précède en somme le rattachement explicite des formes en *-rais* à l'indicatif par Buffier<sup>8</sup> qui les qualifie de « temps incertain ».

Les nuances modales ou temporelles assignées à la forme en *-rais* contribuent à statuer sur son classement et sa désignation. L'approfondissement des analyses, faisant jaillir plus nettement les enjeux, conduit à l'éclatement d'un discours jusque-là assez homogène, et aux hésitations de la terminologie : on cherche un terme qui coïncide avec le sens, posture philosophique aussi bien que pédagogique. Et dans cette période où la grammaire emprunte à la logique ses catégories de raisonnement, on assiste à la montée en puissance du mot *conditionnel*, tantôt pour désigner un nouveau mode, tantôt pour concurrencer comme au XVI<sup>e</sup> siècle le mot *subjonctif*. La *Grammaire générale et raisonnée* en distinguant « les affirmations simples, comme *il aime, il aimoit* » et les affirmations « conditionnées & modifiées ; comme *quoy qu'il aimast, quand il aimeroit* »<sup>9</sup> a sans doute contribué à cette banalisation. Son influence est perceptible dans la distribution des modes que propose Régnais-Demarais : sur la foi de critères morphologiques, ce dernier distingue trois modes indicatif, impératif, subjonctif « qu'on pourroit appeler aussi l'*Indirect*, ou le *Conditionnel*, à cause de la manière dont on s'y énonce »<sup>10</sup>. Girard qui isole les formes en *-rais* au sein d'un mode distinct exprime sa faveur pour le mot *conditionnel*, mais « par respect pour les anciens maîtres »<sup>11</sup> retiendra finalement *suppositif*. Beauzée le rejoint estimant *suppositif* préférable à *conditionnel* : le terme lui paraît « plus analogue aux termes d'*indicatif, d'impératif de subjonctif, &c, &c* & marquer de façon plus précise la destination particulière de ce Mode »<sup>12</sup>. Il réfute donc le rattachement de ces formes à l'indicatif, se fondant sur leur valeur temporelle : les temps du *suppositif* sont « indéfinis », « immédiatement relatifs au moment où je parle ».

1 Rosier, L., 1999, *Le discours rapporté, histoire, théories, pratiques*, Paris-Bruxelles, Duculot, p. 78.

2 Maupas, Ch., 1607, *Grammaire et syntaxe françoise*, Orléans, Olivier Boynard.

3 Oudin, A., 1632<sup>1</sup>, 1640, *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Paris, Antoine de Sommaville.

4 Chiflet, L., 1659, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques Van Meurs.

5 La Touche, P., 1696, *L'art de bien parler françois*, Amsterdam, Wetsteins & Smith.

6 Arnaud, A. & Lancelot, C., 1660, 1676, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Le Petit.

7 Vairasse d'Allais, D., 1681, *Grammaire méthodique*, Paris, chez l'auteur.

8 Buffier, Cl., 1709, *Grammaire françoise sur un plan nouveau*, Paris, N. Le Clerc et al.

9 Arnaud et Lancelot, *op. cit.*, p. 112.

10 Regnier-Desmarais, F. S., 1705<sup>1</sup>, 1707, *Traité de la grammaire française*, Amsterdam, H. Desbordes., 343.p.

11 Girard, Abbé G., 1747, *Les vrais principes de la langue française*, Paris, Le Breton. p. 12.

12 Beauzée, N., 1767, *Grammaire générale*, vol. 2, Paris, Barbou. p. 236.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la stabilisation conceptuelle semble acquise : sur la base d'une véritable « satisfaction dans l'accord verbal des définitions »<sup>1</sup>, est solidement établi le rapport entre le paradigme des formes en *-rais* isolées dans un mode distinct, et le mot *conditionnel* qui lui offre une dénomination fortement motivée, recouvrant les emplois exemplaires (procès sous condition, dans le cadre d'un système hypothétique, ou condition sous-jacente). Les options choisies par Lhomond annoncent la nomenclature scolaire des siècles suivants : il reconnaît le mode conditionnel, « quand on dit qu'une chose seroit, ou qu'elle auroit été moyennent une condition »<sup>2</sup>, regroupant les formes en *-rais*, simples et composées, ainsi que les formes du subjonctif plus-que-parfait.

### 3. Le temps des controverses

Sitôt acquis ce mode conditionnel est soumis à la critique des tenants de la grammaire historique. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les romanistes français, à la suite des philologues allemands, affirment la filiation commune du futur et des formes en *-rais*, respectivement issus des périphrases *amare habeo* et *amare habebam*. Si l'explication historique sape les fondements morphologiques et sémantiques d'un mode conditionnel, elle offre une assise scientifique et une cohérence nouvelle à des remarques jusque-là éparses et parfois très anciennes : la parenté du futur et des formes en *-rais* est une constante du discours grammatical depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, Maupas dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle mettait en rapport les deux formes dans le cas des paroles rapportées.

Toutefois, « le virage de la grammaire savante vers le comparatisme et l'histoire laisse (...) le champ libre à la grammaire scolaire »<sup>3</sup>, laquelle impose durablement un mode conditionnel hétérogène (accueillant un conditionnel passé « deuxième forme »). Le rattachement des formes en *-rais* à l'indicatif (sanctionné par la terminologie officielle de 1997) en préservant l'ancienne dénomination et le double tiroir présent /passé, perpétue la dualité conditionnel temps/conditionnel mode. Ce compromis reflète les aléas du débat linguistique, dominé par la recherche de l'explication unique et de l'adéquation terminologique. La question de l'identité (le conditionnel, mode ou temps?) s'est déportée sur la question des modalités (faut-il dériver la valeur modale de la valeur temporelle, ou l'inverse ? peut-on trouver un invariant sémantique réunissant toutes les valeurs ?). La désignation reste au cœur du débat. Tacitement, beaucoup s'accrochent au terme consacré par l'usage, transparent, vidé de ses connotations modales, et apte à recevoir des qualificatifs spécifiant sa nuance : journalistique, contrefactuel, temporel, etc. D'autres récusant le mot *conditionnel* et ses implications sous-jacentes militent pour une désignation conforme à sa valeur temporelle (futur 2, futur du passé, imparfait du futur).

---

1 Bachelard, G., 1938<sup>1</sup>, 2004, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, p. 69

2 Lhomond, C.-F., 1780, *Eléments de la grammaire française*, Paris, Colas, p. 21

3 Chervel, A., 2000, « La contrainte orthographique », in S. Auroux (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, T. III, Liège, Mardaga, pp. 55-62, p 57.

## 22. Prolepse et dislocation. Notions rivales ou complémentaires ?

article paru dans *De Lingua Latina, revue de linguistique latine en ligne du Centre Alfred Ernout*, n° 7 (numéro thématique sur la prolepse) 2012<sup>1</sup>.

[En ligne : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/numero-7-etudes-sur-la-prolepse>]

Pour Sanctius en 1587, la prolepse fait partie de ces « monstres mis au monde par les grammairiens » (1587 : 275)<sup>2</sup>. Après une longue éclipse, le monstre, défait par la routine d'utilisations abusives, vient aujourd'hui s'exténuer dans les grammaires françaises. Longtemps discrète dans les manuels de syntaxe, la prolepse y figure désormais, de manière erratique et de ce fait assez incontrôlée. Menacée de dissolution par un usage qui, la coupant de son histoire, d'un contenu notionnel complexe, la ramène à un emploi au plus près de son étymologie, la prolepse « comme son nom l'indique » finit par désigner tout ce qui a fait l'objet d'un déplacement vers l'avant. Cette altération de la notion était assez prévisible dans la mesure où l'absence en français contemporain du phénomène étudié en latin et en grec constitue la condition même de sa perceptibilité : « la notion de prolepse en tant qu'elle est censée décrire une syntaxe particulière est une notion mal définie et bâtarde. Elle repose sur l'impossibilité de définir une relation ; or cette impossibilité se réduit bien souvent à la difficulté de trouver une traduction naturelle en français » (Milner, 1980 : 40).

Ainsi vidé de sens, le mot « prolepse » s'emploie souvent juxtaposé à d'autres termes tout aussi vagues : thématization, extraposition, inversion, dislocation. Je m'en tiendrai à cette dernière équivalence qui me semble particulièrement contestable. Apparemment initiée par R.-L. Wagner et J. Pinchon pour qui « la prolepse revient à briser [la phrase] ou à la disloquer » (1962, 1991 : 545), cette acception a été reprise dans plusieurs ouvrages qui inscrivent le mot « prolepse » dans leur index ou table des matières, et l'articulent, de manière assez variable d'ailleurs, avec cette autre notion, floue mais finalement mieux établie, la dislocation. De cette confusion des usages, l'ouvrage d'H. Bonnard est exemplaire :

La langue courante dispose d'un moyen de séparer l'information référentielle de l'information propositionnelle, moyen connu sous le terme de « dislocation » (ou de « prolepse »)

Paul, Madeleine, *il la courtise*

Paul, Madeleine, *il la courtise*. (Bonnard, 2001 : 227)

Comment comprendre cette redondance ? S'agit-il d'une nouvelle manifestation des aléas d'une terminologie instable ? Ou bien le couple fonctionne-t-il de manière complémentaire ? La question se pose d'abord d'un point de vue diachronique. Comment en est-on arrivé à cette équivalence ?

### 1. Prolepse et grammaire du français : une histoire conditionnée par la grammaire du latin

Avec la prolepse, la grammaire française s'empare d'une notion très ancienne. Reste à savoir s'il s'agit là d'une simple continuité terminologique ou bien si la permanence du mot dans le lexique des linguistes recouvre aussi une continuité conceptuelle. Le mot « prolepse » apparaît dans des champs très divers : rhétorique, narratologie, grammaire. Cet éclatement ne relève pas de la seule

1 Je remercie Lyliane Sznajder pour ses conseils amicaux et pour sa relecture experte, notamment pour tout ce qui concerne les sources latines.

2 *Minerve ou les causes de la grammaire latine* est citée d'après la traduction de CLERICO (1982).

modernité : il est déjà sensible dans les textes latins.

## 1. 1. Un héritage complexe

La grammaire française doit assumer « un héritage complexe » (Colombat, 1993 : 31) où se côtoient plusieurs conceptions de la prolepse. Mentionnons tout d'abord deux conceptions extra-grammaticales. La première est rhétorique : il s'agit du procédé par lequel l'orateur réfute par avance les arguments de l'adversaire. Ce premier sens connaîtra une grande stabilité. Une autre approche, relative à la chronologie narrative, fait de la prolepse un anachronisme, approche qui trouve un prolongement dans l'usage que Genette a imposé en narratologie. En ce qui concerne la prolepse grammaticale, B. Colombat souligne une « ambiguïté initiale ». Selon une première approche, on parle de prolepse quand « le nombre est affecté aux verbes (ou : aux mots) avant que soient définis les objets ou les personnes » :

*Prolepsis est cum ante numerus uerbo redditur quam |res personae [rei] finiuntur* (Charisius, GLK 1, 368, 24)

*Prolepsis est pronuntiatio rerum ordine secutarum, id |est cum ante numerus uerbo redditur quam personae definiuntur* (Dionysius, GLK 1, 443, 22) (exemple emprunté à Julius Rufinianus)

L'autre tradition se fonde sur Donat : « la prolepse est la prise par avance des choses qui suivent dans l'ordre », ou selon la reformulation de M. Baratin, « l'anticipation d'un terme par rapport à l'ensemble dont il fait partie ou qu'il représente »<sup>1</sup>.

*Prolepsis est praesumptio rerum ordine secutarum* (Donat, GLK,4, 663, 10)

Pour Priscien, la prolepse est un phénomène d'absence d'accord, par ex. « la combinaison d'un sujet au singulier et d'un verbe au pluriel, parce que le sujet exprimé par anticipation fait en réalité partie d'une série » (Baratin 1989 : 447-448), définition illustrée par les phrases suivantes :

*Aquilae deuolauerunt, haec ab oriente, illa ab occidente.*

« Les aigles s'abattirent en volant, l'un venant de l'orient, l'autre de l'occident. »

vs.

*Aquilarum altera deuolauit ab oriente, altera ab occidente.*

« Des deux aigles, l'un s'abattit en volant venant de l'orient et l'autre de l'occident ».

Cet exemple<sup>2</sup> sera la trace durable de l'héritage latin, même lorsque le mot « prolepse » aura disparu du vocabulaire grammatical. Les premiers ouvrages voués à la description des langues vernaculaires adaptent l'appareil conceptuel hérité de l'Antiquité et reprennent même les exemples-types, qui ne subissent qu'une traduction<sup>3</sup>. Pour la prolepse, l'exemple se maintiendra mais il sera reclassé sous la figure de l'ellipse ou du zeugme. La prolepse comme figure grammaticale va quant à elle s'absenter durablement des grammaires du français.

---

1 BARATIN (1989 : 289) ; (voir également COLOMBAT 1993 : 32).

2 Pour une analyse détaillée, nous renvoyons à COLOMBAT (1993).

3 On le trouve par exemple traduit en occitan : « *las ayglas han volat, aquesta vas Orient, et aquela vas Occident* » dans *Les Fleurs du gai savoir, Las Flores del gay saber*, ouvrage du XIV<sup>e</sup> siècle, composé dans le cadre des Jeux floraux de Toulouse. Nous citons d'après la traduction française, qui a conservé les exemples en occitan : *Les fleurs du gai savoir : autrement dites Lois d'amour*, 1841-1843, trad. de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre ; rev. et compl. par M. Gatien-Arnoult, Toulouse, J.-B. Paya.

## 1.2 La période humaniste : l'exemple de Ramus.

D'une manière générale, la prolepse suit le destin de l'ensemble des figures de construction, qui ne sont pas récupérées dans les premières grammaires du français lesquelles accordent peu de place à la syntaxe, et se consacrent aux parties du langage. Or les figures de construction engagent une réflexion au-delà de la morphologie. En outre, la figure implique une sensibilité à la variation, qui s'épanouira difficilement dans des ouvrages qui doivent surmonter la variation pour imposer l'idée que le français peut être réglé. La problématique des figures renvoie à une problématique de l'écart, malaisée à expliciter en l'absence de norme. Ainsi, on peut concevoir que les premiers grammairiens n'aient pas repris à leur compte le système des figures de leurs modèles latins.

La description du français est en effet largement conditionnée par la grammaire latine, bien au-delà de la simple récupération d'outils conceptuels. J'en donnerai ici pour exemple Ramus, emblématique de cette servitude dont il est difficile de mesurer la portée si l'on s'en tient à l'étude des grammaires du français. Si Ramus est connu par les francisants pour sa *Grammere* parue en 1562, puis rééditée en 1572, son influence a également été considérable dans le champ de la grammaire latine. Pour l'objet qui nous concerne ici, à savoir les figures, et tout particulièrement la prolepse, l'œuvre latine de Ramus présente une évolution qui se répercute de manière très nette sur sa description du français. Entre 1560 et 1564, Ramus renonce pour sa grammaire latine à la liste des figures. Ces dernières par ricochet se retirent également de la grammaire du français. En 1562, Ramus se penche sur la syntaxe du français, et pour décrire le « bâtiment des mots entre eux », il recourt au vocabulaire des figures :

Il i a troe' figure' comunes au' noms e verbes, savoer Enalaję, prolepse, Zeugme: Enalaję e' la cõvenansę d'un mot avec lę posterior de deũ presedens, ci devroet etr' avec lę presedent: e partant et dit enalaję, ci et a dirę çanjement: setę figur' aviët au' rëlatifz e partifipe' du verbe sustantif ou semblable: come, Toutę la nasion son' nomes Vënisians: Le' courous des amans, et un rënouvelęment d'amour.

Prolepse, s'et a dir' ocupasion, e' can' lę spesial et entendu e ocupe du jeneral: come, Dęs armeęs empeçęt: l'unę du cote de la Gaule, l'autre du cote de Rome. Isi nous entendon' du jeneral tant nom çę verbe, les spesiaus e noms e verbes, savoer, un' arme' empeçę, l'autr' arme' empeçę. (Ramus, 1562 : 108-110)

Ces exemples correspondent tous à des traductions d'exemples latins. Celui qui illustre l'énallage -« Les courroux des amants est un renouvellement d'amour » *Rixae amantium integratio est amoris-*, est adapté de Térence<sup>1</sup> via le *Catholicon* de Johannes Balbi : dans cet ouvrage, la citation illustre l'accord du verbe avec l'attribut et non avec le sujet, phénomène que l'auteur rattachait à la prolepse (Colombat, 1993 : 37). Ce n'est pas cet exemple que Ramus proposait pour la prolepse mais une autre phrase - « deux armées empêchent : l'une du côté de la Gaule, l'autre du côté de Rome » - elle-même directement traduite du latin, et qui illustre le lien du général au particulier. En 1572, Ramus remanie sa grammaire française. Outre une gestion plus diplomatique de la graphie<sup>2</sup>, on note des aménagements qui semblent être la conséquence directe des évolutions observées dans sa grammaire latine. Comme pour cette dernière, il renonce à la liste des figures, les phénomènes à décrire sont bien les mêmes – en témoigne la stabilité des exemples d'une édition à l'autre – mais ils sont reclassés dans ce que Ramus appelle désormais « anomalie ». Ces anomalies sont étudiées dans le second livre de sa grammaire consacré à la syntaxe. Ainsi la phrase qui dans la version de 1562

1 Le véritable vers de Térence est en fait *amantium irae amoris integratio* (Ter. *And.* 554).

2 En 1562, Ramus, dans la lignée de Louis Meigret, rédige sa grammaire en adoptant une graphie rénovée. En 1572, pour ne pas compromettre la diffusion de son ouvrage, il propose une édition avec double graphie, mettant en regard l'orthographe « grammairienne » et l'orthographe traditionnelle.

illustre la prolepse apparaît dès le premier chapitre intitulé « De la convenance du nom avec le nom » :

L'anomalie est aussi fréquente en la Syntaxe qu'en l'etymologie. Quelquefois le substantif, aucunefois l'adjectif est entendu: cōme. Deux armées empeschent, lune de la ville, l'autre de la Gaule, vous entendes, lune armée, l'autre armée. (Ramus, 1572 : 126-127)

Au chapitre 7, « De l'anomalie du nombre et de la personne », figure la phrase traduite de Térence, qui, rappelons-le, était initialement apparue dans le corpus des exemples latins pour illustrer une forme de prolepse, et que Ramus avait reclassée en 1562 comme énoncé :

Secōdemēt, quād le verbe singulier est quelquesfois appliqué, non pas au supposit pluriel, cōme il debuait, ains au nom *fungulier* gouverne du verbe, cōme: Les courroux des amoureux cest vng renouvellement d'amour, Cest, pour Sont. (Ramus, 1572 : 161)

Outre cette éviction du vocabulaire relatif aux figures - et donc de la prolepse - notons la réécriture de l'exemple qui, de ce fait, ressemble un peu moins à un calque, passant de « Les courroux des amoureux *est*<sup>3</sup> un renouvellement d'amour » à « Les courroux des amoureux *cest* un renouvellement d'amour ». Cette révision est intéressante par ce qu'elle nous révèle sur le sentiment linguistique. Avec le passage de *est* à *cest*, Ramus introduit apparemment une segmentation dans l'énoncé : c'est, du moins, ce que nous percevons de manière prioritaire dans cet énoncé que les grammairistes contemporains qualifieraient « dislocation », ou de « prolepse ». Pour Ramus cependant, il y a tout juste un problème d'accord : « *cest* est mis pour *sont* ». Autrement dit, nulle redondance, nulle segmentation ne sont commentées ici, sont-elles seulement perçues ? Pourtant l'exemple a sans doute été révisé pour produire un énoncé plus conforme à la langue française. Ce qui est clair, c'est que notre sensibilité à la dislocation - ou à la prolepse - s'inscrit dans la diachronie et dans l'histoire du sentiment linguistique.

### 1.3. Une longue éclipse

Dans le transfert qui s'opère du latin au français, la prolepse disparaît du champ de la grammaire, bien qu'elle se maintienne comme figure de pensée, et plutôt sous le nom hérité du latin d'« occupation ». En 1555, *La Rhétorique française* d'Antoine Fouquelin la classe parmi les figures « en demande et réponse ensemble »<sup>4</sup>:

Occupation est une figure de la sentence par laquelle on vient au devant de quelque demande et objection et à laquelle on répond promptement. (Fouquelin, 1555 : 84)

Dans le domaine de la grammaire, la prolepse connaîtra une éclipse durable, sous l'influence de Ramus, ou encore de Sanctius. Cette influence est perceptible dans la *Grammaire Générale et Raisonnée* qui reprend la même liste de figures que la *Minerve* : syllepse, ellipse, pléonasme, hyperbate. C'est encore semble-t-il solidairement à ce qui se passe pour la grammaire du latin que s'organise l'éviction de la prolepse. Les auteurs de la *Grammaire Générale* suivent la liste établie pour la *Nouvelle Méthode Latine*, liste réduite à « quatre espèces suivant la pensée du docteur Sanctius » (Lancelot, 1644, 1761 : 532), récusant la prolepse comme « chimère ». L'exemple emblématique de Priscien est reclassé sous la figure de l'ellipse :

De la seconde sorte d'ellipse appelée Zeugma. III. Mots sous entendus dans l'énumération des

---

3 Je souligne.

4 D'une certaine manière, cette approche en termes de question et de réponse fait écho à celle que Charles Bally propose pour le thème : « le thème est une sorte de question dont le propos est la réponse » (Bally, 1932 : 62).

parties. La troisième quand après un mot qui comprend le tout, on fait distribution des parties sans répéter le Verbe comme *Aquilae volauerunt, haec ab oriente, illa ab occidente*. (Lancelot, 1644, 1761 : 549)

Chez Beauzée, la prolepse comme figure de construction est mentionnée dans la table des matières mais ramenée à une « espèce particulière d'ellipse envisagée par quelques uns comme une sorte de Zeugme » (1767 : 658). Dans le corps de sa grammaire, le développement reprend l'exemple traditionnel :

Ce même auteur envisage encore une autre sorte d'ellipse sous le nom de *prolepse* en grec (*praesumptio, praeoccupatio*) : & l'auteur de la Méthode latine en fait une troisième sorte de zeugme : c'est quand après un mot qui comprend le tout on fait distribution des parties sans répéter le mot général attribué au tout. Exemple : *Aquilae volarunt, haec ab oriente illa ab occidente* ; il est clair que c'est un zeugme composé avec changement dans le nombre & que dans la plénitude analytique il faut dire : *Aquilae volarunt, haec* (aquila volavit) *ab oriente illa* (aquila volavit) *ab occidente* (Beauzée, 1767 : 423-424)

La permanence des exemples indique une recatégorisation des faits hier consignés sous la rubrique prolepse, et désormais ramenés à l'ellipse ou au zeugme. La prolepse comme figure de construction reste absente de la plupart des ouvrages de grammaire du XIX<sup>e</sup> siècle. La notion n'apparaît pas dans les grandes synthèses de cette époque : le dictionnaire de Demandre, la *Grammaire générale des grammaires françaises* de Napoléon Landais, la *Grammaire des grammaires* de Giraut-Duvivier ne la retiennent pas parmi les figures de construction. Quant à la *Grammaire nationale* de Bescherelle, elle observe le même silence du point de vue de la notion, bien qu'elle fasse état de constructions - comme les « doubles sujets » ou les emplois pléonastiques - qui seront progressivement désignées comme prolepse, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

#### 1.4. le retour de la prolepse et son émancipation à la faveur de la dislocation

La prolepse revient dans les grammaires du français par l'intermédiaire de linguistes qui travaillaient initialement sur les langues anciennes ou sur le français médiéval. Avant d'investir la grammaire française, la prolepse se reconstruit, en dehors de la France, dans le domaine des langues anciennes. Le terme « prolepse » opère un retour progressif, dans les manuels de latin publiés en Allemagne et en Angleterre, moyennant une redéfinition de la figure de construction. Cette redéfinition se manifeste d'abord par l'implantation au début du XIX<sup>e</sup> siècle d'un nouveau problème syntaxique et d'un nouvel exemple. Les manuels de latin de cette époque font état d'un fait de langue, imité du grec, un « mélange de construction », une « fusion », illustré par un extrait de Cicéron :

*Nosti Marcellum, quam tardus et parum efficax sit, itemque Servius quam cunctator* (*Fam.* 8, 10, 3)

Une sorte d'unanimité se fait autour de cet exemple, qui devient rapidement emblématique. Plusieurs ouvrages parus au début des années 1820 le mentionnent dans des contextes similaires. La trace la plus ancienne que j'ai trouvée figure dans la grammaire de J. Kenrick parue en 1823, fondée sur l'ouvrage de K.-G. Zumpt :

The Latins very rarely imitate the Greek construction, according to which the subject of a proposition dependent on a verb of knowledge, perception, &c. is made the object of that verb. Scin *me* in quibus sim gaudiis? Ter. *Nosti Marcellum* quam tardus sit. Caes. ap Cic. (Kenrick , 1823 : 229-230)

A *Copious latin grammar* de G. Walker, parue deux ans plus tard, reproduit le même exemple ; la phrase de Cicéron vient y clore une liste assez longue :

Sometimes for the principal nominative we find an accusative, when qui follows : as Terent. Eun. 4. 3. 11, *Eunuchum*, quem dedisti nobis, quantas dedit turbas; for *Eunuchus* : we must explain *Eunuchum* by quod attinet ad ; or *Eunuchum* quem may be taken together, is being understood with dedit. So Virg. *Aen.* 1. 573 (577), *urbem* quam statuo vestra est; for *urbs*. This accusative for a principal nominative is often governed by a verb : [...] Cael., *nosti Marcellum* quam tardus sit; for *nosti*, quam tardus sit *Marcellus*. So in English, Thou knowest the man, how slow he is &c. (Walker, 1825 : 323)

G. Walker reprend-il l'exemple de Cicéron dans le sillage d'autres ouvrages ou bien se fonde-t-il sur une source plus ancienne ? Sa grammaire se donne en effet comme la traduction de l'ouvrage de I. J. G. Scheller<sup>1</sup> - à qui revient peut-être la paternité de l'exemple. Quoi qu'il en soit la tradition est rapidement établie. En quelques années, la citation de Cicéron acquiert un caractère presque routinier :

In imitation of the Greek, a verb has sometimes an accusative, which should be the nominative to the following verb, as : *Nosti Marcellum, quam tardus et parum efficax sit, itemque Servium, quam cunctator.* Cic. (Schipper, 1832 : 191)

Ce couple fait de langue-exemple est consacré par la terminologie. Le terme *prolepse* récupère l'exemple type et la problématique syntaxique qui va avec :

*Prolepsis*.—In such constructions, the subject of the clause is sometimes, by a Greek idiom, put in the accusative as the object of the verb ; as, *Nosti Marcellum, quam tardus sit*; instead of *Nosti quam tardus Marcellus sit*, "You know how slow Marcellus is." This is called *prolepsis* or *anticipation*. Gr. Gram., § 150, Obs. 4. (Bullion et Morris, 1867 : 209)<sup>2</sup>

On assiste donc à la reconceptualisation de la prolepse, qui sur cette base va d'ailleurs investir la grammaire de l'ancien français où elle désigne sensiblement les mêmes configurations syntaxiques. R.L.G. Ritchie établit un rapprochement entre l'ancien français et le latin : reconnaissant en ancien français les cas de prolepse du sujet de la subordonnée, ils les décrivent en se fondant sur la grammaire latine et recourent à l'exemple type du latin (*Nosti Marcellum*)<sup>3</sup>. F. Brunot affirme que « le plus ancien français connaît la prolepse du sujet dans les propositions subordonnées » (1933 : 1998).

S'installe progressivement une définition précise de la prolepse comme fait de syntaxe, repérable dans les langues anciennes, dans les langues à flexion comme l'ancien français. Parallèlement se confirme son exclusion du champ du français contemporain :

La prolepse est une figure de pensée ou une figure de construction. Dans le premier cas, elle consiste à prévenir une objection en l'exposant soi-même, pour la réfuter d'avance et empêcher l'adversaire d'en faire usage. Dans le second, elle consiste à construire le sujet d'une proposition complétive comme complément de la proposition principale dont elle dépend ; cela a lieu

1 I. J. G. Scheller, 1779, *Ausführliche lateinische Sprachlehre oder sogenannte Grammatik*. Fritsch, Leipzig. Nous n'avons pas eu accès à cet ouvrage, ni aux autres travaux de ce philologue. Le doute pesant sur mes hypothèses sera sans doute aisément levé par un lecteur latiniste et germaniste.

2 Comme le mentionne le renvoi des auteurs à leur grammaire grecque, c'est sans doute aussi dans une évolution des études portant sur le grec qu'il faut chercher la source de cette reconceptualisation.

3 R.L.G. Ritchie, 1907, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français*, Paris, Champion, p. 112.

surtout dans les langues à flexion, après des verbes qui signifient *dire, savoir, craindre*. (Berthelot, *et al.*, 1885-1902)

Un autre glissement intéressant s'opère. La prolepse, à travers le commentaire de la phrase de Cicéron, suscite un jugement normatif et esthétique :

C'est surtout dans le style familier qu'on rencontre la prolepse ou anticipation : le sujet de la subordonnée devient complément de la principale (Laurand, 1918 : 512)

C'est peut-être cette voie qui permet d'atteindre la dernière étape de cette histoire, et de concevoir la prolepse en français. Dans les manuels de latin, parce que l'approche est translinguistique, les auteurs recherchent un équivalent français qui rende compte d'une particularité de la syntaxe latine. Là commence un certain désordre. Dans une perspective de traduction, les auteurs proposent un calque, une espèce de mot à mot en français reconstruit, ou bien cherchent une tournure équivalente, du point de vue expressif

*Prolepse. Nosti Marcellum quam tardus et parum efficax sit itemque Servius quam cunctator /*  
Tu connais Marcellus, combien il est lent et peu efficace, et Servius est hésitant. C'est le phénomène que nous avons en français parlé : « Regarde cet homme quel air il a » en lieu de « Regarde quel air a cet homme » (Lavency, 1985 : 274)

Finalement, la prolepse apparaît dans les grammaires du français sans référence au latin mais le transfert s'opère à travers un auteur qui hérite de la notion à travers le latin et l'ancien français. R.-L. Wagner emploie ainsi le mot « prolepse » pour désigner un phénomène qui à cette époque avait déjà reçu un autre nom, celui de « dislocation » :

La mutation des éléments ou des termes, le dégagement d'un terme ne rompent pas la structure d'une phrase. La prolepse revient au contraire à la briser ou à la disloquer. Ce procédé consiste à jeter en tête un terme de la phrase, à l'isoler au moyen d'une pause et à la reprendre dans la phrase au moyen d'un pronom ou d'un adverbe représentant. (Wagner et Pinchon, 1991 (1962) : 545)

Notons d'emblée l'emploi du verbe « disloquer » (mais non « dislocation »), où nous pouvons entrevoir une mise en concurrence des deux terminologies. Cette interprétation de la prolepse a des effets de retour sur l'étude de la langue médiévale. Moignet l'adopte dans sa *Grammaire de l'ancien français* :

La prolepse d'un terme peut avoir pour effet de le situer en quelque sorte, hors phrase. Il devient nécessaire alors de le rappeler dans la phrase par un pronom anaphorique : *Li quens Rollant, il est mult irascut*. (Moignet, 1973 : 363)

On pressent une zone d'incompréhension mutuelle et de conflit, les linguistes comme Härmä (1990 : 176-177) contestant ce genre d'application d'une terminologie qu'il réserve à des constructions spécifiques à la langue médiévale, proches des configurations latines qui ont inspiré le transfert de la notion.

Une autre étape est franchie avec Pierre Le Goffic, qui emploie « prolepse » et « dislocation » :

Un terme nominal peut être jeté en début de phrase (ou repris en fin de phrase) en construction détachée et repris (ou annoncé) par un pronom anaphorique (ou cataphorique) qui en précise la fonction [...]. Ces termes posent un actant de l'énoncé, pour lui-même, en lui conférant valeur de thème [...]. On parle alors de phrase « disloquée » (ou disjointe, détachée, segmentée).

L'élément détaché en début de phrase est dit en prolepse (ou disloqué à gauche)». (Le Goffic, 1993 : 377)

Un courant dominant se dessine autour du binôme prolepse – dislocation. C'est sur cette base, me semble-t-il, que la prolepse trouve son autonomie vis-à-vis de la tradition latine. Cette installation doit beaucoup à ce qu'on appellerait un effet de source, et à la diffusion assez rapide – soutenue par les dictionnaires - des définitions que proposent Wagner et Le Goffic.

Il faut noter ici que le parcours grammatical de la prolepse n'a pas interdit son emploi dans d'autres domaines, qui d'ailleurs ont été plus immédiatement productifs. J'entends parler ici du couple analepse/prolepse grâce auquel G. Genette dans *Figures III* étudie les faits d'anachronie narrative :

Nous les éliminerons [anticipation ou rétrospection] le plus souvent au profit de deux termes plus neutres : désignant par prolepse toute manœuvre narrative consistant à raconter ou évoquer d'avance un événement ultérieur, et par analepse toute évocation après coup d'un événement antérieur au point de vue de l'histoire où l'on se trouve. (Genette, 1972 : 82)

Il est intéressant d'observer, au-delà de la valeur opératoire du concept ainsi renouvelé, la vacuité du terme au moment où Genette s'en saisit. Il n'a nullement l'intuition de déranger une tradition contemporaine mieux établie que celle qu'il s'apprête à instaurer. Le mot « prolepse » est non seulement à disposition mais encore neutre, vide de sens et vierge de toute controverse. Le mot a été choisi pour ses vertus étymologiques, pour sa matérialité même :

Nous entrons ici dans les embarras et les disgrâces de la terminologie. Prolepse et analepse présentent l'avantage d'entrer par leur radical dans une famille grammatico-rhétorique dont quelques autres membres nous serviront plus tard et d'autre part nous aurons à jouer de l'opposition entre ce radical *-lepse* qui désigne en grec le fait de prendre d'où narrativement de prendre en charge et d'assumer (prolepse : prendre d'avance, analepse : prendre après coup) et le radical *-lipse* (comme dans ellipse ou paralipse) qui désigne au contraire le fait de passer sous silence. Mais aucun préfixe emprunté au grec ne nous permet de surplomber l'opposition pro/ana. (Genette, 1972 : 82-83)

Si j'insiste sur ce point, c'est que Genette fonde là un usage courant de « prolepse » aujourd'hui. Il convient de ne pas l'oublier. Lorsque le grammairien reprend « prolepse » à son compte, il n'opère pas en terrain neutre. Et ce, quelle que soit la chronologie des attestations, Genette l'emporte sur Wagner même si ce dernier a planté son drapeau avant. Genette construit en outre un couple plus efficace d'un point de vue notionnel avec analepse/prolepse que l'on retrouve aussi chez B. Cerquiligni :

Les divers procédés de signalisation syntaxique du discours, en ancien français, se ramènent à deux types, que nous avons nommés, en empruntant les termes à la rhétorique ancienne : prolepse, pour les structures antéposées, analepse pour ce qui est inter-, et postposé. (Cerquiligni, 1978 : 88)

Là encore l'emprunt se fait par dessus la tradition grammaticale pour atteindre directement la rhétorique ancienne. Il s'agit d'une création libre de son auteur. A ce stade, la prolepse est devenue une sorte de « palais à volonté » : les auteurs qui s'en emparent semblent se servir d'un terme disponible. Conjurant l'éclatement du domaine suppose de concilier rhétorique, narratologie, et grammaire, de trouver un fonds commun sur la base duquel circuler d'une discipline à l'autre. Or, ce qui met en péril cette unité est précisément le dernier développement de la prolepse donnée comme un équivalent de la dislocation. C'est pourquoi il importe de revenir sur ce binôme.

## 2. Comment fonctionne le couple prolepse / dislocation ?

### 2.1. Regard sur les usages des grammaires

Il faut d'abord dire que le couple prolepse-dislocation ne fonctionne pas très bien et qu'il n'existe pas toujours. Toutes les grammaires ne reçoivent pas la notion de prolepse. Aucune entrée ne lui est réservée dans les ouvrages couramment usités comme *La Grammaire d'aujourd'hui*, la *Grammaire méthodique du français*, la *Grammaire du français* de Denis & Sancier qui retiennent en revanche la notion de dislocation, associée à celle d'emphase. Le *Dictionnaire des Sciences du Langage* de F. Neveu retient de même « dislocation » et non « prolepse ». Inversement, nous avons vu que la *Grammaire du français* de Wagner et Pinchon emploie « prolepse » au détriment de « dislocation ». Le processus décrit consiste bien à « briser » la phrase « ou à la disloquer » mais l'auteur répugne apparemment à employer le nom « dislocation », mis à l'honneur par Ch. Bally<sup>1</sup>.

Il arrive aussi que les auteurs renoncent aux deux termes, et n'emploient ni « prolepse » ni « dislocation » : les mêmes types de configurations syntaxiques sont abordées sous le terme « phrases segmentées » dans la *Grammaire Larousse du français contemporain*. Dans d'autres ouvrages, comme celui de Bonnard cité plus haut, les deux termes apparaissent simultanément et semblent synonymes : l'auteur parle indifféremment de « dislocation » ou de « prolepse ». Enfin, certains auteurs semblent organiser une sorte de complémentarité. Les deux termes désignent alors deux faits de langue distincts : c'est par exemple le cas dans la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de Cl. Buridant. Ou bien, *prolepse* et *dislocation* renvoient au même fait de langue, mais « en prolepse » indique plus spécifiquement la position à gauche du syntagme disloqué : on distingue processus et position. C'est un usage qui s'impose à travers *La Grammaire de la Phrase française* de P. Le Goffic :

On parle alors de phrase disloquée (ou disjointe, détachée, segmentée). L'élément détaché en début de phrase est dit en prolepse (ou disloqué à gauche) ; l'élément détaché en fin de phrase est dit en reprise (ou disloqué à droite). (1993 : 377)

L'index de cet ouvrage trahit pourtant une relation plus complexe. Les deux entrées ne se superposent pas exactement. Et si à « Dislocation », l'index renvoie explicitement à « Prolepse » (« v. prolepse, reprise, détachement »), la réciproque n'est pas vraie. L'entrée « Prolepse » renvoie à de nombreuses rubriques (« v. reprise par ce, ça », « v. postposition du sujet clitique », « v. si P, c'est », « v. que P, c'est ») mais aucunement à « Dislocation ». Toutefois la pagination (274,275 pour « prolepse » ; 47, 274-276 pour « dislocation ») laisse supposer une possible collision entre les deux notions.

Ainsi les motivations à utiliser le mot « prolepse » ne semblent pas toujours très claires. « Prolepse » semble en certaines occasions une manière savante de dire « à gauche », ou « au début », ou « en tête ». Autrement dit, la première objection réside dans un soupçon - disons-le franchement - de pédantisme qui n'apporte pas grand chose à l'analyse mais pourrait bien au contraire la brouiller, d'autant que la relation entre le terme et l'ensemble est loin d'être univoque.

---

1 C'est en effet à Ch. Bally que l'on attribue la métaphore et l'introduction du terme en linguistique : « La langue moderne use largement de la phrase segmentée qui donne à la syntaxe une grande liberté d'allure ; mais on observera que le ou les termes détachés sont repris le plus souvent par des représentants : « Cette lettre, je ne l'ai jamais reçue », « Moi, de l'argent, à ce filou, je ne lui en donnerai jamais ». Cet artifice conserve à la phrase proprement dite son armature ; la dislocation n'est que dans la périphérie » (1932, 1961 : 211)

## 2.2. La relation entre le terme et l'ensemble

La prolifération terminologique se retrouve dans la diversité des analyses : un même exemple peut encore aujourd'hui être commenté à l'aide de termes divers. Le destin du « nez de Cléopâtre » en témoigne assez. *La Grammaire du français classique* de N. Fournier désigne la construction par le terme de « prolepse », selon la définition qu'en donne Pierre Le Goffic :

Les hardiesses syntaxiques vantées chez Pascal sont ainsi à analyser comme des prolepses. *Le nez de Cléopâtre s'il eût été plus court toute la face de la terre aurait changé* : prolepse d'un GN repris comme sujet à l'intérieur d'une proposition subordonnée. (Fournier, 1998 : 133)

Par son passé rhétorique, la prolepse entre naturellement - même sous sa nouvelle acception - dans les manuels de stylistique. Les lignes qui suivent illustrent ainsi le transfert de la notion des langues anciennes au français contemporain, et le mélange des genres :

La prolepse consiste à extraire un mot d'une proposition à l'intérieur de laquelle il devrait normalement se trouver, et à placer ce mot avant elle pour le mettre en relief. Cette tournure est tout à fait régulière en grec classique où l'on dit : « je dis Cyrus [à l'accusatif] qu'il mort », au lieu de « je dis que Cyrus [au nominatif] est mort ». Encore la traduction française de la phrase grecque n'est-elle pas tout à fait fidèle puisque le nom *Cyrus* y est repris par le pronom *il*, alors que le grec se contente en fait de dire : « je dis Cyrus que est mort ». C'est qu'en français, le mot qui est sorti de la proposition y est nécessairement repris par un autre, le plus souvent par un pronom. Ainsi, dans la fameuse pensée de Pascal : « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé » (*Pensées*, 162), le sujet proleptique *le nez de Cléopâtre* est repris dans la proposition conditionnelle par le pronom *il* – et c'est ce pronom qui remplit désormais la fonction de sujet réel de eût été. (Bacry, 1992 : 131)

Je signale au passage que les lignes ci-dessus constituent la source principale de l'article que Wikipédia consacre à ce jour à la prolepse. C'est dire si la phrase de Pascal s'annonce comme l'un des futurs exemples-types de prolepse, détrônant des désignations plus anciennes, notamment l'anacoluthie :

L'anacoluthie est définie dans le *Dictionnaire Historique de la Langue française* comme une phrase rompue où une construction amorcée est abandonnée et remplacée par une autre ». On cite souvent l'exemple classique de Pascal : « le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face du monde aurait changé ». [...] La linguistique contemporaine proposerait deux analyses. En termes d'information, on verrait dans *le nez de Cléopâtre* un « topique » c'est-à-dire un élément transportant une information déjà connue dont la suite [...] est un commentaire. On parlerait de la topicalisation d'un élément contenu dans la conditionnelle, *Si le nez de Cléopâtre*. En termes syntaxiques, on parlerait d'une conditionnelle dont le sujet a subi une dislocation à gauche. [...] La notion de dislocation a été suffisamment installée dans la description syntaxique pour que ce type d'énoncé soit analysé dans le seul domaine de la syntaxe. (Blanche-Benveniste, 2001 : 66-67)

Ces exemples soulignent bien l'indécision de la terminologie mais aussi la complexité des structures engagées sous ces rubriques : si tous ces termes (anacoluthie, dislocation, prolepse, thématization) peuvent lui convenir, c'est que la phrase de Pascal engage une réflexion relative à la structuration informationnelle de l'énoncé (topique, information déjà connue), à l'analyse syntaxique (phénomène de reprise pronominale), à la prosodie (faits de détachement), à la problématique de l'ordre des mots, à la norme (la construction de Pascal est qualifiée de « hardiesse »). A ce titre, la prolifération des termes est tout à fait légitime ; le problème, c'est de prétendre ramener à un concept unique la variété des phénomènes à décrire.

Du côté des constructions désignées, le domaine de la dislocation est lui-même très hétérogène. Celui de la prolepse pour paraître plus restreint ne présente pas davantage d'unité. Il suffit pour s'en convaincre de relire les listes d'exemples que proposent Wagner ou Le Goffic. Qu'il s'agisse de « prolepse » ou de « dislocation », le mot recouvre un ensemble d'énoncés ressentis comme des anomalies excusées parce qu'elles confèrent à la phrase expressivité ou élégance. Les mots savants ne semblent pas traduire autre chose qu'une logique de l'écart.

### 2.3 La reprise du sujet.

Dans la série d'exemples que proposaient R.-L. Wagner et J. Pinchon, le premier et donc le plus régulièrement cité - « Le père-, il n'a rien dit. [variante proleptique de : Le père n'a rien dit » - suscite des objections plus particulières. La première paraît peut-être assez triviale : comment parler de prolepse pour la reprise du sujet nominal ? Il faut ici oser dire quelque chose de très simple : si l'on veut garder « prolepse » pour signifier une anticipation, il faut expliquer ce que signifie une expression comme « sujet en prolepse » pour le français contemporain. L'expression revêt un sens différent pour la période de l'ancien français, parce que la langue n'était pas soumise aux mêmes contraintes d'ordre, parce que le pronom personnel sujet conservait à l'époque de *La Chanson de Roland* une certaine étoffe et une certaine autonomie. Ainsi l'exemple cité par G. Moignet pour illustrer la prolepse (« Li quens Rollant, il est mult irascut ») n'est pas justiciable de la même analyse que « Le père-, il n'a rien dit ». La grammaire de R.-L. Wagner et J. Pinchon décrit en effet un autre état de langue où le pronom personnel sujet est devenu obligatoire. Du point de vue de la structure informationnelle, le thème étant l'élément connu, il est difficile de parler d'anticipation. Du point de vue de l'ordre des mots, le sujet est à sa place. Quant à parler d'une extraposition du sujet (ce que sans doute R.-L. Wagner et J. Pinchon indiquent par la métaphore du verbe « jeter »), la question de la pause est déterminante. Or, en français contemporain, la reprise immédiate du sujet sans pause se banalise à l'oral. Ce dont s'avisent d'ailleurs R.-L. Wagner et J. Pinchon :

Phrases verbales à éléments disjoints. Le thème séparé du prédicat par une pause est préposé ou postposé au prédicat. Il est suivant le cas annoncé ou repris au moyen d'un pronom qui le représente.

1. Thème préposé : « La capitulation, cela le regarde » (H. Guillemin)

[...] Avec Damourette et Pichon, on distinguera ces phrases de celles qui ont une couleur populaire, où un sujet nominal est systématiquement repris sans pause, par un pronom personnel : « Bé! Le commandant il sera content » (Cl. Farrère) 2. Thème postposé : « Il vit, ce géant des collines » (Lamartine). (Wagner et Pinchon, 1991(1963) : 555-556)

« Mon père-, il n'a rien dit » illustre un fait de prolepse, et ne relève donc pas de la même problématique que « Bé! Le commandant il sera content ». En synchronie, il faudrait donc user de la plus grande circonspection, ce qui n'est pas toujours le cas, puisque dans le sillage de la dislocation, la prolepse a fini par être associé à un tour de la langue parlée, ou à la « langue courante » (Bonnard, 2001 : 227).

Du point de vue de la réception et du discours grammatical, la diachronie joue également. Nier ces nuances aboutit à des contradictions. La norme actuelle fait de la reprise immédiate du sujet un trait typique de l'oral, dont l'emploi à l'écrit reste suspect, même lorsque la ponctuation ménage une pause entre verbe et sujet. Les grammairiens et les Remarqueurs de l'époque classique étaient plus nuancés dans leurs recommandations : bien des détachements étaient tolérés. Ce que condamnent Oudin en 1632 et Buffier au siècle suivant, ce sont les faits de reprise immédiate du sujet sans pause, autrement dit, les cas où il n'y a pas de prolepse, du moins selon la définition

donnée initialement par Wagner et Pinchon.

Mais il n'est pas si étonnant de voir que prolepse et dislocation se retrouvent sur ce modèle dominant (la reprise du sujet), et subissent les mêmes déformations de l'analyse. Les recensions de constructions dites « disloquées » ou « à prolepse » manifestent une grande hétérogénéité du point de vue syntaxique. En fait tout ce qui fonde l'unité de ces domaines, c'est le sentiment de l'écart par rapport à un énoncé canonique : on « disloque », on « brise », on « jette ». Dans les deux cas est à l'œuvre une procédure de lecture différentielle, sur la base d'un écart perçu. Quoique l'on se défende de porter un jugement de valeur, la construction attire l'attention du chercheur en vue d'un commentaire grammatical ou stylistique parce qu'elle correspond à un ordre qui n'est pas celui que l'on attend. « Prolepse », « dislocation », les mots véhiculent un principe d'explication : au-delà de la désignation formelle, ils convoquent une réflexion sur l'effet discursif de la construction.

Les usages les plus courants de « prolepse » appliqué à l'étude du français sont donc indépendants de la grammaire latine, assez proches de ceux de « dislocation » (dont la prolepse aspire toutes les approximations), au plus près de son étymologie : il est en effet assez fréquent que les auteurs rappellent l'origine du mot. J'aurai pour ma part une fâcheuse tendance à récuser ce genre de réactivation tardive. La prudence voudrait que l'on se détourne d'une notion mal établie, et dont l'étude de la langue s'est d'ailleurs aisément passée pendant longtemps. Mais une telle posture paraîtrait un peu trop facile, et surtout bien vaine vu la forte implantation actuelle de ces termes. Voyons donc si une rédemption est envisageable et de quel ordre.

### **3. Une rédemption est-elle possible ?**

Sortir de l'ambiguïté terminologique semble un impératif méthodologique. Quelle que soit l'élégance du mot « prolepse », rien ne justifie son emploi s'il doit couvrir le même champ que celui de « dislocation », ou signifier une position (« terme en prolepse » = « à gauche »). En revanche, si on tient à « prolepse » parce que sur la base de son sémantisme, on veut très exactement dire « avant », « déplacé vers l'avant », il faut en tirer toutes les conséquences. « Avant » implique plus qu'une position : on entre dans une logique d'ordre et de déroulement. En ce cas, « prolepse » et « dislocation » ne sont plus équivalents, et il devient possible d'organiser la complémentarité tout en unifiant le domaine de la prolepse, ce qu'exige la transversalité manifeste de la notion.

#### **3.1 Une solution syntaxique ?**

Ma première proposition aurait consisté à restreindre les emplois du mot « prolepse », de manière à privilégier les structures qui manifestent l'intégration syntaxique, et construisent une tension vers la droite. En effet, le fil conducteur de la prolepse, qui parcourt aujourd'hui la grammaire (du latin et de l'ancien français), c'est bien cette solidarité des unités. On rejoindrait en outre les usages rhétoriques et narratologiques. Je réintègre donc les groupes nominaux prépositionnels, que P. Le Goffic exclut :

On rencontre rarement un GPrep en prolepse : la construction prépositionnelle préjuge de l'intégration syntaxique du terme et lui retire une partie de son autonomie existentielle, de ses titres à figurer comme entité thématifiée. (Le Goffic, 1993 : 381)

Ce que P. Le Goffic décrit ici, ce sont des énoncés binaires. Dans de tels énoncés, l'anaphore n'est pas obligatoire, et quand elle est réalisée, elle relève de la cohérence discursive et non de la

syntaxe<sup>1</sup>. Ce qui est assez contradictoire, car si l'on se reporte à sa définition de la prolepse, tout, dans le vocabulaire, suggère une transformation. Or les constructions pour lesquelles il est possible de concevoir une transformation sont précisément celles qui portent la marque de leur fonction dans la phrase.

De même, je n'exclurais pas sous prétexte d'« anticipation » les faits de détachements à droite. J. Vendryès envisageait d'ailleurs cette possibilité :

La prolepse consiste à annoncer par anticipation au moyen d'un pronom ou adjectif pronominal le complément qui va suivre. (Vendryès, 1908 : 327)

Dans le récit (anachronisme) comme dans le discours (prendre par avance les arguments d'autrui), la prolepse ne vise pas à mettre en relief l'élément anticipé mais à orienter la lecture, à produire une tension (attente d'un développement, attente d'une contre argumentation). La prolepse répond à une stratégie narrative ou argumentative. En apprécier l'effet suppose que l'on prenne en considération l'ensemble du discours, l'ensemble du récit. Il est ainsi peu probant qu'en rhétorique la prolepse ait seulement pour but de mettre en valeur par l'anticipation les arguments de l'adversaire.

Si on veut donner à « prolepse » une portée autre que « dislocation à gauche » et lui donner une chance d'unifier son champ d'application, il faut retenir l'idée d'imbrication syntaxique, qui s'accorde avec les effets de la prolepse narrative et de la prolepse rhétorique. « Prolepse » désignerait alors un dispositif syntaxique qui introduit une tension dans l'énoncé, crée une sorte d'effet d'attente, ce qui peut être réalisé par des constructions très diverses :

Puis le dist Carles qu'il n'en esparignat nul. (La Chanson de Roland)

Cheste honor li est avenue

Qu'il en maine le conte pris. (*Le Chevalier au Lion*)

Cil m'amast par amors qui la manche portoit. (*La Mort le Roi Artu*)

Je n'ay point cette erreur commune, de juger d'un autre selon que je suis (Montaigne)

Est-il pas plus heureux qui garde sa franchise ? (Desportes)

Je pressens bien que ce n'est pas là une solution, puisque loin d'apporter une assise syntaxique en français, je construis, sur des bases plus stylistiques que formelles, un ensemble encore plus vaste que le précédent. Le plus raisonnable ne serait-il pas d'abandonner la prolepse grammaticale à ceux qui peuvent l'exploiter de manière rigoureuse, latinistes et hellénistes, pour qui le mot identifie un fait de syntaxe à peu près établi ? En ce qui concerne le français, la prudence suggère de s'en tenir tout simplement à la rhétorique.

### 3.2. Un retour à la rhétorique

Je propose donc d'aller jusqu'au bout de cette logique et d'articuler prolepse et dislocation sur deux plans distincts : organiser la complémentarité non par un partage du domaine en syntaxe mais par un changement de perspective. C'est finalement cette démarche que suivait Blanche-Benvéniste (2001) dans son commentaire sur la phrase de Pascal : la perspective informationnelle la conduit à parler de thématisation, la perspective syntaxique de dislocation. Sur cette base, il serait préférable de limiter l'usage de « prolepse » au commentaire des effets rhétoriques. Nul besoin pour cela de créer un nouveau sens de « prolepse », il suffira de donner au sens ancien une application plus fine, pénétrant des mécanismes discursifs plus discrets, mais qui supposent, aussi bien que les exemples traditionnels, la prise en compte du destinataire et l'anticipation de ses objections. C'est ce

---

1 Je renvoie ici aux analyses de LARSSON (1979) ou CINQUE (1977), ou pour l'approche pronominale aux travaux de DEULOFEU (1977, 1979), et BLASCO (1999).

qui est à l'œuvre par exemple dans la phrase suivante de Montaigne :

Et le surnom de grand, nous l'attachons à des princes qui n'ont rien au dessus de la grandeur populaire. (1580 : 128)

Le syntagme détaché est choisi pour l'ensemble des représentations erronées, des préjugés qu'il suscite et contre lesquels s'élève Montaigne. Le syntagme disloqué exprime un contraste, non pas un contraste thématique mais un contraste discursif : l'auteur indique le décalage de sa pensée par rapport aux idées communément reçues. Dans le livre I des *Essais*, la dislocation touche souvent des syntagmes pour lesquels Montaigne propose une prédication qui s'écarte de la pensée conventionnelle. Le syntagme disloqué, mis en exergue par le détachement, est celui sur lequel se greffe naturellement toute une série de propositions conventionnelles, mais la suite de l'énoncé déjoue ces attentes en proposant un discours différent. Une saisie syntaxique de l'énoncé conduit à repérer une *dislocation* ; pour rendre compte de l'effet énonciatif, on parlera de *prolepse*. Une articulation entre les deux notions est possible si l'on raisonne sur deux plans différents, et si l'on ne confond pas caractéristiques formelles et effets produits même si les seconds peuvent prendre appui sur les premières.

## 23. Le Français, de la langue une à une langue seconde

article paru dans *Approches pédagogiques et Instruments didactiques pour le plurilinguisme*, Synergies Italie, n°2, pp. 127-134, 2005.

[En ligne : <https://gerflint.fr/Base/Baltique3/baltique3.html>]

« La France compte deux à trois millions d'illettrés et un nombre plus grand encore de personnes mal à l'aise dans leur langue », s'alarme le C.I.E.P. dans une lettre d'information de février 2004 (CIEP, 2004 : 2). Ce malaise national<sup>1</sup> est exacerbé dans le contexte scolaire. L'individu y est en permanence mis en cause dans sa manière d'écrire et de parler, renvoyé à un autre modèle, académique et légitime, fort éloigné de la langue qu'il pratique dans ses échanges quotidiens. Sommés de pratiquer un idiome qui leur est étranger, les élèves se livrent dans leurs copies à un beau mélange linguistique : dérapages lexicaux, barbarismes, incorrections, tous les principes d'organisation de la langue sont atteints. Ces fautes, spontanément imputées à une dérive familière ou populaire, reflètent vraisemblablement un phénomène d'interférence<sup>2</sup>. En effet, le mythe jacobin d'une langue « une et indivisible » a vécu ; non pas que le latin et les dialectes disputent encore au français sa position, mais persiste une répartition fonctionnelle des usages entre deux variétés de langue : la variété basse - dite « français parlé », « français avancé », « français non-standard » ou encore « néo-français » - est acquise naturellement et sert aux conversations familières, la langue savante, artiste et administrative est strictement normée et s'apprend à l'école. Bien que les autorités politiques<sup>3</sup> et scientifiques ne parlent pas encore de « diglossie »<sup>4</sup>, on soupçonne que cette dualité n'est pas seulement une variation de registre.

L'apprentissage du français pose donc un problème spécifique, indépendant des débats sur l'école et sur le métier d'enseignant. Ce dernier doit en effet gérer une situation dans laquelle la position du français scolaire n'est pas sans rappeler celle du latin au Moyen Âge. Le professeur est supposé promouvoir une langue prestigieuse et admirée, figée dans sa version officielle depuis le XVII<sup>e</sup> siècle dans un état jugé parfait. Il tourne ainsi le dos à deux circonstances qui progressivement séparent le français de ses usagers. La langue poursuit son évolution sous l'impulsion des mêmes moteurs qui l'ont mené du latin vernaculaire au français classique. Ce français classique, érigé en modèle linguistique absolu, s'est lui-même construit en contrariant les nouvelles orientations que prenait la langue médiévale et en déplaçant les mutations vers la langue parlée. Cependant, les changements acquis à l'oral s'immiscent de plus en plus sur les bancs de l'école et la citadelle commence à se craqueler sous l'impulsion de facteurs évolutifs internes relayés désormais par un puissant vecteur, l'écrit médiatisé et informatisé.

---

1 La linguistique retrouve, fortuitement, le thème très en vogue aujourd'hui de l'insécurité. En effet, selon L. J. Calvet, « il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas » (*La sociolinguistique*, Paris, PUF, 1993, p. 50.)

2 Selon U. Weinrich « le mot interférence désigne un remaniement de structures qui résulte de l'introduction d'éléments étrangers dans les domaines les plus fortement structurés de la langue, comme l'ensemble du système phonologique, une grande partie de la morphologie et de la syntaxe et certains domaines du vocabulaire » (*Languages in Contact*, Mouton, New York, 1953, p.1).

3 Les textes officiels font toutefois timidement état de la diversité linguistique, admettant que « les variétés du français montrent qu'il existe plusieurs bons usages » (Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, *Enseigner au collège-Français*, CNDP, Paris, 2002, p. 170)

4 C'est ainsi que C. Ferguson (*Diglossia*, Word, 1959), désigne la cohabitation de deux formes linguistiques, dites « variété haute » et « variété basse ».

## 1. De la logique des fautes

Au professeur de français incombe la lourde tâche de réapprendre aux enfants leur langue maternelle. Officiellement, il s'agit tout simplement d'éradiquer de leurs productions écrites et orales un certain nombre de fautes et d'impuretés. On attribue volontiers ces dernières à une oralité sous-jacente ou bien à une sorte d'enfance du langage. À charge pour le professeur d'amener les élèves à la maturité linguistique.

La vérité sort de la bouche des enfants, dit-on, et de leur stylo. Leur première erreur est de croire qu'il faut dire ce que l'on pense et écrire ce que l'on entend. Candeur que veut bien partager avec eux l'un de nos premiers grammairiens. Lui aussi estimait que :

Tout ainsi que la parole est menteuse, qui ne répond a la pensee, ainsi l'écriture est trompeuse qui ne répond a la voix. (Ramus, 1572 : 30).

[La parole qui ne reflète pas la pensée est menteuse, de même l'écriture qui ne reflète pas la voix est trompeuse.]

Des difficultés de lecture ? Sans doute, la langue de Ramus mériterait-elle un petit dépoussiérage orthographique que la postérité n'a pas hésité à lui infliger, d'ailleurs. Car l'orthographe n'a pas toujours été ce « monstre sacré » (Klinkenberg, 2002 : 219-231). Il fut un temps où l'on pouvait en débattre, proposer et appliquer des réformes. La langue de Corneille elle-même ne se ressemble plus, il a bien fallu la moderniser un peu pour nous la rendre accessible. En France, il y a quelques siècles de cela, un audacieux conscient du « devoer qe doet l'ecritur' a la prononciacion » (devoir que doit l'écriture à la prononciation) avait même imaginé un nouveau système notation et rédigé ainsi toute une grammaire. Mais Louis Meigret n'a pas été entendu et c'est tout juste aujourd'hui si l'on peut supprimer un trait d'union sans déclencher la controverse. Dicos d'or et autres dictées télévisées, qui prétendent transformer l'orthographe en sport national, prouvent, si besoin était, que seule une minorité de Français savent transcrire correctement leur langue. Les autres se sont habitués comme une fatalité à une écriture non phonétique, qui se drape dans son passé et dans sa prétendue logique. Que de temps sacrifié à cette idole ! Car on sort de l'enfance dès que l'on entre en orthographe : le doute et la peur de la faute développent chez certains un véritable complexe, brise leur plaisir et leur spontanéité. Le zéro-en-dictée fait verser bien des larmes aux plus jeunes, les grands ironisent mais le mal est fait : ils sont « nuls en français », ils n'aiment plus lire parce qu'on leur trop a dit que « ce serait bon pour leur orthographe ». En d'autres termes, l'école est le dernier relais d'un discours « essentialiste [qui] contribue à précipiter la crise externe de la langue, car il détruit toute assurance chez les usagers » (B. Cerquiglini, J. C. Corbeil, M. Klinkenberg, 2002 : 399). Pour avoir trop de fois constaté une distorsion énorme entre les prestations orales et les productions écrites, combien de professeurs navrés songent in petto, à l'instar de Ferdinand Brunot que « l'orthographe est le fléau de l'école » ! (Bruno, 1905).

Et si les cancre avaient raison d'ignorer la règle et ses exceptions ? De fait, l'histoire de la langue témoigne d'une tendance constante à la simplification analogique. Cette tendance est manifeste dans le cas de la morphologie verbale, qui poursuit impunément son évolution, n'en déplaît à M. Bled. Lorsqu'en 1955 R. Queneau annonçait la mort du passé simple (Queneau, 1965 : 69), il négligeait le rôle éminemment conservateur de l'école, véritable sanctuaire. Le passé simple demeure pour les élèves le temps narratif par excellence. Proposez-leur de raconter leur histoire au présent, ils s'y refuseront spontanément. Un récit ne se conçoit pas sans l'accent un peu suranné que donnent au texte ces formes pas si « simples » au demeurant. Et faute de passé simple, c'est un passé simplifié qui s'épanouit et s'enracine dans la prose de nos écoliers. La désinence *-a* se répand irrésistiblement et s'impose comme marque universelle du passé simple, supprimant la

désinence marginale *-ai-* des verbes du premier groupe. Ainsi, le paradigme s'uniformise : *tu aimas, il aima* appellent tout naturellement *j'aima* et plus couramment encore *je parta, je descenda, je vena*. Quel étonnement toujours recommencé lorsque le professeur dévoile que *nous venâmes* n'existe pas et que la seule forme autorisée est, à leur grand dam, *nous vînmes* ! L'accent circonflexe se diffuse également : ressenti comme une marque du passé simple, les élèves ne le réservent pas aux première et deuxième personnes du pluriel mais l'appliquent couramment à la troisième personne : *nous fûmes, vous fûtes* provoquent par analogie *il fût*. Inutile de leur expliquer que cette forme existe, sous un autre nom, dans un autre mode, manifestement pour eux, elle est aussi d'un autre temps : c'en est bel et bien fini de l'imparfait du subjonctif.

Est-ce encore au démon de l'analogie que l'on doit cet accord presque comique qui s'insinue dans les meilleures copies ? Un exercice de réécriture a été l'occasion de confirmer une impression. Les élèves devaient transformer la phrase suivante : un malheur terrible l'avait brisé en remplaçant *l'* par *les*. La règle d'accord du participe passé a été appliquée de la manière suivante : *un malheur terrible les avaient brisé / brisés*. Une minorité a su dissocier l'accord de l'auxiliaire et l'accord du participe. Et l'enseignant de faire un bien amer constat : ceux-là mêmes qui ont intégré la fameuse règle d'accord du participe passé l'appliquent de manière systématique, quel que soit le temps du verbe. On relève ainsi de plus en plus souvent : *il nous envoyâmes*, ou encore *ils rejettent leurs parents et leurs idées, les méprisents*. On objectera que les étourdis font paresseusement un accord de proximité, avec le premier mot qui se trouve devant le verbe. Peut-être. Mais sommez les meilleurs élèves pris en faute de bien vouloir s'expliquer, ils tiendront tête et réitèrent : on accorde le verbe avec le COD placé devant !

Ce petit florilège mériterait d'être enrichi. Le petit exercice, mesquin et presque vengeur, qui consiste à récolter les « perles » des potaches, trouve ici une justification presque scientifique. Car ces barbarismes ont leur logique, et sont tout aussi légitimes au regard de la langue que les règles édictées par les doctes. En effet, « les processus linguistiques fondamentaux sont à l'œuvre autant, et souvent même plus, dans les parlers dits incorrects que dans les parlers conformes à la norme officielle » (Ducrot et Schaeffer, 1995 : 262). Aux cancre persévérants, le chercheur exprime sa reconnaissance... Qu'on n'espère pas toutefois trouver dans les copies bardées de rouge l'avenir du français. Les fautes d'aujourd'hui n'annoncent pas la norme de demain, bien au contraire.

## 2. Fautes d'aujourd'hui, norme d'hier...

Le temps souvent a rendu légitime

Ce qui semblait d'abord ne se pouvoir sans crime. (Corneille, *Le Cid*, vers 1813-1814)

L'histoire de la langue française dément l'adage, elle est même parvenue à l'inverser. Non contents de fixer la langue dans un état jugé idéal, grammairiens et puristes ont réussi à rendre illégitime ce qui auparavant pouvait se concevoir sans crime. Ainsi, il est assez plaisant de retrouver, au détour d'un devoir particulièrement désastreux, des pratiques observables en moyen français et au XVI<sup>e</sup> siècle. Pure coïncidence ? pas si sûr... L'enseignant, petit hussard du bon usage et des belles lettres, lutte vainement contre les tendances profondes de la langue. La codification survenue à l'époque classique a certes bloqué, officiellement et en haut lieu, les évolutions en cours mais l'usage livre un assaut continu à la forteresse bâtie depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Les fautes dont les manuels scolaires font l'inventaire, ces fautes opiniâtres que le professeur peine à éliminer et qui prolifèrent irrésistiblement de génération en génération trahissent la lutte latente mais permanente que se livrent deux langues. Car du français parlé au français littéraire, il n'y a pas seulement une variation de registre. C'est bien deux langues que doivent maîtriser les petits Français mais ces derniers reprennent pas à pas, faute après faute, la langue que le grand siècle leur avait prise. Et de

manière tout à fait significative, les copies les plus réfractaires au français classique reproduisent dans leur syntaxe des traits caractéristiques du moyen français.

Le français moderne procède en effet d'un « principe typologique » qui se manifeste à l'époque du moyen français. G. Eckert constate que « la disparition de phénomènes ainsi que l'apparition de faits nouveaux à l'époque du moyen français correspondent à une nouvelle orientation que le français suit jusqu'à aujourd'hui » (Eckert, 1985 : 199). Parmi les traits qui définissent le principe typologique du moyen français et de la langue moderne, G. Eckert signale notamment celui de la détermination matérielle syntagmatique. Or, le français écrit standard maintient de manière tout à fait artificielle et purement graphique un principe exactement contraire à cette tendance qui se manifeste dans la langue à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi les fautes d'accord les plus grossières traduisent moins une inadvertance qu'une évolution du sentiment linguistique. Les élèves acceptent que deux et deux font quatre, beaucoup veulent bien retenir le théorème de Pythagore. Que n'admettent-ils avec autant de docilité que le pluriel réclame à la fin du mot une petite lettre ! Cette absence opiniâtre peut toujours être mise sur le compte de l'oubli, de l'étourderie et de la désinvolture. On rappellera cependant que depuis l'amuïssement de -s- final au XIII<sup>e</sup> siècle, « les sujets parlants interprètent de plus en plus les substantifs comme des unités invariables et ceci sans contrainte d'ordre phonétique » (Eckert, 1985 : 215). En outre, la lettre -s-, désinence qui marquait à l'origine un cas et non le nombre, n'est-elle pas rendue superflue par l'emploi systématique du déterminant ?

Le principe typologique de détermination matérielle syntagmatique se réalise également à travers l'expression de la personne verbale. Le moyen français abandonne les désinences intégrées au verbe et leur substitue les pronoms personnels sujets. Ces derniers, en perdant au cours du Moyen Âge leur capacité à être accentués, deviennent progressivement un simple indice au même titre que la désinence. Au XVI<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui en français « non standard », cette évolution conduit à la diffusion de constructions dites « disloquées » du type *le cheval il court*. Pour le malheur du collégien, le français écrit se conforme partiellement à ce principe. D'une part, il garde le souvenir de la détermination paradigmatique en maintenant à l'écrit des désinences que l'emploi systématique du pronom personnel rend inutiles. D'autre part, il a développé un statut double du pronom personnel sujet : celui-ci a toutes les caractéristiques d'un affixe mais peut suffire à occuper et à saturer une position de sujet. Sont ainsi condamnés à partir du XVII<sup>e</sup> siècle les emplois « pléonastiques », comme *Monsieur, il a dit*<sup>1</sup> (Oudin 1640 : 106). Les élèves gèrent diversement le paradoxe de la morphologie verbale française. La conjugaison reste pour eux une belle énigme : les désinences du présent ne sont acquises que tardivement et partiellement. On observe une majorité de fautes sur les personnes du singulier, dont on justifiera avec peine les désinences analogiques « refaites » à la fin du moyen français. Quant à l'usage du pronom sujet, il est à peu près régulé à l'écrit mais les « dislocations » pullulent à l'oral. Pas seulement parce que le tour est oral mais bien parce que ces constructions plongent leurs racines assez loin dans notre passé linguistique : attestées dès le Moyen Âge, elles se diffusent au cours du moyen français et atteignent leur expansion maximale à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Elles sont en outre tout à fait conformes au principe typologique du français moderne. Selon M. Maillard, si la norme classique prescrit l'effacement du pronom dans *Marc il vient*, « il n'en reste pas moins que ce *il* préverbal est inscrit depuis des siècles dans le schéma structurel de la phrase française et qu'il ne faut pas confondre la position de ce clitique avec celle d'un constituant nominal sujet. (...) Parler de commutation entre un segment accentuable et un segment inaccentuable, c'est abuser les gens » (Maillard, 1994 : 4).

---

1 Pour L. Chiflet, « après les nominatifs des noms, on n'ajoute pas le pronom devant le verbe qui suit après ; car il serait superflu. Ainsi ne dites pas *Mon père, il est malade* au lieu de *Mon père est malade* » (1659:39).

Si la dislocation du sujet reste pour l'heure assez peu fréquente dans les devoirs écrits, d'autres types de pléonasmes foisonnent. Et dans leurs plus belles incorrections, nos élèves retrouvent de grands noms de la littérature. Ainsi les redondances dont / en , où/ y que le professeur biffe avec hargne ou découragement, c'est selon, étaient courantes dans la langue du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle :

Et en cel estat ilz le troverent dont ilz luy en sceurent bon gré. (Froissart, 1975 : 147).  
[Ils le trouvèrent dans cet état et lui en surent gré.]

Elle se retire en son cabinet, où elle y avoit un lict d'ordinaire pour le jour. (Brantôme, 1981 : 31).  
[ Elle se retire en son cabinet où elle possédait un lit pour le jour.]

La « faute » s'invite encore au XVII<sup>e</sup> siècle sous l'éminente plume de Vaugelas :

Il sépara du commun les personnes d'éminentes qualité, dont il s'en trouva dix.  
(Vaugelas, d'après Haase 1975 : 9).

Autre disgrâce de l'« apprenant », sa perception de l'unité phrastique reste imparfaite. Cela se traduit par des anacoluthes, ou par l'emploi massif, voire systématique, de connecteurs qui s'ajoutent ou se substituent à la ponctuation. Dans un texte narratif, les copies ne sont pas rares qui présentent à l'initiale de chaque phrase une cheville *et, alors, et alors*. Se succèdent ainsi, dans le devoir d'une élève de quatrième, écrit dans un français tout à fait correct au demeurant : *Et ... Et là ... Donc ... Et d'un coup ... Puis d'un coup ... Et ... et ... et. Et* (cinq fois), *Alors*. Ce que le professeur corrige aujourd'hui comme un tic ou une lourdeur était pourtant caractéristique de l'écrit à l'époque du moyen français et de la Renaissance. En témoigne la prose de Rabelais :

Or notez que le lendemain était la grand fête du corps Dieu, à laquelle toutes les femmes se mettent en leur triomphe de habillements. Et pour ce jour la dite dame s'était vêtue d'une très belle robe de satin cramoisi, et d'une cote de veloux blanc bien précieux. Ce jour de la vigile Panurge chercha tant d'un côté et d'autre, qu'il trouva une chienne qui était en chaleur, laquelle il lia avecques sa ceinture et la mena en sa chambre, et la nourrit très bien ce dit jour et toute la nuit, et au matin la tua, et en prit ce que savent les Géomantiens Grégeois, et le mit en pièces le plus menu qu'il peut, et les emporta bien cachées, et s'en alla à l'église ou la dame devait aller pour suivre la procession, comme c'est de coutume à la dite feste. Et alors qu'elle entra Panurge lui donna de l'eau benite bien courtoisement la saluant, et quelque peu de temps après qu'elle eut dit les menus suffrages il s'en va joindre à elle en son banc, et luy bailla un Rondeau par écrit en la forme que s'ensuit. (Rabelais, 1994 : 449-451).

[ Or apprenez que le lendemain était le jour de la Fête-Dieu, pour laquelle toutes les femmes se parent de leurs plus beaux atours. Pour ce jour-là, la dame mit une superbe robe de satin cramoisi et un manteau de velours blanc très précieux. Le jour de la vigile, Panurge chercha si bien de côté et d'autre qu'il finit par trouver une chienne en chaleur qu'il attacha avec sa ceinture et emmena dans sa chambre. Il la nourrit bien ce jour-là et durant toute la nuit. Le lendemain matin, il la tua ,en retira ce que savent les devins grecs, le coupa du mieux qu'il put en petits morceaux et emporta le tout bien caché. Il s'en alla à l'église où la dame devait se rendre pour suivre la procession, comme c'est la coutume pour pareille fête. Lorsqu'elle entra, Panurge lui donna de l'eau bénite en la saluant courtoisement ; quelque temps après qu'elle eut dit ses menus suffrages, il la rejoignit à son banc et lui donna un rondeau écrit comme suit.]

Le professeur attend la production d'un modèle phrastique parfaitement équilibrée, de longueur acceptable. Or les élèves, et souvent les plus faibles, affectionnent les phrases exclusivement

composées de propositions subordonnées, dont l'accumulation a noyé la structure et provoqué l'oubli du verbe principal. Que n'écrivaient-ils au temps d'Antoine de la Sale !

Les Sarrasins, qui avoient fait six batailles, c'est assavoir troiz a cheval et troiz a piet, lesquelz a piet devoient syevir et ferir tantost après, pour tuer tous ceulz qu'ilz abatteroient, et taillier jambes et piez des crestiens et de leurs chevaulz, dont a la premiere vult estre Abzin, le Grant Turcq de Persse, que pour lors estoit, et qui en sa baniere portoit de geulles, a une grant espee trucquoise d'argent en bende, enmanchee d'asur, croisee et pommellee d'or, qui, pour le grant orgueil de sa puissance, qui estoit de .xxx.a .xlm. chevaulz et plus de centm hommes a piet, ne prisoit riens les crestiens. (De la Sale, 1995 : 378).

[ Les Sarrasins avaient constitué six bataillons, à savoir trois de cavaliers et trois de fantassins, ces derniers devaient suivre et frapper à mort tous ceux qui auraient été désarçonnés, couper les jambes et les pieds des Chrétiens et de leurs chevaux. Abzin, le grand Turc de Perse, avait voulu prendre la tête du premier bataillon, sur sa bannière figuraient des gueules, une grande épée turque en argent, emmanchée d'azur, croisée et pommelée d'or. Fort de trente à quarante mille cavaliers et de plus de cent mille hommes à pied, il méprisait les Chrétiens.]

« Si quelqu'un me voyait prendre ce portefeuille, ils auraient cru ... ». Inlassablement - en dépit d'une lassitude extrême - le professeur souligne et griffonne dans la marge la sempiternelle remarque : incorrect. Ces phénomènes de discordance que le français contemporain ( et non pas les Français d'aujourd'hui ) écarte de la norme écrite n'effarouchaient pas les lecteurs de Montaigne :

(...) si en mon païs on veut dire qu'un homme n'a point de sens, ils disent qu'il n'a point de memoire, et quand je me plains du defaut de la mienne, ils me reprennent et mescroient, comme si je m'accusois d'estre insensé. (Montaigne, 1580, 1962 : 35).

[ (...) si, dans mon pays, les gens veulent dire qu'un homme n'a pas le sens commun, ils disent qu'il n'a pas de mémoire, et quand je me plains de manquer de mémoire, ils me reprennent et me soupçonnent comme si je m'accusais d'être insensé.]

Ainsi, les tendances fautives observées dans les productions écrites des jeunes collégiens obéissent à des mécanismes profonds - ceux-là mêmes qui ont permis l'évolution de la langue depuis le Moyen Âge -, et s'organisent selon un système cohérent qui n'est autre que celui de la langue elle-même. C'est précisément la résistance de certaines fautes qui doivent susciter l'interrogation. Nombre d'entre elles ne sont ni accidentelles, ni individuelles. Elles ne peuvent être imputées ni à la paresse, ni à l'inadvertance, ni à un manque de logique. Leur dimension presque universelle, leur cohérence ne sont que le reflet de leur origine.

### **Conclusion : Vers une nouvelle scripta ?**

Et une, et deux ... et trois ? La formulation est tant soit peu familière pour présenter une hypothèse - sérieuse au demeurant - d'évolution linguistique. Que les amoureux du beau langage se rassurent : le français de demain ne sera sans doute pas celui qui sort transfiguré des plumes des collégiens. Le « danger » - puisqu'en France toute évolution de la langue est vécue comme une corruption - ne vient pas non plus de ces écrivains et de ces universitaires qui ont ouvert à la langue de la rue les portes de la littérature et de la science. Le raidissement de ceux qui savent sur leurs connaissances laborieusement acquises, protège le français de toute velléité sérieuse de réforme officielle. Mais comment penser qu'une langue vivante puisse indéfiniment échapper à ses usagers ? Pour garantir la survie du français, ne serait-il pas temps de l'« embaumer » (Queneau, 1965 : 65) ? Car le culte de la langue, d'une langue « une » qui plus est, a lui-même ses effets pervers, particulièrement dévastateurs lorsqu'ils s'expriment à grande échelle. Le développement de l'audiovisuel a sans doute permis la diffusion de la norme : le journaliste est un modèle, il parle

comme un livre, et pour cause il lit la plupart du temps ! La télévision a ainsi contribué à l'uniformisation de la langue « en imposant et répétant des modèles unificateurs » (Marchello-Nizia, 1999 : 32). Ces mêmes médias diffusent aussi efficacement les « fautes » et rendent les règles illégitimes. Le subjonctif à la suite de après que, des expressions comme il en est hors de question, les confusions conditionnel - futur, autant d'écarts que le journaliste a rendu parfaitement légitimes. L'enseignant passe après lui pour un étrange individu en expliquant le présentateur du « 20 heures » se trompe et que l'indicatif seul convient - mais à quel titre finalement ? - à la suite de *après que*.

Ainsi, la langue évolue, non pas en haut lieu, non pas à l'école ou à l'Académie, mais partout ailleurs, et cette évolution ne concerne pas exclusivement l'oral. Car désormais on ose écrire. La modernité l'exige et l'ignorance des codes et du bel usage ne sont plus des obstacles. Grâce à Internet et aux textos, la variété basse acquiert progressivement une légitimité nouvelle en accédant à un support prestigieux, l'écrit. La diffusion massive des SMS fait déjà sentir ses effets. Pour ces graphies, les Français retrouvent des réflexes ancestraux. Les copistes du Moyen Âge employaient déjà des abréviations dont certaines nous sont parvenues (x pour us, z pour ts ou dz). L'orthographe médiévale transcrivait naturellement par la lettre -k- ce que le français moderne, par souci de fidélité étymologique, a choisi de transcrire par -qu-. Au-delà du jeu, les textos mettent en place un système de conventions tacites, peut-être amenées à proposer une orthographe alternative. Les élèves écrivent leur brouillon en utilisant les abréviations SMS mais utilisent, plutôt mal que bien l'orthographe classique dans leur copie finale. Reste à savoir jusqu'à quand ils accepteront de procéder à cette réécriture. La force de cette orthographe SMS est bien sûr son efficacité, mais aussi sa légitimité car elle est partagée par tous. Les abréviations utilisées avec les SMS ne sont pas des hiéroglyphes à usage exclusivement privé ; il s'agit de signes collectifs que le professeur correcteur ne sera plus censé ignorer. Et ce d'autant plus que les médias s'emploient déjà à leur servir de relais (slogans publicitaires, titres d'émissions comme « C dans l'air »).

Une évolution est donc envisageable. Elle ne nécessite ni législation ni révolution. C'est plutôt une stratégie de contournement qui semble à l'œuvre, à travers des modèles légitimes, le journaliste et le SMS. Les nouvelles technologies de communication offrent un support écrit à une langue jusque là orale et volatile. De même que l'ancien français qui supplanta le latin ne correspondait à aucune pratique réelle, à aucun dialecte authentique, la langue qui peut-être émergera ne sera pas le reflet exact d'une langue orale, forcément plurielle, mais un système linguistique conventionnel, une nouvelle scripta.

### **III. Actes de colloques**

## 27. Éloge de la naïveté

co-auteur Nathalie Fournier, article paru Laplantine, Chloé, John E. Joseph & Émilie Aussant, dir. 2023. *Simplicité et complexité des langues dans l'histoire des théories linguistiques*. Paris, SHESL, HEL Livres, 3, 2023.

En ligne : <https://shesl.org/index.php/hel-livres/simplicité-et-complexité-des-langues-dans-l'histoire-des-theories-linguistiques/>

Qu'est-ce qu'une langue *simple* ? Bien que le couple *simplicité/complexité* soit solidement établi dans le champ de la linguistique, les tentatives de conceptualisation se débarrassent difficilement des connotations que l'usage courant associe à ces termes. Aux critères formels qui permettent de caractériser et d'opposer langues simples et langues complexes, se superposent des enjeux idéologiques et culturels. Ces problématiques auxquelles entend répondre le présent volume ne sont pas étrangères aux grammairiens de la Renaissance et du début de l'Âge classique. Si les premiers grammairiens ne disposent pas des mots (*complexité* et *complexe* entrent tardivement dans le lexique), ils sont conscients de la complexité de leur langue, dont le « bâtiment », pour reprendre un terme de Louis Meigret<sup>1</sup>, est un argument décisif en faveur de la « dignité » du français au regard du latin. Dans un contexte de concurrence et de hiérarchisation des langues, le grammairien doit affronter la variation régionale, le changement<sup>2</sup>, ou encore l'hétérogénéité introduite par les « escumeurs de latin », toutes choses qui donnent du français l'image d'une langue composite et instable. Il incombe donc au grammairien de prouver qu'un ordre existe. Il s'attache à rendre la langue *simple*, au sens où l'entendait Scaliger : mettre en évidence les règles permettant de ramener la diversité sous un seul chef<sup>3</sup>. Dans cette opération, le grammairien doit aussi donner de la langue qu'il décrit une représentation fidèle : il écrit pour permettre à un étranger de parler comme un authentique locuteur français. Il s'agit donc d'accéder au fonds de la langue, ce qui fait à la fois son ordre et son identité. Pour parler de cette double exigence, on pourrait presque dire de cette tension au cœur du travail grammatical, les premiers grammairiens parlaient du « naïf » de la langue.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le mot est plutôt pris en bonne part, dans ses emplois courants comme dans l'usage plus spécifique qu'en font les poètes et les rhétoriques. Son sens premier est celui de *nativus*, originel, et il constitue un doublet avec *natif*. Il renvoie aussi à ce qui est *naturel*, avec toutes les connotations positives qui se rattachent à l'idée de nature, d'authenticité des origines<sup>4</sup>. Ces valeurs sont à rapprocher de celles que véhiculent le mot *simple* si l'on en juge par des collocations qui associent les deux termes *simple* et *naïf* dont la fréquence est moins significative que la célébrité de certaines d'entre elles (comme le « parler simple et naïf » de Montaigne<sup>5</sup>). Les deux termes ne sont pas synonymes mais se rapprochent du fait de connotations qu'ils mettent en

---

1 Meigret [1550] 1980, p. 21.

2 Pour Charles Bovelles (1531), la variation régionale qu'il décrit rend impossible la mise en règle. Inversement, c'est le constat du changement rapide de la langue qui suscite l'appel de Geoffroy Tory à ce que « quelque Noble cuer s'employast a mettre & ordonner par Reigle nostre Langage Francois » (Tory 1529, « Aux lecteurs »).

3 C'est un des mérites que Jean-Claude Chevalier signale au sujet de Scaliger : « un grammairien comme Scaliger définira donc très explicitement ce qui est, pour lui, la vertu d'une analyse grammaticale : c'est-à-dire la simplicité ; elle consiste à cerner sous un seul chef la diversité des caractéristiques à l'intérieur d'un genre qui sera le fondement de la construction grammaticale » (1967 : 25). Scaliger se dit en effet « guid[é] par la simplicité » (1540 : 353a) dans la description de la langue et veut imiter « la simplicité des anciens » (*ibid.* : 63b, 319b) ; nous remercions Bernard Colombat de nous avoir signalé ces passages.

4 Voir Le Cadet (2009 : 73).

5 « Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche » (Montaigne 1580 : 231).

commun, fondées sur un ensemble de valeurs morales, culturelles et esthétiques. *Simple* et *naïf* partagent ainsi l'idée de pureté<sup>1</sup>.

Les grammairiens vont s'emparer de ces différentes valeurs. Appliqué à la langue, *naïf* signifie ainsi « conforme à l'origine » dans un sens étymologique (cette conformité est rapportée au latin, comme chez Sylvius, où le *nativus* exhibe la parenté du français avec le latin) et historique (c'est le français des origines de la langue, « la langue de nos pères » d'Abel Mathieu, « le parler ancien » de Nicot). Seconde valeur de *naïf*, appliqué à la langue : le *naïf* signifie le *propre*, ce qui caractérise le français, ce qui lui est spécifique et le distingue des autres langues, anciennes et modernes (c'est la « naïve propriété de nostre parler » chez Maupas<sup>2</sup>). Cette propriété du français fait l'objet d'une double délimitation, externe au regard des autres langues, et interne, au regard des dialectes et aux variantes du français. Les grammairiens retrouvent ici un emploi que l'on rencontre aussi dans les rhétoriques lorsque les auteurs abordent la question de la traduction. Enfin, troisième ensemble de valeurs, et qui vaut autant pour le style que pour la langue, le terme se charge de connotations esthétiques, sociales et morales, le *naïf* est ce qui est conforme à la réalité, sincère, spontané, sans artifice. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le terme perd définitivement sa dimension linguistique : la naïveté devient une qualité du style et rejoint dans les grammaires les remarques qui s'y rapportent. Comme le souligne Douglas Kibbee, c'est un mot à la mode, dont l'usage atteint un pic dans le dictionnaire de Nicot, mais qui ne dépassera pas le siècle, dans le domaine de la linguistique du moins (Kibbee 1993 : 175).

Nous nous proposons de revenir sur cette notion de « naïf François », concept qui permit aux grammairiens de construire et de représenter l'essence de la langue à partir des faits observables, marqués par la variation. Nous suivrons un parcours chronologique, des années 1530 (la grammaire de Sylvius) jusqu'aux années 1660 (les grammaires de Chiflet et Irson, avant la *Grammaire générale*), articulé sur les trois grandes valeurs que nous venons dégager : 1. Le naïf natif, originel et historique, 2. Le naïf propre à une langue, 3. Le naïf naturel, à valeur esthétique et morale. Nous suivrons également l'évolution du terme, qui quitte le champ strict de la grammaire pour fleurir comme terme stylistique chez les remarqueurs, à la suite de Vaugelas, qui affirme que la naïveté « est une des grandes perfections du style » (1647 : 487).

## 1. Le naïf de la langue au cœur de la « défense et illustration » de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle

Les grammaires françaises de la Renaissance comptent 34 occurrences de *naïf* et ses dérivés, avec de fortes disparités d'usage, signe peut-être de la fragilité du terme. Chez Palsgrave (3 occurrences), R. Estienne (1 occurrence) ou Cauchie (1 occurrence), *naïf* apparaît exclusivement dans les exemples. Ces derniers rendent bien compte du sens courant du terme : le sens de *naïf* recouvre à peu près celui de son doublet *natif*, tiré du latin *nativus*<sup>3</sup>, se rapprochant de l'idée de nature<sup>4</sup> et d'origine. La majorité des occurrences concerne toutefois le métatexte. Meurier, Bosquet

1 Voir ainsi les nombreuses collocations « simple et pur », « pur et simple » (« d'une espece tres especial aussi comme sont les parties de aer pur et simple et d'eau pure et simple », Nicole Oresme, 1377, *Le Livre du ciel et du monde*, cité d'après le *Dictionnaire du Moyen Français [DMF]*). Le lien entre *naïf* et *pur*, *naturel* est lui-même inscrit dans le lexique dès la période médiévale. La notice du *Dictionnaire du Moyen Français [DMF]* signale ainsi que le mot s'emploie pour un inanimé dans le sens de « naturel, brut ». On relèvera notamment son emploi pour qualifier un drap « dont la chaîne et la trame sont de qualité identique », ou encore la pierre qui n'a pas été taillée.

2 Maupas, 2021 [1618] : 182.

3 Voir par exemple les définitions données par Robert Estienne, dans son dictionnaire : « *Naïf* : Nativus, Genuinus, Germanus » (1549 : 399) et dans sa grammaire : « *Nativus* : *naïf* ou *natif* » (1557 : 96) ; ainsi que Cauchie : « Naïfve, nativa » (1586, f. 5r°).

4 « *Naturlyke* — m. *naïf* z, f. *naïfue* s; m. *genial* x, f. *geniale* s; m. *naturel* z, f. *naturelle* s (Palsgrave 1852 [1530] : 319), « These trees blome so kyndely that I truste we shall haue a good frute yere to yere : *Ces arbres germent or*

et Ramus emploient le terme de manière ponctuelle, et sans l'expliciter, au sujet de la prononciation : la « naïve prononciation » est l'objet de la description grammaticale et pour l'apprenant un modèle un à atteindre<sup>1</sup>. Pour comprendre ce que recouvre la notion de *naïveté* à cette époque, c'est vers Meigret (14 occurrences) et Abel Mathieu (9 occurrences) qu'il faut se tourner. Eux seuls en effet en développent l'usage et l'inscrivent dans leur métalangage de manière variée pour qualifier la prononciation, une construction, une langue<sup>2</sup>, et notamment le français.

À ces disparités quantitatives vient s'ajouter une évolution sémantique : le sens de *naïf* se déplace « de l'idée d'origine, de qualité innée (...) vers des valeurs plus sociales – la simplicité, l'absence d'affectation, ou intellectuelles – la fidélité au réel » (Berlan 1997 : 49). Selon Françoise Berlan, ce glissement accompagne la succession de deux générations : l'une qui combat pour affirmer notre vulgaire face aux langues anciennes, l'autre qui affirme son caractère national face à l'italien envahissant.

### 1.1. Retourner aux origines

Chez Sylvius, la grammaire étant rédigée en latin, ce sont les occurrences de *nativus* sur lesquelles ont porté les requêtes. La plupart des occurrences sont en rapport avec le son ou la prononciation, Colette Demaizière les traduit par *naturel*. Une seule, mais elle est significative, est traduite par *naïf*. Elle se situe dans la préface. Sylvius explique vouloir « décaper la langue française et lui rendre son éclat *naïf* », la « rétablir dans son antique pureté<sup>3</sup> » (trad. Demaizière : 200). La traduction par *naïf* rend bien compte de ce désir de revenir à la naissance de la langue, à ses racines, et d'exhiber sa parenté avec les langues anciennes. Retrouver le *naïf* correspond à un mouvement de reconquête des origines<sup>4</sup>. Le travail du grammairien consiste alors à éliminer tout ce qui empêche d'y accéder. Au bout de cette quête, il y a bien un idéal de pureté et de simplicité. Ainsi au sujet des finales de la troisième personne, Sylvius observe la diversité des prononciations : les locuteurs ont multiplié les prononciations « corrompues », parce qu'ils « ne savent pas qu'il existe un système de leur langue ou s'ils savent qu'il existe, cependant ils ignorent totalement quel il est » (Sylvius 1531 :119, trad. Demaizière : 334). Il s'engage donc à mettre à jour ce système et « à ce que la langue française soit le plus simple et pure possible, à l'imitation de la latine dont elle a découlé » (*ibid.*). Le retour au *naïf* (*nativum*) revient à rendre la langue *pure* et *simple* (*simplex et pura*)<sup>5</sup>.

### 1. 2. Retrouver le principe de la langue

Ce retour à l'origine, pensé comme un retour aux langues grecque et latine, ne recouvre pas tout à fait la perspective de grammairiens comme Louis Meigret qui cherchent surtout à décrire le système en synchronie. Si les hommes se comprennent et échangent sur des sujets complexes, c'est que la langue « a en soi quelque ordre » et qu'on peut « la réduire à quelques règles » ([1550] 1980 : 1).

---

*fleurissent si nayement, que jespere que nous aurons des fruycts ceste année a planté* » (Palsgrave 1852 [1530] : 458).

- 1 Meurier intitule ainsi la section consacrée à la prononciation « Briefve instrvction, pour nayement lire et prononcer le françois » (1557, f. 13v<sup>o</sup>). L'adverbe *naïvement* est inscrit dans le titre même de la grammaire de Bosquet, associé à l'idée de perfection : *Elemens, ov instittvions de la langve francoise, propres povr façonner la jeunesse, à parfaictement, et nayement entendre, parler, et escrire icelle langue*, et dans la définition de la prosodie : « *Qu'est-ce de-Prosodie?* Une partie de Grammaire, quy enseigne à nayement prononcer, & distinctement lire » (1586 : 135).
- 2 « Le pur et nayf Espagnol » (Matthieu 1559, f. 22r<sup>o</sup>), « il est aysé de distinguer le nayf françoys d'avecques le corrompu » (1559, f. 21v<sup>o</sup>).
- 3 « Mihi vero ipse interim voti compos esse videbor, si nativum linguæ Gallicæ nitorem iamdiu propè exoletum, et situ obsitum, nom nihil detersero, ac velut postliminio in puritatis pristinae partem restituero » (1531 : 119).
- 4 C'est un mouvement que D. Kibbee a bien mis en évidence dans son étude sur Nicot ; voir *infra*, n. 27.
- 5 « (...) vt lingua Gallica quàm maxime simplex sit & pura » (Sylvius 1531 : 119).

De même qu'il induit de l'intercompréhension constatée l'existence d'un principe ordonnateur, Meigret va dans les différents domaines de la langue partir de ses observations, non pour les enregistrer et en subir l'extrême variété, mais pour atteindre les règles sous-jacentes. Il remonte des effets aux causes. Cette manière de raisonner<sup>1</sup> est à l'œuvre lorsqu'il règle la morphologie verbale, gère et explique ses exceptions en sollicitant des formes profondes ou non attestées, de manière à rendre plus lisible le système<sup>2</sup>.

Mais ce travail s'effectue d'abord sur la prononciation et sa transcription, socle de toute la description grammaticale. La plupart des occurrences de *naïf* concernent ce domaine : dès le *Traité* de 1542, Meigret oppose la « commune écriture » à la « naïve prononciation française ». L'écriture « commune », surchargée de lettres inutiles, a corrompu la « naïve puissance des lettres ». Elle conduit à différentes lectures selon l'origine de celui qui oralise le texte, introduit le doute pour les étrangers, et entretient la variation régionale. Au grammairien donc de revenir à un système graphique simple par élimination des « lettres superflues », et de rendre aux lettres leur « naïve puissance » (Meigret [1550] 1980 : 15). Meigret jette bien un regard vers leur valeur d'origine : la puissance des lettres est « ancienne », héritée, il faut la garder et la restituer. Mais il atteint par là une sorte d'universel, ce fonds commun à toutes les langues, qui sont « forgé[e]s d'un même merrain de simples voix que nous appelons voyelles et consonantes » (*ibid.* : 6). Le système graphique qui en résulte est une reconstruction : la « naïve écriture » (*ibid.* : 11). Ramus dira « l'écriture grammairienne » (1572 : 55), ou « vraie escripture » (*ibid.* : 38). L'écriture est dite *naïve* parce qu'elle est univoque et reconduit sans ambiguïté vers la source orale. On lui attribue des valeurs de fidélité et de vérité.

Reste à saisir cette « naïve prononciation » (Meigret, [1550] 1980 : 41), et là les choses ne sont pas si claires. Meigret se fonde sur l'observation, sur « l'usage de la prononciation française » (*ibid.* : 18), mais de quel usage parle-t-il ? La « naïve prononciation » n'est pas disponible dans le réel. Meigret ne valide pas toutes les productions orales spontanées que peut saisir l'observateur. Il n'exalte pas les parlers régionaux, ne concède rien au Normand, et au « naïf Beauceron » (*ibid.* : 11). Le Parisien même n'est pas plus assuré d'avoir toujours son aval. Plus souvent, Meigret se réfère au courtisan (6 références), aux gens bien appris, qui réalisent un idéal de prononciation virile, qui fuit la mode et l'affectation<sup>3</sup>. Le *naïf* n'a donc plus rien du *natif*, du spontané, mais endosse déjà des valeurs morales et esthétiques. En outre, quand l'usage branle, c'est au grammairien d'arbitrer, de sélectionner la meilleure variante, en se prononçant éventuellement contre l'usage observé. Meigret recommande ainsi de dire *liveau* et *livealer* et non *niveau* et *niveler* comme disent les maçons. Il choisit les mots les plus proches de l'étymon source (« la naïve source »), et raisonne par analogie :

A bonne raison, donc, nous dirons *liueao*, et *liueler* : vu qu'ils sont descendus de *liure*, signifiant un certain poids : et que les dictionnaires dont ils sont tirés sont *libella* et *librare*. [...] Il est donc manifeste que telles corruptèles de langage doivent être corrigées : et doit-on extirper ces façons de dictionnaires qui entreprennent par erreur sur la naïve source que l'usage n'a pas du tout abandonnée. ([1550] 1980 : 102)

Le *naïf français* est ainsi une construction, résultat de l'activité rationnelle du grammairien qui ordonne pour mettre à jour un ordre fondamental. Cette activité est elle-même encadrée par l'oreille. Les règles formulées ne doivent pas être l'occasion de produire des formes indésirables. Intervient alors une oreille garante de la « naïve grâce française » (*ibid.* : 28) capable de contrôler la

1 Sur cette démarche, voir Demonet 2021.

2 Voir Glatigny 1985.

3 « Or, quant à moi, je ne poursuis pas ici cette douillette et efféminée façon de parler : car je la laisse aux amoureux, poursuivant tant seulement cette générale et commune façon qui sent son homme et qui est reçue entre les mieux appris. Or, que l'*ç* ouvert ne puisse être prononcé pour l'*e* clos, cette niaise prononciation que font aucuns des Parisiens (...) nous en donne une notable connaissance » (Meigret [1550] 1980 : 7).

bonne formation des mots d'emprunt ou des énoncés. À cette oreille, Meigret prête un statut linguistique et collectif (Leclercq 2017). Toutefois, les connotations esthétiques ne sont pas absentes, de même que d'autres valeurs éthiques dont on investit la langue, porteuse d'un idéal social et culturel, qui s'exprime plus nettement dans la deuxième partie du siècle.

### 1. 3. Observer ou reconstruire la naïveté du français

Dans les années 1560-1570, avec Ramus et Abel Mathieu, ou Henri Estienne, un autre mouvement se dessine. Il s'agit d'affirmer l'identité, la singularité du français. Ce mouvement se traduit par la glorification d'un passé strictement national et par la valorisation de traits distinctifs (francismes, régionalismes), qui ne peuvent être aisément réduits en règles. La langue française a désormais un passé. Ramus affecte de parler de grammaire non pas « françoise » mais « gaulloise » (1572 : 1-2). Abel Mathieu<sup>1</sup>, son contemporain, se tourne vers « la langue de nos pères » (Mathieu 1560, f. 12v<sup>o</sup>). Il veut l'enrichir et l'« amplifier », en respectant sa « race première », « ce qu'elle a de propre en soi », sans la dénaturer. Cette identité de la langue s'affirme face à toutes les influences étrangères. Pour décrire « la langue patriote » (1559 : f. 5v<sup>o</sup>), il récuse l'art de la grammaire latine ou grecque (ce qui peut expliquer la singularité de son métalangage). La volonté de retrouver dans la langue un passé du terroir, indépendant des langues anciennes conduit à la célébration de la simplicité marotique<sup>2</sup>, et au culte des vieux auteurs français qui deviennent « un réservoir inépuisable d'expressions 'propres' » (Lecointe 1993 : 532).

#### 1.3.1. Où situer le naïf ?

Pour convaincus qu'ils soient de l'existence d'un français naïf, les auteurs de cette période ne s'accordent pas sur les lieux ou les milieux où il est possible de l'observer. Le modèle de Ramus semble être le peuple de Paris. Les lieux où il prétend trouver les manifestations de cette langue gauloise sont bien connus, il ne s'agit pas des lieux hantés par les savants :

Lescolle de ceste doctrine nest point es auditories des professeurs-Hebreus, Grecs, et Latins en l'uniuersite de Paris comme pensent ces beaux Etymologiseurs, elle est au Louure, au Palais, aux Halles, en Greue, a la place Maubert. (Ramus 1572 : 30)

Abel Mathieu pour sa part ne situe pas géographiquement la source du « François naïf » :

Quant au destroit de France à parler proprement, il est si court et si anguste qu'aujourd'huy on n'y sauroit asseoir le pied, ou le Francoys nayf y soit parlé et entendu du commun : mais il est repandu deca et dela ou sont les hommes bien appris, dont la plus part s'est retirée en la court du Roy, aux maisons des Princes et grandz seigneurs, ou es Justices souveraines et courtz de Parlement. (1559, f. 21v<sup>o</sup>)

Face à l'impossibilité de localiser l'excellence du parler français sur le territoire (contrairement à l'espagnol en Castille, ou à l'italien à Sienne<sup>3</sup>), Abel Mathieu s'oriente vers une référence sociale : le français *naïf* est observable chez les gens bien appris, autour du roi.

Ce que conteste Henri Estienne :

- 
- 1 C'est, après Meigret, l'auteur qui présente les plus nombreuses occurrences de *nayf*, et c'est pour évoquer ces particularismes des vernaculaires : il évoque ainsi le « François nayf » (1559, f. 22r<sup>o</sup>) ou « nayf François » (*ibid.*, f. 21v<sup>o</sup>) mais aussi le « nayf Thoscan » (*ibid.*, f. 17r<sup>o</sup>), le « pur et nayf Espagnol » (*ibid.*, f. 22r<sup>o</sup>).
  - 2 « s'accompagnent les Francoys qui composent ou devisent en la forme que jay dicte, et qui sont esloignez d'affectation et de motz à la moderne, entre lesquelz Clement Marot doit avoir place avecques les plus grandz du theatre, non pour son scavoir, ne pour son estude de grands autheurs, mais pour ce qu'il est vrayment amy de la multitude et qu'il ha la veine doulce et coulante et l'esprit bon et facetieux » (Mathieu 1559, f. 21 r<sup>o</sup>).
  - 3 « le pur et nayf Espagnol ha cours en Castille, le pur Italien quant au parler à Sienne, au proferer à Lucques, à l'escrivre à Florence » (1559, f. 22v).

De quel François doncques enten-ie parler ? Du pur & simple n'ayant rien de ce fard, ni d'affectation : lequel monsieur le Courtisan n'a point encores changé à sa guise, & qui ne tient rien d'emprunt des langues modernes. (1569, préface)

Mais quant au lieu où l'on peut trouver ce français « bien entier et nayf » (1579 : 6), même s'il promet de le dire, en vérité Henri Estienne ne tranche pas. Il ne fait pas de Paris le lieu de référence absolu : « ainsi ne faut-il pas estimer que tout ce qui est du creu de Paris soit recevable parmi le pur et naïf langage françois » (*ibid.* : 144). C'est que les manifestations de ce naïf sont diffuses par tout le territoire. Au grammairien de les saisir, y compris dans les dialectes.

### 1.3.2. La richesse de la langue : idiotismes et régionalismes

H. Estienne affirme en effet la dignité des dialectes et montre la possibilité d'en enrichir la langue lorsque ces derniers possèdent un usage « plus beau ou plus significatif » (1579 : 187). Cela ne signifie pas qu'il accepte tout l'usage observé : qu'il s'agisse du langage parisien, ou des dialectes, il faut d'abord en « oster toutes les corruptions et depravations que luy fait le menu peuple », veiller à ajuster<sup>1</sup> le mot de manière à ce qu'il réponde à « la pureté françoise ». Etienne Pasquier, dans une lettre à M. de Querquifinen, seigneur d'Ardivilliers, aborde la question de « la vraie naïveté de notre langue et en quels lieux il la faut chercher » (1586, f. 51v<sup>o</sup>-54v<sup>o</sup>), et il adopte une position analogue à celle d'Henri Estienne. Il n'y a pas de lieu, pas de milieu où le français s'observe dans sa pureté. Il rejette la cour et le palais, mais invite à chercher le naïf partout où il se trouve, et à prendre aux dialectes tout ce qui permettra de trouver l'expression la plus énergique.

C'est le même désir de préserver la langue et ses richesses qui incite Ramus à revendiquer nos « francismes ». Entre 1562 et 1572, la revendication nationale aboutit à la reconnaissance d'idiotismes, anomalies qui ne rentrent pas tout à fait dans les cadres syntaxiques mais qui correspondent aux spécificités de la langue<sup>2</sup> et en sont les « ornements ».

Et si quelque Grammairien vouloit despouiller nostre langue de tels ornemens, Est ce moy? Est ce toy? Cest moy, Cest toy, ce seroit comme desgainer lespee luy tout seul a lencontre de toute la France. (Ramus 1572 : 168)

L'identité de la langue se lit dans un ensemble de traits irréductibles, notamment au moment de la traduction. Parmi les beautés de la langue, on relève *c'est moy* (qui avait d'abord été condamné par Ramus en 1562). Autre trait que retient Ramus contre Meigret (et contre la raison) mais conformément à l'usage : l'accord du participe. L'évolution est nette entre une position plutôt critique en 1562<sup>3</sup>, et la reconnaissance en 1572 de l'usage, il donne « son suffrage à Marot » et se souvenant de la « souveraineté du peuple (...) repute icy vng singulier Francisme » (1572 : 184).

Le français naïf n'existe nulle part, c'est une construction permanente, reposant non plus sur un principe de synthèse, de découverte d'un principe sous-jacent et ordonnateur (comme le pense Meigret) mais plutôt sur la sélection des meilleures variantes. Un idéal de pureté se joint à l'idée d'un enrichissement reposant sur l'accueil de tout ce qui, dans les parlers régionaux ou dans le passé de la langue, est compatible avec cet idéal. La naïveté est donc au XVI<sup>e</sup> siècle une notion complexe (et partagée entre grammaire et rhétorique), qui sert une vision militante, dynamique et esthétique de la langue. Le terme est polysémique : il conserve l'idée de pureté, de naturel, liée à

---

1 Il y a en effet pour exprimer ce sentiment d'identité de la langue une image qui parcourt le siècle, celle du vêtement : il faut « accoutrer à la française » (Meigret [1550] 1980 : 27), « habill[er] » les mots « à la Françoise [...] pour les afranchir et naturaliser » (Ramus 1572 : 66).

2 Le métatexte fait également l'objet de corrections, par exemple le passage de *est* à *c'est*. Voir Pagani-Naudet 2019.

3 « Partant, combien ce l'uzurpation du pasif en tele transpozision soet alouer pour un bon plezir d'orejes: neammoins m'amour vous e done, Dieu en se monde les a fet, e semblables sintaxes se pouroet debatre, vu c'eles son' baties selon la vree rezon e regle de Gramere » (Ramus 1562 : 107).

son sens initial – naissance – mais se charge de connotations esthétiques (vérité, authenticité, simplicité).

## 2. Le XVII<sup>e</sup> siècle : de la naïveté de la langue à la naïveté du style

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la notion de naïveté est encore vivante chez les grammairiens mais elle est en déclin, comme les termes qui y renvoient<sup>1</sup>. Très éclairante pour l'évolution de la naïveté, est la comparaison entre Nicot, lexicographe et auteur du *Thésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne* (1606, David Douceur<sup>2</sup>) et Maupas, résolument grammairien et auteur de la *Grammaire & syntaxe françoise* (1607, 1618, 1625). Tous deux ont en effet une approche très différente du « naïf français », approche historique chez Nicot vs approche synchronique et intralinguistique chez Maupas. Tout aussi éclairante est la confrontation entre Maupas et Oudin, auteur d'une *Grammaire françoise rapportée à l'usage du temps* (1632, 1640), qui signe le tournant résolu vers l'examen des usages, tournant que prendront après lui Irsou (1656, 1662) et Chiflet (1659), sous l'influence décisive de la notion de « bon usage » et des *Remarques sur la langue françoise* de Vaugelas (1647).

On peut ainsi voir en Maupas le dernier grand témoin de la naïveté entendue comme notion opératoire appliquée à la description de la langue, et non du style<sup>3</sup>.

### 2.1. Nicot et le « naïf François » comme français « natif »

D. Kibbee, dans un article très instructif de 1993, montre que Nicot inscrit son travail lexicographique dans le courant de ce qu'on peut appeler la « nouvelle historiographie », qui se développe en France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour Nicot, écrit Kibbee, « l'histoire joue un rôle-clé dans la définition de ce qu'est le français<sup>4</sup> » et le « naïf français » s'inscrit dans une filiation directe avec le français des origines, le français « natif ». L'entreprise lexicographique de Nicot est ainsi à la fois linguistique, morale et politique, selon un projet de restauration de la langue et des mœurs qu'annonce David Douceur dans son épître liminaire :

le restablissement de nostre parler ancien (plus ferme, plus court, et plus significatif, que celui qui a depuis esté receu) [est] le chemin de pouuoir reuenir à la generosité, constance, et magnanimité de nos peres. (*in* Nicot 1606)

Comme le montre Kibbee, que ce soit pour des questions de phonétique (*cap/chef*), de morphologie (*emperiere/imperatrice*), de concurrence entre un mot emprunté et un mot français (*accelerer/haster* ; *embuscade/embusche*) ou de sémantique (*escumeur, rencontre*), Nicot défend toujours « le mot naïf François » contre les mots latins, dialectaux ou empruntés aux autres vulgaires, « la terminaison naïfve » contre « la terminaison estrangere », ou le sens naïf contre les « abuson[s]<sup>5</sup> ».

Ainsi, pour Nicot, le mot *cap* au sens de 'tête' « n'est pas naïf François », c'est un terme gascon ; en effet l'évolution phonétique du latin *caput* donne en français *chef* (« le François dit *chef*, ce que le

1 On le constate par le nombre d'occurrences dans les grammaires : Masset 1606 : 1 ; Maupas 1618 : 7 ; Oudin 1640 : 0 ; Chiflet 1659 : 3 ; Irsou 1662 : 3 ; aucune occurrence par la suite dans le *Grand corpus des grammaires françaises*, Colombat et al. 2011).

2 Nicot commence par enrichir le *Dictionnaire François-latin* de Robert Estienne, puis donne son propre *Thésor*, qui paraît en 1606, deux ans après sa mort.

3 Chez Maupas (1618) : « la naïve propriété de nostre parler » ; « la naïve contexture & parole François » (*Epistre*) ; « sans bonne et naïve prononciation » (f. 1v<sup>o</sup>) ; « la naïve & vraye prolotion de cette diphtongue [oi ou oy] » (f. 16r<sup>o</sup>) ; « l'antique & naïve [prononciation] » (f. 16v<sup>o</sup>) ; « la naïve difference d'entre Aux et és » (f. 35v<sup>o</sup>) ; « on dira plus naïvement un sçavant homme , un brave Soldat, [...] qu'au rebours » (f. 58v<sup>o</sup>).

4 « Nicot searches for the naïf françois the direct line of language from the earliest French sources. [...] History plays a key role in the definition of Frenchness » (Kibbee 1993 : 168-169).

5 Voir les articles *Cap, Cheuvre, Empereur, Accelerer, Embuscade, Eschaugnette, Rencontre*.

Gascon dit *Cap* »). Le mot *emperiere* est le féminin français de *empereur*, qui se forme en ajoutant la « terminaison naïfue au masculin Empereur », alors que *imperatrice* est un emprunt au latin *imperatrix*, formé avec une « terminaison estrangere ». Dans le cas des doublets, Nicot défend systématiquement le mot français contre l'emprunt : *haster* « naïf François » et non *accelerer* « pur Latin » ; *embusche*, « naïf François » et non *embuscade*, « mot imité de la prononciation Espagnole *Embuscada* » ; *eschaugnette*, « mot naïf François » et non *sentinelle* « mot Italien naturalisé ». Quant au mot *rencontre*, il en maintient le sens originel d'événement fortuit (« ce que sans estre preueu, et inesperéement s'offre à nous ») et non pas délibérément produit (« ce qui s'offre avec pourchas »), ce qui est un sens « par abusion ». L'idée centrale de Nicot est, selon Kibbee, que « chaque forme de la langue (mot, morphème) a une valeur de base [« a core root value »], syntaxique, sémantique, morphologie, phonétique, que le temps a soit corrompue, soit laissée inchangée » (1993 : 169).

Cette approche historique du naïf français chez Nicot a une conséquence décisive sur la définition du groupe de locuteurs de référence ; pour Nicot, ce ne peuvent être que les savants, les doctes, tels qu'on peut les trouver dans les cours de Parlement, mais ni la cour du Roi, ni Paris, et encore moins les provinces<sup>1</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les héritiers de cette approche historique sont Irson et son *Traité des Etymologies*, inclus dans sa *Nouvelle Méthode*<sup>2</sup>, et Ménage, qui, dans ses *Observations sur la langue française*, fort de son savoir étymologique, se met dans les pas de Ronsard<sup>3</sup> et défend « les antiques vocables [...] naïf[s] de la Langue Française », tels qu'ils sont préservés dans les Provinces :

Outre, je t'avertis de ne faire conscience de remettre en usage les antiques vocables : et principalement ceux du langage Vallon et Picard : lequel nous reste, par tant de siècles d'exemples, naïf de la Langue Française. L'entens de celle qui eut cours après que la Latine n'eut plus d'usage en nostre Gaule : et choisir les mots les plus preignans et significatifs, non seulement dudit langage, mais de toutes les Provinces de France, pour servir à la Poësie, lorsque tu en auras besoin. (1676 : 162)

## 2.2. Maupas et « la naïve propriété de nostre parler »

Lecteur assidu de Nicot, quoi qu'il en dise<sup>4</sup>, Maupas va adopter une position radicalement différente, synchronique et puissamment « theoricque » (1618, f. 136r<sup>o</sup>), ce qui le met du côté de l'entreprise rationnelle de Meigret, cherchant à rendre compte de l'« ordre » de la langue. Ce que Maupas entend montrer, sous la diversité des usages, c'est « la naïve propriété de nostre parler », c'est-à-dire de ce qui fait l'identité du français et le distingue des autres idiomes, latin et vernaculaires européens.

Cette perspective est explicitée dès l'*Epistre* liminaire de l'édition de 1618. Maupas y explique comment il en est venu à écrire une grammaire pour lever les « difficultez » rencontrées par ses élèves étrangers (Maupas était maître de langues à Blois) :

- 
- 1 « The choice of historical basis for 'true French' [...] leaves the determination of pure French to the scholars, rather than to the members of the court or the residents of Paris » (Kibbee 1993 : 168-169) ; voir Trudeau 1992 : 85-86.
  - 2 Ce traité est inclus dans l'ouvrage (1662 : 212-280), en dehors de la grammaire proprement dite, après une *Méthode pour composer des Lettres* (au sens d'épîtres) et un traité des *Regles generales de la Conversation*. Irson privilégie « l'origine prochaine des mots François » (: 213) dans une perspective de morphologie lexicale interne au français.
  - 3 Ronsard : « Tu ne dedaigneras les vieux motz François, d'autant que je les estime tousjours en vigueur, quoy qu'on die » (*Art poétique François*, 1565 : 13).
  - 4 Il se défend dans sa préface de toute influence métalinguistique, mais c'est bien ce dont témoignent toutes ses listes lexicales.

Plusieurs aussi d'entr'eux [mes élèves] de bon esprit, me proposans les difficultez qui les travailloient, je les leur vuidois par une curieuse attention de la naïve propriété de nostre parler. (Maupas 2021 [1618] : 181)

On voit que la « naïve propriété » du français ne se confond pas avec la diversité des usages observables ; elle ne se dégage qu'au prix d'une « curieuse attention » de la part du grammairien, stimulé par les « difficultez » qui arrêtent les élèves étrangers. Maupas partage avec Meigret l'idée que décrire le « bâtiment de notre langage » (Meigret [1550] 1980 : 141), c'est rendre compte d'un système linguistique, dans lequel ce qui importe, ce n'est pas la diversité des faits d'usage, mais leur régularité (on peut les réduire en « reigles ») et leur propriété, c'est-à-dire leur spécificité par rapport à d'autres langues, le latin et les autres langues modernes. Maupas adopte ainsi ce que Jean-Marie Fournier et Valérie Raby appellent « une pratique différentielle des faits de langues vulgaires » (2014 : 339) qui est clairement explicitée au début du chapitre du Verbe<sup>1</sup> :

Traitant de l'usage des parties d'oraison, je me suis tous-jours proposé de toucher seulement ce qu'elles ont de particulière observation, autant qu'il me seroit possible, & que je m'en pourrois adviser, sans remplir le papier de reigles que nostre langue peut avoir communes avec la langue latine, ou autres vulgaires, ou qui autrement se peuvent suppleer par bon jugement. (f. 125r°)

### 2.2.1. La mise à l'écart du « naïf » historique

Maupas ne s'inscrit donc pas dans la perspective historique ouverte au XVI<sup>e</sup> siècle et reprise par Nicot. Sa grammaire est résolument synchronique et il pourrait revendiquer, tout autant qu'Oudin, qu'elle soit « rapportee à l'usage du temps<sup>2</sup> ». Il n'envisage pas le français dans son évolution historique, ni à partir du latin<sup>3</sup>, ni à partir d'un français ancien, et qui serait valorisé en tant que tel. À aucun moment, sauf pour des questions de prononciation, la « naïveté » du français ne se définit comme l'héritage, préservé dans « nostre parler » actuel, d'un parler « antique », qui fonderait l'identité de la langue.

Maupas travaille ainsi dans une synchronie de principe, quasi-imperméable à l'archaïsme. Il ne relève que très sporadiquement des faits de langue qu'il juge « antique[s] » ou « anciens », et il n'en recommande pas l'usage. Ainsi de l'emploi de *Nulli* pour *personne*, dont il dit que « les anciens en usoient plus que ne faisons à cette heure » (f. 89r°) ou de « l'antique orthographe » de *cest*, pour *cet* (f. 69r°). La différence avec Nicot est évidente quand on regarde comment Maupas aborde la question féminin de *empereur* : il se borne à donner les trois formes « *Empereur, Imperatrice & Emperière* » (f. 41v°) et ne fait aucun commentaire sur la concurrence des deux féminins.

Le seul domaine, et encore dans quelques cas seulement, où le naïf puisse être assimilé à l'historique et recommandé en tant que tel, est celui de la prononciation. Ainsi, à propos de la diphtongue *oi* (dans les mots *foy, loy, Roy, voir, trois nois, &c.*), Maupas demande l'« antique & naïve » prononciation [wɛ], celle des « Doctes & bien-disans, és Cours de Parlement & ailleurs » et condamne la prononciation récente [ɛ] (comme dans les mots *mais, jamais, faire, plaisir*), en vogue « à la Cour du Roy » (f. 16 r°-v). C'est vraiment le seul cas où Maupas fonde explicitement la naïveté sur l'histoire et la charge d'une valeur positive et prescriptive. Les collocations sont d'ailleurs explicites : la prononciation [wɛ] est à la fois « antique & naïve », « naïve & vraye », et « vraye & ancienne » (1618, f. 16r°-v°) ; elle s'oppose à la « dépravation » et au « baragoin » (*ibid.*), et c'est, avertit-il, une condition de la « grace » : « la prononciation en toute langue est dequoy l'on

1 Ce principe sera rappelé à propos de l'adjectif (f. 57r°) et de la formation du passif (f. 123v°).

2 C'est le titre de la grammaire de Oudin (1632, 1640).

3 Le latin lui sert avant tout d'outil métalinguistique pour organiser les paradigmes et énoncer les règles morphologiques.

doit avoir plus de soin : car sans bonne et naïve prononciation, le langage perd toute sa grace » (f. 1v°).

### 2.2.2 La promotion du « naïf » comme principe interne et distinctif du français

Au naïf garanti par l'histoire, Maupas oppose le naïf interne au système de la langue, qu'il désigne dans *l'Épître* par « la naïve propriété de nostre parler ». Ce qui l'intéresse et qui fait pour lui le cœur de son activité de grammairien, c'est « ce que nostre langue a de propre » (f. 57v°). Cette naïveté de la langue va faire l'objet d'une double délimitation : d'une part, une délimitation qu'on peut dire externe, par rapport aux autres langues, latin et langues modernes, en écartant ce qui est « commun » pour mettre en évidence le « peculier » (f. 13r°), d'autre part une délimitation que l'on peut dire interne, par rapport à la diversité des variations dialectales ou sociolectales, qui de fait occupent peu de place dans l'ouvrage. La « naïve propriété de nostre parler » sert ainsi à construire et promouvoir un usage donné comme partagé, l'usage de « nostre langue », fondement de l'interlocution. On peut voir ainsi en Maupas un précurseur de la « langue commune » à laquelle l'Académie française dira « [s'être] retranchée » dans la préface de son *Dictionnaire* (1693).

Les questions phonétiques sont une bonne illustration de cette démarche. Maupas ne reprend pas la notion de « son naturel », c'est-à-dire le son des « lettres simples », voyelles et consonnes, qui constituent pour les grammairiens le fonds phonétique (sur le plan acoustique et articulatoire) des langues, « le merrain de simples voix », comme le disait Meigret. Certes, on peut comparer le son d'une lettre dans une langue à celui qu'elle a dans une autre langue ; ainsi le A français, « qui se prononce comme en Latin clairement à bouche ouverte », alors que les Anglais la « prononcent quasi comme nous la diphtongue *ai*, ce qui est de mauvaise grace en nostre langue » (f. 2v°). Mais ce qui retient avant tout Maupas, ce sont les sons qui sont propres au français, et à ce titre sont une difficulté pour les étrangers. Ainsi le *e* nasal, qui « devant *m*, ou *n*, se prononce vulgairement [i.e. ordinairement] quasi comme *a*. *Entendement, Emmener* » (f. 7r°) ; la prononciation du digramme *GN* (la nasale palatovélaire [ɲ]), qui « donne un son qui ne peut estre bonnement déclaré par escrit », propre au français et dont les Allemands donnent une prononciation approximative : *onnion, minion* (f. 7v°-8r°) ; ou encore le *u* voyelle, dont le son [y] est « peculier à nostre langue » et que « les Allemans, Italiens & assez d'autres » prononcent [u] (f. 13r°).

Ces sons propres au français sont à extraire, le cas échéant, de la diversité des prononciations observables. Dans le domaine de la phonétique, Maupas ne tient pas registre des variations ; très peu sont relevées et, quand elles le sont, c'est pour être condamnées<sup>1</sup>. Dans le domaine de la phonétique, le souci de Maupas, qui hérite en cela de Meigret, est de réguler la prononciation. Ce qu'il qualifie de « bonne & naïve prononciation » est en fait une prononciation « modérée » (f. 11r°) et qui peut être commune à la diversité des locuteurs.

### 2.2.3. Une faible attention à la variation et à la diversité des usages

Maupas écrit sa grammaire pour un double public, pour les « estrangier[s] desireux de nostre langue apprendre »<sup>2</sup>, et à ce titre c'est une grammaire de français langue étrangère, dans la filiation de Pillot, Cauchie et des méthodes d'apprentissage du français, mais aussi pour les « amateurs de la langue Françoise »<sup>3</sup>, ce qui l'autorise à proposer une « theoricque » poussée et des innovations, notamment pour l'article et le verbe. Dans cette double ambition, pratique et théorique, il n'y a pas

---

1 Ainsi de la prononciation négligée du « bas populas », qui supprime le *f* final dans œuf, bœuf, soif (f. 7v°), de « la niaise & vicieuse prononciation » de Chouse pour Chose (f. 9v°), et la condamnation sans appel de la prononciation en « e ouvert » de la diphtongue *oi* (f. 16r°-v°).

2 Sonnet liminaire.

3 Epistre dedicatoire.

de place pour la variation, pour la diversité des usages et la recherche du meilleur français dans des lieux ou des milieux particuliers, bref pour tout ce qui passionnait ses prédécesseurs de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En tant que grammairien pour étrangers, Maupas privilégie des exemples courants, dans des situations quotidiennes, tels qu'on peut les trouver dans les méthodes de langue ; et pour un théoricien, la variation fait plutôt écran lorsqu'on veut éclairer le système de la langue. Il est vrai que, et dans son ambition théorique, qui le rapproche de Meigret, et dans son peu d'intérêt pour le bon usage, Maupas peut apparaître dans les années 1620-1630, au moment où s'élabore la notion d'usage, comme un homme d'un autre âge. Mais n'oublions pas que ce « bloisien », ainsi qu'il se présente lui-même, est un provincial, qui est sans doute peu sorti de son périmètre natal et professionnel, que son contact avec l'aristocratie a été très limité<sup>1</sup> et que, à la différence de Oudin ou de Vaugelas<sup>2</sup>, il n'a pas fréquenté la cour et les milieux cultivés parisiens où l'on débattait de beau langage. Et puis, c'est un type d'esprit, un grammairien théorique, comme l'était Meigret et comme le seront Arnauld et Lancelot dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660).

### 2.3. Oudin : de la « propriété » de la langue aux « impropriétés » des usages

Les choses changent avec Oudin, dont les préoccupations sont bien autres. Quand il présente en 1632 sa *Grammaire Française rapportée à l'usage du temps*, la naïveté n'est plus une notion opératoire pour saisir le fonds de la langue. Lui-même n'emploie d'ailleurs pas ce métalangage et ne s'interroge pas vraiment sur ce qu'est « la langue française » ni comment on pourrait la caractériser, par rapport au latin ou aux autres vernaculaires<sup>3</sup>. En 1632, il présente son ouvrage comme une grammaire « moderne » et une grammaire puriste, refondant celle de Maupas, qu'il juge à la fois archaïque, pédante et pleine d'erreurs :

Mon dessein n'estoit que d'augmenter la Grammaire du sieur Maupas : toute-fois y ayant recogneu force antiquailles à reformer, & beaucoup d'erreurs à reprendre, outre une confusion de discours repetez, obscurs, & pedantesques, je me suis resolu de vous en faire une moderne, afin de purger le monde en mesme temps des ordures que j'ay trouvées autre part & vous desabuser entierement. (*Epitre Aux Curieux*, 1632<sup>4</sup>)

Cette épître au lecteur est significative à un double titre : Oudin s'y oppose en effet à la fois à Nicot et à Maupas.

Il s'oppose à Nicot, dans la mesure où sa condamnation répétée des « antiquailles » traduit son désir de s'émanciper du passé de la langue et de rompre avec la recherche de ses origines antiques et nationales. Ainsi pour lui, les « anciennes façons de parler<sup>5</sup> », les « façons de parler un peu antiques<sup>6</sup> » comme les « vieux Auteurs, qui ont manqué à bien escrire<sup>7</sup> » sont suspects. Loin d'être

1 Ce contact s'est limité aux grands seigneurs qui ont été ses élèves et peut-être même au seul grand seigneur qu'était le duc de Buckingham, auquel est dédié la 3<sup>e</sup> édition de 1625, parue après la mort de Maupas (voir N. Fournier 2021 : 10, 495).

2 Oudin est « Secretaire Interprete du Roy » (titre de 1632) et Vaugelas, savoyard mais issu d'un milieu cultivé, fréquente la cour et les salons dès son arrivée à Paris en 1601 (Ayres-Bennett 2018 : 7-14).

3 Il n'emploie l'expression qu'une seule fois dans un exemple Je ne sçay pas la langue Françoise (1640 : 238) ; cette attitude peut d'ailleurs surprendre de la part d'un italianisant et hispanisant, auteur de dictionnaires bilingues, français/italien et français/espagnol..

4 Cette épître n'est pas reprise dans l'édition de 1640.

5 « J'aduertiray icy toutes sortes de personnes de ne se pas seruir des anciennes façons de parler ; comme celle-cy de Montagnes, si i'auois des enfans ie leur desirasse, au lieu de dire, ie leur desirerois » (1640 : 198).

6 « sur ce il luy dit ; et pour ce, a cause de ce ; où la particule ce, est mise pour cela : mais ie trouue ces façons de parler vn peu antiques » (1640 : 114).

7 « Et laissons les vieux Auteurs à part, qui ont manqué à bien escrire, faute de bien digerer, ou de rechercher la delicatesse, les phrases qui suiuent le tesmoignent ; quelque sien amy, au lieu de, quelqu'vn de ses amis : vn certain leur parent, pour vn certain de leurs parens : quelque leur sujet, au lieu de quelqu'vn de leurs sujets : aucun sien ennemy, pour dire pas vn de ses ennemis : vn autre mien valet, pour vn autre valet que i'auois : chaque sien effet,

valorisé comme authentique et propre au vrai français, ce qui est « ancien », « vieux », ou « antique », est stigmatisé comme « hors d'usage », « vitieux » ou « vulgaire<sup>1</sup> ». La condamnation de *à l'instar* ou de *moult* manifeste bien le lien entre condamnation (*point en usage*) et référence historique, au passé antique (*tiré du latin*)<sup>2</sup> comme au passé national (*trop vieux*)<sup>3</sup>.

Mais c'est avant tout à Maupas que s'oppose Oudin, non seulement parce qu'il stigmatise ses « antiquailles » et son obscurité mais parce qu'il change radicalement de perspective. En effet alors que Maupas s'intéressait à la « propriété » de la langue, entendue comme un ensemble de traits distinctifs et systématiques, Oudin s'intéresse avant tout aux « impropriétés » des usages, commises par différentes catégories de locuteurs fautifs – étrangers, provinciaux, commun peuple – qu'il oppose aux « vrais François<sup>4</sup> », à ceux qui « parlent bien<sup>5</sup> », aux « mieux disans<sup>6</sup> » :

Les estrangers mettent souuent *grand* pour *gros*, et c'est vne grande impropriété, parce que le mot de *grand* s'entend proprement des choses. (1640 : 87)

*Sortir* : *ie suis sorty*. Donnez-vous de garde d'vser de ce verbe en sens actif, pour *tirer dehors* ou *aeindre*, comme on fait en quelques Prouinces de France, où i'ay oüy dire, *sortez mon cheual de l'escurie*, *sortez cela de vostre coffre*, etc. Et tandis que je suis sur les impropriétés, je vous en diray encore deux. [...] (1640 : 223-224)

Le commun peuple abusant de cette reigle, en discourant d'vne fille, dit, *c'est vne belle enfant*. I. vne belle fille ; *la pauvre enfant*, etc. mais c'est vne grande impropriété. (1640 : 77)

*Desieuner*, nostre vulgaire fait improprement vn actif transitif de ce mot, lors qu'il dit, *il m'a desieuné de cét affaire-là*. I. il m'a entretenu ce matin de cela. (1640 : 211)

La terminologie est significative. De la « propriété » de la langue aux « impropriétés » des usages, le passage métalinguistique se fait par un effet axiologique de péjoration. Au sens strict, une impropriété contrevient au caractère propre de la langue et des parties du discours<sup>7</sup> ; ainsi peut-on parler de l'emploi « impropre » d'un adverbe comme préposition, comme le fait Irsou : « On dit proprement *il est hors de la chambre*, ou dans *la chambre*, et improprement, *il est dehors* ou *dedans la chambre* » (1662 : 97). De la disconvenance à la faute, le glissement est aisé et il est net chez Oudin : les impropriétés sont condamnées comme des fautes et le terme qui s'imposera est celui de barbarisme : « Faire vn *Barbarisme*, c'est vser d'vn mot qui n'est pas propre à la langue » ; c'est une faute contre la langue et contre « la Pureté du stile » (Chiflet 1659 : 147).

---

pour chacun de ses effets : et si les possessifs en general se pouuoient construire en ce temps-là avec quelque, aucun, certain, autre et chaque : il n'est plus permis à cette heure [...] tout cela n'est plus receuable » (1640 : 121).

1 « Finalement : finablement antique et hors d'usage » (1640 : 275) ; « Au demeurant, doint, donray et donrois, de donner, sont antiques et hors d'usage, ou pour mieux dire vitieux » (1640 : 159) ; « fors et fors que sont antiques et vulgaires » (1640 : 312) ; notons que le terme vulgaire est chez lui clairement péjoratif, il s'oppose aux habiles (1640 : 179).

2 « A l'instar est trop Latin, et n'est point en vsage parmy les bons François » (1640 : 293).

3 « Moult est trop vieux, et tiré du Latin » (1640 : 293).

4 « dieutelet, arceau, bouueau, procuraceau, lionneau, hommeau, hommelet, cagnot, louueau, qui sont tous diminutifs mal formez, et hors d'usage parmy les vrais François » (1640 : 90).

5 « Le vas, et vois, pour la premiere personne, ne sont aucunement en vsage parmy ceux qui parlent bien » (1640, p. 160).

6 « Ces diphtongues oi et oy par vn vsage corrompu se prononcent diuersemment : pour moy ie me rapporte aux mieux disans qu'elle doit estre leur meilleure prononciation » (1640 : 42).

7 Le terme impropre peut aussi marquer une dénomination métalinguistique inappropriée ; ainsi de l'appellation « diphtongue impropre », récurrente dans les traités de prononciation et d'orthographe, qu'il faut entendre comme ' diphtongue [i.e. digramme] improprement dite diphtongue' ; on peut citer également l'article « impropre » un de Masset (1606 : 5), qui est un nom de nombre improprement dit 'article'.

Chez Oudin donc, la conception de la langue change profondément : plus qu'à la langue, en tant qu'idiome, Oudin s'intéresse à la performance, aux usages « propres » ou « impropres ». Le tournant est pris : les grammairiens vont s'intéresser à la diversité des usages et se préoccuper de distinguer et recommander un bon usage. La naïveté n'est plus une notion que l'on peut appliquer à la langue, la langue elle-même se fragmentant en la diversité des usages ; elle est ainsi prête à glisser vers le style, comme marque de genre ou d'usage individuel.

#### 2.4. Grammairiens et remarqueurs, ou comment la naïveté passe de la langue au style

Une des dernières occurrences de la notion de naïveté appliquée à la langue se trouve chez Chiflet au début du traité de la prononciation, et *naïveté* y signifie bien le caractère propre, distinctif d'une langue :

Voicy vn Traité fort nécessaire, attendu que l'une des plus grandes naïfuetez de chaque langue est en la prononciation. (1659 : 165)

C'est cependant avec le même Chiflet, que la notion de naïveté va passer dans le domaine du style, sous l'influence décisive de Vaugelas. Pour Chiflet, qui fait écho à Vaugelas (1647 : 487), la naïveté est une des « perfections du stile » (1659 : 147) et se caractérise par l'absence d'affectation et la fidélité au réel :

11. *La Naïveté*, [consiste] à refuir toute affectation, & à declarer sa pensée si naïvement, qu'il semble qu'on la voyue à l'œil : de plus à l'artifice des descriptions, si naturelles, qu'elles soient comme vne peinture viuante de ce que l'on décrit. (1659 : 148)

Il en est de même pour Irson qui avertit d'user d'un « stile [...] tres simple et tres-naïf » dans les Lettres familières (1662 : 128) et recommande le stile « facile » de Voiture, qui tient à « une maniere de s'énoncer qui soit simple, naïve et familiere ; [...] tout y est naturel, et rien n'y est forcé » (1662 : 189).

C'est se faire l'écho explicite de Vaugelas, dont on sait l'influence décisive sur la réflexion métalinguistique du siècle classique. Vaugelas utilise souvent les termes *naïf*, *naïveté*, *naïvement*, mais toujours pour caractériser un fait de parole, et s'il lui arrive de parler de « la naïveté du langage » (1647 : 141), c'est pour caractériser le langage particulier d'un auteur (en l'occurrence Coeffeteau)<sup>1</sup>. Ce qu'il valorise c'est « la naïveté du style » (1647 : 487), la « naïveté de l'expression » ou de la « façon de parler » (1647 : 445). La naïveté prend ainsi une valeur à la fois sociale et esthétique et c'est une des manifestations de la civilité conversationnelle.

On peut se demander pourquoi les grammairiens comme Chiflet ou Irson font place dans leurs grammaires à l'entreprise descriptive et prescriptive de Vaugelas. La raison est que leur rapport à la langue a changé ; ce n'est plus du seul système de la langue dont il faut rendre compte mais de l'ensemble de ses usages. Chiflet s'en explique dans sa préface : ce que le grammairien a maintenant à tâche de décrire et d'enseigner, c'est « une Langue entierement formée, & qui est parvenue au point de sa perfection : telle qu'est aujourd'hui la Langue Française, fondée sur l'usage de la Cour, sur celuy des Maistres de la Langue, & sur celuy des bons Ecrivains » (Chiflet 1659, Préface). Son *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise* est un essai pour rendre compte d'une langue elle-même parfaite ; c'est donc une grammaire des usages et spécifiquement du bel usage, qu'il propose, et de ce bel usage, la référence incontournable est Vaugelas<sup>2</sup>.

1 Voir Ayres-Bennett 2018 : 403 (n. 551).

2 On peut considérer que le programme de Chiflet correspond à ce que Deulofeu et Debaisieux (2012 : 27) appellent « une grammaire de référence », à la fois « somme organisée des connaissances » sur la langue et « recensement des usages effectifs [...] dans les divers registres », et il faudrait ajouter promotion d'un bon usage (cit. Pagani-Naudet 2021 : 86-88).

La surprise vient de là où on ne l'attend pas, et c'est le père Bouhours qui fait briller l'ultime feu de « la naïveté de notre langue » dans le second des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), consacré à « la langue française ». L'éloge de la langue française, « langue polie et parfaite » (1671 : 39), passe par une comparaison à son entier avantage, avec la langue espagnole et la langue italienne. Entre « la pompe, & l'ostentation » de l'une et « la puérité & [l]es badineries » de l'autre, la langue française « garde un juste tempérament » et est « la plus simple & la plus naïve langue du monde » (1671 : 47). La naïveté de la langue, vue par Bouhours, par ailleurs auteur de *Remarques* et prescripteur de l'usage, est une notion militante, visant à assurer la prééminence du français sur ses concurrentes modernes, et dont le dessein politique est évident. La naïveté est une notion composite ; c'est d'une part la fidélité au réel et notamment à la pensée : la langue française « représent[e] naïvement tout ce qui se passe dans l'esprit<sup>1</sup> » (1671 : 50) et il n'y a qu'elle « qui suive la nature pas à pas » (1671 : 58) ; d'autre part, c'est le fondement de la civilité conversationnelle, dont les femmes « qui parlent naturellement et sans étude » (1671 : 59) sont le modèle, comme chez Vaugelas<sup>2</sup> ; enfin la naïveté est le propre du « beau langage » (1671 : 55), caractérisé en termes stylistiques :

Mais comme la langue française aime fort la naïveté [...] elle ne hait rien tant que l'affectation. Les termes trop recherchés, les phrases trop élégantes, les périodes même trop compassées lui sont insupportables. Tout ce qui sent l'étude ; tout ce qui a l'air de contrainte la choque. (1671 : 54)

## Conclusion

Pour rendre compte de la langue française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, de son unité comme langue (sa simplicité) et de la diversité, voire l'instabilité, de ses usages (sa complexité), les grammairiens ont répondu par la notion de *naïveté*. Empruntée à la rhétorique et notamment aux débats sur la traduction<sup>3</sup>, la notion peine à se fixer dans les grammaires, oscillant entre trois grandes valeurs : français « natif » (historique), français « propre » (systématique) et français « pur et simple » (variationnel). Entre 1530 et 1660, ces trois valeurs s'incarnent dans des filiations qui ne sont pas nécessairement contiguës chronologiquement. Nous avons ainsi tiré le fil historique du français naïf/natif de Sylvius à Nicot et Ménage, le fil systématique du français réglé par un « ordre », de Meigret à Maupas, et puis le fil variationnel du « pur & naïf François », qui mène de Ramus, Abel Mathieu, Henri Estienne jusqu'aux grammairiens comme Oudin, Irson et Chiflet, sous l'influence des remarqueurs, pour lesquels la naïveté est une des perfections du style.

Cette dernière acception l'emporte finalement, pour plusieurs raisons, à commencer par son ancienneté. La valorisation esthétique du naïf, présente dès le début, se maintient tout au long de la période sans solution de continuité, y compris chez les auteurs qui développaient une perspective linguistique de la naïveté : Sylvius l'associe à la pureté, Meigret et Maupas à la grâce. Deuxième élément de réponse constaté au fil de notre étude : la conception de la langue évolue, avec la perte de la dimension historique, amorcée avec Maupas et confirmée par Oudin<sup>4</sup>, ainsi que la prise en compte de la diversité des usages. À partir du moment où la langue n'est plus envisagée comme un système, ancré dans une synchronie de principe et transcendant la diversité des usages par le principe d'un parler commun – ce qui est la position de Meigret et Maupas — mais doit se construire à partir des usages par une sélection des meilleures variantes et la détermination d'un lieu

1 C'est notamment la célèbre question de « l'ordre naturel » (1671 : 57).

2 Vaugelas. Préface des *Remarques sur la langue française* (av<sup>o</sup>) ; voir Ayres-Bennett 2018 : 90-91.

3 Jacques Peletier recommande au « Translateur » de « garder la propriété et le naïf de la langue en laquelle il translate » (*Art poétique* [1555] 1990 : 245-246) ; voir Kibbee 2018 : 56-58.

4 Voir Brunot (1911 : 55-60). Il souligne l'ignorance de Vaugelas sur l'histoire de la langue, son incompréhension face aux mécanismes de changement qui sont à l'œuvre sous ses yeux sans qu'il en saisisse la nature.

et d'un groupe de locuteurs de référence – position qui est celle de Ramus, Mathieu, Henri Estienne et de Vaugelas dans la notion de « bon usage » – la démarche va naturellement vers l'identification d'un groupe de référence, garant du *naïf* de la langue (les femmes, la Cour, les meilleurs écrivains). Enfin, au XVII<sup>e</sup> siècle, la question de l'identité de la langue ne se pose plus de manière aussi pressante qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit désormais non plus de promouvoir la langue française mais de la perfectionner et de la fixer (hostilité à la bigarrure, à l'archaïsme, au néologisme). Le travail des grammairiens pour réduire la langue par règles et fonder son identité devient au XVII<sup>e</sup> siècle une ascèse stylistique (élimination de l'impur, de l'affectation). Mieux que le *naïf*, c'est le *simple* qui répond alors à cette approche, confondant sous un même vocable ce qui est désormais perçu comme une caractéristique du français<sup>1</sup> et une qualité du style<sup>2</sup>.

---

1 La Touche : « Comme la Langue François est simple, et naturelle, il n'y a rien qui lui soit plus contraire qu'un style trop figuré. » (1730, t I : 341).

2 Irson : « Le [style] simple consiste seulement dans la façon de parler la plus naturelle et la plus ordinaire » (1662 : 128).

## 28. Formes et fonctions de la définition dans quelques grammaires françaises de la Renaissance et l'âge classique

article paru dans Véronique Montagne (dir.), *Stratégies de la définition*, Actes du colloque « Approches linguistiques de la définition », Nice octobre 2021, Paris, Garnier, p. 159-173, 2022.

En 2020, le Ministère de l'Éducation nationale a transmis à l'ensemble des professeurs de français une *Grammaire du français-Terminologie grammaticale* dont la « vocation » est « d'énumérer, de définir et d'illustrer d'exemples simples un ensemble structuré de notions grammaticales ». Par son double intitulé, l'ouvrage sous-entend que la grammaire est une terminologie et que son enseignement suppose la maîtrise d'un métalangage dont il faut encadrer fermement l'usage. Enseigner la grammaire du français reviendrait donc à délivrer une terminologie ? Mais pour quoi faire ? Étudier la place qu'occupent les définitions dans quelques grammaires de la Renaissance et de l'âge classique est une occasion d'affronter sérieusement la question que redoute tout enseignant : à quoi ça sert ? À quoi ça sert de définir ? Et plus largement à quoi ça sert « la » grammaire ?

En effet, l'enseignement d'une langue ne se réduit pas à l'enseignement de sa grammaire et la situation à la Renaissance pose assez clairement la chose : les étrangers pouvaient apprendre le français par l'usage, ou par imitation des séquences proposées par les colloques, dialogues, ou manières de langage. La grammaire est un outil parmi d'autres qui propose un apprentissage par principes : elle décrit le système de la langue, l'expose d'une manière méthodique au moyen d'un vocabulaire particulier qui souvent nécessite des explications. La grammaire, « art d'écrire et de parler correctement la langue », prétend atteindre ce but par un ensemble articulé de définitions. Si on se tourne vers les origines de la grammaire française, l'acte de définir semble ainsi consubstantiel à l'activité grammaticale et à la relation pédagogique qui l'accompagne. En témoignent le volume occupé par ces définitions, et le soin très tôt apporté aux marques externes qui permettent de les repérer et de les isoler. La définition, notamment à travers les fonctions qui lui sont assignées, constitue en outre une entrée assez efficace pour observer la variété formelle et discursive des grammaires.

### 1. Formes externes

Dans la plupart des grammaires consultées<sup>1</sup>, les définitions sont repérables, isolables, et leur localisation prévisible. Le lecteur les reconnaît grâce à un ensemble de marques, qui le plus souvent convergent. Les marques les plus anciennes sont des marques discursives. Ce sont celles qu'exhibent les grammaires par demande et réponse. Le dialogue est en effet un mode d'exposition des savoirs adopté par de nombreuses disciplines. Pour la grammaire, la pratique remonte à l'Antiquité. Le modèle est l'*Ars minor* de Donat, repris tout au long du Moyen Âge pour l'enseignement du latin, puis adapté à l'enseignement des langues vernaculaires. Le *Donait* de Barton en offre une des plus anciennes transpositions pour la description du français.

Coment cognoistrey je de celle partie de oraison qu'est appellé nom ? Chescun mot que porte le nom de une chose par soy mesmes ou pendant d'un aultre est appellé nom. Pour quoy ditez vous par soy mesmes ? Pour ces noms que sont appellés substantifs, si come *une femme, un home*. Et pour quoy ditez vous pendant d'un aultre ? Pour les noms que sont appellés adjectifs, que ne povent pas estre par eulx, mais il leur fault tous jours ou estre aveque leurs substantifs ou les

---

1 Il s'agit pour l'essentiel des grammaires appartenant au *Grand Corpus des grammaires françaises* (Colombat et al., 2011).

avoir entenduz, si come *bon, bel*. Coment sont ils aveques leur substantifs ? Si come *bel home, belle femme*. (Barton, ca 1409, f. 319r<sup>o</sup>a)

Dans cette forme vivante jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, le précepteur et le disciple miment une situation de dialogue. À la différence des colloques et manières de langages qui se développent à la même époque pour l'apprentissage des langues vivantes, ces dialogues ne reproduisent pas une situation de communication réelle (Colombo-Timelli, 1998, p. 28). L'échange vise à restituer de manière méthodique « l'essentiel du corps doctrinal » (Fernandez Fraile, 2014) à l'occasion des réponses que le maître donne aux questions de l'élève, souvent du type « qu'est-ce que X ».

H. Nomen quid est ? *Qu'est-ce que le Nom ?* D. Pars oratiōnis cum casu, corpus aut rem, propriē, communiterve significans. Propriē, vt Roma, Tyberis : Communiter, vt vrbs, flumen. *C'est une partie d'oraison avec le cas, signifiant proprement ou communeement vn corps, ou une chose. Proprement, comme la ville de Rome, le Tybre : Communeement, comme une ville, un fleuve.* (Donat, [1545] 1585, p. 3)

Le déroulement quasiment ritualisé du discours rend prévisibles la place, la forme, voire le contenu de la définition qui peut être une simple traduction. Les ouvrages pédagogiques que publie Robert Estienne avant sa grammaire de 1557 sont assez exemplaires de cette routine et du glissement qui s'opère du latin au français.

La définition est la réponse à une question. Elle est isolable dans l'enchaînement des répliques, l'empan de la définition est celui de la réponse du maître. Son étendue répond aussi à une exigence mémorielle : elle doit pouvoir être apprise par cœur. Ces délimitations discursives sont rapidement secondées par d'autres marques liées au développement de l'imprimerie et dont s'emparent efficacement les auteurs de grammaire : jeu sur les tailles ou polices de caractères (Estienne, 1557, p. 32), titres, ou encore notes marginales explicitant l'acte définitoire (Bosquet, 1586, p. 135 ; Irsen, 1662, p. 22), tout un ensemble d'outils participe à la mise en évidence des définitions<sup>2</sup> et de leur structure.

Enfin, il est aisé de trouver les définitions (les plus importantes du moins). Les ouvrages comportant une table des matières peuvent les annoncer explicitement et indiquer leur pagination (Irsen, 1662, p. /325). Le lecteur sait par ailleurs pouvoir les trouver en début de section :

#### DES VERBES.

Verbes, ce sont mots qui signifient ou faire quelque chose, comme *Aimer* : ou souffrir, comme, *Je suis aimé, Je suis batu*. (Robert Estienne, 1557, p. 32)

#### DV VERBE TIERCE PARTIE D'Oraison.

*Qu'est-ce de verbe ?*

Verbe, est le liēn, ou nerf du devis, lequel se decline par manieres, ou meufs, & temps ; signifiant action, ou passion (ou ny l'une, ny l'autre) action, comme-j'aime ; passion, je suis aimé. (Bosquet, 1586, p. 68/72)

ou regroupées en un seul chapitre liminaire, lorsque les auteurs souhaitent doter le lecteur de l'ensemble des notions et les présenter en un tout structuré. Chiflet réserve ainsi le premier chapitre de sa grammaire à « l'explication des termes de grammaire » :

1 La forme est conservée par Restaud (1730) et on la retrouve dans les catéchismes grammaticaux au siècle suivant.

2 Faute de place nous renvoyons le lecteur au Corpus Garnier qui permet d'accéder aux éditions originales des ouvrages mentionnés et d'observer les effets visuels liés à la mise en page.

Je suis contraint d'expliquer, avant toute chose, les termes de la Grammaire, pour la commodité de ceux, qui, n'ayant jamais appris le Latin, n'entendent point ce que veut dire, *Nom, Nom substantif, Nom adjectif, Verbe, Adverbe*, & autres semblables mots ; d'où il arrive que lisant les regles & les preceptes de la Grammaire, ils ne les peuvent comprendre. (Chiflet, 1659, p. 1)

Le grammairien répond là à un impératif pédagogique. Chaque notion doit faire l'objet d'une définition lors de sa première apparition (en début de section, ou en début d'ouvrage) :

Ces neuf especes generales des mots, qui composent tout le langage humain, doivent estre expliquées à tout le moins grossierement ; avant que de traiter de chacune en particulier : parce qu'on en fait souvent mention en tous les enseignements suivans : & j'espere de faire en sorte, avec cette precaution, qu'en proposant mes preceptes, je n'useray jamais d'aucun terme de Grammaire, que l'on ne me puisse entendre, par l'esclaircissement que j'en auray donné auparavant. (Chiflet, 1659, p. 3)

Ce qui rend aisément localisables les définitions, c'est que leur place est prévisible. Elles ont longtemps constitué un ensemble structuré, stable dans son déroulement. Tout commence généralement par une définition de la grammaire qui amène elle-même à un enchaînement de définitions. En répondant à la question *qu'est-ce que grammaire ?* le grammairien délimite son objet. Suit la définition de ce qui constitue la matière sonore et graphique dont l'assemblage permet de former des mots, qui composent l'oraison. Puis l'oraison est elle-même découpée en parties, définies les unes par rapport aux autres, selon un ordre assez stable : nom, pronom, verbe, participe, préposition, conjonction, adverbe, interjection.

Il est ainsi possible d'observer, à près d'un siècle de distance, le même enchaînement dans le dialogue de Ramus et dans le chapitre premier de la grammaire de Chiflet.

D. Ditez-moi donc, c'est ce que Gramere ? P. S'et un art de bien parler. D. Combien de parties a elle ? P. Deux, Etimologie e Syntaxe. D. C'est ce que Etimologie ? P. S'et une partie de Gramere, ci declare le' propriete' de chacun mot. D. De quoi est le mot ? P. De silabe. D. C'est ce que silabe ? P. S'et la comprehension d'un son entier: come, Il a bon cœur, se son' quatre' silabes. D. De quoi est la silabe ? P. De lettre, come tu voes e' memes exemples. D. C'est ce que lettre ? P. S'et la comprehension d'un son indivisible. Le nom de la lettre' e' prin' du son e' puisans d'iselle. (...) D. Combien i a il de maniere' de lettres ? P. Deux, la voiele e la consonne. D. C'est ce que voiele ? (Ramus, 1562, p 6-8)

1. La Grammaire est l'Art de bien parler & de bien escrire. Ce nom vient du mot Grec, *Gramma* ; qui signifie *Lettre*.

2. Les Mots sont composez de Syllabes. Et une *syllabe* est la partie du mot, laquelle se prononce toute à une fois, & en un mesme temps : comme, *Tenir*, est composé de ces deux syllabes [...].

3. Les mots & les syllabes sont composez de lettres. [...] De ces *lettres* les unes sont Voyelles les autres Consones.

9. Un mot n'est qu'une seule parole. Une phrase est composée de plusieurs mots : comme, *Je vous aime*.

10. Le discours, qui se fait en parlant, ou en escrivant ; n'est composé que de neuf differentes especes de paroles : qui sont, *le Nom, l'Article, le Pronom, le Verbe, le Participe, l'Adverbe, la Preposition, la Conjonction, l'Interjection*. (Chiflet, 1659, « L'explication des termes de grammaire », p. 1-3)

Une grammaire ressemble donc assez à une terminologie, à un ensemble structuré de notions accompagnées de leur définition. Dans les abrégés, rudiments, grammaires par demande et réponse, cet enchaînement mécanique épuise même la totalité du propos. À quoi ces définitions servent-

elles ? Les grammaires de cette époque s'adressaient à un lectorat complexe (allant de l'apprenant non francophone à l'usager expert, en passant par le maître de langue). On peut imaginer que toutes les grammaires n'assignent pas la même fonction à la définition, et que la bonne définition ne sera pas la même selon le destinataire visé.

## 2. Structure interne et fonctions de la définition

### 2.1. Illustrer la langue française

Je commencerai par une fonction à laquelle on ne pense pas forcément, et qui pourtant soutient l'effort de définition dans ce qu'il a de plus formel : la définition participe à l'apprentissage par routine et à l'illustration de la langue française. Même si elles n'ont pas pour but principal de proposer à l'usager une pratique exemplaire de la langue objet, les grammaires par demande et réponse font travailler une compétence langagière simultanément à l'acquisition du métalangage. Destinées à être apprises par cœur et récitées à voix haute dans le cadre de la classe, elles mettent en place une mécanique linguistique en mimant une interaction réversible (interroger, répondre) et une pratique discursive ordinaire (définir). La définition vaut alors pour elle-même, comme séquence linguistique bien formée, représentative de l'usage. La bonne définition répondra au patron de la définition familière.

Cet effort de style est sensible chez Mauger, par la variété qu'il introduit dans la manière d'interroger le maître dans le « premier discours entre une dame et le maître de langues » :

- Qu'appellez vous Nom ? (Mauger, 1684, p. 47)
- Qu'entendez vous par un Verbe ? (*ibid.*, p. 55)
- Que dites vous du Participe ? (*ibid.*, p. 60)
- Que voulez vous dire par une Preposition ? (*ibid.*, p. 64)
- Dites moy ce que c'est que la Conjonction ? (*ibid.*, p. 65)
- Comment expliquez vous vôtre Interjection ? (*ibid.*, p. 66)

On en trouve une réalisation encore plus frappante chez Ramus qui, entre 1562 et 1572, procède à une révision de sa *Grammere*, particulièrement attentive à la qualité de langue exposée. Sa réflexion sur l'usage et l'analyse de *c'est*, pivot de la définition, conduit à une réécriture systématique des énoncés définitoires, qu'il s'agisse des exemples :

- Le' courous des amans, et un renouuelment d'amour. (1562, p. 109)
- Les courroux des amourelx cest ung renouvellement damour. Cest pour Sont. (1572, p. 161)

ou du métatexte :

Conjonxion. Conjonxion et un mot san' nombre, par lequel le' parties de l'orezon cõpozeẽ son' conjointes: e et enonsiativẽ ou rasionativẽ. (1562, p. 74)

Chapitre I9. de la conionction. D. Que est ce que conionction? P. Cõionction cest vng mot sans nõbre, par lequel les parties de loraison cõposee sõt conioinctes : & est enontiatuie ou ratiocinatiue. (1572, p. 121)

Virgule, et unẽ distinxion de mot, ci pouore' servir ambiguẽment a l'antesedent e au consecent (...). Insis et unẽ distinxion de sentens'imparfete, e se marce par le poin' moien (...) Membre, et unẽ distinxion de sentense parfete joint' avec un' autre, e se marce par le point haut. (1562, p. 122)

Souspir cest une distinction de mot qui pourroit servir douteusement a lantecedent & au cōsequent, & se marque ainsi / Demipose cest une distinction de sentence imparfaicte, & se marque par le point moyen, ainsi . Pose, cest une distinction de sentence parfaicte, jointe avec vng aultre, & se marque par le point hault (...). (1572, p. 206)

Ramus propose un modèle syntaxique de la définition. Il se distingue par cet usage de Robert Estienne et des variations pratiquées dans sa grammaire, où la forme de l'énoncé définitoire copulatif n'est pas fixée :

Les Noms, sont les mots qui signifient vng corps ou chose qu'on peut toucher & veoir. (Robert Estienne, 1557, p. 13)

Pronoms, est une sorte de mots qui servent pour supplier le Nom tant propre, qu'appellatif, sans aucune signification ou declaration de temps, denotant tousjours quelque certaine personne. (*ibid.*, p. 21)

Verbes, ce sont mots qui signifient ou faire quelque chose, comme *Aimer* : ou souffrir. (*ibid.*, p. 32)

Participes sont mots derivez des verbes participans de l'action & passion de leurs verbes. (*ibid.*, p. 71)

Ramus plie l'énoncé définitoire à une régularité formelle différente de celle qui se met en place dans les dictionnaires, autre outil qui s'élabore parallèlement au développement des grammaires (voir Leclercq 2006). Il faudrait d'ailleurs scruter de plus près cette double chronologie : certains grammairiens sont aussi des lexicographes (Robert Estienne, Laurent Chiflet), certaines grammaires comportent des lexiques (Irson, 1662) ou sont articulées à des dictionnaires (voir ainsi *L'acheminement à la langue française* de Masset et le *Thrésor de la langue française* de Nicot). Alors que les dictionnaires s'acheminent vers une disposition qui exploite la typographie et la mise en page pour aller vers une économie de moyens, juxtaposant étymon et définition, les grammaires pratiquent une sorte de cumul des marques et conservent l'allure du discours développé. Par son usage de *c'est*, Ramus adopte pour la définition un modèle qui s'apparente à la manière de définir à l'oral : la systématisation de *c'est* nous rappelle en effet que ces textes avaient vocation à être oralisés, *c'est* permet d'isoler le défini à l'oral et correspond à la meilleure manière de poser une définition (Blasco & Pagani-Naudet, 2017). Cette régularité est utile à la visée didactique, la bonne définition étant aussi celle que l'élève pourra mémoriser et réciter.

## 2.2. Se faire comprendre

La bonne définition s'adapte à l'élève, et l'accompagne dans la découverte du vocabulaire technique. Pour motiver une dénomination, les auteurs s'appuient sur l'étymologie ou réactivent une métaphore. En faisant apparaître « la motivation sémantique du terme », le grammairien présente « la dénomination et la désignation comme logiquement déductibles des caractéristiques du concept » (Escoubas-Benveniste, 2010). Cette stratégie didactique donne à la définition l'allure d'un truisme et d'un poncif. Il en va ainsi de la définition du participe. Le retour au sens véhiculé par la dénomination permet d'exposer les caractéristiques morphologiques de cette partie du discours :

*Qu'est-ce de-Participe ?*

C'est une partie d'oraison, laquelle ayant la signification du verbe, se decline, & denote quelque temps.

*D'où derive le participe ?*

De participer, pource qu'il participe du nom, & du verbe. (Bosquet, 1586, p. 129)

Le *Participe* est une partie du Verbe, qui devient comme un Nom, & en participe la nature & les proprieté ; d'où il est appelé *Participe*. (Chiflet, 1659, p. 5)

Autre lieu commun, la définition du pronom, mis pour le nom :

Pronoms, est vne sorte de mots qui servent pour supplier le Nom tant propre, qu'appellatif, sans aucune signification ou declaration de temps, denotant toujours quelque certaine personne. Ce mot Pronom est composé de pro Latin, qui signifie *pour*, & ce mot *nom* : comme qui diroit, *pour Nom*, ou *au lieu du Nom*. (Robert Estienne, 1557, p. 21)

Les *Pronoms* sont ceux cy. *Je, tu, il, nous, vous, ils, moy, toy, luy, eux, elles, qui, quoy, mië, tien, sien*; & autres semblables. Il s'appellent Pronoms, comme qui diroit, Lieutenans des Noms, dont ils tiennent la place, & en font l'office, representant les diverses personnes. (Chiflet, 1659, p. 4)

Cette définition, fondée sur une interprétation de l'étymologie, est presque devenue un réflexe, et un réflexe indésirable. Les grammairiens peinent aujourd'hui à se débarrasser de cette équivalence (*pro-nom*, « le pronom remplace le nom »). Certains en viennent à considérer que la dénomination est malheureuse (Rioul et al., 1996, Wilmet, 1997), et compromet la description linguistique<sup>1</sup>.

Ces opérations de simplification peuvent nuire à la rigueur conceptuelle, et fragiliser le métalangage. L'écueil est assez net dans une grammaire comme celle de Laurent Chiflet, où le vocabulaire spécialisé est souvent malmené, même lorsqu'il semblait protégé par un usage ancien et stable. Les définitions sont sans enjeu, et consistent à inscrire le vocabulaire grammatical dans l'usage courant. Cette indifférence suggère que pour l'auteur les termes savants et la définition qui les accompagnent ont peu d'importance : l'acquisition de compétences linguistiques, voire même l'analyse de formes élaborées du discours, peuvent se passer d'un vocabulaire spécialisé et précisément défini. Le renoncement au métalangage ne signifie pas en effet l'absence de finesse dans l'observation, comme le montrent par ailleurs les *Remarques* de Vaugelas<sup>2</sup>.

### 2.3. Être adéquate à son objet

Il existe néanmoins des domaines où la justesse de la définition n'est pas négligeable. C'est particulièrement vrai dans le domaine des sons. L'erreur, l'imprécision pourraient avoir des conséquences importantes sur la pratique effective de la langue. La définition manifeste alors un effort d'adéquation à l'objet, car c'est en quelque sorte d'un rapport au monde qu'il s'agit, dans un contexte pédagogique où le livre est le seul support permettant d'accéder à la langue. Reproduire convenablement les sons suppose une description précise, fondée sur des concepts sûrs. Un métalangage bien établi doit permettre de désigner et de classer efficacement les sons, de décrire les phénomènes articulatoires, toute chose guidant l'apprenant vers une bonne prononciation. Laurent Chiflet définit avec soin le mot *diphongue*, appliqué à une langue dans laquelle les lettres ne sont plus l'image exacte des sons :

1. Les vraies Diphongues sont celles où l'on entend distinctement les sons de deux voyelles serrées & réunies en une seule syllabe, par la vitesse de la prononciation : par exemple, *pied* ou *pié*, est vne vraie diphongue ; parce qu'il ne fait qu'une seule syllabe, quoy qu'on entende tres-

1 La recommandation figure dans la dernière terminologie : « Il est donc préférable, dans ce dernier cas, de considérer que le pronom tient lieu d'un GN plutôt que de considérer qu'il 'remplace un nom' » (MENJ, 2020, p. 42).

2 Sur la posture de Vaugelas vis-à-vis du langage savant, voir Ayres-Benett (2018, p. 98).

bien l'i & l'e. Mais en *estropié* ; *pie* ne fait pas vne diftongue, parce qu'il est divisé en deux syllabes entieres.

2. Il y en a qui appellent Triftongues, *ieu, eau, oïa, oïe* ; comme aussi, *aou, oei, eui, oeu* &c. Mais quoy qu'on les escrive avec trois voyelles, elles n'ont jamais le son que d'une ou de deux au plus. Et à bien parler nous n'auons qu'une vraye triftongue, en ce seul mot, dont on se sert en contrefaisant les chats, & faisant oïyr le son de trois voyelles en une seule syllabe, *miao*.

3. Les autres diftongues sont fausses & impropres ; parce qu'on n'y entend pas deux sons differens, serrez ensemble par vne habile prononciation; mais vn seul, & par vne mesme ouuerture de la bouche, & vne mesme posture de la langue, quand elle y coopere : comme j'ay dit au n. I. de la section precedente. Ce sont celles cy, *au*, qui se prononce simplement comme vn *ó* long : *eu* : & *ou*, qui est l'*u* des Italiens. (Chiflet, 1659, p. 187)

La définition décrit avec précision le phénomène que le mot désigne, et indique quels sons dans la langue lui correspondent, et inversement quels sons ne peuvent pas être désignés comme tels. Corrigeant les erreurs de ses prédécesseurs et contemporains, Chiflet aboutit ainsi à un classement nouveau qui permettra à l'utilisateur ne pas tomber dans le piège que tend une graphie infidèle.

L'effort de définition est fortement lié au mode de réception et à l'usage anticipé par l'auteur. Chiflet s'adresse à un lectorat composite et en premier lieu aux Flamands désireux d'apprendre le français. Il s'agit de remédier par un bon outil à l'incompétence des maîtres de langue en matière de prononciation. Pour d'autres, le travail de définition est une tâche plus vaste, qui accompagne la requalification du métalangage. Les premières grammaires conservent l'essentiel du vocabulaire hérité de la grammaire latine. Un des effets de la transposition du latin au français, c'est que le mot peut être défini et entendu par l'élève qui a préalablement appris le latin, sans que la chose soit attestée et pertinente dans la langue cible. Sans renoncer au terme, ni aux possibilités qu'il offre en termes de classement et d'identification des formes, il importe donc de l'adapter aux réalités du français, en ajustant sa définition. Une telle révision a ainsi assuré le maintien durable de la déclinaison et des cas, en dépit de leur inadéquation évidente pour la morphologie du français :

Combien que nous ne trouvons aucun nom qui ait des cas : qui sont une certaine variation de noms, quasi comme un déchayement du nominatif, dont les Latins usent : comme de *Petrus, Petri, Petro, Petrum, Petre, Petro* : pour lesquels nous ne faisons sinon ajouter au nominatif quelque préposition : comme *Pierre, de Pierre, a Pierre, pour Pierre* : nous avons toutefois aucuns pronoms qui ont des cas. (Meigret [1550] 1980, p. 51)

Sous laquelle syntaxe je pense estre comprise celle des noms & l'usage de leur déclinaison, attendu que la déclinaison des noms en nostredite langue, n'est autre qu'une propre & deue application des articles. (Maupas, 1618, f. 38r<sup>o</sup>)

Le François ne decline les Noms, qu'à l'aide des articles ; & non pas, comme font les Latins, par le changement de leur terminaison aux dernieres syllables. (Chiflet, 1659, p. 10)

Des auteurs comme Maupas ou Meigret sont fortement engagés dans ce travail de mise au point terminologique, et le texte en conserve quelques indices. Dans la *Grammaire et syntaxe française* (1618), les définitions s'organisent préférentiellement autour du verbe *appeler*, ce qui permet à Maupas de signaler le vocabulaire hérité (« on l'appelle », « est appelé communément », « les Grammairiens appellent ») et éventuellement de prendre une certaine distance :

BIEN qu'à vray dire tous nos noms & participes soient indeclinables, toutesfois par maniere d'enseigner, on appelle déclinaison l'application des articles. (Maupas, 1618, f. 53r<sup>o</sup>)

Les opérations de création sont assumées à la première personne (« j'appelle ») :

*Des Pronoms indefinis.* J'appelle pronoms indefinis, les termes qui signifient quelque personne, ou chose incertaine, & pour tels je pren *Quelque, Quelcun, Aucun, Chaque, Chacun, Quiconque, Quelconque, Pas-un, Autre, Autrui, Nul, Nulli, Mesme.* (Maupas, 1618, f. 86v°)

Meigret confère la même solennité à la définition de la clause

J'appelle une clause ou plusieurs ensemble « membres d'un propos » quand, à part soi, elle a quelque sentence en soi parfaite, quoiqu'elle semble être prémisse de quelque autre. (...) j'appelle clause un bâtiment de langage de nom ou pronom avec un verbe, soit que le sens soit parfait ou non (Meigret, [1550] 1980, p. 139)

Cette définition intervient à la fin de l'ouvrage, après 32 occurrences du terme (sur 39). Cette manière de différer l'élucidation d'un terme massivement employé illustre une stratégie d'imposition du métalangage qui consiste à employer le mot sans le définir. Meigret introduit ainsi l'infinitif prétérit, « forgé pour les besoins de la cause, en l'occurrence pour sa théorie du passé composé » (Hausmann, 1980, p. 177). Il ne définit pas l'expression, que le lecteur associe au participe passé uniquement grâce aux exemples. Mais désigner le participe par le mot *infinitif*, c'est en poser d'emblée l'invariabilité.

La manière de délivrer une définition indique l'implication théorique de l'auteur, et la visée qu'il assigne à la grammaire. Celle-ci va parfois au-delà de la description d'une langue particulière en vue de son apprentissage, même lorsque l'auteur déclare une visée didactique, et se situe explicitement dans ce champ. Enseigner le français et enseigner la grammaire sont deux choses différentes. Même si la plupart des ouvrages ici mentionnés faisaient finalement les deux à la fois, l'enjeu pour certains est aussi de mener le lecteur à une réflexion linguistique plus vaste. Rappelant les liens de la grammaire avec la logique, les auteurs de la *Grammaire Générale et Raisonnée* la soumettent comme art de penser aux mêmes exigences méthodiques. Les définitions doivent être exemplaires de cet art de penser, de sorte qu'elles excèdent parfois les attentes de l'apprenant et les limites de ce qu'il peut mémoriser. Dans la *Grammaire Générale et Raisonnée*, la définition du verbe s'étend ainsi sur dix pages ([1660] 1676, p. 92-103), qui condensent d'ailleurs la plupart des occurrences de *définition*, et de *définir*. Les auteurs avancent vers une juste définition du verbe, et en soulignant l'insuffisance des précédentes, montrent ce que doit être une bonne définition. Sont ainsi exposées toutes les étapes du raisonnement et la discussion conduisant à la « vraie définition », laquelle est condensée et mise en évidence par italique.

Les deux dernières sont encore plus mauvaises. Car elles ont les deux plus grands vices d'une définition ; qui est de ne convenir ni à tout le défini, ni au seul défini ; *neque omni, neque soli.* (...) Il doit donc demeurer pour constant qu'à ne considérer simplement que ce qui est essentiel au verbe, sa seule vraie définition est, *vox significans affirmationem ; un mot qui signifie l'affirmation.* Car on ne sauroit trouver de mot qui marque l'affirmation qui ne soit verbe, ni de verbe, qui ne serve à la marquer, au moins dans l'Indicatif. ([1660] 1676, p. 101)

Les traces liées à l'effort de définition – disposition, volume, syntaxe - permettent d'entrevoir les fonctions multiples qui lui sont assignées : être un énoncé exemplaire, aisé à mémoriser et à réciter, accompagner l'apprentissage d'une langue seconde par routine, éclairer le vocabulaire utile à sa description, outiller l'usager de concepts permettant de raisonner sur la langue. Ces fonctions ne sont pas incompatibles entre elles, et les ouvrages ici considérés ne séparent pas forcément visée didactique et spéculation linguistique. La richesse formelle des définitions renvoie ainsi à la variété d'un genre dont les finalités sont complexes, et pour le français langue maternelle de moins en moins claires au fil des siècles.

## Conclusion

L'enseignement du français langue maternelle se construit historiquement sur une ambiguïté, prolongeant une double tradition, celle du français langue étrangère, et celle de la grammaire latine. Le français est mis en grammaire d'abord comme langue vivante étrangère, sur le modèle de la grammaire latine. Mais le débat est ouvert quant à la pertinence d'un tel outil. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il sera question en France d'organiser un enseignement du français adressé à tous les Français, le premier manuel choisi par l'administration est celui de Lhomond (1780), initialement conçu comme une propédeutique à l'enseignement du latin. La suite de cette histoire a été magistralement racontée par A. Chervel (2006). Qu'en est-il aujourd'hui ? Comment le français langue maternelle doit-il être enseigné ? Le modèle que décrivent les textes officiels - donner à l'élève les moyens de raisonner sur la langue, de mieux lire les textes littéraires, de mieux s'exprimer (c'est-à-dire conformer sa pratique de la langue à un modèle normatif) - s'apparente beaucoup à celui d'une langue morte (Colombat 1997, p. 93). Dans cette optique (recul critique sur la langue et sur les textes), le métalangage est effectivement désirable et nécessaire. On comprend donc qu'une *Grammaire du français* s'identifie à une *Terminologie grammaticale*, et se donne pour objectif « d'énumérer, de définir et d'illustrer d'exemples simples un ensemble structuré de notions grammaticales » (MENJ, 2020, p. 3). Mais comment admettre cet autre parti pris :

Cette terminologie ne prétend aucunement fournir l'ensemble des termes permettant de décrire la grammaire française. Comme on l'a remarqué à plusieurs reprises, la tradition grammaticale scolaire française ne retient pas certaines distinctions, qui sont cependant utiles pour décrire certaines structures, et qui sont d'ailleurs utilisées par les linguistes. L'objectif de cette terminologie est d'unifier les pratiques métalinguistiques dans les classes, depuis l'école élémentaire jusqu'au lycée. Autrement dit, elle vise à faire en sorte que les objets grammaticaux soient toujours nommés de la même façon, quel que soit le niveau des élèves, et dans toute la France. (...) Plus tard, l'analyse de ces structures plus complexes conduira les élèves à apporter un regard critique sur la terminologie scolaire qui aura été le socle de leurs connaissances grammaticales et, peut-être, à véritablement penser leur langue. (MENJ, 2020, p. 183)

Voilà une terminologie curieusement déconnectée des besoins immédiats de l'enseignant et de l'élève, car les structures « complexes » sont abordées à l'école, à travers les textes littéraires<sup>1</sup>, et pas « plus tard ». D'autre part, quels bénéfices attendre d'un savoir délibérément borné, unifié et stabilisé ? À quoi servent ces notions grammaticales, ces définitions si elles ne permettent pas aux élèves de « véritablement penser leur langue » ? Les auteurs de cette *Terminologie* ratent en partie leur cible parce qu'ils admettent un peu vite la césure entre « la tradition grammaticale scolaire » et la linguistique, et parce qu'ils sous-estiment ce qui peut être utile à l'élève et stimuler sa curiosité. La « grammaire au lycée n'est pas une fin en soi »<sup>2</sup>, affirment les textes. Mais, après tout, pourquoi ne le serait-elle pas ? On voit mal en tous cas comment l'enseignant pourrait stimuler « le regard réflexif que la grammaire porte sur les discours »<sup>3</sup>, et le tenir dans les limites étroites d'un livre de grammaire vidé de toute dynamique, remâchant un savoir stabilisé, scellant pour l'école par de « bonnes définitions » les discussions qui ne sont pas réglées entre linguistes<sup>4</sup>.

---

1 La question de grammaire au baccalauréat s'applique à un texte littéraire du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.

2 D'après le BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019, le BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020 et le BOEN n°40 du 22 octobre 2020).

3 D'après le BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019, le BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020 et le BOEN n°40 du 22 octobre 2020).

4 Les nombreux articles et réactions suscités par la publication de cette *Grammaire-Terminologie* indiquent que le consensus sur lequel elle prétend fonder une terminologie de référence (p. 5) n'existe pas.

## 29. L'exercice. Spiritualité et pédagogie jésuite

article paru *L'exercice dans l'histoire de l'enseignement des langues* (colloque de la SIHFLES, Mons 2018), *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*. 2020.  
[en ligne : <https://journals.openedition.org/dhfles/6722>].

Existe-t-il un rapport entre une pratique méditative ancienne, appelée *exercices spirituels*, et la pratique pédagogique, objet du présent colloque ? Il est difficile d'éluder la question quand on travaille sur une grammaire jésuite, en l'occurrence l'*Essay d'une parfaite grammaire* de Laurent Chiflet, paru à Anvers en 1659<sup>1</sup>. Cet ouvrage, dans lequel Joseph Hanse reconnaît « la contribution belge à la définition du bon usage », s'inscrit dans la double continuité des grammaires françaises<sup>2</sup> et des *Remarques*<sup>3</sup>. Composé, au moins en partie, pour répondre à la demande d'un lectorat flamand, c'est aussi une grammaire pour étrangers. C'est même une méthode de langue<sup>4</sup>. Plus précisément, cette grammaire peut se transformer en méthode de langue : c'est une relecture que propose la section intitulée « La manière d'enseigner et d'apprendre la langue française » (Chiflet 1659 : 151-155)<sup>5</sup> et que rend possible l'organisation matérielle de l'ouvrage. Ce dernier est outillé de manière à servir plusieurs types d'usagers : « ceux qui sçavent desja la Langue, & n'ont besoin que de s'y perfectionner : les autres qui en veulent apprendre les Principes, tels que sont les étrangers » (Chiflet 1659, Préface NP). Le livre a donc cette plasticité, cette adaptabilité si caractéristique des Jésuites, « dextérité sociale » (Lacouture 1991 : 106) dont les manifestations sont politiques aussi bien que pédagogiques. *L'Essay* est en effet une grammaire jésuite, et la section sur « la manière d'enseigner et d'apprendre » est une proposition pédagogique jésuite. Chiflet y expose une progression fondée sur l'exercice, sur la mise en activité de l'apprenant, activité encadrée, orientée, répétable et graduée, obéissant à une progression qui n'est pas sans rappeler le parcours que décrit Ignace de Loyola dans les *Exercices spirituels*, texte fondateur de la Compagnie.

- 1 L'ouvrage a connu de nombreuses rééditions : à Anvers chez Van Meurs (1664, 1681), à Bruxelles chez Pierre Vleugart (1675, 1683, 1688) et Lambert Marchant (1680, 1692, 1697), à Mons chez Gaspard Migeot (1675), à Cologne chez Pierre Legrand (1680), à Paris sous le titre *Nouvelle et Parfaite Grammaire de la langue française*, chez la veuve de Louis Gontier (1691), chez Pierre Ribou (1700, 1710, 1722). L'ouvrage passe pour avoir été la grammaire de référence dans les collèges de la Compagnie, du moins en France, avant d'être détrôné par la *Grammaire sur un plan nouveau* de Claude Buffier (voir De Rochemmonteix 1889).
- 2 Chiflet connaît bien la tradition grammaticale française. Ses inventaires se fondent souvent sur les listes établies par Oudin (1632), qui a lui-même actualisé la grammaire de Maupas (1607). C'est sans doute Oudin qu'il faut reconnaître derrière « un certain Grammairien, qui a composé une Grammaire assez bonne, & la meilleure de toutes celles que j'ay pû voir » (Chiflet 1659, p. 243). Chiflet connaît également la grammaire de Claude Irson, qu'il désigne explicitement dans sa discussion sur *recouvert / recouvré*, (Chiflet 1659 : 94), il a sous les yeux l'édition de 1656 de sa *Nouvelle methode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise* dont il donne la pagination : « je n'ay pû m'empescher de rire, en lisant ces paroles, dans la Grammaire de Claude Irson, page 107 ». Irson a sans doute inspiré Chiflet dans l'organisation sa grammaire (intégration des remarques de Vaugelas, section sur la manière d'écrire les lettres, et surtout le chapitre sur la syntaxe et le style).
- 3 Vaugelas est une référence permanente : Chiflet y puise un nombre important d'exemples et de règles, qu'il discute au besoin. Il rend compte également de la position adverse, la « censure » de La Mothe Le Vayer et Duplex.
- 4 L'approbation de 5 décembre 1658 insiste sur cette dimension de l'ouvrage : « Cest Essay parfaite Grammaire de la Langue Françoise par le R. P. LAURENT CHIFLET de la Compagnie de JESUS contient et enseigne une facile methode pour exactement parler et ortographier le François » (Chiflet 1659, Approbation). De fait, la grammaire expose une méthode, à savoir un ensemble de règles et de principes facilitant l'apprentissage progressif de la langue. C'est l'objet de la section « De la manière d'enseigner et d'apprendre » qui montre comment recomposer l'*Essay*, pour en faire une méthode, un manuel délivrant le matériel pédagogique ordonné pour cet enseignement.
- 5 Cette section a retenu l'attention des critiques (Berre & Besse 2012, Caravolas 1994 et 2000, Stefanini 1954 et 1994) qui signalent la clairvoyance de l'auteur et son influence posthume.

## 1. L'exercice dans la section sur « La manière d'apprendre et d'enseigner »

### 1.1. Articulation de la section à la grammaire

Parmi les usagers potentiels du livre, Chiflet envisage le maître de langue auquel sont plus particulièrement destinées les pages consacrées à « La manière d'apprendre et d'enseigner » qui forment la section 7 du chapitre 8 « De la syntaxe et du style »<sup>1</sup>. Cette section propose une progression pour un non francophone. La référence à l'apprenant flamand est récurrente. Non seulement dans la section sur « la manière d'enseigner » :

Par exemple, pour les Flamands. *J'ay, ick hebbe : tu as, ghy hebt : il a, hy heeft.* (Chiflet 1659 : 152)

Quant aux Allemands et aux Flamands, il faut avoir un grand soing de leur apprendre l'usage de l'Optatif. (Chiflet 1659 : 153)

Mais aussi plus explicitement dans la section non numérotée, qui lui fait suite : l'« Adjonction particulière pour les flamands »<sup>2</sup>. Chiflet y dresse la liste des fautes les plus courantes chez l'apprenant flamand. Il n'est pas inutile de rappeler que la même année paraît une version flamande abrégée de la grammaire de Chiflet, dans laquelle on retrouve l'essentiel de la morphologie verbale et la liste des *flandricismes*<sup>3</sup>.

La découverte de la langue pour un non francophone ne suit pas l'ordre de la grammaire tel qu'il est présenté dans la table des matières : décrire le système de la langue et l'enseigner sont deux choses distinctes. Pour le débutant, il convient de commencer par le verbe. C'est une recommandation présente dès début de l'ouvrage : Chiflet explique qu'il a déplacé l'exposé sur la prononciation pour permettre à l'apprenant de « parcourir au plutost les plus necessaires principes de nostre langue, & arriver en moins de temps aux Conjugaisons des Verbes, qui sont, à dire le vray, comme l'ame de tout le langage, & qu'il faut apprendre plus soigneusement que tout le reste » (Chiflet 1659 : 6). Néanmoins, la prononciation reste la première chose que le maître doit enseigner à son élève. La préconisation est claire : « Il faut avant toute chose, que le Maistre enseigne à son disciple la façon de bien prononcer, en lisant avec luy » (Chiflet 1659 : 151). Il revient donc au maître de recomposer à partir du livre imprimé un autre livre, de sélectionner point par point ce qui convient à son élève à chaque étape de sa formation. La conception matérielle du livre rend cette circulation possible. *L'Essay* comporte en effet une véritable table des matières (et non un index) détaillée et paginée, avec une hiérarchisation fine des titres. Un système de numérotation des sections et des alinéas permet au lecteur par des renvois internes une circulation, à la fois souple et orientée<sup>4</sup>. Dès le seuil de l'ouvrage, la préface suggère la possibilité d'une telle lecture, en procédant à des renvois internes :

Vous en aurez de claires preuves, dans la Seconde Partie de cette Grammaire, au no. 24. de la septieme Section du Premier Traité ; & au no. 2. du Troisieme Traité » (Chiflet 1659, préface NP).

---

1 *L'Essay* est organisé en deux parties : la première comprend huit chapitres, consacrés à « l'explication des termes de la grammaire » (chapitre 1) aux parties du discours (chapitres 2 à 7), et à la syntaxe (chapitre huitième, « De la syntaxe et du style », 130-155), et une section non numérotée « Adjonction particulière pour les Flamands » (156-164) ; la deuxième partie est composée de trois traités, dont un important traité « De la prononciation et de l'orthographe » (165-232).

2 Sur l'analyse détaillée de cette section, voir Berré et Pagani-Naudet (2018).

3 Il s'agit de *Inleydinghe tot de francoysche taele*, parue à Anvers en 1659 chez Jacques van Meurs.

4 Pour une présentation plus détaillée de l'organisation matérielle du livre, cf. Pagani-Naudet (2013).

Outil auquel Chiflet a naturellement recours pour guider le maître :

(...) leur faire apprendre les Regles de l'usage de l'Optatif, qui sont en cette Grammaire, au Chap. 4. sect. 8. n. 4 & au Chap. 7. Sect. 2. n. 3. (Chiflet 1659 : 153)

### 1.2. Un enseignement gradué

L'auteur insiste sur le caractère gradué de la méthode. Chaque étape est signifiée par l'emploi d'un adverbe :

Le lendemain, qu'il fasse réitérer la mesme lecture (Chiflet1659 : 153)

Puis avec d'autres Substantifs, qui tirent après eux des Verbes infinitifs (...). Puis ceux cy : *J'ay besoin d'argent, tu as faute de courage, Il a soin de mes affaires*. En suite, vous ferez conjuguer le mesme Verbe avec des Noms accompagnez d'articles (Chiflet1659 : 153)

Après cet auxiliaire, il faut apprendre l'autre [...] Puis y ajouter un Nom [...] En suite, qu'il apprenne un Verbe Regulier de la premiere conjugaison, dont l'Infinitif est terminé en *er* : comme, *Aimer*. [...] Enfin de la quatrieme en *re* : comme *Rendre, vendre, Respondre*. (Chiflet 1659 : 154)

Chiflet conseille une découverte progressive de la langue, qui permettra à l'élève de s'exercer dans des domaines de compétence variés : d'abord, la lecture, la prononciation, l'écriture, l'orthographe<sup>2</sup>, la récitation, et la manipulation syntaxique sur des énoncés brefs ; puis la traduction, la narration, et la conversation<sup>3</sup>. L'organisation de la section suggère quatre ou cinq étapes. La première est consacrée à l'apprentissage simultané de la prononciation (à travers la lecture à voix haute et la récitation des leçons) et de l'étude du verbe. Outre la morphologie, la mémorisation des conjugaisons donne déjà des rudiments de syntaxe et du lexique.

La mise en place des rudiments nécessitant des précautions importantes, cette première étape fait l'objet d'une description détaillée<sup>4</sup>. Elle occupe près de deux pages, et Chiflet en résume l'esprit avant de passer à la deuxième étape :

Donc en ces premiers jours, il y aura tousjours exercice de la lecture, et de dire par cœur les conjugaisons apprises, y ajoutant, comme j'ay dit, quelques mots de leur construction avec des Noms ou avec d'autres Verbes. (Chiflet 1659 : 154)

Chiflet y expose un modèle de progression, que le maître pourra étendre ensuite de manière analogique.

Au premier jour, il faut aussi donner par escrit le Verbe auxiliaire *J'ay, tu as, il a, ou elle a* etc. [...]. Quand le Disciple aura bien appris tout ce Verbe, il lui faut donner divers exemples du

2 Les exercices se donnent en effet par écrit : « afin que le disciple le copie, & que tout d'un chemin il apprenne l'Orthographe de la langue » (Chiflet 1659: 152).

3 J.-A. Caravolas consacre plusieurs pages de sa *Didactique des langues* à « la méthode de Chiflet » (1994, p. 331). Il distingue trois étapes : « l'apprentissage des rudiments », « la lecture des auteurs », « l'expression orale ». Il nous semble que l'expression orale n'est pas une étape, mais une activité permanente de l'élève.

4 J.-A. Caravolas observe que Chiflet qui « à propos de l'enseignement des débutants ne ménageait pas les détails et les exemples, n'a pour la deuxième étape, consacrée à la lecture de "bons auteurs" et le récit qu'en font les élèves que six petites phrases ». Cette manière est « typique à la plupart des auteurs de méthodes de langues. Ils s'épuisent à écrire la manière d'enseigner la langue aux débutants et il ne leur reste que des généralités à dire pour le niveau supérieur. Pourtant enseigner le bon usage de la langue ne présente pas moins de problèmes que faire apprendre les structures de la langue et la vocabulaire de base » (1984 : 332-332). Dans la cas de *l'Essay*, on peut justement considérer que l'apprenant qui a passé l'étape des rudiments avec son maître est ensuite capable d'aborder les détails et curiosités de la langue contenus dans les chapitres qui précèdent, notamment dans les sections relatives aux « Observations », destinés à polir le style et à accéder au bel usage.

mesme Verbe, avec les noms accusatifs, qu'il a coustume de regir sans articles. Exemple. *J'ay faim, tu as soif, il a peur. Nous avons etc. J'ay droit, tu as tort, il a raison. Nous avons etc. J'ay chaud, tu as froid, il a mal aux dents. Nous avons etc. [...]* Puis avec d'autres Substantifs, qui tirent après eux des Verbes infinitifs : comme : *J'ay envie de rire, tu as besoin d'apprendre, il a raison de se plaindre.* Puis ceux cy : *J'ay besoin d'argent, tu as faute de courage, Il a soin de mes affaires.* En suite, vous ferez conjuguer le mesme Verbe avec des Noms accompagnez d'articles : comme, *J'ay vn bon pere ; tu as un beau miroir, il a une belle maison. J'ay la colique, tu as mon argent, il a de beaux habits.* (Chiflet 1659 : 152-153)

À partir du verbe *avoir*, l'élève est amené à mémoriser des séquences de plus en plus complexes, passant de locutions comme « j'ai faim » ou « j'ai peur » à des combinaisons de plus en plus libres (« il a de beaux habits »). Au-delà de la conjugaison, le disciple découvre les parties du discours : nom, article, adjectif, infinitif, préposition. Cette première étape contribue à l'enrichissement progressif du lexique (à travers des couples d'antonymes « faim »/ « soif », « droit »/ « tort », « chaud »/ « froid »), et met en place des routines de communication, des formules associées à des situations simples.

La même méthode est étendue aux autres verbes : au verbe substantif, aux verbes réguliers, aux « principaux Verbes irreguliers » (Chiflet 1659 : 153). Chiflet recommande de « toujours ajouter à chaque Verbe quelques noms, après qu'on les aura appris tous seuls » (Chiflet 1659 : 153). Ces paradigmes enrichis donnent immédiatement accès aux idiotismes, aux collocations, à des ensembles lexicaux complexes, mémorisés avant que n'en soient abordées les règles combinatoires : cette méthode permet de fixer des patrons syntaxiques sans faire appel à des connaissances métalinguistiques. Les règles seront explicitées plus tard, dans la troisième phase de l'apprentissage. Apprendre la langue par principes n'aurait d'ailleurs pas permis de réaliser toutes ces séquences idiomatiques. Que Chiflet propose de commencer par là indique une conscience assez nette de ce qui pose problème dans l'acquisition d'une langue. La question des locutions, des expressions conventionnelles et inversement des calques est abordée sous les deux angles dans deux sections consécutives : dans « la manière d'apprendre », la mémorisation des paradigmes verbaux est aussi l'occasion d'apprendre les locutions les plus courantes ; inversement, « l'Adjonction pour les flamands » met en garde contre les flandricismes. D'une section à l'autre, certains exemples se répètent :

Puis ceux cy : *J'ay besoin d'argent, tu as faute de courage, Il a soin de mes affaires.* (Chiflet 1659 : 152)

42. *J'ay besoin un peu d'argent. M'avez vous affaire. Dites, J'ay besoin d'un peu d'argent. Avez vous affaire de moy ?* (Chiflet 1659 : 163)

y ajoutant des adjectifs; *un chapeau gris, un manteau rouge* &c. (Chiflet 1659 : 154)

46. *Un gris chapeau, un rouge manteau* &c. Le langage Flamand met toujours l'adjectif devant le Substantif. Dites, *chapeau gris, Manteau rouge* &c. (Chiflet 1659 : 163)

Chiflet trouve un compromis entre l'apprentissage par principes et l'apprentissage par routine : le disciple apprend d'abord par cœur des séquences, ce qui le sensibilise à des principes dont la formulation est toutefois différée.

« Les conjugaisons étant bien apprises » – l'expression marque bien l'importance de ce prérequis permettant le passage à l'étape suivante –, le maître intègre les autres parties du discours (nom, pronoms, indéclinables). C'est en réalité un enrichissement et un approfondissement de ce qui a été appris durant les premiers jours. On arrive ensuite à une troisième étape : « Il ne restera plus que de donner quelques regles generales de la Syntaxe » (Chiflet 1659 : 154). En réalité,

comme dans les autres chapitres de la grammaire<sup>1</sup>, il s'agit d'explicitier des principes qui ont été expérimentés au moment de l'apprentissage des parties du discours. En outre, le maître intègre à cette occasion les rudiments de la conversation civile. La quatrième étape introduit de nouveaux exercices : il s'agit désormais d'unifier les apprentissages à travers des activités de traduction et de conversation :

Tout le reste de l'instruction consistera à luy faire traduire quelque chose du latin ou de quelque autre langue, en François : et à parler avec lui, le corrigeant de ce qu'il dit ou prononce mal. (Chiflet 1659 : 155)

La dernière étape est celle de la consolidation :

Après qu'il aura bien appris, il faut qu'il conserve ce qu'il sçait, en lisant tous les jours dans quelque bon livre. (Chiflet 1659 : 155)

Le disciple entretient et perfectionne sa connaissance de la langue, par la lecture critique des bons auteurs, des bons livres, par la réflexion métalinguistique, par l'exercice de la parole en continu (faire raconter quelques histoires).

### 1.3. Un enseignement dynamique

La section sur « la manière d'enseigner » ne comporte qu'une seule occurrence du mot *exercice*<sup>2</sup>. Cependant, il est clair que dans cette découverte graduée de la langue et de ses difficultés, qui le conduit de la mémorisation d'un énoncé minimal à la composition libre de textes complexes, le disciple est toujours mis en situation de s'exercer. Les exercices se devinent en creux, à travers les préconisations (faire écrire, faire réciter, faire prononcer, combiner un nom et un verbe). Les exercices ne sont pas figés, exposés sous la forme explicite d'un matériel et d'une consigne, parce que c'est le maître qui les donne, non le livre. D'où la nécessité d'avoir un bon maître.

Ces activités sont variées, orientées vers l'acquisition effective d'éléments langagiers et d'automatismes. Elles permettent de vérifier la maîtrise d'un savoir, de corriger, et de compléter : sont donc conjointement impliqués le maître et le disciple. La démarche de Chiflet consiste non pas à faire une leçon, puis à faire appliquer, mais plutôt à mettre immédiatement l'élève en situation de pratiquer : à partir d'éléments de langue que l'élève lit, écrit, récite, seront donnés des éléments de correction d'abord, puis, progressivement, des explications. C'est un apprentissage dynamique qui procède par enrichissements successifs (à chaque étape, le maître « ajoute »), et qui vise à unifier progressivement les éléments de langue appris. Par l'entraînement, le travail sur soi progressif et régulier l'élève est conduit à la maîtrise complète de la langue, c'est-à-dire à une forme de liberté dans la pratique. La mise en place d'une routine permet de déclencher la formation d'énoncés nouveaux, de l'énoncé figé à l'énoncé librement composé : les paradigmes, les dialogues appris par cœur deviennent une matière dynamique. L'apprentissage est un processus envisagé dans sa durée : on perçoit la progression de l'élève à travers complexification des tâches qui lui sont proposées.

---

1 Dans l'*Essay*, une part importante de la syntaxe (notamment les faits de rection) a été abordée avant le chapitre qui lui est explicitement consacré.

2 « Donc en ces premiers jours, il y aura toujours exercice de la lecture » (Chiflet 1659 : 154).

## 2. Retour aux sources

### 2.1. Pédagogues et maîtres de langue

Le bon sens pédagogique que manifeste cette section n'étonne pas de la part de Laurent Chiflet, souvent qualifié de « praticien »<sup>1</sup>. La section sur « la manière d'enseigner » peut d'ailleurs se lire comme un héritage, une synthèse, plus ou moins consciente, d'influences diverses. Chiflet s'inscrit dans la tradition pédagogique humaniste. L'idée d'un enseignement gradué et sollicitant régulièrement le disciple est déjà présente chez Érasme. Dans son plan d'étude<sup>2</sup>, ce dernier insiste sur l'importance de l'entraînement, impliquant l'exercice de la mémoire, les exercices de lecture et explication d'auteurs<sup>3</sup>. Ces principes sont à l'œuvre dans un texte dont l'intitulé n'est pas sans rappeler celui adopté par Chiflet : *La Maniere d'exercer les enfans a decliner les noms et les verbes*<sup>4</sup>, paru chez Robert Estienne et attribué à Mathurin Cordier. On y retrouve le même souci de la prononciation qui doit se faire « clèrement et entendiblement » (Cordier 1546 : 162), l'importance accordée au support écrit, à la récitation, le rôle de la répétition d'une même procédure<sup>5</sup>. Difficile également d'ignorer l'influence possible de Comenius, en dépit des oppositions que l'on peut concevoir entre ces deux univers<sup>6</sup>. *La toute nouvelle méthode des langues* (*Novissima linguarum methodus*) parue en 1648 énonce des axiomes qui semblent également – quoique non explicités – au cœur de « la manière d'enseigner » exposée par Chiflet. Comenius ainsi conseille un enseignement gradué<sup>7</sup>, insiste sur le rôle du maître<sup>8</sup>, sur le recours à la langue de l'apprenant, sur l'importance de la pratique intelligemment articulée à l'exposition des règles<sup>9</sup>.

En matière d'enseignement du français aux étrangers, Chiflet n'invente rien non plus. Depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, il existe une production abondante d'ouvrages destinés à l'apprentissage du français pour les étrangers. Le territoire des Pays-Bas et d'Anvers<sup>10</sup> est particulièrement fertile : les besoins en maître de langue y sont anciens et le XVI<sup>e</sup> siècle a connu

---

1 Jacques Bourquin (2003 : 11) voit ainsi dans l'*Essay* « la grammaire d'un praticien qui veut faciliter l'apprentissage du français et non expliciter les mécanismes de la pensée » (Bourquin 2003 : 11).

2 Voir Margolin et Michel (1976).

3 « Cette tendance à réduire au minimum l'étude des règles et des paradigmes, pour passer au plus tôt à la lecture de bons textes, est typique de la pédagogie des humanistes pour l'enseignement du latin. D'après Erasme c'est en parlant et en lisant les meilleurs auteurs qu'on parviendra à posséder la langue. Les conceptions d'Erasme étaient partagées par tous les humanistes et les pédagogues du temps [...]. Nous avons là les principes qu'adoptent les jésuites pour l'enseignement des langues classiques et que suivent aussi les maîtres de français » (Pellandra 1990 : 75).

4 Le texte paraît dans un ensemble de quatre petits ouvrages destinés à l'apprentissage du latin : il contient en outre *Les déclinaisons des noms et verbes que doivent savoir entièrement par coeur les enfans, La maniere de tourner les noms, Pronoms, Verbes tant actifs que passifs, Des huit parties d'oraison*.

5 « aussi sur le Nom ou Verbe qu'il fera decliner par jour a son enfant, il luy en proposera ung autre ou plusieurs, qui se declineront selon l'exemple, en luy disant tousjours ce qu'ils signifient » (Cordier 1546 : 166-167).

6 « Quoique les Jésuites soient ses ennemis déclarés, Comenius reconnaît leur contribution au progrès de la pédagogie et en particulier à l'enseignement des langues. De leur côté, les Jésuites n'hésitent pas à publier sa *Janua Linguarum Reserata*, ce que l'auteur signale avec fierté » (Caravolas 1984 : 126).

7 « On ne laisse pas les élèves procéder par bonds. On commence toujours par le texte et on finit par la grammaire. Huitièmement, il est impossible de faire avancer la connaissance chez l'élève autrement que par étapes graduées (axiome XI). Mes manuels qui mènent aux auteurs sont donc gradués (voir chapitre XII, art. 16) et ils sont bâtis de façon à ce qu'il existe également une gradation de l'un à l'autre. Alors ceux qui veulent en faire usage sont mis en garde contre la tentation des bonds » (Comenius [1648] 2005 : 286).

8 La relation pédagogique est une relation vivante, nécessitant la présence conjointe de l'élève et du maître. Le maître est « un guide qui le garde de l'erreur, qui l'éloigne des égarements, un guide [*ducem habere*] qui le console lorsqu'il manque le barreau qui le maintienne dans le chemin » (Comenius [1648] 2005 : 162).

9 « Sans exemples, sans règles, sans exercices, rien ne s'enseigne, ni ne s'apprend, du moins correctement » [*sine exemplis, praeceptis, exercitiis, aut nihil docetur et discitur aut nihil recte*] (Comenius [1648] 2005 : 171).

10 Voir Swiggers (2013) et Claes (2010).

une importante floraison de grammaires pratiques, dialogues, et dictionnaires. Certains de ces ouvrages sont toujours imprimés du temps de Chiflet. Ainsi à côté d’auteurs comme La Grue, ou d’Arsy, il faut encore compter avec Berlaimont ou Meurier<sup>1</sup>. Chez tous ces auteurs, Chiflet a pu trouver le souci de maintenir le lien avec la langue maternelle : vocabulaires et dialogues sont souvent bilingues, voire plurilingues<sup>2</sup>. Il leur emprunte aussi la démarche consistant à faire « manipuler des ensembles structurés avant de les décomposer en constituants » (Boone 2000 : 335). Comme eux, il privilégie d’abord la mémorisation de séquences complexes avant d’introduire les explications et les concepts métalinguistiques. Articuler aux conjugaisons des séquences linguistiques complètes rappelle ainsi les exemples « par formes de parler » de Meurier<sup>3</sup>.

## 2.2. La manière d’enseigner à la lumière des *Exercices spirituels*

Héritier de la pensée pédagogique humaniste, Chiflet reste en outre conforme à l’esprit de sa congrégation. On pense aux principes formulés dans le *Ratio Studiorum*, mais ce texte est lui-même fortement inspiré des *Exercices spirituels* de Loyola. Charmot souligne la « parenté très étroite qui existe entre les principes des *Exercices* de Saint Ignace et les principes de pédagogie du *Ratio* » (Charmot 1943 : 137). Et J.-Y. Calvez le rappelle : « pour le *Ratio*, tout ou presque est exercice : s’exercer soi-même, exercer autrui ; ceci est en rapport direct avec les *Exercices spirituels* (Calvez 2001 : 15). La section sur « la manière d’enseigner et d’apprendre » illustre cette continuité entre la pédagogie et la spiritualité jésuites, entre le *Ratio studiorum* et les *Exercices spirituels*. Pourquoi cependant remonter du *Ratio* à sa source, aux *Exercices spirituels* ? C’est que, à l’époque de Chiflet, l’enseignement du français échappe encore à l’institution, et se déroule en marge du curriculum que décrit le *Ratio*. Et c’est précisément pourquoi dans la « Manière d’enseigner », les conditions d’apprentissage semblent plus proches de ce que Loyola décrit dans les *Exercices spirituels* que des règles qui rythment la vie des collèges.

*Les Exercices spirituels* (dont la première édition latine paraît en 1548) correspondent à une œuvre vivante au sein de la compagnie de Jésus, comme pratique, et comme produit éditorial : on ne compte plus les rééditions, traductions<sup>4</sup>, et autres produits dérivés : livres de piété, parfois intitulés *exercices*. Ces succédanés n’étaient pas d’ailleurs sans pervertir quelque peu l’esprit même de l’ouvrage fondateur, mais le rendaient de ce fait plus conforme à l’esprit de la Contre-Réforme<sup>5</sup>.

1 Maître de langue et auteur de plusieurs ouvrages pratiques : une grammaire et des colloques parus chez Plantin en 1557, un vocabulaire flamen-françois, des *Conjugaisons flamen francoises*. Ces dernières sont toujours imprimées à Anvers du temps de Chiflet : en 1655, l’ouvrage est réédité chez Martinus Verhulst.

2 Chiflet a lui-même collaboré à la révision du Calepinus, dictionnaire multilingue.

3 Ainsi la conjugaison de l’optatif présente une table permettant de combiner une série de phrases complètes du type : « Je parlerois volontiers a madame par amours ; je dirois volontiers un mot a Henry Baude » (Meurier 1557 : 37r°), ou pour le conjonctif « Combien que je parle François, si suis je bourguignon pour la vie » (Meurier 1557 : 39r°). On ne connaît qu’une seule édition de cette grammaire parue en 1557 chez Plantin et il est difficile de savoir si Chiflet l’a eue en main. L’accès aux livres est toutefois pour Laurent Chiflet facilité par les liens de sa propre famille avec l’officine plantinienne. Même s’il a lui-même fait appel à d’autres imprimeurs, ses frères avaient presque systématiquement recours aux services de la maison Plantin-Moretus, et entretenaient avec B. Moretus une riche correspondance.

4 On peut par exemple citer pour la seule ville d’Anvers une édition en latin (*Exercia spirtualia s. p. Ignatii Loyolae*, Antverpiae, Joannem Meursius, 1635) et une traduction (*Les Exercices spirituels de S. Ignace de Loyola*, Anvers, Michel Cnobbaert, 1673), sortant d’officines auxquels Chiflet lui-même fera appel. Il n’est pas inintéressant au demeurant de comparer la mise en page (recours à des alinéas numérotés) adoptée dans certaines éditions avec celle de *l’Essay*. Nous citons les *Exercices* d’après ces deux éditions anversoises.

5 « Le problème historique des *Exercices* était représenté par le fait qu’ils constituaient un moyen d’accès à un ample éventail d’expériences religieuses orientées, au contact direct avec la divinité » (Mongini 2014 : 130). Sur ces ajustements (mettre « l’accent sur les aspects pénitentiels, la conversion au péché, la confession et la prédication »,

Laurent Chiflet, prêtre et membre de la compagnie, devait lui-même sa renommée éditoriale à ses ouvrages pieux, parmi lesquels figurent des exercices spirituels<sup>1</sup>. Aussi même dans ses rares emplois le terme *exercice* devait-il être chargé de sens, pour celui dont J. Boyvin dans sa chronique sur le siège de Dôle rappelle qu'il « fut l'inventeur et le directeur de presque de tous les vœux et devots *exercices* que l'on a pratiqués dans la ville » (Boyvin 1637 : 118). Chiflet semble avoir étendu au français, discipline dont l'enseignement n'était pas encore défini et encadré par l'institution, son expérience de pédagogue et de directeur spirituel.

### 2.2.1 La relation pédagogique

Les *Exercices spirituels* proposent, selon un programme de quatre semaines, des exercices de méditation et de contemplation destinés à aider à la prise de décision, à trouver la volonté de Dieu. Les exercices sont précédés de 18 annotations<sup>2</sup>, conseils et mises en garde adressées à celui qui donne les exercices<sup>3</sup>. Le cadre ainsi défini rappelle la relation maître / élève envisagée par Chiflet. Ce dernier ne décrit pas une situation de classe, la relation est de nature binaire, comme la relation directeur de conscience / exerçant. Chiflet inaugure « la manière d'apprendre et d'enseigner » par de fermes recommandations adressées au maître de langue :

Il faut avant toute chose, que le Maistre enseigne à son disciple la façon de bien prononcer, en lisant avec luy. [...] Au premier jour, il faut aussi donner par escrit le Verbe auxiliaire *J'ay, tu as, il a, ou elle a* &c. afin que le disciple ait quelque chose à apprendre par cœur, à la maison, attendant le retour du Maistre. (Chiflet 1659 : 151-152)

La relation d'apprentissage est un enseignement particulier, privé : *disciple* s'emploie au singulier, on parle de la « maison ». Cela renvoie à la situation du français et de son enseignement à cette époque : il n'était pas enseigné dans les collèges, mais plutôt dispensé « au logis ». Par la relation ainsi définie – un maître, un disciple – Chiflet se distingue de Comenius, qui pense son enseignement pour un groupe, « plusieurs élèves plutôt qu'un seul » (Comenius [1648] 2005 : 283), ou de Mathurin Cordier chez qui l'exercice peut devenir collectif (récitation distribuée et répartie, un élève récite le fragment d'une série, un autre enchaîne).

Dans les *Exercices Spirituels*, la personnalité du directeur spirituel ne doit pas faire écran entre Dieu et celui qui fait les exercices. Il donne les points principaux, à partir desquels il revient à l'exerçant de faire son propre travail. Cette recommandation figure dans la 2<sup>e</sup> annotation :

2. La seconde est, Que celui qui donne à un autre la maniere, & l'ordre de mediter ou de contempler, luy doit exposer fidellement la matiere de la Meditation ou Contemplation, en parcourant seulement les principaux points legerement, & y adjoutant une courte explication, afin que celui qui doit mediter, ayant oüy le veritable fondement de l'histoire, discoure dessus

---

limiter « l'accès aux Exercices à certaines catégories de personnes ») permettant de concilier *Exercices spirituels* et orthodoxie de la Contre-Réforme, voir Mongini (2014).

1 *Les puissants moyens de mettre son salut en assurance par un parfait amendement de vie, par le R. P. Laurent Chifletius*, Anvers, Cornille Woons, 1656 ; *Les Exercices des devotions chrétiennes pour chaque jour de la semaine*, Bruxelles, François Foppens, 1707. Pour une bibliographie complète voir Vrégille 2011.

2 L'édition anversoise que nous citons les désigne quant à elle par le mot « remarques ».

3 Ces annotations sont renforcées par une « guide ou directoire pour ceux qui font faire les dits Exercices » dans l'édition parisienne des *Vrais exercices spirituels du P. S. Ignace de Loyola* (Paris, J. Fouet, 1628). La première définit l'exercice : « Par le mot, *Exercices spirituels*, on entend toutes les manières d'examiner sa conscience, de méditer, de contempler, de prier mentalement et vocalement, enfin de s'acquitter deüement de toutes les operations de l'esprit. Car tout ainsi que se promener, faire voyage et courir, sont des exercices corporels : aussi préparer l'âme à ôter ses affections déréglées, et ensuite à rechercher & à reconnaître la volonté de Dieu sur le dessein de notre vie, & le salut de notre ame, ce sont des Exercices Spirituels » (Loyola 1673 : 31).

& forme luy-mesme ses raisonnemens. Car il arrive ainsi qu'ayant trouvé par son propre travail, ou receu par la lumiere divine quelque eclaircissement, ou une plus vive apprehension de l'histoire ; il y prendra plus de plaisir & il en tirera plus de fruit qu'il feroit si la chose luy eust été déclarée plus au long par un autre. Car ce ne sont pas les grandes connoissances mais les sentimens, & le goût interieur des choses, qui a coûtume de contenter le desir de l'ame<sup>1</sup>. (Loyola 1673 : 31-32)

Dans « la manière d'enseigner », Chiflet suggère une attitude analogue. On peut interpréter comme une recommandation de réserve et de discrétion les nombreux rappels à la nécessité de s'en tenir à quelques éléments. Le maître ne doit donner « qu'une demi-page », « peu de », « quelques » (mots, enseignements), « grossièrement ». Cette « pédagogie de réserve de la part de l'enseignant, une pédagogie incitant le jeune homme ou la jeune femme à agir par soi-même, l'incitant à intérioriser les choses, à ne pas se laisser écraser par la matière ou les contenus, à être attentif à son affectivité, est clairement une pédagogie jésuite » (Calvez 2001 : 25). La réserve du maître est une des conditions d'une pédagogie active, elle permet à celui qui apprend de mettre en œuvre ses capacités. Le maître reste en retrait, mais c'est bien lui qui dirige et qui adapte le livre aux besoins de son élève. Le livre est écrit pour le maître. La grammaire telle qu'elle est envisagée dans la section « Manière d'enseigner » est destinée au maître, comme les *Exercices Spirituels* sont destinés à celui qui donne les exercices, « à l'accompagnateur et non pas directement à celui qui fait l'expérience » (Demoustier 2006 : 12). Le texte des *Exercices Spirituels* est une « matrice destinée à être transmise en étant accommodée, adaptée en fonction de ceux à qui on la destine » (Demoustier 2006 : 13). Cet esprit de proportion, essentielle dans les *Exercices Spirituels* et caractéristique de l'esprit jésuite, est rappelé à plusieurs reprises dans l'ouvrage :

La septième est, Que si celui qui conduit un autre dans les Exercices remarque qu'il soit dans la desolation, ou dans la tentation, il doit bien prendre garde à ne pas se montrer facheux et severe envers luy ; mais plutôt facile et doux, en l'affermissant dans la resolution d'agir desormais couragement, ; et en luy decouvrant les artifices de l'ennemy pour le disposer à la consolation, qui ne tardera gueres à venir. (1678 : 33-34)

La dix-huitième annotation : Qu'il faut accommoder adapter les Exercices à celui qui les fait, ayant égard à son âge, à sa capacité, & à son naturel ; de peur de charger un homme grossier, foible, et infirme de ce qu'il ne peut pas porter commodement, et avec fruit. Pareillement selon la fin que chacun se propose, il faut luy donner ce qui peut l'y ayder plus considerablement. C'est pourquoy a celui qui n'a dessein que de se faire instruire, et d'arriver à quelque degré de vertu où il puisse avoir le repos de son ame, on pourra donner l'Examen particulier mis en la page 45, puis le general page 65<sup>2</sup> [...]. Semblablement si le Directeur en voit un autre qui soit de foible complexion, et de peu de capacité, ce qui fait qu'on n'en puisse gueres esperer d'avancement & de fruit, ce sera mieux fait de luy ordonner quelques-uns des Exercices plus aisez jusqu'à la Confession des pechez. (Loyola 1678 : 38)

Cet usage du livre rapproche Chiflet de Loyola et le distingue de pédagogues comme Mathurin Cordier, pour qui le livre constitue le modèle à suivre : le maître avance « selon l'ordre du livre » (Cordier 1546 : 169), il fait écrire à l'élève « en un papier la leçon qu'il luy aura faite, tout ainsi qu'il la trouvera imprimée dans le livre » (Cordier 1546 : 164). L'effort de l'élève porte ainsi sur la leçon (y compris le métalangage) autant que sur la matière linguistique. Ce que le jésuite ajoute à cette manière d'exercer les enfants, c'est un usage plus souple du livre, adaptant le parcours

---

1 « Not enim abundantia scientiae, sed sensus & gusuts rerum interior desiderium animae explorare solet » (Loyola 1635 : 13)

2 Le système de renvois internes n'est pas sans rappeler celui qui est à l'œuvre dans la grammaire de Chiflet. L'édition latine est tout aussi précise : « [...] tradi potest Particulare primum Examen infrà positum, pag. 24 deinde geneale pag. 27. simulque modus orandi manè par horae dimidium, ex praeceptorum Dei [...] » (Loyola 1635 : 19). L'édition parisienne des *Vrais Exercices* en revanche reste plus allusive et renvoie au premier examen ci dessous.

à l'élève. La maître s'adapte aussi en recourant quand il le faut à la langue maternelle, et ce tant que l'élève en a besoin. Il ajuste son enseignement aux besoins spécifiques liés aux caractéristiques de la langue maternelle : une attention particulière est ainsi accordée à l'optatif pour les Allemands et les Flamands. Ce rapport au maître et au livre est une condition de cette pédagogie proportionnée, qui permet à l'élève de progresser.

### 2.2.2. La répétition

Aux yeux d'un pédagogue, la répétition est un principe assez banal : l'élève apprend, récite, recommence. Chiflet semble toutefois y ajouter la dimension jésuite de la répétition : un peu plus qu'une simple réitération, c'est un retour critique sur l'expérience. Dans les *Exercices spirituels*, on passe d'un exercice à l'autre par répétition :

Le quatrième exercice se fait par répétition du troisième. Cette répétition du troisième exercice se met comme une reprise des choses que l'on a méditées dans les Exercices précédents, pour les considérer, & goûter de nouveau, afin qu'en ayant un souvenir continu, l'entendement raisonne sur elles sans être exposé aux distractions. Et il faudra ajouter les trois mêmes Colloques. (Loyola 1673 : 67).

Reprendre un exercice permet un enrichissement, on s'élève à chaque fois davantage à partir du point sur lequel on revient, chaque retour est une consolidation et un dépassement. Cette démarche est manifeste chez Chiflet. La progression décrite autour le verbe *avoir* illustre ce cheminement : la récitation de la conjugaison conduit à une reprise sans cesse enrichie, de plus en plus complexe et de plus en plus libre. Le maître interroge, vérifie les acquis et apporte des explications toujours plus précises. Il parle avec l'élève, « le corrigeant de ce qu'il dit ou prononce mal », plus tard, il l'invite à « faire des réflexions » sur ses lectures. Le travail conjoint de l'élève et du maître se rapproche du retour sur l'expérience, si caractéristique des exercices spirituels : ces derniers « disposent à une expérience, permettant de la relire, d'en prendre conscience et d'en parler, parole qui rend possible l'exercice suivant pour à nouveau disposer de l'expérience » (Demoustier 2006 : 180). Ce qui revient finalement, transposé dans le domaine des apprentissages, à respecter le rythme de l'apprenant, et à s'assurer de l'acquisition des fondements avant d'aller plus loin. C'est bien la démarche de Chiflet, que l'on pourrait qualifier de « spiralaire », tout comme les exercices auxquels Demoustier applique la métaphore : « le point de départ se présente comme une spirale, ressort dessiné à plat. La pratique des exercices en libèrera progressivement la force dynamique et le transformera en spirale » (Demoustier 2006 : 56).

### 2.2.3. La progression : un « chemin vers la perfection »

Jusqu'où peut-on pousser l'analogie ? Peut-on ramener la progression imaginée par Chiflet aux quatre semaines du parcours spirituel ? L'apprentissage de la langue est sans doute étranger aux notions mystiques d'élection, d'abandon de soi pour se fondre en Dieu mais il y a bien un peu de ça tout de même : il s'agit d'oublier la langue maternelle, pour accéder à l'autre langue, de manière intuitive et spontanée. Aussi la progression et le rythme du texte rappellent-ils ceux des *Exercices Spirituels*. Une accélération se produit, qui montre que quelque chose d'essentiel, d'exponentiel se produit à un moment donné qui permet d'accéder à une nouvelle dimension de l'apprentissage. Le parcours proposé par les *Exercices spirituels* est décrit dans la quatrième annotation :

la première semaine s'emploie à la considération des péchez : la seconde à la Méditation de la vie de Notre Seigneur, jusqu'à son entrée en Jerusalem, le jour des Rameaux : la troisième à sa Passion : & la quatrième à sa Resurrection, & à son Ascension. (Loyola 1673 : 32).

Le terme *semaine* n'est pas à prendre au sens strict. Chaque étape a sa durée propre, selon le rythme de chacun. Il existe en outre des sortes de pallier. Il en va ainsi du passage de la première à la deuxième semaine. Cette première peut être assez longue car elle suppose une forme de « conversion » (Demoustier 2006, p. 136) : il faut éradiquer la faute, se libérer de son ancienne vie, s'amender de ses péchés. Certaines âmes grossières n'iront pas au-delà de cette première étape. Une autre étape importante est marquée par l'élection à l'issue de la deuxième semaine. Après les exercices, le chemin n'est pas fini. L'édition parisienne des *Vrais exercices* s'achève ainsi sur cette recommandation, « pour conserver le bien spirituel acquis par les Exercices » :

Tiercement il le faut exciter a conserver et entretenir la devotion jà conceüe par de pieux et spirituels Exercices, entre lesquels ceux cy sont fort recommandables. Premierement qu'il continue l'usage de mediter tous les jours une demie ou l'heure entiere, si faire se peut. Secondement, qu'il fasse tous les jours un quart d'heure d'Examen de conscience. Tiercement qu'il se confesse et communie tous les huict jours. Bref qu'il s'efforce d'acquérir toute la perfection qu'il pourra selon son estats, et la mesure de la grace divine. (Loyola 1623 : 411)

Le texte de Chiflet, dans sa structure et dans son esprit, ne semble pas étranger à cette progression, à cette tension vers la perfection. Même si le parcours n'a rien à voir avec l'ascétisme, l'apprenant étranger doit pourtant bien opérer une sorte de conversion qui consiste à abandonner progressivement sa langue maternelle. Au début de l'apprentissage, Chiflet conseille de recourir à la langue maternelle, mais seulement tant que cela est nécessaire. Parce qu'il importe aussi dès le seuil d'éradiquer les fautes, Chiflet a consacré une section à les recenser. Et quand il dénonce les errements où mènent les mauvais maîtres, c'est du « mal » et de la « corruption » qu'il s'agit :

En ce point, le mal des Flamands est qu'ils ont souvent de mauvais Maistres en nostre langue. Car il vient aux Pays Bas, plusieurs François naturels, qui ne sçavent que la langue corrompue du commun peuple de leurs Provinces, & font d'estranges fautes en parlant. (Chiflet 1659 : 156)

L'apprenant, conscient de ses erreurs, doit pouvoir s'en défaire, pour entrer dans la nouvelle langue, se laisser habiter par un nouveau système linguistique. La progression décrite par Chiflet est marquée par des seuils, inscrits dans le texte. Il y a une première étape, assez longue, qui consiste à découverte graduée des parties du discours et au lexique des échanges courants. Ce premier seuil est marqué par le passage à la syntaxe :

Il ne restera plus que de donner quelques regles generales de la Syntaxe ou construction des parties du discours. (Chiflet 1659 : 154)

A partir de là, on peut tendre à la perfection ou s'en tenir à une pratique courante, celle dont on a besoin dans sa vie quotidienne. La syntaxe est le moment où se fait le départ. Les rudiments sont acquis, il est possible de s'en tenir là ou de poursuivre. La lecture critique des bons livres et des bons auteurs arrive en dernier comme couronnement de l'apprentissage et comme manière d'entretenir les connaissances acquises. C'est là qu'intervient l'idée de *perfection*, terme qui dans le domaine spirituel renvoie « à celui qui a accompli tous les exercices, achevé son cheminement. Le parfait est celui qui est allé au bout de sa formation, cela ne signifie pas l'absence de défaut mais une formation poussée à son terme, pas une signification morale mais pédagogique » (Demoustier 2006 : 73). Chiflet achève la section en recommandant une lecture assidue des textes en vue d'un perfectionnement :

Après qu'il aura bien appris, il faut qu'il conserve ce qu'il sçait, en lisant tous les jours dans quelque bon liure. Mais afin que cette lecture lui soit fort utile, il faudra l'enseigner à faire des reflexions sur, l'usage des regles qu'il aura apprises. Par exemple, quand il rencontrera des Optatifs, lui en faire remarquer l'usage. Et ainsi des autres regles de la Grammaire, que le

Maître doit savoir parfaitement, afin de montrer au disciple comment il y faut faire réflexion, en lisant les bons auteurs. Cette façon de lecture est le plus court chemin à la perfection de la langue. Il ne restera plus que de faire raconter quelques histoires au Disciple, pour l'accoutumer à parler promptement & correctement. (Chiflet 1659 : 155)

L'exercice ne cesse pas : il est différent mais il est permanent. Il repose essentiellement sur un art de lire, lequel rappelle ce qui est préconisé dans la quatrième semaine :

Afin d'imprimer plus fortement dans son esprit les trois contemplations qu'on aura faites ce jour-là : en remarquant aussi en passant et considérant avec plus d'application les parties et endroits où nous avons eu les mouvemens plus forts, et des goûts spirituels plus grands. (Loyola 1678 : 155)

## Conclusion

Dans une histoire de l'exercice, quelle place accorder à Chiflet ? Sa « manière d'enseigner et d'apprendre la langue française » – dont le titre annonce le *De ratione discendi et docendi* de Jouvençy – est remarquable par sa clairvoyance. Une sorte d'évidence s'en dégage, tout semble y relever du bon sens. C'est que ce texte est d'abord le fruit d'un siècle de réflexion pédagogique et d'enseignement des langues. Comme tel, il vaut au moins pour la qualité du témoignage qu'il nous livre sur l'exercice à son époque. Peut-on lui concéder une quelconque influence ? Au moins celle qui passe par le réseau des collèges jésuites. La méthode de Chiflet, si peu dépaysante après tout, est profondément marquée par l'esprit de sa Compagnie, et semble même revenir aux origines. La relation pédagogique qu'il envisage renoue en effet avec l'authenticité du texte fondateur très largement perverti au fil du temps. Cette méthode de langue de Chiflet doit ainsi autant à l'expérience du directeur de conscience, qu'à celle du maître de langue<sup>1</sup>. Et si l'on admet avec Jean Stefanini la modernité de cette « manière d'enseigner »<sup>2</sup>, c'est la permanence d'un modèle qu'il faut alors considérer, celle de la pédagogie jésuite, enracinant jusqu'à nos jours son influence.

---

1 Expérience au demeurant difficile à établir : dans sa biographie, on le voit enseigner dans les premières années la grammaire latine mais rien n'est signalé concernant une activité d'enseignement du français.

2 Pour Jean Stefanini, « la méthode du P. Chifflet dont la grammaire enseigna le français à la plupart des étrangers qui voulurent l'apprendre sous Louis XIV (apprentissage immédiat des temps les plus usités d'*avoir* et d'*être* et des quelques mots de vocabulaire qui mettent aussitôt l'élève en état de dire : *j'ai faim, nous avons soif, je suis Anglais, vous êtes aimable...*) est à peu près la nôtre, à l'heure des laboratoires de langue et de la linguistique appliquée » (1994 : 18).

### 30. L'orthographe, l'affaire des linguistes ?

article paru dans *Transcrire, écrire, formaliser*, 2, Actes du colloque du CerLiCO (Orléans 2011), *Travaux linguistiques du CERLICO*, 31, Presses universitaires de Rennes, p. 173-190, 2020.

Roland Barthes déplorait l'absence dans *Bouvard et Pécuchet* d'un chapitre sur l'orthographe.

1. On y aurait vu Bouvard et Pécuchet commander à Dumouchel toute une petite bibliothèque de manuels orthographiques, commencer par s'en enchanter, puis s'étonner du caractère comminatoire et contradictoire des règles prescrites, s'exciter enfin l'un et l'autre et ergoter à perte de vue : pourquoi cette graphie, précisément ? [...] À la suite de quoi Pécuchet n'aurait pas manqué de conclure en baissant la tête : « L'orthographe pourrait être une blague ! » (Barthes, 1976)

Ce chapitre existe pourtant : parce que l'orthographe est intimement liée dans nos représentations à la langue elle-même, c'est tout simplement au détour de leurs expériences littéraires et linguistiques que Bouvard et Pécuchet découvrent les bizarreries du système graphique français :

2. [...] et ils se mirent à étudier la grammaire [...] Littré leur porta le coup de grâce en affirmant que jamais il n'y eut d'orthographe positive, & qu'il ne saurait y en avoir. Ils en conclurent que la syntaxe est une fantaisie & la grammaire une illusion. (Flaubert, 1881 : 183-184)

Tous les scripteurs n'ont pas ce geste libérateur. Concédant à l'orthographe une rationalité mystérieuse mais suffisante, la plupart se soumettent de bonne grâce à ses conventions. Cette rationalité supposée (et qui explique les réactions passionnées de défense de l'orthographe) compose donc avec l'arbitraire ressenti, arbitraire qui « gêne l'acquisition des mécanismes » (Catach, 1978 : 95). Identifier les parties « les moins fonctionnelles de nos usages graphiques », proposer un système réunissant les conditions d'un apprentissage raisonné, voilà des tâches pour lesquelles le linguiste est compétent. Cette image de l'expert militant, investissant le champ social pour promouvoir une orthographe rénovée, ne coïncide pas forcément avec la posture du savant. Ce dernier peut juger plus raisonnable d'abandonner ce terrain aux pédagogues et autres représentants de la langue officielle. Toutefois, l'orthographe ressurgit dans l'univers du linguiste. Elle est au moins pour lui un problème, un obstacle épistémologique. Une manière de le surmonter consiste pour certains à élaborer d'autres modèles de *transcription*, adaptés à la réalité particulière qu'ils veulent saisir. Le système auquel on parvient alors est partiellement désocialisé (il vaut pour une communauté de chercheurs, un domaine d'analyse, un paradigme théorique) et deshistoricisé (la synchronie permettant d'atteindre un haut degré de géométrisation dans le codage, au prix d'une réactualisation permanente). Ainsi, *transcrire* pour le linguiste est une réponse aux défauts de l'orthographe<sup>1</sup>. Et si cette dernière constitue un vaste champ de recherche (histoire de la langue, histoire de l'écriture, didactique, linguistique de l'écrit, linguistique cognitive, histoire des idées linguistiques), cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit pour ces spécialistes un lieu d'intervention. Les résultats de la spéculation scientifique n'ont pas forcément vocation à être transposés socialement. On connaît les réticences formulées dans le *Cours de Linguistique Générale* :

---

1 Cette suspicion de principe mérite bien sûr d'être nuancée et discutée. Le linguiste ne se débarrasse pas si aisément de l'écrit (et de l'orthographe) quand bien même il en aura affirmé le caractère artificiel et extérieur à la langue. Sur « la linguistique et la question de l'écriture » voir Chiss et Puech (1983).

3. [...] en dehors de la science, l'exactitude phonologique n'est pas très désirable, [...]. C'est donc une erreur de croire qu'après avoir reconnu le caractère trompeur de l'écriture la première chose à faire soit de réformer l'orthographe. (Saussure, [1916] 1972 : 57)<sup>2</sup>

Et de fait, l'impression de l'utilisateur - peut-être injuste - est celle d'une désaffection de ce champ par les linguistes. De son côté, le linguiste peut se demander s'il a sa place dans ce débat séculaire. Pour réformer l'orthographe, le savant doit se muer en politique, combattre, militer, éventuellement accepter le compromis, les désillusions de l'échec. L'histoire et ses martyrs ne lui apprennent-ils pas la prudence ? Mais il faut justement revenir sur ces destinées exemplaires et entre toutes sur celle de Louis Meigret, « humaniste et linguiste » selon l'expression de F. J. Hausmann, Louis Meigret dont les déboires marquent fortement, et dès le seuil, l'histoire de l'orthographe française.

Pour B. Cerquiligni, « tout au fond [a] été dit dès la première querelle, celle des années 1550 », notamment par Louis Meigret :

4. En quelques années, Louis Meigret invente tout : le pamphlet dirigé contre l'orthographe traditionnelle, la querelle orthographique (ses ennemis ne le ménagent pas, ainsi que certains de ses amis, modérés), l'échec de la réforme (une dizaine d'années plus tard il abandonne son système et se fait imprimer, rageur, selon la graphie ancienne). (Cerquiligni, 1998 : 21)

Depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les termes du débat sont étonnamment stables, et comme l'observe N. Catach, l'essentiel figure déjà dans le *Dialogue de l'orthographe* de Jacques Peletier<sup>2</sup> :

5. On y retrouve la plupart des points de vue encore soutenus contradictoirement aujourd'hui : difficulté de toucher à la diffusion des textes existants, risque de bouleverser un édifice aussi compliqué que la langue en allant trop loin, nécessité de laisser faire l'usage, manque d'autorité autre que le latin en la matière, stabilité nécessaire à une langue ayant la prétention d'aborder les grands sujets de science et de littérature, etc. Sur le plan linguistique, on y aborde avec vivacité, entre gens renseignés, les questions toujours débattues de nos jours des grands principes présents dans notre écriture, la prononciation, l'étymologie, l'histoire, la nécessité de lever l'ambiguïté des homographes, celle de conserver une certaine visualité directe et parlante aux mots, le rôle de la stabilité graphique des paradigmes, des liens à maintenir entre radicaux et dérivés, et surtout les rapports entre l'écrit et l'oral. (Catach, 1991 : 7-8)

Évidemment, le contexte a évolué et modifié la portée de cette discussion. La question de l'orthographe ne peut plus se régler par un « charmant dialogue » entre spécialistes : elle implique désormais toute une population passée par l'école de la République, formée par la grammaire scolaire, qui lui a inculqué l'amour de la langue, et l'a convaincue de la rationalité du système graphique. Pour réussir, une réforme ne doit plus seulement être linguistiquement juste, elle doit désormais être « socialement acceptable » (Legros, 2009 : 5).

6. En même temps qu'il s'est dilaté le problème de l'écrit s'est sclérosé, au point que depuis près d'un siècle, le problème de l'orthographe est remis périodiquement sur le tapis, chaque vague de réformateurs se heurtant aux mêmes résistances et obtenant les mêmes miettes que la précédente, pour

---

2 Cette déclaration doit être replacée dans le contexte du début du XX<sup>e</sup> siècle marqué par des débats très vifs autour de la réforme de l'orthographe : « les débats avancés en faveur du maintien de l'orthographe font dresser les cheveux sur la tête des linguistes (...) Saussure semblait assez amer sur le rôle laissé aux linguistes dans cette question » (Forel, 2008 : 602). Ainsi on peut lire dans le *Cours* le constat suivant : « Quand il y a désaccord entre la langue et l'orthographe, le débat est toujours difficile à trancher pour tout autre que le linguiste ; mais comme celui-ci n'a pas voix au chapitre, la forme écrite prend fatalement le dessus » (CLG, p.47) d'après Forel (2008 : 602).

2 Jacques Peletier, 1550, *Dialogue de l'orthographe e Prononciacion Françoisese, departi en deus Livres*, Poitiers, J. et E. de Marnef.

s'épuiser lentement avant de renaître de ses cendres et reposer exactement dans les mêmes termes le même problème. (Citton et Wyss, 1989: 147)

Et de conclure : « nous voyons mal comment sortir de cette stagnation » (1989 : 147). Mais on ne peut à la fois dire que depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'histoire se répète, et ressurgit dans notre modernité, et refuser de confronter ces deux époques sous prétexte que ce serait céder à des « tentations d'analogies démesurément projectives » (Citton & Wyss, 1989 : 25). Forcer la comparaison sera précisément pour nous une manière de tester l'hypothèse de l'échec meigretiste, en confrontant à son radicalisme phonétiste les positions apparemment plus modérées d'une association de chercheurs contemporains, EROFA<sup>1</sup>, qui plaide pour la conservation du système existant, moyennant des aménagements raisonnables.

## 1. Réformer : Louis Meigret

La réflexion sur le son, le problème de sa « conversion » en « une représentation scripturale » sont au cœur des controverses qui signent le début de la grammaire française. La question de la droite écriture n'est pas le monopole des grammairiens : les premiers écrits sur le code graphique du français répondent à des interrogations d'imprimeurs (l'auteur de la *Briefve doctrine*, E. Dolet ou G. Tory). Toutes choses que N. Catach avaient mises en avant dans sa thèse sur *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*. Meigret n'est donc pas le premier à se pencher sur la question, ni le seul, mais il pose le problème de façon nouvelle. Là où beaucoup de grammaires expliquent comment une lettre doit se lire, il recherche comment noter le son. En outre, l'orthographe n'est pas pour lui une fin en soi, c'est la condition qui permet d'appréhender la langue : pour Meigret, la droite écriture est le socle à partir duquel bâtir une grammaire.

Un premier traité sur l'orthographe est publié en 1542<sup>2</sup>, mais selon les hypothèse de N. Catach, que reprend Hausmann, ce *Traité touchant le commun usage de l'écriture française* a été composé dix ans auparavant. Meigret a dû se résoudre au compromis : son ouvrage est publié dans une orthographe aux antipodes de celle qu'il préconise. L. Meigret milite en effet pour un code transparent qui restitue exactement la prononciation. Il dénonce la graphie traditionnelle, à laquelle il reproche trois défauts essentiels : la diminution,

7. ce que nous voyons es aucuns de noz vocables François, comme en *Chef, Cher, Danger* : es quelz indubitablement nous prononçons la diphtongue, *ie*, parquoy nous devons escrire *Chief, Chier, Dangier*<sup>3</sup> : Et si on me debat que la prononciation ne le requiert pas qu'on laisse la diphtongue & escriis comme tu prononces. J'entens bien que l'ung, & l'autre sont en usage : mais celuy qui est proféré par diphtongue est plus harmonieux, & plus usité. (1542 : f. A4)

la superfluité comme en *debvoir, faict, advis*, et l'usurpation, « comme nous faisons celle du *c* qui ne deut estre employée qu'en semblable puissance que le *k* ». Le « commun usage de l'écriture » ne permet donc pas d'accéder à la connaissance de la langue française telle qu'elle se parle :

---

1 Études pour une Rationalisation de l'Orthographe Française d'Aujourd'hui, association présidée par Cl. Gruaz, dont l'activité s'inscrit dans la continuité des travaux menés par N. Catach.

2 *Traité touchant le commun usage de l'écriture française faict par Loys Meigret, Lyonnois : auquel est debattu des faultes, & abus en la vraye, & ancienne puissance des lettres*, Paris, Denis Janot.

3 La remarque de Meigret fait état de la diversité de la prononciation à son époque. La prononciation *chef* est attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans la langue populaire : « la chute de yod met plus de temps à s'imposer aux copistes qui ne l'enregistrent dans les textes littéraires que très progressivement. Elle s'officialisera au cours du XVII<sup>e</sup> siècle » (Zink, 1994 : 177). Meigret plaide pour la prononciation *chief* qui s'est maintenue plus durablement dans le domaine franco-provençal et c'est donc sans doute sa prononciation de Lyonnais qui a sa préférence. Les deux prononciations coexistent donc au XVI<sup>e</sup> siècle, Meigret demande que la graphie soit en accord avec la prononciation.

8. nous escrivons ung langage qui n'est point en usage, & nous usons d'une langue qui n'a point d'usage d'escriure en France. (1542 : f. G3v<sup>o</sup>)

Meigret propose de transcrire le français en suivant la prononciation :

9. il la fault ranger au seul usage de la prononciation : de sorte qu'elle devra changer de lettres, ainsi que l'usage de la langue changera de voix, comme celle qui luy sert à représenter son Image. (1542 : f<sup>o</sup>C3)

et la raison :

10. Et pourtant quiconque se veult entremettre de donner regle en quelque art que ce soit, doit prendre bons fondemens sans avoir autre egard qu'à la rayson. (1542 : f. G4)

Le système qu'il préconise doit reproduire la prononciation, de telle sorte que la lecture restitue exactement ce qui a été transcrit : la mauvaise graphie est celle qui conduit à une « mauvaise » lecture, à la « lecture d'une voix autre, et par conséquence mauvaise et fausse prononciation ». Conformément à ces principes, il propose un nouveau système de notations. Par exemple, pour éviter l'« abus » des diphtongues, il préconise de renoncer à la graphie *ai* en *mais*, *maistre* ou *aïse*. Le recours à l'accent permet d'éliminer les consonnes superflues : d'où *être*, *bête* au lieu de *estre*, *beste*. Il propose d'user du « ç crochu » devant toutes voyelles « devant lesquelles nous usurpons c en s », ou encore de conserver au son *g* la même puissance en toutes positions. Par ce moyen, on évite

11. l'abus de l'u entreiété devant e ou i comme en *langue*, *languir* : secondement nous osterons la diphtongue *ea* que nous escrivons sans propos en *mãgea*, *gagea*, & ainsi des autres, en escrivant *mania*, *gaia*. Tiercement nous osterons aussi celle de *eo*, comme en *mangeons gageons*, en escrivant *manions*, *gaiõs* (1542 : f. F2)

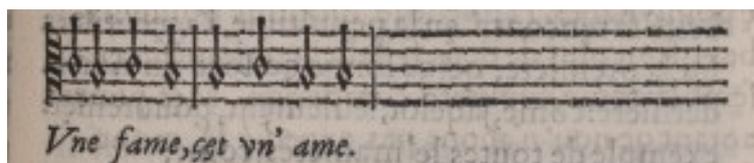
Le propos de Meigret suscite l'intérêt des lecteurs, mais son ouvrage ne déclenche pas la polémique espérée. En 1545, le *Traité* est même réédité, accompagné d'un texte d'E. Dolet (*La Manière de bien traduire*), lequel ne souscrit à aucune des préconisations de Meigret et présente une orthographe « dissemblable de celle de Meigret » (1545 : f. F3) comme le souligne l'imprimeur<sup>1</sup>. Cette réédition illustre à la fois l'intérêt que pouvait susciter le discours de Meigret et sa totale inefficacité : on pouvait à cette époque disserter sur l'orthographe, sans pour autant espérer imposer une nouvelle norme fondée sur la raison et la prononciation. C'est avec *Le Tretté de la grammere françoëze*<sup>2</sup> que Meigret relance le débat. Il reprend l'argumentaire de 1542 avec un atout supplémentaire : cette fois l'exposé est conforme dans sa présentation au contenu, le code graphique adopté illustre les principes défendus par Meigret. La controverse sur l'orthographe s'engage dès les premières lignes et ceci n'a rien qui doive nous étonner. D'abord parce que l'occasion est trop belle : Meigret est le premier à rédiger une grammaire en français, l'ouvrage est en même temps une illustration de la graphie rénovée à laquelle il aspire<sup>3</sup>. Dans le *Tretté*, aucune concession n'est faite « au commun usage de l'écriture », rien ne permet de s'orienter dans ce texte exigeant (pas

1 *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise, fait par Lys Meigret*, Lyonnois, Paris, J. Marnef, 1545.

2 *Le Tretté de la grammere françoëze fet par Louis Meigret Lionoes*, Paris, Chrestien Wechel, 1550. Nous citons, pour l'orthographe modernisée, d'après l'édition de F. J. Hausmann, 1980, *Le Traité de la Grammaire française*, Tübingen, Gunter Narr ; pour la graphie originale, d'après la version numérique établie par Arnaud Pelfrène, en ligne sur le site CTLF ([http://ctlf.ens-lyon.fr/t\\_voirtexte.asp?num=1364&fic=2205\\_fr\\_Meigret\\_T01&aut=Meigret,%20Luis&txt=1](http://ctlf.ens-lyon.fr/t_voirtexte.asp?num=1364&fic=2205_fr_Meigret_T01&aut=Meigret,%20Luis&txt=1)). Cette version numérique est le produit : a) d'un travail de retouche des images du fac-similé original ; b) d'une océrisation avec apprentissage (utilisation d'un logiciel de reconnaissance de caractères capable d'apprendre à reconnaître des caractères inconnus ou difficiles à reconnaître) ; et c) enfin, d'une relecture et d'une correction manuelle.

d'italique, peu de paragraphes distincts), le lecteur doit suivre l'auteur pas à pas dans ses nombreuses digressions et déchiffrer sa nouvelle graphie.

Ainsi conçu, cet ouvrage est la réalisation plénière d'une entreprise de description linguistique. Pour Meigret, la grammaire du français n'est pas indépendante de sa transcription. Meigret, il n'est pas le seul, hérite de la conception antique de la langue selon laquelle cette dernière obéit à une logique d'assemblage<sup>1</sup> : on accède aux mots par des combinaisons de sons, et au discours par des combinaisons de mots. Cette conception issue de la description de langues flexionnelles ne convient que partiellement au français : « la question de l'ordre des mots en français introduit d'emblée dans la perception de la structure interne de l'énoncé une donnée qui n'est pas assimilable à une propriété du mot » (Baratin, 1989 : 491). Meigret reprend pourtant cette approche, tout en l'adaptant aux spécificités du français. Il organise sa description selon une hiérarchie continue du son au discours. C'est par échelons successifs que l'on aboutit à la syllabe, au mot, à la clause, au discours. Toutefois le français ne repose pas sur une simple logique d'assemblage. Le « bâtiment » de langue suppose un ordre, qui garantit le sens de l'énoncé. C'est l'énoncé qui permet d'accéder aux unités qui le composent : « il redistribue sur ses constituants le sens dont il est investi en tant qu'énoncé » (Baratin, 1989 : 484). Dès lors s'assurer de la validité du premier échelon – la notation des sons par les lettres – revient à s'assurer en bon architecte de la solidité des matériaux de base. Il convient toutefois de raisonner aussi sur la manière dont cette matière sonore s'organise, ce qui a trait à la prosodie, intimement liée à la syntaxe et à laquelle Meigret consacre les dernières pages de sa grammaire. La prosodie y est décrite au moyen de notes de musique. Deux types de transcription sont alors juxtaposés : l'un (sous forme de portées musicales) permet de visualiser l'accentuation, il n'a pas vocation à être pérenne contrairement au second (l'orthographe) qui transcrit les sons<sup>2</sup>.



À la lecture de ces portées on comprend mieux comment des aménagements apparemment de détail (la question de l'apostrophe notamment : faut-il maintenir ou non le *e* élidé en fin de mot ?<sup>3</sup>) sont en fait d'une importance considérable. Le décompte syllabique n'intéresse pas seulement les versificateurs : pour Meigret, qui saisit la langue dans sa dimension orale, les contours mélodiques sont une voix d'accès aux unités de sens. Les choix graphiques portant sur la transcription des unités de base ont donc des répercussions sur l'intelligibilité de l'énoncé. Il ne s'agit pas de

3 Il avait déjà publié chez Chrétien Wechel en 1548 la traduction du *Menteur*, texte dont la séduction devait compenser l'effort de lecture, et pour lequel il avait adopté une écriture cadrant avec la prononciation.

1 L. Meigret reçoit peut-être cette vision de la langue *via* Priscien (voir Colombat 2013), dont il s'inspire directement et qui se fonde sur l'œuvre d'Apollonius Dyscole. Ce dernier reçoit lui-même l'héritage de la philosophie selon Lallot (1997) : « À la tradition philosophique les grammairiens doivent encore l'image du *lógos*, langage ou discours, comme un assemblage hiérarchique conduisant par paliers de l'élément minimal qu'est le phonème ou la lettre à l'entité construite autonome appelée précisément *lógos* 'phrase, énoncé, discours' » (vol. 1., Introduction : 20). Baratin (1989), à la suite de Desbordes (1987), insiste « sur l'importance accordée dans la linguistique antique au modèle de l'écriture (...) Le schéma qui sert d'armature aux Artes (et qui traverse l'Antiquité, de Platon à Priscien) présente les unités linguistiques comme une série de combinatoires : les lettres se combinent en syllabes, les syllabes en mots, les mots en énoncés » (Baratin, 1989 : 490). Sur Meigret et la métaphore du bâtiment, voir Pagani-Naudet (2013).

2 Sur ce point voir Pagani-Naudet (2009) et Pagani-Naudet & Schweitzer (à paraître).

3 La question oppose Meigret et Dolet. Ce dernier limite l'usage de l'apostrophe aux monosyllabes, pour L. Meigret il faut l'étendre à toutes les occasions où la voyelle est élidée dans la prononciation : on écrira donc comme on prononce *une femme* mais *un'âme*, voir Pagani-Naudet (à paraître). L'apostrophe signale donc l'élimination d'une voyelle qui à l'époque est encore articulée : *e*, prononcé *oe*, « s'amuit dans le parler populaire au XVI<sup>e</sup> siècle (...) les grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle notent vers 1620 un son tout juste perceptible et passé 1630 ils le considèrent comme *amuï* » (Zink, 1994 : 47).

désambiguïser des homophones, pour cela le contexte doit suffire. Meigret prend en compte les liens entre la transcription des mots et la transcription de la prosodie, laquelle détermine les groupes de sens constitutifs de l'énoncé.

La controverse qui n'avait pas eu lieu en 1542 fait rage autour de l'année 1550<sup>1</sup>. Hausmann a bien retracé la chronologie d'un combat d'où Meigret sortira grand perdant aux yeux de la postérité. La posture de Meigret s'attire par son radicalisme les objections immédiates de ses contemporains, même parmi les plus favorables à une réforme de l'orthographe. Meigret fait un peu figure d'idéaliste aveuglé, peu soucieux des problèmes posés par le temps et la variation régionale, ignorant du rôle de l'écrit, des procédures d'apprentissage de la lecture notamment. Pourtant ses traités témoignent d'une conscience très nette de ces questions dont il assumait la difficulté. Il admet la possibilité que la graphie change. Le temps long sur ce point lui donne raison : depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'orthographe a évolué, pas toujours exactement au gré de la prononciation mais elle a évolué. Il admet et entend surmonter la variété régionale, ce qui est logique : sans cette prétention, il n'est pas possible d'entreprendre la description du français et d'en chercher les règles, c'est-à-dire ce qui fonde l'intercompréhension. Il conteste ainsi la graphie *oient* des désinences du pluriel de l'imparfait, graphie de compromis adoptée pour complaire à la fois au Beauceron et au Picard, mais qui ne correspond à rien dans la prononciation :

12. ę non contans de çete lourderie, qazi come tumbans de fleur' ęn çhao' mal, il' nous ont introduit oient pour oę', ę' tierfes pęrfones plurieres du preterit impęrfęt : ecriuans estoyęt, difoient, venoyent, pour etoęt, dizeęt, venoęt. Il lęble qę çete maniere d'ecriture sęt pęcedęe de deu' faęons de parler reprouęe' ętre lę' bons courtizans : dęqęlles l'une prononęe, oient, come, estoint, venoint, ę l'aotre prononęe, ient come, estient, venient. Ę cōbien qę de deu' maouęs vins on n'ęn saoroęt fęr' vn bon bruuaęe, l'abus de l'ecriture n'a point fęt de difficultę de fęr' vn assęmlement de çę' deu' belles faęons de parler, pour complęre de l'une, ao Beaofferō, qi pronōęe, estoint, venoint, ę de l'aotre, au Picart, qi dit venient. Ao regard de la nayue Francoęze, ęll' ęt demouręe depouruęe : tellement qę qant nou' voyons venoient ęn ecrit, nou' ne fęzons finon diuiner çę qę nou' deuons prononęer. (Meigret, 1550 : 10-11)<sup>2</sup>

Le parti pris phonétiste n'implique donc pas la soumission à l'usage dans son infinie variété : il ne s'agit pas d'entériner toutes les prononciations. Meigret se fonde aussi sur la raison, d'où, par exemple, sa position en faveur de l'invariabilité du participe. Sur ce point, il procède par raisonnement, il n'enregistre pas l'usage. Enfin, il perçoit très exactement l'effet d'une graphie transparente : parce qu'elle suppose une procédure de décodage, parce qu'elle est contraignante, une telle graphie peut unifier la prononciation, à la différence de la « commune écriture » qui fait que chacun lit ce qu'il a en mémoire et non ce qui est écrit :

13. L'entens tres bien que le refuge sera de dire qu'ung home qui aura quelque peu l'usage de prononciation françoise se donnera garde de faire faulse lecture. Mais aussi sera ce tacitement

---

1 En 1550, au même moment que le *Tretté*, paraissent chez Chrétien Wechel les *Défenses de Louis Meigret touchant son orthographe française contre les censures et calomnies de Glaumamis du Vezelet et de ses adhérents*. La même année paraît l'ouvrage de Jacques Peletier *Dialogue de l'orthographe*, précédé d'une *Apologie à Louis Meigret*, dans laquelle l'auteur expose ses préventions contre l'extrémisme de Meigret. Ce dernier réagit, toujours en 1550, par *La Réponse de Louis Meigret à l'Apologie de Jacques Peletier*. Suivront en 1551, la *Réponse de Guillaume des Autels aux furieuses défenses de Louis Meigret*, à laquelle répliquera la *Réponse de Louis Meigret à la désespérée réplique de Glaumamis de Vezelet transformé e Guillaume des Autels*.

2 Version modernisée : « Et non contents de cette lourderie, quasi comme tombant de fièvre en chaud mal, ils nous ont introduit *oient* pour *oę*, es tierces personnes plurielles du préterit imparfait: écrivant *estoyent*, *disoient*, *venoyent* pour *etoęt*, *dizeęt*, *venoęt*. Et combien que de deux mauvais vins on n'en saurait faire un bon breuvage, l'abus de l'écriture n'a point fait de difficulté de faire un assemblément de ces deux belles façons de parler, pour complaire, de l'une, au Beauceron qui prononce *estoint*, *venoint* et, de l'autre, au Picard, qui dit *venient*. Au regard de la naïve française, elle est demeurée dépourvue : tellement que quand nous voyons *venoient* en écrit, nous ne faisons sinon deviner ce que nous devons prononcer » (d'après Hausmann 1980, p. 10).

confesser que l'écriture est incertaine, & dangereuse : & qu'il fault que le lecteur recoure à sa memoyre. (1542 : f°B2v°)

Celui qui ne maîtrise pas le français ne dispose pas de cette mémoire. Or il faut bien se souvenir que la grammatisation du français est en grande partie motivée par la demande d'étrangers désireux d'apprendre le français. Pour ceux-là, il faut bien surmonter la variété régionale et abandonner les spéculations autour de l'impossibilité théorique de mettre en règle une langue vernaculaire. Les préconisations de Meigret vont dans le sens de ces attentes.

Meigret va jusqu'au bout de sa démarche en soumettant au public le fruit de sa méditation de linguiste. Il s'investit passionnément dans ce combat, son engagement relève presque du sacrifice :

14. Et quiconque se mesle de faire telles remonstrances, se doit contenter d'avoir fait son deuoir enuers les homes de tant qu'il sent son entreprinse bonne & fondée en rayson : sans au demourât craindre les moqueries & blasmes ausquelz finablement l'ignorance forcée a son recours. (1542 : f. D2v°)

Au ton de Meigret, il est clair qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la discussion dépasse la simple raison linguistique. Je ne reviendrai pas sur le rôle des imprimeurs, qui verrouillaient déjà le système, mais sur l'élément presque irrationnel qui se glisse dès cette époque dans la discussion. S. Baddeley (1993) en a souligné les enjeux religieux, et de fait la violence rhétorique de Meigret, tout à fait caractéristique du débat sur l'orthographe, emprunte souvent au vocabulaire de la morale et de la religion : il est question d'écriture « vicieuse », « damnable », « corrompue ». Ces excès verbaux sont désormais plutôt le fait des tenants de l'immobilisme qui agitent des arguments sans rapport avec la graphie mais invoquent la morale ou la nation. À l'écriture miroir de la parole répondent d'autres correspondances : l'écriture est devenue le miroir de la langue, son visage. Toute velléité de réforme est vécue comme une mutilation : on défigure la langue. L'élément passionnel, endurci par la conviction que tout changement est impossible, submerge le débat. Et la discussion qui semblait au XVI<sup>e</sup> siècle pouvoir se situer entre érudits (auteurs et imprimeurs) implique aujourd'hui un nombre considérable d'acteurs parmi lesquels le savant ne sait pas toujours où est sa place, à moins d'accepter d'articuler spéculation scientifique et communication, ce que fit Meigret en son temps, ce que font les membres d'EROFA aujourd'hui.

## 2. Rationaliser. EROFA<sup>1</sup>

Moins frontale que Meigret dans sa démarche, l'association EROFA se donne pour objet de conserver le système et pour cela d'en reconstruire *a posteriori* la rationalité. *Rationaliser* l'orthographe d'aujourd'hui consiste à en « rechercher les régularités » et à prendre en compte pour toute proposition de modification l'ensemble du système graphique. En somme, il s'agit pour EROFA, non pas de changer le système mais plutôt de le renforcer en le rationalisant. Notons que, dans l'argumentaire de Meigret, les coups qu'il porte le plus efficacement à ses adversaires sont bien ceux qui soulignent le manque de cohérence et de rationalité de la graphie traditionnelle. Pour Meigret, ces insuffisances condamnent l'ancien système et impliquent d'en fonder un nouveau, à partir d'un principe de transparence. EROFA préfère aménager et préserver le système existant, sans doute dans un souci de réalisme politique mais aussi parce que l'intransigeance de Meigret ne répond pas à l'idée qui sous-tend l'esprit contemporain de la réforme. Les positions phonétistes de Meigret n'ont rien de libéral : son projet s'inscrit dans la perspective d'une véritable politique linguistique : assurer l'univocité de l'écrit sur tout le territoire, stabiliser et unifier la langue juridique, de telle sorte que sur tout le territoire tout acte de justice soit entendu et lu sans aucune ambiguïté (voir Kibbee, 2003). Dans le *Tretté*, il prétend décrire cette langue accessible à tous :

---

1 Je remercie Claude Gruaz pour sa relecture et ses remarques.

15. Ce n'est donc à proprement parler la norme d'aucun groupe ou d'aucune région qui doit selon Meigret servir de modèle, mais la naïve grâce du français, ce qui est compris « communément », ce qui n'est pas prétentieux. (Kibbee, 2003 : 71)

L'œuvre de Meigret s'inscrit dans le processus de standardisation du français : s'il constate la variété, il recherche un socle commun et incline à « l'uniformité ». Le français dont il entend décrire les règles, celles qui fondent la communication et l'intercompréhension, peut être rapproché du standard tel que le décrit F. Gadet :

16. Le standard n'est pas une variété parmi d'autres : ni usage effectif ni vernaculaire de qui que ce soit c'est une construction linguistique et discursive homogénéisante. (Gadet, 2007 : 28)

À cette différence près que Meigret ne fait pas de l'écrit un modèle, un idéal. L'écrit reste l'image de la parole, sous la double tutelle de l'usage et de la prononciation, conforme à ce qui est communément observé, et fidèle au réel. Cette position peut sembler complexe dans un pays où les représentations sur la langue maintiennent l'oral en dehors du domaine de la norme, valorisent un écrit très éloigné des pratiques communes, investi de valeurs esthétiques, logiques et morales. Dans ce contexte, l'orthographe agit comme une norme « subjective », exerçant sur les locuteurs, convaincus qu'en elle réside le génie de la langue « une contrainte collective à laquelle ils adhèrent fortement, qui donne lieu à des jugements de valeurs constitutifs de leur attitude courante, quelle que soit leur propre façon de parler » (Gadet, 2007 : 28). Cette idéalisation contribue au figement de la graphie, l'immutabilité est la garantie de la perfection. C'est finalement le purisme, ce « bain normatif » (Gadet, 2007 : 31), qui a réalisé la cohésion linguistique que cherchait Meigret<sup>1</sup>. Pour ceux qui aujourd'hui s'interrogent sur l'orthographe, il s'agit de desserrer cette contrainte, de retrouver un « espace de variation » (R. Martin, 2002, d'après Gruaz, 2010 : 80), « que la société accepte enfin (ou accepte de nouveau) de décrocher l'écriture de l'appareil d'État » (Barthes, 1976). C'est peut-être vers la reconquête de cet espace que mènent les nouvelles formes de communication écrite (sms, internet, etc). Les évolutions induites par ces pratiques rendent d'autant plus urgentes une réflexion et une action sur le système actuel, pour peu qu'on se soucie d'en préserver l'essentiel. Car il s'agit bien pour EROFA de travailler à la « défense des grandes régularités qui constituent l'ossature de l'orthographe française »<sup>2</sup>.

EROFA aborde l'orthographe dans sa dimension sociale et historique. Le site de l'association recense non seulement les productions scientifiques de ses membres mais aussi tout ce qui relève de la communication autour de ces travaux : articles de presse, réactions des internautes. Les conclusions d'études, la formulation finale des règles manifestent le même souci de s'adresser à un public large, à « des scripteurs non spécialistes » :

18. Le projet dans sa forme même doit accrocher l'intérêt du scripteur, c'est la raison d'être de la question qui précède la règle. Cette question est simple, immédiatement compréhensible et c'est celle que l'utilisateur se pose. La règle ne suppose pas que l'utilisateur connaisse l'ancienne graphie mais seulement qu'il ignore la graphie correcte » (Gruaz, 2009a : 19).

---

1 C'est pourquoi il est parfois difficile de concevoir une différence entre *normalisation* et *standardisation*, tant l'unification d'une langue nationale apparaît en France solidaire de la mise en place d'un discours puriste, valorisant contre les pratiques des usagers une norme protégée par son prestige culturel et par les institutions. Toutefois, précisément parce que la notion de *norme* est fortement connotée, il semble souhaitable de conserver une distinction entre *norme* et *standard*, en dépit de la recommandation de l'Académie française du 20 avril 1967 qui y reconnaît deux termes de sens équivalents.

2 Ce principe figure en exergue sur la page d'accueil du site de l'association : « Pour la défense des grandes régularités qui constituent l'ossature de l'orthographe française, ce qui se traduit par l'extension de leur champ d'application et la réduction du nombre d'exceptions » (Claude Gruaz).

Voici à titre d'exemple la règle relative aux consonnes doubles :

19. JE M'INTERROGE. Vais-je écrire *patrone* ou *patronne*, *patronat* ou *patronnat* : faut-il doubler la consonne finale d'un mot dans le féminin et les dérivés construits à partir de ce mot ?

RÈGLE. La consonne graphique finale d'un mot n'est pas doublée dans le féminin et les dérivés. Cependant le doublement existant est maintenu lorsque cette consonne est précédée de *e*. (Gruaz, 2009a : 31)

L'exception concédée dans cette règle témoigne du souci de préserver le rapport à l'oral : « le *n* double peut être supprimé dans *paysanne* mais pas dans *enneiger* » (Gruaz, 2009a : 14). En outre, bien que notre époque soit moins touchée par la variété des prononciations régionales que celle de Meigret, EROFA conserve une relative souplesse dans ses propositions :

20. Une modification peut perturber le rapport à l'oral. Ainsi la nasalisation méridionale disparaît dans la graphie *\*anée*. C'est un cas où la variation graphique doit être acceptée. (Gruaz, 2009a : 17)

La démarche d'EROFA ne s'inscrit pas exactement dans la continuité du paradigme phonétiste. Toutefois, les études ayant donné lieu à des publications rejoignent les préoccupations de Meigret, contre les lettres superflues (les consonnes doubles<sup>1</sup>, Gruaz, 2009 et 2010) ou usurpées comme *x* à la finale des mots pluriels. Pour Meigret, *x* final « en *chevaux*, *loyaux*, (...) » n'est point français », EROFA propose de le remplacer par *s* :

21. JE M'INTERROGE. Pourquoi dois-je écrire : *des pneus* mais *des cheveux*, *des landaus* mais *des agneaux*, *des clous* mais *des hiboux*, *un bois* mais *un choix* ?

RÈGLE. En finale de mot le *x* non prononcé est remplacé par *s*.

Exemples : *des cheveys*, *des agneaus*, *des hibous*, *un chois*. (Gruaz, 2009b : 31).

Là encore, la formulation de la règle prend en compte la langue telle qu'elle se parle et se prononce. À propos du *x* final, les modifications envisagées ne touchent pas le « *x* final prononcé de certains mots, par exemple dans *silex*, contrairement à celui de *paix* » (Gruaz, 2009b : 21).

La rationalisation du système, même si elle suppose une logique interne, n'est donc pas indifférente à la prononciation à l'usage réel. La référence à la langue est essentielle, elle ne doit pas être impressionniste, ou reposer tout entière sur le sentiment linguistique d'un auteur. Les outils contemporains aident à constituer des observations solides, permettant de vérifier la validité de la règle par rapport au système, d'appréhender la manière dont elle peut être reçue par l'usage, et d'évaluer les besoins de ceux qui écrivent. Quels sont-ils justement, ces « besoins » de l'utilisateur ? Quiconque a enseigné le français sait que les domaines les plus laborieux sont ceux de l'orthographe dite *grammaticale*<sup>2</sup> : celle qui est censée être fondée en *raison*. Parce que l'arbitraire et l'incohérence passent pour être l'apanage de l'orthographe lexicale, on confine en général les réformes à ce dernier domaine, quand manifestement c'est l'orthographe dite *grammaticale* qui suscite les plus fortes préoccupations de l'utilisateur. C'est ce qui discrédite toutes les tentatives : leurs rares percées touchent des zones indolores. Aussi fallait-il bien qu'on y vienne : l'orthographe grammaticale mérite

---

1 L'évolution de la prononciation depuis le XVI<sup>e</sup> siècle permet ici de régler une question complexe à l'époque de Meigret. Le lecteur du *Tretté de la grammere françoeeze* est, dès le seuil de l'ouvrage, à savoir le titre, intrigué par l'usage des consonnes doubles dans le système graphique de Meigret. Ce dernier n'ignore ni la question des consonnes doubles, ni la question des nasales ; les géminées semblent exister dans sa prononciation, sous l'influence de l'italien, si l'on accepte l'hypothèse d'Hausmann selon laquelle Meigret parlait français avec un accent italien (Hausmann, 1980, p. 120).

2 C'est à ce constat que mènent les enquêtes menées par D. Manesse et D. Cogis : « Si l'orthographe lexicale régresse peu entre les deux enquêtes, le problème le plus sérieux concerne l'apprentissage de l'orthographe grammaticale » (Manesse & Cogis, 2007 : 217).

largement que les réformistes s'y arrêtent. EROFA aborde la question en commençant par son emblème : l'accord du participe passé. Accord complexe, au centre de la grammaire scolaire, puisque c'est lui qui aurait justifié la mise en place de ce « monstrueux bric à brac » que dénonce A. Chervel (1977 : 276). C'est là un mythe du cursus scolaire, l'inaccessible étoile, et un point sur lequel l'usager sentirait de façon immédiate et symbolique les effets sur ses pratiques. Car c'est bien le constat d'écart à la norme de plus en plus fréquents à l'écrit (notamment dans la presse) qui conduit les linguistes à reconsidérer la question. Je cite à titre d'exemple l'appel à contribution d'un colloque consacré au participe passé :

22. L'accord du participe passé constitue une telle surcharge cognitive pour les scripteurs que beaucoup, quand ils n'abandonnent pas, développent et suivent une logique personnelle de substitution, en général plus économique (c'est-à-dire plus simple et plus rapide) que celle prônée par la norme.<sup>1</sup>

La question dépasse le domaine de l'écrit et de la graphie. Le participe passé est peut-être le domaine où l'expression « parler avec des fautes d'orthographe » (Blanche-Benveniste, 1997 : 11), prend tout son sens ; c'est la norme d'accord actuelle qui conduit à signaler comme fautif l'énoncé suivant :

23. je me suis prise un coup de poing dans la figure qui m'a faite directement tomber (une victime au JT F3, 17/05/08, cité par Wilmet 2009 : 33)

Indéniablement, l'usager peine avec la règle et l'accommode dans ses pratiques orales et écrites. Une connaissance fine de ces dernières est nécessaire pour prendre en compte les éventuels points de résistance qui compromettraient les chances d'une réforme, et inversement les points d'ancrage qui faciliteraient une réappropriation de la règle rénovée. L'expertise des linguistes qui travaillent sur l'oral à partir de corpus et de données attestées est donc précieuse, pour appréhender tout ce qui concerne la fréquence du non accord et ses conditions de (non)réalisation. Les études sur corpus conduiront sans doute à nuancer l'intuition de l'invariabilité<sup>2</sup>.

Mais quels que soient les résultats de l'enquête, les études menées par EROFA n'ont pas vocation à enregistrer les variations de l'usage. Rappelons que c'est au nom de l'usage que s'est imposée la norme actuelle. Meigret refusait de suivre sur ce point l'exemple des courtisans, au nom de « la raison naturelle, tant du bâtiment de langage que du sens » (1550 : 74) : le participe passé - qu'il nomme *infinitif* - est solidaire de l'auxiliaire, l'accord avec l'objet revient à méconnaître la valeur de la périphrase. Il récuse donc l'accord dans : « les grâces que je vous ai *faites* sont telles que si on vous les avait *dites* » (1550 : 72). Ramus, en revanche, bien qu'il s'inscrive dans la continuité de Meigret en matière d'orthographe<sup>3</sup>, accorde son suffrage à Marot<sup>4</sup>, il reconnaît dans cet accord un « francisme »<sup>5</sup> devant lequel le grammairien doit s'incliner. Curieux retour des choses aujourd'hui,

1 Appel à contribution du colloque international « Le participe passé entre accords et désaccords », 16-18 juin 2011, Université d'Opole, Chaire de Culture et Langue françaises.

2 M. Wilmet observe que « l'usage oral, même soutenu, montre une propension très nette à l'invariance du PP conjugué avec *avoir*. » (2009 : 22). Voir cependant Branca (2007).

3 Rappelons que la première version de sa grammaire (*Gramere*, 1562, A. Wechel) adoptait une orthographe rénovée. Il adopte en 1572 une position plus modérée en mettant sur deux pages écriture « grammairienne » et écriture traditionnelle en vis-à-vis.

4 L'épître de Marot « À ses disciples » est en général présentée comme le premier texte exposant les principes d'accord du participe. J. Dubois, dès 1531, se prononçait pour un accord avec l'objet quelle que soit la position de ce dernier par rapport au verbe : il préconise l'accord dans « nous avons *aimée* la femme » mais il reconnaît que certains accords ne sont pas familiers à l'oreille comme *j'ai receuptes tes lettres*, « Mais habitue-toi à imiter l'art, il résonnera plus suavement à tes oreilles après beaucoup d'usage » (Dubois, d'après Demaizière, 1998 : 339).

5 On connaît bien cet argument selon lequel ce type d'accord doit être accueilli au nom de l'usage comme une des beautés fondant l'identité de la langue française. Les auteurs de la *Grammaire nationale* le célébraient comme « une beauté de notre langue, où le premier coup d'œil ne fait apercevoir d'abord qu'une Capricieuse volonté de l'usage.

qui semble donner raison à Meigret au nom de l'usage. Cependant, les propositions d'EROFA ne partent pas de l'observation de l'usage : elle sont établies « à partir des règles de base telles qu'elles sont formulées dans la norme actuelle ».

24. Les règles de base sont celles qui figurent dans les grammaires contemporaines. Elles ont valeur de postulats, c'est-à-dire que, dans le cadre de cette étude, elles sont considérées comme vraies et n'ont pas à être démontrées. À partir de ces règles de base, une hiérarchie de nouvelles règles est établie. Contrairement à celle des règles de base, la validité de celles-ci doit être démontrée ou, à tout le moins, justifiée. Ainsi, dans le cadre de la norme actuelle, la règle de non-accord du PP précédé de *avoir* avec le sujet grammatical est première (*Pierre a mangé une pomme*), la règle d'accord avec le COD placé devant (*La pomme que Pierre a mangée*) est seconde. (d'après le texte préparatoire communiqué par Cl. Gruaz)

Quant au participe construit avec *être*, selon la « norme basique actuelle », il « s'accorde avec le sujet grammatical du verbe *être* » (2012, p. 29). Cet accord renforce le système : le PP avec *être se* comporte comme l'adjectif (*elle est venue* comme *elle est grande*). Dans *elle est mangée*, *est* est une copule et *mangée* est un prédicat qui peut-être assimilé à un adjectif comme dans *elle est grande* ; dans *elle a mangé*, *a* est un auxiliaire suivi du PP *mangé*, *a mangé* peut être remplacé par *mangea*. Les cas particuliers (accord du PP avec le « COD placé devant »<sup>1</sup>, cas des verbes pronominaux<sup>2</sup>) sont finalement ramenés aux règles premières. On aboutit ainsi aux règles générales suivantes :

25. Le participe passé construit avec *avoir* ne s'accorde pas. (Gruaz 2012, p. 26)

26. Le participe passé d'un verbe construit avec *être* s'accorde avec le sujet. (Gruaz 2012, p. 34)

Ces propositions restent des conclusions d'études dont le but est de « construire un système cohérent ». Les auteurs ont bien conscience que « le passage des études à une réforme implique des mesures transitoires. Ainsi lorsque, par exemple, les études préconisent la phrase *La maison qu'il a construit*, un projet de réforme retiendra comme recevable, provisoirement du moins, l'accord et le non-accord du PP » (texte provisoire communiqué par Cl. Gruaz). Ce souci de respecter l'usager dans son rapport intime à la langue n'empêchera pas les clameurs de s'élever et certaines viendront de personnes qui ne maîtrisent pas l'accord, mais qui exigeront son maintien au nom de l'effort, de la logique et de l'histoire<sup>3</sup>. Si l'orthographe doit rester figée au nom du patrimoine, l'affaire du linguiste serait au moins de servir de guide dans ce lieu de mémoire, d'en dévoiler les oubliettes, d'en rappeler les impostures. Assumer la dimension historique, c'est aussi expliquer et rappeler avec insistance que des réformes ont fait évoluer cette orthographe : « c'est parce que nous sommes sur le bateau qu'à court terme tout nous paraît immobile » (Catach, 1991 : 7). Je crois que le temps long donne raison à celui qui incarnait les excès et les échecs de la réforme, comme il donne espoir à ceux qui persévèrent dans cette odyssee.

---

L'expression s'affranchit du rapport matériel des mots, mais c'est pour se soumettre au rapport plus puissant des idées, et peindre la pensée avec des couleurs plus vives et plus fidèles » (Bescherelle, 1849, *Grammaire nationale*, 4<sup>e</sup> édition, Simon éditeur, Paris, p. 689).

1 L'antériorité du receveur par rapport au donneur d'accord « n'a pas de portée dans le système et ne saurait constituer une règle d'accord » (Gruaz 2012, p. 21).

2 Les manipulations d'énoncés et les procédures de commutation permettant de justifier les cas de non accord sont considérées comme des procédures « abusives », « le remplacement d'*être* par *avoir* n'a pas de portée générale » (Gruaz 2012, p. 17) et ne saurait fonder l'argumentation préconisant le non-accord dans le cas d'énoncé comme *Ils se sont menti* (Gruaz 2012, p. 32).

3 Histoire largement ignorée d'ailleurs. Qui sait par exemple qu'« au XVII<sup>e</sup> siècle, l'orthographe était d'une telle complexité qu'elle rendait à peu près impossible l'apprentissage direct de la lecture du français. Si presque tous les enfants (...) commençaient par la lecture du latin, (...) c'est parce que l'écriture du latin est à peu près phonétique (...) c'est la pression exercée en France par les maîtres d'école ou les religieuses enseignantes (...) qui contraint l'orthographe à se régulariser pour l'essentiel dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle » (Chervel, in Cogis & Manesse 2007 : 245).

### 31. *C'est, c'est quand*. Définir dans les grammaires XVI<sup>e</sup> siècle et dans l'oral contemporain

co-auteur Mylène Blasco, Actes du colloque Diachro VIII (Strasbourg 2017), *Le français en diachronie Moyen français - Segmentation des énoncés - Linguistique textuelle*, ELiPhi Éditions de Linguistique et de Philologie, Coll. Travaux de Linguistique Romane, p. 135-145, 2019.

En 1572, paraît la *Grammaire françoise de Pierre de la Ramée*. L'ouvrage est plus qu'une simple réédition de la *Gramere* de 1562. Le texte a fait l'objet d'une révision qui touche aussi bien le fond (le discours sur la langue) que la forme (organisation de l'ouvrage, mise en page et style de l'auteur). Un trait reflète ce travail de réécriture : l'analyse et l'usage des constructions en *c'est*. Peut-on mettre en rapport l'évolution des emplois écrits observée entre 1562 et 1572 et les déclarations de Ramus en faveur de l'usage et de la langue telle qu'elle se parle ? Est-ce cette dernière – du moins la manière dont il se la représente – qu'il cherche à reproduire dans sa grammaire ? Pour comprendre la position de Ramus, nous proposons de comparer les emplois des constructions du type *SN1 c'est SN2* et *SN1 c'est quand* dans des contextes définitionnels<sup>1</sup> dans un corpus écrit du XVI<sup>e</sup> siècle, les grammaires françaises de la Renaissance, et dans un corpus de français parlé :

1. Demipose cest une distinction de sentence imparfaite (Ramus 1572, p. 206)
2. pour moi l'amour c'est un sentiment qu'on ne contrôle pas (Philosophèmes- Amour)

Les études sur les constructions en *c'est* ont suscité des travaux nombreux dans différents domaines, de l'écrit littéraire (Pagani-Naudet 2005, Rouquier 2007, Montagne & Pagani-Naudet 2010) au français parlé (Blasco 1999, Auger 1997, Benninger 2014 et 2016, Blasco & Cappeau 2017). Ces constructions soulèvent des interrogations sur le statut du pronom *c'* (sa valeur référentielle, notamment lorsqu'il entre en concurrence avec *il* impersonnel), sur le caractère segmenté de l'énoncé (le détachement d'un SN et la nécessaire redondance syntaxique avec le pronom), sur les phénomènes d'accord (alternance entre *c'est* / et *ce sont*, voir Carlier 2004 et 2005). Nous ne reviendrons pas sur ces questions. Nous chercherons en revanche à vérifier si les recherches menées sur l'oral contemporain permettent de comprendre la démarche linguistique de Ramus et de progresser sur la connaissance de langue du XVI<sup>e</sup> siècle.

#### 1. Les données

##### 1. 1. Les constructions en « *c'est* » chez Ramus

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les constructions faisant intervenir la forme *c'est* ont suscité discussions et controverses. Les hésitations des grammairiens s'expliquent par l'instabilité de l'usage, mais elles sont aussi le signe de faits établis par la diachronie : les constructions où figure *c'est* ont des histoires différentes. Cette hétérogénéité semble résonner encore dans le débat des grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur ces questions, les grammaires françaises de Ramus constituent un témoignage remarquable. Elles révèlent en effet un observateur capable de décrire les structures de la langue, mais aussi un usager particulièrement attentif à ses pratiques : les analyses et préconisations

---

1 Nous n'aborderons pas ici les constructions dites clivées, ou pseudo-clivées qui font apparaître en position 1 un terme axiologique.

explicités se doublent ainsi d'un discours indirect sur la langue, témoignage qu'on aurait pu qualifier d'involontaire si Ramus ne semblait pas si systématique dans ses pratiques.

Le discours de Ramus évolue entre 1562 et 1572. En 1562, il condamne *c'est moi* comme solécisme. Il suit alors les avis de Meigret, dont il reproduit le texte presque mot pour mot. Il maintient une analyse dans laquelle le verbe doit s'accorder en nombre et en personne avec le pronom qui suit le verbe : il recommande ainsi *ce sui je, ce sommes nous*, contre *c'est moi, c'est nous*. En 1572, il relève dans la construction *c'est moi* une « anomalie de personne », sans la condamner. Il admet que la raison devrait imposer un autre accord, mais le rapport s'est inversé entre *ce sui je* et *c'est moy*. Désormais *c'est moy* est un « ornement » dont il ne songe plus à « dépouiller la langue ». La langue de Ramus elle-même a changé entre 1562 et 1572. Cela se traduit pour l'emploi de *c'est* par une augmentation considérable des occurrences. En 1562, on dénombre 29 occurrences<sup>1</sup> de *c'est* et 3 occurrences de *ce sont*. Elles apparaissent à la suite de la question *qu'est-ce que ?* et dans la locution *c'est-à-dire*. En 1572, on passe à 127 occurrences. *C'est* se maintient dans ses anciennes positions, notamment dans les réponses et dans *c'est-à-dire*, mais apparaît aussi dans des constructions nouvelles, et souvent au détriment de *est*. On relève ainsi 51 occurrences dans les constructions du type SN1 *c'est* SN2 :

3. Consonę, et unę letřę ci nę pęut dę soe fer' unę silabę. (1562, p. 13)

4. Consonne cest une letre qui ne peult de soy faire ung son entier. (1572, p. 18)

Les listes, dont l'auteur énumère les différents éléments (lettres, conjugaisons), offrent un contexte particulièrement productif, avec 28 occurrences :

5. La cinquiesme voyelle cest ung son entre ses deux voyelles. (1572, p. 8)

Autre correction remarquable, le passage de *est quant* à *c'est quant* :

6. La segregatię e' can' (...) (1562, p. 75)

7. La segregatię, cest quant (...) (1572, p. 122)

Dans ces contextes (énumération et *c'est quand*), le recours à *c'est* est à rapprocher de la construction avec *si*. Marchello-Nizia (1997) et Buridant rappellent que l'adverbe *si* figure dans les mêmes contextes, comme « marqueur de discours indiquant la continuité du sujet ou du topique précédent et soulignant en l'occurrence la topicalisation » (Buridant 2000, p. 757). Les imprimés du XVI<sup>e</sup> présentent encore des traces de cet usage, notamment les textes juridiques. Les données historiques renforcent ainsi l'idée que dans ces constructions le statut référentiel de *c'* doit être abordé avec précaution. En conséquence, il convient de ne pas statuer trop vite sur leur caractère « disloqué » : la redondance syntaxique et référentielle entre le SN1 et le pronom *c'* reste à confirmer. C'est pourquoi semble plus prudente une approche en termes de « pivot » :

On oppose parfois les cas où *c'* est un représentant (*Cet homme, c'est mon père*) de ceux où *c'* est « vide » (*C'est demain que je pars*). C'est ne pas voir que *c'est* a avant tout un rôle syntaxique de pivot : selon la place du terme représenté, la représentation sera plus ou moins claire mais le lien syntaxique reste le même. (Chevalier et al. 1997, p. 105)

Cette proposition invite en outre à rester attentif aux spécificités de la langue orale et des états de langue plus anciens.

Entre 1562 et 1572, Ramus corrige donc son texte, *c'est* apparaît comme une variante de *est*, plus précisément comme la forme qu'il juge convenable. Sauf erreur, le texte de 1572 est homogène. Pour comprendre ce travail de révision, on peut avancer plusieurs hypothèses : corrige-t-

---

1 L'exploration du texte a pu se faire grâce au *Corpus des grammaires françaises de la Renaissance* (Colombat et al. 2011).

il par souci d'adéquation au contexte pour imposer un patron de la définition ? Ramus présente en 1572 un texte qui se distingue des auteurs de son époque, chez lesquels le recours à *c'est* pour les définitions ne présente pas ce caractère systématique et semble même plutôt minoritaire. Dans les grammaires de la Renaissance retenues dans le Corpus Garnier, on relève 419 occurrences de *c'est*. Ce décompte doit tenir compte des contextes d'apparition (discours sur la langue, exemples) qu'une requête par auteur permet de préciser. Dans le *Traité de la grammaire française* de Robert Estienne (1557) sur 70 occurrences de *c'est*, 42 figurent dans la locution « c'est-à-dire » ou « c'est a scavoir », 18 dans les exemples. Lorsqu'on s'intéresse aux débuts de section, lieu consacré à la présentation d'une notion et à sa définition, les constructions de type *SN1 c'est SN2* ne sont pas représentées. Robert Estienne emploie préférentiellement le pluriel, et l'on n'observe pas de syntaxe stable : « Les Noms, sont les mots qui signifient vng corps ou chose », « Articles sont petis mots d'une syllabe (p. 18), « Pronoms, est une sorte de mots », « Verbes, ce sont mots qui signifient » (5 exemples). Chez Bosquet, *c'est* (57 occurrences) apparaît dans les définitions, mais en début de phrase après une question : « *Qu'est-ce de-declinaison? C'est* (selon le François) variation des articles en divers cas » (1586, p. 60). *C'est* la forme régulière de la définition chez Bosquet (35 occurrences), là encore pas de construction de type *SN1 c'est SN2*. Le *Donait françois* présente un usage plus accueillant pour *c'est* dans les définitions mais le texte privilégie « c'est a dire » et « c'est a sçavoir » ; finalement, seul un exemple peut être rapproché de ceux de Ramus : « le infinitif, *c'est* un verbe que n'est pas certain de luy mesmes » (c. 1409, f. 318v°b). Ces exemples indiquent que Ramus ne se contente pas de suivre un modèle.

S'agit-il pour lui de se dégager du calque latin pour se conformer plus largement à l'usage ? Imaginer que Ramus cherche à reproduire la langue orale, voilà une hypothèse assez tentante. D'abord parce que Ramus se prononce à plusieurs reprises en faveur de l'usage, qu'il entend « au Louvre, au Palais, aux Halles, en Greve, a la place Maubert » (1572, p. 30). Ensuite parce que ses grammaires sont composées sous la forme d'un dialogue. Cela n'a rien d'original au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Le dialogue est une forme courante de l'exposé didactique, et de nombreux ouvrages destinés à l'apprentissage du français adoptent ce modèle de progression par question et réponse. Mais on peut tout de même s'étonner d'un tel choix de la part de Ramus, qui passe pour avoir renoncé au lien entre dialogue et dialectique et privilégié une présentation monologique du savoir dans le reste de son œuvre, y compris dans sa grammaire latine<sup>1</sup>. Revenant au dialogue pour sa grammaire, Ramus ne le fait donc pas sans recul : va-t-il se contenter de la progression par question et réponse, ou bien va-t-il travailler son texte pour lui donner l'allure d'un véritable échange, lui donner la dynamique du dialogue (en soignant par exemple l'organisation du tour de parole) ? Ces emplois de *c'est* étant ressentis aujourd'hui comme une construction plutôt spécifique de l'oral, consulter les études portant sur le français parlé semble une démarche susceptible d'éclairer l'usage qu'en fait Ramus en 1572.

### 1. 2. Les constructions en *c'est* dans les corpus oraux

En français parlé, les constructions en *c'est* constituent un tour stable et majoritaire. Plusieurs études conduites sur des corpus oraux variés le confirment<sup>2</sup>. Des chiffrages opérés sur différents corpus permettent de noter l'écart de répartition entre *est*, *c'est* et *ce sont* à l'oral et à l'écrit. Pour l'oral, nous avons interrogé deux corpus oraux :

1 A l'exception toutefois des *Rudiments*.

2 Voir Blanche-Benveniste 1997, (p. 127), Lebas-Fraczak & Auriel 2015 (p. 119).

- Philosophèmes<sup>1</sup> qui est un corpus de discussions d'élèves, issues d'ateliers de philosophie pratiqués dans des classes, de l'école primaire au lycée (150 000 mots).
- CRFP<sup>2</sup> qui est un corpus de français parlé diversifiant les situations (440 000 mots).

	Emploi de <i>est</i>	Emploi de <i>c'est</i>	Emploi de <i>ce sont</i>
Philosophèmes	4543 formes	2845 (soit 63%)	3 formes
CRFP	12380 formes	8492 (soit 67%)	102 formes

Ces tendances sont d'autant plus intéressantes que pour l'écrit, elles chutent considérablement. Nous avons interrogé le corpus CERF<sup>3</sup> dans lequel, l'emploi de la forme *c'est* ne dépasse pas 0,6%<sup>4</sup>. Ces résultats confirment l'intuition d'une distinction nette entre écrit et oral quant à l'usage de *c'est* et légitiment un rapprochement entre le texte de Ramus et l'oral. D'autant que Ramus, comme nous l'avons indiqué précédemment, se trouve dans une position excentrique par rapport aux grammairiens de son temps qui font un usage modéré de *c'est* dans le cadre d'énoncés définitionnels.

Bien sûr, ces tendances générales ne permettent pas de comprendre les intentions de Ramus corrigeant systématiquement son texte. Dire qu'il imite l'oral est une explication un peu « courte » et invérifiable pour son époque. Il est possible en revanche d'analyser les productions orales contemporaines et d'observer les conditions qui favorisent l'apparition de la construction dans un corpus se rapprochant du genre discursif de la grammaire.

Pour le français contemporain, des travaux récents (Blasco & Cappeau 2017, Auriac-Slusaczyk, Blasco & Roiné 2017, Auger 1997) ont vérifié la sensibilité des constructions *SN1 c'est SN2* au genre de discours et aux situations dans lesquelles les productions verbales sont enregistrées. Elles apparaissent, notamment lorsque le discours se prête à l'explicitation, à la démonstration et à l'argumentation. Alors, le recours à *c'est* semble obéir à des contraintes morphosyntaxiques régulières, qui portent sur :

- La présence ou non d'un déterminant
- Le type de lexique impliqué dans le SN
- La présence d'une expansion de type *le N qui* dans le SN2
- L'alternance possible ou non entre *c'est* et *est*.
- La valeur d'emploi des structures en *c'est* dans l'approche de la définition.

L'étude des corpus *Philosophème* et *MPF*<sup>5</sup> a permis de dégager trois types d'organisations syntaxiques, que l'on peut mettre en lien avec leur fonction dans le discours : traduire et de

1 Productions orales collectées en milieu scolaire pour l'étude des phénomènes interlocutifs. Cf. « programme interdisciplinaire » 2010 MSH (UMS 3108 UBP/CNRS): *Dialogue, Signification, Réflexion* (Auriac-Slusarczyk & Blasco-Dulbecco, 2013 et 2016 <http://philosophemes.univ-bpclermont.fr/>).

2 Le Corpus de Référence du Français Parlé est le premier corpus francophone élaboré entre 1999 et 2004, aligné et échantillonné à l'initiative de l'équipe aixoise dirigée par C. Blanche-Benveniste puis J. Véronis. Voir *Recherches sur le Français Parlé* (2004, n°18).

3 Le corpus écrit provient du *Corpus Evolutif de Référence du Français* (CERF), constitué à l'Université de Provence sous la direction de J. Véronis. L'ensemble représente 9 millions de mots. Il s'agit de textes récupérés sur internet, répartis en différentes rubriques (presse, discours politiques, cinéma, nouvelles de science fiction, romans). Nous remercions P. Cappeau de nous avoir donné accès à ce corpus.

4 Dans le corpus CERF, on atteint 0.6 % pour les forums mais seulement 0.2 % pour la presse, l'écrit scientifique et la littérature.

5 MPF (Français Parisien Multiculturel - l'anglais "Multicultural Paris French" provient du projet franco-britannique ANR-FRBR-09-037-01) est un corpus qui a été constitué en région parisienne depuis 2010. Cf. Gadet 2013.

paraphraser (cas 1), d'expliquer et de caractériser (cas 2), de désigner - nommer ou qualifier (cas 3)<sup>1</sup> :

	Cas 1 Renommer, traduire (métalinguistique)	Cas 2 Expliquer, caractériser	Cas 3 Désigner (nommer / qualifier)
exemples	poukav <c'est une balance> ceux qui arrivent au comico (MPF)	ben pour moi l'amour c'est un sentiment qui se passe dans la tête ( <i>Philosophèmes</i> ) l'amour pour une personne c'est quand on est attaché ( <i>Philosophèmes</i> )	balancer un pote quand il déclenche une alarme incendie c'est du courage ( <i>Philosophèmes</i> , <i>collège</i> ) Quelqu'un qui est dans la marge on va dire un marginal c'est un cassos ( <i>MPF</i> )
Structures morpho- syntaxiques	un N1 c'est un N2 N1 c'est un N2	le N1 c'est un N2 N1 c'est un N2 Le N1/N1 c'est quand	SN1 c'est un N2 CV c'est du N CV c'est CV Le N c'est un N
Contraintes sur le SN1	déterminant <i>un</i> si mention : déterminant 0	déterminant <i>le</i> sauf si N1 est un toponyme ou un désignateur humain	séquence développée (parfois de type CV)
Contraintes sur le SN2	le déterminant de SN2 est généralement semblable à celui de SN1	peut être un descripteur (terme général). Il fait souvent partie d'une série ( <i>problème, chose</i> )	forme réduite (dét. + N)

Cette étude permet de noter une répartition selon le genre de discours. *Philosophème* n'utilise pas le cas 1, ce qui est normal puisque les enfants ne traduisent pas un concept (pour le définir) en philosophie mais le construisent (en explicitant, en caractérisant) seul ou à plusieurs.

Des régularités apparaissent à l'oral, qui n'est donc pas le lieu de toutes les libertés. Ces régularités constituent un point de confrontation intéressant avec le texte de Ramus. Si on compare ces données de français parlé à celles de Ramus, on notera que toutes les réalisations possibles du SN1 ne sont pas représentées. Chez Ramus, le modèle dominant est celui qui permet les séries énumératives et pourrait se ramener au cas 3, puisqu'il s'agit de désigner :

8. La premiere des ouvertes cest, A. (1572, p. 5)

Dans la mesure où il s'agit moins de préciser le contenu d'un concept, mais de prendre position sur le statut de la langue française en la qualifiant, on placerait également sous le cas 3 l'exemple suivant :

9. La Grammaire Francoyse cest la Grammaire Gaulloyse. (1572, p. 3)

De même, dans

10. Les courroux des amoureux c'est un renouvellement d'amour (1572, p. 161)

il ne s'agit pas définir, mais, dans le texte d'origine (puisque'il s'agit d'une citation tirée d'une pièce de théâtre), de rassurer sur une dispute entre amoureux.

1 Pour le classement et l'analyse voir Blasco / Cappeau 2017.

Lorsque Ramus explique une notion grammaticale, on retrouve ensuite toutes les combinaisons signalées pour les corpus oraux (notamment dans *Philosophèmes*) sous le cas 2 : *le N1 c'est un N2* (5 occurrences), *N1 c'est un N2* (16 occurrences), *N1 c'est quand* (2 occurrences), *le N1 c'est quand* (4 occurrences) :

11. Le verbe cest ung mot de nombre avec temps & personne. (1572, p. 40)
12. Consonne cest une letre qui ne peult de soy faire ung son entier. (1572, p. 18)
13. Polysintheon, cest quād la conionction est doublee. (1572, p. 72)
14. Lanomalie du nombre cest quand plusieurs singuliers sont pour ung plurier. (1572, p. 53)

La comparaison brute des données ne permet pas d'aller au-delà de ce premier constat. Les constructions et leur distribution se ressemblent<sup>1</sup>. Cela n'explique pas pourquoi de telles constructions sont privilégiées : dire que Ramus imite l'oral ne fait que déplacer la question, dans la mesure où, pour l'oral aussi, comprendre le fonctionnement de ces constructions est un enjeu, nécessitant une interprétation et un retour au contexte<sup>2</sup>.

## 2. Contexte d'apparition

C'est précisément cette enquête sur les contextes d'apparition qui livre les résultats les plus intéressants. L'usage de *c'est* dans la grammaire de 1572 se rapproche de l'oral sur deux points : le jeu question / réponse ; la progression du raisonnement.

### 2.1. « C'est » dans le jeu de question / réponse

Comprendre quels sont les contextes favorables à l'apparition de *c'est* à l'oral suppose de dépasser l'analyse d'unités courtes, centrée sur le contexte immédiat de *c'est*, pour envisager des productions plus longues. Il s'agit d'observer ce qui se passe dans l'élaboration et dans la planification du discours du point de vue syntaxique, sémantique et fonctionnel. On note des répétitions syntaxiques, lexicales et des déplacements de formes. Un syntagme nominal peut être mentionné une première fois comme complément de verbe puis réapparaître une deuxième fois comme sujet. On pourrait dire alors qu'on observe un phénomène de reprise lexicale, procédé de thématization utile à la progression discursive. Dans cette histoire syntaxique qu'il traverse, le syntagme nominal peut servir de point d'ancrage sur lequel viennent se greffer plusieurs tours de reprises en *c'est*. L'exemple ci-dessous en est une illustration : il montre comment Michael récupère et exploite le syntagme *Favela chic* :

13. Michael Ouais ouais j'étais parti à **la Favela Chic** <euh c'était>.  
 Adeline <C'est quoi **Favela Chic**> ? (.)  
 Michael **Favela Chic** en fait **c'est** une boîte qui est à République enfin **c'est** une boîte où je suis parti avec des am- des amis et tout ben euh. (.) Une partie de ceux qu'ils étaient là d'ailleurs. (.) Et qui euh **c'est** une boîte qui fait est à République en gros et euh bon **c'est** sympa tu vois **c'est** un peu hype. (MPF)

Pour visualiser la manière dont le locuteur planifie son discours et progresse, l'analyse dispose d'un outil puissant : la grille syntaxique. Elle met en articulation le texte sur l'axe paradigmatique et sur l'axe syntagmatique. Tout ce qui est de l'ordre des répétitions, des énumérations, des interruptions,

1 La comparaison doit toutefois prendre en compte certains paramètres, notamment l'histoire de l'article et de son expression.

2 Notre incursion dans l'analyse du discours prend pour cadre conceptuel les études de textes selon les méthodes décrites par C. Blanche-Benveniste (1997) dans les domaines du lexique, de la syntaxe et des faits d'énonciation.

tout ce qui ne semble pas participer de la construction syntaxique pure, trouve une justification. Cette analyse élargie du contexte met en valeur le rôle de *c'est* dans la planification du discours.

L1	ouais		j'étais parti à la <b>Favela Chic</b>
	ouais		j'étais parti à la <b>Favela Chic</b>
	<euh		c'était>
L2		< c'est	quoi <b>Favela Chic</b> > ? (.)
L1	<b>Favela Chic</b> en fait	c'est	une boîte qui est à République
enfin		c'est	une boîte où je suis parti avec des am- des amis et tout ben euh
		c'est	une boîte qui fait est à République en gros
et euh bon		c'est	sympa
tu vois		c'est	un peu hype

Dans ce texte, lu et représenté dans sa longueur de production, le SN *Favela Chic* est répété à deux reprises. Une première fois, il occupe une place de complément de lieu du verbe *était parti* ; une deuxième fois, il réapparaît sous la forme d'un sujet détaché à droite, en fin de construction verbale *c'est quoi* comme un prolongement du sujet *c'*. Enfin il réapparaît encore détaché à gauche, détachement syntagmatique renforcé et accentué par l'insertion d'un élément marqueur discursif *en fait* qui, à cette place, accentue la valeur thématique du syntagme ainsi éloigné à gauche de la structure verbale. Du point de vue de la syntaxe, dans cette position-là, *Favela chic* entre dans un cadre énonciatif extérieur à la rection verbale, sur lequel peut se greffer la structure en *c'est*. Dès lors, il peut n'être mentionné qu'une seule fois et servir de point d'ancrage à plusieurs reprises en *c'est*. Ce dispositif permet un développement progressif du syntagme *une boîte qui fait, est, sympa, un peu hype*. Il y a là un ensemble de structures définitionnelles mises en liste jusqu'à la fin.

Il est possible d'envisager une analogie de ce mode d'élaboration du discours avec la progression par question et réponse qui est au cœur de la grammaire de Ramus, comme modèle rédactionnel mais aussi comme méthode d'élaboration du savoir. Certaines corrections vont dans le sens d'une meilleure exploitation de cet outil. Comparons par exemple les deux versions de la section consacrée à la conjonction :

15. Conjonxion.

Conjonxion et un mot san' nombreç (...). (1562, p. 74)

16. Chapitre I9. de la conionction.

D. Que est ce que conionction? P. Cõionction cest ung mot sans nõbre (...). (1572, p. 121)

De 1562 à 1572, Ramus rétablit la question du disciple, la construction en *c'est* apparaît dans la réponse. Ramus ne se contente plus de l'outil typographique et de la mise en page qui permet de mettre en vedette le thème. Il reconstruit le cadre énonciatif par la question. Cet exemple est toutefois isolé : la question *qu'est-ce que ?* déclenche l'apparition de *c'est* en tête de la réponse mais rarement la reprise du mot sur lequel porte la requête. Sur ce point, le texte de Ramus est stable entre 1562 et 1572, et son usage conforme à ce qu'on observe dans d'autres grammaires.

17. D. Ditę moe doncęs, c' e' sę cę Gramerę? P. S'et un art dę bien parler. (1562, p. 74)

18. D. Dictes moy doncques que est ce que Grammaire? P. Cest ung art de bien parler (...). (1572, p. 121)

19. Qu'est-ce de Grammaire? C'est un certain art, quy enseigne la pratique de proprement parler, & correctement escrire. (Bosquet 1586, p. 1)

En revanche, et sur ce point les deux éditions diffèrent, si la demande est formulée sous une forme indirecte, alors le mot sur lequel porte la requête est répété. Et dans ce cas, Ramus emploie *c'est* là où en 1562 il employait *est*

20. mais cest asses dict des voyelles, Dictes nous que cest que consonne, & si quelque une nous default, adioutes la, comme vous aues adioute aux voyelles. P. Consonne cest une letre qui ne peult de soy faire ung son entier (...). (1572, p. 18)

21. Jusques icy vous aves parle de la prosodie & orthographe des letres, parles maintenant de la syllabe. P. Syllabe cest ung son entier. (1572, p. 36)

22. Vous mauez parle par soy des letres & syllabes, reste a dire du mot & de ses accidens. P. Mot cest par qui chacune chose est nommee. (1572, p. 42)

## 2.2 « *C'est* » pour décliner et progresser dans la construction d'un raisonnement

Ramus construit sa grammaire de manière méthodique. Le recours à *c'est* est un support de l'énumération : toute la série des voyelles ou des conjugaisons est présentée sur le même modèle. La construction semble aussi pouvoir servir certains effets de mise en liste même sans l'appui des ordinaux : il arrive qu'un même modèle soit concentré sur une même page, comme si Ramus rapprochait par la manière d'en parler les formes qui sont soumises au même classement.

23. Lanomalie du nombre cest quand plusieurs singuliers sont pour ung plurier (...). Lanomalie du genre cest quãd deulx singuliers lun masculin, & laultre femenin sont ioincts a ung plurier masculin (...). (1572, p. 127-128)

24. Les figures des cõionctiõs Latines sont aussi Francoyse, Polysinheton, cest quãd la conionction est doublee. (...) Asynheton, cest quãd la conionction est ostee (...). (1572, p. 205)

La forme du discours et son organisation méthodique participent à la mise en valeur des régularités de la langue. Ce type d'organisation est bien représenté dans *Philosophèmes* où les jeunes locuteurs explicitent en les caractérisant des concepts abstraits. Le concept étudié est mis en facteur commun ou non (*l'amour* vs *oppression* dans les exemples suivants). Ces dispositifs syntaxiques privilégient le développement des séquences réalisées après *c'est*. On trouve ainsi régulièrement des enchaînements de constructions avec un développement progressif (la progression peut se clore avec des termes à effet de prolongement tels que *plein de choses...* ou *quelque chose d'autre* qui ouvrent la liste). Le contexte à droite de *c'est* est dans certains cas propice aux expansions et aux mises en listes. On peut vérifier alors que le SN1 est défini progressivement par un SN2 expansé en plusieurs temps.

25. l'amour *c'est* un sentiment exprimé par une personne pour une autre *c'est* un sentiment ressenti pour une personne ou quelque chose d'autre (*Philosophèmes* Amour)

26. ben oppression *c'est* quand oppression *c'est* par exemple *c'est* un poids de plus des charges en plus (*Philosophèmes* Amour TP 252)

Pour l'exemple suivant :

27. Ben pour moi l'amour *c'est* un sentiment *qui* se passe dans la tête et *que* l'on ne contrôle pas et *que* l'on a envers quelqu'un ou quelque chose euh plein de choses (*Philosophèmes* Amour)

la lecture suivie du texte transcrit, puis visualisé sous la forme d'une grille syntaxique (voir ci-dessous), retiendrait : le remplissage du cadre énonciatif au centre duquel se place le concept à définir *ben, pour moi, le N* ; la mise en liste des relatives incluses dans le SN2 (*un sentiment*) pour élaborer une explicitation, une caractérisation ; la construction progressive du discours met en lumière un procédé de désignation en plusieurs temps. Une seule occurrence de *l'amour c'est* permet d'amorcer la déclinaison (*qui, que, que*). Tout progresse après la structure SN1 *c'est* SN2 : les verbes ont des réalisations lexicales différentes (*se passe, contrôle, a*). Le dernier verbe choisi construit deux compléments et ouvre une alternative (*quelqu'un, quelque chose*). Par ailleurs, dans ces schémas syntaxiques, le SN apparaît en tête d'un cumul d'éléments inscrits dans un cadre énonciatif plus ou moins rempli (*en fait, enfin, tu vois, justement, en général* etc.).

ben pour moi l'amour c'est	un sentiment	qui se passe dans la tête	
		et que l'on ne contrôle pas	
		et que l'on a envers	quelqu'un
euh	plein de choses		ou quelque chose

### 3. De l'analyse discursive aux hypothèses syntaxiques

Pour les configurations régulières, telles qu'elles viennent d'être exposées, une analyse syntaxique en termes de reprise pronominale du sujet par un pronom démonstratif *c'* n'est pas satisfaisante. Du point de vue de son comportement dans l'élaboration et la planification du discours, nous dirons que le SN1 intervenant dans les structures de type SN1 *c'est* SN2 est à la tête d'un cadre énonciatif tel qu'on peut le concevoir dans une perspective macro-syntaxique qui dépasse le cadre traditionnel de la phrase (Blanche-Benveniste 2010, Berrendonner 2002). Il n'est plus le sujet du verbe en redondance avec le pronom *c'*. C'est un élément en position initiale, à valeur énonciative (en macro-syntaxe, on parlerait de « préfixe »). Ce statut distend les relations référentielles avec le pronom démonstratif (plus indiqué que le pronom personnel) et rend possible les anaphores infidèles et la mise en facteur commun du SN. Il y a donc deux cas de figure : 1) *c'est* s'inscrit dans une reprise immédiate de type coréférentiel, 2) *c'est* s'inscrit dans une reprise référentielle +/- fidèle, +/- résomptive (il résume une série d'éléments précédents) (Reichler-Béguelin 1998). C'est pour cette raison que le SN de tête peut être mis en facteur commun avec plusieurs pronoms. Il n'y a plus de contrainte d'accord.

Ces hypothèses éclairent le texte de Ramus sur plusieurs points. D'abord elles enrichissent la réflexion sur les questions d'accord. Revenons sur un exemple fameux, illustrant une construction remarquable en latin (il s'agit d'un vers traduit de Térence<sup>1</sup>) et en français :

27. *Le' courous des amans, et un renouvellement d'amour.* (Ramus 1562, p. 109)

La version de 1562 heurte un peu le lecteur : de fait, le latin présentait un problème d'accord, analysé selon la terminologie des figures de construction comme une énullage, « discordance par attraction au nombre ou au genre de l'attribut » (Colombat 1993). En 1572, l'exemple illustre une « anomalie de nombre ». Ramus a abandonné les figures de construction comme « dispositif de l'explicitation syntaxique » (voir Colombat 1993). Il a surtout révisé la traduction :

28. *Les courroux des amoureux cest ung renouvellement d'amour, Cest, pour Sont.* (Ramus 1572, p. 161)

1 Ce vers figure dans *l'Andrienne* : *Rixae Amantium integratio est amoris / Amantium irae*. Cette maxime figure dans les grammaires latines comme exemple type (prolepse d'abord, puis énullage). Sous sa forme latine, elle figurait donc déjà dans la grammaire latine de Ramus, en 1560 comme énullage, en 1564 comme anomalie de nombre.

C'est un endroit du texte où le sentiment linguistique de Ramus semble très éloigné de la sensibilité contemporaine. Il ajuste la traduction, laquelle ne présente plus d'écart du point de vue de l'accord : le recours à *c'est* règle le problème posé par la syntaxe latine, on retrouve l'idée du « facilitateur grammatical » (Blanche-Benveniste 2010, p. 195). La construction reste remarquable pour Ramus, il maintient l'analyse en terme d'anomalie, *c'est* est mis pour *sont*, et le verbe singulier est appliqué « non pas au supposit pluriel, cōme il debvoit » (les courrous) mais « au nom singulier gouverne du verbe » (renouvellement). Cette analyse justifie le traitement qu'il réserve à la construction. On peut ici se demander si Ramus se prononce sur un usage observé ou bien s'il continue de raisonner à partir du latin, et donc sur un problème de traduction (comment rendre en français une traduction irrégulière en latin ?). Comme Ramus ne voit pas autre chose qu'un problème d'accord, il ne commente pas ce qui importe au lecteur contemporain : quel est le statut du syntagme nominal placé devant *c'est* à partir du moment où il n'impose plus l'accord au verbe ?

L'approche adoptée pour le français parlé invite à poser autrement la question de l'accord et du détachement. *C'est* est une structure verbale complète (figée), elle fait office de verbe pivot dans des emplois de type définitionnels. Cette construction sert de support pour prédiquer. Comme l'élément de tête n'est pas à identifier de manière coréférentielle avec le pronom démonstratif, il peut être représenté dans ces contextes explicatifs par des constructions verbales de type *si, quand, parce que* etc. de type *Parler devant un public c'est du courage*. Il n'y a pas d'identité référentielle entre SN1 et SN2 : le SN détaché perd sa fonction de sujet grammatical, d'où le non accord. D'où également les insertions énonciatives.

Ces faits de rupture constituent un autre point qu'éclaircit les données contemporaines. Les exemples recueillis pour le français parlé montrent que des inclusions entre le SN1 et la structure verbale sont possibles. Elles sont du type de *en fait, bon, finalement, c'est-à-dire* des marqueurs discursifs. Cette observation permet de préciser quel rôle Ramus entendait peut-être assigner à *c'est* dans l'organisation informationnelle de l'énoncé.

Dans la plupart des cas, passer de *est* à *c'est* n'a pas d'incidence sur l'ordre des mots : *c'* vient occuper une place sans que cela implique d'autres modifications dans l'énoncé. Ramus semble vouloir en faire l'outil privilégié de la définition et en cela il se distingue des autres grammairiens. Tout bien considéré, le support écrit dispose d'autres outils pour structurer l'information : la typographie, la mise en page commencent à être bien exploitées dans les grammaires. Notamment à partir de la grammaire de Robert Estienne, parue en 1557. On peut donc réfléchir à l'incidence sur les formes de la définition de l'exploitation des outils liés au livre. Toutefois, faire porter tout l'effort de clarté sur la disposition graphique suppose un certain usage du livre de classe (lecture silencieuse et solitaire<sup>1</sup>). Or à cette époque, la leçon contenue dans le livre (notamment lorsqu'il s'agit de rudiments) s'apparente au catéchisme que l'on récite. Le recours à *c'est* chez Ramus manifeste ce souci de l'oralisation de son discours.

Son usage de *c'est* semble en effet lié à ses positions sur l'orthographe, et sur l'apostrophe. Ramus est partisan d'une graphie fidèle à la prononciation. La grammaire de 1562 était entièrement rédigée selon une orthographe rénovée. En 1572, il opte pour une présentation sur deux colonnes où orthographe traditionnelle et orthographe grammairienne se font face. C'est un assouplissement mais non un renoncement, qui permet souvent de souligner les aberrations de la commune écriture. Dans l'enchaînement des mots à l'oral, les finales subissent le phénomène d'élision. Phénomène que Meigret mais aussi Ramus notent systématiquement à l'écrit par l'apostrophe, dont ils étendent l'usage au-delà des seuls monosyllabes. Moins théorisé que chez Meigret, l'apostrophe est un enjeu graphique pour Ramus, l'*errata* de 1562 rappelle : « Coriję les apostrofęs selon la reglę ».

---

1 Sur l'histoire de la lecture et de la lecture silencieuse, voir Manguel 1996, Cavallo / Chartier 1997.

Pour préserver l'intégrité du mot, il faut rompre l'enchaînement syllabique, grâce à une pause, à un soupir. Ponctuer un mot, c'est pour Meigret, à qui on doit la première occurrence du mot<sup>1</sup>, placer après lui un soupir de manière à garantir l'élocution de la syllabe finale. D'où la présence assez régulière de la virgule avant *est* en 1562.

29. Virgule, et une distinction de mot. (1562, p. 123)

30. Membre, et une distinction de sentense parfet joint' avec un' autre, e se marce par le point haut. (1562, p. 123)

31. Periode, et une distinction de sentense du tout absolue. (1562, p. 124)

La ponctuation, même dans l'édition de 1562, n'est pas toutefois aussi stable qu'on le désirerait. Qu'on l'attribue à une désinvolture de l'imprimeur ou pas, cela reste une zone d'incertitude. En 1572, *est* est remplacé par *c'est*. La présence de la consonne règle le problème lié à l'enchaînement syllabique. La forme *c'est* est intéressante comme ponctuant : elle préserve la syllabe finale du mot. On est donc bien dans un rapport à la langue qui prend en compte l'oralisation du texte. Sans doute, le passage de *est* à *c'est* est-il moins spectaculaire que les phénomènes de « remplissage » observés à l'oral. Mais on peut avancer l'hypothèse que Ramus choisit *c'est* pour la clarté que sa présence confère à l'énoncé : dans une restitution orale, la présence de *c'* assure la distribution des éléments de la définition.

Quelles conclusions peut-on tirer de ce travail de comparaison entre la grammaire de Ramus et l'oral contemporain ?

Concernant l'histoire des constructions en *c'est*, cette étude a mis en évidence des zones de stabilité. Stabilité syntaxique, notamment lorsqu'il s'agit de caractériser, mais surtout stabilité discursive : les constructions de type *SN1 c'est SN2* constituent un outil d'organisation du discours, que Ramus exploite selon des modalités proches de ce qu'il est possible d'observer dans l'oral contemporain (mise en liste, effet de rupture). La construction ne s'est pas maintenue dans le discours savant, et Ramus lui-même n'est pas représentatif de l'usage observé dans les grammaires de la Renaissance. On peut donc faire l'hypothèse que ce qu'il perçoit des vertus de *c'est* dans ses réalisations orales l'incite à l'exploiter dans sa grammaire. Peut-on en conclure que l'usage de Ramus en 1572 représente la langue parlée de son époque ?

L'expertise des spécialistes de l'oral invite plutôt à la prudence : la langue orale est un objet d'étude complexe, et le chercheur doit s'entourer de nombreuses précautions dans la manipulation des données (prendre en compte la question du genre de discours notamment). C'est pourquoi cette étude ne se prononce pas de manière définitive sur les intentions linguistiques de Ramus, mais débouche sur un renouvellement du questionnement. Il y a bien chez Ramus une démarche de défense et d'illustration de la langue française, sans doute le français qu'il entend place Maubert et aux Halles entre-t-il dans sa réflexion. Pour autant est-ce cette langue qu'il imite et exhibe comme modèle légitime ? Le fait-il par opposition à l'écrit, ou bien pour se démarquer du modèle latin ? Les corrections apportées à l'édition de 1572 résulteraient alors d'un effort linguistique à mettre sur le même plan que la réécriture de l'exemple de Térence : trouver un équivalent « gaulois » à la latinité. On peut aussi penser que Ramus force l'usage, en donnant le sentiment d'une régularité d'emploi qui n'existe pas, dans l'écrit savant, ailleurs que dans son texte. Quel type de langue française convient à l'échange savant ? Jusqu'où ce qui est perçu de l'oral peut-il entrer dans l'écrit didactique ? Le texte de Ramus pose de façon particulièrement aigüe la question du rapport à l'oral

---

1 « Et si elles couplent les clauses, le soupir y est toujours nécessaire, autrement la prononciation se trouvera de mauvaise grâce : comme si nous disions *j'eyme Dieu de tout mon ceur, ayant en luy seul toute ma confiançe n'ey envie de la mettr' en aotre qe luy*: au lieu de ponctuer *confiançe* » (Meigret [1550] 1980, p. 138). Voir Pagani-Naudet 2018.

et invite à bien distinguer ce qui relève du support, du genre, et de ce que l'on entend également par niveau de langue. On est donc loin des catégories qui opposent écrit littéraire, respectueux de normes et de règles, et oral relâché, spontané et familier. Les questions relatives au genre, au rapport à l'oral et à l'usage restent posées et d'une certaine manière finissent par se confondre. Interroger la langue orale contemporaine et solliciter le regard d'une spécialiste du français parlé a permis d'enrichir le questionnement et de travailler sur la question de l'oral avec la conscience de ses enjeux. Cette étude a donc montré combien le dialogue entre disciplines est fructueux, et dans les deux sens. Pour la connaissance de l'oral contemporain, l'histoire de la langue et de la grammaire sont également précieuses : elles éclairent les hypothèses (répartition, valeur, analyse) et renouvellent l'approche de faits de syntaxe sur lesquels la grammaire et la linguistique butent depuis longtemps.

## 32. Les Flandricismes.

### Histoire de la grammaire et histoire de la langue

co-auteur Michel Berré, article paru dans B. Colombat, B. Combettes Valérie Raby et G. Siouffi, *Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques*, Actes du colloque SHESL, SIDF 2016, Paris, Champion, p. 501-518, 2018.

Le présent ouvrage est issu d'un colloque qui invite les spécialistes à dépasser les cloisonnements disciplinaires. C'est une démarche qui contrevient à une certaine idée du métier de savant tel que le définissait M. Weber. Pour ce dernier, « tous les travaux qui empiètent sur les spécialités voisines [...] portent la marque d'une certaine résignation » (Weber 1959 [1919], p. 62). Il est pourtant des objets qui résistent au spécialiste. « L'Adjonction particulière pour les flamands » en est assurément un. Il s'agit d'une liste de fautes établie par Laurent Chiflet et qu'il intègre à son *Essay d'une parfaite grammaire* paru à Anvers en 1659. L'ouvrage rencontrera un succès considérable et fera l'objet de nombreuses rééditions à Anvers, à Bruxelles, mais aussi à Paris jusqu'en 1722. Quant à « l'Adjonction », petit chapitre de 8 pages (1659, p. 156-164) qui vient clore la première partie de la grammaire, elle marque peut-être le « véritable début de la chasse aux flandricismes » (De Clercq 2000, p. 162).

Évaluer la qualité de ce témoignage, déterminer sa place dans l'histoire des grammaires, la part exacte qu'il faut concéder à l'auteur dans la recension des données, tout cela suppose de s'aventurer sur le terrain d'autres disciplines : l'histoire de la langue, ou plutôt des langues et « dialectes » pratiqués dans l'espace plurilingue que constituent toujours au XVII<sup>e</sup> siècle les Pays-Bas espagnols, l'histoire de leurs usages elle-même liée à l'histoire politique et religieuse de la région et des pays environnants.

#### 1. Contexte politique et linguistique

L'effort de contextualisation, Chiflet lui-même s'y soumet, comme si les données politiques et sociales étaient incontournables pour le grammairien. La première page de l'Adjonction (1659, p. 156) expose la situation des villes de Bruxelles et d'Anvers et la place qu'y occupe le français. Il est pour les Brabançons et les Flamands la « plus nécessaire des langues étrangères » pour des raisons commerciales, mais aussi parce que le français est « la langue de leur principale Noblesse, & de leur Cour de Bourgogne, de leur Conseil d'Etat, de leur Conseil Privé, de celui de Malines, & de celui de Finances ». Aussi les meilleures villes sont-elles remplies d'écoles françaises tenues, hélas, par de « mauvais maitres ». D'où l'entreprise de redressement linguistique auquel entend se livrer Chiflet.

L'auteur connaît bien ce territoire pour l'avoir parcouru tout au long de sa carrière. Il appartient à une grande famille de Besançon, ville de Franche-Comté qui à l'instar des Pays-Bas relève, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, de la couronne espagnole. Membre de la Compagnie de Jésus, il enseigne dans plusieurs collèges de la région. En 1639, il est transféré de la Province jésuite de Lyon à celle de Flandre-Belgique. Il réside d'abord à Bruxelles, avant d'être transféré en 1653 à Anvers en tant que supérieur de la maison professe<sup>1</sup>. Grâce à ses activités de prédicateur et d'enseignant, grâce au prestige de sa famille qui lui donne accès à la bonne société, Chiflet a été au contact de plusieurs langues et de diverses variétés de français.

Rappelons brièvement ici que Bruxelles et Anvers appartiennent au duché de Brabant, territoire historiquement bilingue, traversé par une frontière linguistique restée relativement stable au cours des siècles (Droixhe 1997, p. 129) : au nord et au centre – où se trouvent Anvers et Bruxelles –

---

1 Les Jésuites y possédaient également un important collège et un convict qui accueillait les élèves pensionnaires et où le français était enseigné au moins depuis 1638 (Mœlhig 1988).

domine la langue flamande ; le sud est le « Rommanbrabant ». La pénétration du français dans la partie flamande du duché date de l'installation de la Cour de Bourgogne à Bruxelles, à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Sous les Habsbourg d'Espagne, le Brabant est progressivement scindé (1598- 1648) : la partie la plus septentrionale est réunie aux Provinces-Unies de confession protestante, la partie plus méridionale s'intègre à ce qui s'appellera désormais les Pays-Bas espagnols, « état satellite » géré depuis Madrid (Wils 1996, p. 88) et bastion de la catholicité. Comme le dit Willemyns (1992, p. 101), ce qui s'est passé du point de vue linguistique dans les Pays-Bas espagnols après la séparation avec les Provinces-Unies n'est pas très clair. La perplexité du linguiste belge s'explique par la difficulté d'identifier dans cet espace où la langue flamande domine une tendance nette manifestant, comme dans d'autres espaces européens, l'émergence d'une langue commune, future langue nationale. C'est particulièrement vrai dans des villes comme Bruxelles, ou Anvers, figure emblématique du commerce international et de la polyglossie au XVI<sup>e</sup> siècle (Swiggers *et al.*, à par.). À un pouvoir lui-même morcelé, sur un territoire peu homogénéisé et à une structure sociale fortement hiérarchisée correspond un espace communicationnel éclaté, peu unifié et peu clair où aucune langue ne prend le dessus sur une autre. D'où les témoignages souvent contradictoires sur la « vitalité » de telle ou telle langue. Sans doute cela tient-il au regard biaisé porté sur cette période : pour rendre compte de manière satisfaisante de la dynamique et de la complexité des espaces communicationnels plurilingues, il faut probablement renoncer à une vision téléologique qui fait de l'homogénéisation linguistique d'un territoire le *terminus ad quem* « nécessaire » de l'histoire...

Plusieurs facteurs (Bernard 1997, p. 242) expliqueraient les progrès du français dans la capitale des Pays-Bas espagnols au XVII<sup>e</sup> siècle : la francisation de la cour des archiducs Albert et Isabelle (1598-1621), la recommandation (1625) de l'archevêque de Malines faite aux écoles du dimanche situées à Bruxelles d'engager des maîtres habiles dans les deux langues, la publication du premier journal en langue française (1659), la présence de réfugiés français (jansénistes), de militaires français ou encore l'arrivée, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, d'une main d'œuvre wallonne. Ajoutons, à la suite de Stengers (2000, p. 161-162), la *préférence* que semblent marquer certains locuteurs flamands pour la langue française, phénomène qu'il date précisément du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Quel français était pratiqué dans les Pays-Bas espagnols ? Ce n'est pas esquiver la question que de répondre qu'il y avait sans doute autant de français pratiqués que de locuteurs capables de s'exprimer dans cette langue ! Chiflet, conscient de cette diversité, distingue ce que « la plupart du peuple se contente [de] sçavoir [...] pour exercer son trafic » et la connaissance plus intime de la langue à laquelle aspirent les « gens de condition » (1659, p. 156). Un siècle plus tôt, le maître de langue huguenot, Claude de Sainliens (°1534 †1594), réfugié à Londres, stigmatisait déjà dans son *French Schoolemaister* (1573) la prononciation dialectale en usage aux Pays-Bas espagnols (Berec, 2012, p. 77 et n. 18). Notons en outre l'absence d'une norme indigène. S'il a pu exister au XV<sup>e</sup> siècle et jusqu'à Charles-Quint la conscience d'une « entité linguistique francophone distincte de la France [et située] en Hainaut », l'on assiste dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à « l'alignement de la langue littéraire sur celles des écrivains de France » (Thiry 1997, p. 125) ; le constat vaut aussi pour la langue de l'administration et de la politique : les ordonnances rédigées en français présentent peu de traits régionaux (*ibid.*). Désormais, à quelques exceptions près, il ne sera de bon bec que de Paris et les variations régionales ou sociales seront considérées comme déviantes et stigmatisées sous le nom de *wallonisme*, *belgicisme*<sup>1</sup>, ou encore *flandricisme*<sup>2</sup>. Ces mots eux-mêmes « s'inscrivent dans une série ; *provençalisme*, *gasconnisme*, *helvétisme* », et un certain nombre de

1 La première attestation de *wallonisme* figure chez Poyart (1806). Le terme *belgicisme* apparaît dans l'édition posthume de 1811, vraisemblablement sous la plume de l'imprimeur J. Tarte.

2 Le mot figure chez Des Roches [1763<sup>1</sup>, 1778], mais il est d'un usage plus ancien. Dans les *Observations sur les écrits modernes* (Paris, Chaubert, 1737), un « censeur flamand » demande à son lecteur de bien vouloir « corriger les flandricismes qui auront pu [lui] échapper ».

faits que recense Poyart « avaient leur place dans des recueils analogues destinés aux Normands, aux Gascons, voire aux Parisiens » (Goosse 1991, p. 350). En Belgique, où cette traque de la faute de français a pris un caractère beaucoup plus institutionnel qu'ailleurs, la tradition de recension des fautes pourrait bien avoir été initiée par Chiflet et son « Adjonction particulière pour les flamands ». Plusieurs auteurs œuvrant pour le lectorat flamand ou allemand ont emboîté le pas à Chiflet. De Pratel propose un « Corollarium » (1717, p. 405) assez fidèle au modèle, bien qu'enrichi par de nouvelles fautes (111 alinéas). La liste de *flandricismes* établie par Des Roches contient des données plus originales, sans doute parce que l'auteur, de langue maternelle flamande est essentiellement un autodidacte : sa liste reflète ses propres difficultés avec la langue française et celles de ses étudiants. Citons encore la *Parfaite grammaire royale française & allemande* (1713) de J. Robert Des Pepliers, révisée par Rondeau<sup>1</sup> : elle contient des « Manières de parler où Messieurs les Allemands ont coutume de manquer en parlant français » qui reprennent la « liste noire » de Chiflet (De Clercq 2000, p. 163).

Et Chiflet, comment a-t-il établi sa « liste noire » ? La première pensée est de soupçonner de sa part un emprunt. S'inspire-t-il par exemple de Maximilien de La Haize ? Dans ses *Coniugaisons de la langue françoise* (Mons, 1640), le grammairien montois livre une première liste de *wallonismes*, révélatrice d'une certaine conscience lapsologique. L'ouvrage est malheureusement perdu, mais l'on peut s'en faire une idée d'après le résumé qu'en donne Matthieu (1887). Il s'achève sur un « Recueil de quelqve mots François, peu usitez entre les Wallons » (dont il ne reste que deux pages, reproduites par Matthieu, 1887, p. 519-520). D'après cette retranscription, le texte était disposé en deux colonnes, à gauche « Le François » et à droite « Le Wallon ». Les faits relèvent uniquement du lexique (avec d'éventuelles différences de genre ; une *boutique* vs un *boutique*) et sont présentés dans l'ordre alphabétique, sans commentaire. La liste – interrompue à la lettre *e* – comprend une cinquantaine de termes. Un seul mot est commun à Chiflet : *tempre*, placé en regard de l'expression française *de bonne heure*.

Chiflet a également pu consulter les *Propos pueriles en François et Flamen* (1561) du célèbre maître de langue anversois, Gabriel Meurier (°1530 †1610), dont une dernière édition a paru à Rotterdam en 1634 chez J. Waesbergue. Dans la section « De la réfection de plusieurs sylogismes & locutions barbares, & de l'observation de la Phrase Françoise » (1597, ff. 32 à 35), l'auteur, originaire d'Avesnes (partie française du Comté de Hainaut), indique après une phrase en flamand, une traduction vicieuse (en français) qu'il corrige. Le principe d'organisation est similaire à celui de Chiflet (sans les commentaires) et du point de vue du contenu, il y a également quelques similitudes – emplois du conditionnel, usage des prépositions *dehors* (f. 32<sup>r</sup>), *sur* et *contre* (f. 32<sup>v</sup>). De manière plus générale, l'on relèvera que la dénonciation des calques est un procédé bien connu des maîtres de langues natifs qui, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, s'en servent pour dénigrer le français des maîtres de langues indigènes. Ainsi le bourbonnais Sainliens s'en prend aux maîtres de langues anglais et flamands qui mettent « la phrase françoise à la Bourguignonne, Flamangue, ou Angloise : ce qui devoit estre tout au contraire [...]. *Make the fier burne* : Faites brusler le feu : Et nostre phrase est, faites du feu ; allumes le feu » (Claude de Sainliens 1573, cité par Berc 2012, p. 101).

L'originalité de la démarche et le mérite du grammairien franc-comtois consistent à avoir détourné une pratique « publicitaire » en un procédé didactique tout en accroissant considérablement le nombre de faits relevés. La plupart des données rassemblées par Chiflet paraissent en effet originales. En est-il l'auteur ? Faut-il imaginer l'intervention d'un tiers, dont Chiflet aurait exploité la compétence en flamand ? Il existe en effet une version flamande de l'Adjonction insérée dans l'*Inleydinghe tot de francoysche tale* (1659, 80 p.) qui servait, comme le

---

1 Rappelons que Pierre Rondeau est le pseudonyme de Johann Theodor Jablonski (°1654 †1731), petit-fils de Jean-Amos Comenius.

titre l'indique, d'introduction pour les débutants à la langue française et à la grammaire de Chiflet<sup>1</sup>. L'Adjonction y est traduite en flamand (langue d'exposition et exemples), amputée de quelques alinéas et de la plupart des remarques explicatives (les 8 pages étant réduites à 5). Chiflet n'est sans doute pas l'auteur de cette « traduction ». Cependant van den Bruwaene (1980, p. 142) estime qu'il connaissait bien la langue flamande et était en mesure de faire par lui-même les observations, dont il se porte d'ailleurs souvent garant en précisant « J'ay aussi remarqué ». Son séjour à Bruxelles puis à Anvers, ses contacts multiples avec la population du fait de ses activités de prédication et d'enseignement accèdent cette idée.

## 2. Les « *flandricismes* » de Chiflet

Chiflet entend dans sa grammaire assumer pleinement la variété des usages et la diversité des attentes. L'ouvrage dans son ensemble est un outil modulable et évolutif, capable de s'adresser à un lectorat multiple, de l'apprenant non francophone à l'amateur des curiosités de la langue. L'Adjonction dont le titre déclare qu'elle est élaborée pour un public spécifique conserve encore la trace de la complexité linguistique à laquelle Chiflet doit répondre. Elle étonne ainsi par son extrême hétérogénéité.

Chiflet y aborde tous les domaines de la langue. Les écarts constatés concernent des faits de langue détectables à l'oral, ce qui accrédite l'hypothèse d'une liste fondée – au moins en partie – sur les observations personnelles de l'auteur (van den Bruwaene 1980, p. 142). Aussi les premières remarques concernent-elles la prononciation. Elles sont peu nombreuses dans cette section, sans doute parce que suit immédiatement dans la seconde partie un important traité réservé à cette question. L'essentiel de l'Adjonction est consacré aux fautes relatives « aux mots et aux phrases ». Les données recensées sont de natures très variées : c'est un « ramas » (1659, p. 156), entassant des erreurs de toutes sortes, un inventaire que seule organise la numérotation des alinéas. On note quelques enchaînements pertinents, mais rien de systématique. Pas de classement selon la nature des fautes (lexique, morphologie, syntaxe), ou selon leur origine : calques, traits du dialecte wallon, archaïsmes, productions erronées plus largement imputables à une mauvaise maîtrise du français, Chiflet mélange tout.

Il mélange tout mais ne confond pas. Ce qui est perceptible dans la diversité des commentaires aussi bien dans le ton adopté que dans l'information qui accompagne ou pas les exemples. À l'instar de La Haize, Chiflet se contente souvent d'identifier la faute et d'indiquer en regard la forme correcte : « *Qu'est-ce là pour un livre ? (...) dites, quel livre est-ce là ?* ». Cette identification est favorisée par l'externalité de l'observateur (ici un « grammairien » venu de Franche-Comté) qui découvre à Bruxelles et à Anvers des formes qui lui sont inconnues. S'agit-il dans tous les cas d'idiotismes flamands ? Pour certains, il n'y a guère de doute<sup>2</sup>, d'autres mériteraient une étude plus approfondie en sollicitant des spécialistes de l'histoire du néerlandais, voire d'autres langues car, il n'est guère aisé en présence de « régionalismes » de démêler l'écheveau des interférences. Ainsi le rejet de *assez* en fin de phrase (*Il est sage ASSEZ. Vous avez de place ASSEZ*, § 31) se retrouve aussi bien néerlandais (*er is geen geld GENOEG* [il n'y a pas assez d'argent] ou *hij is braaf GENOEG* [il est assez brave] qu'en wallon (*il a dès-édants ASSÉ* [Il a assez d'argent] ou *dji so mâlèreûs ASSÉ* [je suis assez malheureux])<sup>3</sup>.

Chiflet adapte parfois son discours au type de faute : les erreurs liées à l'influence de la langue maternelle sont souvent celles qui suscitent un commentaire développé. En pédagogue averti, Chiflet s'appuie sur la langue de l'apprenant et donne des exemples tirés du flamand. C'est la

1 Les exemplaires conservés à Mons et à la Bibliothèque royale (Bruxelles) manifestent les liens étroits entre les deux ouvrages qui sont reliés en un seul volume.

2 *Cette mere tient beaucoup de ses enfants* § 40, *Il a dit contre moi* § 27, *Le Sermon est dehors*, § 14.

3 Nos remerciements à M. Daniel Droixhe pour les exemples en wallon.

démarche qu'il recommandait dans la section « Manière d'enseigner ». Pour expliquer les fautes de prononciation, il compare les sons du français et ceux du flamand. Cette approche contrastive est soutenue par la formulation : à « nostre *ga, go, gu* » [g] répond « leur langue », « ils prononcent *gha, gho, ghu.* » [ɣ]<sup>1</sup>.

De même, les calques explicitement reconnus<sup>2</sup> où « le flamand accommode le français à sa langue » ne suscitent pas de jugement dépréciatif<sup>3</sup>, mais plutôt une brève explication. Celle-ci peut être de nature contrastive. Chiflet s'appuie sur la langue flamande, il expose les mécanismes qui ont conduit à une production erronée, de manière que, conscient du processus, son lecteur ne commette plus la faute. Il explique la tournure française par un calque avec la langue flamande. Ainsi *il est bon* pour exprimer l'approbation est un calque de la locution flamande « 't is goet » (*het is goed*). Chiflet propose une série de paraphrases pour rendre cette expression en français, en évitant le mot à mot (*fort bien, tres-bien, voilà qui va bien*). Autre exemple emblématique du français de Belgique tel qu'il est perçu à l'étranger et en particulier en France, les *Dites-moy une fois, Allez une fois chez un tel*, etc. (§ 24). Cet usage s'explique par la langue flamande où le petit mot *eens* (*une fois*) est d'un usage fréquent après l'impératif, « mais la langue Française n'use aucune, en cette occasion, de cet une fois ». Dernier exemple (§ 41), la confusion entre *ou* et *si* due aux conjonctions homophones *of* en néerlandais (qui se rendent respectivement par *ou* et *si*).

Dans d'autres cas, Chiflet s'appuie sur les caractéristiques de la langue française, pour faire saisir une nuance sémantique (« *Lire*, ne se dit que de celui qui lit dans un livre, ou dans quelque écriture » § 7), une spécificité grammaticale (distinguer les emplois de *mieux* et de *meilleur*, § 17). Enfin, signalons une explication de type « logique » à propos de la généralisation de la préposition *sur* (§ 19 – *on n'est pas SUR la chambre, mais DANS la chambre*). Si l'explication s'avère trop longue, Chiflet renvoie à sa grammaire. C'est le cas notamment pour la place de l'adjectif<sup>4</sup> (§ 46), les confusions d'emploi entre *déjà* et *encore* (§ 29), l'usage des temps et des modes (§ 50) ou encore le choix de l'auxiliaire (§ 2). C'est le signe que l'Adjonction n'est pas un outil autonome, elle n'est qu'un moment dans un apprentissage qui évolue et doit mener à un approfondissement. Le pédagogue disparaît derrière le censeur lorsque les écarts sont identifiés comme des provincialismes ou des wallonismes. Les remarques de ce type se concentrent en tête de liste. Le premier alinéa concerne *Ils disiont*. Ce n'est pas un flandricisme, mais une forme courante notamment au Canada, qu'on peut mettre en rapport avec « le français populaire de la région parisienne au milieu du XVII<sup>e</sup> et typique des parlers du Sud-Ouest du domaine d'oïl et du NO occitan » (Chauveau 2009, p. 41). Attesté dans les œuvres du XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle où des personnages imitent le parler paysan, le trait est recensé également par Nisard dans son ouvrage sur le patois parisien. On voit bien ici comment dans une même condamnation se confondent déjà le trait dialectal et le fait social.

L'alinéa suivant concerne l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec les verbes pronominaux (« *je m'ay abusé* § 2). Dans sa grammaire, Chiflet a déjà fait allusion à « ceux de certaines Provinces, qui disent, *je m'ay trompé* » et qui « parlent fort mal » (p. 95-96). Faut-il se satisfaire de cette explication ou doit-on y voir une influence du flamand, voire de l'espagnol, deux langues dans

---

1 La consonne *h* étant censée mettre en évidence le trait constrictif du *g* en néerlandais (par opposition au trait occlusif du *g* en français).

2 Alinéas 18, 22, 24, 41, 43 et 48.

3 À l'exception des expressions comprenant *envoye* (calque manifeste du flamand *in wech* mais non signalé comme tel par Chiflet), qualifiées de « fine barbarie ».

4 L'antéposition de l'adjectif (« un gris chapeau ») est attribuée par Chiflet au « langage Flamand ». Wilmet (1997, p. 180) met en avant la possible influence du wallon.

lesquelles les emplois pronominaux requièrent l’auxiliaire *avoir* (*hebben* ou *haber*) ? Mais les erreurs de sélection de l’auxiliaire doivent être courantes chez les étrangers et sont mentionnées par d’autres grammairiens comme Pillot (1561 p. 55), Du Vivier (1568, p. 27), ou Cauchie (1586, f. 42<sup>v</sup>).

Suivent deux expressions imputées au wallon, assorties chaque fois d’un commentaire défavorable : *Tempre*, « mot Wallon inconnu à toute la France » (§ 3) et *nous estions à trois*, « locution Walonne, assez barbare » (§ 4). Les préventions de Chiflet illustrent une dégradation de l’image du locuteur wallon<sup>1</sup>. Il n’a pas le souci de décrire cette langue et ne s’embarrasse pas des nuances que ne manquerait pas d’apporter l’historien de la langue. Il entend surtout prévenir son lecteur contre un modèle, le Wallon qui parle français, mais un mauvais français. Et peut-être ses avis en deviennent-ils injustes. Ainsi *tempre* n’est pas « inconnu à toute la France ». Tout au plus est-il « archaïque » (et c’est en ces termes qu’il l’a commenté plus haut dans sa grammaire). L’expression, attestée en ancien et en moyen français, semble avoir eu une vitalité particulière dans le Hainaut (Godefroy 1892). Sa présence à Bruxelles et à Anvers peut s’expliquer par le nombre important de maîtres de langue d’origine picarde actifs dans le Brabant. Mentionné dans les grammaires du XVI<sup>e</sup> siècle (La Haize), le mot figure dans le *Vocabulaire* de Berlaimont (1536)<sup>2</sup>, encore édité à Anvers du temps de Chiflet. Par ailleurs, *tempre* a pu recevoir une vigueur nouvelle par sa proximité avec l’espagnol *temprano* (Herbillon 1961). Voilà un bel exemple d’un mot circulant entre différentes langues et trouvant dans ces appartenances multiples un moyen de se maintenir, voire de se renforcer<sup>3</sup>.

Que condamne Chiflet dans ces premiers alinéas ? Des archaïsmes entretenus par des rééditions d’ouvrages anciens ? Des provincialismes ? Ou ceux qui les diffusent ? Dans l’Adjonction, Chiflet attaque les « mauvais maîtres » (1659, p. 156). Il dénonce la langue qu’ils véhiculent et qu’ils enseignent, « langue corrompue du commun peuple de leurs Provinces ». On dira que c’est un lieu commun de souligner l’incompétence des maîtres. Mais dans le contexte de la ville d’Anvers, ce propos acquiert une résonance particulière. Très favorable à la Réforme, Anvers a accueilli au XVI<sup>e</sup> siècle de nombreux réfugiés qui vivaient de leurs activités d’enseignement. La reprise en main de la ville par le pouvoir catholique a été marquée par le retour des jésuites. La véhémence de Chiflet s’explique aussi par ce contexte politique. Le français corrigé sur la norme parisienne complète le programme de reprise en main par l’Église. Chiflet est donc loin d’être un observateur impartial, qui se contente d’enregistrer les faits.

### 3. Histoire de la grammaire et histoire de la langue

Le « flandricisme » n’est pas seulement le produit de l’activité grammaticale. La prescription prend racine dans un contexte politique, social et linguistique. D’où l’importance d’un dialogue entre les disciplines. De cet échange nécessaire, quel profit peut tirer l’historien de la langue ?

L’histoire de la grammaire est généralement annexée à sa réflexion au titre de facteur externe. La liste de Chiflet contribue effectivement à l’histoire des représentations, elle délivre une certaine image de la France et de la langue française. Elle indique que la faute classe un individu et qu’elle est source de ridicule, tout particulièrement pour ceux qui voient dans le français une langue d’apparat. Un tel discours, propre à entretenir l’insécurité linguistique, à déterminer des attitudes linguistiques, participe aussi à la construction d’un modèle. On pourrait dire ici « le belge », mais

1 Pour Arnould et Lancelot, « les Walons [...] parlent mal François » (1676, p. 138).

2 Dès le premier dialogue : « Que faictes vous sy tempre leve ? » ou peu plus loin : « Il est encoire trop tempre » (1536, p. 2a).

3 Terme toujours en usage en borain (variété du picard).

aussi le « français populaire ». Il est souvent question de la circularité qui existe entre le discours des grammairiens et la langue des écrivains. Ce qui est vrai pour le bel usage, l'est peut-être aussi pour la faute. Ces listes très largement diffusées constituent des répertoires commodes pour les auteurs désireux de faire parler un villageois ou un domestique venu d'une province reculée. La grammaire exercerait ainsi son influence de manière indirecte, à travers les représentations littéraires. Pour sentir l'inconvenance d'une construction, le comique d'une réplique est aussi efficace que la réprimande du maître. Paquot souligne le « ridicule dont certains auteurs pourvus de fantaisie ont couvert les locutions les plus cocasses de nos provinces [...] leur succès fit bientôt croire que la Belgique entière parlait le Belge » (1962, p. 108). Inversement ces traits stigmatisés peuvent devenir ceux à partir desquels se construit une identité, par revendication d'une appartenance sociale ou géographique. L'histoire de la langue intègre ces paramètres dès qu'elle s'enrichit de perspectives sociolinguistiques et entend leur donner une véritable place dans ses questionnements sur la variation et le changement linguistique.

L'histoire de la grammaire permet également de reposer en diachronie le débat sur les formes exclues et de convoquer à cet effet des éléments de l'histoire du français peu exploités sous prétexte qu'ils relèvent de l'histoire externe.

La liste de Chiflet en offre un bon exemple. Une expression comme « Si j'aurois de l'argent » illustrerait une faute « ordinaire » chez les Flamands. Pourtant l'emploi du conditionnel après *si* semble aujourd'hui appartenir « au répertoire populaire d'un peu partout » (Wilmet 1997, p. 177).

Faut-il en conclure que Chiflet, sous couvert de pointer une erreur liée au processus d'apprentissage, condamne en réalité une variante populaire ? Que s'il souligne la faute, c'est qu'elle correspond à un usage vivant ? Que le conditionnel après *si* était possible, que le discours normatif l'a évincé ? Certes, le tour est attesté à date ancienne<sup>1</sup>, mais les grammaires en livrent peu d'exemples. Il n'est pas assuré non plus que la construction ait eu une existence souterraine dans la langue parlée. Aucune trace en effet du conditionnel après *si* chez les paysans de Molière ou dans les *Agréables conférences* censées illustrer le parler parisien. Ainsi les données manquent pour affirmer que l'on serait face à une variante victime à l'âge classique de l'activité grammaticale. Faire endosser aux grammairiens la responsabilité de cette « servitude grammaticale » a pourtant été une manière d'expliquer la norme et de justifier la « faute »<sup>2</sup>.

Or, c'est une explication qui se fonde sur une erreur de lecture. La condamnation d'une expression ou d'une construction n'est pas forcément le signe d'un usage effectif et suffisamment répandu pour être significatif. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les grammairiens qui prescrivent l'emploi de l'imparfait après *si* ne font qu'enregistrer l'usage, mettant en garde les traducteurs et les étrangers qui apprennent le français à partir du latin : *si amarem* se traduit par *si j'aimais* et non par *si j'aimerais*. Il ne s'agit pas de stigmatiser une faute émanant du bas peuple ou des provinces. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Chiflet qui par ailleurs est tout à fait capable de dénoncer une « lourdisse de village » ou un wallonisme, dit seulement que les Flamands font régulièrement la faute<sup>3</sup>. Attribuer cette erreur à des locuteurs en situation d'apprentissage est une constante, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'explication est la plupart du temps cherchée dans l'influence de la langue maternelle (le flamand pour Chiflet, l'espagnol pour Beauzée) ou du latin (Poyart 1811, p. 40). La recommandation s'étendra par la suite à l'ensemble des apprenants, étrangers ou « habitants de quelques provinces de la France » (Bescherelle 1847, p. 625). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le tour est perçu comme typique de la langue populaire, ou enfantine.

1 Voir Buridant (2000, p. 634). Fournier (1998) signale que les exemples de *Voiture* et *Malherbe* allégués par Haase sont « rarissimes » dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle.

2 Rosier (1998, p. 155), Maingueneau (2015).

3 Peut-être par analogie avec la construction analytique de leur langue (auxiliaire de temps = ZULLEN ; ik zal + INF. pour le futur ; ik zou + INF. pour le conditionnel).

Il n'est pas sans intérêt d'interroger le système de la langue pour comprendre quels mécanismes rendent le conditionnel impossible après *si*. Pourtant, l'histoire du discours grammatical pose autrement le problème : pourquoi et comment une construction d'abord perçue comme spécifique des étrangers se répand sur tout le territoire ? Il devient difficile de réfléchir à la question sans intégrer à l'histoire de la langue l'histoire de sa propagation, de son extension et de sa « corruption » (Brunot 1926, p. 345). En effet, qu'est-ce qui a changé ? La langue ou les conditions dans lesquelles on la pratique et dans lesquelles l'enseigne ? Du reste, le linguiste aussi change, guidé dans sa manière d'appréhender la langue, de considérer les données pertinentes et de les recueillir, par ses propres représentations. C'est pourquoi il est difficile de dissocier l'histoire des faits et celle des représentations (Eloy 1997, p. 47). Non seulement parce que ces dernières sont agissantes (elles déterminent des attitudes et influencent les productions), mais aussi parce qu'elles conditionnent le travail du chercheur.

### 34. La langue des grammairiens est-elle une langue exemplaire ?

article paru dans Wendy Ayres-Bennett et Thomas Rainsford (dir.), *L'Histoire du français. États des lieux et perspectives*, Paris, Garnier, 2014.

Que les grammaires du français constituent un témoignage important pour l'histoire de la langue, nul ne songe à le nier, mais qui songe à les intégrer à cette histoire au même titre que les autres textes ? Elles servent plutôt de document d'appoint sur l'état de la pensée linguistique. Une grammaire écrite en anglais ou en latin fait alors aussi bien l'affaire que des grammaires rédigées en français. Les grammaires ont d'ailleurs la réputation d'être si peu représentatives de l'usage que leur pertinence semble assez limitée à l'historien de la langue qui arrêterait sa lecture aux prescriptions et aux exemples. Mais pour peu qu'il déplace son regard, il trouvera un résidu intéressant : la langue des grammairiens. « Comment parlent les grammairiens [du XVII<sup>e</sup> siècle] ? Dans quels termes disent-ils leur rapport à langue ? » (Fournier 2004 : 167). Au-delà du discours construit sur la langue, ce sont les pratiques langagières des auteurs qui m'intéresseront ici, et plus particulièrement celles des auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle pour qui écrire une grammaire en français constituait en soi un geste linguistique. Autrement dit, je propose d'aborder les textes de grammaires comme des témoignages linguistiques, témoignages parfois involontaires, l'auteur n'ayant pas toujours conscience que, s'exprimant en français, il participe à l'illustration de la langue française, et livre à son lecteur l'exemple même de sa prose.

#### 1. Les grammairiens ont-ils le souci d'être exemplaires ?

D'un point de vue pédagogique, cette question prend tout son sens dès lors que l'on se remémore le fait suivant : la grammaire du français a d'abord été une grammaire destinée à des locuteurs non francophones soucieux d'apprendre le français tel qu'il se parle. C'est la raison pour laquelle le latin ou la langue de la population cible ont été dans un premier temps largement préférés au français. Le *Traicté de la grammaire françoise* paru à l'enseigne de l'Olivier en 1557 est traduit dès l'année suivante en latin. Le grand mérite de cet ouvrage, qui emprunte largement à Dubois (1531) et à Meigret (1550), c'est la qualité de sa présentation, la manière dont la mise en page et la typographie signale à l'attention du lecteur les fragments de langue à imiter et mémoriser. De ce point de vue, nulle différence entre le texte original et sa traduction, si ce n'est l'usage du français. Or ce fait n'est pas résiduel.

Écrire une grammaire en français, c'est livrer quelque chose en plus à l'imitation du lecteur. Reste à savoir si l'auteur composant sa grammaire en a conscience et cherche à donner l'exemple. C'est bien la démarche que Maupas revendique dans l'avis au lecteur de sa *Grammaire et syntaxe française* :

Il y en a eu assez qui eussent trouvé meilleur que je l'eusse écrite en langue latine, et assez me l'ont dit, & vrayement il ne m'eust pas plus coûté. Mais ne leur desplaie, leur advis n'est pas bon. Car par dessus l'exemple des plus fameux Grammairiens antique, qui tous ont escrit en leur langue [...] un autre signalable profit en revient infalliblement à tous: Sçavoir est que tout d'un mesme soin et labeur on apprend la lecture & prononciation de la langue, l'intelligence, la phrase, le style, avec les reigles & preceptes, qui est faire d'une pierre plusieurs coups. Car il est du tout necessaire que les Apprentis s'appliquent à la lecture de quelque livre: on leur propose communément quelques petits & faciles colloques, quelques comedies; hé bien, cela est bon; mais j'ose affermer qu'on ne leur sçauroit mettre en main un meilleur livret que cette Grammaire industrieusement practiquee. (Maupas 1618 : 9-10)

Laurent Chiflet, dont *l'Essay d'une parfaite grammaire* fut en partie composé à l'intention des Flamands, espère que sa propre prose est conforme à ses prescriptions :

De ma part, je confesse ingenuement, qu'en mes œuvres, que i'ay données au public, avant que je commençasse de travailler à cette Grammaire, j'ay failli, aussi bien que les autres, aux politesses de quelques Observations que j'ay icy couchées: sans mettre en compte ce qui arrive presque tousjours, que les Imprimeurs m'y ont aidé, par leur negligence, ou par leur caprice. Mais j'espere qu'à l'avenir mes nouvelles productions, qui sortiront en lumiere, & celles que l'on remettra sous la presse, dez cette année 1658. paroîtront au iour avec plus d'exactitude: afin qu'on n'ait pas l'occasion de me reprocher, que ie ne garde pas moy-mesme ce que j'enseigne aux autres. (Chiflet 1659 : 247)

En somme, le grammairien ne doit pas seulement donner des exemples, il doit montrer l'exemple. Il n'est pas indifférent de noter que les débuts de la grammaire française sont marqués par cette question : à qui appartient la légitimité d'un discours sur la langue française ? On se souviendra des réserves émises par Gilles du Wes à l'encontre de ceux qui — comme Palsgrave en 1530 — se mêlent de régler le français sans être natifs du pays :

Ne sembleroit ce point chose rare et estrange veoir ung Francois se ingerer et efforcer d'apprendre aux Allemans la tyoise, voire et qui plus est sur icelle composer régles et principes [...] ce que scauoir faire nest ottoirie a bien peu de ceulz qui sont mesme natif du dict langage car touchant moy mesmes a qui la dicte langue est maternelle ou naturelle [...] si nay je toutesuois peu trouver régles infaillibles pour ce quil nest possible de telles les trouver. (Génin 1852 : 895-896)

Robert Estienne (1557 : 3) met en cause « l'Introduction a la langue Françoise composee par M. Iaques Syluius medecin (pourtant que souuet il a meslé des mots de Picardie dont il estoit) ». Cette suspicion est du reste un lieu commun du discours préfaciel : on dénonce l'incapacité des maîtres de langue qui se mêlent d'écrire des grammaires qu'ils farcissent de leurs provincialismes. Il s'agit pour qui prétend décrire et enseigner le français d'être soi-même un bon français, au risque de donner à lire aux lecteurs, et tout particulièrement à l'étranger non averti, un français vicié. C'est ainsi que la grammaire de Chiflet se voit qualifiée de grammaire « pas tout à fait française [...] l'Auteur étant né en Franche-Comté & élevé dans sa Province »<sup>1</sup>. L'incompétence notoire des locuteurs natifs de Franche-Comté est déjà mentionnée par Vaugelas au détour d'une remarque sur le genre du mot « comté », « plus usité au masculin »

quoy que l'on die *la Franche-Comté*. Ceux du pays où elle est, ne sçachant gueres bien nostre langue, peuvent l'auoir nommée ainsi. (Vaugelas 1647 : 368)

Parce que ces accusations de régionalismes peuvent être tout simplement une manière facile de jeter le discrédit sur un auteur ou sur un ouvrage, il convient d'en vérifier les fondements par une étude de la langue effectivement pratiquée par l'auteur. Du point de vue de l'histoire de la langue, c'est aussi considérer, à côté des fragments de langue mis en exergue par le manuel, quel *usage* du français est proposé à l'imitation du lecteur. Ce qui pose la question des rapports qu'entretient l'usage propre de l'auteur avec l'état de langue qui lui est contemporain. Quel français parle-t-il ?

La confrontation entre le discours grammatical et la langue décrite repose souvent sur un principe d'extériorité : on oppose le système de règles à l'usage. Cette tension entre la règle, qui doit permettre un apprentissage par analogie, et l'usage est depuis l'Antiquité au cœur de la réflexion grammaticale :

C'est à coup sûr parce que la langue était décrite comme un système que la référence à l'usage a été introduite dans la définition du solécisme comme limite à l'extension du principe analogique. (Baratin 1989 : 265)

---

1 Dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences & des beaux arts*, octobre 1722, Trevoux, Freres Bruyset, p. 1239.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le débat théorique s'enrichit de considérations didactiques sur l'enseignement du français langue étrangère. Aux tentatives de mise en règles s'opposent ceux qui pensent que seul le bain linguistique est efficace lorsqu'on souhaite acquérir une langue, autrement dit « à l'usage ». Et c'est à l'usage encore, « *infinę exemplę e vrei uzaję* », que renvoie Ramus à la fin de sa grammaire (1562 : 126), comme à cet horizon externe, complément nécessaire aux rudiments qu'il vient d'exposer. Que la langue dans laquelle il a composé sa grammaire puisse être un exemple du « vrai usage », Ramus ne le dit pas. La postérité ne sera pas plus généreuse : le témoignage des grammairiens, réputé peu fidèle, est généralement évincé. Georges Gougenheim (1974 : 10) explique dans sa préface avoir

préféré les témoignages des textes à ceux des grammairiens [...]. F. Brunot [...] a accordé une large place aux grammairiens. Il a eu raison car il voulait retracer la formation d'une doctrine grammaticale classique. Mais notre propos étant avant tout descriptif, ce sont les textes qui nous ont paru fournir la meilleure documentation sur l'état de la langue au XVI<sup>e</sup> siècle.

Mais les grammaires sont précisément des *textes*, dont l'écriture manifeste en outre une forte unité qui dément l'image véhiculée par les manuels dans lesquels le français de la Renaissance apparaît comme « une chimère composée des idiolectes de Marot, de Rabelais, de Montaigne, des poètes de la Pléiade » (Huchon 2002 : 129). Suspendons un moment la suspicion légitime de Gougenheim, et arrêtons-nous sur deux auteurs : Pierre de la Ramée, dit Ramus, et Louis Meigret, qui se recommandent à l'historien non seulement par la qualité de leur réflexion sur la langue française mais par le souci qu'ils ont eu dans leurs propres pratiques linguistiques de suivre ou d'infléchir l'usage.

## 2. Observer la langue, en suivre l'usage : Ramus

Entre 1562 et 1572, Ramus amende sa grammaire du français. La refonte la plus spectaculaire est celle de la graphie, puisqu'il renonce à une graphie phonétique, et opte pour une présentation sur deux colonnes, juxtaposant orthographe grammairienne et graphie traditionnelle. Une autre évolution importante concerne la deuxième partie qui traite de la syntaxe : Ramus passe de la terminologie des figures à celle des « anomalies », qui sont autant de « francismes » à ses yeux. Cette mutation conceptuelle résulte d'une maturation de la pensée linguistique qui ne doit rien à l'observation du français, puisque l'abandon des figures au profit des anomalies s'opère entre 1560 et 1564 pour sa grammaire latine. Le souci de dégager les spécificités de la langue française est toutefois sensible à travers l'évolution de la syntaxe même de l'auteur, et le remaniement des exemples. Ces derniers sont parfois directement issus de la tradition latine. Il en va ainsi de la phrase de Térence : *Rixae amantium integratio est amoris*<sup>1</sup>. De 1562 à 1572, l'analyse de l'exemple suit l'évolution observée pour la grammaire latine : Ramus ne parle plus d'énallage mais d'« anomalie de nombre ». La traduction change également :

Le' courous des amans, et un renouvelęment d'amour. (Ramus 1562 : 109)

Les courroux des amoureux cest ung renouvellement damour. (Ramus 1572 : 161)

Cette correction correspond à quelque chose de suffisamment authentique pour s'étendre à l'ensemble du texte :

La seconde voyelle cest le son que nous escripuons par deux voyelles *a*, & *u* (Ramus 1572 : 5)

---

1 Les querelles des amants sont un renouvellement d'amour. La phrase de Térence illustre un cas de prolepse : « Relève aussi de la prolepse l'accord du verbe avec l'attribut et non avec le sujet comme dans *Rixae amantium integratio est amoris* » (Colombat 1993 : 37). Ramus, à la suite de Linacre et Melanchton, reclasse l'exemple qui devient un cas d'énallage dans sa grammaire latine en 1560, puis une anomalie dans la version de 1564 (Colombat 1993 : 450-451).

Le verbe cest vng mot de nombre avec temps & personne. Temps cest la difference du verbe selon le present, preterit, futur. (Ramus 1572 : 75)

Le verbe actif, cest celuy qui peult former vn participe preterit: comme, Ayme, forme le participe, Ayme, ay-mee. Le verbe neutre cest celuy qui ne peult former vng participe preterit. (Ramus 1572 : 79)

En 1562, les définitions prenaient plutôt la forme suivante :

Consonę, et unę letreę ci neę peüt deę soe fer' unę silabę. (Ramus 1562 : 13)

Lę verbę et un mot deę nombře personel avec tam. (Ramus 1562 : 49)

Lę verb' actif e' sęlui ci peut former un partisipeę entieręment pasif, comę Eimeę formę lę partisipeę Eime, Eimeę. Lę verbę neutre e' sęlui ci neę peut former un partisipeę entieręment pasif. (Ramus 1562 : 51)

Cette syntaxe est conforme à sa manière d'écrire en 1555 :

Dialectique est art de bien disputer et raisonner de quelque chose que ce soit tout ainsi que Grammaire est art de bien parler de tout ce qui se pourroit offrir et proposer. (Ramus 1555 : 4)

Ramus se livre donc à une réécriture, il ajuste sa prose aux « qualités propres » de la langue française. Tout aussi digne d'intérêt que ses déclarations sur la langue « gaulloise », cette démarche est une trace de son désir de « cultiver sa langue maternelle »<sup>1</sup>, d'en exhiber les traits distinctifs par un usage répété. Se donner comme objet la langue du grammairien nous permet de réfléchir à une possible prise de conscience linguistique : l'auteur s'avise simultanément de ses pratiques et des caractéristiques de la langue qu'il décrit. Implicitement, Ramus apporte aussi sa contribution à une controverse toujours vivace autour des constructions en *c'est*, validant les analyses en termes de pivot, plutôt que celles qui privilégient la segmentation<sup>2</sup>.

#### 4. Agir sur la langue par l'usage : Meigret

La posture de Meigret est un peu différente. Soucieux d'affirmer la dignité du français, il s'avise également des possibilités d'agir sur la langue. Son usage manifeste un véritable volontarisme linguistique. En 1550 paraît chez Chrétien Wechel *Le Tretté de la grammere françoese*, première grammaire du français rédigée en français. La transcription modernisée de Frans Josef Hausmann a largement contribué à la redécouverte de ce texte. Relire le texte dans sa version originale permet toutefois de mieux en apprécier la dimension performative. Louis Meigret a composé son ouvrage selon une orthographe qui répond exactement aux principes qu'il défendait huit ans plus tôt dans son *Traité touchant la commune écriture françoise*. En même temps qu'il en rappelle les fondements, il les applique à sa propre écriture. Sur ce point, la langue de Meigret se veut *exemplaire* : il entend montrer la voie d'une écriture fondée sur la prononciation et sur la raison.

---

1 Kees Meerhoff dans *Rhétorique et poétique au 16e siècle* décrit un Ramus « passionné de sa langue maternelle dès les années cinquante » (1986 : 35-36), pour qui « être cicéronien » revient à « cultiver sa langue maternelle » (1986 : 39).

2 C'est l'analyse que privilégient J.-Cl. Chevalier, C. Blanche-Benveniste, M. Arrivé, J. Peytard, *Grammaire du français contemporain*, Larousse.Bordas, Paris, 1997, :105.

On peut étendre cette démarche à l'ensemble de son entreprise : avant même de formuler les règles qui régissent le français, Meigret s'y conforme, prouvant par là même que la langue française est une langue de savoir, qu'elle dispose de suffisamment de règles communes pour que le *Tretté* soit compris de tous : le socle de la grammaire réside dans ce qui fonde l'intercompréhension. Les possibilités de polémique, de réplique ou de reprise autour du *Tretté* sont les manifestations de l'intercompréhension : on sait quels débats entourent cette publication<sup>1</sup>, et comment des pages entières seront reprises par Robert Estienne en 1557. Meigret aspire à illustrer un français standard, à trouver le fonds commun de la langue, qui permet aux Français de parler entre eux et de disserter sur tous les sujets. Il dit se conformer à son expérience de la langue, et pour la pérennité de son entreprise, il doit s'exprimer dans une langue qui ait des chances d'être entendue de ses lecteurs.

Quel est ce français que parle Meigret ? C'est là que peuvent se mutualiser ou se confondre les préoccupations de l'historien de la langue et de l'historien des idées. Ce dernier sera attentif aux marques du discours savant. Comment Meigret transpose-t-il en français la terminologie latine ? Par exemple, pourquoi emploie-t-il avec insistance le mot *bâtiment* comme équivalent au latin de *constructio* ? On peut aussi s'interroger sur le choix du mot *clause*. L'historien des idées sera en outre frappé par la forte implication personnelle de l'auteur, et un large usage des possibilités rhétoriques du français. Voilà un texte qui mérite d'être soumis à une analyse stylistique et linguistique : Meigret laisse suffisamment d'espace à l'expression de sa singularité langagière pour que l'on puisse réfléchir à sa langue, et à ses rapports avec la langue commune. À qui parcourt le texte dans sa version originale, il est d'ailleurs si difficile de démêler ce qui relève de la langue objet et du métalangage<sup>2</sup>, qu'il devient presque inévitable de lire Meigret, et de le lire en abdiquant tous les mécanismes de sélection qui interviennent lorsque nous parcourons habituellement une grammaire.

Apparaît alors un trait qui l'isole parmi les grammairiens de son époque, mais qui paraît être une constante chez lui puisqu'on en retrouve des exemples dans ses traductions : l'emploi du subjonctif présent après *comme*. Le plus souvent la construction est précédée d'une conjonction<sup>3</sup> :

Et comme nous ayons le verbe *munir* reçu en notre langue autant bien que *garnir* : nous dirons correctement *munitions*. (Hausmann 1980b : 103)

mais comme la terre n'ait point de parole, ni d'ouïe, elle ne pourra pas dire *je suis labourée*. (Hausmann 1980b : 66)

Or, comme en tous langages il soit nécessaire que le propos soit tenu par quelqu'un à quelqu'un présent de soi-même ou de celui à qui il parle ou bien d'un tiers. (Hausmann 1980b : 49)

Mais on relève aussi les exemples en tête de chapitre :

Comme il soit certain que pour la commune nécessité de la vie et conservation des hommes en une paix, union et accord perdurables, la connaissance de raison et d'un devoir en l'observance d'une justice et égalité mutuelle soit principalement nécessaire et commode, nature ne nous a point avantagés d'un moyen plus aisé que de la parole, pour par une plus facile doctrine y parvenir. (Hausmann 1980b : 5)

---

1 La publication de la grammaire et celle deux ans auparavant de la traduction du *Menteur de Lucien* relancent la controverse sur l'orthographe. Autour de 1550, les échanges sont nombreux entre Louis Meigret et ses contradicteurs, Peletier et Guillaume des Autels notamment. Sur la chronologie de ce débat, voir Hausmann (1980a).

2 Meigret ne recourt à aucune marque typographique pour signaler les exemples. La présentation est dense, ménageant peu de paragraphes.

3 Le texte de Meigret (1550) est cité d'après l'édition modernisée de Franz Josef Hausmann (1980b). Ce dernier a toutefois conservé l'orthographe de Meigret pour les exemples.

Ferdinand Brunot (1905-1953 : II, 448-449) signalait la construction dans les propositions causales et dans les propositions temporelles :

Propositions causales. [...] On trouve aussi le subjonctif même si l'idée est positive après *comme* ; la forme l'emporte ici sur l'idée : *comme il y ayt maintes choses en la philosophie* (Meigret, *De Off.*, Cic., 4) *comme en divisant ce soit un bien grand vice* (*Id.*, *ib.*, 8) [...] Dans les propositions temporelles, quand la conjonction est *comme*, le subjonctif demeure commun : *comme les signes et prognostiques des hosties ne se monstrassent point propices* (Amyot, *Oeuv. Mor.*, 377 r°D).

Georges Gougenheim (1974 : 133) relève également la construction, et l'explique par une allégeance au latin :

Le subjonctif est fréquent avec la conjonction *comme*. C'est un latinisme résultant d'une fausse étymologie de *comme*, qu'on rattachait au *cum*, alors qu'en réalité il vient de *quomodo*. *Le lendemain, comme les tribuns du peuple le tirassent en jugement, et proposassent leur accusation contre luy, il pria Ciceron de le vouloir patiemment ouir* (Amyot, *Cicéron*, 9).

Les ouvrages postérieurs ne fournissent pas d'analyse plus détaillée, certains ne ménagent plus la distinction fondamentale opérée par Brunot entre causales et temporelles :

Par un latinisme qui est une erreur d'étymologie, on fait remonter *comme* à *cum* alors que la conjonction est issue de *quomodo*. *Comme les signes et prognostiques des hosties ne se montrassent point propices* (Amyot, *œuvres morales*, cité par Brunot 1905-1953 : II, 449)<sup>1</sup>.

*comme* temporel causal est suivi de l'indicatif mais fréquemment aussi à l'imitation du latin de l'imparfait du subjonctif : *Mais comme ils eussent commencé cette besoigne, la conduisans droit au pavillon de Pajazet et finalement fussent venus à faire jour, ils furent aperceuz et saisis* (B. de Vigenère, *L'Histoire de la décadence*, III, 13, p. 211)<sup>2</sup>.

En dépit de nombreuses attestations, le tour reste minoritaire et ne se maintient pas au-delà de cette période. Nathalie Fournier (1998a : 356) le mentionne encore pour la langue du XVII<sup>e</sup> siècle : « on trouve parfois *comme* suivi du subjonctif, par un latinisme qui avait été très en vigueur au XVI<sup>e</sup> siècle et qui est en voie de disparition ».

Parmi les auteurs cités dans les passages consacrés à l'histoire de la langue, Amyot vient en bonne place. Brunot on l'a vu cite également Meigret, mais c'est à sa traduction du *De Officiis* de Cicéron qu'il fait référence et non à sa grammaire. Meigret, marginal par cet usage au sein de notre corpus des grammaires de la Renaissance (Colombat, Fournier et Ayres-Bennett 2011), serait donc à ranger parmi les auteurs latinisants, ce qui ne manque pas de sel pour une grammaire qui milite pour la dignité du français. Mais après tout, on sait que Meigret est un grand traducteur, que sa grammaire elle-même est en bien des endroits une traduction de Priscien (Colombat 2013). Ce latinisme — si latinisme il y a — est un tour qu'il emploie régulièrement, qui le singularise, mais il ne le revendique pas et ne le commente pas lorsqu'il envisage les modes ou les conjonctions. Tout au plus note-t-on l'exemple suivant :

Le subjonctif emprunte pour le premier de ses présents le futur de l'optatif: aussi fait-il ses deux présents sans rien immuer, exemple *come j'aye bon droęt ne seroę je pas bien fol de le qitter*. (Hausmann 1980b : 100)

Quel statut donner à ce tour ? Notons d'abord que ce latinisme-là n'est pas une importation à l'antique née d'un cerveau humaniste, il apparaît en français certes sous l'influence du latin mais bien avant le XVI<sup>e</sup> siècle, relevé par Gérard Moignet dans « les textes influencés par le latin ». Observons en outre, à la suite de Brunot, que Meigret emploie le présent et non l'imparfait après *comme*. Ce qui doit nous orienter vers une autre source que la prose narrative. Douglas Kibbee

1 Fragonard et Kotler (1994 : 34).

2 Lardon et Thomine (2009 : 246).

(2010) apporte peut-être la clé décisive. Parmi les textes qu'il situe à l'aube du prescriptivisme figure le formulaire de Morchesne où on lit la recommandation suivante :

*Item nota que après les lettres de l'adjournement incorporees en l'executoire doit estre mis nous adjournons par i entre n et o ou meuf conjunctif et non pas nous adjournons en temps present en l'indicatif*

*Note.* Morchesne prescrit dans son nota d'utiliser le subjonctif après « comme », parallèle du latin *cum*, introduisant l'exposé des actes. C'est de fait la règle à la chancellerie royale, comme presque partout dans le formulaire de Morchesne (« comme ... il soit », « comme ils aient »). La nécessité de la rappeler, comme certains écarts relevés ailleurs dans le manuscrit, la totale confusion introduite ici même par le copiste semblent montrer que hormis dans certaines expressions stéréotypées, la tendance était toutefois à l'introduction de l'indicatif, qui a fini par l'emporter en français moderne. (Guyotjeannin et Lusignan 2005 : 180)

Sur ce point, l'arbitrage de Meigret va donc à l'encontre des tendances déjà à l'œuvre en français. Il semble se prononcer en faveur d'un tour figé, typique du langage des juristes, du « style de notaire » que critiqueront les grammairiens du siècle suivant<sup>1</sup>. Cela pourrait expliquer certaines options terminologiques (comme le recours singulier au mot *clause*), cela replace surtout son entreprise dans la recherche d'un standard et renvoie au contexte juridique de la normalisation du français. C'est le point sur lequel insiste Douglas Kibbee : Meigret œuvre aussi à la « création d'une langue juridique stable »,

la mise en règles de la langue française et sa stabilité s'avèrent ainsi plus importantes pour la justice que pour la littérature ou même pour les imprimeurs [...]. L'exigence de la transformation de la langue de la justice du latin au français et la nécessité de conférer à la nouvelle langue une compréhensibilité égale dans tout le royaume sont des facteurs qui nous aident à comprendre les choix effectués par Louis Meigret. (Kibbee 2003 : 73-74)

De quelle conséquence sont ces singularités sur l'histoire de la langue ? Sans doute aucune puisque la grammaire de Meigret, réputée illisible, a connu peu de succès. Elle ne fait pas partie de ces grammaires conçues pour être récitées par cœur. Néanmoins, réfléchir sur la syntaxe de Meigret permet de comprendre son projet linguistique, un peu plus complexe finalement que celui qui aurait simplement consisté à décrire la langue pour le bénéfice des étrangers. Cette dernière remarque renvoie à une autre difficulté pour appréhender ce domaine : l'extrême diversité des ouvrages, la variété des contextes de publication et de réception, et donc la complexité de leur rôle dans l'histoire de la langue.

#### 4. Conclusion

Les grammaires sont des textes, soumis à des contraintes particulières, qui peuvent être lus et étudiés au même titre que les grands textes retenus pour l'étude de la langue. Pour l'historien de la grammaire, s'intéresser à la langue du grammairien, c'est considérer que la manière d'écrire est déjà un discours sur la langue, dont la compréhension suppose une ouverture vers d'autres corpus que celui des grammaires, de manière à reconstituer l'univers linguistique de l'auteur. Pour l'historien du français, la langue des grammairiens peut être reçue sinon comme un élément de « régulation consciente » (Aurox 1980 : 9), du moins comme un témoignage pertinent renseignant sur l'usage et le sentiment des locuteurs.

---

1 Voir par exemple Chiflet (1659 : 135).

### 35. Le bel ordre de Laurent Chiflet

article paru dans Julie Lefebvre, Jacqueline Léon, Christian Puech (éd.), *Colloque SHESL-HTL 2013. Écriture(s) et représentations du langage et des langues*, Dossiers HEL, 9, 2014.  
[En ligne : <https://shesl.org/index.php/dossier9-ecritures-et-representations/>].

Dans quelle mesure la prise en compte des propriétés des espaces graphiques fait-elle partie de la description linguistique ? Cette question nous ramène opportunément à l'aspect matériel des grammaires. Comme le rappelle Jean Hébrard

l'objet qui se donne à lire n'est pas qu'un texte : entre la rédaction du manuscrit et les lectures qu'on fait d'un livre s'intercalent des interventions qui assurent au moins autant que la mise en mots ou la mise en texte l'accessibilité du produit. Que ce travail relève plus de l'éditeur ou de l'imprimeur que de l'auteur n'en diminue pas l'importance [...]. (Hébrard 1983, p. 70)

L'importance de ce travail est telle justement que l'on peut se demander si certains paramètres liés aux pratiques de réception ne sont pas pris en compte dès le moment de la rédaction. C'est à mon sens le cas pour Laurent Chiflet<sup>1</sup>. Pour lui, une grammaire est un livre. Dans sa préface, il évoque les Grammairiens qui « courent par les mains des curieux », ou encore ceux « qui liront cette grammaire » : de telles formules font référence à l'objet que le lecteur tient dans ses mains, manipule, et découvre à travers une couverture et un titre. La grammaire de Chiflet est donc un livre, il s'intitule : *Essay d'une parfaite grammaire* (voir ci-dessous Figure 1). Le mot *Essay* est légèrement plus grand que le mot *grammaire*, ces proportions – que ne respecteront pas toujours les rééditions ultérieures – s'accordent exactement avec les premières lignes de la préface :

Mon Lecteur; ie ne me donne pas la vanité de vous promettre vne Parfaite Grammaire: seulement ie fay profession d'en donner vn Essay. (Chiflet 1659, préface non paginée)

Le titre complet élucide en partie le qualificatif *parfaite* : il annonce un programme de description exhaustive, le tout mis « en bel ordre ». En quoi consiste cet ordre ? Par quels moyens graphiques est-il rendu sensible au lecteur ?

---

<sup>1</sup> Chiflet, Laurent, 1659, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques van Meurs. Sauf indication contraire, les images et citations correspondent à l'édition de 1659.

E S S A Y  
D'UNE PARFAITE  
GRAMMAIRE  
DE LA LANGVE  
FRANÇOISE

Ou le Lecteur trouuera, en bel ordre, tout ce  
qui est de plus nécessaire, de plus curieux, &  
de plus elegant, en la Pureté, en l'Ortho-  
graphe, & en la Prononciation de cette  
Langue.

Par le R. P. LAURENT CHIFLET  
de la Compagnie de IESVS.



À ANVERS,  
Chez IACQUES VAN MEVRS.  
L'AN M. DC. LIX.

Figure 1. Page de titre

## 1. Description : mise en page et outillage de l'Essay

Le « bel ordre » de l'Essay s'expose dès l'abord dans une *table* qui est située immédiatement après la préface.

T A B L E  
DES CHAPITRES  
ET DES SECTIONS.  
DE LA PREMIERE PARTIE.

CHAPI- **T** Explication des termes de la  
TRE I. **G** Grammaire. pag. 1  
De la Prononciation, qui est  
enuoyée au premier Traité de la Seconde  
Partie. p. 6  
CHAPITRE 2. Des Noms & des Articles.  
pag. 7  
SECTION 1. Des différentes especes des Noms,  
& particulièrement des Comparatifs p. 7  
SECT. 2. De l'Article, & de la Declinaison  
des Noms. p. 10  
SECT. 3. Regles de l'usage des Articles, le De-  
fini & l'Indefini. p. 14  
SECT. 4. La Formation des Noms Pluriers.  
p. 18

SECT.

Langue Française. p. 139  
SECT. 5. Quelque Syntaxes, qui ne suivent pas  
les regles ordinaires. p. 145  
SECT. 6. Les perfections du Stile, & ses diffé-  
rences. p. 147  
SECT. 7. La maniere d'enseigner & d'appren-  
dre la Langue Française. p. 151  
Addition particuliere pour les Flamands. p. 156

T A B L E  
DES TRAITÉZ  
DE LA SECONDE PARTIE.

**P**remier Traité. De la Prononciation, &  
de l'Orthographe. p. 165  
SECTION 1. Avis sur l'Orthographe. p. 166  
SECT. 2. Regles generales de la Prononcia-  
tion. p. 170  
SECT. 3. La Prononciation des Voyelles, &  
l'Usage des trois Accents. p. 172  
Des Voyelles longues, & des brèves n. 3.  
Des trois Accents n. 4.

Pro-

Figures 2 (Début de la table des matières) et 3 (Début de la table des traités)

Cette table présente les principales unités du discours, dans l'ordre de son déroulement. Chaque ligne est associée à une pagination ; le numéro de la page est en général aligné à droite, ce qui facilite le repérage. Plusieurs niveaux apparaissent dans la table : la grammaire se divise en *parties, chapitres, traités, sections*. Le lecteur peut donc à l'aide de cet outil embrasser du regard l'organisation générale de l'ouvrage, mais aussi circuler dans le livre. Sans être une innovation, la table des matières ne correspond pas à cette époque à une pratique installée : toutes les grammaires n'en possèdent pas, du moins pas dans une présentation aussi hiérarchisée. La grammaire de Oudin, par exemple, présente toutes les matières sur un même niveau. Quant à la « table des principales matières qui figurent dans [la] *Nouvelle méthode* » d'Irson, il s'agit en réalité d'une table alphabétique.

Si on la lit attentivement, on constate que la table des matières de l'*Essay* annonce discrètement une subdivision supplémentaire : la numérotation des alinéas. Il s'agit d'une entrée directe dans le texte, lequel est composé de paragraphes numérotés. Cette technique est ancienne. Henri-Jean Martin en a décrit le fonctionnement pour certaines éditions de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Ce mode de fragmentation en paragraphe numérotés « correspondait au désir éprouvé par les éditeurs de souligner le caractère 'classique' de cet ouvrage, de lui donner en quelque sorte le statut d'un cinquième évangile, et de fournir aux théologiens qui voulaient le citer un système de références clair » (Martin 2000, p. 391). La même technique apparaît dans les livres d'exercices spirituels, inspirés d'Ignace de Loyola : « le début de chaque exercice est nettement indiqué, chacun d'entre eux est subdivisé selon chacun des actes dont il se compose. Enfin des annotations ajoutent toutes les précisions que l'auteur juge utiles » (Martin 2000, p. 380). Comme le souligne Henri-Jean Martin, Ignace de Loyola « conçut ainsi non un livre à laisser lire mais un guide confié à un directeur de conscience afin qu'il le fasse suivre à des fidèles désireux de choisir la voie qui leur conviendrait le mieux pour servir Dieu » (Martin 2000, p. 379). Cette démarche ne semble pas tout à fait étrangère à l'esprit de cette grammaire, elle-même conçue pour être modulée à plaisir, selon les besoins du lecteur, et selon les conseils de son maître de langue.

en *al* & en *ail*, le changent en *aux*, au pluriel : comme, le *cheual*, les *cheuaux*; l'*arcenal*, les *arcenaux*; l'*esmail*, les *esmaux*; le *travail*, les *travaux* &c. A la referue de ceux cy, qui suiuent la regle commune, ajoutant seulement l'*s* à leur singulier: Les *bais*, les *cals*, les *bocals*, *nauals*, *fatals*, les *mails*, les *palemails*, les *bercails*, les *poitrails*, les *attirails*, les *euentails*, les *ferrails*. *Bestail* & *Destail*, n'ont point de pluriel.

La 3. Les singuliers terminent en *é*, forment leurs pluriels en *ez*: comme, *La verité*, les *veritez*: *il est aimé*, ils *sont aimez*.

La 4. Les noms terminent en *au* & en *eu*, ajoutent au pluriel *vn x*: comme, le *bateau*, les *bateaux*; le *jeu*, les *jeux* &c.

La 5. Remarquez ces pluriels, qui ont de l'irregularité en leur formation. Le *ciel*, les *cieux*; mais on dit, *deux ciels-de-lit*, *deux arc-en-ciels*. La *loy*, les *loix*; l'*œil*, les *yeux*; le *gentil-homme*, les *gentils-hommes*; le *cheureuil*, les *cheureux*; le *genouil*, les *genoux*; le *verrouil*, les *verroux*. On dit aussi, *Vn pseaume penitenciel*, les *pseaumes penitenciaux*: *vn Vniuersel de Logique*, les *cinq Vniuersaux*.

La 6. Les Noms Numeraux ne changent rien au pluriel : comme, *il y a trois quatre en vn douze*. *Deux mille hommes*: & non pas, *Deux milles hommes*. Il en faut excepter ceux cy. 1. *Vn* & *vne*: comme, les *vns*, ou les *vnes*, *pleurent*, les *autres rient*. 2. *Vingt*, deuant les substantifs: *Quatre vingts hommes*. Prononcez, *Quatre uin-zommes*. 3. *Cent*, deuant les substantifs: cōme, *Deux cents hommes*. Prononcez, *Deux çan-zommes*. 4. *Deux milliers* & *deux millions*. 5. *Vn mille de chemin*, *deux milles*, *trois milles de chemin*.

La 2. est, que sur la nuit, nombrant & confrontant les marques, ou poinçts des lignes, la premiere desquelles se raporte au premier examen. & la seconde au second, qu'il remarque s'il y a quelque amendement d'un Examen à l'autre.

La 3. est, qu'il confronte l'examen du second iour, avec celui du iour precedent, remarquant s'il y a quelque amendement.

La 4. est, qu'ayant confronté les Examens de deux semaines par ensemble, qu'il considere de près d'où vient qu'il a si peu ou point auancé.

Il faut aussi noter, que la premiere ligne sus-mise plus longue, marque le premier Examen du Dimanche, l'autre plus courte celui du soir, & ainsi des autres qui vont toujours s'accourcissant, attendu qu'il est raisonnable que le nombre de nos fautes s'amointrisse & diminue de iour en autre.

I. C.  
EX A-

Figures 4 & 5 (une page de la grammaire de Chiflet vs une page des *Exercices spirituels*)

La présentation adoptée par *l'Essay* a donc des conséquences pratiques : le livre est doté d'un système de référencement autonome, indépendant de la pagination. Ce sous-découpage, sans avoir forcément vocation à faire de cette grammaire un ouvrage de référence, facilite la circulation dans le livre, grâce à des indications du type :

Voyez-en la regle dans le Chapitre 2. section 3. n. 7. (Chiflet 1659, p. 47).

Chiflet n'est ni le premier, ni le seul, à proposer au lecteur de se reporter à un autre endroit de son ouvrage. On peut en trouver un exemple chez Irson :

Et ainsi de plusieurs autres mots de cette mesme nature, qui empruntent vne partie de leur signification de la force des Prépositions que j'ay examinées cy-dessus liure I. p. 82. & 83. (Irson 1662, p. 214)

Chiflet se distingue toutefois de ses prédécesseurs par la prolifération et par la précision de ces renvois. Un relevé opéré grâce aux outils de recherche proposés par la base Garnier<sup>1</sup> montre ainsi que sur 60 occurrences de la forme *Voyez*, 31 concernent un renvoi interne associé à une référence précise : chapitre, section, alinéa.

Ce système, outre qu'il confère à l'ouvrage une grande maniabilité, façonne la mise en page et contribue ainsi au climat du livre pour un lecteur familier des livres de piété, notamment ceux

1 Colombat, Bernard, Fournier, Jean-Marie, Ayres-Bennett, Wendy (dir.) (2011) *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.)*, Garnier.

diffusés par la Compagnie de Jésus, à laquelle appartenait Chiflet, et à laquelle était liée également la maison van Meurs. Le principe de la subdivision en alinéa organise le livre mais a aussi des implications sur la « spatialisation du message » (Hébrard 1983, p. 70). Une page de la grammaire de Chiflet (voir figure 6) guide le regard en travaillant sur les blancs et les alternances typographiques. La mise en page respecte les hiérarchies annoncées dans la table : les titres des chapitres et des sections sont mis en évidence par le centrage, la force des caractères, les blancs. L'usage de l'italique facilite le repérage des exemples et des notions importantes faisant l'objet d'une définition. Le travail sur le blanc et l'alignement permet aussi de créer un rythme visuel (voir figure 7), et peut-être de mettre en place un support favorable à une mémorisation visuelle. La division en paragraphes numérotés contribue fortement à structurer la page. D'abord par la fragmentation de la masse textuelle que cela implique. Par ailleurs, certains alinéas sont isolés, comme des sections à part entière. Ainsi dans les pages 235 à 237 (voir ci-dessous figures 8 et 9), les paragraphes 13 et 14 sont tirés de l'enchaînement linéaire et placés en titre, ce qui permet de reprendre une nouvelle numérotation sous la nouvelle section. A l'ordre indiqué par la numérotation continue se superpose une hiérarchie, relative à l'importance de la question traitée. Celle-là est indiquée par la typographie. Les deux modes d'organisation ne fonctionnent pas de manière parallèle. La position dans la série numérique n'indique pas forcément l'importance d'une question, laquelle peut en revanche être marquée par la mise en évidence typographique.

Ch.II. Les Noms, & les Articles. 7  
 CHAPITRE DEVZIEME.

Des Noms, & des Articles.

SECTION PREMIERE.

*Des différentes especes des Noms, particulièrement des Comparatifs.*

1. **T**ous les Noms sont *Substantifs* ou *Adjectifs*. Le Nom *Substantif* est celuy, qui signifie certaine chose déterminée : bien qu'il soit tout seul, & sans l'aide d'aucun *Adiectif*: comme, *Soleil, lune, homme, roy* &c. Le Nom *Adjectif*, est celui qui estant ajouté au *Substantif*, signifie les qualitez, bonnes, mauvaises, indifferentes: comme, *sain, malade, grand, petit, blanc, noir, vertueux, vicieux* &c. L'*Adiectif* est commun à plusieurs *Substantifs*: comme, *grand Roy, grand orateur, grande montagne* &c.
2. De ces *Substantifs*, les vns s'appellent *Noms Propres*, qui marquent vne personne ou vne chose particuliere, pour la distinguer des autres: comme, *Pierre, Jean, Michel* &c. Ainsi est-il des noms propres qu'on impose aux chiens, aux planettes entre les autres &c. Les autres s'appellent *Noms Appellatifs*, qui sont communs à plusieurs de la mesme espece: *Ange, Homme, Roy, Soldat* &c.
3. Voila desja deux diuisions fort nécessaires des Noms, en *Substantifs* & en *Adiectifs*; & des *Substantifs*, en *Noms Propres*, & en *Noms Appellatifs*. En voicy encore d'autres qu'il faut sçauoir. Les Noms, soit *Substantifs* ou *Adiectifs*, se diuisent en *Noms Masculins*, & *Noms Feminins*. Les *Masculins* sont ceux qui ont l'*Article*

A 4 Masculin

De la Grammaire. 175

- En tous les *age*: comme, *couvrage, orage, enrage* &c. Excepté, *âge, plage, page* de liure, *image, adage, suffrage, naufrage, presage*.
- En tous les *ache*: comme *vache, sache, cache* &c. Excepté, *rafche, fache, lasche, masche*.
- En tous les *agne*: comme, *montagne*. Excepté, *gagne*.
- En tous les *ape*: comme, *attrape*. Excepté, *rape*.
- En tous les *aque*: comme, *attaque*. Excepté *cloaque, opaque, vague*.
- En *abre*: comme, *cabre, delabre*. Excepté *cimabre*.
- En *abre*: comme, *massacre, nacte*. Excepté, *simulacre, diacre, pouacre*, c'est à dire, vilain.
- En *adre*, *esquadre* est *longiladre* & *madre*, *briefs*.
- En *ate* il est *brief*: comme, *abbate*. Excepté *paste, haste, gaste*: parce qu'il y a vne s muette.
- En *ae* les Verbes ont l'*a* brief: il *braue, il laue, il graue, il paue* &c. Excepté, *il encaue son vin*. Mais les nouns ont l'*a* long: *braue, graue, haue, suaué, caue, otaue* &c. Excepté, *de la baue*.
10. L'*A* est long aux mots terminez en *ale, able, actes* sans exception.
- En *ide*: comme, *barrisade*. Excepté, *malade, salade, fade*.
- En *ame*: comme, *flame*. Excepté, *dame, bigame*: & ces Verbes, *affame, entame*: & tous les Pluriers des preterits, *nous aimames, nous aimames* &c.
- En *ane*: comme, *abane*. Excepté, *chisane, glane, fane, trepane*.
- En *are*: comme, *auare*. Excepté, *il egare, il desmarezil pare*, & les compolez, *separe, prepare, compare*, &c.
- En *atre*: comme, *theatre*. Excepté, *quatre, battre*, & les compolez.
- En *afe*, ou *aze*: comme, *vase*. Excepté, *il embrase*.

En

Figures 6 et 7

nez en e féminin. Les noms de femelles entre les animaux, font aussi féminins : comme, *vne jument, vne vache, vne biche, vne truie* &c.

10. Les noms des vertus font féminins : comme, *la foy, la charité, la force* &c.

### La Regle Generale du genre des substantifs, ayant esgard à leurs terminaisons.

11. Ces regles estant præsuffocées, en voicy vne generale pour tout le reste des substantifs.

Tous les substantifs terminez en e féminin, font féminins.

Tous les autres, qui ont des terminaisons masculines, font masculins. Cette regle s'applique infailliblement aux noms des royaumes & des Prouinces: comme, *la Pologne, la France, la Bauiere* &c. *Le Peru, le Languedoc, le Palatinat, le Brabant* &c. Et aux noms de lettres, où l'on dit, *vn a, vn b* &c. Mais on dit *vne f, vne b, vne l, m, n, r, s*. Parce qu'on les appelle, *effe, ache, elle, eme, ene, erre, effe*.

12. Cette regle generale a deux parties, qu'il faut traiter l'une après l'autre, pour en l'auoir les exceptions.

### 13. Les Substantifs féminins, qui ont la terminaison masculine.

1. Tous ceux qui font compris cy-dessus, dans les n. 9. & 10. comme, *lunon, Marion, la foy* &c.

2. Tous les substantifs terminez en *tié*: comme, *pitie* &c.

3. Tous les substantifs terminez en *té*. Excepté, *coffe, passé, traité*: & ceux qui conuenient aux hommes, selon le n. 9. comme, *vn Appointé, vn Deputé* &c. *Comté, Duché, Euesché, Archeuesché*, font du genre commun: mais plus souuent du masculin.

4. Tous les substantifs terminez en *gion*: comme, *religion, legion* &c.

5. En *nion*: comme, *opinion, vnion* &c.

6. En *son, tion, & xion*: comme, *conuersion, occasion, passion, action, portion, fluxion* &c. Excepté, *vn bastion*.

7. En *ison*: comme, *guerison, prison* &c. Excepté, *tison, horizon, artisan*.

8. En *aïson*: comme, *maïson, raïson* &c.

9. En *oison*: comme, *uoison, paismaïson*. Excepté, *oyson, & poison*, qui est tousjours masculin.

10. En *eur*: comme, *peur, fleur, valeur, erreur*, qui est maintenant tousjours féminin &c. Excepté les noms que l'on voit euidentement conuenir aux hommes; comme, *tailleur, trompeur* &c. Et ceux cy, *chœur, cœur, labeur, heur, bonheur, malheur*, & *pleurs*, qui ne se dit

## Figures 8 et 9

L'organisation visuelle de l'information est encore assurée par des tableaux, ce qui est devenu, déjà du temps de Chiflet, la routine pour les déclinaisons et la conjugaison. Notons d'emblée qu'afficher un tableau de déclinaison reste en soi une option linguistique forte. Ces tableaux ne sont pas particulièrement remarquables par leur disposition ou leur clarté. Pour les conjugaisons, c'est une présentation en ligne, plutôt qu'en colonne, qui est adoptée. Enfin l'information peut apparaître sous la forme de listes alphabétiques. Ces listes sont repérables par l'aspect compact de la page. Lorsque Chiflet recourt à cette présentation, en la désignant par le mot *liste* ou *table* (dans son vocabulaire les deux mots sont interchangeable) c'est pour indiquer qu'il aborde un résidu non réductible aux règles<sup>1</sup> :

Voicy maintenant la liste du reste des masculins, qui ont la terminaison feminine. (p. 238)

Voicy la liste des autres: (p. 118)

Voicy vne liste du reste des Substantifs féminins, qui ont la terminaison masculine (p. 237)

Maintenant il faut dresser vne table de ceux qui restent, ainsi que ie l'ay fait des Substantifs féminins (p. 238)

Pour le lecteur la *liste* est un outil d'apprentissage, ce qui explique que la table des matières renvoie directement à certaines d'entre elles sans que cela corresponde dans le texte à une section clairement individualisée.

1 Sur la liste dans la grammaire de Chiflet voir Delasalle & Mazières 2002.

<p><b>SECT. 7. La Prononciation des consonnes finales deuant les Voyelles. S'il faut escrire &amp; prononcer Plurier, ou Plutiel.</b> p.204</p> <p><b>SECT. 8. La Prononciation des consonnes, au commencement &amp; au milieu des mots.</b> p.215</p> <p><b>Liste des mots commencez par l'h aspirée.</b> p.216</p> <p><b>Liste des mots, où l's est prononcée.</b> p.218</p> <p><b>Deuxieme Traité. Du Genre des Noms Substantifs.</b> p.220</p> <p><b>Liste des Substantifs feminins, qui ont la terminaison masculine.</b> p.229</p> <p><b>Liste des Substantifs masculins, qui ont la terminaison feminine.</b> p.230</p> <p><b>Troisieme Traité. Quels Adiectifs doivent estre mis deuant ou après les Substantifs.</b> p.240</p>	<p style="text-align: right;"><i>De la Grammaire.</i> 221</p> <p><i>Phuile, l'hermite, l'huysire, l'herbe &amp;c.</i> qui ont vne h muettez quoy-qu'au latin. <i>oleum, eremita, ostreum, ebolou,</i> il n'y ait point d'aspiration.</p> <p>19. Voicy vne liste des mots qui commencent par l'h confone ou aspirée : mais ie n'y mets pas des mots barbares &amp; inuitez, comme ont fait quelques Grammairiens; par exemple, <i>hair,</i> c'est à dire, en vieux Gaulois, alegreffe &amp; promptitude: <i>hasé</i> c'est à dire lallé, ennuyé : &amp; autres semblables vieilles friperies.</p> <p><i>Ha, hache, hauber, hasou, hagard, haillon, haine, hameux, hair, haine de cilice ; halebarde, halebran, petit canard sauuage; hôte du soleil, haler, haïe, hales, lieu de marché, couuert en haut; halecrot, cuicasse legere, haleter, halier, hameau, hampe, manche de halebarde, ou poitrine de cerf; hanelle, hanelant, espece d'herbe; hameton, hanair, ou henuir, haussifement, hante de halebarde, ie meisme que hampe ; happer, happeourde, haquenée, haquet, charrette à deux roues; harangue, haranguer, haranguer, haras, harasser, harceler, harcelleur, hardé, troupe de bestes sauuages: comme de cerfs, de sangliers &amp;c. harde, troquet dentées contre dentées; hardes, bagage; hardi, hardiest, hardiment, harog, harogete, harognex, harior, sorte de viande; haridelle, hariger, flageolet, harnacher, harnachement, harnisje cty de hard : harpe, harpie, harper, harpen,</i></p>
<p>Figure 10 (table des traités) et 11 (« liste des mots qui commencent par l'h consone »)</p>	

Ces indications sont toutefois erronées : aucune liste ne figure à la page qui est indiquée dans la table. La « liste des mots commençant par l'h aspirée » figure ainsi à la page 221 (voir figure 11).

La grammaire de Chiflet ne propose donc pas d'innovation technique mais l'exploitation combinée d'outils déjà éprouvés. Cet outillage complexe assure la mise en place d'un ordre multiple : au-delà du déroulement continu du discours que la table des matières donne à voir, la fragmentation du texte et la numérotation des alinéas offre au lecteur les moyens de circuler dans le livre. Ce système formalise les rapports entre la page et le livre, entre la partie et le tout.

## 2. Attribution. Auteur et imprimeur

Les propriétés remarquables de ce support sont *a priori* imputables à l'imprimeur autant qu'à l'auteur lui-même. Les historiens du livre rappellent en effet que « les décisions quant à la mise en texte des œuvres appartiennent aux maîtres imprimeurs, aux correcteurs et aux compositeurs tout autant qu'aux auteurs eux-mêmes. Ce qui revient à rappeler que les auteurs n'écrivent pas des livres » (Chartier 2001, p. 1028). Du côté des auteurs, cette nécessaire délégation suscite en général la défiance, qu'ils expriment dans leur préface. Ils se déchargent en partie sur l'imprimeur des distorsions qui pourraient survenir entre la forme et le contenu de leur discours. Ainsi Vaugelas met en garde son lecteur :

S'il se trouue qu'en cét Ouurage l'Auther n'obserue pas tousjours ses propres Remarques, il declare que c'est sa faute ou celle de l'Imprimeur, & qu'il s'en faut tenir à la Remarque, & non pas à la façon dont l'Auther en aura vsé contre sa Remarque, ou dont l'Imprimeur aura corrompu la copie. (Vaugelas 1647)

Quant à Chiflet, s'il formule de semblables réserves à la fin de sa grammaire, il entend tout de même assumer son devoir d'exemplarité.

De ma part, ie confesse ingenuement, qu'en mes œuvres, que i'ay données au public, auant que ie commençasse de trauailler à cette Grammaire, i'ay failli, aussi bien que les autres, aux politesses de quelques Obseruations que i'ay icy couchées: sans mettre en compte ce qui arriue presque tousjours, que les Imprimeurs m'y ont aidé, par leur negligence, ou par leur caprice. Mais i'espere qu'à l'auenir mes nouvelles productions, qui sortiront en lumiere, & celles que l'on remettra sous la presse, dez cette année 1658. paroîtront au iour avec plus d'exactitude: afin qu'on n'ait pas l'occasion de me reprocher, que ie ne garde pas moy-mesme ce que i'enseigne aux autres. (p. 247)

C'est dire l'attention particulière qu'il devait porter à la version finale, imprimée, publique, de sa grammaire. Or il meurt en juillet 1658, plusieurs mois avant la publication. Sa famille veille cependant au devenir de cette œuvre confiée à l'imprimeur Van Meurs. B. de Vrégille, à qui l'on doit une notice biographique très complète, signale que « dès le 15 août, son frère Jean-Jacques s'était informé auprès du Père Jean Bolland de l'état d'avancement de l'impression de ce livre » :

Au reste, je supplie le Rd Père Bollandus (de voir) en quel estat est l'impression de la Grammaire Françoisse de feu mon bon frère le P. Laurent et savoir si Mr Meurse en poursuit l'impression, auquel cas il faudra garder soigneusement les feuilles originelles, pour dresser un *errata* en cas qu'il y aye des fautes comme je ne doute pas, faute de bons correcteurs en la langue Françoisse. (Lettre adressée à G. Henschenius d'après Vrégille 2011, p. 426-427).

L'*errata* évoqué par le frère de l'auteur figure effectivement à la dernière page de l'édition de 1659, et les erreurs mentionnées seront prises en compte dans la réédition de 1664, toujours chez van Meurs à l'enseigne de la poule grasse.

Quelle part revient à cet imprimeur dans la conception physique de l'ouvrage ? On pourrait tout à fait éluder cette épineuse question : si l'on se place du point de vue de la réception, peu importe au fond à qui le lecteur est redevable de tel ou tel dispositif. Une telle indifférence agréera sans doute à ceux qui estiment que la place de l'auteur est toujours peu ou prou surestimée dans le processus d'élaboration du livre. Néanmoins, pour celui qui nous occupe, la phrase d'écriture a sans doute déterminé une grande part de la forme matérielle finale.

Celle-ci reste assez stable au fil des nombreuses rééditions, qui se prolongent jusqu'en 1722. Certaines procèdent bien sûr à des modifications : ainsi pour l'édition Gontier de 1691, *L'Essay* est devenu une *Nouvelle et Parfaite grammaire*, édition corrigée et augmentée d'une méthode abrégée de l'orthographe. Pour être spectaculaire, ces modifications interviennent en réalité à la marge, non dans la matière même du texte : ainsi la méthode d'orthographe est ajoutée à la fin de la grammaire, comme en annexe. Quant au titre, il entre en contradiction manifeste avec les premières lignes de la préface restée inchangée. D'une certaine manière cette dernière contrôle la page de titre, et opère un rapide démenti. La mise en page observée dans l'édition de 1659 est relativement stable. Il arrive même que certaines erreurs de numérotation soient reconduites d'une édition à l'autre : en 1659, on passe de 9 à 19 puis 11 (p. 236), la même erreur figure dans l'édition Bruxelles Lambert Marchant 1692 (p. 238). Inversement, la suppression dans l'édition Vleugart de 1688 de l'alinéa suivant :

3. Cela presupposé, voicy les regles generales du discernement des substantifs masculins & des feminins. (Chilfet 1659, p. 233)

ne peut passer inaperçue, puisqu'elle introduit une perturbation dans la numérotation : on passe de 2 à 4 (voir ci-dessous figure 12).

## T R A I T E' II.

*Du genre des Noms Substantifs.*

**I.** Il eust esté à souhaiter que les Dictionnaires François nous eussent relevé de la peine d'enseigner de quel genre sont les Noms Substantifs. Que leur eust-il cousté d'imiter en cela les Dictionnaires Latins, & les Grecs, qui ajoutent l'Article au Substantif, pour discerner de quel genre il est ? Ne pouvoient-ils pas mettre après les Substantifs une *m* ou une *f*, ou un *e*, pour donner à entendre, s'ils sont du genre Masculin, ou du Feminin, ou du commun ? Mais puis qu'ils ne l'ont pas fait, & que ce défaut m'impose la nécessité d'y remédier, nous traiterons cette matière avec ordre & clarté.

2. Nous appellons en Poësie, terminaison feminine celle de l'e Feminin, terrible, juste, &c. Toutes les autres terminations s'appellent masculines.

*Les Substantifs Masculins.*

4. Tous les noms propres des Anges, des Hommes, & des Dieux fabuleux, ont Masculins, comme Michel, Lucifer, *Pist.*

Figure 12 (Edition Vleugart, Paris, 1688)

Il semble donc que la numérotation des alinéas ait figé solidairement le texte et la mise en page, du fait notamment de la prolifération des renvois internes. Ces derniers interviennent dès la préface :

Vous en aurez de claires preuues, dans la Seconde Partie de cette Grammaire, au no. 24. de la septieme Section du Premier Traité; & au no. 2. du Troisieme Traité. (Chiflet 1659, préface)

Les renvois internes sont par ailleurs accompagnés d'indications relatives au déroulement du texte, grâce à des expressions comme *précédente*, *suivante*, *cy-dessus*, *plus bas* ce qui crée une articulation entre les deux ordres :

La premiere, que l'Autheur en deuoit excepter vne bonne vingtaine de mots, que vous pourrez voir, au n.6. de la Section precedente (Chiflet 1659, p. 212)

Mais cela se doit entendre selon la moderation de la Regle, que i'ay establee cy dessus, au n.2. (Chiflet 1659, p. 209)

Quant à l'article *la apostrophé*, voyez plus bas le n. 7. de ( Chiflet 1659, p. 177)

Voyez la Section suiivante, n. 8. 48. (Chiflet 1659, p. 185)

L'organisation générale du livre est donc pensée et exploitée au moment de l'écriture même. Il ne s'agit pas d'un ajout *a posteriori*, imputable à des acteurs agissant indépendamment du travail de l'auteur. Il faut ainsi supposer l'implication de ce dernier dans l'élaboration matérielle du texte, laquelle répond aux intentions pédagogiques et linguistiques de l'auteur.

### 3. Motivations

La grammaire de Chiflet manifeste une écriture soucieuse de la qualité et des modalités de la réception, ce qui d'ailleurs n'est pas étonnant pour un grammairien que l'on présente souvent - et surtout - comme un excellent pédagogue. Chiflet est un auteur soucieux de son lecteur, ou plutôt de ses lecteurs. Dans la préface, même s'il s'adresse à un lecteur (« mon lecteur »), Chiflet envisage « deux sortes de personnes, qui liront cette Grammaire: les vns qui sçauent desja la Langue, & n'ont besoin que de s'y perfectionner: les autres qui en veulent apprendre les Principes, tels que sont les étrangers ».

La table des matières mentionne « une adjonction particulière pour les Flamands », la section « de la manière d'apprendre et d'enseigner » s'adresse plutôt à un maître de langue. Le livre répond à la diversité du lectorat en adoptant une présentation qui autorise différents modes de lecture. La lecture *in extenso* est envisagée pour ceux qui « savent déjà la langue ». Ceux-là sont invités à lire « soigneusement d'un bout à l'autre ». Pour ces lecteurs, le discours doit obéir à une progression raisonnée, et respecter l'ordre déclaré dans la table des matières. Il faut aussi expliquer les distorsions qui pourraient survenir. Ainsi la table (« De la prononciation, qui est envoyée au premier Traité de la Seconde Partie »), comme le texte, portent la marque d'un déplacement dont l'auteur doit se justifier :

C'Estoit icy le lieu de parler de la Prononciation. Mais, comme c'est vne matiere de grande étendue, & qui doit estre traitée à l'aise, à cause de son importance; ie la renuoye à la Seconde Partie de cette Grammaire: afin que ie ne detienne pas si long temps le Lecteur curieux d'apprendre, qu'il ne puisse parcourir au plutost les plus necessaires principes de nostre langue, & arriuer en moins de temps aux Conjugaisons des Verbes, qui sont, à dire le vray, comme l'ame de tout le langage, & qu'il faut apprendre plus soigneusement que tout le reste. (Chiflet 1659, p. 6)

Ces lignes correspondent à l'image d'un lecteur soumis à la succession des pages, dont on doit ménager l'impatience. Chiflet reconnaît que la prononciation aurait dû être première, et dans le chapitre premier consacré à l'explication des termes de grammaires<sup>1</sup>, il suit cet ordre-là. Il y examine d'abord le mot dans sa matérialité (syllabes, lettres, voyelles, consonnes). Pourquoi le développement ne reprend-il pas cet ordre ? Il procède de même pour les deux autres traités qui constituent la seconde partie de la grammaire. L'auteur reconnaît que leur place est bien au sein de la première partie, juste avant la section neuvième :

Il restoit de parler du rang des Adjectifs, deuant ou après les Substantifs; & du genre des Noms Substantifs. Mais nous traiterons ces deux matieres, au second & au troisieme Traité de la Seconde Partie de cette Grammaire. (Chiflet 1659, p. 27)

---

1 Il s'agit là d'un rudiment déjà assez complet, qui ne demande qu'à se développer. En témoigne la présence prématurée d'exemples nombreux et surtout de listes (liste de prépositions, p. 6)

Ainsi la seconde partie est constituée d'excroissances, déplacées en fin d'ouvrage bien que l'auteur se soucie de leur attribuer une place précise au sein de la première partie. Ce déplacement – au moins pour la prononciation - est motivé par l'étendue de la matière à décrire. De fait, l'extraction et le traitement autonome aurait dû permettre de repartir sur l'échelon supérieur du découpage, au niveau du chapitre et non de la section. Or aucun des traités n'exploite cette possibilité : le discours est distribuée en sections, en alinéas numérotés, avec parfois une sous-numérotation lorsqu'un échelon supplémentaire est nécessaire. En somme chaque traité peut, sans interférence, être inséré dans la première partie, à la place indiquée par l'auteur.

D'un point de vue strictement pratique, cette relégation n'apporte rien. Quant à l'autre argument, relatif à l'impatience du lecteur, il est d'autant plus étonnant que le lecteur est plutôt invité à sauter les pages et à moduler son parcours : la préface encourage ainsi l'usager non francophone à aborder directement « les Declinaisons des Noms & des Articles; puis les Conjugaisons des Verbes; sans s'arrester aux Obseruations ». C'est la circulation dans l'œuvre qui est encouragée, circulation orientée par les renvois internes et par les instructions de l'auteur. Il est ainsi possible de recomposer sur un point précis un exposé complet, et de contourner les grandes divisions de l'ouvrage. Certaines sections fonctionnent comme des guides, pour un lecteur que cible le titre. Ainsi la section intitulée *La maniere d'enseigner & d'apprendre la Langue Françoisise* adressée à un maître de langue propose une progression pédagogique dans laquelle la prononciation retrouve sa place première, c'est-à-dire celle de pré-requis :

IL faut auant toute chose, que le Maistre enseigne à son disciple la façon de bien prononcer, en lisant avec luy p. 151).

Chiflet conseille cependant un apprentissage dynamique, qui avance sur tous les fronts simultanément.

Au premier jour, il faut aussi donner par escrit le Verbe auxiliaire *I'ay, tu as, il a, ou elle a &c.* afin que le disciple ait quelque chose à apprendre par cœur, à la maison, attendant le retour du Maistre (Chiflet 1659, p. 152)

Ce programme suppose de rebâtir une autre grammaire, suivant un ordre autre que celui prévu par la lecture linéaire :

Les conjugaisons estant bien apprises, il faut dire quelque chose des Noms, & de leurs Articles. (...) Les pronoms personnels auront desja esté appris avec les conjugaisons qu'ils accompagnent: *Ie, tu, il, & elle.* Ajoutez y quelques enseignements des autres: *Mon, ma, ton, ta, son, sa. Nostre, vostre, leur:* & pareillement de leurs pluriers. (...).

Puis vous ferez entendre grossierement ce qui est des Aduerbes: *comme, sagement, justement.* Deplus des Prepositions: *comme, deuant, après, sur, sous, dans, hors &c.* Et des Conjonctions: *comme, & ou, mais, veu que, puis-que &c.*

Le maître est invité à sélectionner les matières les plus importantes. Il approfondira les points avec plus de précision dans la dernière étape de la formation, lorsque la grammaire deviendra un adjoint de la lecture :

Après qu'il aura bien appris, il faut qu'il conserue ce qu'il sçait, en lisant tous les jours dans quelque bon liure. Mais afin que cette lecture lui soit fort vtile, il faudra l'enseigner à faire des reflexions sur, l'vsage des regles qu'il aura apprises. Par exemple, quand il rencontrera des Optatifs, lui en faire remarquer l'vsage. Et ainsi des autres regles de la Grammaire (p. 155)

À ce stade, la grammaire se prête à une lecture fragmentée, et sera consultée au gré de la discussion.

« L'adjonction particulière pour les Flamands » suit immédiatement cette section mais contient des préconisations adaptées au lectorat local, qui aurait été à l'origine de cette grammaire. Sont mentionnés l'ensemble des points dont l'apprentissage doit être accentué. Les renvois sont plus nombreux et plus précis que dans la section précédente :

Voyez cy-après, comment il les faut prononcer, en la Seconde Partie, Traité premier, Section 4. n. 16. (p. 157)

*Ils disoient, ils vouloient, ils parloient &c.* Les Dames croyent pour la plus part, que c'est vn beau langage à la mode: & c'est vne lourdisse de village. Dites, *ils disoient, ils vouloient, ils parloient &c.* mais sans faire aucunement sonner l'*n.* car ces pluriels se prononcent comme les singuliers; *il disoit, il vouloit, il parloit &c.* Voyez le Chap. 4. section 2. num. 4. (p. 157)

Voyez cy-dessus le Chapitre 4. sect. I. n.7. des Verbes Reciproques. (p. 158)

Le remede à cela est d'estudier soigneusement les Regles de l'usage de ces temps, & d'en former vn grand nombre d'exemples de toutes sorte. Voyez donc l'Usage du Preterit Defini de l'Indicatif, au Chap. 4. sec. 8. n. 1. 2. 4. Celuy du Preterit Imparfait, là mesme, n. 3. Celuy des Optatifs, n. 5. qui porte cinq Regles: & au Chap. 7. sect. 2. n. 3. La difference de *Parce que,* & *d'Après que;* au mesme Chap. 7. & en la mesme Section 2. n. 26. Le regime de la Conjonction *si,* en la mesme Sect. n. 6. (p. 164)

En 1664 (peut-être même dès 1659 sur la foi de certaines notices) paraît à Anvers sans nom d'auteur chez Van Meurs un ouvrage rédigé en flamand, intitulé *Inleydinghe tot de Francoysche tale*, attribué à Laurent Chiflet. La majeure partie est consacrée aux conjugaisons. Ce manuel - dont nous ne sommes pas capable de préciser dans quelles conditions il a été composé - emprunte beaucoup à la grammaire de Chiflet : il reprend des exemples, ou encore l'« Adjonction particulière pour les Flamands » mise en exergue à la page 64. L'ouvrage semble avoir été conçu pour s'articuler à l'*Essay* de 1659, puisqu'il conserve les renvois à des sections et alinéas numérotés ou renvoie directement aux pages de la grammaire (« vande Grammatica in het 177. blat. », Chiflet 1664, p. 69). L'existence de ce texte décuple les possibilités d'utilisation de la grammaire, qui de ce fait n'est pas exclusivement réservée à l'usage de ceux qui connaissent déjà le français, mais vient compléter le rudiment en flamand.

La conception globale de l'ouvrage, notamment la fragmentation du texte en alinéas numérotés, répond donc à une visée pratique : offrir au lecteur un outil adapté à son niveau et à sa curiosité. Cette présentation n'est pas seulement adéquate à l'idée que l'auteur se fait de son lecteur et de ses pratiques, elle répond aussi à l'idée qu'il se fait de son activité. La forme que prend le discours grammatical n'est jamais neutre. Elle suppose un positionnement vis-à-vis de l'objet décrit (la langue française) et vis-à-vis du genre qui prend en charge cette description (la grammaire et ses routines).

L'ouvrage de Chiflet s'intitule *grammaire*, la table des matières dans ses grandes lignes déclare cette conformité au genre : Chiflet semble en admettre l'ordonnancement et les catégories générales. Toutefois, sa position est double par rapport à cet ordre hérité : il en reconnaît la pertinence tout en évitant parfois de s'y soumettre. C'est ce que dit aussi la table des matières. Les titres des chapitres ne reprennent pas toutes les parties du discours qu'il reconnaît dans le premier chapitre :

Le discours, qui se fait en parlant, ou en escriuant; n'est composé que de neuf differentes especes de paroles; qui sont, *le Nom, l'Article, le Pronom, le Verbe, le Participe, l'Aduerbe, la Proposition, la Conjonction, l'Interjection.* (Chiflet, 1659, p. 3)

Il opère des regroupements : il traite dans un chapitre commun le nom et l'article, en cela il se distingue de Maupas et de Irson, qui lui accordaient une section autonome et semble revenir à l'ordre observé par Robert Estienne. Plus étonnant, il ne consacre aucun chapitre consacré à l'interjection. Le lecteur doit se contenter des quelques lignes qui accompagnent sa définition comme « terme de grammaire ». En outre, la table en déroulant un ordre attendu, annonce aussi des vides (il en va ainsi de la prononciation). Les traités qui composent la deuxième partie disent tous une distance vis-à-vis de la tradition grammaticale : le premier résulte d'un déplacement que l'auteur souligne, le second et le troisième existent parce qu'il faut réparer un manque, corriger des erreurs. Dans le second traité, le grammairien se substitue au dictionnaire :

IL eust esté à souhaiter que les Dictionnaires François nous eussent releué de la peine d'enseigner de quel genre sont les Noms Substantifs. Que leur eust il cousté d'imiter en cela les Dictionnaires Latins, & les Grecs, qui ajoustent l'Article au Substantif, pour discerner de quel genre il est? Ne pouuoit il pas mettre après les Substantifs, vne *m*, ou vne *f*, ou vn *c*; pour donner à entendre s'ils sont du genre masculin, ou du féminin, ou du commun? Mais puis qu'il ne l'ont pas fait, & que ce defaut m'impose la necessité d'y remedier, nous traiterons cette matiere avec ordre & clarté. (p. 233)

Dans le troisième, il récuse le renoncement qui consiste en désespoir de cause à renvoyer le lecteur à l'usage :

CEt ordre est de grande importance en nostre langue: dautant que c'est bien souuent vne lourde faute d'y manquer: comme, qui diroit. *gris chapeau, rouge capot, amy bon*; pour *chapeau gris, capot rouge, bon amy*. Les Grammairiens, après auoir donné quelques regles generales, renuoyent le reste à l'usage. Mais comme cet usage, à cause de sa grande diuersité deuroit estre de beaucoup d'années, ie tascheray de l'abreger par l'instruction; puis que ie fais profession de soulager, le mieux que ie pourray, ceux qui apprennent la langue François. (p. 242)

Il s'agit de matières importantes, où les grammairiens ont affiché leur incompétence, et que Chiflet souligne dans la préface tout en renvoyant aux traités de la seconde partie :

D'autres fondent leurs preceptes sur quelque petit nombre d'exemples, qui leur viennent en l'esprit, sans examiner plus auant ce qui est de l'usage contraire, dans le reste de la Langue: & par ce moyen ils forgent des Regles plus fausses que vraies. Vous en aurez de claires preuues, dans la Seconde Partie de cette Grammaire, au no. 24. de la septieme Section du Premier Traité; & au no. 2. du Troisieme Traité. (Chiflet 1659, préface)

Cette posture critique est une constante du discours préfaciel, l'*Essay* l'affiche dans sa composition générale, la met en exergue à travers les titres : le mot *traité* est en effet particulièrement heureux pour désigner ces lieux de polémique. Chiflet manifeste le désir d'aller aussi loin que possible dans la mise en règles, de manière à limiter le recours à l'usage. C'est un débat courant pour l'apprentissage des langues que celui qui oppose la grammaire au bain linguistique. C'est aussi une question fondamentale et ancienne que cette tension entre la règle et l'usage : comme le rappelle Marc Baratin, d'après Sextus, « le recours à l'usage est pour un grammairien l'aveu même de son inutilité et de la vacuité de sa pratique » (Baratin 1989, p. 264). Chiflet repousse le plus loin possible le moment où il devra s'en remettre à l'usage et mesurer les « restes ». C'est pourquoi en dépit des distances qu'il prend avec les autres grammaires, il revendique un genre qui indique la possibilité de rationaliser le discours sur la langue. C'est aussi une manière de répondre au parti pris et aux objections de l'auteur des *Remarques*. Vaugelas est la référence majeure de Chiflet : les *Remarques* lui fournissent la matière de son discours mais détermine aussi ses choix en matière d'écriture. Vaugelas n'observe dans ses *Remarques* « aucun ordre », et il le revendique. Pour s'en dispenser, il allègue la présence de la table

alphabétique, qui doit suffire aux besoins du lecteur. Quant à l'ordre grammatical, Vaugelas en reconnaît la pertinence, il admet qu'il serait possible de

ranger toutes ces Remarques sous les neuf parties de l'Oraison, & de mettre ensemble premièrement les articles, puis les noms, puis les pronoms, les verbes, les participes, les aduerbes, les prepositions, les conionctions, & les interiections. Je respons que ie ne nie pas que cét ordre ne soit bon, & si l'on iuge qu'il soit plus commode ou plus profitable au Lecteur, il ne sera pas mal aisé par vne seconde table, & par vne seconde impression d'y reduire ces Remarques, quoy que pour en parler sainement, il ne seruiroit qu'à ceux qui sçauent la langue latine, & par consequent toutes les parties de la Grammaire. (Vaugelas, 1647)

*L'Essay d'une parfaite grammaire* peut être lu comme cette « seconde impression » : il reprend l'ordre des neuf parties de l'oraison, et remédie au risque d'être obscur à ceux qui ne connaissent pas la langue latine en plaçant en tête de sa grammaire une « explication des termes de la grammaire »

IE suis contraint d'expliquer, auant toute chose, les termes de la Grammaire, pour la commodité de ceux, qui, n'ayant iamais appris le Latin, n'entendent point ce que veut dire, *Nom, Nom substantif, Nom adjectif, Verbe, Aduerbe*, & autres semblables mots; d'où il arriue que lisant les regles & les preceptes de la Grammaire, ils ne les peuuent comprendre. (Chiflet 1659, p. 1)

Chiflet va réduire les remarques de Vaugelas à l'ordre grammatical. Dans cette entreprise, il compte quelques prédécesseurs parmi les grammairiens. Il faudrait ainsi situer sa position notamment par rapport à celle d'Irson. Chiflet s'inscrit explicitement dans cette chaîne de commentaires :

ie n'ay pû m'empescher de rire, en lisant ces paroles, dans la Grammaire de Claude Irson, page I07. *Recouuert & Recouré, ont deux vsages differents, quoy que du temps de M. de Vaugelas ont les ait confondus*. A oïyr ce Grammairien, ne diriez vous pas qu'il y a quarante ou cinquante ans que M. de Vaugelas est mort; & que ce mot renaissant a desja repris son accroissement & comme son aage de consistance? (Chiflet 1659, p. 94)

La démarche de Chiflet doit également être située par rapport aux compilations raisonnées (Ayres & Seijido 2011). Tout en procédant comme eux à une synthèse, Chiflet s'est montré plus soucieux de restituer l'état d'une controverse et de présenter de manière fidèle et non dogmatique la position de Vaugelas, notamment dans les sections intitulées « Observations ». Mais les *Remarques* ne sont pas citées à titre de « curiosités » : elles se retrouvent tout au long de l'ouvrage de Chiflet, et pas seulement dans les sections relatives à la « pureté » et à la « clarté »<sup>1</sup>. Il faudra par une comparaison systématique des deux ouvrages observer comment Chiflet distribue le texte de Vaugelas entre les différents chapitres et au sein de ces chapitres à quel niveau de généralité il situe chaque remarque. Certaines viennent enrichir la liste des exemples. D'autres fournissent la base même d'une règle ou d'une définition. C'est le cas par exemple pour le démonstratif :

#### SECTION TROIZIEME. *Des Pronoms Demonstratifs.*

I. Voicy nos Pronoms Demonstratifs; *Ce, cet, cette, cecy, cela, cele, celui, celui-cy, celui-là, celle-cy, celle-là, cettuy-cy, cettuy-là, cette là*. Mais ces Pronoms, *cettuy-cy, cette-cy, cettuy-là, cette-là*, ne sont plus guere en vsage; & l'on se sert de *celuy-cy, celui-là, celle-cy, celle-là*. En parlant, on dit *cet homme icy*, plustot que *cet homme-cy*. Mais en escriuant, on ne sert ny de l'vn, ny de l'autre; & l'on se contente de dire, *cet homme, ce t'ps, ce royaume, cette année*. Toutefois on peut escrire, *cet homme icy, ce temps icy*, dans le stile comique, satyrique, ou burlesque, qui represente le stile populaire du langage familier.

1 Contrairement à ce que l'on peut lire dans *Le Français en Belgique*, Chiflet ne s'autorise pas à « reléguer Vaugelas après sa grammaire proprement dite, dans la seconde partie de son ouvrage où il traite de pureté, de prononciation, d'orthographe, etc » (Blampain, Goosse, Klinkenberg 1997, p. 348).

Ce premier alinéa consacré au démonstratif reprend une remarque de Vaugelas (« Cy joint aux substantifs », Vaugelas 1647, p. 366-367). Recenser les formes du démonstratif conduit l'auteur à aborder des questions relatives au genre et au contexte. Le discours glisse immédiatement vers des considérations de nature plutôt rhétorique. Comment décider quelles remarques se rattachent à la morphologie ou à la syntaxe ? si l'objection relève de la correction ou d'une considération relative à l'élégance, au style ? Les frontières sont difficiles à établir. Mais il est justement possible de contourner l'obstacle par le jeu des renvois internes. Par exemple, le chapitre des conjonctions est, dès les premières lignes consacrées à la définition, mis en rapport avec la section intitulée « les perfections du stile et ses différences ».

I. Les Conjonctions seruent à lier les mots avec les mots, ou les phrases avec les phrases. De plus à passer de bonne grace d'une période à l'autre: & les particules, qui font ce dernier office, s'appellent *Transitions*, dont ie parleray au chapitre suiuant, en la section sizieme. (Chiflet 1659, p. 122)

Les conjonctions sont abordées dans une double perspective, syntaxique et rhétorique, que Chiflet invite le lecteur à rapprocher par le jeu des renvois internes. Au-delà de la maniabilité et de la clarté qu'il assure à la lecture, l'outillage du livre rend possible une lecture savante qui confronte, réorganise, compare, et éprouve la pertinence des cadres hérités par la tradition.

La grammaire de Chiflet manifeste donc, par l'ensemble des dispositifs qu'elle met en œuvre, le souci, non pas seulement d'un destinataire, mais bien d'un lecteur, usager du livre. La forme physique de l'*Essay* traduit en outre une certaine représentation que l'auteur se fait de la langue et des discours tenus sur elle. Par l'ensemble de ses choix, dont certains relèvent tout simplement de la disposition et de l'organisation de son texte, Chiflet écrit en pédagogue avisé mais aussi en linguiste.

## 36. Terminologie et représentations linguistiques

### Le cas des formes en *-rais* au XVI<sup>e</sup> siècle

co-auteur Marie-Hélène Lay, article paru dans *Du réel à l'irréel. Diversité des langues et représentations métalinguistiques*, Actes du colloque de Bordeaux III, 1-2 juin 2012, *Travaux linguistiques du CERLICO*, 25, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Un colloque intitulé « du réel à l'irréel » attire naturellement des linguistes travaillant sur le « conditionnel » : les formes rangées sous cette étiquette dans les grammaires figurent dans des systèmes hypothétiques que la tradition analyse à l'aide de concepts comme *irréel* ou *potentiel* ; la recherche systématique de la condition sous-jacente serait encouragée par une désignation source de malentendus, dénoncée par ceux qui souhaitent reverser les formes en *-rais* au mode indicatif et privilégier une lecture temporelle. Ce réformisme terminologique confirme que les concepts à notre disposition conditionnent notre appréhension des phénomènes. Ce problème est-il toujours pris au sérieux ? Lorsque le linguiste aborde un état ancien de la langue en lui appliquant des concepts récents, est-il plus prudent que le grammairien de la Renaissance qui décrit le français à l'aide de concepts élaborés pour les langues anciennes ? Cet « obstacle épistémologique » concerne aussi notre manière d'utiliser les outils informatiques : si l'on procède à un étiquetage, la manière d'annoter est en relation directe avec ces concepts qui créent un filtre préalable à toute observation. La masse des données traitées ne suffit pas à garantir l'objectivité, la scientificité du résultat. Notre démarche consiste à essayer d'entrer autrement dans les textes et dans l'univers linguistique d'une époque donnée, de trouver une manière de les lire qui soit moins dépendante de nos propres représentations.

C'est sur ce point d'accord que s'est élaborée la présente collaboration entre une historienne de la langue (C. Pagani-Naudet) et une linguiste plus versée dans les environnements « linguistique de corpus » (M.-H. Lay). Les *Epistres familières* traduites par Étienne Dolet<sup>1</sup> faisaient partie du corpus de traductions retenu dans le cadre d'une recherche sur l'histoire du conditionnel (Pagani-Naudet 2012). L'idée de recourir à un outil informatique est tout naturellement apparue dans le cadre de ce travail : le texte étudié est mis à disposition sur le site des Bibliothèques Virtuelles Humanistes de Tours ([www.bvh.univ-tours.fr](http://www.bvh.univ-tours.fr)), et ce site tend à outiller la lecture des textes, proposant et/ou élaborant des environnements numériques adaptés à cette fin. AnaLog<sup>2</sup> en fait partie (Lay, jadt 2010), il est spécifié pour ce type de circonstances : un utilisateur peu versé dans les environnements informatiques, des données instables, ne se prêtant pas à l'étiquetage automatique, un projet de recherche problématisant l'attribution d'étiquettes à des formes (voire l'établissement de ces formes).

#### 1. Le cadre général. Une histoire du conditionnel

L'histoire du conditionnel ne relève pas seulement de l'enquête philologique (histoire de la forme en *-rais*, morphologie et emplois). Elle suppose de réfléchir aux conditions de production et de réception du discours grammatical. Une telle entreprise suppose d'articuler deux types de données : la langue telle qu'elle apparaît dans les « textes »<sup>3</sup> et le discours tenu sur la langue, tel qu'il apparaît

1 Dolet, E., 1579, *Les Epistres familières de M. T. Ciceron, pere d'eloquence*, Paris, Henri Le Bé.

2 Cet outil, développé (en Java) par François Raynaud est un logiciel mis librement à disposition de la communauté des chercheurs.

3 Gougenheim (1976) explique dans sa préface que « ce sont les textes qui [lui] ont paru fournir la meilleure documentation sur l'état de la langue au XVI<sup>e</sup> siècle ». Les ouvrages retenus sont essentiellement des textes

dans les grammaires. En dépit de certaines entreprises (Brunot 1919, Fournier 1998, Lardon & Thomine 2009), les historiens de la langue se passent assez bien du témoignage des grammairiens. Concernant le conditionnel, cette suspicion est entretenue par le sentiment de familiarité qui nous pousse à reconnaître dans les états anciens de la langue des usages pour lesquels notre terminologie, nos catégories de pensées sont apparemment adéquates. Toutefois la démarche qui consiste à interroger les textes anciens à l'aide de concepts et de modèles élaborés pour d'autres états de langue peut ne pas satisfaire l'historien auquel il importe au contraire de reconstruire l'univers de pensée des locuteurs. Surtout lorsque ses interrogations portent sur les formes verbales, sur des notions telles que le mode et le temps, à travers lesquelles se dit le rapport au monde. Mais cette question est de portée tout à fait générale et concerne aussi bien le fait de se « reposer » sur des textes étiquetés sans que l'on sache très exactement comment sont définies les étiquettes ni quelles sont leurs conditions d'affectation.

## 1.1 Terminologie et classement

Sur les formes en *-rais*, les grammairiens de la Renaissance tiennent un discours sans rapport avec les représentations et les problématiques contemporaines. Les grammaires contemporaines sont arrivées à une sorte de compromis, conciliant l'état le plus récent de la recherche et les pesanteurs de la nomenclature. Il est désormais établi que le conditionnel n'est plus un mode, et que les formes en *-rais* doivent être rangées dans le mode indicatif<sup>1</sup>, elles conservent néanmoins leur appellation traditionnelle, le conditionnel. Ce compromis ne satisfait pas les linguistes qui plaident pour une désignation en adéquation avec une analyse qui privilégie la perspective temporelle : ont ainsi été avancées des appellations comme *futur 2* (Wilmet 1997), *futur hypothétique* (Guillaume 1992) ou *futur du passé*. Les données morphologiques<sup>2</sup> qui fondent les revendications pour une nouvelle terminologie sont anciennes mais n'ont pu défaire le *conditionnel*. Le problème dépasse la mauvaise volonté de l'institution scolaire. Le solide ancrage du *conditionnel* s'explique par sa cohérence, la manière dont le mot entre en résonance avec l'intuition linguistique de l'utilisateur. Les définitions que proposent les dictionnaires – « dont la nature ou l'existence sont soumises à certaines conditions »<sup>3</sup> – sont stables dans le temps et ne rendent pas compte de la manière dont le mot a pu évoluer sous l'influence conjuguée de l'usage des formes en *-rais* et du métalangage. L'expression « parler au conditionnel » remonte au moins au début du XIX<sup>e</sup> siècle : « Il faut en parler au conditionnel comme d'une hypothèse » peut-on lire dans *Le Constitutionnel* du 13 juillet 1820. Cette attestation correspond à l'époque de la stabilisation conceptuelle : à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, le mot *conditionnel* désigne à la fois un mode et une série de formes verbales, les formes en *-rais*. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'adjectif *conditionnel* figurait dans le lexique des grammairiens mais il ne qualifiait que très occasionnellement le mot *mode*, entendu dans ce contexte comme synonyme de *conjonctif* ou *subjonctif*<sup>5</sup>. Les classements de formes opérés par les grammairiens de la Renaissance peuvent déconcerter : les formes en *-rais* sont soumises au même traitement que la forme *amarem*<sup>6</sup> dans les grammaires latines. Elles sont classées sous deux modes - optatif (*utinam amarem*) et

---

littéraires.

- 1 C'est le cas dans la nomenclature officielle de 1997. Ce qui correspond à la position défendue par de nombreux linguistes depuis le début XIX<sup>e</sup> siècle, et avant eux à celle de Buffier.
- 2 Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la genèse de la forme en *-rais* a été rapprochée de celle du futur. Toutes deux seraient issues d'une périphrase du type *amare habeo* pour le futur, *amare habebam* pour le conditionnel. Cette filiation fonde le rattachement des formes en *-rais* à l'indicatif. Cette hypothèse est retenue par l'ensemble des linguistes à l'exception d'A. Lanly (1957, 1996)
- 3 Définition proposée par le TLFi, peu différente de celle du DMF pour le moyen français : « Qui ne se réalise que sous certaines conditions »
- 4 Lhomond, C.-F., 1780, *Elémens de la grammaire française*, Paris, Colas.
- 5 Palsgrave proposait en 1530 un mode potentiel. Faute de désigner un mode, le terme connaîtra un bel avenir dans le système réel/irréel/potentiel.
- 6 dont elles seraient l'évolution phonétique

subjonctif (*cum amarem*) - selon qu'elles apparaissent en indépendante ou en emploi subordonné. On retrouve cette dualité dans la plupart des grammaires tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ce qui est classé, ce sont moins des formes que des rapports (sujet parlant/procès énoncé, rapports syntaxiques entre deux formes verbales) d'où l'importance, dans les tables de conjugaison, des béquilles qui reconstruisent un contexte minimal : *Plût à Dieu, O que volontiers, Dieu veuille que* pour l'optatif, *Quand, veu que*, pour le subjonctif. Comment comprendre l'équivalence posée catégoriquement dans les grammaires ? Comment est pensée l'inscription de la forme en *-rais* dans le système linguistique français dans la mesure où sa spécificité (à savoir que cette forme n'existe pas en latin) n'est pas envisagée de manière consciente ?

## 1. 2 Recomposer l'univers linguistique de la Renaissance : les traductions

« A chaque moment de son développement, les croyances de l'humanité sont ce qu'elles peuvent être » (Febvre 1947 : 42). Aussi nous importe-t-il moins d'évaluer la qualité du discours grammatical du XVI<sup>e</sup> siècle que de comprendre ses conditions de production et les ressorts de son évolution. Pour recomposer l'univers linguistique du grammairien, les traductions complètent de manière intéressante le témoignage des textes littéraires et des grammaires ; elles ont joué un rôle important dans l'enrichissement du français à la Renaissance et ont participé à sa diffusion par l'enseignement. Traduction et description grammaticale du français sont en effet intimement liées : « tous les grands noms de la linguistique du XVI<sup>e</sup> siècle ont fait de la traduction » (Hausmann, 1980 : 16).

Pour la présente étude notre choix s'est ainsi porté sur l'un de ces humanistes grammairiens et traducteurs, E. Dolet. Il publie en 1542 *Les Epistres familières*<sup>2</sup>. *L'Avis au lecteur* est pour lui l'occasion de rappeler les principes de traduction et de prendre ses distances avec une autre traduction des *Epistres*, parue entre 1537 et 1539<sup>3</sup>, qu'il estime conçue « en dépit des Muses latines et françaises ». Dolet entend restituer fidèlement l'une, et respecter les structures de l'autre, « avoir raison de la phrase et propriété de chacune langue ». Tout au long du siècle se succéderont des éditions bilingues. Ce succès éditorial témoigne de l'importance de ce texte qui joint le prestige de l'auteur traduit à celui du traducteur, et dont l'impact peut être comparé à celui des grammaires à large diffusion. Pour nous, cette édition bilingue présente l'intérêt de donner directement accès à la source dont disposaient le traducteur et le lecteur, ce qui permet d'éviter la question de l'établissement du texte latin. En 1566, Belleforest, lui-même traducteur renommé, appose son nom à côté de celui de Dolet. *Les Epistres* traduites par Dolet et Belleforest connaîtront elles-mêmes plusieurs rééditions, et c'est celle de 1579 qui a été retenue par les BVH.

## 2. Le texte, le lecteur, et l'outil

Le simple fait que ce texte provienne du site des BVH induisait en quelque sorte le recours à des « outils informatiques » lors de nos investigations. Cependant, il ne s'agissait pas de substituer un mode de lecture à un autre, la version numérisée en mode image a toute son importance : dans une réflexion sur la réception des textes il est important de travailler avec l'original, les stratégies de mise en page sont loin d'être indifférentes dans les processus d'apprentissage. À la différence des premières éditions monolingues des *Epistres*, qui ne présentent pas de travail de mise en page particulier, les éditions bilingues proposent à partir de 1561 une correspondance claire entre texte latin et texte français. Ce que voit le lecteur du XVI<sup>e</sup> siècle sur la page participe à sa formation linguistique. L'immersion dans le texte original permet de comprendre les effets d'une lecture

---

1 Voir par exemple Meigret 1550, R. Estienne 1557.

2 Dolet, E., 1542, *Les Epistres familières*, Lyon, Etienne Dolet.

3 Michel de Tours, Guillaume, 1537, *La première partie des epistres familiares de M. T. Ciceron*, Paris, Denis Janot ; 1539, *La deuxième partie des epistres familiares de M. T. Ciceron*, Paris, Denis Janot.

répétée, notamment pour le sujet qui nous occupe, la mise en rapport de deux formes *amarem* et *aimerais*.

Utiliser des outils de linguistique de corpus suppose que le texte soit disponible « en mode texte », et c'est une étape complexe pour les documents de cette époque, la sortie en mode image étant parfois « difficile à lire », ce qui augmente les chances de coquilles lors de la frappe.

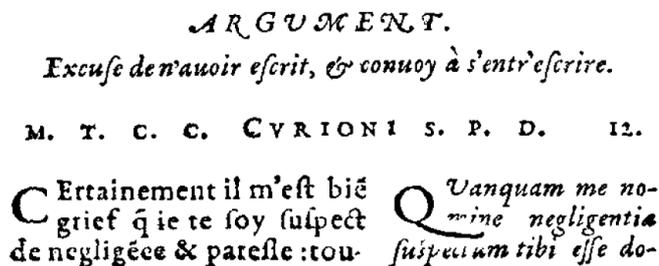


Figure 1. Image de la page 84.

Dans la colonne de droite, le mot *suspictum* a été légèrement effacé. Peu lisible, il devient *suspea* au moment de la saisie.

Par ailleurs, cette situation est « aggravée » par le fait que la période n'est pas caractérisée par une grande stabilité orthographique, et les formes rencontrées sont parfois assez éloignées de celles que l'on pourrait s'attendre à trouver, même dans le texte français pour un locuteur francophone. De ce fait, nous avons décidé de limiter le temps d'établissement de notre corpus qui se restreint finalement au chapitre II. Il est donc d'une dimension qui reste appréhendable assez aisément pour le chercheur familier de son texte, ce qui correspond à notre priorité -établir un protocole d'étude- mais limite l'intérêt immédiat du recours à l'outil informatique<sup>1</sup>.

Le contexte semble donc peu favorable à l'utilisation d'outils « automatiques » qui s'appuient habituellement sur la stabilité orthographique pour associer une chaîne de caractère (un mot graphique), à une étiquette, (par exemple une information de type morpho-syntaxique). Or, ici on veut

1. interroger le sentiment linguistique des traducteurs, et remettre éventuellement en cause les catégories retenues jusqu'ici (re-définition des jeux d'étiquette)
2. étudier des textes qui ne sont pas « normalisés », ni du point de vue graphique, ni du point de vue éditorial, et le propos n'est pas ici de procéder à cette normalisation, mais plutôt d'intégrer cette variabilité comme faisant partie du matériau à étudier (intégration de la notion de variante graphique)

Et c'est précisément ce pour quoi AnaLog a été conçu : c'est un outil d'étiquetage semi automatique permettant à l'utilisateur de « garder la main » sur toutes les phases du processus, ce qui n'est pas possible dans les environnements automatiques. Il propose en effet un environnement permettant

1. la création évolutive des dictionnaires associant des formes à des étiquettes (par exemple ici des formes graphiques et des étiquettes personnelles d'investigation)
2. l'aide à la validation de l'annotation, basée sur la visibilité simultanée des textes et des ressources, ce qui permet de rester conscient des choix faits.

<sup>1</sup> qui traite de grands volumes de données au même rythme que de petits, et permet de faire « comme à la main », mais plus vite et de façon plus stable et systématique

Grâce à l'utilisation du concordancier, l'observation des paradigmes de formes est associée à leur contextualisation dans des contextes gauches et droits plus ou moins définis : on peut ainsi chercher la présence ou l'absence d'une conjonction à *proximité*, sans préciser exactement où : c'est ce que permet le concordancier à « pivot à trous ». On peut ainsi mieux réinterroger cette notion de « conditionnel », sans être guidé par un étiquetage fait par d'autres. L'outil, développé dans le cadre de l'ANR TXM<sup>1</sup>, couple des fonctionnalités d'annotation à des mesures diverses sur des index ou des segments de textes. Il permet ainsi d'observer finement régularités et récurrences. Quelle que soit la taille du texte et le nombre de résultats obtenus, l'outil offre une représentation synthétique de l'information et permet de caractériser l'ampleur des phénomènes observés (fréquence, distribution ...). Les intuitions liées à un « parcours aléatoire de lecture » peuvent devenir des stratégies de recherche systématique, des prélèvements d'échantillons de textes permettent de définir de plus en plus précisément les propriétés décrites pour une forme - ou plutôt un paradigme de formes- et permettent de récupérer toutes les formes porteuses de la même propriété.

Parfois, des formes comparables sont hétérogènes en termes de catégorie, on peut alors bien sûr procéder à une désambiguïsation aussi fine qu'on le souhaite ; dans notre cas, il faudra a minima distinguer entre flexion nominale et flexion verbale pour les formes en *-rem*, entre futur et conditionnel pour les formes en *-ray*. L'attention portée sur les cas où il faudra désambiguïser peut en soi être porteuse de réflexions propres à mieux regarder les textes, au delà des habitudes de lecture acquises.

### 3. Les formes en *-rais* d'après l'usage de Dolet dans les *Epistres*

La traduction de Dolet se veut exemplaire (elle est destinée à servir l'apprentissage du français) et peut être lue comme un discours sur la langue qu'il sera intéressant de confronter au discours des grammairiens qui lui sont contemporains. Que perçoit un lecteur qui se fonde sur sa traduction pour apprendre le français ou approfondir sa connaissance de la langue ?

#### 3.1 L'équivalence *amarem/aimerois*

La forme en *-rais* est aujourd'hui régulièrement présentée comme une innovation du français permettant d'exprimer des nuances que le latin exprimait avec le subjonctif. Les grammairiens de la Renaissance par les classements qu'ils proposent traitent cependant la forme en *-rais* dans la continuité de la forme *amarem*. Ce qui en soi n'est pas forcément une facilité qu'ils s'accordent, puisqu'ils récupèrent en même temps tous les problèmes liés à la richesse sémantique du subjonctif latin. Dolet connaît bien cette question, qui devient aussi un enjeu de traduction. La première lettre des *Epistres* lui offre une occasion d'exposer ce point à ses lecteurs :

<p>itaque, cum sententia prima Bibuli pronuntiata esset, ut tres legati Regem <u>reducerent</u>: secunda Hortensii, ut tu sine exercitu <u>reduceres</u>: tertia Volcatii, ut Pompeius <u>reduceret</u>: postulatum est, ut Bibuli sententia <u>divideretur</u>.</p>	<p>Parquoy quand la sentence de Bibulus eut esté prononcee la premiere, qui estoit que trois Legats <u>remeneroyent</u> le Roy : la seconde d'Hortense, qui tenoit que <u>tu devois le remener</u> sans exercite : la tierce de Volcatius, qui vouloit ceste commission <u>estre baillee</u> à Pompee, il a esté requis que la sentence de Bibulus <u>fust divisee</u>. (: 6-7)</p>
--	---

La reprise dans le texte latin de la même forme verbale *reducerent*, *reduces*, *reduceret* permet d'illustrer les équivalences possibles en français. Parmi les traductions envisagées, figure

1 ANR dédiée à l'élaboration d'une plateforme de Textométrie, discipline héritière de la lexicométrie : [textometrie.ens-lyon.fr/](http://textometrie.ens-lyon.fr/)

*remeneroyent*. C'est la première fois dans le texte que l'équivalence entre subjonctif latin et forme en *-rais* est posée. Elle sera ensuite répétée avec une régularité qui confirme les classements opérés par les grammaires de la même époque.

C'est dans les systèmes hypothétiques que la continuité avec le latin est la plus manifeste. Le livre II présente 9 formes en *-rais* en système hypothétique : huit occurrences dans une séquence *si* suivi de l'imparfait, forme en *rais* :

In hanc sententiam scriberem pluram, nisi te tua sponte satis incitatum esse considerem	je t'escrirois plus amplement sur ce propos si ie n'auois confiance que de toymesme tu es assez incité.
---	---

une occurrence où *si* suivi forme en *-usse* répond dans la protase à une forme en *-rais*

Quem tamen si reliquissem dicerent iniqui non me planè post annum, ut Senatu voluisset ex Provincia decessisse : quoniam alterum me reliquissem.	Lequel aussi si ie n'eusse laissé en ma place, les gens de mauuais vouloir diroient, que selon l'edict du Senat ie ne serois party de la Prouince après mon an expiré, attendu qu'en y laissant mon frere il sembleroit que ie y demourasse tousiours.
--	--

Il ressort de ces quelques exemples une tendance à vérifier sur un corpus élargi : une sorte de fidélité à la morphologie du latin, qui confirme la continuité philologique, sémantique et syntaxique ressentie entre la forme en *-rem* du latin et la forme en *-rais* du français, qui se retrouve également dans la traduction des subjonctifs plus que parfaits. Face à la forme en *-rais*, grammairiens et traducteurs ne sentent pas qu'ils ont à leur disposition une forme nouvelle. Ils rejoindraient finalement le sentiment de l'usager tel que l'imagine A. Lanly :

Si l'on n'est pas linguiste, on est naturellement porté à penser que la forme en *-rais* est la descendante de la forme en *rem, res, ret*. C'est ce que sent l'élève qui a fait quelques années de latin. Et quand Montaigne écrivait par exemple « si nous connaissions l'horreur et le poids de ce vice, nous le poursuivrions à feu plus justement que d'autres crimes », il pensait aussi bien *persequeremur*. [...] Tous ces conditionnels correspondaient certainement pour lui aux « imparfaits du subjonctif » de la langue apprise dans sa première enfance. (Lanly 1996 : 5)

Du coup, on conçoit que les grammaires signalent ce point où le français se distingue du latin, à savoir l'emploi de l'imparfait après *si* : ce n'est pas la forme du conditionnel qui rompt l'analogie entre les deux langues mais l'imparfait. Les remarques en ce sens figurent dès les premières grammaires :

si nous voulons rechercher les affinités des temps, nous trouverons que le prétérit imparfait de l'indicatif prend la nature du présent conjonctif par la vertu de la conjonction *si*, en s'accompagnant du présent conjonctif terminé en *roç*: comme *si je vouloç, j'eymeroç, s'il m'eymoçt, je seroç trçşze, j'usse payé mon hôte, si j'usse u fet a tçms*. (Meigret 1550 : 75)

Dans le développement du discours grammatical sur les formes en *-rais*, cette observation se transformera en recommandation notamment pour les étrangers. Le lecteur de cette édition bilingue a régulièrement sous les yeux l'équivalence signalée dans les grammaires entre les formes latines et les formes françaises. De quoi consolider l'intuition d'une filiation entre *amarem* et *aimerois*. Les grammaires signalent toutefois au lecteur qui apprend le français *via* le latin une singularité du français : l'équivalence est rompue en présence de la conjonction *si* : *si amarem* ne se traduit pas en français par *si j'aimerais*, dans ce cas le français emploie l'imparfait de l'indicatif. Il ne s'agit pas à l'origine de dénoncer une faute, mais de signaler un point sur lequel le français se distingue du latin.

La lecture des *Epistres* éclaire donc les conditions dans lesquelles le discours métalinguistique se met en place et permet de reconsidérer la visée de certaines remarques, qui n'avaient pas forcément vocation au départ à devenir les prescriptions punitives du français spontané.

Sur ce point où se rejoignent finalement histoire de langue et histoire des grammaires, il sera bien venu d'étayer les hypothèses grâce à des requêtes portant sur l'ensemble des *Epistres*.

### 3.2 Formes en *-rais* et futur

Une requête lancée à l'aide d'AnaLog nous rappelle opportunément que les rapports entre futur et forme en *-rais* relèvent d'abord - et tout simplement - de la morphologie. Le fait de formuler de façon synthétique qu'une forme en *-rais* peut s'écrire [avec un *a* ou un *o*, un *i* ou un *y*, suivis de quelque chose d'autre] nous a permis de contourner le problème de l'instabilité graphique. A cette occasion, nous sont revenues des formes en *-ray*, formes du futur qui auraient été évincées lors d'un relevé manuel. Sur les rapports entre forme en *-rais* et futur, c'est aujourd'hui la question de l'ultériorité dans le passé qui préoccupe essentiellement les chercheurs. Cette nuance temporelle, les grammairiens de la Renaissance ne la mentionnent pas, et l'on pourrait être tenté d'orienter les recherches autour de ce silence.

Mot n°	Contexte Gauche	Forme rencontr.	CG Validée	Contexte Droit
2338	entendes que si i impetre cecy de toy ie me	sentiray	VbCPre	presque plus obligé à toy qu à Milo Car ie
2402	que luy vueil bien rendre la pareille en ce que	pourray	VbCPre	Mais ie n ay aucune esperance de pouuoir venir à
2803	toutesfois la grandeur vehemence d amour que ie te porte	pourroit	VbCPre	faire que ie t aideroy de quelque conseil le t
2808	amour que ie te porte pourroit faire que ie t	aideroy	VbCPre	de quelque conseil le t escriray plus à plein vne
2814	faire que ie t aideroy de quelque conseil le t	escriray	VbCPre	plus à plein vne autre fois car dedans peu de
2948	ay tenu propos de ceste affaire l an que n	esperoy	VbCPre	que tu deusses estre Tribun depuis t en ay souuent
3204	en escriront assez plusieurs m en feront le rapport en	sçauray	VbCPre	assez par le bruit commun Paruou ie voudroy entendre de
3212	rapport en sçauray assez par le bruit commun Parquoy ie	voudroy	VbCPre	INC INC INC INC INC INC - VbCPre - INC INC INC INC INC INC
3240	préuoit les choses de loing afin qu apres que i	auray	VbCPre	veu par tes lettres la forme figure de la Repub
3674	pource que cecy est aduenu outre mon espoir ie me	referoy	VbCPre	à telle admiration qu il m estoit aduis que ce
3766	ie me suis presque trouué semblable à luy le t	escriray	VbCPre	de cecy plus à plein t escriray aussi plusieurs autres
3773	luy le t escriray de cecy plus à plein t	escriray	VbCPre	aussi plusieurs autres choses de toy à toy incontinent que
3785	plusieurs autres choses de toy à toy incontinent que i	auray	VbCPre	quelque peu de toysir Sans fiction amy Rufe ie t
3922	des nouuelles de toy à qui la chose que i	esperoy	VbCPre	est aduenu de Hillus ie suis begue ne puis prononcer
4037	vn peu de mes affaires Les choses sont comme tu	desirois	VbCPre	car tu dis que ton vouloir estoit que i eusse
4397	pren comme desormais i espere de faire incontinent ie t	enuoyeray	VbCPre	lettres publiques pour reciter au Senat A present ie t

Le risque de confusion entre *j'aimerai* et *j'aimerais* est régulièrement signalé dans les manuels d'orthographe contemporains. Il n'y a pas d'avertissement semblable dans les grammaires de la Renaissance, mais la parenté formelle entre le futur et la forme en *-rais* a été parfaitement observée à cette époque. Les auteurs expliquent même que cet optatif -puisque c'est en général par ce terme que la forme est désignée – se forme à partir du futur :

Le présent et imparfait de l'optatif ressemblent à l'imparfait de l'indicatif mais en conservant l'R du latin ; on le forme du futur de l'indicatif (Dubois 1531, d'après Livet 1859).

Le premier présent de l'optatif se termine généralement en *roç* par toutes les conjugaisons: et se forme aussi par toutes du futur de l'indicatif *ey, as, a, ons, ez, ont* en *oç* ou *oçs, oçs, oçt, ions, iez, oçt*: comme d'*eymeroy, eymeras, eymera, eymerons, eymerez, eymeront* se formera *eymeroç* ou *eymeroçs, tu eymeroçs, il eymeroçt, nous eymerions, eymeriez, eymeroçt* (Meigret 1550 : 94)

Autrement dit, les grammairiens de la Renaissance dissocient l'origine de la forme (qui viendrait du latin *amarem*) et sa place dans le système morphologique du français. Les grammaires signalent que le futur et l'optatif se distinguent par leur désinence. Or ces dernières présentent au XVI<sup>e</sup> siècle un haut degré d'instabilité. L'histoire même de notre texte le confirme. Dans la version de 1549 et dans les éditions qui ont suivi, les désinences de la première personne sont stables : Dolet adopte la graphie *ois*. A la même époque, Meigret propose une désinence en *oe*. L'édition de 1579 présente la désinence *oy* pour la première personne. Cette désinence est stable pour le livre II mais l'exploration des autres livres conduit à constater le manque d'uniformité des graphies : on relève par exemple dans la même lettre les formes *tu avoy, je craingnoy, je presumois* (: 870-871), quelques pages plus loin *je pensoye, j'escriroye* (: 876). Cette instabilité, qui pose problème dans le cadre d'une traduction à visée pédagogique, n'épargne pas les grammaires elles-mêmes : non seulement d'un auteur à l'autre les désinences ne sont pas les mêmes (on trouve pour la première personne : *oie, oy, oye, ois*), mais au sein d'un même ouvrage on peut noter des variantes. Ainsi dans la grammaire de Bosquet qui établit la distinction *aimeray* et *aimerois*, on lit dans un tableau de conjugaison la forme *je seroy* (1586 : 101). De même, la grammaire de Pillot, très largement diffusée, propose sur la même page *j'yrois* et *je seroy* (1561 : 160), par ailleurs la désinence retenue pour le futur est *ay*. Cette instabilité fragilise en quelque sorte la forme, et peut multiplier les occasions de la confondre avec le futur. A partir du moment où la discrimination des formes repose sur l'interprétation, il est possible de réfléchir à la proximité sémantique entre *aimerai* et *aimerais*. Pour un texte traduit du latin, on sera particulièrement sensible au cas des formes de la première personne dans les interrogatives dites délibératives, du type *Scribam* en latin traduites par *écrivay/ecriroy je* en français.

Ces risques de confusion ne sont pas mentionnés dans les grammaires, et les affinités morphologiques entre les deux formes, bien que régulièrement commentées, ne débouchent pas sur une analyse temporelle de *aimerais*. Voilà finalement la vraie curiosité du discours grammatical de la Renaissance : les observations sur la morphologie n'induisent ni une réflexion sur la genèse de la forme, ni une réflexion sur le sens. Quant à la question de l'ultériorité qui intéresse tellement les linguistes contemporains, elle est posée dans le rapport présent / futur :

*Amaturum esse*. Ce temps icy se déclare en français par le futur indicatif en adjoustant ce mot icy *que*. Exemple, *Spero Iohannem amaturum esse, l'espere que Iehan aimera* (Estienne 1557)

mais elle est éludée dans sa transposition au passé. Il faut attendre Maupas au début du XVII<sup>e</sup> siècle :

Nous rendons diversement les participes futurs Latins. Le plus souvent par nostre futur indicatif, à sçavoir quand le propos est conduit d'un temps present. Bien souvent aussi par nostre second imparfait conjonctif, à sçavoir quand le propos est mené de quelque temps preterit, & tousjours au moyen de la conjonction *Que* ou des relatifs, *Qui, lequel*. Exemple. *Spero me habiturum*, l'espere que i'auray. *Te habiturum*. Que tu auras. *Petrum habiturum*. Que Pierre aura. *Nos habituros*. Que nous aurons, &c. (...). Et en temps preterit. *Putabam te habiturum*. Je pensois que tu aurois. *Credidi vos habituros*. l'ay creu que vous auriez. (Maupas 1618: 94)

« l'espere que i'auray » / « Je pensois que tu aurois » : ce parallélisme qui étaye les analyses contemporaines sur la valeur temporelle de la forme en *-rais* tarde à être posé et exploité dans les grammaires du XVI<sup>e</sup> siècle. On s'en étonnera moins si l'on se remémore d'abord un fait : la description du français passe par le latin. Or dans ce contexte de « discours indirect », le latin emploie le subjonctif. Reste une configuration, précisément celle signalée par Maupas : le cas des propositions infinitives. C'est dans ce contexte que la spécificité du français peut-être observée. Pour autant, le livre II contient peu d'occurrences de la forme en *-rais* figurant dans un tel contexte.

Dans l'exemple qui suit, les deux formes *apporterait* et *demourerois* traduisent respectivement un infinitif et un subjonctif :

<p>Cum optatissimum nuntium accepissem te mihi quaestorem obtigisse, eo iucundiorum mihi eam sortem sperabam fore, quo diutius in provincia mecum fuisses;</p>	<p>La désirée nouvelle entendue, que tu estois mon Questeur, j'ay eu espoir, que ceste fortune <u>m'apporterait</u> d'autant plus de ioye &amp; de plaisir que plus long temps tu <u>demourerois</u> avecques moy en la prouince (: 128)</p>
--	--

Pour que jaillisse sa valeur de « futur du passé », il faudrait que soient plus nombreux les cas où la forme en *-rais* apparaît non pas en face d'un subjonctif, mais en face de l'infinitif futur (*amaturum esse*), avec un verbe recteur au passé. Pour étayer cette remarque issue d'une lecture partielle du texte, il importe de travailler sur un corpus élargi. AnaLog permet justement de retrouver rapidement les formes et leur contexte. Sur un corpus formaté, l'outil permet de rechercher les formes apparaissant dans le cas de paroles rapportées au style indirect (verbe type *dire* + formes en *-rais*). Il restera ensuite à revenir au texte latin de manière à vérifier si des régularités significatives existent dans la traduction de propositions infinitives et des infinitifs futurs. L'intérêt de l'outil est de pouvoir répondre presque instantanément à des questionnements. Par exemple, il existe dans la prose de la Renaissance des calques de la construction infinitive latine, il serait intéressant de voir si Dolet emploie une telle construction. Répondre à ces questions manuellement est coûteux, d'autant que leur pertinence n'est pas toujours avérée. L'intérêt de l'outil est de pouvoir laisser libre cours à l'interrogation, et de donner les réponses au fur et à mesure. La rapidité d'exécution des requêtes permet de poser toutes sortes de questions portant sur des combinaisons de formes, séquences qu'il serait bien trop laborieux de tracer à la main.

#### 4. Conclusion

Ce premier travail de mise en place d'une méthodologie a largement répondu aux attentes de l'historien. D'une part, a été confirmée l'hypothèse selon laquelle les auteurs de la Renaissance ne pouvaient voir dans *aimerais* autre chose qu'une forme continuant le latin *amarem*. Cette hypothèse n'est pas nouvelle mais elle doit être régulièrement rappelée à ceux qui liraient avec trop de condescendance les grammaires de cette période. Par ailleurs, l'examen de cette traduction a permis de reprendre la question de la fameuse servitude grammaticale, l'interdiction de la forme en *-rais* après *si*. Cette question intéresse aussi bien l'histoire de la langue que l'histoire de la grammaire, il n'est pas si facile de remonter le cours de cette histoire et de comprendre le sens de la prescription. La lecture de traductions participe au nécessaire travail de recomposition du contexte. On a tendance à oublier que la grammaire française s'est développée pour répondre à la demande des étrangers. Avant l'interdit, c'est une remarque sur la différence qui existe entre le latin et le français : la singularité du français ce n'est pas de posséder un conditionnel, c'est d'employer un imparfait après *si*.

Enfin, l'intervention de l'outil - on pourrait presque parler d'intrusion - a été par ailleurs profitable, les relevés inattendus proposés par AnaLog ont opportunément rappelé à l'ordre le chercheur oublieux de certaines évidences, à savoir la parenté formelle entre futur et conditionnel, source d'un discours presque paradoxal chez les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle sur lequel il conviendra de s'interroger.

On voit ainsi que si les outils de TAL ne permettent pas en l'état d'intégrer les informations de mise en page, ils peuvent accélérer une recherche notamment lorsque l'argumentation doit se fonder sur un grand volume de texte. Ils donnent alors des indications quantitatives, et orientent parfois l'observation dans des directions imprévues. Dans l'ensemble, les choix méthodologiques

fondamentaux sont bel et bien validés. L'environnement, conçu pour être extrêmement souple et pour permettre la prise en compte de la spécificité des textes comme des intentions du chercheur, répond bien à la demande. La souplesse de l'outil permet d'explorer le corpus sur la base de chaînes de caractères puis de procéder à un étiquetage grossier et très partiel, étiquetage qui permet, non pas de produire un corpus étiqueté en soi, mais de construire un filtre, une loupe sur les données.

Pourtant, le bilan reste mitigé. Pour travailler efficacement sur un texte avec le logiciel, il faut en quelque sorte mener de façon très précise un travail éditorial destiné à rendre le texte lisible ... par la machine. Cet aspect du travail – établissement et formatage des données - est un point étrangement négligé par les compte-rendus de travaux en linguistique sur corpus dont il est pourtant consubstantiel. C'est là un moment incontournable, qui identifie tous les éléments du texte et impose une réflexion précise sur les représentations linguistiques à l'œuvre, dès la transcription. La frustration de l'utilisateur novice tient pour beaucoup à ce facteur (aux multiples répercussions) : le temps de préparation des données semble trop important, d'autant plus qu'on s'est limité à un corpus d'assez petite taille. Le travail de description est tout aussi complexe pour un petit texte que pour un texte plus long. Et la frustration naît de ce qu'on se demande si l'on n'aurait pas été aussi efficace « à la main ».

Les dynamiques d'économie d'échelle, la réutilisabilité du travail, avec un moindre coût de reprise, et la répliquabilité des procédures développées n'apparaissent pas immédiatement. En effet, bien des tâches dites de « formatage » sont laborieuses<sup>1</sup> et semblent « inutiles » au lecteur habitué à rétablir sans y penser ce qu'il a sous les yeux. Pourtant, sans contexte, la puissance des outils d'interrogation, la facilité à constituer de petites bases d'exemples par un simple export, tout cela aura d'autant plus d'utilité que le volume des données s'accroîtra. Le projet est en effet au-delà de la traduction de Dolet et de Belleforest, d'intégrer au corpus les autres traductions disponibles du texte de Cicéron. Ce qui finalement constitue le cadre pour lequel le logiciel a été prévu, à savoir observer l'évolution de textes ou de discours dans le temps, dans un contexte monolingue.

---

1 Mais les lecteurs habitués au monde de l'édition savent que l'établissement des textes impose ce genre de discipline, y compris dans l'univers « papier ».

### 37. Du *Tretté* au *Traicté*. Meigret revu et corrigé par Robert Estienne

article paru dans Jean-Louis CHISS, Dan Savatovsky, Danielle Candel, Jacqueline Léon, *La Disciplinarisation des savoirs. Histoire et épistémologie*, Actes du colloque SHESL-HTL, 29 et 30 janvier 2010, Paris, Dossiers HEL n°5, 2012.

[En ligne : <https://shesl.org/index.php/dossiers5-disciplinarisation/>].

L'histoire de la grammaire française offre à sa naissance une redondance dans les titres, sur laquelle il convient de s'interroger. La première grammaire du français rédigée en français paraît en 1550 sous le titre *Le Tretté de la grammere francoeze*, elle est l'œuvre de Louis Meigret. Sept ans plus tard Robert Estienne fait publier à son tour un *Traicté de la grammaire française*. Singulière succession qui invite, quoi qu'on en ait, à comparer l'obscur grammairien lyonnais et l'« illustre typographe ». La critique reçoit aujourd'hui la grammaire de Robert Estienne comme une adaptation de l'œuvre de Louis Meigret longtemps réputée absconse et illisible. Du *Tretté* au *Traicté*, nous serions face un processus de transfert, avec tous les appauvrissements qui l'accompagnent certes, mais qui assure l'ancrage dans le champ du savoir d'un domaine en quête de légitimité. Robert Estienne participe du processus visant à imposer le français comme matière pouvant faire l'objet d'un enseignement spécifique, c'est-à-dire une discipline. Une telle lecture assure une sorte de compromis : Meigret fait figure de précurseur incompris et Robert Estienne de pédagogue avisé. Pour autant, l'entreprise de Robert Estienne ne consiste pas seulement à transposer un savoir : par son *Traicté*, il invertit en fait le projet de ses prédécesseurs et reconfigure l'objet de la grammaire française.

#### 1. Les deux traités

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Robert Estienne a bénéficié de la considération des critiques, et suscité des portraits dithyrambiques, non dénués d'ingéniosité puisqu'ils parviennent à en faire à la fois un intellectuel désintéressé, travaillant « au soulagement de la jeunesse française »<sup>1</sup>, et un habile homme d'affaires. Robert Estienne fut un grand imprimeur. A ce seul titre, on lui doit de précieuses éditions de textes anciens ou encore, en 1531, la première grammaire du français écrite par un Français, celle de Jacques Dubois dit Sylvius<sup>2</sup>. Robert Estienne était aussi un érudit. Outre ses nombreuses traductions, ses presses livrent dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, une œuvre de première importance dans l'histoire de la lexicographie française. Enfin il est l'auteur d'ouvrages pédagogiques qui en font « dans le quart de siècle pendant lequel il dirigea son imprimerie à Paris » « l'éditeur par excellence des escoliers »<sup>3</sup>. Lorsqu'en 1557, paraît à l'enseigne de l'Olivier, le *Traicté de la Grammaire françoise*, Robert Estienne, cédant à ses persécuteurs, s'est établi à Genève. L'ouvrage, traduit en latin dès l'année suivante<sup>4</sup>, puis réédité, a exercé une influence durable.

Léon Feugère en 1853 y voit encore un modèle d'organisation et de présentation : « simple, clair et judicieux, ce petit volume fut un des nombreux services rendus par Robert à l'enseignement. [...] Robert a préparé le règne de ces sages méthodes d'éducation que le siècle suivant introduisit dans nos écoles »<sup>5</sup>. Quant à Francis Wey, il déclare tout bonnement que Robert Estienne « créa

1 Robert Estienne, 1539, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Robert Estienne, Préface.

2 Jacques Dubois, 1531, *In Linguam gallicam isagoge*, Paris, Robert Estienne.

3 Edgar Ewing Brandon, 1904, *Robert Estienne et le Dictionnaire français au XVI<sup>e</sup> siècle*, Baltimore, J.H. Furst, Réimpr., Genève, Slatkine Reprints, 1967, p. 10.

4 *Gallicae grammatices libellus*, Paris, Robert Estienne, Paris, 1558.

5 Léon Feugère, 1853, « R. Estienne, imprimeur et écrivain », *Revue contemporaine*, VI, p. 199-200.

presque la grammaire française »<sup>1</sup>. Il s'agit pour lui d'établir fermement la supériorité de Robert Estienne sur Louis Meigret, en voie de réhabilitation.

En effet, contrairement au célèbre humaniste, Louis Meigret a été plus controversé et surtout largement méconnu. Peu de témoignages subsistent sur cet auteur lyonnais, membre d'une famille éminente, sensible à la Réforme. « Il voulait qu'on écrivît comme on parlait. On lui a pris depuis quelques-unes de ses idées ; mais on lui a laissé son orthographe »<sup>2</sup>. Belle épitaphe déjà pour l'époque. Nul doute qu'aujourd'hui l'éloge serait un peu plus long. S'il publie à partir de 1530 des traductions, essentiellement à partir de textes latins, la postérité retient surtout deux traités : *Le Traité touchant la commune écriture* dans lequel Meigret expose ses positions en matière d'orthographe et *Le Tretté de la grammere francoeze*. Paru chez Chrétien Wechel en 1550, ce dernier sera entièrement rédigé selon le système révolutionnaire imaginé par son auteur, qui relance ainsi la controverse sur la « droite écriture ».

Il est communément admis que « l'hérésie orthographique »<sup>3</sup> de Meigret a compromis la réception de sa grammaire. De fait, elle a été peu lue au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle. Quelle ironie pour celui qui proposait de rendre le français « lisible », grâce à une nouvelle écriture faisant « cadrer » les lettres à la prononciation. Il fallut les efforts de plusieurs savants et plus d'un siècle pour arriver à la reconnaissance complète de cet « immense grammairien »<sup>4</sup>. Écornant au passage la statue de Robert Estienne, jugé finalement médiocre linguiste, Livet, Brunot, Foerster qui en propose en 1888 une réédition<sup>5</sup>, affirment la valeur du *Tretté* mais sans inciter davantage à le lire. Manifestement le regain d'intérêt pour cet auteur doit beaucoup à la version modernisée qu'en offrit en 1980 F.-J. Hausmann<sup>6</sup>. C'est en général cette édition qui est mentionnée dans les bibliographies à partir de cette date. Apparemment *Le Tretté* de Meigret exigeait une adaptation, ce que fut en son temps le *Traicté* de Robert Estienne, à savoir une révision raisonnable de l'ouvrage de Louis Meigret.

## 2. Le *Traicté* de Robert Estienne : une adaptation du *Tretté* de Louis Meigret

Dès l'abord, le titre semble offrir la garantie que moyennant un ajustement de la graphie, puisque que l'on passe du *Tretté* au *Traicté* - on trouvera là toute la matière de la grammaire de Meigret, qui est immédiatement mentionnée dans l'Avis au lecteur. Robert Estienne en effet déclare sa dette à l'égard de Louis Meigret et de Sylvius.

Pourtât que plusieurs desirans auoir ample cognoissance de nostre langue Françoise, se sont plains a nous de ce qu'ils ne pouoyent aiseemēt saider de la Grammaire Françoise de Maistre Lois Maigret (a cause des grans changemens qu'ils y voyoyēt, fort contraires a ce qu'ils en auoyent ia apprins, principalemēt quant a la droicte escripture) ne de l'Introduction a la langue Françoise composee par M. Iaques Syluius medecin (pourtât que souuēt il a meslé des mots de Picardie dont il estoit) Nous ayans diligemmēt leu les deux susdicts autheurs, (qui pour certain ont traicté doctement, pour la plus part, ce qu'ils auoyēt entrepris) auons faict vng recueil, principalement de ce que nous auons veu accorder a ce que nous auions le tēps passé apprins des plus scauās en nostre langue, qui auoyent tout le temps de leur vie hanté es Cours de France, tant du Roy que de son Parlement a Paris, aussi sa Chancellerie & Châbre des cōptes: esquels lieux le langage sescrit & se pronōce en plus grande pureté qu'en tous autres. Et le tout auons mis par ordre, & traicte a la maniere des Grammaires Latines, le plus clerment

---

1 Francis Alphonse Wey, 1848, *Histoire des révolutions du langage en France*, Paris, Firmin Didot Frères, p. 384.

2 Louis Audiat, 1868, *Bernard Palissy et l'alchimie*, Paris, Didier & Cie, p. 366.

3 F. A. Wey, *op. cit.*, p. 302.

4 Jean-Claude Chevalier, 1994, *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF.

5 Wendelin Foerster, *Le Tretté de la Grammaire francoeze*, Heilbronn, Gebr. Henninger.

6 Franz-Josef Hausmann, 1980, *Le Traité de la grammaire française*, Tübingen, Narr.

& facilement qu'auons peu: Laquelle chose pourra beaucoup seruir principalement a ceulx qui saident de nos Dictionnaires Latinfrâçois, & Francoislain, & sentremettent de traduire de Latin en Francois.<sup>1</sup>

« Choix des autorités et correction de textes »<sup>2</sup> : cet avis au lecteur renoue avec les déclarations et les principes qui avaient guidé le lexicographe dans l'élaboration de ses dictionnaires : c'est pour la grammaire comme pour le lexique le constat d'insuffisance de ses prédécesseurs qui lui commandent, pour le bien de tous, si ce n'est de faire œuvre nouvelle, du moins d'améliorer celles qui existent.

Nous laissons pour l'heure de côté tout ce que Robert Estienne - et Meigret lui-même - doivent à Jacques Dubois pour nous concentrer sur la confrontation des deux traités de 1550 et de 1557. Ce n'est pas une découverte : les emprunts directs sont nombreux. Robert Estienne cite par pans entiers le texte de 1550, qu'il lui arrive de reproduire terme à terme, pour peu que cela n'entre pas en contradiction avec ses propres convictions linguistiques. Ces emprunts s'accompagnent néanmoins d'aménagements considérables. Ainsi la distance est manifeste dans les premières pages : la description des voix devient chez Estienne la description des lettres. A la fin du traité, le chapitre que Meigret consacrait à la prosodie laisse place à un chapitre sur la mutation des lettres, qui correspond au principal emprunt à Jacques Dubois. Nous reviendrons sur ces abandons qui constituent un véritable retournement du projet de Louis Meigret. Souvent, Robert Estienne découpe et recompose le texte de ce dernier. Pour le chapitre du nom, une allégeance au latin bien plus prononcée que chez Louis Meigret le conduit ainsi à proposer des tableaux de déclinaisons que Meigret récuse. Le sort de l'article s'en trouve aussi modifié : alors qu'il est la première partie du langage qu'étudie Meigret<sup>3</sup>, sa description est annexée aux déclinaisons du nom chez Estienne :

Articles sont petits mots d'une syllabe faisans un mot, desquels on se sert pour donner à cognoistre les cas des Latins. (p. 18)

Bien sûr Robert Estienne n'emprunte pas tout. Il lui arrive de s'appuyer sur ses propres ouvrages jadis consacrés au latin. Certains chapitres sont ainsi le résultat d'une sorte de montage. A titre d'exemple, on peut se reporter aux lignes sur le subjonctif :

La quarte manière s'appelle Conjonctive, ou Subjonctive: quand on parle avec cause ou condition, & qu'il y a deux modes & manières jointes ensemble pour faire sentence parfaite. comme si je dis, *Quand je l'aurai dit*, la sentence n'est pas parfaite, si je n'ajoute quelque chose, comme, *tu le sauras*, ou semblable. *Pourquoi l'aimeroye je, vu qu'il ne me fit jamais que mal?*(p. 34)

Dans ce développement, il recycle un texte de 1540 (*Les huit parties d'oraison*), et un exemple dont il ne retient pour le *Traicté* que la traduction française :

La quarte quand on parle avec cause ou condition : quand il y a deux manières jointes ensemble : comme *Cum dixero tibi, scies. Quand je te l'aurai dit tu comprendras.*

L'autre exemple lui vient de Meigret :

Mais si je dis *comment l'aimeroye je?* le sens dépend de quelque autre cause : comme *vu qu'il ne me fit jamais que mal, si je l'aime jamais, qu'on me tienne pour méchant. Si je lui eusse*

---

1 Robert Estienne, 1557, *Traicté de la Grammaire françoise*, Paris, R. Estienne. p. 3-4

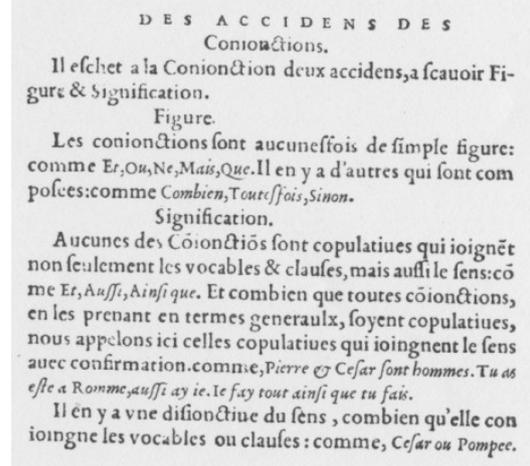
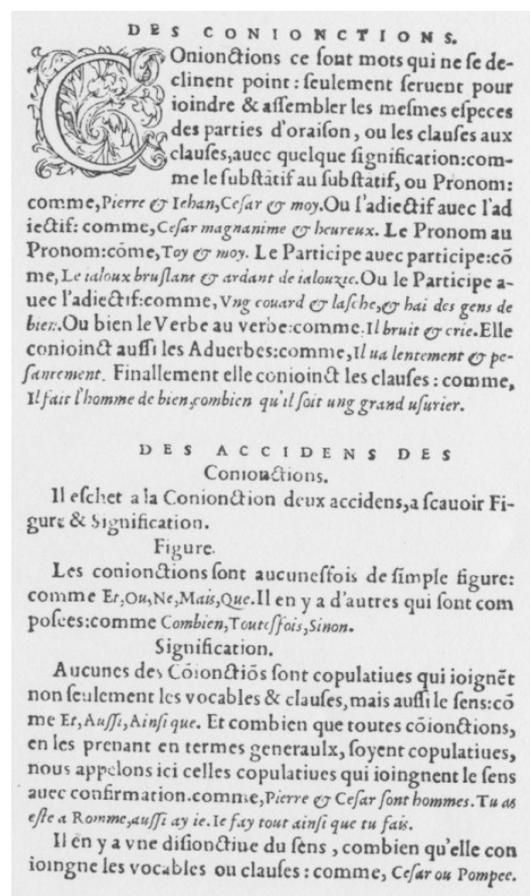
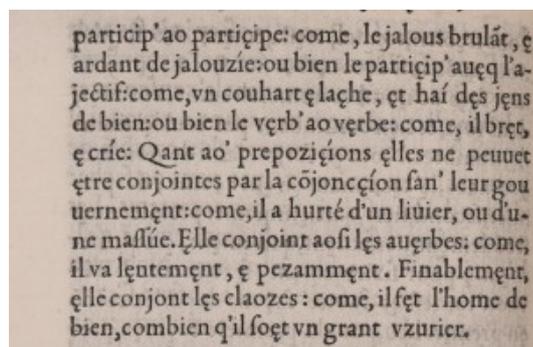
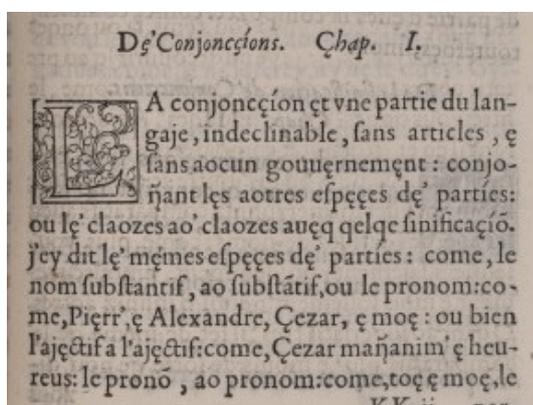
2 E. E. Brandon, *op. cit.*, p. 55.

3 « Avant que de vider rien des huit parties, nous dépêcherons les articles », L. Meigret, 1550, *Le Tretté de la grammere francoeze*, Paris, C. Wechel, f° 19b. Nous citons d'après l'édition de 1550, (Slatkine Reprints 1970), transcrite en orthographe moderne

*fait déplaisir, il eût eu cause de me haïr.* (f°71b)

Cette stratégie de recomposition prévaut pour le chapitre sur le verbe. Robert Estienne, soucieux de rester conforme à l'ordre des grammaires latines, doit repenser l'organisation de son autre modèle. Meigret abordait modes et temps dans un chapitre commun, « Des temps des verbes et des modes », et commençait par décrire les temps. Robert Estienne replace le mode en tête et lui consacre une section autonome. L'ouvrage gagne en clarté mais le désordre imputé à Meigret avait ses avantages : l'absence de section autonome pour le mode permettait d'en éluder la définition et d'interpréter les formes verbales avec plus de souplesse.

Pour répondre à ses engagements - mettre en ordre « le plus clairement et facilement » que cela est possible - Robert Estienne doit aussi ajuster le texte d'un point de vue matériel. La qualité typographique de sa grammaire a été régulièrement signalée. Observons donc pour apprécier le travail accompli par Robert Estienne deux chapitres assez proches – celui que nos auteurs consacrent à la conjonction (ci-dessous, à gauche le texte de L. Meigret, f°130a-130b, à droite le texte de R. Estienne, p. 82) :



On voit comment Robert Estienne procède :

1. Citation : les emprunts à Louis Meigret sont visibles, notamment pour les exemples. Pour la définition, Robert Estienne reprend celle qu'il proposait dans sa description des *Huit parties du discours*, mais il l'accommode d'une nuance essentielle qu'il doit à Meigret : « les mêmes espèces ».

2. Transcription : pour rendre le texte accessible à un public épouvanté les réformes de Louis Meigret, Robert Estienne revient « à l'orthographe la plus commune et mieux reçue ».
3. Mise en page : sur ce point le *Traicté* fait honneur à l'enseigne de l'Olivier, à sa réputation d'élégance et de clarté. Robert Estienne distingue par l'italique les exemples et le commentaire grammatical. La page est aérée par la multiplication des sections et des paragraphes. Notons que ces aménagements sont les mêmes que ceux opérés par Hausmann pour son édition modernisée : « subdivision des chapitres », « distinction typographique des exemples », « retranscription du texte dans l'orthographe moderne »<sup>1</sup>.

Mais si le *Traicté* de Robert Estienne est si agréable à lire, ce n'est pas seulement une affaire de mise en page. Robert Estienne a aussi considérablement élagué, prévenant ainsi tout ce qui risquait de faire de la lecture une fatigue. Il supprime par exemple tous les chapitres consacrés à la formation des temps. Robert Estienne ne retient que les tableaux de conjugaisons. Disparaissent aussi les digressions<sup>2</sup>, ces développements qui faisaient « la riche et diverse étoffe » du texte de Meigret, « entreprise haute et magnifique »<sup>3</sup> précisément dans ces moments où la description cède à la dispute et à la démonstration. Ainsi le plan dicté par la tradition était assez peu contraignant, souvent trahi : la grammaire de Meigret se lit selon les linéaments de sa pensée. En l'absence de table et d'index, le lecteur doit accepter de le suivre et avec lui de « s'égarer parmi les ronces »<sup>4</sup>. Le livre de Robert Estienne est au contraire conçu comme un outil dans lequel l'utilisateur doit aisément trouver son chemin. Les ré-agencements facilitent la lecture morcelée : par exemple en privilégiant un classement alphabétique dans le chapitre sur la préposition.

Ce faisant, le *Traicté* de 1557 perd toute dimension polémique. En 1550, Meigret livrait un traité, non pas seulement un exposé systématique sur les principes de la langue mais c'est aussi une discussion sur la grammaire du français, une recherche de conventions établies par le débat. Louis Meigret ne procède pas à ce masquage si caractéristique de « l'Eternel grammairien »<sup>5</sup>. Il recourt massivement la première personne :

Connaissez donc, messieurs, que mon écriture n'est pas faite de ma seule fantaisie et que je l'ai poursuivie selon l'ancienne et simple observation des lettres.(f°15a)

Entendez toutefois que je parle toujours selon l'usage de la prononciation et non pas selon ce superstitieux abus de l'écriture qui n'épargne pas les lettres et qui, d'une grande prodigalité, fait du cuir d'autrui large courroie. (f°16a-16b)

De tels éclats de voix sont bien rares chez Robert Estienne. A l'exception d'un passage où il doit justifier son orthographe de *ung* :

Je ne veux être contentieux, qu'ils écrivent *un*, et moi *ung*. Ils ont qui les suivent, et je m'arrête aux anciens savants qui en savaient plus que nous.(p. 7)

1 F.-J. Hausmann, *Le Traité de la Grammaire française*, « Principes de l'édition du texte », XVI

2 Par exemple, au sein du chapitre consacré au participe, Louis Meigret reprend la controverse sur l'orthographe et l'étymologie : « Je m'émerveille bien qu'il ne s'en trouve quelqu'un qui débatta *ai, as, a, avons, avez, ont* : vu que l'avons trop étrangé de *habeo*, duquel on dit que nous l'avons tiré. Suivant la superstition desquels nous dussions dire *je habe, tu habes, il habe, habons, habez, ils habent* », f°104b.

3 Ramus, 1572, *Grammaire de Pierre de La Ramée*, Paris, André Wechel, préface.

4 F. A. Wey, *op. cit.*, p. 297.

5 Alain Berrendonner, 1982, *L'Eternel grammairien*, Berne, Francfort, Peter Lang.

Robert Estienne adopte plutôt le ton neutre, impersonnel du manuel, style adapté à la gravité des vérités qu'il profère.

Ce qui plus profondément encore signe le projet de l'auteur, de faire un ouvrage didactique, c'est qu'il supprime le doute, l'incomplétude partout où ils menaçaient de manifester la fragilité du système. Sont effacées les réserves, les marques d'incertitude dont Meigret émaillaient son texte : « je n'en ai point de connaissance », « je crois », « que je sache », « comme je pense », « je ne sais s'il y en d'autres ». Il s'agit pas de clauses de style ou de précautions oratoires : elles sont constitutives d'un type de discours. Meigret cherche la controverse, il inscrit son ouvrage dans un processus de « rectification discursive »<sup>1</sup> :

Si donc j'ai fait faute, elle est publique: la répréhension donc devra être de même par vives raisons et non pas sous la cheminée en Francarchier de Bagnolet, par injures: attendu que toutes choses qu'on veut corrompre, ne le peuvent être que par leurs contraires. Et pour tant toute doctrine, soit fausse ou vraie, doit être combattue par contraire doctrine: car la conséquence n'est pas bonne, tout le monde ou la plus grande partie médit d'une doctrine que conséquemment elle soit fausse: ni [et] que celui qui la tient, la doive laisser. Mais alors sera-t-il prêt à se rendre ou pour le moins contraint de tacitement confesser son abus, quand il verra ses principes renversés par vifs arguments. (f°7a)

Ce qu'il énonce dans sa grammaire apparaît comme le résultat d'un raisonnement dont il assume l'entière responsabilité. En témoignent des expressions comme « je conclus que », « je le prouverai ». Robert Estienne s'en tient pour sa part à l'énoncé clarifié du résultat. Il délivre un discours plus ferme, plus définitif, délivré des « faits inconfortables », c'est un savoir stabilisé. Les listes sont fermées, plus de discussion. Aussi conclut-il sa grammaire « estimant que ce qui est dit pourra grandement suffire ». Voilà comment « les professeurs remplacent les découvertes par des leçons »<sup>2</sup>.

Cette transposition contribue néanmoins à imposer ce qui en 1550 était encore soumis à discussion. Robert Estienne couvre de son autorité, presque indiscutable déjà à l'époque, la légitimité d'un projet : écrire une grammaire du français en français. En outre il confère aux affirmations de Meigret, en les reprenant à son compte et en les adaptant au lectorat, une valeur objective, elles deviennent un socle de vérités, de principes, susceptibles d'être repris pour constituer la matière des manuels qui viendront après lui. La stabilisation des savoirs consacre donc la dignité même du français comme langue normée, réglée. Du *Tretté* au *Traicté*, c'est un passage qui a tout l'air de sanctionner une conquête. Cette dimension compense largement « l'inertie des idées ».

### 3. Au-delà du livre de classe

A ce stade de notre étude, on pourrait s'en tenir là et rendre hommage à Robert Estienne d'avoir très modestement cherché à se rendre utile sans entrer dans les querelles linguistiques : il paraît que ce serait lui intenter un faux procès que de constater la pauvreté de la réflexion grammaticale puisque son intention déclarée n'était pas de faire œuvre de linguiste. Je suis assez prête à rendre ce genre d'hommage, mais il faut prêter davantage à Robert Estienne. Une grammaire assez médiocre, conçue pour le bien être des écoliers peut-elle sanctionner l'œuvre immense de toute une vie ?

Robert Estienne mérite mieux que notre complaisance. Et puis ce compromis, qui veut soustraire le *Traicté* à notre sévérité, oublie de répondre à deux questions, très naïves, qui

---

1 Gaston Bachelard, *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, p. 289.

2 G. Bachelard, *op. cit.*, p. 295.

concernent le moment choisi par Robert Estienne pour publier sa grammaire, et le titre qu'il lui a donné. Que Robert Estienne ait attendu 1557 pour publier une grammaire apparemment si nécessaire au bien public ne laisse pas de m'étonner. On sait que Robert Estienne a commencé sa carrière par des ouvrages de pédagogie. C'est même ce qui a fait la spécificité de sa maison parisienne. Mais en 1557, exilé à Genève il ne se préoccupe plus guère de ce genre d'ouvrages : « plus d'éditions des classiques latins », explique Brandon, « plus de livres de classe [...]. A Genève, Robert Estienne s'adonna presque exclusivement à l'impression des Écritures Saintes et des livres de Théologie protestante »<sup>1</sup>. Que vient faire dans cette production « un livre de classe » même « très utile »? Finalement dans toute la carrière de Robert Estienne, ce *Traité de la grammaire française* est presque de trop. C'est un peu l'avis de Charles Beaulieux : il fallait selon lui que Robert Estienne fût bien fatigué ou bien malade pour avoir produit cette « accumulation de bévues incroyables », cette grammaire, si « inférieure à ses autres travaux »<sup>2</sup>.

D'ailleurs pour satisfaire ce besoin soudain de dispenser sa science grammaticale, Robert Estienne devait-il nécessairement se retrancher derrière les autorités de Dubois et de Meigret et emprunter si largement à ce dernier, au risque d'entacher du soupçon d'incompétence toute une carrière au service de l'érudition ? Il avait suffisamment écrit sur la langue française<sup>3</sup>. Ses ouvrages, pour être destinés à faciliter l'apprentissage du latin, en avaient déjà abordé de nombreux aspects. Et pourquoi rédiger ce traité en français ? Pour affirmer la dignité du français, dira-t-on. Reste une légère incohérence du projet, que viendra corriger la traduction latine de 1558 : l'avis au lecteur se donne pour destinataires des personnes désireuses d'apprendre le français et celles qui se mêlent de traduire des textes latins en français.

Quand bien même on tiendrait pour négligeables et secondaires ces questions, demeure celle du titre. Pourquoi afficher sa dette en reprenant l'intitulé de Meigret ? Évidemment c'est un bel argument publicitaire. C'est une manière d'attirer le lecteur dès le seuil de l'ouvrage et de se placer sur un marché en quelque sorte. Robert Estienne est imprimeur, donc aussi quelque peu homme d'affaires<sup>4</sup>. Sans tomber dans ce genre de considérations commerciales, il me semble qu'il y a là une intention stratégique, d'une efficacité que la postérité a prouvé. On ne pouvait pas mieux enterrer Meigret et ses projets de réforme. Il ne faut pas sous évaluer le signal que constitue ce titre : on passe du *Tretté* au *Traicté*. Cette orthographe revendique la superfluité des lettres motivée par l'étymologie, que dénonçait vigoureusement Meigret.

Ce que propose Robert Estienne, c'est un ouvrage de substitution à celui de Louis Meigret, réputé illisible. Il s'attache en tous cas et avec quel succès à nous en convaincre. Ce faisant Robert Estienne prive l'orthographe réformée d'un véhicule important. La grammaire de Louis Meigret s'inscrit dans le débat sur la droite écriture : elle seule, avec la traduction du *Menteur* parue la même année, elle seule « illustre » – dans tous les sens du terme – les positions réformistes de Meigret. Ce dernier applique son programme de rénovation orthographique dans un ouvrage qui doit servir à l'apprentissage de la langue. Et qui jouit en outre du prestige d'être pionnier en ce domaine puisque c'est la première grammaire rédigée en français.

---

1 E. E. Brandon, *op. cit.* p. 22.

2 Charles Beaulieux, 1955, *Robert Estienne a fait du "praticianisme", système factice une réalité*, Complément du tome premier sur l'Histoire de l'orthographe française, Paris, M. Didier, p. 34.

3 *La manière de tourner en langue françoise les verbes* (1532), *De gallica verborum declinatione* (1540), *La manière de tourner toutes espèces de noms latins en nostre langue francoyse* (1540), *Les déclinaisons des noms et verbes* (1546), *Les mots françois selon l'ordre des lettres* (1544).

4 « On doit toujours tenir compte du double rôle d'Estienne : celui d'érudit et celui d'homme d'affaires », E. E. Brandon, *op. cit.*, p. 50.

Robert Estienne prétend dans son *Avis au lecteur* vouloir rester en dehors de ces querelles, « nous n'en voulons pourtant débattre », dit-il. Or n'est-ce pas prendre position que de perpétuer l'orthographe traditionnelle, en se réclamant des anciens et du Parlement ? La grammaire de Robert Estienne est sa contribution dans le débat sur l'orthographe. C'est dans cette perspective que Francis Wey et Charles Beaulieux, aux avis par ailleurs si divergents, ont compris sa grammaire. Cette lecture fait plus d'honneur au *Traicté* de Robert Estienne que celle qui lui concède seulement quelque vertu pédagogique. Ainsi pour Charles Beaulieux, c'est « en s'opposant » aux publications des réformistes que Robert Estienne « publia sa Grammaire en 1557 où il exposait sa doctrine orthographique »<sup>1</sup>, « cette grossière orthographe », système « factice, empirique laissant la langue complètement de côté ». On voit que Charles Beaulieux ne s'embarrasse guère de nuances. Pourtant que fait Robert Estienne sinon invertir le projet de Meigret ? En se concentrant sur l'écrit, il laisse de côté la langue. C'est une révolution qu'opère Robert Estienne. En même temps qu'il vide la grammaire de Louis Meigret de ce qui en faisant un discours dynamique, il en efface ce qui en faisait une grammaire attentive à la langue effectivement parlée. Les premières lignes de son traité en sont un signe clair. Quand Louis Meigret décrit les voix :

Or quant aux voyelles je trouve que la langue en a jusqu'au nombre de sept, si diverses entre elles que l'une ne peut être prononcée pour l'autre sans manifester offense pour l'oreille. (f°6b)

Robert Estienne, professionnel du livre, recense les lettres de l'alphabet, commente la typographie :

En nostre langue Françoise nous auons vingt & deux lettres, lesquelles nous diuisions comme les Latins, en deux parties; en Voyelles & Consonantes. Les Voyelles sont lettres qui seules prononcées, font vne voix & vng son: & sont cinq en nombre, *a e i o u*. Les Consonâtes sont lettres qui ne peuuent estre prononcées seules sans voyelles, avec lesquelles voyelles rendent vng son: & sont celles ci, *b c d f g h l m n p q r s t x y z*.

Nous auons forme de lettres particulieres, approchantes assez pres de celles des Italiques, mais elles ne sont point ainsi couchées sur le deuant, ains sont droictes comme les Romaines & plus grasses, le corps des lettres est court, les iambes & les testes longues. (p. 5)

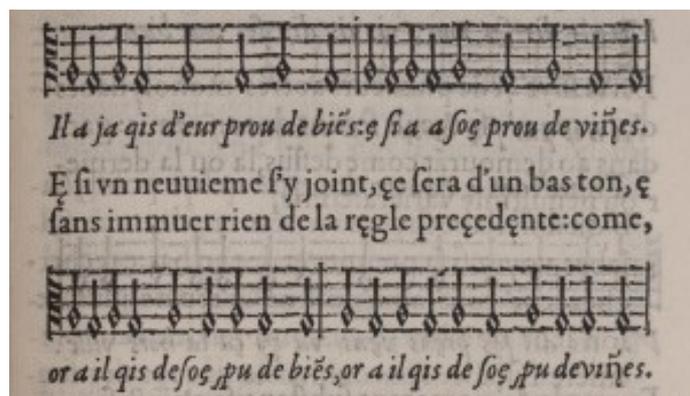
Louis Meigret réfléchit à la meilleure façon de transcrire les sons, Robert Estienne explique comment chaque lettre se prononce.

La question de la « droite écriture » détermine donc une posture face à l'objet linguistique. Pour Meigret, la langue se parle, la langue s'entend, la langue « sonne ». Le jugement de grammaticalité se fait donc aussi au niveau de la performance orale, de « l'oreille ». Voilà pourquoi Meigret est si attentif à la prosodie, et en propose une description, essentiellement - mais pas totalement - consignée dans les dernières pages de son *Trette*<sup>2</sup>. L'aspect le plus spectaculaire de cette analyse consiste dans ces portées musicales destinées modéliser l'intonation.

---

1 C. Beaulieux, *op. cit.*, p. 33.

2 « Des accents ou tons des syllabes & diction », f°132-139. Pour une présentation plus détaillée, voir C. Pagani-Naudet, 2009, « Grammaire et prosodie dans Le Trette de la grammere francoeze de Louis Meigret, Grammaire et prosodie », *Grammaire et Prosodie*, D. Roulland ed., Presses Universitaires de Rennes



Robert Estienne ne retient pas cette description dans son *Traicté*. Elle est incompatible avec sa propre perspective. Et Feugères a raison d'affirmer que son *Traité* inaugure le règne des « sages méthodes », car il instaure la priorité de l'écrit sur l'oral. Il inaugure le règne de cette circularité tant reprochée au grammairien : le repli sur le monde du livre, d'ailleurs sa grammaire renvoie à son dictionnaire, un dictionnaire qui recense un lexique en partie issu de traductions et non de l'usage vivant.

Autre chose pour le present ne dirons de nostre langue Françoise, estimans que ce qui est dict, pourra grandement suffire quant a ce qui appartient a la Grammaire. Ce qui pourroit rester, a scauoir comment chasque mot se doibt escrire, & les plus communes manieres de parler Frãcois, se trouueront au petit Dictionnaire Francois Latin, que nous auons imprimé ceste presente annee M. D. LVII. auquel ceste partie de Grammaire defailloit pour l'accomplissement d'iceluy. (p. 110)

Ainsi le *Traicté* est bien plus qu'une vulgarisation. Sous couvert de prolonger et d'amender l'œuvre de ses prédécesseurs, il reconfigure l'objet de la grammaire, en affirmant le primat de l'écrit. La postérité a lu son traité comme un substitut au texte de Meigret, qui cessa d'être lu. On doit rendre cet hommage à F.-J. Hausmann d'avoir relancé l'intérêt des linguistes et du public en proposant une version modernisée du *Traicté*. Mais on y perd la cohérence d'un projet. On entretient aussi l'idée qu'un amendement de notre code graphique est irréalisable. Ce combat-là, Meigret l'a perdu, à moins qu'on ne s'efforce de le lire dans sa version originale, pour s'apercevoir qu'elle est finalement « lisible ». Mais peut-être est-ce encore là un parti pris, l'œuvre de Meigret étant de ces grands textes qui ne laissent pas indifférent.

### 38. Les formes en *-rais* et le conditionnel. Histoire de la langue et histoire des grammaires

article paru dans Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier, Valérie Raby (éd.), *Vers une histoire générale de la grammaire française? Matériaux et perspectives*, (Actes du colloque de la SHESL, Paris, 27-29 janvier 2011), Paris, H. Champion, p. 617-630, 2012.

Le titre de cet article annonce une réflexion sur la méthode. En attirant l'attention sur le *comment*, je tiens pour réglée la question du *pourquoi*. Pourquoi faire une histoire du conditionnel ?<sup>1</sup> L'intérêt d'une démarche historique paraît évidente dans un colloque sur l'histoire des grammaires. Mais sortant de ce cercle, on s'aperçoit que la suspicion est en vérité tenace : c'est une posture de linguiste de repousser d'un même geste la référence au passé et la grammaire dite « traditionnelle », forcément prescriptive, erronée, scolaire. Il faut dire que pour le conditionnel, ces préjugés ne semblent que trop confirmés. Pourtant, et il y aurait de quoi s'en étonner, les productions récentes sur la question persistent dans le rappel de ces lointains errements, de ce qui se dit « traditionnellement », « communément », tous lieux communs perpétués par l'école.

Après avoir appris à l'école que le conditionnel était un mode, nous parlons aujourd'hui, à la suite notamment de Haillet (1992) et Abouda (1997) d'un conditionnel-temps faisant partie intégrante du mode indicatif de par sa morphologie empruntée à la fois à l'imparfait et au futur (Lauze, 2008, p. 92)

Voilà qui dénote déjà une relation intéressante au passé, comme moyen de construire dialectiquement le propos, ou de se positionner dans le champ des diverses disciplines qu'intéresse l'étude du français. Toutefois de telles entrées en matière risquent d'être bientôt frappées d'obsolescence : la terminologie officielle qui rattache le conditionnel à l'indicatif date déjà de 1997. On peut en lire les effets dans un document récent de l'académie de Dijon relatif à la classe de Sixième. Les formes en *-rais* figurent dans un tableau sous l'indicatif, un étiquetage complémentaire les désignent comme « conditionnel » : (le mot est placé entre guillemets), la mention « présent » est corrigée par « simple », le tout amendé par l'équivalence « = futur dans le système du passé », et assorti d'une recommandation : « L'emploi modal sera abordé en 5<sup>ème</sup> ». Ainsi, même à l'école, le conditionnel est abordé dans une perspective temporelle. D'aucuns déploieront le résidu de la tradition (« emploi modal »), mais sur ce point, les linguistes eux-mêmes n'ont pas encore tranché. De fait, le conditionnel reste au cœur de multiples débats, il permet d'apprécier la qualité du dialogue entre la tradition scolaire et la recherche vivante, qui reconduit des questionnements déjà anciens sur la pluralité de ses valeurs, les fluctuations de ses classements, la controverse autour de ses désignations. Déjà en 1852, on s'interrogeait en ces termes :

Qu'est-ce que ce tems veut dire? Appartient-il à l'indicatif ou au subjonctif? Quel est son usage? D'où vient qu'il ne se trouve jamais dans les propositions conditionnelles? (Schmiedt, 1852, p. 5)

Toutes ces questions se laissent bien souvent ramener à une seule (le conditionnel, mode ou temps ?), que relaie assez bien la controverse sur la terminologie : le terme « conditionnel » renfermerait la somme des malentendus (la perspective modale ramenée à la recherche de l'hypothèse sous-jacente), alors que la périphrase « formes en *-rais* » traduirait un effort de retour à une perspective formelle, libérée des pesanteurs de la nomenclature classique. Le débat sur le

---

1 La question peut-être posée de manière absolue. De manière plus anecdotique et plus personnelle, c'est à Bernard Colombat que je dois cet intérêt pour le conditionnel. Je l'en remercie.

conditionnel est donc périodiquement d'actualité, et informé par son passé. Qu'en est-il de son histoire ?

## 1. Une formes sans histoire(s) ?

L'histoire de la terminologie a été faite, quiconque se penche sur la question rencontre les travaux d'H. Yvon. Pour ce qui est de la forme elle-même, elle a fait l'objet d'études menées en diachronie : la thèse de R.-L. Wagner (1939) reste une référence dans les bibliographies les plus récentes. Assurément, le conditionnel a une histoire. Cette histoire nous est parfois racontée comme une conquête vers la langue moderne, vers la vérité moderne. H. Renchon (1969) nous livre de belles pages de cette épopée. Ce qui frappe, c'est que cette histoire est rendue possible par l'intuition, fondée ou non, que les formes en *-rais* sont des sortes d'invariants, attestées dès l'ancien français sous les mêmes traits et dans les mêmes emplois qu'aujourd'hui, avec leurs valeurs modales et temporelles : « un premier *sauriez* est attesté dès la *Séquence de Sainte Eulalie* (v. 16 *sostendreit*) » (Wilmet, 1970). L'histoire devient celle d'une expansion, d'une « lutte », contre le subjonctif notamment.

Cette anhistoricité présumée des formes en *-rais* crée les conditions d'une progression de la pensée linguistique : celle-ci se donne un objet stable dans le temps à partir duquel se construisent des théories régulièrement dépassées jusqu'à parvenir à l'état contemporain de la pensée. Il semble alors possible d'écrire une histoire grammairienne, racontant le triomphe du conditionnel-temps. Une histoire en deux temps, et quelque soubresauts où se dessineraient les figures de précurseurs. À la faveur de quelques confusions, une sorte d'unanimité s'est établie autour de Palsgrave, à qui l'on attribue souvent la « paternité » du mot « conditionnel ». Si l'auteur de *L'Eclaircissement de la langue française* reconnaît dans les formes en *-rais* un mode, qu'il nomme « potentiel », son usage de « conditionnel » renvoie à l'ensemble des constructions faisant intervenir la conjonction *si*<sup>1</sup>. Les lecteurs de R.-L. Wagner accordent aussi à Meigret une clairvoyance assez imméritée, celle d'employer délibérément « formes en *-rais* » pour désigner un mode<sup>2</sup>. En réalité le *Tretté* reflète sur ce point la tendance générale des grammairiens de la Renaissance, qui accueillent avec indifférence une forme sentie comme le prolongement de l'imparfait du subjonctif latin :

les Français changent souvent e en oi [...] amarem, aimeroie (Sylvius,1531)

La forme en *-rais* identifiée à *amarem* devient dans les grammaires un optatif (traduction de *utinam amarem*), ou bien un subjonctif/conjonctif (*cum amarem*). Ce traitement éclaté, qui répartit les formes en *-rais* sur deux modes, eux mêmes composés de formes hétérogènes, est le plus courant aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à l'exception notable de Ramus qui renonce à la catégorie du mode. Cette approche permet une unification du paradigme sur la base de critères formels ; l'intelligibilité du système est assurée par le recours aux étymons latins, qui fonctionnent comme

---

1 L'usage de Palsgrave rejoint celui des grammairiens de son temps : « conditionnel » est rapporté à la conjonction « conditionnelle » *si*, (cet usage est attesté en français depuis le XV<sup>e</sup> siècle) ; par extension, « conditionnel » peut également être entendu comme un synonyme de subjonctif/conjonctif ( procès soumis à une cause ou à une condition).

2 Wagner allègue Meigret pour imposer la périphrase « formes en *-rais* » (Wagner, 1939, p. 19). Cette proposition sera reprise dans sa *Grammaire du français classique et moderne*. L'idée que Meigret ait en 1550 employé l'expression dans le sens moderne semble établie dans quelques textes et circule discrètement : J.-M. Merle indique en note : « R.-L. Wagner et J. Pinchon signalent que dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le grammairien Meigret avait proposé de l'appeler « formes en *-rais* » (*Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris, Ophrys, 1999, p. 8). La diffusion de la grammaire et la double autorité de Wagner et de Meigret pourraient donner lieu à des répercussions prolongées de ce malentendu.

une nomenclature du substitution. En 1572, *aimeroie*, qui figurait en 1562 parmi les prétérits, est reversé dans la liste des présents :

le troisième et quatrième sont comme *amarem*, *aymeroie*, *aymasse* (1572, p. 76)

Voilà pour la nuit des temps. Le « triomphe » de la vérité obéit à une temporalité double, selon que l'on considère les travaux pionniers ou la reconnaissance officielle. Il suppose d'abord une rationalisation dans la conception du mode, qui permet de regrouper les formes en *-rais* sous une étiquette commune, le mode conditionnel ; le second dépassement correspond au rattachement de ces formes à l'indicatif. Sur ce dernier point, une rupture importante serait due à l'établissement des origines de la forme en *-rais* : la filiation futur-conditionnel donne une assise incontestable au rattachement du conditionnel à l'indicatif.

Voilà donc une histoire assez agréable pour ceux qui veulent retrouver dans l'histoire de la grammaire un processus de falsifications successives conduisant la pensée vers la vérité moderne. Pour nous offrir un cadre assez clair, cette histoire attire tout de même quelques objections. D'abord, qu'est-ce que la conviction que les formes en *-rais* soient issues du futur apporte à notre compréhension du conditionnel ? Cela aurait permis de régler le problème du classement<sup>1</sup>. Mais la morphologie des formes en *-rais* n'a jamais échappé aux grammairiens : que ces formes s'obtiennent par dérivation du futur est une constante dans les ouvrages de la Renaissance, et n'implique pas leur reclassement au sein de l'indicatif. Inversement, le rattachement à l'indicatif est proposé, sans preuve philologique, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par Buffier et senti dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par Vairasse<sup>2</sup>. En outre, la perspective modale persiste, aussi Buffier parle-t-il d'un « temps incertain » (1709, p. 73). Comme le souligne P. Dendale, annexer les formes en *-rais* « aux tiroirs verbaux de l'indicatif n'est pas sans conséquence pour la conceptualisation du système entier des temps verbaux » (2001, p. 12). Autrement dit, que le « conditionnel-temps » soit posé comme un horizon si indépassable qu'une nouvelle désignation s'impose, rien n'est moins sûr, et la perpétuation des débats rend suspecte une histoire qui irait vers cette fin.

## 2. Histoire de la langue et histoire des grammaires

L'histoire du conditionnel, c'est donc l'histoire d'un problème qui engage aussi bien l'histoire de la langue que l'histoire de la grammaire<sup>3</sup>. C'est l'histoire d'un problème linguistique, renouvelé ou reconduit, à la faveur des outils qui rétrospectivement permettent de reconsidérer certaines données (par exemple le changement d'hypothèse sur l'origine de la forme), mais aussi à la faveur des variations observés dans l'usage. Ainsi, la concurrence entre les formes du subjonctif et les formes en *-rais*, qui constitue le fait majeur observé par les diachroniciens, est déjà enregistré et commenté par L. Meigret en 1550. Cependant, ce dernier ne s'intéresse nullement aux systèmes hypothétiques ; il cherche à organiser la dualité formelle et raisonne sur les diverses manières d'exprimer le souhait :

Or ne sont pas sans propos ces deux optatifs présents introduits en langue française : attendu que nous avons aucunes manières de parler par l'un que nous ne pouvons vider par l'autre : comme *j'aimeroye volontiers* plutôt que *j'aimasse volontiers* [...]. En semblable nous ne disons point *plût à Dieu ne je voulois*, ne *j'ai voulu*, ne *je voudroye que j'aimeroie*. (1550, p. 71)

- 
- 1 L'origine périprastique des formes en *-rais* aurait pu conduire à une autre conclusion que le rattachement à l'indicatif : Yvon proposait un « mode suppositif » rassemblant futur et formes en *-rais*.
  - 2 Selon Vairasse, « les Auteurs confondent ordinairement ce Mode dans l'Optatif ou dans le Subjonctif, quoi-qu'il soit d'une nature differente, & qu'il approche fort des Modes directs. Il sert dans l'Affirmation, dans la Negation, & dans l'Interrogation, comme l'Indicatif » (1681, p. 208).
  - 3 La démarche n'a rien au demeurant rien d'innovant : R.-L. Wagner déclare d'ailleurs sa dette à l'égard des travaux à l'époque non publiés d'H. Yvon (Wagner, 1939, p. 18)

C'est qu'en 1550, Meigret commente un optatif. L'intensification du débat autour des systèmes hypothétiques a sans doute favorisé l'imposition progressive du terme « conditionnel » à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette nouvelle désignation s'accompagne parfois du sentiment de la perte de l'optatif. Les circonstances de cette évolution peuvent être éclairées par l'histoire de la langue elle-même.

Comment mettre en rapport les informations que livrent respectivement l'histoire de la langue et l'histoire des idées ? Pour que paraisse cette tâche d'exécution, il convient d'en préciser les enjeux et les difficultés. On connaît l'objection selon laquelle les grammaires ne fournissent pas un témoignage pertinent sur la langue. Au-delà des récriminations de principe, il faut être conscient du nécessaire décalage temporel qui existe entre l'usage décrit par une grammaire, et l'usage en cours au moment où celle-ci est publiée. Palsgrave en 1530 se fonde sur des textes du XV<sup>e</sup> siècle. F. Brunot observe que Maupas rend compte de l'usage du siècle précédent, d'où le titre programmatique de la grammaire de Oudin « rapportée au langage du temps ». D'une manière générale, « toute description est en quelque mesure historique : si un que soit le groupe social où une langue est parlée, les divers sujets qui le composent sont à certains égards, à des degrés différents de l'évolution qui emporte constamment chaque langue » (Meillet, 1982, p. 44). La trame historique est donc complexe : un temps long permettra d'assumer le décrochage entre discours métalinguistique et la langue décrite, il ne suffira pas d'opposer siècle par siècle description grammaticale et usages attestés.

Une telle confrontation nous renseignera néanmoins sur la représentativité des exemples. Ainsi quelle est la vitalité du tour *quand j'aimerais* qui fonde en partie l'inclusion des formes en *-rais* au subjonctif ? Certaines expressions comme « à la mienne volonté » servent de cheville dans les tableaux de conjugaison, quels sont leurs conditions d'emploi ? à quel moment deviennent-elles un élément de métalangage ? Sans doute assez tôt si l'on suit Sylvius :

Ils développent le mot *utinam* (qui est ajouté par Donat aux temps de l'optatif) par : *ad meam voluntatem, à la mienne volonté (...)*. Mais chez les auteurs, les temps du souhait sont placés très souvent sans marque (...). (Sylvius, 1530, p. 346)

Dès le siècle suivant, l'expression « à la mienne volonté » est commentée par Vaugelas dans ses *Nouvelles Remarques* (1690, p. 404). Il prend la défense de cette « ancienne façon de parler » tout en notant son déclin.

Ainsi l'image d'un discours grammatical figé et indifférent à la langue contredit des réalités plus simples : le renouvellement des grammaires, les déclarations signalant l'obsolescence de certaines remarques voire d'ouvrages entiers, le souci de s'adapter à la demande sociale. La montée en puissance des remarques relatives à la construction *si j'aurais* peut-être lue comme une manifestation de ce lien :

Cette recommandation, les auteurs de manuels se la repasseront tout au long du siècle sans toutefois parvenir à extirper la faute du langage vulgaire où elle prospère vigoureusement, à tel point que nos grammairiens modernes sont bien obligés de lui consacrer un paragraphe. (Renchon, 1969, p. 163)

La « recommandation » finit par toucher la sphère savante. L'interdit est au point de départ de développements théoriques (en témoigne l'article de D. Leeman (2001), intitulé : « Pourquoi ne peut-on combiner *si* et le conditionnel ? ») ; c'est autour de lui que se dessine la frontière entre emplois temporels et modaux. Il est intéressant de voir se construire et grossir les remarques sur ce point, « une étrangeté » que l'histoire de la langue ne permet pas d'élucider. Certes, les historiens de

la langue en relèvent des occurrences en ancien français, notamment dans le « domaine anglo-normand » :

avec *si* on trouvait en ancien français le subjonctif et aussi le conditionnel. Ils ne sont pas rares encore au XVI<sup>e</sup> siècle. (Brunot, 1926, p. 890 )

Mais les données sont peu nombreuses et sujettes à caution. Il est difficile d'écrire l'histoire d'une éviction, ou comment un tour ancien, exclu de la norme au XVII<sup>e</sup> siècle, aurait mené une vie souterraine pour revenir en français contemporain. Car c'est bien sûr au XVII<sup>e</sup> siècle que sont formulées les premières condamnations :

Enfin la plus ordinaire & la plus générale faute, dont les Flamands farcissent leur langage François, c'est le mauvais usage des Temps des Verbes. Par exemple, ils disent (...) *Si vous viendrez demain. Si i'aurois de l'argent. Si vous m'auriez creu.* (Chiflet, 1659, p. 163)

La faute est signalée comme une erreur caractéristique des étrangers apprenant le français. F. Brunot tient pour négligeable cette observation : « toutes les époques ont connu de semblables manière de dire » (1905, p. 20) pour disqualifier le locuteur fautif. Pourtant, si cette construction est mentionnée comme une pratique d'étrangers, il faut au moins se donner le temps d'y penser. D'abord parce que ce serait une manière de tenir compte d'une réalité historique concernant l'usage du français et son expansion. Comme le souligne S. Auroux,

Nous rattachons la langue à la masse parlante; ce qui exclut d'emblée toute idée d'une régulation consciente et institutionnelle des phénomènes langagiers.(...) l'étude des pratiques institutionnelles (grammaire scolaire par exemple, cf. les travaux de Chervel et Maingueneau) des politiques linguistiques (cf. les travaux de De Certeau, D. Julia et alii), du contrôle étatique sur certains éléments langagiers (l'orthographe, son apprentissage, ses réformes) devrait permettre une réévaluation sérieuse de l'hypothèse en question. (Auroux, 1980, p. 8)

Le français est aussi l'objet un apprentissage qui implique des manuels et des maîtres de langue. Quel a été l'impact de ces derniers ? Certains ouvrages n'ont-ils pu devenir le vecteur de l'erreur ? Buffier rajoutera en 1729 une section pour prévenir ses lecteurs contre les « fausses règles échappées en plusieurs grammaires Françaises imprimées de notre tems » (1754, p. 524). Dans la grammaire de Palsgrave ou dans celle de Meurier, la séquence *si* + *rais* apparaît :

Le mode conditionnel emprunte tous ses temps à l'indicatif, au subjonctif, et au potentiel (...) : *si je parle, si je parloye, si je parlay, si j'ay parlé, si j'avoye parlé, si je parleray, si je parlasse, si j'aye parlé, si je eusse parlé, si je avray parlé, si je parleroye, si je avroye parlé* (Palsgrave, 1531, p. 462)

Exemples par formes de parler. *Quand je dirois la verité, si ne serois-ie pas creu* (Meurier, 1557, p. 42)

Le malentendu réside surtout dans la diversité des valeurs et emplois de *si*. Sans explicitation et circonscription de ces usages, on peut imaginer une reproduction abusive de la construction. L'impact du discours grammatical sur la langue réside peut-être aussi dans les dérives éventuelles liées au processus de réception et de transmission. Je retiens également une remarque d'A. Lanly, décrivant l'usage en Afrique du Nord :

Ceux qui emploient *si je voulais* n'emploient qu'une forme figée, héritée du passé et apprise par l'usage et même le bon usage. Les sujets parlants qui pensent vraiment l'expression sont ceux qui disent *si je voudrais*. (Lanly, 1957, p. 119)

Cette remarque souligne un point très simple au fond : qui se trompe ? Ceux-là mêmes qui ont besoin d'une grammaire. Il n'est donc pas étonnant que ces grammaires les mettent spécialement en garde, que le tour *si* + *rais* soit d'abord signalé comme émanant de locuteurs non francophones, « chez ceux qui, du fait d'une origine étrangère ou provinciale, ou d'une instruction élémentaire, n'avaient pas le sens de la langue .» (Lanly, 1957, p. 105). Le tour *si j'aurais* peut donc être abordé ou bien comme une énigme livrée à la sagacité du linguiste, ou bien comme un phénomène lié au processus d'acquisition.

### 3. La langue du grammarien

Ce qui fonde la légitimité du discours sur les vernaculaires, c'est aussi la faculté de son auteur à pratiquer convenablement la langue, et il n'est pas indifférent de rappeler les critiques adressées à Palsgrave, à Meigret, ou à Chiflet, pour la mauvaise qualité de leur français. C'est là que revient l'individu. Cette histoire sur le conditionnel présente un étagement de problèmes, des lignes de fond, sur lesquelles la file des auteurs a sans doute une place mais qui reste difficile à établir. Ces figures qu'il convient de ne pas « héroïser » (Colombat, 1999, p. 20 ; Raby & Fournier, 2008, p. 958) importent cependant par la qualité de leur témoignage dans cette tentative de comprendre, de « recomposer la mentalité des hommes d'autrefois » (Fèbvre, 1948, p. 170).

Les enjeux de cette histoire résident aussi dans ses vides. Si la recherche contemporaine accorde une place importante à la question de la temporalité, dans son rapport à la modalité notamment, les grammaires de la Renaissance n'en disent rien : le conditionnel n'est pas décrit comme un moyen d'exprimer l'ultériorité. Le problème est régulièrement abordé dans le rapport présent / futur :

*Amaturum esse*. Ce temps icy se déclare en français par le futur indicatif en adjoustant ce mot icy *que*. Exemple, *Spero Iohannem amaturum esse, l'espere que Iehan aimera* (R. Estienne, 1532)

mais éludé dans sa transposition au passé<sup>1</sup>. Pour comprendre les ressorts de cette indifférence au XVI<sup>e</sup> siècle, je me propose d'élargir les sources en ajoutant au corpus des grammaires et des textes quelques traductions de grammairiens<sup>2</sup>. « Tous les grands noms de la linguistique du siècle ont fait de la traduction » (Hausmann, 1980, p. 16), Ainsi Meigret avait acquis de son vivant une belle renommée en ce domaine. Ses traductions livrent une sorte de témoignage involontaire, et permettent de rentrer plus intimement dans ses pratiques linguistiques, de cerner ce qu'il tient pour être le génie de sa langue au regard de la langue latine. « Un translateur doit toujours garder la grâce et propriété de son langage » écrivait Meigret dans sa *Réponse à Des Autels* (1551, p. 79). On peut espérer trouver dans ses traductions autre chose que des calques serviles de la syntaxe latine lorsqu'il doit passer du latin au français, d'une langue sans conditionnel à une langue qui dispose - selon la perception contemporaine - d'une forme exprimant l'ultériorité dans le passé. Mon hypothèse (mais le dépouillement est en cours et pourra livrer des éléments contradictoires) est que

---

1 Il faut attendre Maupas pour relever une remarque sur la transposition de la construction au passé : « Exemple. *Spero me habiturum, l'espere que i'auray (...)* Et en temps preterit. *Putabam te habiturum. Je pensois que tu aurois* ». (1607, p. 94)

2 Il s'agit pour l'heure de la traduction par E. Dolet des *Epistres familiaires de Marc Tulle Cicéron* (Lyon, 1556). Ce texte, outre qu'il émane d'un auteur qui a engagé une réflexion sur ses pratiques de traducteur, présente l'intérêt particulier de présenter en vis-à-vis texte latin et traduction française. De Meigret, je retiens sa traduction des *Trois livres de M. Tulle Cicéron touchant les devoirs de bien vivre* (Chrétien Wechel, 1547) et la réédition de 1552 du *Second livre de Caius Plinius Secundus sur l'histoire des œuvres de nature*.

ces grammairiens, latinistes et traducteurs, ne sentent pas à leur disposition un substitut français à ce que le latin exprimait faute de mieux à l'aide du subjonctif<sup>1</sup>. Ils pensent plutôt perpétuer à travers les formes en *-rais* une forme et un usage issus du latin. On en revient à *amarem*, pensé tantôt comme optatif (*utinam amarem*), tantôt subjonctif (*cum amarem*).

Invalider l'hypothèse d'une filiation directe de *amarem* à *aimeroie* n'exclut pas en effet le sentiment d'une proximité d'emploi. L. Rosier, se fondant sur les travaux de G. Moignet (1959), retrouve dans le conditionnel le prolongement d'une habitude latine, « l'appréhension active du dire d'autrui », « cette habitude latine est l'emploi du subjonctif » (Rosier, 1999, p. 78). L. Rosier reconnaît une correspondance jusque dans les emplois en indépendante comme : « Le chanteur serait mort des suites de ses blessures ». On sait quel chercheur a professé, un peu dans le vide d'ailleurs, sa conviction d'un lien direct entre le latin *amarem* et la forme *aimerais*. Il ne m'appartient pas de discuter la valeur de sa démonstration relative à la morphologie historique. Je retiens plutôt cette remarque :

Si l'on n'est pas linguiste, on est naturellement porté à penser que la forme en *-rais* est la descendante de la forme en *rem, res, ret*. C'est ce que sent l'élève qui a fait quelques années de latin. Et quand Montaigne écrivait par exemple « si nous connaissions l'horreur et le poids de ce vice, nous le poursuivrions à feu plus justement que d'autres crimes », il pensait aussi bien *persequeremur*. [...] Tous ces conditionnels correspondaient certainement pour lui aux « imparfaits du subjonctif » de la langue apprise dans sa première enfance. (Lanly, 1996, p. 5)

Au XVI<sup>e</sup> siècle, même les linguistes ont la conviction de cette continuité. Pour comprendre le déclin de cette intuition (et parallèlement la disparition progressive de l'optatif de la terminologie grammaticale), c'est tout un univers intellectuel qu'il convient de reconstruire. Dans ce nécessaire échange, « un des passe partout méthodologiques d'aujourd'hui » (Greimas, 1958, p. 110), il faut sans doute éviter qu'un domaine de recherche devienne auxiliaire, prestataire de méthodes, d'exemples ou de corpus, ce qui supposerait de manière idéale une spécialisation dans ces différents domaines, de manière plus réaliste une collaboration active entre spécialistes. En effet, le conditionnel oppose à la réflexion quelque chose d'assez inextricable, et exige quel que soit le point de départ et la visée finale, élucider le fait de langue ou comprendre le discours qui l'appréhende, d'alterner les points de vue.

---

1 R. Estienne dans son *De Gallica verborum declinatione* (1540) est l'un des rares à mentionner la forme comme une particularité de la langue française, mais la remarque est isolée et ne sera pas reprise dans sa grammaire en 1557.

### 39. Le statut de l'exemple dans quelques grammaires du XVI<sup>e</sup> siècle

article paru dans Paul Cappeau, Hélène Chuquet et Freiderikos Valetopoulos (éd.), *L'exemple et le corpus, quel statut ?* (Actes du colloque du CERLICO Orléans juin 2009), Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 219-234, 2010.

« Le problème de l'exemple constitue un point critique où l'on pourra évaluer avec le plus de précision les relations entre linguistique et grammaire » écrit Milner (1995 : 118) dans son *Introduction à une science de langage*. Dans ce mouvement d'opposition à la tradition grammaticale où la linguistique se constitue, il importait donc de poser un certain nombre de distinctions dans l'exercice de cette pratique commune :

Dans la tradition grammaticale, l'exemple est destiné à illustrer une règle (...) la linguistique quant à elle ne peut sérieusement revendiquer son statut scientifique que si elle modifie profondément ce mode de référence à l'exemple. Il ne saurait s'agir pour elle d'illustrer une règle, il s'agit bien plutôt d'user de l'exemple comme d'une configuration de données propre à tester une proposition de la théorie. Autrement dit l'usage de l'exemple en linguistique est strictement corrélé à son caractère de science empirique.

Cette logique est à l'œuvre dès les premiers travaux portant sur le statut de l'exemple. Marchello-Nizia & Petiot dans un article de 1977<sup>1</sup> mentionnent ainsi un faisceau d'oppositions : « chez les [grammairiens] l'exemple a essentiellement valeur pédagogique, démonstrative, d'illustration et d'application d'une règle abstraite ; chez les [linguistes] il est pris comme objet de la démarche scientifique » (Marchello-Nizia & Petiot, 1977 : 84). En outre, la masse des exemples serait inversement proportionnelle aux prétentions scientifiques ou savantes des ouvrages, la grammaire scolaire en use moins que les grammaires savantes ; quant aux « ouvrages de linguistique le nombre des exemples peut être considéré comme plus élevé » (Marchello-Nizia & Petiot, 1977 : 88). Enfin, l'exemple cité serait le fait des grammaires scolaires et savantes, avec le culte du bon auteur, l'exemple forgé reflèterait plutôt une démarche de linguistes.

Je ne discuterai pas ici le bien fondé de ce constat. Je m'interroge seulement sur le caractère opératoire de ces distinctions pour la période de la Renaissance. A une époque où « la grammaire devient simultanément une technique pédagogique d'apprentissage des langues et un moyen de les décrire » (Auroux, 1992 : 12), il n'est pas sûr que l'on puisse déduire du statut assigné à l'exemple une démarche univoque.

#### 1. La langue du XVI<sup>e</sup> siècle dans les grammaires

Pour bien souligner la position particulière des grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle, j'allèguerai un autre type de défiance, beaucoup plus étonnante si l'on y réfléchit. Lorsqu'en 1951, Gougenheim publie sa *Grammaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle*, il déclare s'appuyer sur « le témoignage des textes » au détriment de celui que pouvait offrir l'œuvre des grammairiens de cette époque : « notre propos étant avant tout descriptif, ce sont les textes qui nous ont paru fournir la meilleure documentation sur l'état de la langue au XVI<sup>e</sup> siècle ». Quant aux grammairiens de la période concernée, ils sont évincés, leur témoignage jugé trop peu fidèle. Et qui s'en offusquerait ? Que reste-t-il après tout à décrire sinon les vestiges écrits d'une langue morte, au corpus « clos » ?

---

1 Cet article, après les deux articles de Chevalier parus en 1976 - « Exemples, théorie, tradition », *Méthodes en grammaire française*, Paris, Klincksieck, 201-207, et « Le jeu des exemples dans la théorie grammaticale, étude historique », *Grammaire transformationnelle : Syntaxe et lexique*, PUL, 233-263 -, constitue l'une des premières contributions sur la question du statut de l'exemple dans la tradition grammaticale.

Revenir aux textes résulterait moins d'un choix que d'une évidente nécessité. Pourtant, c'est bien la suspicion qui a motivé leur exclusion de la part de Gougenheim. Il faut s'étonner de ce divorce puisque *La Grammaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle* en 1951 et *Le Tretté de la Grammere françoeeze*<sup>1</sup> en 1550 se donnent pour but de décrire la langue.

Apprécions alors le dialogue qui se noue par-delà les siècles. En effet au XVI<sup>e</sup> siècle, les grammairiens se défiaient tout particulièrement des productions littéraires de certains relatinisateurs, et autres « écumeurs de Latin » (Tory, 1529 : 15). Ainsi Rabelais, abondamment cité par les manuels de référence<sup>2</sup>, n'aurait sans doute pas eu l'agrément de Meigret. L'aurait-il eu d'ailleurs que la tradition écrite en français ne bénéficiait pas encore du prestige qui en fera dès le siècle suivant l'une des sources privilégiées des exemples. A-t-on dès lors assez idée du vertige épistémologique où se trouvaient les premiers descripteurs du français ? La grande affaire des grammairiens est, dit-on, de prescrire le bon usage en articulant une règle et un exemple. Oui mais quelles règles ? Et surtout élaborées à partir de quelles données ? Au nom de quels critères prélever l'une plutôt que l'autre ? Bref comment décrire une langue vernaculaire, instable, soumise à une forte variation ? On connaît le célèbre appel de Tory qui, en 1529, attend que « quelque noble cœur s'employât à mettre & ordonner par règle notre Langage Français » (Tory, 1529 : 15).

« Donnons-nous tous courage les uns aux autres », écrivait encore Tory, soulignant ainsi le défi que les langues vernaculaires opposent à leurs premiers observateurs. Écrire une grammaire du français est donc déjà un acte militant : il ne s'agit pas seulement de décrire mais de prouver que l'on peut décrire. Palsgrave le premier répondra à cet appel : paraît en 1530 en Angleterre *L'Eclaircissement de la langue française*, première grammaire du français, rédigée en anglais, sous les quolibets de Du Wes. Ce dernier, contemporain et contempteur de Palsgrave, jugeait bien vaine cette entreprise, puisque lui-même n'avait « pu trouver règles infaillibles pour ce qu'il n'est possible de les trouver » (Du Wes, 1852 : 896). Mais la grammatisation du français se poursuit : en 1531 paraît *L'Isagoge*, de Jacques Dubois, dit Sylvius, rédigé en latin ; et en 1550, *Le Tretté de la grammere françoeeze* de Louis Meigret, première grammaire du français rédigée en français. Ces deux auteurs sont animés de la même ambition : décrire la langue, en retrouver les règles.

Pour Sylvius, si « toutes les traces du parler français » sont « corrompues par le peuple », c'est parce que les Français « ne savent pas qu'il existe un système de leur langue ou s'ils savent qu'il existe cependant ils ignorent totalement quel il est », ils l'ignorent parce que personne ne s'est soucié de le décrire. Ce système existe pour Sylvius, tout simplement parce que le français étant issu du latin, il suffirait de « décape[r] la langue française en lui rendant son éclat natif déjà presque terni et comme recouvert de rouille ». Vingt ans plus tard, le débat reste vif, à en croire Meigret dans son *Avis aux lecteurs* :

Combien que d'une pauvre considération la plus grande partie de nos Français soit en fantaisie que la poursuite d'une grammaire soit trop difficile et presque impossible en notre langue: je n'en ai pas pourtant si désespéré que je n'aie fait quelque diligence d'en chercher quelques moyens et règles (Meigret, 1550 : 3).

En effet, pour Meigret, la possibilité de « contracter par paroles, les uns avec les autres » indique que la langue « a en soi quelque ordre, par lequel nous pouvons distinguer les parties dont sont

---

1 *Le Tretté de la grammere françoeeze* de Meigret paru en 1550 chez Wechel a été écrit dans une orthographe réformée pour faire « cadrer » l'écriture à la parole. Nous citons d'après l'édition de Foerster, qui perpétue la graphie originale. Cependant, pour la commodité du lecteur, nous reproduisons les propos de Meigret selon l'orthographe contemporaine.

2 Comme le souligne Huchon (2002 : 129), « la langue du XVI<sup>e</sup> siècle telle que la reflète l'image des manuels est une chimère composée des idiolectes de Marot, de Rabelais, de Montaigne, des poètes de la Pléiade ».

composés tous langages, et la réduire à quelques règles ». Sylvius et Meigret portent deux regards distincts sur leur langue, l'un soucieux de « rétablir son antique pureté », l'autre résolument synchronique. Et pourtant nous verrons qu'il serait assez imprudent d'en présumer quoi que ce soit en matière d'exemples.

## 2. L'exemple et le discours grammatical

On pourrait croire que ces auteurs échappent à nos dichotomies par excès de candeur. Il s'avère au contraire qu'ils ont une conscience assez claire des problèmes liés à l'usage des exemples. A commencer par la question de leur masse.

### 2.1. Quelle quantité ?

La question est ancienne, aussi nos humanistes ne peuvent-ils être totalement naïfs sur un problème qui renvoie à la tradition aristotélicienne<sup>1</sup>, et à la tradition grammaticale. Apollonius Dyscole, grammairien alexandrin du II<sup>e</sup> siècle, exprime clairement les principes qui sont censés régir sa pratique (Lallot, 2007), il indique ainsi que l'accumulation d'exemples non raisonnés ne prouve rien :

Il faut donc examiner puis exposer ce qui au juste produit l'incongruence sans perdre son temps à citer des tours comme certains l'ont fait en se contentant de proclamer qu'il y a des solécismes mais sans nous enseigner ce qui les produit : faute de bien voir cela, on aura une liste de tours qui ne servira de rien (Lallot, 1997 : 208).

Lorsque la cause est entendue, il est inutile d'accumuler les exemples. Les auteurs signalent qu'ils pourraient en citer beaucoup mais l'évidence de la théorie les en dispense. Ainsi Meigret se « déporte des exemples, comme qui sont assez communs et qui seraient de plus grande fâcherie et prolixité que de profit » (Meigret, 1550 : 22). Trop de « prolixité » pourrait déplaire, elle serait en outre le signe d'une capitulation dans la démarche raisonnée, une dilution de la règle devant la masse de données réfractaires. Le risque enfin serait de revenir à ce qui existe par ailleurs : les manuels de conversation, les listes de vocabulaire. Plutôt que l'accumulation de données disparates, c'est l'exemple en tant qu'il est répétable qui intéresse le pédagogue et le linguiste. Cependant, la masse d'exemples peut conforter une hypothèse :

Enfin j'ai parfois accumulé de nombreux exemples pour qu'on ne pense pas que la règle a été constitué en se fondant sur la ressemblance d'un petit nombre de faits. Parfois j'ai donné peu d'exemples soit parce qu'il ne s'en présentait pas davantage à mon esprit, soit pour éviter que mon livre se développât immensément en raison d'une déplaisante prolixité. (Sylvius, 1531 : 102)

Chez Sylvius, la masse d'exemples est tantôt mise en relation avec le statut de l'exemple comme moyen de validation, tantôt régulée par des impératifs éditoriaux, et le souci de ne pas déplaire à son lecteur. La prise en compte de critères relatifs à la réception de l'ouvrage, le souci de la lisibilité – surtout si l'on vise un public d'étrangers désireux d'apprendre le français – peut avoir aussi un impact sur le traitement de l'exemple et son articulation avec le discours du grammairien<sup>2</sup>.

---

1 Sur la disposition des exemples et leur quantité, on lit dans la *Rhétorique* d'Aristote : « Placés avant, les exemples ressemblent à l'induction ; or, l'induction ne convient pas à la rhétorique, si ce n'est dans peu de cas; placés après, ils ressemblent à des témoignages ; or, un témoin est partout croyable. C'est pour cela aussi qu'il est nécessaire de citer un grand nombre d'exemples, si on les place avant ; si on les place après, un seul même suffit; car on peut tirer parti, même d'un seul témoin, s'il est fidèle » (*Rhétorique*, trad. N. Bonafous, Durand, Paris, 1856, Chapitre XX, p. 235). Voir aussi l'article de Chevalier, « Le jeu des exemples dans la théorie grammaticale, étude historique » (1976 : 240).

2 Sur les procédés de démarcation dans la tradition grammaticale, voir l'article de Chevillard et al. (2007).

## 2.2. Quelle articulation avec le discours métalinguistique ?

Il semble possible, sur ce point au moins, de distinguer deux pratiques selon le public visé. Le pédagogue privilégie la mise à distance typographique et linguistique. C'est notamment le cas pour Palsgrave, ou Pillot<sup>1</sup> qui rédigent leur grammaire à l'intention d'un public étranger : Palsgrave écrit dans la langue vernaculaire de la population cible, à savoir l'anglais, Pillot s'en tient au latin. Pour Pillot, les exemples servent de modèle :

La chose fut jusqu'ici si difficile et si incertaine que pour la rendre aisée, sûre et claire, il faut distribuer les verbes en classes et présenter les paradigmes des classes prises une par une (...). Nous intercalerons de petits messages grâce auxquels celui qui s'en souviendra et voudra imiter ces paradigmes ne se trompera jamais en conjuguant les autres verbes.

Destinés à être mémorisés et reproduits, les exemples sont donc exhibés, aisément repérables sur la page. Pillot multiplie signes de démarcation : mise en page, typographie, terme démarcateur.

À cette fonction illustrative, à proprement parler « exemplaire », et qui suppose un marquage clair, vient s'ajouter et se confondre une fonction argumentative. Chez Palsgrave l'exemple a bien pour objet d'illustrer, c'est d'ailleurs ce qui fonde toute l'organisation de l'ouvrage. Celui-ci se compose de trois livres : le premier est consacré à la prononciation, Palsgrave répartit ensuite sur deux livres l'énoncé des grands principes qui organisent la langue et leur illustration. A cette fin, il emprunte à des auteurs contemporains ou du siècle précédent. Il s'agit d'illustrer et en même de temps de prouver que la règle avancée repose sur des données attestées et prestigieuses. Ainsi dans les *Annotations* consacrées au verbe, Palsgrave donne un large extrait emprunté aux épîtres de Jason à Médée et de Didon à Enée<sup>2</sup> « qui montreront que le français utilise bien tous ces sept modes » (Palsgrave, 1530 : 638). Suit le texte annoté en marge, Palsgrave reprend une à une les formes verbales en indiquant leur mode.

Il faut ici souligner une tension dans le texte de Palsgrave qui dans l'introduction au second livre avait d'abord annoncé six modes, associant dans sa liste optatif et potentiel<sup>3</sup>. Les deux modes seront parfaitement distincts dans la suite de l'ouvrage. Confondre les deux modes permettait de préserver dans l'introduction son nombre ternaire, ou *ternarius numerus*, principe qui structure la langue française :

Nous verrons comment le nombre de trois qui par dessus tout autre est le plus parfait, excellent et mystique, œuvre secrètement et entièrement en leur faveur à cet égard. (Palsgrave, 1530 : 328-329)

On voit que la description de la langue, pour être fondée sur un corpus d'auteurs, démarche « tout à fait moderne » aux yeux de S. Baddeley, et qui devrait apporter certaines garanties, est ici parasitée par un principe assez déroutant pour notre époque, procédé pédagogique destiné à faciliter l'apprentissage, « recherche de correspondance, d'analogies, héritière des arts médiévaux de la mémoire » (Baddeley, 2003 : 30).

---

1 L'ouvrage de Pillot, *Institution de la langue française*, rédigé en latin, paraît en 1550. Il connaîtra plusieurs rééditions. L'ouvrage est cité ici d'après l'édition de 1561, traduite et annotée par B. Colombat, 2003, Champion, Paris.

2 Il s'agit d'une œuvre d'Octovien de Saint-Gelais, poète français du XV<sup>e</sup> siècle.

3 « Chaque verbe parfait a six modes : l'indicatif, l'impératif, l'optatif ou potentiel, le subjonctif, le conditionnel et l'infinitif » [the indicatyve / imperatyve / optatyve / or potentiall / the subjonctyve/the conditionall and the infynityve], (Palsgrave, 1530 : 346).

Dans les ouvrages destinés à un public francophone, la distinction typographique n'est pas forcément de mise. Chez Sylvius, tout est présenté selon la même typographie. L'exemple français est donc moins aisément repérable, le trouver suppose un effort de lecture plus important. Encore reste-t-il l'écart avec la langue qui sert le commentaire grammatical, puisque Sylvius a rédigé son ouvrage en latin. Les grammaires de Meigret et de Ramus<sup>1</sup> perpétuent cette égalité de traitement, pratique qui les distingue de Robert Estienne<sup>2</sup>. Dans l'édition de 1572, Ramus emploie l'italique pour les exemples jusqu'au chapitre 8, à partir de là, l'italique est réservée à « la nouvelle draperie qu'il veut présenter aux marchands », entendez par là une nouvelle manière de noter le français. Pour éviter à sa grammaire un sort semblable au *Tretté* de Meigret, Ramus présente son texte en deux versions, « la façon vulgaire » faisant face à « l'écriture Grammairienne », cette dernière est donnée en italique. Dès lors, exemple et discours grammatical ne sont plus distincts dans la typographie.

Chez Meigret, la totalité de l'ouvrage était rédigée selon cette graphie rénovée. Le *Tretté* applique et illustre le système d'écriture que son auteur a conçu. L'exemple ne se confond pas exactement au métalangage, puisqu'une démarcation persiste : elle passe par des outils linguistiques : « par exemple », « comme », « nous disons ». Toutefois le repérage nécessite une lecture suivie et attentive, compliquée par la graphie, et par une présentation assez compacte. Cette inconséquence d'un point de vue strictement pédagogique manifeste néanmoins une conscience aiguë du statut pluriel de l'exemple : il illustre et valide une règle, il est aussi un élément constitutif de l'argumentation. La grammaire de Meigret porte en effet la marque des controverses de la Renaissance : la démarche descriptive cède aisément la place à la polémique. A la faveur de digressions, de nouveaux exemples surgissent, souvent sans rapport avec l'élément de langue étudié dans le chapitre, choisis pour leur efficacité argumentative, ou pour leur pittoresque. Ils fonctionnent alors parallèlement à d'autres outils destinés à la persuasion du lecteur, à savoir les figures, métaphores et comparaisons. C'est souvent le même mot, « comme » qui introduit le fragment de langue qui doit « impliquer par similitude » (Rey, 1995: 118-119), et l'image qui illustre et prétend prouver par analogie. Pour dénigrer ses détracteurs, Meigret fabrique des mots, des phrases destinées à ridiculiser leur parti pris en faveur d'une orthographe étymologique :

Je m'émerveille bien qu'il ne s'en trouve quelqu'un qui débattaie *ai, as, a: avons, avez, ont:* vu que nous l'avons trop étrangé de *habeo* duquel on dit que nous l'avons tiré. Suivant la superstition desquels, nous dussions dire *je habe, tu habes, il habe, habons, habez, il habet.*<sup>3</sup>

L'exemple n'est donc pas forcément prélevé dans la langue objet : c'est une construction. Ce constat va au-delà de l'opposition exemple cité / exemple forgé. L'exemple est construit en ce sens qu'il relève du discours du grammairien. Sur ce point Meigret, - et il n'est pas le seul à cette époque<sup>4</sup> - tient en défaut une observation de Marchello-Nizia & Petiot :

Ce qui frappe donc, c'est cet effort incessant pour distinguer nettement le discours technique (l'énoncé ou l'établissement de la règle de fonctionnement) de l'exemple (sa mise en application, sa réalisation). Une question vient alors à l'esprit : pourquoi le grammairien, le linguiste, ne donnent-ils jamais, explicitement, volontairement comme exemple une partie de leur propre discours scientifique ? (Marchello-Nizia & Petiot, 1977 : 108)

---

1 Pierre de La Ramée ou Ramus publie en 1562 une *Grammere*, rédigée en français, qui sera rééditée en 1572.

2 En 1557, Robert Estienne, imprimeur, auteur de plusieurs ouvrages destinés à l'apprentissage du latin, publie un *Traicté de la Grammaire française* qui fera date, précisément pour la clarté de sa présentation, et influencera d'autres auteurs comme Pillot.

3 Cette remarque intervient au sein du chapitre sur les participes (Meigret, 1550 : 139).

4 Par exemple, Ramus livre à l'analyse l'usage des grammairiens : au sujet des anomalies de nombre du type « je dirons », « ces doctes même si l'on recherche leur langage porteront témoignage à l'encontre de leur doctrine parlant en cette façon *Il est deux genres féminins il est plusieurs espèces d'animaux* », *Grammaire*, p. 165.

Meigret, conscient de cette dimension discursive de l'exemple, l'exploite au point d'inverser les rapports entre exemple et discours grammatical.

Quel sens aussi tirerons-nous d'un langage, si le verbe tient le lieu d'une autre partie, et ainsi des autres, contre la commune utilité et commodité que l'usage de notre langue a introduite pour une commune intelligence? comme qui dirait *ceux voudrais que je qui écrire se de mêlent Français en plus un révérence de portassent usage commun au parler de a, et écriture la convenable et qui lui*: au lieu de dire *je voudrais que ceux qui se mêlent d'écrire en Français, portassent un peu plus de révérence au commun usage de parler, et à l'écriture qui lui est convenable*.

L'exemple est introduit exactement de la même manière que ceux qui sont censés illustrer une donnée de la langue, par le verbe *dire*. Le contre-exemple est une suite de mots inepte, en revanche, l'exemple conforme et compréhensible est porteur d'un message très clair : la position de l'auteur sur sa langue. Ces exemples fabriqués nous ramènent à la question cruciale du recrutement des exemples.

### 3. Le recrutement des exemples

En fait, la situation épistémologique au XVI<sup>e</sup> siècle pouvait paraître assez inextricable : les premiers observateurs sont confrontés massivement à ce qu'on pourrait appeler des données récalcitrantes. Pour autant l'ensemble des auteurs, à l'exception notable de Palsgrave, s'en remettent à l'usage. Il est d'ailleurs assez plaisant de lire le reproche que Ch.-L. Livet adresse à Pillot : ce dernier, et ce serait la principale de la faiblesse de son ouvrage, ne se serait intéressé qu'à la langue parlée (Livet, 1859 : 330).

#### 3.1. L'usage

Évidemment admise la nécessité de se fonder sur l'usage, reste à savoir quel usage? Impossible en effet de recueillir ou de traiter – surtout avec les moyens de l'époque- toutes les données. Sylvius, en 1531, semble vouloir décrire la langue dans son hétérogénéité, précisant l'origine de ses exemples : « les Français », les « gens d'Ile de France », « les Picards », « les femmes », « les commères de Paris », « dans le Midi », « les gens du Hainaut », « les gens de Tournai », « les Lyonnais ». L'auteur enregistre la variété des usages, propose son arbitrage, quitte à condamner la nation toute entière. Le plus souvent, les désignations vagues et généralisantes - « certains ignorants », « la foule », « la multitude », « tous les Français » - accompagnent une prise de position du grammairien : il réagit contre « l'erreur publique » (Sylvius, 1531 : 327). Ces partis pris s'expliquent ou par une sympathie pour le picard, ou par la proximité d'une réalisation avec le latin.

Il faudrait ici en toute rigueur prendre en considération l'évolution au cours du XVI<sup>e</sup> siècle : à côté du « commun usage », se constitue confusément l'idée d'un « bon usage », hésitant entre une norme d'élégance et un standard qui représenterait le mieux l'authenticité du français. Meigret multiplie les protestations en faveur de l'usage, et apparemment prétend construire sa description sur la base de ce qu'il observe. Il s'agit de « l'usage de la langue française », de « l'usage de parler », autrement dit d'un usage étrangement unifié si l'on se reporte à la diversité caractéristique de cette période. Par endroits il est question du « bon usage de parler », ou encore d'« homme bien appris en la langue française ». Apparemment, l'auteur se réfère à une norme, rapportée à ce qu'il estime être l'identité française, « l'usage naïf de la langue française ». Ainsi il dénonce la prononciation de certains courtisans, « cette douillette et efféminée façon de parler [...] poursuivant tant seulement cette générale et commune façon qui sent son homme et qui est reçue entre les mieux appris » (Meigret, 1550 : 9). L'usage de référence est enfin celui que l'on peut rapporter à une certaine

rationalité : Meigret condamne *j'étions* comme « façon de parler par trop égarée de la raison et par trop étrange du commun usage » (Meigret, 1550 : 72).

Dans les faits, on observe donc une infidélité à l'usage liée à l'ambiguïté de ce que l'on entend par règle (Glatigny, 1982) : tantôt construite à partir de l'observation des données, tantôt selon une rationalité que le grammairien apporte et qui lui permet d'éliminer ou de choisir parmi les données jugées déviantes. Cette relation complexe à l'usage est compliquée par l'intrusion de données qui ne résultent pas de l'observation directe mais tout simplement d'une procédure de traduction. En effet, comme le rappelle S. Auroux, « la traduction de grammaires latines [est] assez généralement l'une des principales sources de la grammatisation des vernaculaires » (Auroux, 1992 : 19). De fait, si cette description des langues a lieu au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est grâce à l'application du modèle latin, ou « Grammaire Latine Étendue » (Auroux, 1992 : 19).

### 3.2. Les exemples traduits : le cas du conditionnel

Étroitement apparenté au futur, le conditionnel est issu d'une périphrase qui se développe en latin vulgaire, périphrase constituée de l'infinitif et du verbe *avoir*. Sur la foi de ses affinités avec le futur, le conditionnel est désormais rattaché à l'indicatif. On lui reconnaît une valeur temporelle - il « exprime l'avenir par rapport au passé » (Riegel *et al.*, 1994 : 316)-, sur le plan modal, il correspond à « un futur hypothétique » (Riegel *et al.*, 1994 : 595). Ces deux valeurs sont attestées au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est du moins l'impression que donne un survol rapide des textes de cette époque.

Sur la base de ces observations, on peut s'attendre légitimement, de la part des champions du « commun usage » qu'ils rendent compte de ces divers emplois. On peut en outre imaginer qu'ils formulent à son encontre, puisqu'il s'agit d'une création, des remarques signalant l'absence de conformité avec le modèle latin (on trouve des réflexions de cet ordre au sujet du passé composé dont la spécificité a en général été remarquée). Or on constate l'intégration silencieuse de ces formes à la grammaire, l'absence de remarques sur les emplois « temporels », l'éclatement du paradigme sur deux modes, l'optatif et le subjonctif (également dit *conjonctif*). Que s'est-il passé ? C'est qu'en dépit de professions de foi empiristes, le fait est abordé non à partir de données recueillies, mais à partir de la tradition et de la traduction de l'exemple. Le fait est très net chez Meigret :

Pour commencer donc à éplucher cet optatif nous en avons deux du temps présent : l'un qui a sa terminaison en *-roie*<sup>1</sup> comme *j'aimeroie*, *je feroie*, *je voudroie* que les Latins expriment par *amarem*, *facerem*, *dicerem*, disant qu'ils signifient le temps présent et le passé imparfait : et pour nous le donner à entendre, Priscien nous allègue *utinam legerem heri* : que le Français ne saurait recevoir en sa langue : car nous ne disons point *je liroie hier*. (Meigret, 1550 : 94)

L'optatif n'était pourtant déjà pas sans poser problème dans la grammaire latine elle-même. La langue latine « ne comporte pas d'oppositions morphologiques correspondant à la partition grecque en deux modes », optatif et subjonctif. Pour discriminer les modes, on recourt à « une distinction d'emploi : l'optatif est dit se construire génériquement avec *ut* ou *utinam*, le subjonctif avec *cum* » (Baratin, 1989 : 180). Ainsi chez Donat on trouve *utinam legerem*, chez Priscien *utinam legerem heri*. C'est là que Meigret puise le point de départ de sa réflexion.

La filiation de *amarem* – *aimeroie* (pour étonnante qu'elle nous paraisse, elle a été accréditée par A. Lanly, dans un certain isolement il est vrai) est pour les humanistes soutenue par l'étymologie. Le futur et le conditionnel ne sont pas ressentis comme des créations. Pour Sylvius, le futur est issu du futur antérieur latin *amavero* qui aurait subi une syncope. Quant à *aimeroie*, il continue *amarem*. La

1 En fait, Meigret note la terminaison [roę] : le XVI<sup>e</sup> siècle connaît deux prononciations : [ré] ou [rwé], dont la graphie *roi* qui perdure jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle ne rend pas mieux compte que la graphie contemporaine en *rai*.

plupart des auteurs reprennent ce traitement, ils suivent la grammaire latine en faisant de l'héritier d'*amarem* ce qu'il était en latin : une forme relevant à la fois du mode optatif et du mode subjonctif (ou conjonctif). Les tours du type *cum amarem* engagent les formes en *-roi* à intégrer le subjonctif sur la base de la traduction *quand j'aimeroie*. Il en ressort une grande hétérogénéité, compliquée par les variétés de traitement d'un auteur à l'autre, et une relative indécision quant à la désignation des formes. Dans la présentation des paradigmes, les béquilles sont souvent nécessaires pour justifier le rattachement d'une forme à un mode, et pour souligner l'équivalence avec le latin. Sylvius en 1531 a déjà bien noté cette pratique

Ils développent le mot *utinam* (qui est ajouté par Donat aux temps de l'optatif) par : *ad meam voluntatem, a la mienne volonté* ou bien *placet deo quod, plaiset à Dieu que*. Mais chez les auteurs, les temps du souhait sont placés très souvent sans marque ; ils doivent être saisis d'après le sens, quelquefois avec la marque *quam, si, o, osi* comme *quam vellent, o qu'ils voudrient bien*. (Sylvius, 1531 : 346)

En effet, si l'on se reporte aux tableaux de conjugaison, les formes verbales sont accompagnées, outre le métalangage désignant temps et mode, de la traduction latine, et des béquilles nécessaires à la distinction des homonymes.

Un auteur évite cet écueil à première vue : il s'agit de Ramus. Il privilégie l'approche morphologique, d'où la grande homogénéité de ses paradigmes. Ramus, énumérant les différents temps du français, envisage quatre présents, « le troisième et quatrième sont comme *amarem, aymeroie, aymasse* » (Ramus, 1572 : 76). Ramus se passe de la catégorie du mode : le verbe est un « mot de nombre avec temps et personnes ». Pour autant, l'étymon latin donné ici avant le mot français semble bien faire office de métalangage et ramène au même type d'équivalence que chez Meigret : une concurrence ou une complémentarité des formes en *-roi* et des formes en *-asse*.

La plupart des auteurs entrent donc dans la question de l'optatif *via* le latin, non seulement à partir des catégories modales et temporelles livrées par la tradition mais encore à travers les exemples. Autrement dit, les remarques relatives aux formes en *-roi* ne résultent pas d'une observation de l'usage. Tout commence par un souci de conformité avec le latin, par une traduction des exemples types livrés par la tradition. Pour les grammairiens français, la procédure de traduction mène l'analyse à une impasse durable. En revanche, elle sert mieux les auteurs qui partent d'un autre observatoire que le latin. Ainsi, Palsgrave livre une analyse beaucoup plus performante, non parce qu'il a bien étudié l'usage (en fait il a peu séjourné en France, il connaît le français par quelques auteurs qu'il cite d'ailleurs). Sa réussite tient essentiellement au fait qu'il s'appuie sur l'anglais. Bénéficiant de la clairvoyance que lui donne la pratique de sa propre langue, il isole les formes en *-roi* au sein d'un mode dit *potentiel*. Palsgrave reconnaît en effet sept modes, parmi lesquels on retrouve les modes livrés par la tradition : indicatif, impératif, optatif, subjonctif, infinitif, deux modes qui ne figurent pas dans la nomenclature latine : le potentiel, pour « exprimer la volonté ou la possibilité de faire quelque chose comme *je parleroye* », et conditionnel<sup>1</sup>, « quand ils expriment la condition sous laquelle une chose est faite comme dans *si je parle* ». Notons bien que pour Palsgrave, le conditionnel n'a pas vocation à recevoir les formes en *-roi*. Dans ce mode, il rassemble des formes empruntées aux autres modes :

Le mode conditionnel emprunte tous ses temps à l'indicatif, au subjonctif, et au potentiel (à l'exception seulement du présent du subjonctif) et n'a en cette langue aucun temps qui lui soit propre ainsi : *si je*

---

1 On attribue généralement à Palsgrave la paternité du terme *conditionnel* pour désigner un mode. En fait, ce terme semble exister déjà dans les manuels destinés à l'apprentissage du latin. On en trouve des occurrences chez R. Estienne notamment, chez ce dernier *conditionnel* peut être synonyme de *conjonctif*.

*parle, si parloye, si je parlay, si j'ay parlé, si j'avoie parlé, si je parleray, si je parlasse, si j'aye parlé, si je eusse parlé, si je avray parlé, si je parleroye, si je avroye parlé.* (Palsgrave, 1530 : 462)

C'est sous la dénomination de *potentiel* que Palsgrave regroupe les formes que nous sommes accoutumés à nommer *conditionnel*.

Le mode potentiel a deux temps et bien qu'ils signifient plutôt une manière et condition de la façon d'accomplir une action plutôt qu'un véritable temps nous appellerons cependant la forme *je parleroye* celui du présent et *je auroye parlé* celui du prétérit parfait (Palsgrave, 1530 : 461-2).

Le mode optatif quant à lui ne retient pas ces formes, il « emprunte aussi ses deux temps au subjonctif ; au présent comme *bien parle il* et au temps indéfini comme *bien parlast il* ». Finalement, la morphologie de Palsgrave est tout aussi embrouillée que celle de ses contemporains français, mais elle affiche une plus grande réussite pour les formes du conditionnel qui sont ressenties comme équivalentes aux emplois de *would*, *should* et *might*.

Quand nous utilisons l'un des modaux, *wolde*, *shulde* ou *myght* devant un verbe, ils utilisent l'un des temps du mode potentiel sauf s'il s'agit d'une phrase avec *que* au sens de *that* car alors le verbe sera au subjonctif comme dans *je parlerloys a luy volonteirs je parleroyes avec le consail avant que je auroys parle au roy.* (Palsgrave, 1530 : 637)

« Notre Langue, affirme Palsgrave, peut aussi nous aider à connaître l'usage de tous les autres temps » (Palsgrave, 1530 : 643). Effectivement, l'anglais l'a bien servi dans la description des formes en *-roi* alors que les grammaires prenant appui sur le latin maintiennent un relatif éclatement du paradigme.

Ainsi il apparaît que la méthode qui a servi à décrire les vernaculaires au XVI<sup>e</sup> siècle, mêle à une démarche empirique d'observation, une procédure de traduction. Cette dernière s'attache forcément au sens plus qu'à la forme, on cherche l'équivalence sémantique, démarche propice à la dispersion morphologique. La description de la langue cible est tributaire des structures de la langue qui sert d'observatoire. Soutenue par une fausse étymologie, cette démarche a permis, pour ce qui est des formes en *-roi* de faire l'économie d'une étude de l'usage, et d'aborder l'étude du conditionnel à partir de la traduction de l'exemple latin.

#### 4. Le destin d'un exemple

Le problème n'est pas tant la sélection de l'exemple que sa reconduction, qui plus est amputé de son commentaire. C'est à ce moment-là que les grammairiens deviennent « victimes de l'or caressé » (Bachelard, 1977 : 10). Meigret empruntait à Priscien -qui lui-même l'héritait de plus loin- *utinam legerem heri*. L'humaniste aborde l'étude du conditionnel sous l'angle particulier que lui propose le latin. Il se dégage toutefois de la tradition en entrant assez dans une discussion autour de cet exemple :

Priscien nous allègue *utinam legerem heri* : que le Français ne sauroit recevoir en sa langue : car nous ne disons point *je liroie hier*. (Meigret, 1550 : 94)

Meigret revient assez vite à une réflexion synchronique puisqu'il s'efforce de rendre compte du sens et des emplois de ces formes dans le système du français :

Par quoi cette forme de verbe optatif en *-roi* ne signifie en notre langue qu'en temps présent déclinant plutôt au futur qu'au prétérit : par ce que toute action ou passion qui a continuation désire toujours le futur pour sa perfection : comme *je batiroie volontiers une maison, j'iroie volontiers à Paris*.

Il envisage la valeur prospective du conditionnel, quoiqu'il se contente de la relier à une disposition mentale. Meigret poursuit en raisonnant sur la dualité de cet optatif et s'efforce de comprendre quelle règle régit l'emploi de *aimeroie* concurremment à *aimasse*. Il se livre alors une manipulation, pour faire ressortir la complémentarité de ces formes

Nous avons un autre présent optatif qui se termine en *-asse*, ou *-isse*, ou *-usse*. Comme *aimasse*, *oisse*, *lusse* : comme *plût à Dieu que j'aimasse autant Pierre qu'il me hait* : qui n'est autre chose qu'un désir d'une amour présente.

Meigret tient compte de la concurrence des deux formes : la répartition des emplois est régie par la syntaxe, les formes ne sont pas recevables selon les mêmes conditions. Confronté à la prolifération des formes, il traite le subjonctif comme une variante syntaxique de la forme en *-roi*.

Or ne sont pas sans propos ces deux optatifs présents introduits en langue française : attendu que nous avons aucunes manières de parler par l'un que nous ne pouvons vider par l'autre : comme *j'aimeroye volontiers* plutôt que *j'aimasse volontiers* [...]. En semblable nous ne disons point *plût à Dieu ne je voulois*, ne *j'ai voulu*, ne *je voudroye que j'aimeroie*.

Que devient ce travail de manipulation et de commentaire chez ses successeurs? Car si la grammaire de Meigret n'a pas eu le succès que son auteur escomptait, elle a marqué ses contemporains, notamment R. Estienne qui, dans son *Traicté de la Grammaire française*, lui rend hommage et reprend parfois au terme près certains de ses développements. Si l'on observe le passage qu'il consacre aux formes en *-roi*, on constate qu'en dépit de toutes ses protestations en faveur de l'usage, R. Estienne n'a rien fait de plus que recycler de vieux exemples, ceux qu'il exploitait déjà dans ses ouvrages sur le latin (qui pourraient être ramenés à des sources plus anciennes encore), et ceux de Sylvius ou de Meigret. Concernant la description du verbe, R. Estienne s'inspire largement de Meigret mais amende, du moins le croit-il, son ouvrage pour le rendre plus accessible. La présentation témoigne ainsi d'une plus grande allégeance au modèle latin : il distingue et hiérarchise des accidents qui chez Meigret avaient fait l'objet d'un chapitre commun, le temps et le mode. Chez R. Estienne, le mode est le premier des accidents du verbe. Dans le chapitre intitulé *Des Modes*, il reprend la série attendue, conforme à la nomenclature latine. Après l'indicatif et l'impératif, on trouve l'optatif :

La tierce mode s'appelle Optative : quand on souhaite & désire que quelque chose se fasse présentement ou qu'elle eût été faite ou qu'elle se face à l'avenir : comme *O que volontiers j'aimeroye, j'auroye aimé, Dieu veuille que j'aime*.

La quarte manière s'appelle Conjonctive, ou Subjonctive: quand on parle avec cause ou condition, & qu'il y a deux modes & manières jointes ensemble pour faire sentence parfaite. comme si je dis, *Quand je l'aurai dit*, la sentence n'est pas parfaite, si je n'ajoute quelque chose, comme, *tu le sauras*, ou semblable. *Pourquoi l'aimeroye je, vu qu'il ne me fit jamais que mal?*

Dans ce développement, R. Estienne reprend deux types d'exemples. Tout d'abord, les siens, ceux qu'il donnait en 1526 dans *La manière de tourner en langue française les verbes* :

Le conjonctif qui est ainsi appelé, pour ce qu'il est toujours joint avec quelque autre mode, & jamais n'est seul: comme en disant, *Cum dixero tibi, scies*.

Il se contentera de traduire pour sa grammaire : *Cum dixero* devient *Quand je l'aurai dit*. A côté de ces exemples repris de manuels d'apprentissage du latin, il emprunte à l'ouvrage de Meigret. L'exemple de R. Estienne *Pourquoi l'aimeroye je, vu qu'il ne me fit jamais que mal?* rappelle certaines lignes du *Tretté* :

Mais si je dis *comment l'aimeroye je?* le sens dépend de quelque autre cause : comme *vu qu'il ne me fit jamais que mal, si je l'aime jamais, qu'on me tienne pour méchant. Si je lui eusse fait déplaisir, il eût eu cause de me haïr.* (Meigret, 1550 : 95)

R. Estienne recompose l'exemple : là où Meigret suggérait une analyse par l'ellipse, qui permet de rendre compte d'emplois où *aimeroye* figure en indépendante, R. Estienne construit une phrase complète - *Pourquoi l'aimeroye je, vu qu'il ne me fit jamais que mal?* - pour faire jaillir un rapport de subordination. Il ne commente pas l'exemple, bien que ce dernier suffise à justifier l'entrée d'*aimeroye* dans le paradigme du conjonctif.

### **En guise de conclusion**

Que nous enseignent les premières grammaires du français sur le statut de l'exemple ? D'un point de vue épistémologique, le XVI<sup>e</sup> siècle nous renvoie aux questionnements contemporains relatifs à la disposition des exemples et à leur recrutement. Parmi les premières grammaires du français, certaines se présentaient comme une étape initiant un processus de cumul et de rectification des connaissances. Sylvius et Meigret en appellent d'ailleurs à la sagacité du lecteur. Au même moment, d'autres ouvrages étaient en quête d'un savoir stable, clair, facile à transmettre. Ce sont ces ouvrages, ceux de Pillot ou de R. Estienne, qui répondent à la demande sociale, qui s'imposent, et sont réédités. Les impératifs pédagogiques – le souci de clarté, d'équivalences irréfutables, la recherche d'associations mécaniques entre la règle et l'exemple - ont pu compromettre la réflexion grammaticale. Il serait sans doute assez agréable à notre modernité de pouvoir distinguer sur cette base entre un comportement de linguiste et un comportement de grammairien, cependant aucun de nos auteurs n'est irréprochable, quelle que soit la visée de ses travaux. Ainsi l'exemple n'est pas toujours choisi pour sa représentativité, mais parfois pour son efficacité pédagogique ou argumentative. En dépit des protestations en faveur de l'usage, les grammairiens reprennent aussi des exemples, souvent très anciens, que leur livre la tradition. La transmission de l'exemple a conditionné l'observation elle-même en occultant tout un ensemble d'emplois : la description de la langue s'opère en quelque sorte en vase clos. Cela est tout à fait sensible dans le cas du conditionnel. Mais cet écueil, lié à la reconduction d'exemples complaisants se manifeste dans les ouvrages plus récents, qu'ils soient le fait de mauvais pédagogues ou de linguistes rigoureux.

Il faut donc chercher le dépaysement ailleurs, et le lecteur contemporain le trouvera dans une manière assez inédite d'articuler l'exemple à la glose métalinguistique. Le XVI<sup>e</sup> siècle est loin en effet de systématiser les démarcations typographiques et linguistiques entre langue et méta-langue. Certains des auteurs qui ont choisi d'écrire leur grammaire en français ont si bien fondu l'exemple à leur discours que leur discours grammatical peut à son tour être pris pour exemple. C'est donc moins le traitement de l'exemple que la construction de l'objet linguistique lui-même qui est alors en jeu.

## 40. Emphase et dislocation

article paru dans Olivier Pedeflous et Mathilde Levesque (éd.), *L'Emphase : copia ou brevitatis (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, (Actes de la journée d'étude organisée le samedi 28 mars 2009, Paris IV), Paris, PUPS, p. 37-48, 2010.

« Notre esprit a une irrésistible tendance à considérer comme plus claire l'idée qui lui sert le plus souvent »<sup>1</sup>. Ainsi s'est installée l'habitude qui consiste à associer emphase et dislocation. Relayée par de nombreux ouvrages, protégée par une espèce d'évidence, cette idée entretient l'illusion d'une lecture savante qui prétend pénétrer la « nature intime » du texte par l'association nonchalante de procédés et d'effets supposés. Je travaillerai donc à questionner cette quasi-équivalence posée entre dislocation et emphase. Et qu'on n'allègue pas ici toutes les précautions qui prétendent circonscrire la portée des mots *emphase* et *dislocation* : elles ne sont qu'un paravent cachant un grand désordre. Parce que si par *emphase* on juge plus prudent d'entendre *mise en relief* ou *insistance*, alors je ne vois pas très bien en quoi cela devrait concerner tout particulièrement la dislocation. On peut en outre légitimement s'interroger sur l'intérêt de solliciter un concept, pour s'en débarrasser immédiatement en invoquant des synonymes jugés plus neutres. Si, revenant aux emplois premiers du mot, on entend par *emphase* une « réserve de sens »<sup>2</sup>, une force latente, alors je ne comprends pas qu'on lui assigne des structures syntaxiques spécifiques : ce serait la désigner alors qu'elle doit être devinée par le récepteur, sans cesse réinventée par le locuteur. Bref, je vois dans *emphase* et *dislocation* deux mots exemplaires d'une mauvaise collaboration entre linguistique et stylistique, deux notions inutiles à l'analyse grammaticale, et parce que galvaudées par les linguistes, devenues inopérantes pour l'analyse littéraire.

### 1. La « dislocation » n'est pas forcément un procédé de mise en relief

Mais revenons d'abord à la « dislocation ». J'aurai certes quelques scrupules à fatiguer le lecteur en passant en revue toutes les constructions traditionnellement rangées sous cette étiquette. Mais un tel inventaire suffisant à montrer combien la catégorie est accueillante et par là-même assez peu rigoureuse, permettez-moi de les « jeter, en touffe, sans les mettre en bouquet » :

Cet homme, je ne le connais pas.  
Partir, c'est mourir un peu.  
Sa vie, elle ressemble à ces soldats sans armes.  
C'est beau d'aimer.  
Il est laid le débit de l'eau.  
Qui se fait brebis, le loup le mange.

Je ne m'attarde pas sur l'inconsistance de cette catégorie, qui trouve sa cohérence dans une sorte d'intuition préstylistique mais ne résiste pas à l'analyse raisonnée. Parmi toutes les interprétations où l'analyse tend à se dissoudre dans un bain de concepts assez opaques (thématisation, mise en relief, oralisation, spontanéité), vient en bonne place l'emphase. Entendons bien sûr, une emphase respectable, lavée des préjugés liés aux usages courants, et qui ne désignerait plus que l'« accentuation » et l'« insistance ». L'expression même de « transformation emphatique »<sup>3</sup> apporte une solution efficace, apparemment rigoureuse, à l'analyse : la phrase disloquée est le

1 Henri Berson, *La pensée et le mouvant*, [1934], Maël Lemoine (ed.), Rosny, Bréal, 2002, p. 84.

2 F. Hallyn, « L'écriture de l'emphase dans le Monde de Descartes », dans Claude Thomasset (dir.), *L'écriture du texte scientifique*, *Culture et civilisation médiévales* n°35, Paris, PUPS, 2006, p. 224.

3 Jean Dubois, *Grammaire structurale du français. Le Verbe*, Paris Larousse, 1969, p. 159. Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier *Éléments de linguistique française: syntaxe*, Paris, Larousse, 1970, p. 180.

résultat d'une transformation destinée à produire un effet d'emphase. Bel effort de pensée circulaire, que dissimulent à peine les raffinements de la terminologie.

Prenons un exemple, celui que les auteurs de la *Grammaire Méthodique du Français* proposent pour illustrer un type de la phrase emphatique, à savoir le « détachement d'un constituant repris par un pronom » :

Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil (Film de Jean Yanne)<sup>1</sup>.

L'exemple cité est à mon sens on ne peut plus malheureux : la reprise n'est pas accompagnée d'un détachement, et correspond à une réalisation qui s'est banalisée à l'oral depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. La reprise de sujets comme *tout le monde* ou *personne* constitue précisément le dernier stade de cette évolution qui fait du pronom personnel sujet une marque d'accord du verbe. La construction liée ne met rien en relief. Dès lors, c'est un abus d'évoquer ici l'emphase, quel que soit le sens retenu d'ailleurs. En revanche, la version segmentée, attestée à l'écrit depuis le Moyen Âge, semble davantage se prêter à ce type d'analyse. Pour les occurrences suivantes :

Le jeune prince, quant il la veid près de son lict, il la print par la main, qu'elle avoit froide et tremblante, et luy dist [...].<sup>2</sup>

Cette scie à bois, dont la position singulière sur la rive du Doubs vous a frappé en entrant à Verrières, et où vous avez remarqué le nom de SOREL, écrit en caractères gigantesques sur une planche qui domine le toit, elle occupait, il y a six ans, l'espace sur lequel on élève en ce moment le mur de la quatrième terrasse des jardins de M. de Rênal.<sup>3</sup>

L'auteur de l'*Adonis*, il ne peut être qu'un esprit singulièrement attentif.<sup>4</sup>

on peut estimer que l'on a dit quelque chose en invoquant l'emphase, en affirmant que l'auteur met en relief le sujet en le détachant en début d'énoncé. Mais cela ressemble assez à une esquivé et l'on sent bien que toutes ces constructions ne peuvent faire l'objet d'une analyse uniforme ; et que dans toute cette affaire, les mutations de la langue, l'évolution des normes stylistiques et syntaxiques définissent au fil des siècles de nouvelles conditions d'emploi et de réception. Ainsi, pour paraître évidente aujourd'hui, c'est assez récemment que s'est établie cette association entre emphase et reprise pronominale. Il a fallu qu'évoluent conjointement le sentiment linguistique et la réception des faits de redondance d'une part, la conception de l'emphase d'autre part, pour que l'on parvienne au cliché contemporain, selon lequel la phrase disloquée est une construction emphatique.

## 2. La redondance pronominale n'a pas toujours été « emphatique »

À la Renaissance, les faits de reprise pronominale sont évidemment attestés mais les premières grammaires du français n'en font pas état. Pour plusieurs raisons : d'abord la redondance, fût-elle syntaxique, n'a rien de remarquable dans une période où l'écrivain apprécie répétition, remplissage, énumération, exagération, traits qu'Alexandre Lorian regroupe sous le nom d'« emphase »<sup>5</sup>. Par ailleurs la grande préoccupation alors est d'encourager l'expression du pronom

1 Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994, p. 390.

2 Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, [1512], édition établie par M. François [d'après le manuscrit de 1512 de la Bibliothèque nationale], Paris, Classiques Garnier, 1967, p. 242.

3 Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, [1830], Paris, Garnier-Flammarion, 1964, p. 35.

4 Paul Valéry, « Au sujet d'Adonis », *Variété I*, Paris, Gallimard, 1924, dans Paul Valéry, *Variété I et II*, Paris, Gallimard, 2002, p. 64.

5 A. Lorian, *Tendances stylistiques dans la prose narrative du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 29.

sujet, et non pas d'en réguler l'emploi. Ronsard illustre bien l'instabilité de l'usage, qui dans son *Abrégé* recommande l'emploi du pronom et simultanément l'omet :

Tu n'oublieras iamais les articles, & tiendras pour tout certain que rien ne peut tât deffigurer ton vers que les articles délaissent : autant en est il des pronoms primitifz comme *ie, tu*, que tu n'oublieras non plus, si tu veux que tes carmes soyet parfaictz et de tous points bien accompliz.<sup>1</sup>

Et noteras que la langue Grecque n'eût jamais été si faconde et abondante en dialectes et en mots comme elle est sans le grand nombre des républiques qui fleurissaient en ce temps-là.<sup>2</sup>

Quant au terme d'*emphase*, ses premières attestations en français, attribuées à Estienne Pasquier, semblent orienter le terme vers l'idée de force expressive :

*Pour* ; sens de cette particule dans la composition : « Ce mot de *pour*, joint avec une autre parole , emporte quelque grande emphase, comme nous voyons en ces mots *pourparler, pourpenser, pourchasser*.<sup>3</sup>

Au XVI<sup>e</sup> siècle, *emphase* s'applique essentiellement au lexique, non à des constructions caractéristiques, des images ou encore une intonation particulière. Il indique une richesse sémantique, voire une certaine expressivité, sans signifier pour autant l'exagération ou l'affectation.

Nos composez sont beaucoup plus signifians et ont plus d'emphase que ceux des Grecs car nous disons *pinsemaille, racledenare, serredenier, serremiette*.<sup>4</sup>

Quant a ce mot *débonnaire* c'est celui duquel l'origine pourroit estre encore moins recongneue pource que de trois on n'en a fait qu'un car on dit *débonnaire* au lieu de dire *de bonne aire* estant par ce mot *aire* signifié le nid de l'oiseau de proye Or faut il bien que *débonnaire* ait une grande emphase veu que nos ancestres pour monstrier la bonne nature du roy Louys I l'appelèrent par forme de surnom *Débonnaire* ou *le Débonnaire* choisissans ce mot entre plusieurs comme le plus convenable (...).<sup>5</sup>

Et toutesfois s'ils veulent dire la vérité, ils m'accorderont aussi que combien que souvent ils puissent avoir besoin d'exprimer telles choses, ils n'ont rien pour mettre en la place qui soit ne tant emphatique ne de si bonne grâce.<sup>6</sup>

Ces nuances ne recouvrent pas exactement ce qu'entendaient Quintilien ou Erasme par *emphasis*, le mot renvoyant plutôt à l'idée d'une « réserve de sens », d'une force latente, « qui donne à entendre au-delà de ce que les seuls mots expriment »<sup>7</sup>. Pour autant, Jacques Chomarat dans *Grammaire et rhétorique chez Erasme* souligne que dans certains contextes, la traduction par *emphase* au sens de « force expressive »<sup>8</sup> se prête tout à fait au sens que donne par endroit Erasme à « *emphasis* ». Il se trouve en effet que le mot *emphase* porte en lui une tension, « un curieux dualisme », qui le rend précisément apte à désigner toutes les dimensions de la parole divine et de la langue poétique<sup>9</sup>.

---

1 Ronsard, *Abbregé de l'art poétique françois*, Gabriel Buon, Paris, 1565, p. 10.

2 *Ibid.*, p. 5.

3 Etienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, [1543] volume 1, Marie-Madeleine Fragonard et François Roudaut (dir.), Paris, Champion, 1996, p. 347.

4 Henri Estienne, *La Precellence du langage françois*, [1579] édition critique Léon Feugères, Paris, J. Delalain, 1850, p. 107.

5 *Ibid.*, p. 129.

6 *Ibid.*, p. 142.

7 Quintilien : « altiore proebens intellectum quam uerba per se ipsa declarant. Eius duae sunt species : altera quae plus significat quam dicit, altera quae etiam id quod non dicit », VIII, III, 83, traduction Jean Cousin, Paris, *Les Belles Lettres*, 1978, t. V, p. 83-84.

8 Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, 1981, Les Belles Lettres, Paris, p. 811.

9 « There is a curious dualism in term itself, the  $\epsilon\mu$ - implying inherence, while  $-\phi\acute{\alpha}\sigma\iota\varsigma$  ( $\phi\acute{\alpha}\iota\nu\omega$ ) describes extrinsic effect. Thus the word carries within it a paradox », Georges L. Kustas, « Emphasis as a rhétorical concept » *Studies in byzantine rhetoric*, Patriarchikon Hidryma Paterikon, Thessalonike, 1973, p. 163.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, redondance pronominale et *emphase* coexistent, sans que l'on songe à qualifier d'*emphatiques* des constructions qui ne suscitent pas encore l'intérêt des grammairiens. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, *emphase* commence à se colorer de connotations péjoratives. Sous la plume de Montaigne par exemple, *emphase* associé à *exagération* et *remplissage* s'oppose à ce qui est simple, vrai et naïf :

[...] eschauffé ou par la resistance d'un aultre ou par la propre chaleur de la narration je grossis et enfle mon subject par voys, mouvemens, vigueur et force de parolles et encore par extention et amplification non sans interest de la verité nayfve mais je le fais en condition pourtant qu'au premier qui me rameine et qui me demande la verité nue et crüe je quitte soudain mon effort et la luy donne sans exaggeration sans emphase et remplissage.<sup>1</sup> (*Essais*, Livre III « Des boiteux »)

Au XVII<sup>e</sup> siècle, cette dérive se confirme plutôt sous l'influence des écrivains que des grammairiens. Pour Boileau, pour Molière, ou encore La Bruyère, *emphase* est essentiellement pris en mauvaise part et désigne l'enflure, l'exagération. Il arrive à Boileau d'évoquer « l'emphase admirable », mais plus généralement, il condamne « l'ambitieuse emphase », ses outrances et sa pompe. Ainsi c'est bien une évolution du goût qui est sensible dans le *Discours sur le style des inscriptions*<sup>2</sup> :

M. Charpentier de l'Académie française ayant composé des inscriptions pleines d'emphase qui furent mises par ordre du roi au bas des tableaux des victoires de ce prince peints dans la grande galerie de Versailles par M. Le Brun, M. de Louvois (...) fit entendre à Sa Majesté que ces inscriptions déplaisaient à tout le monde et pour mieux lui montrer que c'était avec raison me pria de faire sur cela un mot d'écrit qu'il pût montrer au roi. Ce que je fis aussitôt. Sa Majesté lut cet écrit avec plaisir et l'approuva de sorte que la saison l'appelant à Fontainebleau il ordonna qu'en son absence on ôtât toutes ces pompeuses déclamations de M. Charpentier et qu'on y mît les inscriptions simples qui y sont que nous composâmes presque sur le champ M Racine et moi et qui furent approuvées de tout le monde.<sup>3</sup>

C'est une disconvenance esthétique qui est ici dénoncée, une disproportion entre l'objet et la forme du discours. L'emphase et ses « pompeuses déclamations » s'opposent à la simplicité qu'exige le style « grave ». Chez les grammairiens et les remarqueurs, le terme renvoie surtout à la force expressive, ou à l'émotion. Vairasse spécialise davantage le terme en l'orientant vers l'analyse de la prosodie :

Pour l'Emphase, elle n'est autre chose qu'un Ton remarquable qu'on donne quelquefois aux lettres, aux syllables, aux mots & aux sentences, dans une signification extraordinaire.<sup>4</sup>

De ce que j'ai pu lire, seul Maupas retient le sens initial de « réserve de sens », ce qui le conduit parfois à rapprocher l'emphase de l'ellipse :

---

1 Montaigne, *Essais*, Livre III, chapitre XI, « Des boyteux », texte établi par A. Thibaudet et M. Rat, [d'après l'édition de 1580, l'*Exemplaire de Bordeaux* de 1588, et l'édition posthume de 1595], Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1962, p. 1005.

2 Il s'agit des inscriptions de la galerie des Glaces, à Versailles. François Charpentier les avait composées pour remplacer celles de Tallemant qui étaient rédigées en latin. Les inscriptions de Charpentier seront elles-mêmes remplacées dès l'année suivante, en 1685, par celles de Boileau et Racine. Voir Milovanovic Nicolas. « Les inscriptions dans le décor de la galerie des Glaces à Versailles : nouvelles découvertes ». In: *Comptes-rendus des séances de l'année... - Académie des inscriptions et belles-lettres*, 149<sup>e</sup> année, N. 1, 2005. pp. 279-306.

3 Boileau, « Discours sur le style des inscriptions », *Oeuvres de Boileau Despreaux*, tome II, Paris, Treutell et Würtz, 1832, p. 87.

4 Vairasse, *Grammaire méthodique*, Vairasse d'Allais, Paris, 1681, p. 52.

*Dequoy* emporte une emphase de biens, ou de sujet & matière. *Cet homme a bien dequoy* c'est, *a beaucoup de biens, il est riche. Vous me remerciez, mais il n'y a pas de quoy.*<sup>1</sup>

*Des miènes, des tiènes, des siènes, des nostres, des vostres, des leurs*, genitifs ou abl. définis pluriels féminins usurpés sans substantifs certains, s'entendent par une éclipse emphatique, *Des folies, des fredaines, des bravades*, ou autres tels substantifs convenables en sinistre part. *Quand vous m'aurez bien fait endurer des vostres, ie pourrais bien faire des miènes. Auras-tu tantost assez fait des tiènes ?*<sup>2</sup>

Au même moment, l'usage du pronom personnel commence à être plus strictement encadré. On s'avise de la singularité de constructions où le pronom semble faire double emploi avec le nom : la plupart sont admises, voire recommandées pour la véhémence qu'elles apportent au discours mais on ne parle pas encore d'emphase. Sont en revanche condamnées les reprises immédiates du sujet. Buffier au début du XVIII<sup>e</sup> siècle formule clairement l'interdit :

Le verbe doit avoir un nom ou un pronom pour nominatif : *Cicéron instruit toujours* : il ne faut pas donner au même verbe un nom et un pronom qui signifierait la même chose ni dire comme font quelques étrangers *Cicéron il instruit toujours* ; à moins que ce ne fussent deux phrases différentes.<sup>3</sup>

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le discours sur l'emphase se précise, et fait état d'une polysémie qui conduit à distinguer de l'usage courant péjoratif, un usage spécifique, où l'emphase retrouve son cachet antique. Les ouvrages à vocation pédagogique ressasseront les développements de Crévier et de Beauzée :

Je nomme *Emphase* l'emploi d'un mot qui dit beaucoup dans la place où il est, & qui donne plus à penser qu'il n'exprime. Ainsi Mithridate refusé par Monime, qui ne veut plus l'épouser, s'écrie dans Racine : «Est-ce Monime? Et suis-je Mithridate?»<sup>4</sup>

L'emphase est donc valorisée comme recherche de condensation, de concision. Le terme est associé à celui d'*énergie*, et tend parfois à se confondre avec l'ellipse : pour Beauzée « une phrase elliptique » donne « au tour le mérite de la brièveté ou de l'énergie »<sup>5</sup>. Le glissement est intéressant - pensons aussi à l'« éclipse emphatique » de Maupas - : apparemment il est acquis que seule la brièveté peut se charger d'un sens latent, la redondance à cette époque est ressentie comme incompatible avec cette conception-là de l'emphase. La période voit d'ailleurs s'accroître la méfiance à l'égard des faits de redondance, notamment la reprise immédiate du sujet. Progressivement sont atteintes des constructions jusque là tolérées. Féraud en 1787 observe dans son *Dictionnaire de la langue française* que « les pronoms *il* et *elle* ne devraient pas être employés quand les noms sont exprimés. On trouve ridicule dans le peuple qu'il dise *mon frère il a dit* »<sup>6</sup>. La condamnation est étendue aux emplois littéraires où le pronom est éloigné du nom : il y voit « un double emploi peu nécessaire et peu régulier », « contre l'usage et le génie de la langue ». Il en va autrement lorsque le pronom précède le nom : dans ce cas « le tour est élégant [...] il sert à rompre l'uniformité de la construction »<sup>7</sup>. Le *Gradus* ou *Dictionnaire de la langue poétique* de Carpentier se fait l'écho de ses prédécesseurs mais opère un glissement de plus en faisant de ce tour « élégant » un procédé d'emphase :

---

1 Maupas, *Grammaire et syntaxe françaises*, Orléans, Olivier Boynard et Jean Nyon, 1618, 77 v°.

2 *Ibid.*, 91 v°.

3 Claude Buffier, *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, Leclerc, Brunet, 1709, p. 310.

4 J.B. Crévier, *Rhétorique française*, II, 1767, Saillant, Paris, p. 200.

5 Nicolas Beauzée, *Grammaire générale*, vol. 2, 1767, Paris, J. Barbou, p. 397.

6 Jean-François Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, 1787, Marseille, Jean Mossy, p. 420.

7 *Ibid.*, p. 420.

Si cependant les pronoms personnels *ils elle elles* précèdent le nom, ils servent dans le style soutenu à donner plus d'emphase, plus d'énergie à l'expression ils rompent l'uniformité des constructions en faisant placer le sujet après son verbe : *Ils sont enfin connus ces projets plein d'horreur !* Racine<sup>1</sup>

C'est une des premières traces que j'ai trouvées, où *emphase* comme « énergie donnée à l'expression » sert à analyser les effets de la redondance pronominale. Voilà aussi qui peut nous rendre perplexe quant au sens qu'il faut donner à *emphase* dans un tel contexte. En effet, à la même époque étaient revendiqués deux sens, toujours mis en opposition, le sens courant « enflure » et « fausse élévation du style », et le sens spécifique, « exprimer beaucoup d'idées et d'idées nobles par un seul mot »<sup>2</sup>.

### 3. La force tacite de la dislocation

Porté par l'habitude, le lecteur contemporain serait pourtant assez tenté de dire que l'emphase correspond dans le vers de Racine à un effet d'insistance, né de la mise en relief du sujet placé en fin de phrase. C'est que le XX<sup>e</sup> siècle a largement contribué à imposer ce sens pour l'emphase, et surtout à arrêter cette analyse face à toute construction présentant une redondance pronominale. *Emphase* a conservé son sens péjoratif - « enflure » et « fausse élévation du style » - mais, plus spécifiquement et sans *a priori*, le terme « repris à la rhétorique » désigne « un accent particulier sur un constituant de la phrase »<sup>3</sup>, la mise en relief, la mise en focus, l'insistance, l'intensité de l'intonation. Les deux acceptions ne sont pas sans rapport, et la « dislocation », couvrant avantagement l'ensemble des faits de redondance pronominale, on passe aisément de l'une à l'autre, de la déviance linguistique - la dislocation est aussi abordée comme un trait typique du français parlé<sup>4</sup> - à l'écart stylistique valorisé. Cette cohérence sémantique s'est faite au prix d'un appauvrissement indéniable. « Signifier plus que ce que le discours ne dit », voilà qui semble incompatible avec la conception contemporaine de l'emphase et incompatible avec les procédés supposés la susciter, à savoir la dislocation et l'extraction. C'est par glissement sémantique plus que par une conscience exacte des procédés que l'on atteint le paradoxe qui sous-tend notre réflexion, glissement en germe dès l'origine mais dont le développement dépend de notre culture.

Revenons sur le *Gradus* de 1822 qui semble initier l'erreur fatale. Il distingue encore deux tours qu'il est convenu de nommer « dislocation à droite » et « dislocation à gauche », et que certains ouvrages confondent imprudemment. Pour la première, Carpentier parle d' « emphase », d' « énergie », liées à un agencement remarquable de l'énoncé. Cette énergie peut-elle autre chose que mise en relief, insistance et redondance ? Je le crois. Il est possible de raisonner ponctuellement sur la force tacite de certains faits de reprise pronominale, autrement dit de réfléchir à leur emphase, comprise comme une invitation à une lecture plus fine, à l'exégèse toujours renouvelée. Mais la confusion conceptuelle est telle désormais que c'est toujours au prix d'une forte résistance aux mots que peut s'effectuer une telle approche.

Nécessité, donc, de faire le ménage. Et ce travail incombe aux grammairiens et aux linguistes, je ne pense pas que l'emphase leur soit une notion bien utile<sup>5</sup>. On objectera que c'est là un problème banal de terminologie, qu'il suffit de faire de preuve de prudence et de rappeler toujours à quelle réalité renvoie la notion. Soit. Mais ces fantaisies de spécialistes ne sont pas sans conséquence dès

1 L.-J.-M. Carpentier, *Le Gradus français ou Dictionnaire de la langue poétique*, 1822, Paris, Alexandre Johanneau, p. 622.

2 Émilie Millen-Journel, *Les enfans du vieux château, ouvrage destiné à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse*, Penard, Paris, Mme V<sup>ve</sup> Renard, 1826, p. 157.

3 Jean Dubois, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, 1973, p. 186.

4 Pierre Calvé, « Un trait du français parlé authentique : la dislocation », *The Canadian Modern Language Review*, 39, 1983, p. 779-793.

5 José Deulofeu, « L'approche macrosyntaxique en syntaxe : un nouveau modèle de rasoir d'Occam contre les notions inutiles ? », *Rencontres linguistiques en pays rhénan* -12, Strasbourg, Publications Université Max Bloch, 2003.

lors qu'elles se perpétuent par le biais de manuels sur les bancs des amphithéâtres et des salles de classe. «L'emphase syntaxique» se glisse aussi dans les grammaires de français pour étrangers, associée à la dislocation, elle-même rattachée à la langue familière<sup>1</sup>. Alors, un lecteur anglais découvrant *Le Rouge et Le Noir* et y rencontrant nombre de « dislocations » arrivera à deux conclusions : la prose de Stendhal est familière, orale et Stendhal est emphatique, lui qui avait l'emphase en horreur comme « cousine germaine de l'hypocrisie des prêtres »<sup>2</sup>.

À combien de contre-sens nous livre cette terminologie hasardeuse, fruit une transversalité mal comprise entre la stylistique et la linguistique ! Car cette collaboration si nécessaire ne doit pas reposer sur le seul transfert de notions, qui peuvent perdre en précision en changeant de domaine. Plus affligeant encore, lorsque le mot, tout auréolé de son séjour en linguistique, revient par ricochet dans le champ de l'analyse littéraire, il devient un obstacle à une lecture sensible et réfléchie, en fournissant une impression d'explication rigoureuse. Les problèmes que posent l'étude de la langue et l'analyse des textes sont suffisamment amples sans que l'on travaille à compliquer cette tâche par l'emploi de mots à la vertu explicative suspecte, qui font l'orgueil du mauvais pédagogue, et mènent à une connaissance vaine.

---

1 *Advanced French Grammar*, Monique L'Huillier, Cambridge University Press, 1999, 706 p. L'auteur range les constructions disloquées sous la rubrique « emphasis (emphase syntaxique) ». La dislocation est donnée comme « only used in informal French », p. 36.

2 Stendhal, Lettre à Pauline 4 juin 1810, *Correspondance*, Paris, Gallimard, 1968, p. 842, d'après Philippe Berthier et Eric Bordas, *Stendhal et le style*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2005, p. 80.

## 41. Les relatives sans antécédent, relatives ou corrélatives

article paru dans Mathieu Avanzi, Marie-Josée Béguelin, Marc Bonhomme et Gilles Corminboeuf (éd.) *La parataxe. vol. 2 : Structures, marquages et exploitation discursive*, (Actes du 1<sup>er</sup> colloque de Macro-syntaxe, Neuchâtel, février 2007), Berne, Peter Lang, p. 241-255, 2010.

«Moins une idée est précise et plus on trouve de mots pour l'exprimer. Au fond, le progrès de la pensée scientifique revient à diminuer le nombre des adjectifs et non à l'augmenter»<sup>1</sup>. Au regard de cette remarque de Bachelard, le titre du présent chapitre paraîtra pour le moins malheureux. Cependant il n'est pas question ici de juxtaposer un nouvel adjectif à une liste déjà bien longue. Les multiples étiquettes servant à désigner ces relatives, dites «sans antécédent», «intégratives», «autonomes», «indépendantes», «substantives»<sup>2</sup>, «indéfinies» nous incitent à plus d'humilité.

Entrer dans l'étude de ces relatives suppose en effet que l'on affronte, comme c'est bien souvent le cas en linguistique, le foisonnement conceptuel et le morcellement des analyses. Il faut aussi trouver son chemin dans le labyrinthe organisé au sein des manuels de syntaxe par le jeu des renvois internes. Il faut enfin venir à bout d'une certaine inertie. Car, en apparence, le problème est aussi lisse que la surface de la mer: l'étude des propositions relatives, qu'il s'agisse de la rhétorique scolaire ou d'ouvrages plus spécialisés, est d'abord envisagée sous l'angle de la subordination. C'est en note, dans des rubriques annexes, consacrées aux propositions circonstancielles ou aux constructions segmentées, que sont abordés les cas plus problématiques qui nous occupent ici.

La stabilité des classements<sup>3</sup> tend elle-même à nous convaincre que le débat est clos. On distingue deux grand types: les relatives dites intégrées – *Qui dort dîne*, et les relatives disloquées – *Qui a appris à mourir, il a desapris à servir* (Montaigne). Reste pour finir des relatives qui compromettent l'équilibre de la phrase, parfois rattachées au modèle de la dislocation, parfois mentionnées à part, au hasard d'une note ou d'un renvoi à un autre chapitre. Pour la seule occurrence qui demeure en français contemporain *Tout vient à point qui sait attendre*, l'analyse n'a guère évolué depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Chiflet déjà l'indiquait: «*qui ne se met pour si l'on ne comme l'on ne scauroit les faire obéir qui ne les bat rudement*»<sup>4</sup>. Même si on l'habille un peu mieux – en parlant de relative à «valeur hypothétique»<sup>5</sup>, ou de «relatif prégnant»<sup>6</sup>, – on en reste à un effort d'explicitation d'une tournure ancienne dans un système de langue plus récent, on ne dit rien quant au statut de la proposition. Et il ne me semble pas très raisonnable d'abuser de la bonne volonté de la «poubelle» paratactique. On peut aussi émettre un doute sur la valeur explicative du concept de «dislocation». Enfin, constater la présence d'un pronom relatif (c'est-à-dire d'un lien explicite de subordination) ne suffit pas à élucider les liens formels et sémantiques qui existent entre les deux segments que la tradition nomme proposition relative et proposition principale.

Mes interrogations se sont finalement cristallisées sur les constructions figurant dans cette zone intermédiaire où tout semble devoir se régler moyennant l'assouplissement des liens, sur le couple de constructions figurant entre la relative intégrée de *qui dort dîne*, et le problème *tout vient à point qui sait attendre*:

Qui a appris à mourir, il a desapris à servir. (Montaigne, *Les Essais*)  
Il n'a pas paire de chausses qui veut. (Rabelais, *Gargantua*)

La tradition et les études plus récentes considèrent la première construction comme un type de dislocation<sup>7</sup>: la relative détachée à gauche est reprise par le pronom *il* dans la proposition qui suit. La seconde est plus

1 Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Vrin, Paris, 2004: 235.

2 La *Grammaire méthodique du français* retient les deux dénominations, les relatives «indéfinies» étant présentées comme un sous-ensemble des relatives «substantives», voir Riegel, Pellat & Rioul (1994: 486).

3 Voir par exemple les classements proposés par Marchello-Nizia (1979: 204) et Rebuschi (2002: 50).

4 Chiflet (1973: 152).

5 Moignet (1973: 157); Ménard (1988: § 76).

6 Vendryès (1947-48).

rarement mentionnée dans les manuels. Pour préserver l'équilibre du classement, on pourrait se satisfaire de l'équivalence verbale: dislocation à gauche pour la première, dislocation à droite pour la seconde. Mais qui ne sentirait là le piège tendu par les mots? La symétrie est trop flagrante pour n'être pas suspecte.

## 1. Le modèle *qui... il*

Les constructions du type *Qui dort dîne* sont attestées dès l'ancien français. L'usage était simplement moins figé qu'aujourd'hui:

N'i ad cheval ki puisse estre en estant:  
Ki herbe voelt il la prent en gisant. (*La Chanson de Roland*)

Le relatif ne désigne pas ici «toute personne qui veut de l'herbe» mais «tout cheval qui veut de l'herbe». Dès l'époque ancienne, la relative s'oriente clairement vers une saisie générique, propice à l'expression de sentences et de proverbes:

Qui plus monte que il ne doit  
Ains trebuce qu'il ne vaudroit. (Renaut de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*)

Elle peut alors faire l'objet d'une reprise pronominale:

Et qui en garist autrement  
Il n'aime mie loiaument. (Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au Lion*)

Ces emplois sont courants dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle et seraient dus, selon Gougenheim, «à une conception de la phrase moins rigoureusement rationnelle que celle qui a prévalu»<sup>1</sup>. De fait, dans les exemples envisagés jusqu'ici, la reprise effectuée par le pronom personnel *il* proposait un modèle somme toute assez conforme à notre idée de la langue. Bien moins rationnels peuvent paraître les cas où à la place de *il*, on trouve un autre pronom comme *on*, ou bien l'adverbe *si*:

Qui ne vous veoit, de bien loing on vous sent. (Marot, *L'Adolescence clémentine*)  
Qui est morveux, si se voyse moucher. (*ibid.*)

Les siècles suivants rétabliront le pronom personnel puis replaceront la relative dans le giron de la principale:

Qui se sent morveux, qu'il se mouche. (Molière, *L'Avare*)  
Qui se sent morveux se mouche.

## 2. Le modèle *il... qui*

Le tour inverse *il... qui* obéit à une semblable chronologie. Attesté dès l'ancien français, il se maintient jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Son emploi est néanmoins plus restreint. Le nombre d'occurrences est plus modeste et dès l'ancien français, le tour apparaît essentiellement dans des propos sentencieux:

Il est plus vilz et honis qui ne se deffent quant il est de traïson apelez. (*La Mort le Roi Artu*)  
Il n'est pas encore nez por qui ge me volsisse desloiauter. (*La Mort le Roi Artu*)  
Ledit grand sénéchal usant de volonté, dit lors à quelqu'un de ses privés: «Je les mettray aujourd'huy si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra desmesler». (Froissart, *Chroniques*)  
Or est il plus fol qui boute  
Tel fol naturel en procès. (*La Farce de Maître Pathelin*)  
Breviter, c'est le mal saint Leu:  
Il est heureux qui en eschappe! (Coquillart, *Monologue des Perruques*)  
Il jouera mieulx que maistre Mouche,  
Qui me prendra en desarroy! (*ibid.*)  
Il fera plus que maistre Mousche, qui de cestuy an me fera estre de songeailles. (Rabelais, *Tiers Livre*)

7 «La notion de dislocation repose sur des critères prosodiques, lorsqu'ils sont disponibles, et sur un critère syntaxique, l'absence de toute position vide clairement identifiable dans la principale» (Rebuschi, 2002: 40).

1 Gougenheim (1974: 69).

Du *Monologue des perruques* au *Tiers Livre*, l'usage évolue peu. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Marot, Rabelais ou encore Marguerite de Navarre confinent la construction à la formulation de vérités générales et de maximes:

Il est assez maistre du corps,  
Qui a le cuer à sa commande. (Marot, *L'Adolescence clémentine*)

Toutesfoys il n'est debteur qui veut: il ne fait credeurs qui veut. (Rabelais, *Tiers Livre*)

Voylà, dist Oisille, un exemple qui doit servir à toutes les femmes maryées – Il prendra cet exemple, qui voudra, dist Parlamente; mais, quant à moi, il ne me seroit possible d'avoir si longue patience. (Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*)

Encores, ce dist Parlamente, sçayt-il quelque chose qui congnoist ne se congnoistre pas. (*ibid.*)

En dépit de ce figement, la séquence *il ... qui* résiste jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, sa répartition dans les œuvres du corpus suggère même une diffusion plus importante à partir du moyen français.

### 3. Les modèles *celui qui... il* et *celui... qui*

Parallèlement à ces relatives introduites par *qui* se développe l'introduit obtenu au moyen du démonstratif. *Celui qui* connaît au XVI<sup>e</sup> siècle un succès croissant et concurrence *qui* pour l'expression de la référence générique. Garnier reprenant dans *Les Juifves* le proverbe cité dans *Le Bel Inconnu*, remplace le relatif *qui* par *celui qui*:

Celuy qui entreprend d'estre plus qu'il ne peut,  
Souvent, trompé d'espoir, déchet plus qu'il ne veut.

Les phénomènes de reprise pronominale sont également courants: au tour *qui... il* répondrait le tour concurrent *celui qui... il*.

Mais entendez, ma dame, que celluy qui veult bastir un edifice perpetuel, il doit regarder à prendre ung seur et ferme fondement (...). (Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*)

L'unité fonctionnelle de l'introduit *celui qui* est admise par les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle. Selon Meigret le pronom *cil ou celuy* est «vn demonstratif indeterminé q̄ a besoin de la fuyte d'un relatif, pour determiner ç̄e q'il demontre»<sup>1</sup>. Ramus fait un constat analogue: «*celluy* est un demonstratif indeterminé, et partant toujours adjoint avec le relatif *qui*»<sup>2</sup>. Estienne enfin considère que le démonstratif est un pronom «qui ne termine rien; pourtant on lui baille un relatif qui le suit pour determiner ce qu'il demontre: *celuy est homme de bien qui vit selon Dieu*. Pour bien parler on ne met jamais *ci* ne *la* apres. Parquoy c'est mal parlé françois de dire: *celuy la est homme de bien qui...*»<sup>3</sup>.

L'exemple cité par Estienne témoigne de la possibilité pour le démonstratif de se situer à distance de la relative, et non en précession immédiate. Il souligne ainsi l'existence d'un autre tour: entre la séquence *qui... il* et la séquence *celui qui... il*, vient s'insérer le tour *celui... qui*. En fait, ce dernier est attesté dans l'ancienne langue:

Cil sunt muntez ki le message firent. (*La Chanson de Roland*)

La stabilité formelle masque cependant une évolution, parallèle au degré d'indépendance du démonstratif. Au XVI<sup>e</sup> siècle, ce dernier exige une détermination subséquente. Si la séquence disjointe *celui... qui* se maintient, elle se raréfie et se spécialise dans l'expression de maximes et de jugements de valeur, alors que dans les états antérieurs de la langue, lorsque le démonstratif bénéficiait encore d'une certaine autonomie, le tour pouvait figurer dans un contexte neutre et spécifique:

Mais chele remaint toute sole  
Qui souvent se prent par la gole. (Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au Lion*)

Dans ce type d'emploi, le féminin se raréfie au profit du masculin qui propose une saisie plus abstraite. Cette tendance est sensible dès le XVI<sup>e</sup> siècle:

Celuy (disait il) a grande envie de mâcher merde, qui d'icelle le sac mangeue. (Rabelais, *Gargantua*)

---

1 Meigret (1550: 74).

2 Ramus (1572: 144-145).

3 Estienne (1569: 29-30).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les emplois de la séquence *celui... qui* relevés dans *La Sylvanire* d'Honoré d'Urfé concernent exclusivement le masculin générique:

celuy n'est pas à plaindre  
qui chérit son malheur. (Honoré d'Urfé, *La Sylvanire*)  
celuy, comme l'on dit,  
est le plus sourd, qui ne veut pas entendre. (*ibid.*)

L'éloignement ne conférant pas au pronom une indépendance véritable, il apparaît peu pertinent d'analyser la construction comme un exemple de dislocation à droite de la relative. Dans ces emplois, le démonstratif offre un fonctionnement assez proche de celui de *tel* dans des phrases comme:

Tel en mesdict, qui pour soy la desire. (Marot, *L'Adolescence clémentine*)

Le démonstratif n'est pas en mesure d'annoncer la relative. On peut interpréter dans ce sens l'interdit qu'Estienne formule à l'encontre de la tournure *celuy la est homme de bien qui vit selon Dieu*, condamnant par exemple l'usage de Montaigne dans *Les Essais*.

Entre les loix qui regardent les trespassez, celle icy me semble autant solide, qui oblige les actions des Princes à estre examinées apres leur mort. (Montaigne, *Les Essais*)  
Celuy la est certes bien indigne de son accointance, qui contrepoise son coust, à son fruit. (*ibid.*)

En fait, on observe que c'est sous cette forme que le pronom démonstratif entre en concurrence avec le pronom personnel pour reprendre la relative introduite par *qui*:

Qui peut faire mal et ne le fait pas, cestuy là et bien heureux. (Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*)  
Mais qui se presente comme dans un tableau, cette grande image de nostre mere nature, en son entiere majesté: qui lit en son visage, une si generale et constante varieté: qui se remarque là dedans, et non soy, mais tout un royaume, comme un traict d'une pointe tres-delicat, celui-là seul estime les choses selon leur juste grandeur. (Montaigne, *Les Essais*)

Le démonstratif ainsi renforcé semble ici jouer pleinement son rôle de pronom de reprise, accentuant la segmentation de l'énoncé. R. Estienne, en proscrivant l'emploi de la particule adverbiale dans le cas où le démonstratif se trouve en première position, pose en quelque sorte la non équivalence des deux séquences *qui... celui-là // celui... qui*. Dans cette dernière, le démonstratif n'est donc pas – ou ne doit pas être – perçu comme une forme pleine, autonome, susceptible d'annoncer la relative.

C'est sous cet angle qu'il convient de considérer les constructions de type *il... qui*, apparemment symétriques des constructions en *qui... il*. L'exemple du démonstratif souligne une distinction quelque peu gommée par l'homonymie dans le cas du pronom personnel. La non équivalence *celui... qui // qui... celui-là* semble militer pour la distinction des séquences *qui... il* et *il... qui*. Ainsi dans une phrase comme:

Il n'est (respondit frere Jan) coqu qui veult. (Rabelais, *Tiers Livre*)

le pronom et la relative entretiennent des liens de solidarité analogues à ceux qui soudent les éléments des séquences *celui... qui*, ou *tel... qui*. Autrement dit nous serions davantage fondée à parler de corrélation plutôt que de dislocation, ou de détachement.

Les deux membres de la phrase entretiennent en effet des rapports d'interdépendance. On assiste, pour reprendre l'expression de S. Allaire, à «l'enchaînement de deux incomplétudes»<sup>1</sup>, que l'on pourrait comparer – mais ce n'est là qu'une hypothèse – au modèle de type V1 suspensif... V2 complétif que Allaire illustre par l'exemple suivant:

Veut-on dépasser l'apparence des choses que cela n'intéresse plus personne.

Dans les structures de type *il ... qui*, l'incomplétude de la seconde proposition est signalée par la présence à sa tête de la forme *qui*. Dans la première proposition, le pronom corrélateur, *il* ou *celui*, vient «suspendre l'énoncé» et le constitue «en séquence dépendante. Privé de son autonomie, le premier appelle un complément qui lui sera fourni par le contexte»<sup>2</sup>. Ces deux incomplétudes s'enchaînent: l'ordre en effet n'est pas libre, l'inversion a une incidence sur le sens global de l'énoncé et sur les relations entre les deux membres. D'aucuns objecteront qu'il est possible permuter les deux séquences sans en altérer le sens et que les deux phrases suivantes sont équivalentes:

1 Allaire (1982).

2 *Ibid.*, 429-430.

Qui a appris à mourir, il a desappris à servir.

Il a desappris à servir, qui a appris à mourir.

Cependant il nous semble que le schéma corrélatif n'est pas réversible et que permuter les deux pronoms perturbe l'orientation logique de l'énoncé:

Qui dort, il dîne.

Il dort, qui dîne.

Dans *Qui a appris à mourir, il a desappris à servir*, l'ordre des propositions correspond à l'orientation d'implication: la relative pose un cadre et le procès posé par la relative implique le second, il constitue l'élément premier, logiquement et chronologiquement. En revanche, on s'aperçoit que le diptyque *il... qui*, sous couvert d'une structure formulaire vouée à l'expression de proverbes, permet en fait d'ériger en vérité universelle une opinion particulière. Cette dernière s'affiche avant que ne soit formulé l'objet sur lequel elle porte, le pronom et la relative encadrant un terme appréciatif, mis en relief par cette position intercalaire:

Or est il plus fol qui boute

Tel fol naturel en procès. (*La Farce de Maître Pathelin*)

Breviter, c'est le mal saint Leu:

Il est heureux qui en eschappe! (*Coquillart, Monologue des Perruques*)

Il jouera mieulx que maistre Mouche,

Qui me prendra en desarroy! (*ibid.*)

L'agencement de l'énoncé sert ainsi un discours plus soucieux de convaincre que d'édifier. Cette fonction d'encadrement et de mise en relief est peut-être plus manifeste encore dans le cas du démonstratif. Dans l'exemple cité par R. Estienne:

celuy est homme de bien qui vit selon Dieu

il semble que l'anticipation au moyen du pronom modifie l'ordre traditionnel, le propos précède le thème; toutefois, comme le souligne Bally, cet ordre «n'est pas celui qui se présente naturellement à l'entendeur; pour lui, la première phrase est un problème dont la seconde est la solution»<sup>1</sup>. En fait, le destinataire doit admettre comme point de départ de l'énoncé la position de l'autre et la considérer comme un acquis. Autrement dit, ce qui initialement constituait le propos devient le thème de l'énoncé et «la succession des deux propositions, de régressive devient progressive»<sup>2</sup>.

Les constructions en *il... qui* ne proposeraient donc pas seulement une sorte d'inversion expressive du diptyque normal *qui... il*, plus productif et plus résistant. N'en déplaise à Malherbe qui au XVII<sup>e</sup> siècle les juge «sans construction», nous sommes au contraire face à un système puissamment organisé tissant des liens sémantiques et syntaxiques étroits entre ses deux membres, et obéissant au même mécanisme observé par Claire Blanche-Benveniste au sujet des pseudo-clivées, à savoir «un cadre grammatical qui guide l'interprétation»<sup>3</sup>. Dans le diptyque *il... qui*, cette efficacité pragmatique est obtenue grâce aux liens syntaxiques établis entre ses deux membres, liens plus étroits que dans le diptyque *qui... il*, voire même plus étroits que dans le cas de la relative dite intégrée. Cette intuition semble confortée par l'étude de la ponctuation.

Loin de concerner uniquement les «disloquées», la virgule est majoritairement présente à la suite de toutes ces relatives introduites par *qui* ou *celui qui* même en l'absence de pronominalisation:

Et qui ne meurt, n'a que faire de Tombe. (Marot, *L'Adolescence clémentine*)

Qui ne se adventure, n'a cheval ni mule, ce dit Salomon. Qui trop (dit Echephron) se adventure, perd cheval & mule, répondit Malcon. (Rabelais, *Gargantua*)

Et qui se congnoyt, ne prend plus l'estranger faict pour le sien (...). (Montaigne, *Les Essais*)

Quel sens faut-il donner à cette ponctuation? Un regard sur les traités de la Renaissance ne permet pas de surmonter la difficulté. C'est aux deux points qu'Etienne Dolet reconnaît l'usage de se mettre «en sentence suspendue et non du tout finie». La virgule, quant à elle, «ne sert d'autre chose que de distinguer les dictons et locutions l'une de l'autre». On pourrait s'en tenir à cette description et ne voir dans la virgule que la

1 Bally (1965: 220).

2 *Ibid.*, 221.

3 Voir dans le présent volume (tome 2): Blanche-Benveniste, «Les constructions pseudo-clivées et l'effet deux points».

marque d'un découpage syntagmatique. A moins qu'elle ne mérite un peu plus de considération: ne serait-elle pas un signe de l'organisation discursive de l'énoncé, au même titre et peut-être même davantage que le pronom de reprise, pronom dont l'expression n'est d'ailleurs pas obligatoire en ancien français, et dont la place pouvait éventuellement être occupée par *si*, par *et*, par *on*? La virgule pourrait bien n'être qu'une manière de renforcer la segmentation de l'énoncé, de matérialiser le pivot autour duquel se bâtit la relation implicative<sup>1</sup>.

On atteint ici une limite où semble se diluer la dualité des niveaux d'analyse, obligée que nous sommes de réfléchir sur un signe aux fonctions multiples. Alors, même si l'observation ne délivre pas des données univoques susceptibles de déboucher sur une théorisation, on peut difficilement éluder la question. Certains textes offrent d'ailleurs des garanties. On connaît par exemple le soin que Rabelais a apporté à la ponctuation des éditions établies sous son autorité. Les éditions originales du *Tiers Livre*, (édition originale de Wechel ou édition définitive de François Juste, édition imprimée à Lyon en 1564), proposent une distinction intéressante et qui conforterait nos hypothèses. La relative figurant en ouverture de phrase est régulièrement suivie d'une virgule:

Qui se derobbe, ne sugse, mais groupe (...). (Rabelais, *Tiers Livre*)

La relative placée en seconde position ne fait pas l'objet d'un usage aussi stable. La postposition indiquerait-elle une intégration plus avancée? On notera du moins que la liaison de l'énoncé semble renforcer les propriétés expressives de la construction:

Se moque qui clocque. (Rabelais, *Tiers Livre*)

Toutesfoys il n'est debteur qui veut: il ne fait crediteurs qui veut. (*ibid.*)

On retrouvera une trace de cette ponctuation dans des manuels de latin, déjà anciens, comme la *Grammaire expliquée*<sup>2</sup> de Maquet, Roger & Cagnac. Les traductions du diptyque *is... qui* ne ménagent pas de virgule, mais dans la traduction proposée pour rendre compte de l'exemple classique donné pour la relative employée sans antécédent – *Qui (= is qui) bene amat, bene castigat* –, la phrase française garde trace de la segmentation: *Celui qui aime bien, châtié bien / Qui aime bien, châtié bien*. Dans le même temps, les ouvrages de grammaire consacrés au français avaient pour leur part renoncé à cette marque. Finalement, il est à se demander si les conventions de la ponctuation ne sont pas là aussi pour nous convaincre de la progression du système linguistique vers plus d'intégration, vers plus de rationalité.

Ainsi l'absence de pronom corrélateur conduirait inévitablement à l'intégration: la pause est «naturellement sujette à l'effacement», comme le faisait remarquer Foulet. La structure binaire disparaît au profit d'une lecture unitaire. En témoigne l'histoire de *Qui se sent morveux, qu'il se mouche*. Ne demeurent fidèles à la configuration d'origine de l'énoncé que ces relatives qui ne peuvent, faute de place, se compromettre davantage avec la principale. Car au-delà de cette impression vague de flottement, de juxtaposition de deux énoncés sans lien autre que la relation logique, des phrases comme:

Tout vient à point, qui peult attendre. (Marot, *L'Adolescence clémentine*)

doivent nous rappeler l'organisation fondamentalement binaire des énoncés où sont impliquées ces relatives que pour ma part je renonce ici à renommer.

---

1 «La séquence orientée SVO-SV1 mime pour ainsi dire la conjonction implicative de deux prédicats en leur assignant les rôles respectifs d'antécédent et de conséquent. Cette relation se trouve soulignée par les fortes particularités rhétoriques qui caractérisent le paradigme. On n'y trouve en effet guère de proverbes qui ne combinent la structuration binaire du schème syntaxique avec divers procédés stylistiques pour dessiner un axe de symétrie, pivot de la conjonction implicative» (Riegel, 1987: 92).

2 Maquet, Roger & Cagnac, *Cours moyen de langue latine. Grammaire expliquée*, Hachette, 1934.

## 42. Ellipse, omission, pléonasme, redondance, dislocation ... À qui la faute ?

article paru dans P. Danler, M. Iliescu, H. Siller-Runggaldier et G. Rosensteiner (éd.), *XXVème Congrès international de linguistique et philologie romanes*, (Innsbruck, septembre 2007), Tübingen, Niemeyer, 2010.

La syntaxe du pronom personnel est «l'endroit le plus embarrassant de notre langue» (Buffier, 1709: 184), de l'aveu même des grammairiens. La syntaxe du pronom personnel n'offre pas en effet une régularité telle qu'il soit aisé de la décrire ou de la pratiquer. Ainsi La Touche (1730: 247) observe que

Les Etrangers qui commencent à apprendre la langue disent ordinairement *moi parle, toi parle, lui parle* au lieu de *je parle, tu parles* etc, et ils doivent prendre garde à cela [...]. Ils font assez souvent une autre faute qui est de mettre le Pronom de la troisième personne lors qu'il y a un Nominatif. Ils disent par exemple, *Le Roi il est brave, La reine elle est venue; nos amis ils viendront, &c. Il, elle, ils, elles*, sont superflus dans ces endroits-là.

Ces erreurs sanctionnent la fantaisie de l'usage comme l'incapacité des grammairiens à statuer clairement sur le rôle et la nature de ce pronom sujet. Ces étrangers du début du XVIII<sup>e</sup> siècle ne suivaient-ils pas les consignes formulées les décennies précédentes dans des ouvrages qui devaient sans doute mentionner la nécessité pour le verbe d'être accompagné des pronoms qui «vont toujours devant les verbes car ils servent à leurs conjugaisons» (Chiflet, 1680: 45)?

### 1. Au XVI<sup>e</sup> siècle. Promouvoir l'expression du pronom

A la suite G. Zink (1997) et de C. Marchello-Nizia (1999), on peut considérer qu'au début du XV<sup>e</sup> siècle, le pronom personnel sujet a perdu ses anciennes propriétés. Au cours de la période du moyen français, divers facteurs (expression du sujet, fixation de l'ordre des mots, perte des déclinaisons, évolution phonétique) encouragent l'emploi du pronom sujet devant le verbe, ce qui aboutira, selon C. Marchello-Nizia (1999: 48), «vers 1400 à en faire un pronom atone conjoint, sinon un proclitique». Au XVI<sup>e</sup> siècle les grammaires françaises destinées aux étrangers mentionnent donc tout naturellement le caractère atone des pronoms sujets et la nécessité pour le verbe français d'être accompagné d'un sujet exprimé. *L'éclaircissement de la langue française* de J. Palsgrave fait état de cette double évolution. Gouverner le verbe est le troisième accident du pronom. L'auteur observe que c'est dans le juste maniement des différentes formes du pronom que réside une grande part de la «congruité» de la langue. En ce qui concerne les verbes français, J. Palsgrave signale qu'ils sont accompagnés d'un pronom primitif. On trouvera le même type de remarques préliminaires dans la *Grammaire française* de G. de Vivier, avertissant «que les verbes français ne peuvent se transformer ou se conjuguer sans articles», c'est-à-dire sans pronoms.

Les grammairiens français ne disent pas autre chose mais développant davantage l'analyse et les remarques, ils laissent la place à ces nuances, à ces exceptions, qui font toute la difficulté de l'usage. Dans deux opuscules parus en 1526 et 1540, R. Estienne (1526: feuillet n°3) observe que «les François ne peuvent décliner les verbes sans les Pronoms [...]. En François on ne dira point *aime* seul: car on ne sçauroit qui seroy celuy qui aimeroit. Mais pour le bailler à cognoistre, on dit

*je aime, j'aime, tu aime, il aime*, comme qui diroit en Latin, *Ego amo, Tu amas, Ille, Amat*». Établir un parallèle avec les désinences du latin est légitime voire prévisible dans un ouvrage qui enseigne à «tourner en français» les verbes latins. R. Estienne (1540: 160) renouvellera toutefois la comparaison dans l'ouvrage qu'il consacre aux verbes français: «quant est en latin, les verbes se déclinent facilement sans aucuns pronoms mais en la déclinaison française aussi comme au langage il les fault quasi tous répéter et redire : *je, tu, il, nous, vous, ils*». Ramus et Meigret présenteront les faits avec plus de nuance. Certes L. Meigret note que les verbes personnels «requiert toujours un nominatif exprimé» (1970: 66), et «ne peuvent être communément en notre langue sans quelque surposé, ou exprimé, ou bien ja precedant» (1970: 102). Ramus (1572: 153) rappelle à son tour que «les premières et secondes personnes combien qu'en latin elles soyent souvent entendues sont toujours exprimées comme : *Je lis, Tu vois, Nous aymons, vous chantez*». Notons que Ramus cite des exemples où figurent exclusivement des pronoms de la première et de la deuxième personne. Il choisira d'ailleurs de présenter les conjugaisons sans le pronom, à la différence de J. Palsgrave et de R. Estienne. Ces oublis semblent implicitement poser des distinctions. Car dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les grammairiens, et Meigret (1970: 64) est sur ce point particulièrement clair, ont noté la différence existant entre les deux premières personnes, «toujours présentes entre elles», qui n'ont pas à se nommer, et la personne absente, celle «a qui on ne parle pas quoi qu'on parle d'elle», alternativement désignée par un nom ou par un pronom:

Au demeurant la première et seconde personnes, n'ont jamais que leur propre Pronom: si ce n'est par manière d'adjonction du substantif qu'ils démontrent: comme *je Charles ai écrit cette présente: fais cela Pierre*: ni ne peuvent la première et seconde être sans leurs Pronoms expres, ou sur entendus: la ou la tierce personne ne le requiert sinon par démonstration ou relation. Car le plus souvent le nom tient la place: come *Pierre rit* mais par démonstration ou relation nous dirons, *cetuy la qui est en cette place se promenant, est un home bien avisé, il fait bien ses besognes*. (Meigret, 1970: 64)

Se superposent ici deux idées: celle du pronom destiné à marquer «la convenance avec le verbe», nécessaire à la conjugaison, et celle d'un pronom perçu comme «une partie du langage inventée pour supplier le Nom» (Meigret, 1970: 67). Le pronom *il* est devant le verbe à titre d'anaphorique, employé «par relation», non pour marquer la personne à la différence de *je* ou *tu*. L'usage du pronom de la troisième personne est donc soumis d'emblée à une variation expression/omission, selon que le verbe est déjà précédé ou pas d'un sujet lexical.

Les emplois pléonastiques du pronom sujet atone de la troisième personne existent pourtant. Ils sont même courants dans les textes du XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, ce n'est pas à cette époque que se développe le tour *Le Roi, il est brave* que dénoncera La Touche deux siècles plus tard. On aurait certes pu imaginer une grammaticalisation de cette construction, par ailleurs attestée dès le Moyen Âge. Le tour segmenté et expressif à l'origine aurait pu se banaliser et devenir lié selon le même processus qui au XVI<sup>e</sup> siècle a vu la banalisation de l'interrogation complexe (du type «L'aveir Carlun est il apareilliez ?») dans laquelle le pronom personnel est devenu une marque de l'interrogation. Pour autant, les faits de redondance que l'on observe le plus fréquemment dans les textes du XVI<sup>e</sup> siècle ne relèvent pas de cette analyse morphologique, qui tendrait à faire du pronom un affixe. En fait, il s'agit de constructions qui prolongent des faits de syntaxe eux-mêmes anciens, dans lesquels le pronom est exprimé pour compenser la distance entre le sujet et le verbe:

(...) mais nos mariniers (cruels que ils furent en cest endroit) ayans mis tous les Espagnols depossedez de la leur, pesle mesle parmi les Portugalois, non seulement ils ne laisserent morceau de biscuit ni d'autres vivres à ces pauvres gens, mais qui pis est [...]. (J. de Léry: 124)

De tels emplois existaient en ancien et en moyen français et ne me semblent pas indiquer une tendance à l'emploi systématique du pronom personnel. Du moins, leur fréquence est peu compatible avec l'extrême rareté sur la même période des faits de reprise immédiate. Voilà qui contrarie quelque peu l'hypothèse d'un développement amorcé à la Renaissance, qui aurait été bloqué le siècle suivant par grammairiens et académiciens. En l'absence de données claires, je préfère retarder le moment où se multiplient de manière significative ces emplois, observés dans la langue parlée contemporaine, où le pronom double un sujet lexical, sans en être séparé par une pause. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on est encore loin d'un usage qui banalise de telles constructions. L'expression régulière du pronom personnel n'est elle-même pas encore tout à fait acquise. La fameuse prescription de Ronsard (1565: 10), en faveur de l'emploi des «pronoms primitifs comme *ie, tu*» dénonce justement l'instabilité de l'usage. La discrimination entre formes toniques et atones est elle-même encore indéfinie. Non pas que le pronom atone ait conservé une réelle autonomie. En cela les exemples qui figurent dans la prose rabelaisienne sont marginaux et résultent d'une archaïsation du style, comme en témoignent les variantes du *Pantagruel*:

Moi, dit Panurge, j'entreprends de entrer [...]. (chapitre XXI, édition Claude Nourry, 1531-1532)

Je, dit Panurge, entreprends [...]. (chapitre XXI, édition de 1534)

Plus couramment en revanche, il arrive que le pronom tonique apparaisse dans cette position, sans être repris auprès du verbe par le pronom atone:

Davantage luy mesmes, tant comme il disoit pour dedier son fort à Dieu que pour faire confession de sa foy en la face de l'Eglise [...] prononça à haute voix deux oraisons (Lery: 167)

La langue du XVI<sup>e</sup> siècle est donc encore marquée, jusqu'à Brantôme et Desportes, par une tendance à omettre les pronoms de la première et de la deuxième personne. Celui-là même qui exhorte les poètes à respecter la syntaxe et à ne surtout pas négliger les articles et les pronoms ne manque pas de commettre l'erreur :

Et noteras que la langue Grecque n'eût jamais été si faconde (...). (Ronsard, 1569)

## 2. XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Réguler les usages

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ces écarts seront régulièrement condamnés. Le commentaire de Malherbe sur Desportes est un bon témoignage de cette évolution. Le critique signale systématiquement les vers où le pronom personnel sujet fait défaut. L'absence occasionne parfois une gêne, liée au manque de clarté de l'énoncé, toutefois le pronom n'a pas pour fonction unique de juguler une éventuelle ambiguïté sur la personne et le nominatif du verbe. L'absence de *vous*, alors que la désinence est bien marquée, suscite le même commentaire de la part de Malherbe (1862: 339)

Car je vous porte au coeur si belle et si naïve,  
Que n'avez rien en vous qui n'y soit vivement.  
Il faut dire : vous n'avez rien.

Le plus souvent, Malherbe qualifie d'«oublis» de telles omissions qui ne résultent donc ni d'une recherche d'ordre stylistique, ni d'une licence de poète. Jamais Malherbe ne soupçonne Desportes d'user du pronom ainsi que d'une «cheville». Il s'agit tout bonnement de fautes, de restes de la

vieille syntaxe. Fautes encore que les emplois superflus. Malherbe s'en prendrait-il, enfin, à la reprise immédiate du sujet? Pas encore... On sait que A. Haase et F. Brunot, ainsi que des ouvrages plus récents sur la langue classique, ont reconnu dans la remarque suivante (Malherbe, 1862: 282) une condamnation du pléonasme :

Une déesse, hélas! ...  
Me poursuit, me tourmente, et mon âme malsaine  
Par cent et cent fureurs *elle* fait outrager  
*Elle* superflu.

Sans me prononcer sur les avis éminemment respectables de A. Haase et de F. Brunot, je soumetts ces vers à la sagacité du lecteur. Pour ma part, je pencherai davantage pour une observation relative à la non répétition du pronom. D'autant que Malherbe ne fustige pas toujours ce type de construction. Ainsi dans les vers suivants (Malherbe, 1862: 275), il ne commente pas la redondance pronominale, mais l'éliision du pronom:

Je sais qu'*ell'* ont des yeux les autres demoiselles  
Pour rendre en regardant maint et maint amoureux.  
Elles – Maint et maint est gascon

Ailleurs, Malherbe admet voire recommande la reprise pour l'équilibre qu'elle apporte à la phrase; sans l'approuver tout à fait il y reconnaît « un idiotisme du langage françois». En certains cas, il va même jusqu'à suggérer une redondance là où l'auteur l'avait évitée. En fait les superfluités auxquelles s'attaque Malherbe concerne essentiellement des emplois où la non répétition est préférable. Quant à la reprise immédiate, les premières condamnations sont plus tardives. En 1632, Oudin (1632: 206) dénonce l'usage du pronom personnel «après un substantif, pour servir à un mesme sujet : par exemple on ne dit jamais *Monsieur il a dit* mais *Monsieur a dit*». En 1659, L. Chiflet (1659: 39) condamne la phrase «*Mon père, il est malade* au lieu de *Mon père est malade*». La reprise immédiate est alors devenue suffisamment fréquente pour attirer l'attention des grammairiens. Toutefois, elle ne semble pas être le fait d'une syntaxe orale et familière: au XVIII<sup>e</sup> siècle, La Touche mais aussi Buffier (1709: 310) signalent la faute et l'attribuent à des locuteurs étrangers: «Le verbe doit avoir un nom ou un pronom pour nominatif: *Cicéron instruit toujours* : il ne faut pas donner au même verbe un nom et un pronom qui signifierait la même chose ni dire comme font quelques étrangers *Cicéron il instruit toujours*».

Cette chronologie complexe pourrait être éclairée par l'histoire du picard. En picard, tout sujet lexical est aujourd'hui redoublé par le pronom. Cependant au XVII<sup>e</sup> siècle, les clitiques possédaient encore leur statut d'argument. Et si dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, on observe les premiers indices de grammaticalisation, le redoublement des sujets lexicaux demeure variable. Au XX<sup>e</sup> siècle, Vasseur note que «les substantifs ne s'emploient jamais seuls comme sujets, on les fait suivre d'un pronom personnel qui précède immédiatement le verbe et qui s'accorde en nombre et en personne avec le sujet». Le redoublement par *il* de *personne* et de *tout le monde* désormais attesté achève le processus qui fait du pronom une marque d'accord.

On peut donc penser qu'au moment où en français commence à se répandre la reprise immédiate du sujet, c'est-à-dire plutôt à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la grammaire en a déjà verrouillé l'accès, du moins pour l'écrit. Pour quelle raison? N'alléguons point ici une allergie au superflu, une sévérité aveugle, indifférente à la dynamique communicative et au génie de la langue. De nombreuses configurations où le pronom entre en redondance avec le nom reçoivent l'agrément des remarqueurs. Vaugelas (1690: 132) reconnaît dans *Ils s'en vont ces rois de ma vie* une «construction violée mais façon de parler élégante et en prose et en vers». Et pour peu

que la pause soit maintenue et perceptible, la reprise immédiate du sujet est également admise. Reprenons la remarque de Buffier précédemment citée : la phrase *Cicéron il instruit toujours* est fautive aux yeux du grammairien, «à moins, précise-t-il, que ce ne fussent deux phrases différentes».

Il convient donc ici de noter que la reprise immédiate du sujet, courante dans la langue contemporaine, ne correspond pas historiquement à une banalisation de la construction segmentée attestée à l'écrit dès l'ancien français. Cette dernière moyennant la redéfinition de ses propriétés stylistiques conservera d'ailleurs sa place dans l'écrit littéraire. Ainsi grammairiens et remarqueurs ne rejettent pas tous les faits de redondance, mais une construction dont ils ont presque anticipé l'expansion: la reprise du sujet par un pronom contigu, sans pause. Peut-être en ont-ils confusément pressenti la légitimité ainsi que toutes les implications: le redoublement systématique du sujet sanctionnerait l'évolution du pronom personnel vers un statut de marque flexionnelle.

### 3. Quel statut pour le pronom personnel sujet ?

De manière assez unanime le pronom sujet a été perçu comme un substitut à des désinences verbales défectueuses. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, R. Estienne envisageait un tel parallèle. La postérité s'inscrira dans cette lignée. Maupas (1632: 124), Lancelot (1754: 148), Beauzée (1767: 276) analysent les pronoms personnels sujets comme une manière d'éviter l'ambiguïté occasionnée par la confusion des désinences. Il n'est pas lieu d'accorder ici un crédit illimité à cette explication, qui vaut surtout pour ce qu'elle nous révèle, à savoir le regard que les grammairiens portent sur le pronom. D'une certaine manière, ils entérinent la rupture avec le modèle ancien, le passage de marques internes à des marques externes. Ils admettent le principe. Ils repoussent les conséquences: la banalisation des constructions à redoublement, la vacuité du pronom. Ainsi tout en préconisant l'emploi du pronom comme une manière de compenser la pauvreté des désinences, ils n'y reconnaissent pas un affixe grammatical antéposé au radical du verbe. La prise de conscience d'une dynamique de la langue s'accompagne du désir de la freiner, de figer un idiome parvenu à point de perfection tel que toute évolution serait ressentie comme une dégradation. Or admettre la reprise immédiate du sujet, c'est intégrer le ferment d'une évolution, d'une dérive vers la perte du modèle flexionnel. Il s'agit donc d'enrayer le processus de «vidange référentielle», pour reprendre l'expression de M. Maillard (1991: 49). Deux sortes de discours vont tenter de garantir au pronom personnel un statut qui l'empêche de basculer définitivement: des remarques d'ordre théorique sur la nature du pronom, efficacement secondées par des prescriptions d'ordre stylistique.

Les réticences à vider le pronom de tout contenu référentiel sont particulièrement sensibles dès lors que les grammairiens envisagent la question de l'impersonnel. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les grammairiens signalent l'emploi du pronom *il* devant les verbes «nommez impersonnels à cause qu'ils n'ont ne personnes ne nombres c'est à dire quand on en use on ne sait de qui c'est qu'on parle ne si c'est à une ou plusieurs personnes» (R. Estienne, 1569: 38). Meigret, Ramus, R. Estienne, tous se contentent apparemment de décrire l'usage sans chercher à l'infléchir. Ils observent que ces verbes sont tous « tierces personnes » et que «il est suppost indeterminé de la tierce personne des verbes estre et falloir»(Ramus, 1572: 155). Rappelons cependant que la diffusion du pronom devant les verbes des constructions impersonnelles a été relativement lente à s'imposer et finalement n'allait pas de soi. Mais il y avait pour les grammairiens de cette époque quelque intérêt à voir fonctionner l'analogie en faveur d'une extension du pronom de la troisième personne à ces verbes impersonnels, qui empoisonnent la réflexion linguistique depuis la période antique et qui au XVI<sup>e</sup> siècle apparaissent comme une forme difficilement conciliable avec la représentation que l'on a alors du verbe, « un mot de nombre avec temps & personne» selon Ramus ( 1572: 75).

En prescrivant *il* devant *falloir*, le XVI<sup>e</sup> siècle règle la question d'un prédicat sans sujet. Mais dès le siècle suivant, survient un autre problème : celui du statut de ce pronom que l'usage, et l'écrit plus promptement que l'oral, a progressivement adopté. Les auteurs de la *Grammaire raisonnée* ne se résignent pas à traiter le pronom *il* comme une forme postiche, placée devant le verbe pour lui donner un sujet. Au contraire, puisant dans les ressources offertes par l'étymologie (*il* serait issu de *ille*) et la linguistique comparée, avec la référence à l'italien, ils s'évertuent à prouver la consistance de ce pronom, qui, selon Arnauld et Lancelot (1754: 170) serait « une espèce de pronom pour *id*, *cela*, qui tient lieu du nominatif sous-entendu ou renfermé dans le sens ». Dans l'ouvrage de Du Marsais, *Logique et Principes de grammaire*, la tension est patente. Tout en admettant l'origine analogique de la forme *il*, « employé à l'imitation de la construction usuelle, qui donne un nominatif à tout verbe au mode fini », l'auteur lui concède un contenu référentiel en le donnant pour l'équivalent de formes comme *cela*, *telle chose*. Du Marsais (1769: 212), en remontant aux origines, rattache ce *il* à une forme latine *illud*, neutre à l'origine, ce pronom lui semble renvoyer aux circonstances, à « une sorte de nom métaphysique idéal »

Ce que la théorie peine à démontrer sera plus sûrement accompli par les prescriptions esthétiques qui entravent l'expression systématique. Malherbe (1862:407) juge superflue la répétition du pronom lorsque deux énoncés sont juxtaposés ou coordonnés, de telle sorte qu'apparaît une continuité non pas seulement thématique mais grammaticale. Employer le pronom personnel lorsqu'il n'est pas utile n'est pas seulement un manque d'élégance, c'est une « faute lourde ». Les remarques laissent planer un doute sur le caractère de la faute, faute de goût ou faute grammaticale. Toujours est-il que la répétition inutile conduit à des énoncés incorrects qui s'attirent des commentaires cinglants : « mal dit », « mal parlé ». Le pronom est en fait indésirable dès lors que la continuité grammaticale et thématique est assurée. Vaugelas (1647:420) indiquera dans ses *Remarques* que la « suppression a très bonne grace quand elle se fait à propos ». Il formule « deux Règles pour connoître quand la suppression est mauvaise. L'une, lors que la construction change tout à fait, comme au premier exemple, & l'autre, lors qu'elle est interrompue par une particule séparative ou disjonctive, comme *mais*, *ou*, & autres semblables ». Les commentaires de Malherbe et de Vaugelas semblent se fonder sur un fonctionnement ancien du pronom personnel. En ancien français, lorsque l'emploi du pronom était effectivement facultatif, son expression signalait selon Buridant (2000: 760) « une discontinuité topique ». Les commentaires de Malherbe et de Vaugelas se rattachent finalement à cette idée: la non répétition du pronom est possible en cas de continuité, son expression est l'indice d'une rupture. Une telle nuance ne peut exister qu'à partir du moment où le pronom n'est pas soumis à un emploi systématique.

La syntaxe du pronom évolue donc d'un emploi facultatif, quoique soumis à certaines contraintes syntaxiques et prosodiques, à un emploi *a priori* obligatoire mais pour lequel sont envisagées, voire encouragées des possibilités d'effacement. Le XVI<sup>e</sup> siècle présente encore une relative indécision qui offre à l'utilisateur une marge de liberté. À partir XVII<sup>e</sup> siècle, l'irrégularité se fige: omission et expression sont désormais susceptibles de conduire à la faute. Dans ce passage d'un état de liberté à un état de régularisation, évolue aussi la manière de percevoir le vide ou la redondance, lesquels ont finalement toujours existé. Sous couvert de prescriptions arbitraires, et incohérentes, où semblent se confondre jugement esthétiques et description grammaticale, s'exprime une intuition, une volonté: l'intuition d'une mutation de la langue, et la volonté de la freiner. De cette résistance résulte un usage écrit relativement confus, aux raffinements bizarres, qui n'est pas sans impact sur l'évolution de la langue parlée elle-même, puisque se maintient une alternance qui rend problématique l'analyse du pronom personnel sujet en français contemporain.

#### 44. Jeux de miroirs dans le *Manuscrit retrouvé à Saragosse*. *Étude de la dixième journée*

article paru dans Paul Pelckmans, Jan Herman, François Rosset et Adrien Pachoud (éd.), *Actes du colloque L'assiette des fictions. Enquêtes sur l'autoréflexivité dans le romanesque*, Louvain, Peeters, p. 409-420, 2010.

Messire de la Jacquièrre n'avait jamais eu de bonheur avec son fils. Tous les jours, il le trouvait qui buvait, qui festoyait, qui jurait. Il fallait bien que le diable s'en mêlât. Ce qu'il fit en effet. Un soir qu'il sortait de quelque fête avec ses compagnons de débauche, une robe passa. Thibaud de la Jacquièrre échauffé n'y résista pas. D'autant que la jeune fille était naïve, elle se laissa docilement raccompagner. Passé le temps des confidences, vint l'heure des caresses. C'est alors que le diable sortit ses griffes, pour ne laisser de Thibaud de la Jacquièrre qu'un corps meurtri et une âme repentante.

Telle est l'histoire qu'Alphonse trouva, au dixième jour, dans un livre mis à sa disposition dans la bibliothèque du cabaliste. Arrivé à la dixième journée, le lecteur pourrait bien ne plus prêter d'attention particulière au procédé, ni même à l'histoire, nouvelle « variation sur un succube » pour reprendre l'expression de J. Decottignies qui y reconnaît pourtant « le noyau même du *Décameron* »<sup>1</sup>. Les aventures de Thibaud de la Jacquièrre jouent en effet un rôle central dans le roman, non pas qu'elle conditionne la suite de l'histoire, l'anecdote est sans conséquence sur le déroulement de l'action, mais elle redéfinit le processus de lecture. L'originalité de ce passage réside dans le fait que l'imbrication reproduit assez exactement les circonstances de lecture du roman lui-même. Un livre trouvé, Alphonse, le cabaliste, triade qui semble entrer en correspondance avec le *Manuscrit trouvé*, le lecteur, l'auteur. Que le narrateur soit une sorte de double du lecteur, la chose s'impose presque comme une évidence, évidence telle que c'est à se demander si Potocki ne nous suggère pas précisément de nous en désolidariser en détournant notre attention du cours même de l'intrigue, qui suggère une passivité analogue à celle de son héros, pour la reporter sur des problèmes d'ordre esthétique.

La répétition n'est-elle pas déjà une manière de solliciter une attitude critique ? C'est en effet la troisième fois qu'une histoire épouvantable est présentée dans le roman par l'intermédiaire d'un livre ouvert. Thibaud de la Jacquièrre rappelle les deux autres fils prodiges : Trivulce et Landulphe, confrontées pour leurs péchés à des revenants. Leurs aventures figurent dans la troisième journée. Alphonse y raconte comment, dans son enfance le récit de leurs mésaventures a servi à le mettre à l'épreuve. La fable détournée de sa visée edificatrice, est brutalement amputée : l'exercice de bravoure n'exige pas que l'histoire soit lue dans son intégralité. Le processus est néanmoins restauré avec la dixième journée. Le narrateur trouve dans la bibliothèque

un gros volume, écrit en caractères gothiques dont le titre était *Relations curieuses de Happetius*. Le volume était ouvert, et la page paraissait avoir été pliée à dessein sur le commencement d'un chapitre où je lus l'histoire suivante : *Histoire de Thibaud de la Jacquièrre* (p. 200)<sup>2</sup>

Assez vite, Alphonse soupçonne quelque préméditation car ce qu'il lit lui rappelle à bien des égards ses dernières expériences amoureuses : s'endormir sur des corps féminins, se réveiller entre deux

1 Jacques Decottignies, « Variation sur un succube. Histoire de Thibaud de la Jacquièrre », in *Revue des Sciences humaines*, 111, 1963, p. 336.

2 Références à Jean Potocki, *Manuscrit trouvé à Saragosse* (version de 1804), F. Rosset/D. Triaire éd., Paris, Flammarion GF, 2008.

charognes. En outre, l'histoire survient à un moment où le héros doute :

Serait-il possible que ces deux êtres si aimables et si aimants ne fussent que des esprits lutins (...) ? Il me semblait bien que tout ceci pouvait s'expliquer naturellement mais maintenant je ne sais plus qu'en croire. (p. 200)

La lecture est organisée de manière à répondre aux interrogations du héros. Le texte de François de Rosset<sup>1</sup>, autre source attestée de cette histoire, s'ouvrait précisément sur une protestation contre l'incrédulité de ceux qui doutent de la présence du démon parmi les hommes.

Je m'étonne de l'incrédulité de ceux à qui l'on ne peut persuader que ce qu'on raconte de l'apparition des démons soit véritable (...) Les exemples en sont si évidents et en si grand nombre que qui les voudrait nier nierait la clarté du jour. Et particulièrement celui que je veux maintenant rapporter en cette histoire, arrivée depuis quatre ou cinq ans.<sup>2</sup>

Alphonse se reconnaît dans le personnage de Thibaud et se demande s'il n'est « un second La Jacquière » (p. 212). Et parce qu'il a lui-même succombé, il a la possibilité de lire l'histoire jusqu'à son terme. Ne manque que le dénouement de sa propre aventure, terrifiant ou anodin, selon que l'explication sera surnaturelle ou rationnelle. Peu avant d'être à nouveau joué par ses cousines, Alphonse avait opté pour cette seconde position et formulé des conclusions assez proches de ce qui lui sera révélé à la fin du roman, à savoir un ensemble d'événements mis en scène par le clan des Gomelez : « Il me parut enfin que je commençais à voir plus clair dans mon histoire et à l'expliquer sans avoir recours aux êtres surnaturels » (p. 198). Mais, à l'image de ses deux cousines, la réponse se dérobe sans cesse au héros. Elle lui échappe parce que du fait de sa promesse il est réduit à une totale passivité. S'il représente donc à l'intérieur du texte fictionnel le travail de construction propre à la lecture, il ne va pas au-delà de ses interrogations chercher à savoir. Il se livre et attend, et soumet le lecteur à cette attente. En outre, sa réflexion est perturbée par le stratagème qu'il pressent de la part de celui qui le surveille : l'arrivée immédiate du cabaliste compromet la méditation et l'interprétation du récit qu'il vient de lire.

L'apologue reste en suspens. Est-ce là une manière de dénoncer le livre, ou bien une manière de le rendre à lui-même, en dénonçant les interprétations abusives ? À plusieurs reprises dans ce premier décameron, des livres s'ouvrent. Au hasard d'abord, puis de manière plus préméditée. Le lecteur en tire un enseignement pour sa vie propre. Ces exemples de lecture oraculaire présentent de manière exacerbée la dérive possible de toute lecture : « la signification d'un texte est amplifiée par les capacités et les désirs du lecteur. Face à un texte, le lecteur peut transformer les mots en message qui résout pour lui une question sans rapport historique avec le texte ni avec son auteur »<sup>3</sup>. Un protocole de lecture est ici suggéré et peut-être condamné : le livre soumis à l'activité interprétative. Et l'auteur sous les traits du cabaliste, contraint d'assister impuissant au déroulement de ce processus inévitable. Que doit faire le lecteur du *Manuscrit* ? Renoncer comme Alphonse aux spéculations et à la construction ? Doit-il accepter cet état de suspension ? Il n'empêche que tout semble inviter le lecteur à partager avec Alphonse cette interrogation : pourquoi cette nouvelle ? R. Caillois n'a pas manqué d'ailleurs de se la poser :

---

1 François de Rosset, « D'un démon qui paraît en forme de demoiselle » in *Histoires tragiques de nostre temps* [1614], A. de Vaucher Gravili éd., Paris, Le Livre de Poche, 1994, p. 251-261.

2 *Ibid.*, p. 251-252.

3 A. Manguel, *Une histoire de la lecture*, Actes Sud, 1998, p. 250.

Qu'il ait inauguré sa longue composition par des évocations de spectre et de démons, demeure un mystère (...) Quelque chose en Potocki devait exiger pour sa *Comédie humaine* un lever de rideau aussi singulier.<sup>1</sup>

L'interrogation toute simple relative à la progression de l'histoire débouche assez naturellement sur une interrogation d'ordre littéraire, relative au projet de l'auteur.

Les premières journées reposent en effet sur une contradiction : ce que R. Caillois nommait « l'organisation du fantastique ». Potocki répète en effet, comme pour mieux y accoutumer le lecteur, comme pour l'en écoeurer, des récits de spectres et de démons. Les répétant, il rompt le charme produit par l'irruption unique et singulière d'un événement épouvantable inconcevable dans l'existence humaine. La routine de ces apparitions en désamorce l'horreur. R. Caillois parlait de « terrible régularité ». Mais la régularité est susceptible d'être soumise au raisonnement, à l'anticipation. Alphonse d'ailleurs finira par envisager comme une sorte de cycle le retour sous le gibet venant sanctionner ses plaisirs amoureux. Lorsqu'à l'issue de la cinquième journée, il se retrouve seul, il songe, que cela lui « serait bien désagréable de [se] réveiller encore sous le gibet » (p. 141-142). Plus tard, pressé par quelque « attraction funeste », il se rend lui-même au gibet. ; il y trouve toujours un infortuné, victime de quelque spectre : Rebecca, le géomètre. Ce cycle d'horreur finit par poser à la fin du premier décameron une interrogation qui stimulera une lecture linéaire, L'attente demeure dans la manière dont le rationnel saura rendre compte de l'inconcevable. On pressent une explication logique mais elle ne viendra qu'au terme du roman. Est ainsi préservée la tension vers une fin, garante d'une lecture intégrale. Alphonse et le lecteur veulent comprendre. Leur interrogation doublée de cette attente conjurent le risque d'éclatement, le morcellement qui menacent les œuvres obéissant au principe de composition choisi par Potocki. La structure visible du roman en journées propose une armature rigide et prévisible : chaque journée s'achevant par un coucher et débutant par un réveil. Cette armature là n'est dans le fond qu'une suite, ne relevant pas *a priori* d'un réel effort de composition. Elle peut en outre ne pas connaître de terme. La juxtaposition expose l'ouvrage à ne plus être considéré comme un tout cohérent mais plutôt comme une compilation, un recueil pouvant être démantelé. Ce risque, l'aventure éditoriale le prouve et l'histoire de Thibaud de la Jacquièrre en est un insigne exemple. Cette histoire par sa singularité se détache de telle manière qu'elle a pu encourager le célèbre plagiat de la part de Charles Nodier<sup>2</sup>.

Oublions un moment le cadre et lisons cette histoire, sans considération du sens qu'elle peut prendre dans la destinée du héros. Jaillissent d'abord ses particularités linguistiques. Le texte de Potocki se livre à cet endroit à une archaïsation volontaire du style, de manière à lui donner une allure typiquement française, à la lisière du Moyen Âge et la Renaissance. Outre les archaïsmes lexicaux comme « châtel », « pourtraits », « ouvrés », on relèvera par exemple l'emploi du participe « le dit », courant dans les chroniques médiévales, et que l'on retrouve dans « le dit Sire de Sombre ». Le recours à des chevilles initiales, comme « adonc », « or donc », reste discret mais rappelle inévitablement les caractéristiques des conteurs du début du XVI<sup>e</sup> siècle, eux-mêmes « tributaires des canons littéraires et linguistiques du Moyen Âge »<sup>3</sup>. La locution « par ainsi » participe de cette archaïsation mais peut-être aussi de la volonté à donner quelque couleur locale à cette histoire : on relève cette tournure, vieillie mais typique du parler lyonnais, dans les paroles prononcées par messire Thibaud, Lyonnais de souche. Et ce Thibaud lui-même, « gentil soudard et friand de la lame, grand pipeur de fillettes, rafleur de dés, casseur de vitres, bruseur de lanternes, jureur et sacreur » (p. 122) semble un lointain parent de Panurge « paillard (...) malfaisant, batteur

---

1 Roger Caillois, préface au *Manuscrit trouvé à Saragosse*, Paris, Gallimard, 1958, p. 33.

2 Nodier, *Contes*, P.-G. Castex éd., Paris, Garnier-Flammarion, 1983.

3 A. Lorian, *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Klincksieck, Paris, 1973, p. 150.

de pavés, ribleur »<sup>4</sup>, ou encore de ce « valet de Gascogne, pipeur, larron, jureur, blasphémateur » que Marot évoque dans son *Epître au roi*.

On pourrait bien s'âter saluer la virtuosité de l'auteur qui a su vieillir son style pour l'accorder au contexte historique. Mais pourquoi écrire dans un style français, quand on revendique une source allemande, pourquoi cet anachronisme linguistique quand la source française attestée, tirée des *Histoires mémorables et tragiques de notre temps* de François de Rosset, ne porte pas de telles marques, et pour cause elle remonte au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Voyez la complexité du processus : le texte lu en allemand, prétendument restitué de mémoire en espagnol, traduit en français, français vieilli par un souci d'authenticité, peut-être, mais qui fausse les pistes. L'incompatibilité avec les sources déclarées et attestées est à ce point éclatante qu'elle dénonce à elle seule le stratagème du manuscrit trouvé et traduit. Mais la responsabilité est moins d'avoir écrit que soumettre à la lecture. Aussi Alphonse ne s'interroge-t-il pas sur l'intention de l'auteur de la nouvelle mais sur l'intention de celui qui la lui a donnée à lire, à savoir les intentions du cabaliste. Est-ce alors pour mieux dénoncer et revendiquer l'illusion littéraire que l'auteur glisse dans l'histoire de Thibaud de la Jacquièrre quelques petites invraisemblances et incohérences ?

L'incipit, plutôt familier, entre en contradiction avec la suite. Le « il y avait une fois » semble annoncer une imprécision spatiale et temporelle. Suivent pourtant des indications très précises quant aux circonstances de l'action : Lyon, sous le règne de François I<sup>er</sup>, la place Bellecour, la rue Saint Ramond. Mais la place Bellecour n'était selon les historiens de la ville de Lyon qu'un terrain marécageux sous le règne de François I<sup>er</sup>. La rue saint Ramond semble n'avoir jamais existé, si elle a existé aurait-elle pu partir d'une place qui n'existait pas ? On ne peut incriminer la source française de cette inconséquence. Rosset situait son histoire à Lyon mais dans un autre quartier, « en une rue, qui est proche du pont de Saône ». Parce que Rosset s'engageait sur l'authenticité des faits rapportés, il est possible d'engager une procédure de vérification. Le pont de Saône, unique pont à cette époque, devenu Pont du change, et joignait Saint-Nizier à la Place du Change. Le couple s'avance ensuite vers Pierre-Ancise, soit vers l'entrée de la ville. La même démarche tourne court dans le texte de Potocki. Pourquoi avoir modifié le nom des lieux et instauré une sorte d'anachronisme, pourquoi faire mine d'indexer son récit à la réalité ? Le lecteur est piégé dans son activité interprétative, piégé un peu comme ces spectateurs de monuments en trompe l'oeil où « le faux se situe dans le prolongement du vrai »<sup>1</sup>. Les faits véridiques (le livre d'Happel, la ville de Lyon, la place Bellecour) sont le socle à partir duquel se construit l'illusion et ses mensonges. Et le premier de tous n'est-il pas de consentir au récit d'Alphonse, capable de restituer des années après une histoire lue dans sa jeunesse et d'en reproduire les traits linguistiques les plus caractéristiques ? Devant tant d'invraisemblances, l'interrogation sur l'existence des démons devient assez dérisoire.

Se met en place alors une lecture distanciée qui peut nous mener à approfondir les liens entre cette histoire et le roman. Au-delà du parallélisme flagrant entre Alphonse et Thibaud, - parallélisme qui stimule une lecture linéaire par l'attente d'un dénouement ou d'une explication -, le contenu se reflète assez exactement dans le contenant. L'histoire de Thibaud de la Jacquièrre reproduit en effet deux principes majeurs de composition de l'œuvre: l'emboîtement et le changement de point de vue. Dans l'histoire de Thibaud de la Jacquièrre vient s'emboîter l'histoire de la jeune femme Orlandine. On retrouve un procédé d'imbrication dans le roman : les deux histoires se rejoignent opérant sur le même événement un changement de point de vue. Orlandine raconte une soirée vue par une fenêtre, que Thibaud reconnaît pour être la soirée qu'il a passée la veille avec ses amis. La mise en abyme reproduit donc l'image du récit cadre et de ses processus d'écriture : un livre trouvé et traduit, une

---

4 Rabelais, *Pantagruel*, G. Defaux éd., Paris, Le Livre de Poche, 1994, p. 107.

1 Marianne Roland Michel, *Lajoüe et l'Art rocaille*, Neuilly-sur-Seine, Arthena, 1984, cité par Jean Weisgerber, *Les Masques fragiles*, Paris, L'Âge d'homme, 1991, p. 128.

construction par enchâssement, avec conjonction des histoires imbriquées grâce au changement de point de vue.

Mais le récit emboîté déborde à son tour de son cadre, compliquant savamment le principe de composition. Au sein même de l'histoire de la jeune Dariolette figurent des motifs qui construisent un pont avec le roman, par-delà l'histoire dans laquelle elle est enchâssée. La vie cloîtrée de la jeune Orlandine, dans le chatel de Sombre, entre une gouvernante sourde, une servante bègue et un portier aveugle, n'est pas sans rappeler celle des deux cousines « renfermées dans les murs du sérail », elles aussi élevées dans la plus stricte ignorance de l'autre sexe ». Comment l'esprit vient-il aux filles ? Emina et Zibeddé s'éveilleront par les livres. Orlandine fera ses découvertes par une fenêtre.

Je fis une ouverture dans le drap vert qui bouchait la fenêtre. Alors je vis une autre fenêtre fort près de moi et par cette fenêtre une chambre fort éclairée où soupaient trois jeunes cavaliers et trois jeunes filles (...) Quelquefois ils se prenaient par le menton (...) De plus ces cavaliers et ces demoiselles se deshabillaient toujours un peu plus comme je le faisais le soir devant mon grand miroir. (p. 126)

La quatorzième journée nous apprendra que la sœur du cabaliste s'éveilla à l'amour et à ses plaisirs, pour avoir vu par une fenêtre sa mulâtresse Zulica, « penchée à demi nue faisant des signes de l'autre côté du vallon et soufflant sur sa main des baisers que son âme entière semblait suivre » (p. 265). Expérience confirmée par ce qu'elle aperçoit quelques instants plus tard en venant attacher [son] œil au trou de la serrure ». La découverte du corps se fait grâce au miroir. Le miroir figure justement au cœur de l'abîme dans l'histoire de la jeune Dariolette. Pour peupler sa solitude, notre ingénue joue à se contempler dans un miroir.

C'était un grand miroir où j'allais me contempler dès que j'étais levée, et même au saut du lit. Ma gouvernante déshabillée comme moi venait s'y mirer aussi et je m'amusais à comparer ma figure à la sienne. (p. 206)

Orlandine reprendra ce jeu avec Thibaud. Elle place les chaises devant le miroir et entreprend d'effeuiller le jeune homme, fraise, pourpoint, aiguillettes ... Petit anachronisme encore : la fraise ne fait son apparition que vers les années 1560, bien après le règne de François I<sup>er</sup>. Ce passage Nodier n'a pas jugé bon de le conserver. De fait, il semble superflu à l'efficacité narrative de la nouvelle conçue de manière autonome. Il prend sens en revanche dans le roman. Le miroir est un objet que l'on sollicite régulièrement, tout particulièrement en association avec l'amour, et l'érotisme. C'est l'objet qui stimule les amours de Rebecca et du cabaliste. Le miroir d'Orlandine rappelle en effet « le grand miroir » dans lequel le cabaliste découvre « le bout de deux pieds de femme très jolis, puis deux autres petits pieds » (p. 188), pieds dans lesquels il reconnaît les filles de Salomon. Les amours de Rebecca avec les Gémeaux se feront aussi par l'intermédiaire du miroir. Le cabaliste le suggère dès la neuvième journée mais ce récit est ajourné, sous prétexte qu'il n'a rien à voir avec l'histoire présente. Une allusion intervient au début de la onzième journée :

Ah ! Mon père que ne m'avez-vous laissé une destinée commune. J'aurais bien su aimer en réalité et non pas dans un miroir

- Que voulez-vous dire par ce miroir ?
- Rien, rien répliqua Rebecca, vous le saurez un jour. Adieu, adieu. (p. 215)

Est-ce le souvenir de sa lecture qui fait réagir Alphonse si promptement ? Il n'empêche que le motif du miroir organise autour de la dixième journée un bel axe de symétrie, tout en annonçant la suite : on attend que soit levé ce nouveau mystère de l'amour dans le miroir. Mystère par avance éventé par l'histoire d'Orlandine. Et pour chaque personnage, quitter le miroir conduit à étreindre une

charogne. Et plus on s'éloigne du centre, plus les actants sont nombreux. Ainsi le manuscrit se réfléchit-il dans l'histoire de Thibaud de la Jacquièrre, qui à son tour renvoie à certains détails du roman. Le récit enchâssé rappelle et annonce. Dès lors est-il un reflet ou tout simplement un élément d'une suite infinie ? Cadre et motif sont fondus ensemble, troublant le regard par cette double postulation de la clôture et de l'ouverture. Fermeture par enchâssement, fuite par répétition : c'est bien cette tension qui se réalise dans les reflets que se renvoient deux miroirs parallèles.

Linéarité, enchaînement des journées, emboîtement, débordement, la dixième journée met en lumière un principe de composition dans lequel on reconnaît une des caractéristiques de l'esthétique rococo. Tout fonctionne par « pénétration mutuelle des espaces », tout concourt par la multiplication des lignes organisatrices à gommer les frontières entre les unités, trouver cette « atectonie », que Minguet attribue au style rocaille<sup>1</sup>. À exhiber ainsi la structure concertée de son livre, Potocki nous impose une démarche qui dépasse le simple plaisir de la fiction. Distanciation esthétique que suppose aussi le rococo. L'application de cet adjectif à l'œuvre monumentale de Potocki ne se fait pas sans réticence, tant le rococo reste associé à la frivolité et aux menues formes. Aussi pour admettre la dimension rococo du *Manuscrit*, faut-il bien rehausser le prestige de cette catégorie esthétique, ou accepter de dégrader un peu notre idole. Les deux démarches sont également concevables. Pour la première on rappellera les travaux de Laufer<sup>2</sup>, pour qui le style rococo est le style des Lumières, rococo dont le trait essentiel consisterait « une manière de vivre et de penser entre l'indifférence et l'indignation, l'acceptation et le refus, ce style du sourire de la désinvolture (c'est-à-dire du désengagement) ou plus précisément de la distanciation ironique ». Permettons-nous justement cette distanciation ironique.

Et cessons d'admirer Alphonse. Certes sa stabilité contribue à la sauvegarde de sa raison. Il garantit le lecteur contre le rêve, en multipliant les gestes d'incrédulité face aux événements extraordinaires. Mais cette posture lui interdit la profondeur. Il manque au héros le temps de la méditation. Celle-ci peut être avortée du fait d'un élément extérieur : l'irruption du cabaliste ne lui laisse pas le temps de réfléchir à la portée de sa lecture. On peut aussi douter de sa propre aptitude au recueillement :

Tant d'événements bizarres (...) auraient sans eu de quoi de quoi me faire réfléchir toute la nuit ; mais il faut en convenir, les songes que l'on m'avaient promis m'occupaient plus que tout le reste. (p. 85)

Comme son père, il s'endort au milieu de ses réflexions :

Lorsque je me trouvai seul, je pensai qu'il me serait bien désagréable de me réveiller encore sous le gibet. Je ne fis que rire de cette idée mais néanmoins elle m'occupa jusqu'au moment où je m'endormis. (p. 141-142)

Ce jeune homme cède assez vite aux appels de ses sens. Il aime manger et boire (bien que la crainte d'être drogué à nouveau le conduise par la suite à ne boire que de l'eau de source). Il aime les plaisirs de l'alcôve et ne refuse aucune bonne fortune. Il attend la visite de Rebecca, espère ses cousines, et ne se refuse pas aux inconnues qui au soir de la onzième journée se glissent dans son lit. La pensée que ces bohémiennes pourraient être des revenants ne l'atteint pas au moment précis où les corps s'offrent à lui, alors que la veille dans la bibliothèque du cabaliste, il s'interrogeait. Mais il n'est ferme en rien ; en dehors de l'honneur et du courage, son attitude ne se rattache à aucun système. Et que fait-il de ses qualités sinon attendre, se laisser distraire par des contes ?

---

1 Philippe Minguet, *Esthétique du rococo*, Paris, Vrin, 1966.

2 Laufer, R.– *Style rococo, style des Lumières*.– Paris, 1963.

Alphonse agit comme malgré lui sous l'effet de valeurs externes, celle du père, qui le rendent prisonnier des événements. « Livré en tout à l'immédiat comme la feuille aux sautes du vent »<sup>1</sup>, il ressemble assez à ce Fabrice qui défrise un peu J. Gracq. Alphonse aussi « a besoin qu'on lui fasse crédit ». Auquel on pourra oublier qu'il ressemble à certaine figure féminine. Je pense à la Psyché de La Fontaine. Maintenu dans l'ignorance par Cupidon, dont elle ignore l'identité, qu'elle ne rencontre que dans l'obscurité, la nuit, en rêve ou bien dans une grotte, Psyché se demande ce que c'est que son mari, ange ou démon. Alphonse après avoir été plongé dans l'obscurité rencontre ses cousines dans une société étincelante. Il les possède en rêve. Il les retrouve dans cette grotte où elles se donnent à lui. Contraint de demeurer prisonnier, on l'amuse par des contes, on éveille son intelligence. De même que l'on a soin de distraire Psyché par des jeux et des histoires. Mais il manque à Alphonse la féminité, il lui manque la curiosité. Il s'interroge sans trop chercher à approfondir, et demeure ferme dans la conviction que ses cousines ne sont pas des démons.

Aussi le lecteur n'a-t-il pas vraiment peur. Ce premier décaméron offre on l'a vu une variation sur le motif de l'illusion et oscille entre la grâce et de l'horreur. Ces deux pôles, *venusta* et *terribilità*, rappellent ceux qui définissent l'esthétique baroque. Cependant les tensions produites par les forces antagonistes sont dissoutes dans une atmosphère légère, frivole, voluptueuse. À ce titre, la gravité du décor altère quelque peu notre manière de percevoir les personnages. L'action se déroule dans une contrée aride, une plaine « déserte et sauvage », où « le Guadalquivir au sortir des montagnes est un torrent sans rives ni fond et toujours mugissant contre les rochers qui contiennent ses efforts » (p. 28). Cette évocation, à première vue prend le contre-pied de l'univers pastoral, et s'oppose terme à terme à L'Astrée, qui s'ouvre sur la description d'une contrée fertile, « arrosée du fleuve de Loyre, qui prenant sa source assez pres de là, passe presque par le milieu, non point encor trop enflé ny orgueilleux, mais doux et paisible »<sup>2</sup>.

Il semble en fait que la localisation de l'action en Espagne bloque notre imaginaire. Mais qu'advierait-il si l'on transportait l'action dans les monts du Forez ? Cette contrée sauvage et austère, appelle les aventures les plus extraordinaires. Mais à y regarder de près rien de grand s'y passe, et le peu qui s'y passe se déroule dans des lieux clos, privés, qui permettent au héros de se soustraire à l'aride plaine. Certes Alphonse se sent « devenir amant de la nature » (p. 126). Exaltation romantique devant l'harmonie sublime de la nature, le spectacle de l'infini ? Non, ce qui rend Alphonse à ce point contemplatif qu'il en oublie ses cousines, c'est le tableau d'une nature civilisée : des édifices, des bosquets, des métairies, des jardins, des villes et des villages. Une nature fertile et habitée. La grotte dans laquelle il pénètre assez vite ensuite pour rejoindre ses amies – là encore l'exaltation est de courte durée - est un refuge d'apparence modeste mais richement orné à l'intérieur, assurant le confort de ses occupants. Et la maison où Orlandine convie le sire Thibaud est une chaumière richement ornée, une cabane, « bien jolie au dedans » où l'on peut s'abandonner aux plaisirs amoureux, à l'abri des regards indiscrets.

À ce motif du retrait et de l'espace privé vient s'ajouter une autre figure, caractéristique du rococo, celle de l'arabesque. Les relations entre les personnages sont faites d'avances et de retraits. L'incertitude même de la félicité n'est pas son moindre délice. Alphonse commence par caresser ses cousines en rêve. Chaque rencontre conduit à une possession plus aboutie. Le jeu des avances amoureuses des cousines semblent obéir à l'arabesque qui guide les danseurs de menuet. Les danseurs se quittent avec regret mais non sans espoir de retour ». Espoir et regret que semble exprimer à la fin de la sixième journée « le doux babil de jeunes gens qui sont entre le souvenir récent et l'espoir d'un bonheur prochain ». Les cousines s'avancent et s'éloignent, Alphonse va et

---

1 J. Gracq, *En Lisant en écrivant*, Paris, J. Corti, p. 52.

2 Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, J. Lafond éd., Paris, Gallimard, 1984, p. 35.

vient dans un espace circonscrit, soumis au retour perpétuel vers un même point, le gibet de Los Hermanos. La clôture de la figure, sa forme giratoire assure le maintien de l'ensemble.

Tous les éléments épars, le foisonnement de récits, ces tensions et hésitations, tout est rassemblé par la rigueur de l'armature qui fait tenir ensemble des éléments contradictoires, horreur et beauté, raison et superstition : « L'unité de l'œuvre réside dans notre perception d'un jeu complexe de reflets qui s'institue entre des personnages qui donnent la comédie aux autres et à eux-mêmes »<sup>1</sup>. Robert Tomlinson commente de la sorte l'œuvre de Marivaux. Mais la formule ne conviendrait-elle pas aussi à notre roman qui parvient lui aussi par la même esthétique du double à créer « une vision à la fois engagée et détachée »<sup>2</sup> ? Encore une fois l'esthétique rococo ne compromet pas la portée du roman. Elle contribue seulement à organiser le regard, à susciter une posture permettant dans un contexte de relativité des valeurs et des vérités d' « ajouter foi ironiquement » à tout ce que le livre pourra contenir de sérieux, de grave, d'édifiant.

---

1 Robert Tomlinson, *La fête galante. Watteau et Marivaux*, Genève, Droz, 1981, p. 162.

2 *Ib.*, p. 161.

## 45. Grammaire et prosodie dans la grammaire de Louis Meigret

article paru dans Daniel Roulland (éd.), *Grammaire et prosodie*, (Actes du colloque du CERLICO *Grammaire et prosodie*, Rennes 30 et 31 mai 2008), Presses Universitaires de Rennes, p. 39-57, 209.

Les récits sur la genèse d'une science peuvent paraître stériles à quiconque est plongé dans l'urgence stimulante de la recherche. Aussi ne s'agit-il pas ici d'imposer une nouvelle figure au panthéon des prosodistes mais plus simplement de revenir sur une énigme déjà ancienne posée voilà bientôt trente ans par Franz Joseph Hausmann dans son *Meigret, Humaniste et Linguiste*. L'érudition et la sagacité n'ont à l'époque pas su venir à bout des questions suscitées par la prosodie de Meigret : « il y a là un mystère que pour le moment nous sommes incapables de dévoiler »<sup>1</sup> écrivait F. J. Hausmann. Parodiant Racine en un soupir, ce mystère revient à peu près à ceci : comment un si grand linguiste peut-il montrer tant de faiblesse ?

Le système que Louis Meigret développe dans son *Traité de la Grammaire française*<sup>2</sup> publié en 1550 a plongé ses contemporains dans une perplexité telle que ses plus fervents admirateurs ont préféré l'ignorer. Ainsi en 1572, Ramus affirme que « l'accent n'a point en France d'autre doctrine que nature, pour le moins qui soit bonnement expliquée ». A ses yeux, la prosodie est encore une friche, « un désert de quantité et d'accents » dont l'exploration n'incombe pas au grammairien. C'est aux poètes qu'il assigne cette tâche :

1. le moyen pour illustrer la quantité des syllabes et des mots [...] ce seroit que les poètes français s'adonnassent à faire leur vers non seulement par rythmes et mesures de sons semblables mais par certaine quantité de syllabes longues et brèves à la façon des poètes Grecs et Latins.<sup>3</sup>

On assiste ici à l'éviction durable de la prosodie hors du champ grammatical, vingt ans après l'entreprise novatrice de Louis Meigret qui pour sa part avait placé son étude de la prosodie au coeur de sa grammaire. Ramus évidemment connaît le *Traité*, il rend hommage à sa richesse et à sa diversité tout en observant que son auteur n'a « pas persuadé entièrement à un chacun ce qu'il prétendait touchant l'orthographe ». Manifestement, Meigret n'a pas davantage réussi à emporter l'adhésion de ses contemporains à propos de ce nouvel objet d'étude qu'il intègre à sa grammaire, la prosodie.

Aujourd'hui même où l'œuvre de Meigret a obtenu la place qu'elle mérite, sa prosodie suscite au mieux une aimable condescendance, sans que l'on soit parvenu à s'expliquer comment le grammairien a pu ainsi se fourvoyer et sombrer dans le ridicule d'un système absolument déroutant. Mais nous épiloguerons plus tard sur un linguiste, dont le génie n'est plus à démontrer. Et cessant d'alléguer en guise d'excuse les moyens de l'époque, l'indigence des technologies qui sans doute le vouaient à l'erreur, observons ses remarques en matière de prosodie.

### 1. La prosodie dans la grammaire de Meigret

Il arrive souvent que, par delà les siècles, on trouve à se réjouir d'un dialogue qui fortuitement se noue entre deux grands esprits. Dans le *Cours de Linguistique générale*, on lit ainsi :

---

1 Hausmann, Franz Josef, 1980, *Louis Meigret, humaniste et linguiste*, Tübingen, Gunter Narr, p. 201.

2 *Le Traité de la grammere françoese*, paru chez Chrétien Wechel en 1550, est cité ici d'après l'édition de W. Foerster, 1888, Heilbronn. Pour la commodité du lecteur, nous reproduisons le texte de Meigret selon l'orthographe moderne, et non selon son propre système d'écriture.

3 Ramus, Pierre, 1572, *Grammaire de Pierre de La Ramée*. Paris, A. Wechel, p. 43.

2. moins l'écriture représente ce qu'elle doit représenter, plus se renforce la tendance à la prendre pour base ; les grammairiens s'acharment à attirer l'attention sur la forme écrite.<sup>1</sup>
3. [...] en dehors de la science, l'exactitude phonologique n'est pas très désirable, [...] et sans parler de l'aspect désolant que présenterait une page d'un texte pareil, il est évident qu'à force de préciser, cette écriture obscurcirait ce qu'elle veut éclaircir [...]. C'est donc une erreur de croire qu'après avoir reconnu le caractère trompeur de l'écriture la première chose à faire soit de réformer l'orthographe.<sup>2</sup>

Il se trouve justement que pour Louis Meigret en 1550, le point de départ est la langue telle qu'on la parle à son époque. Il échappe donc à ce reproche que la linguistique adresse communément à la grammaire. Meigret s'insurge contre les bizarreries de l'écriture française et contre cette « révérence à l'antiquité » dont elle se recommande. La réforme de l'orthographe, que Saussure juge inutile, Meigret l'entreprend, exposant ainsi à la déroute une partie de son oeuvre. La grammaire de Meigret se lit en effet - avec quelque difficulté, cela va sans dire - dans un système graphique destiné à « faire cadrer les lettres et l'écriture aux voix et à la prononciation ». La correction linguistique elle-même ne relevant pas seulement de l'écrit mais aussi de la performance orale, Meigret est attentif aux « manières de parler », à l'usage, il s'en remet « au bon plaisir du prononçant » et à « l'oreille des écoutants ». Il était donc naturel que sa grammaire s'achevât par une réflexion sur l'intonation.

4. Et combien que cette doctrine semblera bien nouvelle aux purs Français si est elle de telle conséquence que si quelqu'un ne les observe, soit par usage ou par doctrine, et qu'il les confonde, l'oreille française s'en mécontentera : de sorte que combien que les syllabes soient observées en la prononciation avec leur quantité si toutefois l'accent est corrompu, elle ne la daignera avouer sienne.<sup>3</sup>

Meigret consacre plusieurs pages à cette nouvelle doctrine vers la fin de sa grammaire. Vers la fin et non pas exactement à la fin, c'est-à-dire que cette réflexion sur la prosodie ne figure pas en annexe. Le chapitre traitant « Des accents ou tons des syllabes & dictions » se situe entre celui qu'il consacre à l'interjection et celui qui porte sur les « points d'admiration, et interrogation et apostrophe », lui-même suivi d'un chapitre sur les « points de soupir, de semi-pause, point final et parenthèse ». Sont ainsi regroupés de manière tacite la plupart des éléments qui intéressent la description de l'intonation. Ce qui contribue à intégrer l'étude des accents et des pauses à la grammaire, c'est qu'elle est immédiatement suivie, au sein du même chapitre, du même paragraphe, d'une brève allusion à la syntaxe.

5. Voilà donc quant à ce qui concerne les matières nécessaires pour dresser un bon bâtiment de langage. Il ne reste plus que la partie que les Grecs ont appelé *Syntaxis* et les Latins *constructio*, que nous pouvons appeler bâtiment ou construction ou ordonnance bonne de paroles.<sup>4</sup>

Meigret suit le plan donné par Priscien<sup>5</sup>, dont il se réclame d'ailleurs explicitement à la fin de son ouvrage.

6. Voilà donc les considérations que j'ai ou trouver des parties nécessaires au bâtiment de notre langue : lesquelles j'ai dressé suivant l'expérience que j'ai de notre langue et de son usage à l'imitation de l'ordre de Priscien en la Latine.<sup>6</sup>

---

1 Ferdinand de Saussure, Tullio De Mauro, Charles Bally, Charles Albert Sechehaye, 1972, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, p. 52.

2 *Ibid.*, p. 57.

3 Meigret, *op. cit.*, p. 180.

4 *Ibid.*, p. 194.

5 Hausmann a souligné cette fidélité de Meigret à son modèle, notamment pour la composition de son ouvrage. Le tableau synoptique par lequel Hausmann introduit son commentaire sur la grammaire de Meigret en donne une belle illustration, *op. cit.*, p. 143-144.

6 Meigret, *op. cit.*, p. 196.

Comme on le voit, cette syntaxe, Meigret nous l'expédie en deux pages : en fait les remarques relatives à l'agencement des parties du discours ont trouvé tout naturellement leur place par ailleurs, au moment d'imprévisibles digressions. La grammaire de Meigret ne comporte en effet ni index, ni table, elle est impraticable pour celui qui ne voudrait l'aborder que par des entrées. Cela permet à notre auteur de mener une réflexion fine qui passe en quelque sorte par delà les barrières posées par la nomenclature traditionnelle. Ainsi, en dépit de ce qu'elle doit au modèle antique, la place même de cette prosodie est significative : Meigret la situe non pas à l'issue de son exposé sur les sons mais à la suite des pages consacrées aux parties du discours. Et il me semble qu'il aurait volontiers achevé sa grammaire par là, les quelques lignes accordées à la syntaxe ne sont au mieux qu'une révérence obligée à la tradition. Avec la prosodie, il vient de conclure sur « ce qui concerne les matières nécessaires pour dresser un bon bâtiment de langage »<sup>1</sup>.

Cette nouvelle doctrine s'ouvre par le chapitre des accents. Et par une définition dans laquelle l'allégeance à la tradition est renouvelée<sup>2</sup>:

7. l'accent ou ton en prononciation est une loi ou règle certaine pour élever ou abaisser la prononciation d'une chacune syllabe.<sup>3</sup>

Meigret mentionne trois accents : aigu ou élevé, circonflexe, remis ou bas<sup>4</sup>. La soumission aux cadres traditionnels s'arrête là, pour le reste, le grammairien a bien pour but de se fonder sur son observation pour formuler des règles « certaines », permettant une maîtrise authentique de la langue.

Aux définitions préliminaires fait suite une première règle : « jamais l'accent élevé ne se rencontre en la dernière syllabe des dissyllabiques, ne polysyllabiques »<sup>5</sup>. Voilà qui disqualifie la prononciation des Normands et des joueurs de passion, lesquels placent « un accent aigu » en « la dernière syllabe d'une clause<sup>6</sup> ». Seconde règle : « le ton déclinant ou circonflexe ne se trouve point qu'en la pénultième syllabe si elle est longue et la dernière brève pourvu qu'elle ne soit point terminée en e bref car alors il peut y advenir diversité de ton selon la diverse assiette du vocable »<sup>7</sup>.

Meigret a rapidement l'intuition qu'une modélisation est nécessaire à une bonne description : « pour plus facile doctrine il sera bon de nous aider de quelque moyen oculaire pour mieux le faire entendre ». Le moyen oculaire consistera « en prenant quelque portion de notes de musique », pour s'en aider « par manière de prononciation élevée ou abaissée comme font les chantres en élevant toutefois seulement ré sur ut par manière d'une modérée prononciation »<sup>8</sup>.

---

1 *Ibid.*, p. 194.

2 F.J. Hausmann y reconnaît une traduction de Priscien : « Priscien dans *De accentibus* définit ainsi l'accent latin : 'Accentus namque est certa lex et regula ad elevandam et deprimendam syllabam uniuscuiusque particulae orationibus'. Meigret traduit mot à mot cette définition et reprend également les dénominations d'*acutus* (aigu ou élevé), de *gravis* (remis ou bas) et de *circumflexus* (déclinant) », *op. cit.*, p. 197.

3 Meigret, *op. cit.*, p. 180.

4 Priscien indiquait pour l'accent grave qu'il abaisse la syllabe, l'accent aigu l'élève, l'accent circonflexe l'élève et l'abaisse : « acutus namque accentus ideo inuentus est, quod acuat siue eleuet syllabam; grauis uero eo, quod deprimat aut deponat; circumflexus ideo, quod deprimat et acuat » (*De accentibus*)

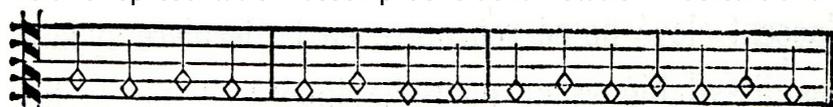
5 Meigret, *op. cit.*, p. 180.

6 *Clause* est à prendre dans le sens de *proposition*. « J'appelle une clause, ou plusieurs ensemble membre d'un propos quand à part soi elle a quelque sentence en soi parfaite, quoi qu'elle semble être prémisses de quelque autre : comme, *tous animaux ont âme sensitive* est une clause qui a sentence parfaite en soi : mais pour autant qu'elle semble requérir quelque discours nous la tiendrons pour membre de quelque conséquence comme, *tous animaux ont âme sensitive: le vers de terreest animal: il a donc âme sensitive* » (Meigret, *op. cit.*, p. 193).

7 *Ibid.*, p. 180.

8 *Ibid.*, p. 181.

Son système sera donc présenté sous la forme de portées musicales, à l'initiale desquelles figure une clé d'ut simplifiée, deux notes matérialisent le ton bas ou bien le ton haut. L'édition originale offre une représentation assez proche de la notation musicale à la Renaissance<sup>1</sup>.

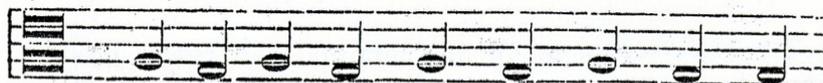


C'est mon mal-heur, c'est mon fre-re, c'est mon am' et mon es-poir.

Évidemment, ce modèle de transcription suscite la suspicion : n'est-ce pas là une manière de plaquer sur la langue « un imaginaire musical »<sup>2</sup> qui lui serait étranger? C'est ce que suggère Hausmann qui estime que Meigret « transpose » un engouement pour la musique caractéristique de son époque « dans le domaine de la linguistique ». Il se serait inspiré également de Drosay, juriste, pédagogue, auteur d'un « fragment de grammaire française sous le titre de *Dictions de la langue française dans ses Grammaticae quadrilinguis partitiones in gratiam puerorum* », paru en 1544 chez le même éditeur qui publiera la grammaire de Meigret. Nul doute donc, selon Hausmann, que ce dernier ait eu connaissance de cette oeuvre. Drosay consacre les dernières pages de sa grammaire aux accents de l'hébreu. Une de leurs fonctions est d'« enseigner comment il faut hausser et baisser sa voix par harmonie et mélodie, ainsi que le font les notes de chant aux Latins. Mais Drosay considère ce domaine comme étant du ressort des musiciens et non des grammairiens »<sup>3</sup>. Et Hausmann de conclure en note : « voilà pourquoi Meigret visualise les accents par des notes de musique ».

Pendant vers quel autre modèle aurait pu se tourner Meigret en 1550, pour représenter des variations de tons ? Ce modèle a une telle force d'évidence que bien d'autres que Meigret, et venant après lui, ont exploité cette ressource<sup>4</sup>. Et puis il semble que Meigret a sur ce point eu plus de lucidité que d'aucuns ont bien voulu lui accorder. Puisqu'il s'en tient à élever une note sur l'autre, et révoque toute correspondance exacte entre le chant et la parole, opposant une « manière modérée de prononciation » et le « chant ».

Meigret se lance ensuite dans l'énoncé de ces règles qu'il pense avoir décelées dans la prononciation courante. Ces règles sont déterminées par la longueur du mot (monosyllabe, dissyllabe, polysyllabe). Le plan de l'exposé suit d'ailleurs cette logique du nombre. Meigret analyse d'abord des enchaînements de monosyllabes, commençant par les cas où « deux monosyllabes se rencontreront au commencement d'une clause », il allonge la chaîne jusqu'à neuf monosyllabes, *or a il quis de soi prou de bien* :



Or a il quis de foë prou de biens,

1 Cette représentation est tirée de l'ouvrage de Ch.-L. Livet, 1859, *La Grammaire et les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Didier et Cie, A. Durand, qui offre une reproduction fidèle de l'édition originale, parue chez Wechel en 1550. Les autres reproductions sont empruntées à l'édition W. Foerster, 1888, qui adopte la notation musicale contemporaine.

2 Meschonnic, H., 1982, *Critique du rythme: anthropologie historique du langage*, Verdier, p. 528.

3 Hausmann, *op. cit.*, p. 141.

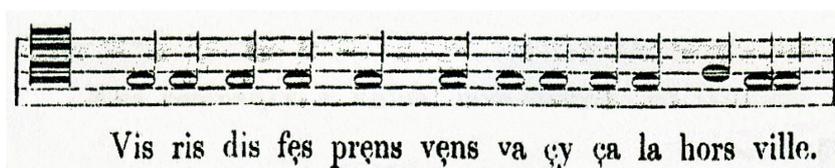
4 La notation musicale comme mode de transcription est reconnue par E. Campione comme « la catégorie la plus ancienne historiquement ». Campione remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec J. Steele qui « a l'idée de transposer sur les partitions pour le chant, la mélodie de la voix ». On voit avec Meigret que le modèle est encore plus ancien, il est vrai que le modèle de Steele est déjà nettement plus élaboré. Voir Campione, E., 2001, *Étiquetage et semi-automatique de la prosodie dans les corpus oraux : Algorithmes et méthodologie*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille I, pp. 42-45.

L'intonation paraîtra tant soi peu mécanique, alternant tons hauts et bas, à partir de *or* « élevé sur le second », les deux derniers mots étant pour leur part de ton bas. Au-delà, de ce nombre, Meigret livre son élève au raisonnement analogique :

8. si un dixième s'y rencontre nous en ferons comme des autres membres pairs, et si un onzième, il sera de bas ton avec la pénultième : et ainsi subséquentment de tous autres nombres pairs et impairs, selon les règles de huit et de neuf dont je me déporte des exemples pour éviter prolixité.<sup>1</sup>

Néanmoins sont toujours envisagées les conditions qui peuvent faire varier ces règles, par exemple les caractéristiques morphologiques et syntaxiques de l'énoncé :

9. Or nous faut-il excepter de ces règles les monosyllabes qui d'une même espèce s'entresuivent sans aucun entrejet d'autre : car alors ils sont tous de ton bas et remis (...) jusqu'à ce qu'il se rencontre quelque suite d'autre espèce.<sup>2</sup>



Les monosyllabes n'ont pas de « ton stable » mais ils « font varier les tons d'aucuns vocables ». Ils sont soumis à des règles à partir du moment où ils entrent dans un système : succession de monosyllabes, précession d'un dissyllabe, etc.

Les règles sont formulées indépendamment du sens de l'énoncé, comme on peut le voir dans les derniers exemples, qui ont largement contribué à dérouter la critique. Meigret expérimente en effet ses principes en ajoutant des syllabes de manière mécanique, au point d'arriver à des énoncés fantaisistes où s'enchaînent les mots choisis pour leur longueur comme *le Megalopolite se déreconfortera en sa prononciation*, ou bien *La Constantineopoliteine, megalopolitanisera*. Arrivé à la *constantineopolitanisation*, la coupe est pleine : nous sont épargnés les mots de treize syllabes qui se rangent « à la règle de neuf », ceux de quatorze qui se rangent à la règle de dix ou huit, « et ainsi subséquentment des autres »<sup>3</sup>.

Meigret n'envisage pas de manière explicite les liens qui peuvent exister entre syntaxe et intonation. L'influence de la syntaxe apparaît surtout à travers l'impact qu'il reconnaît aux pauses. Les pauses évoquées sont essentiellement celles qui reflètent la structuration syntaxique de l'énoncé. De fait, Meigret dit vouloir « expédier la ponctuation sous le titre des accents pour autant qu'elle peut les changer ». Il a observé dans le chapitre des accents que la pause conduit à délimiter des groupes à partir desquels il convient de raisonner pour déterminer la mélodie :

10. toutefois et quantes qu'une pause ou soupir se rencontrera entre les monosyllabes il faudra juger les premiers selon leur nombre à part et les seconds selon le leur. Par quoi si la pause se rencontre après un seul monosyllabe, il sera toujours aigu : mais s'il s'y en rencontre plusieurs, il les faudra juger selon la règle de leur nombre.<sup>4</sup>

Faut-il voir dans cette approche de la pause une perspective réductrice qui nous ramène de la langue parlée à l'écrit ? Sur ce point soyons attentifs à la manière dont Meigret choisit de nommer ces pauses. Pour lui, ce ne sont pas des signes de ponctuation mais bien des événements acoustiques qu'il préfère désigner à la manière des musiciens par le nom de « soupir », « pause », « semi-

1 Meigret, *op. cit.*, p. 183.

2 *Ibid.*, p. 182.

3 *Ibid.*, p. 187.

4 Meigret, *op. cit.*, p. 181.

pause ». Il se distingue de la nomenclature d'Etienne Dolet qui pour sa part les désignait en fonction de leur reproduction graphique, de leur « figure » : point à queue ou virgule, point rond. Certes Dolet a soin de noter que « toutes ces formes de ponctuer n'ont leur appellation et nom à cause de leur forme et marque, ains pour leur effet et propriété »<sup>1</sup>. Il n'empêche que le choix de Meigret de les nommer « pause » et « soupir » semble davantage prendre en compte leur réalisation sonore que leur emploi dans le texte écrit. Et si Meigret insiste sur ce choix - « pour parler proprement j'appelle soupir, comme font les musiciens »<sup>2</sup> -, c'est qu'il entend rendre compte de l'« usage de la prononciation ».

Sous le chapitre des accents toujours, Meigret range ses remarques sur les « points d'admiration et interrogation », ainsi que sur l'apostrophe. Là encore il ne s'agit pas pour lui de raisonner sur le signe mais bien sur l'intonation. Interrogation et admiration constituent pour lui des accents, qui définissent un contour mélodique: « l'admiration élève la prononciation environ le commencement de la clause, là où l'interrogation le fait communément sur la fin ». En fait sur les valeurs de l'intonation, d'autres observations sont disséminées au sein de l'ouvrage. Par exemple, Meigret reconnaît que l'intonation permet dans l'emploi du futur de distinguer le prospectif de l'injonctif :

11. autant vaut *faites cela* et *va là* que *vous ferez cela* et *tu iras là* prononcez en façon de commandement ou remontrance avec les plus grands.<sup>3</sup>

Autrement dit pour être soumise à des règles, l'intonation n'en reste pas moins modulable selon le bon vouloir du prononçant, ses colères et ses passions.

Ainsi en va-t-il de certains phénomènes d'élision. L'apostrophe est traitée sous ce titre, non parce qu'elle est elle-même un accent « mais parce qu'elle le fait changer ». Meigret souligne sur ce point la discordance qui existe entre la prononciation, qui omet certaines syllabes, et la commune écriture qui les perpétue abusivement. Apostrophe, pause, accent, tous ces éléments fonctionnent de manière complémentaire. Meigret observe en effet qu'il peut y avoir quelque diversité dans la manière d'effectuer l'apostrophe :

12. si nous y entrejetons un soupir (...) l'apostrophe n'a point de lieu. (...) Or faut-il entendre que quant à la copulative *et* et à la disjonctive *ou*, elle sont au plaisir du prononçant quant ils ne conjoignent point clause à clause : de sorte qu'il est en nous de les prononcer sans soupir précédent et lors l'apostrophe y est nécessaire comme *Pierr' et Jean*, ou *Pierr' ou Jean*, ou bien avec soupir comme *Pierre, et Jean, Pierre, ou Jean* (...) Quoi que ce soit la bonne oreille y met bon ordre. Et si elles couplent les clauses le soupir y est toujours nécessaire autrement la prononciation se trouvera de mauvaise grâce.<sup>4</sup>

Le bon plaisir du prononçant, la stricte observation de l'usage, voilà les principes qui semblent régir toute la grammaire de Meigret, si bien qu'on reste étonné du divorce observé entre son système et la mélodie de la langue.

## 2. Critiques et interrogations

Les grammairiens contemporains de Meigret ont ignoré sa prosodie. L'abbé d'Olivet l'enfoncé dans l'oubli en ne mentionnant pour le XVI<sup>e</sup> siècle qu'Henri Estienne et Théodore de Bèze.

---

1 Dolet, E., 1540, *La manière de bien traduire d'une langue en aultre : d'avantage de la punctuation de la langue françoise*, Lyon, E. Dolet, p. 18

2 Meigret, *op. cit.*, p. 193.

3 *Ibid.*, p. 93.

4 *Ibid.*, p. 192.

13. Henri Estienne, le plus célèbre Grammairien du seizième siècle n'en a parlé que superficiellement. Théodore de Bèze, dans son *Traité de la bonne Prononciation du Français* est le seul Auteur de ma connaissance qui ait un peu approfondi cette matière.<sup>1</sup>

La postérité ne sortira de l'indifférence que pour adopter une position essentiellement critique, invalidant son effort. En 1848, F. Wey, dans son *Histoire des révolutions du langage en France* le discrédite totalement :

14. Un des chapitres les plus singuliers de Meigret est celui qui concerne le ton des syllabes, ce qu'il nomme les accents.[...]On trouvera ces observations tant soit peu puérides mais surtout l'on se convaincra que l'on ne saurait mieux chanter la parole à la façon des marinières de la basse Saône. Meigret était de Lyon. [...] La musique de son langage démontre à quel point ce Lyonnais avait gardé la saveur du terroir, et combien sa réforme orthographique était capricieuse, erronée et impraticable [...] on s'aperçoit à merveille que suivant une expression propre aux gens du pays, il parlait canut. Là-bas tous les polysyllabes commencent par la dominante<sup>2</sup>.

Contre F. Wey, Ch-L. Livet prendra néanmoins « parti pour Meigret » : Meigret connaissait l'accent lyonnais mais aurait su s'en détacher pour « chercher le vrai accent de la langue générale<sup>3</sup> ». Ainsi il compatit et absout le grand homme :

15. Est-il besoin de grande indulgence pour excuser un homme qui, traitant le premier un sujet si épineux, a dépassé peut-être la mesure ? Sans méconnaître ses excès, nous voulons au moins conserver ce qui fait le fond de sa doctrine.<sup>4</sup>

Livet se livre donc à l'examen critique de ces règles, souligne « des défauts graves ». Ce faisant, il accorde ce me semble plus d'importance aux représentations graphiques qu'aux principes qui les soutiennent. Il regrette par exemple que Meigret après avoir défini trois accents n'en retienne « plus que deux dans la pratique »<sup>5</sup>. Mais c'est là justement une caractéristique de la démarche de Meigret, qui se soumet à la nomenclature latine quand il s'agit des définitions, mais s'en dégage implicitement dès qu'il aborde la description de la langue. L'accent circonflexe ne peut exister que dans le cas d'une syllabe longue, or Meigret ne raisonne pas sur les durées, du moins pas dans ce chapitre. Livet déplore surtout que les règles de Meigret, « qu'aucun contrôle ne peut nous faire apprécier », « nous éloignent de tous les principes actuellement reçus [...] et semblent donner à la langue du seizième siècle une physionomie particulière ». En effet la lecture de ces portées offre au lecteur contemporain un système déroutant, qui ne fait pas honneur au champion du commun usage.

Alors Meigret aurait-il perdu le sentiment de sa propre langue ? Pour Hausmann, il « semble bien que la vraie source du chapitre soit ailleurs que dans le désir de Meigret de servir les étrangers qui apprennent le français »<sup>6</sup>. Effectivement, sa grammaire n'est pas un manuel d'apprentissage, elle développe une réflexion théorique et se fonde sur des principes dont un étranger n'aurait cure. Alors si cette prosodie ne s'adresse pas à des étrangers, à ceux qui veulent apprendre le français, à qui peut-elle servir ?

Hausmann estime que cette prosodie improbable était sans doute destinée aux poètes. Ce faisant, il invalide la dimension linguistique de cette description. Finalement l'hommage est plus fâcheux que les railleries de F. Wey, qui taxait Meigret d'incompétence et de régionalisme, mais préservait ses intentions : décrire l'intonation et formuler des règles. Il est vrai qu'à la Renaissance, la prosodie semblait être plus que jamais l'affaire des poètes. Aussi ces derniers ont-ils été plus attentifs aux

---

1 Olivet, Pierre-Joseph Thoulhier, 1760, *Traité de la Prosodie française*, Genève, Frères Cramer et Cl. Philibert, pp. 14-15.

2 Wey, F., 1848, *Histoire des révolutions du langage en France*, Paris, Firmin Didot Frères, p. 500.

3 Livet, Ch.-L., 1859, *La Grammaire française et les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Didier, A. Durand, p. 104.

4 *Ibid.*, p. 104.

5 *Ibid.*, pp. 108-109.

6 Hausmann, *op. cit.*, p. 199.

remarques de Meigret que les grammairiens. Alors que Ramus reste silencieux à cet égard, le poète Jacques de La Taille, écrit dans *La manière de faire des vers en françois, comme en grec & en latin*:

16. Si tu veux plus ample savoir des accents, je te renvoie au livre qu'en a fait Etienne Dolet et à la Grammaire de Louis Meigret<sup>1</sup>.

On notera que Jacques de La Taille, du pays de Beauce, ne perçoit pas de régionalisme dans la prosodie de Meigret. Certains poètes contemporains de Meigret aspiraient à retrouver en français un système de vers mesurés à l'antique. Baïf en particulier, fondateur d'une Académie de Poésie et de Musique, chercha à composer des vers non rimés, mesurés à l'antique, selon le système classique de syllabes longues ou courtes. Il publie en 1574 un ouvrage intitulé les *Etrennes*, pièces en vers non rimés mesurés à l'antique, écrit dans une orthographe réformée. Il rappelle dans son « ABC du langage français » :

17. Ami Léktör, sans l'égzakte ékriture konform' ô parlér an tús lèz élémans d'iselui, létre pür son, ù voiéél ù konsonant, l'art dès vèrs mezurés ne se pöt réglér ni bién trétér. é pür se ne t'ébaïâ ni rejète, mès suporte la nùveôté.<sup>2</sup>

Le rapprochement est donc tentant : ces auteurs partagent un même engouement pour la musique et la même revendication d'une orthographe réformée. La prosodie de Meigret se lirait donc comme sa contribution au travail des poètes sur les vers mesurés. Le problème, c'est que Meigret ne mesure rien du tout. Son système ne raisonne des phénomènes de durée : en dépit d'une notation musicale disponible à cet effet, Meigret n'engage aucune réflexion sur les questions rythmiques qui sont au coeur de la démarche poétique de J.-A. De Baïf. D'ailleurs pourquoi une étude jusque là vouée à la description de l'usage entrerait-elle sans crier gare dans des considérations tournées vers l'écrit ? Et ce retour à l'antique, que vient-il faire dans une grammaire qui a courageusement affirmé sa volonté de raisonner sur la langue et son fonctionnement en synchronie. Alors parce que l'erreur dérange dans cette grande oeuvre, on prendrait le risque d'en trahir les plus grands principes ? On ne peut pas solder ainsi la réflexion de Meigret, la retirer du domaine linguistique pour la ramener au champ de la poésie et de la métrique.

Cette étude sur l'intonation n'est en rien un opuscule surnuméraire : elle est au coeur d'une grammaire consacrée à la description de la langue telle qu'elle se pratique, parce que pour l'auteur l'intonation rentre pleinement dans la réalisation de l'énoncé. Est-ce que l'on ne pourrait pas sauver autre chose que ces bonnes intentions dans cette étude sur la prosodie ? Meigret a prêté le flanc de manière courageuse à la critique en proposant une modélisation qui rendant visibles ses principes les rendaient d'autant plus faciles à dénoncer. Il me semble néanmoins que si l'on parvient à faire abstraction du côté mécaniste de cette description, il en sortirait quelque profitable enseignement.

Il faut bien sûr rester conscient des dangers de ce genre d'entreprise: emporté par un enthousiasme légitime, on accorde parfois trop de crédit à un auteur en lui attribuant abusivement nos propres intuitions et présupposés. Il peut être imprudent de prélever dans une oeuvre ancienne les éléments qui contentent *a posteriori* notre modernité. C'est pourquoi je me place ici sous la censure des prosodistes pour énoncer les quelques remarques qui suivent.

D'abord, je m'interroge sur une dénomination si ce n'est malheureuse, du moins relativement opaque, et qui a pu entretenir la controverse. Meigret sous la dénomination d'accent commente en

---

1 De la Taille, Jacques, 1573, *La manière de faire des vers en françois, comme en grec & en latin*, Paris, Frederic Morel, p. 9.

2 Baïf, J.-A. De, 1574, *Les Etrennes*, « ABC du langage français », (cité d'après le très beau site d'O. Bettens - <http://virga.org/baif> -, qui propose une édition en ligne des oeuvres de Baïf).

fait un système d'opposition tonale, qui correspondait à la nature éminemment musicale de l'accent latin :

18. *L'accentuation est l'image de la musique*. Ce mot de Varron est confirmé et expliqué par les termes techniques et les définitions de tous les auteurs grecs et latins qui ont traité de l'accent. *La quantité des syllabes*, disait Aristophane de Byzance, *répond aux mesures, les accents répondent aux sons de la musique*. *Accentus* [...] veut dire un chant qui accompagne la prononciation des syllabes.<sup>1</sup>

On conçoit donc la difficulté pour les grammairiens français, imprégnés des modèles anciens, d'appréhender la nature de l'accent français. D'autant que cette confusion originelle, née d'une transposition conceptuelle peu opportune, se superpose en français au syncrétisme souvent signalé entre accentuation et intonation<sup>2</sup>. Ainsi, Meigret, comme de nombre de ses contemporains, méconnaît sans doute la nature de l'accent français, du moins ne se prononce-t-il pas à son égard de manière claire. Toujours est-il que cette transposition terminologique, erronée du point de vue de l'analyse strictement accentuelle, se révèle opératoire dès lors qu'on revient à une perspective mélodique. A la limite, la transcription symbolique à l'aide de portées musicales permet de contourner l'ambiguïté.

Cette organisation binaire, avec sa cette succession mécaniste de tons haut et bas, a décontenancé la critique. Meigret a donné l'impression d'avoir moins bien saisi la musique de sa langue qu'un étranger comme Palsgrave. Ce dernier dans *L'Eclaircissement de la langue française*<sup>3</sup>, paru en 1530<sup>4</sup>, a été particulièrement sensible à la différence qui régit l'accentuation générale de la phrase. Il souligne la singularité du français caractérisé par une prééminence finale forte. Palsgrave décrit l'intonation avec un moyen fort simple : il place un accent à l'endroit où la voix doit s'élever. Par exemple dans *il a un corps fort amiable*, Palsgrave repère un accent qu'il situe sur le second *a* de *amiable*, il le coiffe d'un accent pour le noter. Dans le cas d'une succession de monosyllabes, Palsgrave, à la différence de Meigret, ne considère pas leur nombre pour prédire la place de l'accent :

19. S'il arrive que tous les mots d'une phrase soient des monosyllabes, alors ils seront tous prononcés brièvement, à la suite, jusqu'à ce que le lecteur arrive au mot qui vient devant le signe de ponctuation, et là il élèvera la voix et marquera une pause (plutôt comme je l'ai dit, en raison du point qu'en raison du mot lui-même).<sup>5</sup>

Dans *de son bon gré, il me fait tort, je ne scay pas que c'est, qu'il veult de moy, car mon las cueur, pour vous se meurt*, on prononcera « en élevant seulement la voix sur *gré, tort, c'est, moy, cueur* et *meurt* »<sup>6</sup>. Palsgrave se concentre sur les écarts entre l'anglais et le français. Meigret n'est préoccupé que de sa langue. Plus sensible à sa richesse mélodique qu'un étranger, il perçoit donc d'autres événements que les prééminences majeures reconnues par Palsgrave.

Meigret perçoit une succession de tons haut et bas, et ne retient que ces deux niveaux, influencé en cela par le modèle qui l'inspire. Il propose donc une transcription fondée sur un système

1 Weil, H. et Benloew, L., 1855, *Théorie générale de l'accentuation latine*, Paris, Durand, p. 6.

2 Lacheret & Beaugendre, 1999, *La Prosodie du français*, Paris, CNRS édition, présentent l'intonation et l'accentuation comme des « processus distincts mais imbriqués », p. 81 ; syncrétisme souligné également par M. Rossi.

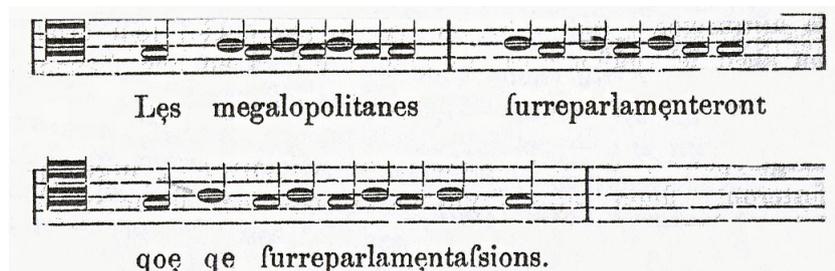
3 Palsgrave, John, 1530, *Lesclaircissement de la langue francoyse*, London, Richard Pynson et Johann Haukyns. Nous citons d'après l'édition de Susan Baddeley, 2003, *John Palsgrave, L'éclaircissement de la langue française*, texte anglais original, traduction et notes, Paris, H. Champion.

4 Selon S. Baddeley, la grammaire de Palsgrave est restée « peu connue en France jusqu'à l'édition faite par F. Génin en 1852 ». Hausmann à son tour estime que Meigret n'aurait pas eu connaissance de cet ouvrage peu diffusé au moment où il publie sa grammaire.

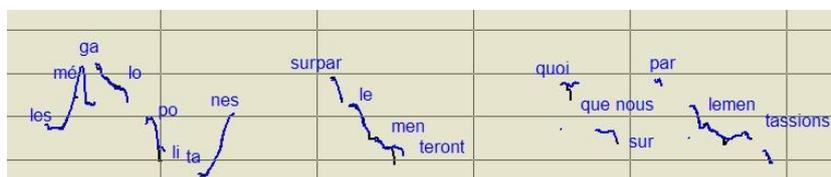
5 Palsgrave, *op. cit.*, p. 420.

6 *Ibid.*, p. 421.

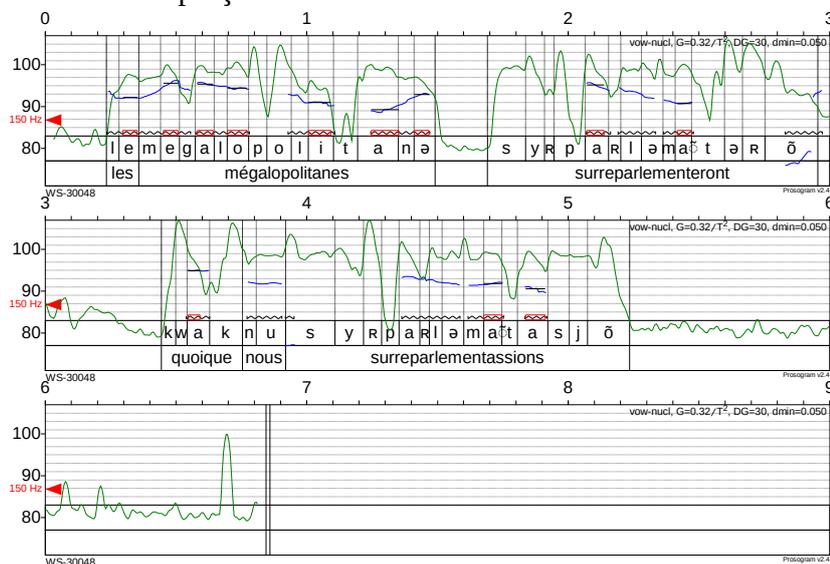
d'opposition tonale. Évidemment, en l'absence d'outils pour compenser le subjectivisme de cette approche<sup>1</sup>, son système comportera d'évidentes lacunes. On se convaincra assez facilement du caractère très rudimentaire de la transcription proposée par Meigret en l'opposant à ce que les outils actuels permettent d'obtenir. Reprenons l'un de ces exemples fameux, *Les mégalopolitanes surreparlementeront quoique nous surreparlementassions* :



Pour cette surprenante phrase, il est aujourd'hui possible de visualiser une courbe de fréquence fondamentale<sup>2</sup> plus riche en informations que les deux notes de Meigret :

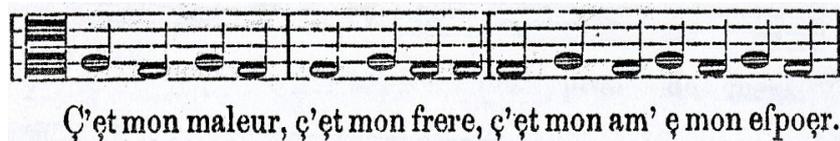


Le prosogramme<sup>3</sup> nous offre une confrontation plus parlante, puisqu'il propose une représentation de la hauteur perçue :

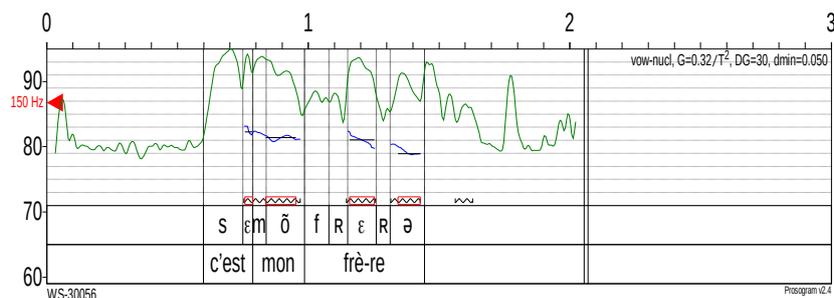


- 1 Sur les limites d'une notation symbolique obtenue manuellement voir Mertens, P., 2004, « Un outil pour la transcription de la prosodie dans les corpus oraux », *Traitement Automatique des langues* 45 (2).
- 2 La représentation, réalisée à partir du logiciel Winpitch développé par Ph. Martin, est donnée à titre indicatif et sans prétention scientifique aucune. Il ne saurait être question de confronter ici avec rigueur les deux transcriptions, la courbe obtenue résultant d'une manipulation trop profane et sans doute insuffisamment respectueuse du protocole d'enregistrement et de traitement que suppose cet outil.
- 3 Ce système de transcription fait intervenir une méthode de stylisation dont « la particularité réside dans le fait qu'elle est basée sur une simulation de la perception de la hauteur et qu'elle prend comme unité de base le noyau syllabique », Mertens, P., 2004, *op. cit.*, p. 112. Je remercie Piet Mertens qui a procédé au traitement du fichier son et réalisé les prosogrammes qui figurent dans cet article.

Comparé à ce modèle de transcription symbolique, les lacunes de de Meigret sont patentées. Ce n'est pas le nombre de niveaux intonatifs retenus qui affaiblit son système, les modèles contemporains utilisant pour la transcription symbolique un nombre également restreint<sup>1</sup>. Il serait par ailleurs assez vain de discuter la position des tons, et de procéder à une confrontation systématique : Meigret décrit la prononciation de son époque, peut-être celle de sa propre région. Or la seule évolution du *e* final suffit à perturber la distribution des tons. La notation phonétique de Meigret suggère que dans *megalopolitanas*, le *e* final était articulé. Dès lors, ce sont les deux dernières syllabes qui sont graves. En effet, lorsqu'un « dissyllabe sera terminé en *e* bref, il sera toujours grave es deux syllabes sinon que l'apostrophe au détour pourra quelquefois élever la dernière au subséquent vocable : comme *c'est mon ame et mon espoir* ». Limité à deux tons, il donne pour *c'est mon frère* une transcription qui donne à croire que les deux syllabes de *frère* correspondent au même niveau intonatif :



Le prosogramme qui suit ne contredit pas l'intuition de Meigret, selon laquelle il n'y aurait pas remontée sur la dernière syllabe, mais disposant d'une palette plus large, il suggère une déclinaison plus forte sur la fin du mot.



Le principe d'opposition tonale à deux niveaux n'est donc pas absurde, quoique assez contingent pour ce qui concerne notre auteur. La faiblesse vient d'ailleurs. Peut-être du fait qu'il ait négligé les phénomènes de durée<sup>2</sup>, pourtant accessibles à son modèle : il se condamne à une description reposant sur un isochronisme discutable. Que dire du syllabisme strict dans lequel il s'enferme ? Meigret prévoit en effet que chaque syllabe se distingue de la précédente par une opposition tonale. Seuls les cas où intervient un *e* sourd souffrent l'exception. Ainsi, dans *c'est une âme* - qu'il transcrit d'ailleurs *ç'et un' ame – une* « se joignant au subséquent dissyllabe par l'apostrophe, forme un trisyllabe tout ainsi que *ce* se joignant à *est* fait le monosyllabe *c'est* »<sup>3</sup>. En dehors de ce cas précis, il ignore ainsi la possibilité de regroupements. La mélodie se dessine progressivement à la faveur de la succession linéaire et mécanique des syllabes. Certaines intuitions restent alors inexploitablement dans la mesure où le lien entre grammaire et intonation est entrevu mais jamais véritablement

1 « Les modèles phonologiques aujourd'hui utilisent tous une représentation en termes de niveaux intonatifs réduite à trois voire deux niveaux représentés par les tons haut, bas, et le cas échéant, moyen », Lacheret & Beaugendre, *op. cit.*, p. 95. P. Mertens définit par exemple quatre *niveaux de hauteur* de base : haut, bas, infrabas et suraigu. Danon-Boileau & Morel se limitent en certains cas à deux niveaux, une plage basse et une plage haute.

2 Meigret fait allusion à des phénomènes de quantité (*e* bref, syllabes longues par nature, diphtongues) sans reporter toujours ces observations sur la portée. Ainsi toutes les syllabes, accentuées ou non semblent avoir la même longueur. La notation de la musique vocale à la Renaissance signalait l'allongement par des espaces.

3 Meigret, *op. cit.*, p. 185.

envisagé dans toutes ses implications. Ainsi Meigret perçoit un mécanisme de dépendance orienté de droite à gauche :

20. Quand deux monosyllabes se rencontreront au commencement d'une clause ou en suite d'un dissyllabe entier ou polysyllabe, le premier sera élevé sur le second comme *c'est mon malheur*, si toutefois un dissyllabe ou polysyllabe les suit qui ait la première basse, le ton aigu sera au second monosyllabe, demeurant le premier grave comme : *c'est mon frère et c'est mon compagnon*.<sup>1</sup>

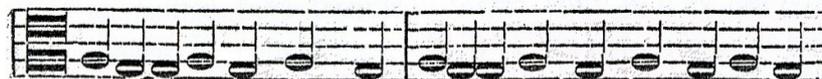
Dans *c'est mon frère*, l'organisation intonative est déterminée par *frère*, dont la dernière syllabe est basse, ce qui provoque une modification en chaîne, de la droite vers la gauche (voir graphique supra). L'observation est juste mais comme l'approche reste strictement syllabique, Meigret ne peut aller jusqu'à saisir le mécanisme de l'inversion de pente qui, tel que le décrit Ph. Martin s'applique à des unités plus vastes, et traduit « une dépendance à droite entre mots intonatifs ». L'auteur le démontre en mettant une phrase assertive sous forme interrogative : « le passage à une structure interrogative, terminée par le contour indépendant interrogatif montant provoque une inversion de pente mélodique des tous les contours qui en dépendent »<sup>2</sup>. Voilà une manipulation inaccessible à Meigret, puisque les énoncés sur lesquels il raisonne et qui font l'objet d'une transcription sont tous assertifs. En effet, bien qu'il ait regroupé au sein de sa grammaire tout ce qui avait trait à l'intonation, il n'en tire pas toutes les conséquences. Son ouvrage organise, hiérarchise les phénomènes mais aussi divise : Meigret en séparant leur étude sur deux chapitres différents<sup>3</sup> n'expérimente pas le lien, qu'il énonce sans le soumettre l'investigation, entre le contour intonatif global de l'énoncé (exclamation et interrogation) et les phénomènes intonatifs locaux.

A cette échelle locale où il se confine, Meigret parvient tout de même à quelques observations dont la justesse ne manque pas de nous étonner. Ainsi lorsqu'il affirme que

21. tous monosyllabes qui précèdent un dissyllabe ou polysyllabe, ayant la première aiguë sont graves : par ce que jamais deux tons aigus (...) ne s'entresuivent en notre langue<sup>4</sup>,

ne formule-t-il pas le principe de non collision accentuelle, selon lequel « deux syllabes accentuées ne peuvent être contiguës »<sup>5</sup> ? Sa perspective, étroitement liée au décompte des syllabes, le conduit en outre à des observations qui montrent sa sensibilité au problème de l'équilibre rythmique. Meigret observe que les règles qu'il formule ne s'appliquent plus au-delà d'un certain seuil : pour déterminer l'intonation d'une suite de dix ou douze syllabes monosyllabes, on doit revenir à des unités plus basses. A partir d'une succession de sept monosyllabes, deux groupes sont à considérer, l'un de cinq, un autre de deux syllabes :

22. Et si un septième s'y adjoint, alors nous accentuerons les cinq premiers selon la règle de leur nombre et les deux subséquents par celle du leur.<sup>6</sup>



Or a il u tous fe' biens, e a ja vu tous fe' compaions.

1 *Ibid.*, p. 181.

2 Martin, Ph, 1981, « Pour une théorie de l'intonation », *L'intonation, de l'acoustique à la sémantique*, M. Rossi & A. Di Cristo & D. J. Hirst & P. Martin & Y. Nishinima (Eds.), Paris: Klincksieck, p. 265.

3 « Des accents ou tons des syllabes et diction », pp. 179-190, « Des points d'admiration et interrogation et de l'apostrophe », pp. 190-192.

4 Meigret, *op. cit.*, p. 184.

5 Beaugendre & Lacheret, *op. cit.*, p. 115. Cette observation, que l'on trouve chez F. Dell et V. Pasdeloup a été discutée par P. Mertens, P., 1992, « L'accentuation de syllabes contiguës », *ITL-RAL* 95-96.

6 Meigret, *op. cit.*, p. 182.

C'est encore ce problème qu'il explore à travers des énoncés absurdes enchaînant des mots de longueur inhabituelle, improbables dans l'oral spontané. *Les Megalopolitanes surreparlementeront quoique nous surreparlementassions*, la phrase est aberrante mais signale chez son auteur la volonté d'un raisonnement qui fasse abstraction du sens, où l'intonation serait analysée indépendamment du contenu et de la construction de l'énoncé. Meigret s'engage là dans une démarche qui dépassant le projet initialement descriptif, cherche à prédire l'intonation en poussant son modèle jusqu'à la limite. Les plus indulgents reconnaîtront peut-être aux *mégapolitanes* de Meigret une lointaine parenté avec « l'hippopotame de Nabuchodonosor »<sup>1</sup>.

La prosodie de Meigret restera peut-être opaque à l'utilisateur soucieux d'apprendre le français, elle présente néanmoins un foisonnement d'intuitions, prémisses d'une réflexion stimulante sur les problèmes liés à l'intonation, et sur la relation entre grammaire et prosodie. Et si une telle distinction conserve aux yeux de certains quelque pertinence, nous dirons alors que l'incompréhension qui entoura son oeuvre vient peut-être de ce qu'il fut dans sa démarche plus *linguiste* que *grammairien*, cherchant à dépasser « la perception réputée exacte », pour atteindre « l'abstraction heureusement inspirée »<sup>2</sup> à laquelle aspire l'esprit scientifique. Évidemment cela aurait bien peu de sens de vouloir ici conclure. Je m'en remets à la modestie de Meigret lui-même : ainsi « ne pensez pas que j'aie une estime si outrecuidée de la suffisance de mon entendement et de ma diligence que je ne tiens mon oeuvre plutôt ébauchée qu'oeuvre parfaite combien que j'espère qu'elle ne sera pas trouvée si lourdement ébauchée qu'il ne soit bien aisé à tout autre l'entrepreneur ci après lui donner à peu de travail entière polissure »<sup>3</sup>. Je me fais donc le relais de Meigret en offrant à nouveau cette partie quelque peu négligée de son oeuvre à la controverse.

---

1 Martin, Ph., 2006, « Intonation du français. Parole spontanée et parole lue », p. 146.

2 Bachelard, G., *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, p. 9.

3 Meigret, *op. cit.*, p. 7.

## 46. Dislocation et reprise du sujet

article paru dans D. Apothéloz, B. Combettes & F. Neveu (éd.), *Les linguistiques du détachement*, (Actes du colloque de Nancy, 7-9 juin 2006), Berne, Peter Lang, coll. "Sciences pour la communication", p. 401-412, 2009.

«Ou bien elle existe et il faudra bien qu'on finisse par se mettre d'accord à son endroit, ou bien elle n'est qu'une erreur de notre esprit». C'est à la poésie que J. Gracq songeait en ces termes. Mais ces paroles ne conviennent-elles pas aussi à nombre d'énigmes qui s'offrent aujourd'hui à la linguistique? Vraies questions ou faux problèmes, dont la dislocation est emblématique. Vraies questions que pose l'étude de la langue, faux problèmes que suscitent les mots de la linguistique. Car est-il beaucoup de sciences où la liberté terminologique soit telle que l'on puisse à son gré créer, agrémenter, repenser un concept? Ainsi, de quoi parlons-nous lorsque nous parlons de «dislocation»? Érudant momentanément l'épineuse définition et la nécessaire confrontation à un domaine censé lui correspondre, nous réfléchissons à partir d'un modèle unique: la reprise d'un sujet nominal par un pronom personnel.

Arrêtons-nous d'abord sur un étonnement toujours recommencé, dont on finirait par croire qu'il est constitutif de la notion même de dislocation: ce tour réputé oral, « type fondamental de la phrase parlée »<sup>1</sup>, comment peut-il être attesté dans les contextes littéraires dès l'ancien français? Le tour dont il est question serait en effet « la marque d'un niveau de langue familier »<sup>2</sup>. C'est de cette manière que le présente la *Grammaire du français classique et moderne* de Wagner et Pinchon à travers l'exemple suivant:

Bé! le commandant il sera content<sup>3</sup>.

L'interjection initiale nous rappelle que l'on a affaire ici à un registre quelque peu relâché. Peut-il s'agir de l'aboutissement d'une construction que l'on retrouve dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle:

Li cuens Roland, il est mult irascut<sup>4</sup>?

Une traduction littérale *avé* l'accent donnerait quelque chose comme:

Bé ! Le comte Roland, il est très en colère.

On bascule dans un burlesque peu opportun dans le cadre de l'épopée. Aussi émettra-t-on des doutes sérieux sur l'hypothèse d'une filiation directe. La confrontation de ces deux énoncés suscite néanmoins quelques interrogations. Tout d'abord celle du changement de registre: comment expliquer la perte de légitimité qui fait passer la construction dans le registre familier? Par ailleurs, comment expliquer sa vitalité? Pas d'archaïsation, pas d'usure, elle semble indifférente au temps qui passe. Et puis sur quel modèle faut-il raisonner? Car deux versions existent, à peine différentes à première vue, toute la nuance est dans la pause:

Le comte Roland, il est très en colère.

Le comte Roland il est très en colère.

Ces deux modèles de reprise du sujet coexistent dans la langue d'aujourd'hui. Le premier est un procédé ancien. Associant le détachement et la reprise de l'élément détaché, il est destiné à produire un certain effet, pas forcément oratoire d'ailleurs. Il se reconnaît à une courbure intonative particulière, que

1 Bally, Ch., (1909), *Traité de stylistique française*, Genève, p. 211. Voir également Calvé, P., (1983), « Un trait du français parlé authentique : la dislocation », *The Canadian Moderne Langage Review*, 39. Les études syntaxiques récentes portant sur la dislocation (par exemple Blasco, M., 1999) se fondent essentiellement sur son fonctionnement en français parlé.

2 Buffart-Moret, B., (1998), *Introduction à la stylistique*, Dunod, Paris, p. 80.

3 Wagner et J. Pinchon, R. L., (1991), p. 556

4 *La Chanson de Roland*, v. 777.

l'écrit restitué par la virgule. Si l'on veut à tout prix sauver le terme de dislocation, c'est à ce tour là qu'il convient de l'appliquer, on assume alors tous les présupposés stylistiques et linguistiques qui l'accompagnent. L'autre construction est celle qui s'invite dans les productions orales de beaucoup de Français. Employée sans intention particulière, elle passe inaperçue dans le fil de la conversation. Elle ne présente pas de pause. Cette construction-là ne mérite pas le nom de dislocation.

## 1. Du Moyen-Âge à la Renaissance

Il existait donc au Moyen Âge un type de reprise du sujet assez semblable à celui que l'on connaît en français contemporain. On admet assez aisément l'impossibilité d'une filiation directe entre les deux constructions parce que la distance qui nous sépare des textes anciens s'impose comme un vide indépassable. Le premier obstacle est évidemment d'ordre linguistique. On a affaire à deux langues différentes, dans lesquelles le pronom personnel ne jouit pas des mêmes propriétés syntaxiques et morphologiques. La rupture serait aussi d'ordre pragmatique: les résonances du syntagme détaché diffèrent d'une langue à l'autre. En ancien français, la reprise pronominale d'un sujet détaché en début d'énoncé permettrait notamment de réactiver un élément connu mais qui n'est pas immédiatement récupérable dans le contexte antécédent. Voilà qui justifierait la construction du vers suivant:

Et Berenger, il fiert Estramariz<sup>1</sup>.

En effet le nom de Berenger n'est apparu qu'une seule fois, dans la laisse 64, il figure aux côtés d'autres noms de chevaliers dont la plupart ne seront évoqués qu'au moment de la bataille. A cet endroit du récit, chaque laisse introduit un nouvel assaillant et s'ouvre sur un nom propre, qui peut alors faire l'objet d'une reprise pronominale. Néanmoins, la réactivation du thème se passe aussi bien de la reprise, en témoigne le vers qui inaugure la laisse 99:

E Anseïs laiset le cheval curre.

La reprise pronominale apporterait-elle véritablement quelque chose d'un point de vue informationnel? Il y a certes un impérieux besoin d'expliquer, ne serait-ce que pour être en mesure de proposer une traduction. Faut-il opter pour une tournure emphatique, ignorer la reprise, ou s'en tenir au mot à mot?

Nous nous contenterons ici de noter quelques régularités<sup>2</sup>. Dans les textes narratifs comme *La Chanson de Roland*, *La Mort le Roi Artu*, ou les *Mémoires* de Commynes, la reprise concerne plutôt des noms renvoyant à des référents humains. Il s'agit souvent d'un personnage central du récit:

Et li rois, qui trop est dolenz de cest appel, (...), il mande a la reine que ele viengne devant lui por respondre a ce que li chevaliers demande<sup>3</sup>.

Le roy Richard, il ne le porta pas loing (...)<sup>4</sup>.

D'un point de vue contextuel, on observe que les reprises d'un sujet nominal concernent davantage la narration que les situations d'interlocution. Dans les contextes qui visent à imiter l'échange oral, sont privilégiés les détachements à gauche de l'objet, ou le détachement à droite du sujet:

Ceste bataille, veirement la ferum<sup>5</sup>.

Certes, dame, fet Boorz, je ne sei qui il est, cil chevaliers qui ceste chose vos a dite<sup>6</sup>.

---

1 *La Chanson de Roland*, v. 1304.

2 Pour une présentation plus détaillée, voir Pagani-Naudet, C., (2005), *La Dislocation. Histoire d'un procédé de style*, Champion, pp. 238-245 et pp. 149-159.

3 *La Mort de Roi Artu*, 67, 74-78, p. 85.

4 Commynes, *Mémoires*, p. 465.

5 *La Chanson de Roland*, v. 882.

6 *La Mort le Roi Artu*, 36, 33-38, p. 37.

Cette tendance est confirmée par l'usage observé dans la langue dramatique. La reprise d'un sujet nominal détaché à gauche apparaît comme un trait sinon caractéristique du récit médiéval, du moins comme un tour relativement naturel dans ce genre de contexte. L'évolution pragmatique du syntagme détaché (du thème nouveau au thème continué), le renforcement de ses propriétés cohésives et contrastives, sans oublier les mutations de la langue elle-même définissent au fil des siècles de nouvelles conditions d'emploi de la construction. Toutefois la redéfinition des normes stylistiques et syntaxiques invalide-t-elle l'hypothèse d'une continuité littéraire, générique qui en dépit de la rupture linguistique permettrait de rendre compte de reprises plus tardives?

Le jeune prince, voyant ceste fille assez belle pour une claire brune, (...), il la regarda longuement.

Le jeune prince, quant il la veid près de son lict, il la print par la main, qu'elle avoit froide et tremblante, et luy dist (...).<sup>1</sup>

Comme dans les textes épiques du Moyen Âge, le groupe nominal fait référence à un personnage central du récit, le jeune prince, le futur François I<sup>er</sup>. C'est pourquoi il est préférable de regarder ces reprises comme une soumission à un topos du genre narratif. Les auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle restent en effet « tributaires des canons littéraires du Moyen Âge »<sup>2</sup> : ils conservent chevilles initiales et détachements à gauche du sujet comme autant de procédés destinés à maintenir « l'enchaînement rectiligne »<sup>3</sup> et continu de la narration. Il serait donc erroné de lire ici la reprise du sujet comme une intrusion du narrateur. D'une manière générale, il convient de résister à une analyse en termes d'emphase syntaxique, à ce grand écart permanent entre le procédé de style et la faute de français, où tout se confond dans une bienheureuse oralité qui explique tout.

## 2. Occurrences stendhaliennes

Si l'on n'a pas peur du vide, on peut à l'aide de ce balancier interpréter à peu près toutes les reprises du sujet relevées dans *Le Rouge et le Noir*. Car c'est bien dans ce roman qu'apparaissent en nombre conséquent les constructions qui nous occupent, et non dans *La Chartreuse*, livre que l'on dit « donné », improvisé, dicté, bref spontané et dont les conditions d'écriture laissaient augurer une pêche assez prometteuse. Rien ou presque dans *La Chartreuse*, beaucoup en revanche dans notre « chronique de 1830 ». Jusqu'à un certain point, le principe d'oralisation fonctionne à peu près. De l'oral à l'oratoire, le lexique facilite le glissement, et c'est bien comme « paroles simples mais dont l'effet n'en était que mieux assuré » que la reprise apparaît dans le discours « fort touchant » de l'évêque d'Agde :

Ces serviteurs faibles, persécutés, assassinés sur la terre, comme vous le voyez par la blessure encore sanglante de saint Clément, ils triomphent au ciel<sup>4</sup>.

Autre produit dérivé de l'oralité : la spontanéité. C'est un fait bien connu : on n'est jamais si spontané que sous le coup d'une émotion. Jaloux, dépité, Valenod oublie les règles de la syntaxe :

Cette femme, la plus distinguée du pays, que pendant six ans il avait environnée de tant de soins, et malheureusement au vu et au su de tout le monde ; cette femme si fière, dont les dédains l'avaient tant de fois fait rougir, elle venait de prendre pour amant un petit ouvrier déguisé en précepteur<sup>5</sup>.

L'oralisation répercuterait ici l'incapacité transitoire de construire une phrase en accord avec la norme. Emphase oratoire, émotion provoquant un trouble passager des compétences linguistiques, ces explications psycho-stylistiques trouveraient encore à s'adapter pour justifier la reprise suivante :

---

1 M. de Navarre, *L'Heptaméron*, 5<sup>e</sup> journée, nouvelle 42, pp. 287 et 289.

2 Lorian, A., (1973), *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Klincksieck, Paris, p. 150.

3 Buridant, Cl., (1997), « La phrase des chroniqueurs en moyen français », *Le Moyen français, Philologie et Linguistique. Approches du texte et du discours*, Actes du VIII<sup>e</sup> Colloque International sur le moyen français, publiés par B. Combettes et S. Monsonégo, Didier Erudition, Paris, p. 337.

4 Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, p. 131.

5 *Ibid.*, p. 139.

Par exemple, cette scie à bois,(...), elle occupait, il y a six ans, l'espace sur lequel on élève en ce moment le mur de la quatrième terrasse des jardins de M. de Rênal<sup>1</sup>.

Est-il bien utile de rapporter une telle occurrence à la présence du narrateur et de tout diluer dans un principe d'oralisation? Car il y a de la majesté dans cette présentation de la scie à bois, rappelant des tours plus anciens. Pourquoi ne pas remonter jusqu'à la chronique? Le titre nous y invite, et puis l'objet n'est pas anodin, il est acteur de cette ville de province, emblématique de tout ce qui fait «rendre du revenu». Ailleurs, on reconnaîtra des accents à la Brantôme:

Vinrent ensuite les anecdotes. Tel jeune prêtre, à peine ordonné depuis un an, ayant offert un lapin privé à la servante d'un vieux curé, il avait obtenu d'être demandé pour vicaire (...)<sup>2</sup>.

La reprise, qui semble naturellement amenée par le mot *anecdote*, rappelle *Les Dames Galantes* de Brantôme, où de semblables amorces sont courantes:

Une dame de bonne part, au massacre de la Saint-Barthelemy, ayant esté ainsy forcé et son mary mort, elle demanda (...)<sup>3</sup>.

D'autres justifications sont évidemment possibles, on avancera le problème de la distance grammaticale pour motiver le recours à un pronom de rappel. Rappelons cependant que le procédé reste marginal au regard de la masse de phrases où le sujet éloigné du verbe ne fait pas l'objet d'une reprise. En outre, la distance n'explique pas les reprises immédiates. Ces dernières sont généralement « excusées » par l'emploi d'une préposition ou de *quant à*:

*Quant à* Julien, il était tellement plongé dans l'extase, (...).

*Pour* Mathilde, elle venait de sentir vivement qu'elle n'était rien pour ce jeune homme(...)<sup>4</sup>.

Parce qu'elles soulignent un détachement, parce qu'elles impliquent une interprétation contrastive de l'énoncé, et surtout par le statut qu'elles confèrent au syntagme détaché, ces prépositions rendent légitimes une reprise par ailleurs présentée comme fautive. Pour Stendhal, elle est représentative d'un français non pas familier mais tout simplement étranger: le redoublement du sujet témoigne d'une méconnaissance de la langue. C'est le chanteur italien en visite chez les Rênal qui illustre ce qui devait être une erreur fréquente chez les locuteurs non francophones:

Cet enfant, il est un trésor.  
Le signor Giovannone il me dit: (...)<sup>5</sup>.

### 3. Fait de langue et procédé de style

Cette classification incidemment suggérée par Stendhal a ceci de plaisant qu'elle fournit des résultats à peu près semblables à ceux que nous livre à 150 ans de distance la linguistique et indique une dualité structurelle. La reprise immédiate du sujet, sans pause, que Stendhal attribue à une manipulation fautive de la langue, est employée sans intention particulière. La reprise du sujet avec détachement (dislocation si l'on y tient) relève d'une tradition écrite séculaire. Stendhal ne s'y risque pas mais la construction ne dépare pas la prose irréprochable de P. Valéry:

L'auteur de l'Adonis, il ne peut être qu'un esprit singulièrement attentif<sup>6</sup>.

---

1 *Ibid.*, p. 35.

2 *Ibid.*, p. 204.

3 Brantôme, *Les Dames galantes*, p. 58.

4 *Le Rouge et le Noir*, p. 82 et 307.

5 *Ibid.*, p. 171 et 172.

6 Valéry, P., (1924), «A propos d'Adonis », *Variété I.*, Gallimard, Paris.

La distribution observée dans *Le Rouge et le Noir* s'accorde avec un discours grammatical déjà ancien. Le XVII<sup>e</sup> siècle passe pour être hostile aux superfluités. En fait, concernant la redondance pronominale, il n'est guère que la reprise immédiate du sujet qui fasse l'objet d'une condamnation régulière, chez des auteurs comme Chiflet, Oudin ou La Touche:

Les Etrangers qui commencent à apprendre la langue disent ordinairement *moi parle, toi parle, lui parle* au lieu de *je parle tu parles etc*, et ils doivent prendre garde à cela (...). Ils font assez souvent une autre faute qui est de mettre le Pronom de la troisième personne lors qu'il y a un Nominatif. Ils disent par exemple, *Le Roi il est brave, La reine elle est venue; nos amis ils viendront*, &c. Il, elle, ils, elles, sont superflus dans ces endroits-là & on ne les met avec un autre nominatif que lors qu'on interroge<sup>1</sup>.

Sont admises en revanche les constructions dans lesquelles le détachement est effectif, du fait de la distance ou bien de l'agencement de l'énoncé<sup>2</sup>. Sont également admis, voire intégrés à la norme, les faits de reprise imposés par la grammaire tels que l'interrogation complexe. En apparence, la «doctrine» classique en matière de beau style nourrit le paradoxe: elle encourage les constructions mettant en valeur le détachement du sujet, elle entérine les reprises dans lesquelles le pronom n'apparaît plus guère que comme une forme vide. Elle n'admet la reprise immédiate du sujet dans aucune de ces deux catégories. Buffier exprime remarquablement cet interdit qui vise en fait les reprises sans détachement:

Le verbe doit avoir un nom ou un pronom pour nominatif: *Cicéron instruit toujours*: il ne faut pas donner au même verbe un nom et un pronom qui signifierait la même chose ni dire comme font quelques étrangers *Cicéron il instruit toujours*; à moins que ce ne fussent deux phrases différentes.<sup>3</sup>

La superfluité de l'énoncé est ici hors de cause : c'est la reprise immédiate sans pause qui est condamnée, et à travers elle un usage qui reflète une interprétation abusive de la place que doit occuper le pronom personnel auprès du verbe. Tolérer la reprise immédiat reviendrait à recevoir la possibilité d'un pronom affixe, autrement dit à intégrer une variante incompatible avec le système décrit dans les grammaires. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les grammairiens ont perçu le rôle particulier du pronom français. La Grammaire de Port-Royal envisage le parallèle entre les pronoms sujets du français et les terminaisons des langues anciennes: «terminaisons originaires inventées pour se dispenser de joindre ces pronoms au verbe. Et néanmoins les langues vulgaires et surtout la nôtre ne laissent pas de les y joindre toujours *je vois, tu vois*. Ce qui est peut-être venu de ce qu'il se rencontre assez souvent que quelques unes de ces personnes n'ont pas de terminaison différente»<sup>4</sup>. Perpétuer le rôle antique des désinences conférerait-il une dignité supplémentaire au français qui se serait corrompu à donner ce rôle aux pronoms?

Ainsi les traitements discordants que l'on observe dans les grammaires du XVII<sup>e</sup> siècle ne font pas simplement état d'une allergie à la redondance inutile. Ils expriment une intuition, un malaise grammatical, et sous-couvert de prescriptions arbitraires posent une distinction linguistiquement juste: les faits de dislocation associant un détachement à la reprise pronominale ne peuvent être traités sur le même ton que les faits de reprise immédiate du sujet, sans pause, où le pronom semble fonctionner comme un affixe. Les grammairiens refusent une telle lecture, et tout en décrivant le pronom personnel sujet comme un substitut à la désinence, ils s'efforcent de préserver son épaisseur sémantique. La proscription de la reprise immédiate coïncide en effet avec d'autres tentatives destinées à entraver l'emploi systématique du pronom sujet et la vacuité référentielle qui en découle. On envisage avec faveur certaines ellipses<sup>5</sup>, on exalte l'origine latine du pronom, on affirme son inscription au sein du syntagme nominal, Condillac en fait même un adjectif<sup>6</sup>. Dans cet effort pour maintenir le modèle flexionnel, les reprises immédiates ont été sans doute ressenties comme une innovation et à ce titre rejetées vers les marges, vers la langue parlée.

1 La Touche, (1730), p. 247.

2 La *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup>* de A. Haase dresse un inventaire de ces tolérances, pp. 8-9. Voir également Blasco, M., (1990), « Les constructions caractérisées par la réduplication aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Recherches sur le français parlé*, 10, pp. 9-18, Pagani-Naudet, C., (2005), *La Dislocation, Histoire d'un procédé de style*, pp. 177-184.

3 Buffier, Cl., (1709), *Grammaire française sur un plan nouveau*, N. Le Clerc, M. Brunet, Leconte, Paris, p. 310.

4 Arnaud et Lancelot, (1754), p. 151.

5 Vaugelas, (1647)*Remarques sur la langue française*, pp. 420-421.

6 Condillac, (1798). *Principes généraux de grammaire pour toutes les langues: avec leur application particulière à la langue française*, Paris, A. J. Ducour, p. 229.

A partir de là, on aurait pu imaginer deux évolutions parallèles. La version momifiée perpétue une étrange alchimie où le pronom sujet est un élément atone posé comme un équivalent tonique par l'alternance *il est en colère / le comte est en colère*. D'où la confusion des étrangers cités par La Touche: *lui est en colère* paraît somme toute plus cohérent. A cela s'ajoute la possibilité du procédé de style: *le comte, il est en colère*. L'idéal est encore de souligner la segmentation par la distance, par l'ordre des mots, ou par une préposition, l'essentiel étant d'éviter la confusion entre la dislocation, procédé de style aux fonctions universelles, et l'indésirable reprise immédiate. La version corrompue mais logique aurait quant à elle développé un emploi systématique du pronom: *il est en colère / le comte il est en colère*.

Un tel scénario était possible. En témoigne l'histoire du picard, lointain parent du français étudié par J. Auger. En picard, le sujet nominal est systématiquement repris par le pronom, et du fait de cette régularité il n'est pas lieu de formuler une justification stylistique ou pragmatique pour ce type de construction :

ém grand-mère al tréyouot no vaque<sup>3</sup>  
ma grand-mère elle trayait notre vache

La généralisation du pronom dans cette position est attestée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Au début XX<sup>e</sup> siècle, quelques exceptions demeurent, par exemple lorsque le sujet est indéfini. Le redoublement de *personne* et de *tout le monde* achèvera le processus qui fait du pronom une marque d'accord:

Personne i n'poroait mie vnir l'ertcheure  
personne ne pourrait venir le chercher

Tout l'monne i s'a rbéyè  
tout le monde s'est regardé<sup>4</sup>

Qu'en est-il du français d'aujourd'hui au regard de cette évolution possible illustrée par le picard? La question n'est pas nouvelle: elle a déjà été largement débattue par les linguistes sans que l'on ait pu parvenir à un consensus sur le statut du pronom. L'usage en tous cas manifeste une tendance déjà ancienne à supprimer la pause. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, C. Bally envisageait la possibilité que le pronom *il* dans *le cheval il trotte*, devienne «un ligament rattachant le verbe au sujet»<sup>5</sup>. Autre indice d'une éventuelle tendance à systématiser le redoublement du sujet: les cas de reprise touchant des sujets comme *personne* ou *tout le monde*, reprises qui en picard correspondaient au stade ultime du processus inscrivant le pronom dans la morphologie du verbe.

comment plus personne il se connecte! (internet)

Tout le monde il est peureux (*Libération*, 29 juin 2004)

La complaisance et l'ironie qui président à ces emplois délibérément fautifs entretiennent la perception de la faute tout en la diffusant. Néanmoins, le problème n'est pas tant celui de la légitimité que celui de la variation persistante: les deux constructions, avec ou sans reprise, sont possibles. Faut-il voir là une simple alternance de code ou bien un état de transition, comparable à la situation linguistique du XVI<sup>e</sup> siècle, où cohabitaient des formes anciennes et des formes modernes? La variante sans pronom serait, pour reprendre l'expression de R. Queneau, une de ces « superstructures en ruines de la langue morte ». On objectera que cette transition dure depuis plusieurs siècles. Il semble toujours possible d'invoquer les facteurs institutionnels, l'académie, l'école, ou encore les médias, qui freinent les évolutions du français. Dans ces conditions, le redoublement du sujet serait une construction d'avenir, et appelée à le rester. La persistance de la variation rend en effet problématique l'affirmation du caractère désormais affixal du pronom.

---

3 exemple cité par Auger, J., 2003.

4 Leclercq, J., *Chl'autocar du Bourcq-éd-Eut*, cité par Auger, J., 2003.

5 Bally, Ch., (1965), p. 155.

En ce qui concerne l'usage écrit de la construction, on perçoit la relation complexe qui lie les deux constructions, segmentée et liée, la dialectique qui s'est progressivement établie. La reprise immédiate du sujet peut-être parce qu'on y a reconnu une autre grammaire que celle de la langue écrite s'est vue repoussée aux marges de la norme, et elle a comme tiré après elle tous les faits de détachement avec reprise, et ce quelles que soient la nature de l'élément de reprise, la nature de l'élément détaché, et sa position dans la phrase. La notion de « dislocation » permet alors de constituer sur la base de présomptions diverses liées à la réception du pléonasma – oralité, familiarité, expressivité, emphase, spontanéité – un ensemble hétéroclite qui finit par regrouper toutes les constructions où l'on repère une redondance éventuellement associée à un détachement. Mais ce qui émerge de cet heureux syncrétisme n'a pas vraiment de valeur opératoire. Chaque « dislocation » doit être analysée pour elle-même, sa charge expressive résultant souvent de caractéristiques syntaxiques, sans rapport avec l'oralité ou l'emphase supposée au départ. C'est pourquoi le terme de « dislocation » me semble peu opportun s'il sert à désigner un groupe de constructions. Il encourage une réflexion vaine sur le mot et non sur la chose. On s'épuise à délimiter un domaine qui n'en est pas un, qui est forcément mouvant puisque ses bornes reposent sur une sorte de préstylistique, où se confondent jugement de grammaticalité et considérations esthétiques.

## 47. Ellipse et jugement de grammaticalité la syntaxe du pronom personnel sujet XVI<sup>e</sup>- XVII<sup>e</sup> siècles

article paru dans J.-C. Pitavy et M. Bigot (éd.), *Du schème de phrase aux règles discursives* (Actes du colloque international de linguistique 27 et 28 octobre 2005), Presses universitaires de Saint-Etienne, p. 57-66, 2008.

Abordée en diachronie, la syntaxe du pronom personnel sujet pose immédiatement la question de la place vide puisqu'en ancien français, le pronom sujet n'était pas employé de manière systématique. Il jouissait alors d'une certaine autonomie par rapport au verbe et sa présence correspondait généralement à un emploi expressif :

Com m'as honi ! – Et je de quoi ? (Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette*)

Comment désigner sans parti pris l'absence de sujet devant le verbe « honir » ? En effet, le terme employé - ellipse, absence, omission, non expression - qualifie aussi bien notre relation au vide. Le sentiment d'ellipse surgit ici à la faveur d'une mise en relation implicite de deux états de langue. D'une manière générale, il suppose la reconnaissance d'une norme à partir de laquelle rétablir l'énoncé plein. Pour la syntaxe du pronom sujet, cette norme s'élabore aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et avec elle l'intuition qu'existe une forme correcte, parallèlement à des énoncés alternativement redondants ou lacunaires. Pour évidente que puisse paraître cette répartition, elle ne va pas de soi, les limites étant variables au cours du temps. En diachronie, l'instabilité de l'énoncé de référence peut rendre improbable l'identification de l'énoncé elliptique. Cette incertitude existe également en synchronie car selon les circonstances, selon le locuteur, selon le registre de langue, la perception de la complétude peut varier. Le juste maniement du pronom personnel sujet est ainsi devenu un des points où se reconnaît un tenant du beau langage, où se dessine la frontière entre langue écrite et langue parlée.

### 1. En construction personnelle : le difficile équilibre de l'énoncé plein à l'énoncé redondant

Durant la période du Moyen français, le pronom personnel sujet perd ses anciennes propriétés. Atone et conjoint, il devient progressivement obligatoire devant le verbe. Dans la langue de la Renaissance, l'évolution amorcée depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle est à peu près aboutie. Aussi lorsque R. Estienne<sup>1</sup> donne les conjugaisons des verbes français, le pronom personnel sujet fait-il naturellement partie du paradigme. Certes, on observe des cas où le pronom n'est pas exprimé, ceci est presque de règle dans les romans de Rabelais :

*Hé (dist elle) vous dictes bien, et ayme beaucoup mieulx ouyr telz propos de l'evangile, et mieulx m'en trouve (...)* (*Gargantua*, V)

*Et pour s'esbatre comme les petitz enfans de nostre pays luy feirent un beau virollet (...)*. (*ibid.*, X)

Même si l'usage incline à l'expression du pronom personnel, est-on pour autant fondé à parler en ce cas d'omission ? Ou bien faut-il conclure tout simplement à la survivance d'anciens modèles syntaxiques, coexistant avec les tendances plus modernes ? Le siècle s'écoulant, l'absence de

1 R. Estienne, *Traicté de la grammaire françoise*, R. Estienne imprimeur du Roy, 1569.

pronom personnel deviedra une faute de goût. Ronsard dans son *Art poétique*<sup>1</sup> recommande son utilisation. En fait, la diffusion du pronom sera telle que l'on assiste au XVI<sup>e</sup> siècle à la multiplication d'énoncés renforcés ou redondants. Dans les emplois prédicatifs, *je, tu, il* devenus atones et conjoints sont secondés voire remplacés par *moi, toi, lui*. Il arrive que le pronom tonique apparaisse seul, sans être repris auprès du verbe par le pronom atone :

*(...) et moy, qui ose tant dire de moy, ne parloy de mon argent, qu'en mensonge.* (Montaigne, *Les Essais*, XL)

Au regard de cet exemple et des exigences formulées par les grammairiens dès la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à quoi faut-il attribuer la syntaxe de Rabelais lorsqu'il écrit :

*Donc, dit Panurge, si je, qui suis petit disciple de mon maître monsieur Pantagruel, te contente et satisfais en tout et par tout, ce serait chose indigne d'en empêcher mon dit maître (Pantagruel, XVII) ?*

La rédaction plus précoce du *Pantagruel* suffit-elle à expliquer cet usage plus médiéval que renaissant ? Certaines corrections donnent plutôt à penser que l'auteur du *Pantagruel* était dès 1531 parfaitement conscient des pratiques de ses contemporains et aurait cherché à s'en démarquer :

*Moi, dit Panurge, j'entreprends de entrer en leur camp (...).* (*Pantagruel*, XXI, édition Claude Nourry, 1531-1532)

*Je, dit Panurge, entreprends de entrer en leur camp (...).* (*ibid.*, édition de 1534)

La correction opérée pour l'édition de 1534 occasionne pour le lecteur d'aujourd'hui, et peut-être même pour les contemporains de Rabelais, une gêne, consécutive à une impression de perte. Et cependant, il n'y a pas ellipse à proprement parler mais un déséquilibre crée par une double opération d'effacement et de redistribution des rôles entre *je* et *moi*. Rabelais rend au pronom sujet le statut dont il jouissait en ancien français. Il redéfinit la norme, au regard de laquelle l'énoncé, bien qu'amputé d'éléments syntaxiques devenus essentiels au XVI<sup>e</sup> siècle, accède tout de même à la plénitude. A cet égard, ne convient-il pas de lire les précédents extraits comme des énoncés complets ? Le pronom retrouvant ses anciennes propriétés ne laisse aucune place vide.

Rabelais écrit donc au rebours de ses contemporains, qui auraient plutôt tendance à exprimer le pronom en toutes circonstances, quitte à provoquer des redondances avec un sujet nominal. Le fait est ancien, attesté dans les textes du Moyen Âge :

*E Berenger, il fiert Estramariz.* (*La Chanson de Roland*)

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la reprise du sujet est vraisemblablement utilisée en dehors des normes stylistiques et syntaxiques de l'ancien français mais reste compatible avec les exigences de la langue littéraire. On en relève des exemples dans *L'Heptaméron* :

*Le jeune prince, quand il la veid près de son lict, il la print par la main (...).* (Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, 42)

L'évolution du pronom personnel donne même une assise linguistique à la reprise du groupe nominal qui se banalise pour atteindre, selon N. Fournier, « son extension maximale » « dans la

---

1 Ronsard, *Art Poétique*, 1565, *Traité de poésie et de rhétorique de la Renaissance*, Le Livre de Poche, 1990, p. 479.

phrase écrite de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et du début du XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>1</sup>. Le tour aurait pu poursuivre son expansion et se grammaticaliser. Le pronom personnel atone serait devenu dans tous ses emplois une marque de la flexion verbale selon un processus attesté à l'oral. De fait, la langue parlée assume totalement la cliticisation du pronom personnel sujet. Outre la fréquence des redondances pronominales, en témoignent les phénomènes d'élision dont les chansons populaires fournissent également un lointain écho :

*Faut qu'j'nourrissions nos garçons. ( Sur la route de Louvier)*

*I'n'saura pas t'trouver ! ... ( Perrine était servante)*

La langue écrite ne reflète pas le même usage et semble s'être arrêtée en chemin. La codification qui se met en place au XVII<sup>e</sup> siècle va casser l'élan du siècle précédent où s'élaborait une syntaxe d'expression systématique du pronom personnel sujet. En contrepartie, le XVII<sup>e</sup> siècle prescrit l'effacement en présence d'un sujet nominal, et en envisage avec faveur certaines ellipses. Evidemment ces dernières étaient déjà possibles au XVI<sup>e</sup> siècle, leurs conditions de réalisation vont néanmoins devenir plus rigoureuses. Ainsi telle phrase de Ronsard :

*Tu ne rejetteras point les vieux mots de nos Romans ains les choisiras avec mure et prudente election. (Art Poétique)*

n'aurait pas été recommandée par Vaugelas et ses contemporains qui prescrivaient plutôt la répétition du pronom lorsque la conjonction marque une opposition.

Le siècle classique définit progressivement une voie étroite régissant rigoureusement l'emploi du pronom personnel sujet, envisageant le double écart omission-redoublement selon une logique esthétique, définissant un ensemble de variations autour de l'énoncé idéal, qui se doit d'être clair, élégant et surtout concis. Les exigences formulées par les grammairiens font jaillir le caractère fautif du pléonisme. Pour L. Chiflet, « après les nominatifs des noms, on n'ajoute pas le pronom devant le verbe qui suit après ; car il serait superflu »<sup>2</sup>. F. Brunot rappelle que « Oudin<sup>3</sup> cite comme mauvaise phrase : *monsieur il a dit* pour *monsieur a dit* »<sup>4</sup>. La reprise du sujet est toutefois tolérée lorsqu'elle favorise la clarté de l'énoncé ou anime le discours. Dans *Ils s'en-vont ces Rois de ma vie*, Vaugelas reconnaît une « construction irrégulière », « construction violée mais façon de parler élégante et en prose et en vers »<sup>5</sup>. L'art de bien parler se reconnaît à cette manière de savoir varier autour de l'énoncé plein, en retranchant ou en ajoutant. La dislocation qui avait trouvé de nouvelles conditions d'emploi à la Renaissance sera finalement remise parmi les particularités propres au langage familier. L'emploi simultané nom-pronom est cependant admis voire recommandé dans le cadre de l'interrogation complexe, tour médiéval qui se répand à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur ce point, la syntaxe de Rabelais est déjà représentative de l'usage moderne :

*Et quoi, dit Panurge, vos pets sont-ils tant fructueux ? (Pantagruel, XXIII)*

---

1 N. Fournier, *Grammaire du français classique*, Belin, Paris, 1998, p. 132.

2 L. Chiflet, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue Française*, Anvers, Jacques Van Meurs, 1659, réédition Slatkine Reprints, Genève, 1973, p. 39.

3 A. Oudin, *Grammaire française rapportée au langage du temps*, 1632, 2<sup>e</sup> éd. Paris A. de Sommarville, 1640, réédition Slatkine Reprints, Genève, 1972.

4 F. Brunot, *Histoire de la langue française*, tome III, Paris, A. Colin, 1909, p. 485.

5 Vaugelas, *Nouvelles Remarques sur la langue française*, Hachette 1971, Fac-sim de l'édition de Paris G. Desprez 1690.

Le nom, détaché à l'origine, occupe désormais la fonction de sujet. Quant au pronom personnel, il constitue la marque de l'interrogation. La formation dès le XVI<sup>e</sup> siècle de la particule *-ti*, demeurée populaire et marginale, est une manifestation extrême de cette instrumentalisation du pronom. Dans :

*Où j'vais t'y bien t'cacher ?* (Chanson populaire, *Perrine était servante*)

le pronom, bloqué à la troisième personne du singulier, est devenu un outil, une marque de l'interrogation. Cette évolution n'est pas sans rappeler celle du pronom dit « impersonnel ».

## 2. En construction impersonnelle : l'improbable plénitude

Là où la langue écrite exprime de manière régulière le pronom (*il pleut, il faut que, il est possible de*), l'oral propose des formes variables. On constate par exemple le recours au pronom démonstratif : *ça pleut, c'est possible de partir*. Ailleurs, la langue parlée élide ou élude :

*L'est un vieux bistrot.* (G. Brassens)  
*Faut qu'ça saigne.* (B. Vian)

Reflétant l'ancien usage, la langue parlée témoigne plus de réticences que l'écrit à exprimer le pronom *il* devant l'impersonnel. De telles tournures étaient attestées dans la langue littéraire jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle :

*Avant toutes choses, faut qu'il y ait ce jugement de connaître ses forces (...).* (J. du Bellay, *Défense et illustration de la langue française*)

On les retrouve encore au XVII<sup>e</sup> siècle sous la plume de La Fontaine mais elles correspondent sans doute déjà à un archaïsme :

*Philosopher ne faut pour cette affaire.* (*Contes et nouvelles*, II, 1)

En dépit d'un usage hésitant et fluctuant, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, est formulée l'exigence d'employer un pronom devant les verbes impersonnels. Pour Ramus « *il* est supposit indéterminé de la tierce personne des verbes *estre* et *falloir* »<sup>1</sup>. R. Estienne traduisant les impersonnels latins leur assigne un sujet : « Les uns finissent en *-t* pour lesquels expliquer et rendre en français on prépose *il* (comme *opportet il faut*). Les autres se terminent en *-tur* à tels pour les exposer en français on prépose *on* comme *amatur, on aime* »<sup>2</sup>. De même pour Meigret les verbes impersonnels ont tous « tierces personnes : *ę* ont *il* ou *on*, pour leur surpozé : *come, il faot, on dit* »<sup>3</sup>.

Si l'injonction des grammairiens se fait si pressante, c'est que la présence d'un pronom devant le verbe impersonnel répond à un besoin logique. Pour être valable, un énoncé doit indiquer la chose dont on parle et ce qu'on en dit. L'impersonnel contrevient à cette règle dans la mesure où il présente un prédicat sans sujet. Dès l'Antiquité, la grammaire a cherché à donner un sujet à l'impersonnel en postulant la présence sous-jacente d'un pronom datif : *opportet* sous-entendu

1 P. Ramus, *Grammaire de Pierre de La Ramée*, A. Wechel, Paris, 1572, p.

2 R. Estienne, *op. cit.*, p. 38.

3 L. Meigret., *Tretté de grammere françoese*, 1550, d'après l'édition de W. Foerster, Slatkine Reprints, Genève, 1970., p. 102.

*oportet mihi, tibi*, etc. Pour les grammairiens de la Renaissance, l'impersonnel apparaît également comme une forme incompatible avec les tentatives de description de la langue, et difficilement conciliable avec la représentation que l'on a alors du verbe. Pour Ramus, le verbe est « vn mot de nombre avec tēps & personne »<sup>1</sup>. Comment imaginer l'existence d'une catégorie dépourvue des traits censés la caractériser ?

Ainsi tout encourage, la logique et l'analogie, l'expression du pronom devant le verbe impersonnel. Et pour ce cas particulier, est admise l'idée que le pronom pourrait n'être qu'un indice. *Il vient un homme* ne sera pas soumis à la même analyse que *il vient, l'homme* ou *l'homme il vient*. On rappellera néanmoins que dans l'ancienne langue une telle distinction avait peu de chances de pouvoir s'appliquer. Les particularités d'accord du verbe font d'emblée obstacle à l'analyse et conduisent à une véritable confusion entre le tour segmenté et le tour impersonnel car même dans ce dernier cas la langue médiévale accordait très souvent le verbe avec le sujet logique. Ce trait persiste en moyen français et dans la langue du XVI<sup>e</sup> siècle :

*Ilz sont bien des fumees sans feu (...). (Antoine de La Sale, Jehan de Saintré)  
Dont ils sont morts plus de vingt et deux cent soixante mille personnes, depuis huit jours.  
(Rabelais, Pantagruel, XXVIII)*

Quant à la contrainte sur le déterminant indéfini du groupe nominal en séquence, qui fonde la distinction *il vient un homme / il vient l'homme*, elle n'est pas insurmontable à qui voudrait établir un rapprochement entre les deux constructions. On signalera d'abord qu'elle ne s'applique pas aux constructions intrinsèquement impersonnelles telles que *il faut, il y a, il s'agit de, il est question de*. On méditera également une phrase comme :

*Il me reste la vie (F. Leclerc)  
Il s'élèvera ma fuite (Stendhal, La Chartreuse de Parme)*

De fait, on ne règle pas si aisément le sort de l'impersonnel, les données historiques débouchant sur des conclusions contradictoires. Rien n'assure que la forme *il* soit bien une forme analogique, placée devant le verbe impersonnel parce qu'il fallait lui donner un sujet. Le pronom *il* n'est-il pas attesté dès l'ancien français en précession d'un verbe unipersonnel ? Selon G. Moignet, « le pronom *il* évoquait vaguement quelque chose, ne fût-ce que la circonstance ambiante »<sup>2</sup>. Le pronom aurait progressivement perdu son contenu notionnel tout en conservant un fonctionnement référentiel :

*(...) qui la voudrait emmurer comme Strasbourg, Orléans, ou Carpentras, il ne serait possible (...). (Rabelais, Pantagruel, XIV)*

*Il* reprend ici un segment antérieur du texte, avec une valeur proche de *cela*. Giraut-Duvivier dans *La Grammaire des grammaires* l'envisageait plutôt comme « une espèce de mot indicatif qui équivaut à *ceci* et qui annonce simplement le sujet du verbe »<sup>3</sup>. A la glose qui ramène *il* tantôt à *cela* tantôt à *ceci* correspond dans les faits une concurrence séculaire entre *il* et le démonstratif neutre. Dès lors comment lire les énoncés où manque le pronom, énoncés courants chez Marot ou Rabelais, et possibles au XVII<sup>e</sup> siècle, bien que vieillis, sous la plume de La Fontaine par exemple ?

---

1 P. Ramus, *op. cit.*, p. 75.

2 G. Moignet, *Le Pronom personnel en français. Essai de psychosystématique historique*, Klincksieck, Paris, 1965, p. 96.

3 Giraut-Duvivier, *Grammaire des grammaires, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, Paris : A. Cotelle, 1840.

*Par ce moyen est impossible qu'en fin riche ne devieigne.* (Rabelais, *Le Tiers Livre*, II)

A tous humains certes est impossible,  
*D'en perpetrer encor ung si horrible.* (Marot, « Les tristes vers de Philippe Beroalde »,  
*L'Adolescence clémentine*)

Bien est vrai (car il faut tout dire)  
*Qu'il était très bien fait de corps.* (J. de La Fontaine, *Contes et nouvelles*, III, 7)

La place vide - si vide il y a - doit-elle être comblée par *il* ou par *ce* ? N. Fournier citant La Fontaine :

*Très sage fut d'en user de la sorte.* (*Contes et nouvelles*, II, 1)

estime que l'on a ici affaire à « une ellipse du clitique impersonnel *il* »<sup>1</sup>. Il n'est pourtant pas si évident que la place vide commute automatiquement avec le pronom. L'hésitation ne relève pas seulement de la grammaire. Il en va du style également car le démonstratif, possible en un tel contexte, mène immédiatement de l'ellipse au superflu. La plupart des manuels de syntaxe maintiennent en effet une stricte distinction entre la construction impersonnelle *Il fut très sage d'en user de la sorte* et *Ce fut très sage d'en user de la sorte*, classée parmi les constructions disloquées.

Certaines corrections, survenues dans les rééditions successives du *Pantagruel* et du *Gargantua*, laissent au contraire penser que les deux tours sont interchangeables.

*Ne vaut-il pas beaucoup mieux les ouïr de leur vive voix narrer leur débat, que lire ces babouinerics ici (...) ?* (*Pantagruel*, IX, édition 1531-1532)

*N'est-ce le mieux ouïr par leur vive voix leur débat (...) ?* (*ibid.*, X, édition 1534)

*Ne vaut-il pas mieux que dès maintenant nous reposons, sans nous mettre en ces hasards ?*  
(*Gargantua*, XXXI, édition de 1534)

*N'est-ce mieux que dès maintenant nous reposons, sans nous mettre en ces hasards ?* (*ibid.*,  
édition de 1535)

Cette correction signifie t-elle une équivalence ? Ou bien manifeste-t-elle la volonté d'éviter l'impersonnel, en employant un pronom qui, dans l'esprit de l'auteur, conservait ses propriétés de substitut ? Il est possible en effet que Rabelais, prenant part de manière indirecte au débat sur l'impersonnel, ait cherché à apporter ici sa réponse d'usager de la langue. Est-ce à dire que l'absence de sujet exprimé correspond à une forme démonstrative sous-entendue ? En fait, les deux pronoms ne sont pas exactement équivalents et la substitution implique une restructuration de l'ensemble de la phrase. Rabelais semble préférer *il* en contexte adjectival :

*(...) il leur serait très facile de les assommer comme bêtes.* (*Gargantua*, XXXIII)

et recourt plutôt à *ce* lorsque l'attribut est un substantif :

*(...) ce serait chose indigne d'en empêcher mon dit maître.* (*Pantagruel*, XVII)

De sorte qu'il suffirait presque de se laisser guider par la configuration syntaxique de l'énoncé pour postuler ici la forme *il*, là le démonstratif. Mais il ne s'agit là que de tendances, tendances

---

1 N. Fournier, *op. cit.*, p. 22.

fluctuantes pour Rabelais lui-même dont la syntaxe évolue au fil des œuvres. Ainsi tout se brouille à partir du *Tiers Livre*. Rabelais renonce à la construction disloquée et opte pour une construction personnelle :

*(...) chose trop plus abhorrente estoit rencontrer le Roy en cuisine. (Le Quart Livre, XI)*

Rabelais semble vouloir limiter l'emploi du pronom sujet. En construction personnelle, le pronom est régulièrement omis, par référence aux tendances anciennes de la langue. Dans le cas de l'impersonnel, où l'absence totale de sujet pourrait contrevenir aux lois de la logique et de la grammaire, l'auteur élude en recourant à une tournure personnelle. Il serait donc malvenu de postuler un énoncé sous-jacent où un pronom serait exprimé. De même faut-il supposer un effacement lorsque l'énoncé effectué ne laisse aucune place vide susceptible de recevoir le pronom restitué ?

Figurez-vous la question qu'au Sire

*On donna alors ; besoin n'est de le dire. (Jean de La Fontaine, Nouveaux Contes, 12)*

L'expression du pronom suppose une réécriture de la phrase, elle implique la modification de l'ordre des mots. Où s'arrête l'ellipse ? Où commencent la glose et la paraphrase ? Il n'en va pas toujours de même ; la phrase suivante :

*La chose est illicite et defendue en la loy de Moses.- Nous (dist Pantagruel) ne sommes mie Juiſz, et n'est chose confessée ne averée que elle soit sorciere. (Rabelais, Le Tiers Livre, XVI)*

peut se lire comme une version elliptique d'un tour relativement courant :

*C'est belle chose veoir la clairté du (vin et escuz) Soleil. (Rabelais, Le Tiers Livre, Prologue)*

Le contexte peut fournir une explication à cet agencement particulier de l'énoncé. Pantagruel réfute l'objection d'Epistémon. *Chose* n'entre pas ici dans la constitution d'une locution figée mais conserve un sens plein, renvoyant à *la chose illicite et défendue* évoquée par Epistémon. Ceci expliquerait, sans recourir à l'ellipse, l'absence de pronom et un ordre des mots inattendu. On remarque ainsi pour le démonstratif la même alternance que pour le pronom *il* en emploi impersonnel, on peut mettre en parallèle :

*C'est belle chose veoir la clairté du (vin et escuz) Soleil. (Rabelais, Le Tiers Livre, Prologue)*  
*Croyez que chose divine est prester : deivoir est vertus Heroïcque. (ibid., IIII)*

*Il n'est (respondit Pantagruel) ja besoing. (ibid., XIII)*

*Vous entendez assez, ja besoing n'est d'adventaige vous l'exposer (...). (ibid., I)*

Quel que soit le statut que l'on choisira d'accorder respectivement à *il* ou à *ce*, quelle que soit l'interprétation que l'on donnera à leur concurrence - une alternance ou bien une dualité structurelle-, on relèvera surtout le paradoxe auquel on aboutit à suivre de trop près les lignes de la grammaire traditionnelle : cette concurrence pourrait mener directement du vide au trop plein, autrement dit, il est difficile, en l'absence de pronom exprimé, de présumer quel serait l'énoncé accédant à la plénitude.

## Conclusion

Et c'est ainsi que, partie de l'ellipse dite grammaticale, puisque touchant un élément nécessaire à l'intégrité syntaxique de l'énoncé, nous revenons sur la dimension rhétorique du phénomène. En effet, le « paramètre d'opacité », pour reprendre l'expression de B. Bartlett<sup>1</sup>, indique la frontière entre l'ellipse grammaticale, où zéro commute avec une catégorie grammaticale, et l'ellipse rhétorique pour laquelle la structure canonique ne résulte pas d'une reconstruction automatique. Aussi est-il possible de s'interroger sur la pertinence – au moins pour la syntaxe du pronom sujet – de la séculaire distinction entre ellipse grammaticale et ellipse rhétorique. A y regarder de près, c'est à se demander si la distinction ne dissimule pas une éventuelle sanction, l'ellipse grammaticale pouvant aisément être assimilée à une faute. Le seuil de tolérance relatif au sentiment de manque détermine le statut du vide : l'énoncé lacunaire enfreint-il les principes de grammaticalité ? Là encore tout dépend de l'auteur de la faute et de ce que l'on peut préjuger de ses intentions esthétiques.

---

<sup>1</sup> Bartlett, B., « Un paradigme de problèmes pour une étude historique de l'ellipse » dans *L'ellipse grammaticale; études historiques et épistémologiques*, *Histoire Épistémologie Langage*, 1983, vol. 5, fasc.1, p. 165.

# Bibliographie

## I. Sources primaires

*La Chanson de Roland*, Le Livre de Poche, coll. « Lettres gothiques », Paris, 1990.

*La Mort Le Roi Artu*, Paris. Droz, Genève, 1964.

*La Farce de maître Pierre Pathelin*. Texte établi par J. Dufournet. Paris: Flammarion, 1986.

A. de la Sale, *Jehan de Saintré*. Texte établi par J. Blanchard & M. Quereuil, Le Livre de Poche, coll. «Lettres gothiques». Paris, 1995.

Académie française. 1694. *Le dictionnaire de l'Académie française* Paris, Vve J. B. Coignard et J. B. Coignard.

Arnauld, Antoine & Claude Lancelot. 1660. *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Pierre Le Petit.

ARNAULD, Antoine & LANCELOT, Claude, 2023 [1676]. *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Le Petit. Édition B. Colombat et J.-M. Fournier, Paris, Classiques Garnier.

Arnauld, A. et Lancelot Cl. (1662) *La Logique ou l'art de penser*, Paris, Guignart et al.

Barton Johan [commanditaire], [circa 1409] *Donait François*. Édition critique par Bernard Colombat, Paris Garnier, 2013.

Bary, René. 1679. *Méthode pour bien prononcer*, Paris, Denys Thierry.

Beauzée, Nicolas. 1765. « Teme », in Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie*, vol.16, Neufchâtel, Samuel Faulche & Cie.

Beauzée, Nicolas. 1767. *Grammaire générale*, Paris, Barbou.

Berlaimont, Noël. 1511. *Vocabulaire pour apprendre à bien lire, écrire et parler françoys et flameng*. Anvers, Guillaume Vorstermann.

Boileau, Nicolas. « Discours sur le style des inscriptions », *Oeuvres de Boileau Despreaux*, tome II, Paris, Treutell et Würtz, 1832.

Bosquet, Jean. 1586. *Elemens ou institutions de la langue française*, Michel Charles, Mons.

Blanchard, François. 1647. *Les presidens au mortier du parlement de Paris*, Paris, Cardin Besongne.

Bosquet, Jean. 1586. *Elemens ou institutions de la langue française*, Mons, Charles Michel.

Bouhours, Dominique. 1671. *Les Entretien d'Ariste et d'Eugène*. Paris, Sebastien Mabre-Cramoisy.

Bouhours, Dominique. 1692 [1675]. *Remarques nouvelles sur la langue française*. Paris, George & Louïs Josse.

Bovelles, Charles de. 1533. *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate*. Paris, Robert Estienne.

Boyvin, Jean. 1637. *Le Siège de la ville de Dôle*, Dôle, Antoine Binart.

Brantôme. 1981. *Les Dames galantes*, « Premier discours sur les dames qui font l'amour et leurs maris cocus » (1e édition 1665-1666, d'après les manuscrits originaux). Texte établi et annoté par Pascal Pia, [d'après l'édition Ludovic Lalanne pour la Société de l'histoire de France publiée entre 1864 et 1882], Gallimard, coll. « folio classique », Paris.

Buffier, Claude. 1709. *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, N. Le Clerc et al.

Buffier, Claude. 1754. *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, M. Bordelet.

Carpentier. 1822. *Le Gradus français ou Dictionnaire de la langue poétique*, Paris, Alexandre Johanneau.

Cauchie, Antoine, 1586 [1570]. *Grammaticae gallicae libri tres*, Strasbourg, B. Jobin. Éd. et trad., C. Demaizière, Paris, Champion, 2001.

Chiflet, Laurent. 1659 *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques Van Meurs.

Chiflet, Laurent. 1659. *Inleydinghe tot de francoysche taele*. Anvers : Jacques Van Meurs.

Chiflet, Laurent. 1688. *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Bruxelles, Vleugart.

- Chiflet, Laurent. 1691. *Nouvelle et parfaite grammaire*, Paris, Gontier
- Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette*, Le Livre de Poche, coll. «Lettres gothiques», Paris, 1990.
- Comenius Jan Amos. ([1648] 2005). *La toute nouvelle méthode des langues. Methodus Linguarum Novissima*. Traduit du latin par Honoré Jean avec l'aide de Gilles Bibeau, Jean Antoine Caravolas et Claire Le Brun-Gouanvic. Genève, Droz.
- Commynes, P. de, *Mémoires*, livres I et VI, Le Livre de Poche, coll. "Lettres gothiques", Paris, 2001.
- Condillac. 1775. *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme*, tome premier, *Grammaire*, Parme, Imprimerie royale.
- Condillac. 1782. *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme*, tome premier, *La Grammaire*, Aux Deux-Ponts.
- Coquillart, Guillaume. 1975, *Œuvres*. Édition établie par M. J. Freeman. Paris: Droz.
- Cordier Mathurin. 1546. *La Maniere d'exercer les enfans a decliner les noms et les verbes*. Paris : Robert Estienne.
- Crevier. 1767. *Rhétorique française*, II, Paris, Saillant.
- Dangeau, Louis de Courcillon abbé de. 1694-1722. *Opuscules sur la grammaire* Uppsala, Almquist & Wiksells Boytryckeri, 1927.
- De Pratel, Antoine-Fidèle. 1717. *Principia linguæ burgundicæ*, Bruxellis, G. de Backer.
- Des Autels, Guillaume. 1551. *Replique de Guillaume des Autelz aux furieuses defenses de Louis Meigret*, Lyon, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau.
- Des Pepliers, Jean Robert, 1729. *Parfaite grammaire royale française & allemande*, Leipzig, Weidmannischen Buchladen.
- Des Roches, Jan. 1784 [1763]. *Nieuwe Fransche Spraek-konst*, Maestricht, J. Lekens, libr.
- Diderot, Denis. 1819. *Entretiens sur le fils naturel*, *Œuvres de Denis Diderot*, tome VI, Paris, Belin.
- Diderot, Denis. 1875 : *Plan d'une université pour le gouvernement de Russie ou d'une éducation publique dans toutes les sciences*, Paris, Garnier frères.
- Dolet, Étienne. 1540. *La manière de bien traduire une langue en aultre. D'avantage. De la punctuation de la langue Françoise. Plus. Des accents d'ycelle*, Lyon, Etienne Dolet.
- Dolet, Étienne. 1561. *Les Epîtres familières de Marc Tulle Ciceron*, Lyon, Gabriel Cotier.
- Dolet, Étienne. 1579. *Les Epistres familières de M. T. Ciceron, pere d'eloquence. Contenant seize livres du tout nouvellement traduiz en François, partie par Estienne Dolet, & le reste par François de Belle-forest, le Latin & François correspondant l'un à l'autre fidelement*, Paris, Henri Le Bé.
- Drosay, Jean de. 1544. *Grammatica quadrilinguis partitiones*, Paris, Chrestien Wechel
- Du Marsais, César Chesneau. 1751. Article « Admiratif », dans *Encyclopédie Diderot et d'Alembert*. Volume1, Paris, Briasson, David, Le Breton, et Durand.
- Du Marsais, César Chesneau. 1757. Article « Grammairien », Diderot et d'Alembert *Encyclopédie*, Paris, Le Breton, vol. 7.
- Dupleix, Scipion. 1651. *La Liberté de la langue Française dans sa pureté*, Paris : Denys Bechet.
- Dupleix, Scipion. 2018. *La Liberté de la langue Française dans sa pureté*. 1651. Edition de Douglas Kibbee et Marcus Keller. Paris : Classiques Garnier.
- Du Vivier, Gérard. 1566. *Grammaire française, touchant la lecture, déclinaisons des noms et conjugaisons des verbes*. Gedruckt zü Cöllen, M. Cholinum.
- Du Vivier, Gérard. 1568. *Briefve institution de la langue française expliquée en allemand*, Cologne, Heinrich von Aich. Éd. et trad., B. Hébert, Paris, Champion, 2006.
- Du Wes (ou Du Guez), Gilles. v. 1532. *An introductorire for to lerne to rede, to pronounce and to speke french trewly*, F. Génin (éd.), *L'éclaircissement de la langue française de Palsgrave suivie de la grammaire de Gilles du Guez*, Paris, Imprimerie nationale, 1852.

- Estienne Henri. 1565. *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, Paris, Henri Estienne.
- Estienne, Henri. 1569 [1565]. *Traicté de la conformité du langage françoys*, Paris, J. Dupuis.
- Estienne, Henri. 1579. *De la précellence du langage françois*. Paris, Mamert Patisson.
- Estienne Robert. 1526. *La maniere de tourner en langue françoise les verbes actifs, passifs, gerondifs, supins et participes, aussi les verbes impersonnels*, Paris.
- Estienne, Robert. 1557. *Traicté de la grammaire françoise*, Paris, Robert Estienne
- Estienne, Robert. 1558. *Gallicae grammatices libellus*, 1558, Paris, Robert Estienne.
- Fabri, Pierre. 1521. *Le grant et vray art de pleine rhétorique*, Paris, Jean Longis.
- Flaubert, Gustave. 1881, *Bouvard et Pécuchet, œuvre posthume*, Paris, A. Lemerre.
- Fouquelin, Antoine. 1555. *La Rhétorique françoise*, Paris, André Wechel.
- Froissart, Jean. (1387-1389). *Chroniques*, Troisième Livre (1387-1389). Édition établie par A. Mirot, tome 15. Paris, Klincksieck, 1975.
- Girard, Gabriel. 1747. *Les vrais principes de la Langue Françoise*, Paris, Le Breton.
- Irson, Claude. [1656] 1662. *Nouvelle méthode pour apprendre plus facilement les principes et la pureté de la langue françoise*, Paris, Baudouin.
- La Croix du Maine, François Grudé. 1584. *Premier volume de la Bibliothèque du sieur de La Croix Du Maine, qui est un catalogue général de toutes sortes d'auteurs qui ont escrit en françois depuis cinq cents ans et plus jusques à ce jour d'huy*, Paris, Abel L'Angelier.
- La Fontaine, Jean. 1665-1671. *Contes et nouvelles, Oeuvres complètes*, Paris, Seuil, 1965.
- Lamy, Bernard. 1679. *De l'art de parler*, Paris, André Pralard.
- Lancelot, Claude. [1644], 1761. *Nouvelle Méthode pour apprendre la langue latine*, Paris, Antoine Vitré.
- La Touche, Pierre. de. [1696] 1730. *L'Art de bien parler françois*, tome I, Amsterdam, Wetsteins & Smith.
- Léry, Jean de. 1578. *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil*. Frank Lestringant (éd.), Paris Le Livre de Poche, 1994.
- Loyola, Ignace de. 1608. *Les vrais exercices spirituels*, Paris, Jean Fouet.
- Loyola, Ignace de. 1628. *Les vrais exercices spirituels*. Paris : Jean Fouet.
- Loyola, Ignace de. 1635. *Exercia spiritalia s. p. Ignatii Loyolae*. Antverpiae : Joannem Meursius.
- Loyola, Ignace de. 1673. *Les Exercices spirituels de S. Ignace de Loyola*. Anvers : Michel Cnobbaert.
- Machaut, Guillaume de. Vers 1363. *Le Livre du voir dit*, Paris, Le Livre de Poche, Lettres gothiques, 1999.
- Malherbe, François de (1862): «Commentaire sur Desportes », in *Oeuvres de Malherbe*. Paris: M. L. Lalanne (ed.), L. Hachette.
- Marguerite de Navarre. 1542. *L'Heptaméron*, édition établie par M. François [d'après le manuscrit de 1512 de la Bibliothèque nationale], Paris, Classiques Garnier, 1967.
- Martin, Jean. 1547. *Architecture ou art de bien bastir*, Paris, J. Gazeau.
- Matthieu, Abel. 1559. *Le Devis de la langue françoise*, Paris, Richard.
- Matthieu, Abel. 1560. *Second devis de la langue françoise*. Paris, Richard Breton.
- Marot, Clément. 1532. *L'Adolescence clémentine, Oeuvres complètes*, Texte établi par G. Defaux. tome I, Paris, Classiques Garnier, 1990.
- Mauger Claude. 1684. *Grammaire françoise de Claude Mauger Avec des augmentations / French Grammar with additions*, Harrison / Bentley, Londres, 1684. Édition critique par Valérie Raby, Paris Garnier, 2014.
- Maupas Charles. 1618. *Grammaire et syntaxe françaises*, Orléans, Boynard et Nyon. Édition critique par Nathalie Fournier, Paris Garnier, 2021.
- Maupas, Charles. 2021 [1618]. *Grammaire et syntaxe française*. Édition de Nathalie Fournier. Paris, Classiques Garnier.

- Meigret, Louis. 1542. *Traicté touchant le commun usage de l'écriture françoise*, Paris, Denis Janot.
- Meigret, Louis. 1545, *Traicté touchant le commun usage de l'écriture françoise*, Paris, Vve Marnef.
- Meigret, Louis. 1548, *Le menteur ou l'incrédule de Lucien traduit de Grec en Frâçoe par Louis Meigret Lionnes*, Paris, Chrétien Wechel.
- Meigret, Louis. 1550. *Le Tretté de la grammere françoese*, Paris, C. Wechel, version modernisée, Hausmann, Franz Joseph, *Le traité de la grammaire française*, Narr, Tubingen, 1980.
- Meigret, Louis. 1557. *Les Quatre Livres d'Albert Durer*, Paris, Charles Perier.
- Ménage, Gilles. 1676. *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Paris, Claude Barbin.
- Meurier Gabriel. 1557. *La Grammaire françoise, contenant plusieurs belles reigles propres & necessaires pour ceulx qui desirent apprendre ladicte langue*. Anvers : Plantin.
- Meurier, Gabriel. 1561. *Propos pueriles en François et Flamen*, Rotterdam, J. Waesbergue.
- Millen-Journal, Émilie. 1826. *Les enfans du vieux château, ouvrage destiné a l'instruction et à l'amusement de la jeunesse*, Paris, Penard.
- Montaigne, Michel. 1580. *Essais*, Texte établi par A. Thibaudet et M. Rat, [d'après l'édition de 1580, l' *Exemplaire de Bordeaux* de 1588, et l'édition posthume de 1595], Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1962.
- Nicot, Jean. 1606. *Thresor de la langue françoise*. Paris, David Douceur.
- Oudin, Antoine. [1632] 1640. *Grammaire Françoise Rapportee au Langage du Temps*, Paris, Antoine de Sommaville.
- Palissy, Bernard. 1580. *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles*, Paris, Martin Le Jeune.
- Palsgrave, John. 1530. *L'éclaircissement de la langue française*, d'après l'éd. S. Baddeley, 2006, Paris, H. Champion.
- Pasquier, Etienne. 1586. *Les Lettres d'Estienne Pasquier*, Pari, L'Angelier.
- Peletier, Jacques. 1990 [1555]. *Art poétique. Traités de poétique et de rhétorique de la Renaissance*. Édition de Francis Goyet. Paris : Le Livre de Poche.
- Pillot, Jean. [1550] 1561. *Gallicæ linguæ institutio, latino sermone conscripta*, Paris, E. Grouleau. Éd. et trad., B. Colombat, Paris, Champion, 2003.
- Poyart, Antoine-Fidèle. [1806] 1811. *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans la langue française*, Bruxelles, J. Tarte.
- Rabelais, François. [1532] 1534. *Pantagruel*. Texte établi par Gérard Defaux d'après l'édition publiée en 1534 à Lyon par F. Juste, Paris, Le Livre de Poche (Bibliothèque classique), 1994.
- Rabelais, François. 1535. *Gargantua*, texte établi et introduction par Gérard Defaux d'après l'édition publiée en 1535 à Lyon par F. Juste, Paris, Le Livre de Poche (Bibliothèque classique), 1994.
- Rabelais, François. 1552. *Le Tiers Livre*, texte établi et introduction par J. Céard d'après l'édition publiée en 1552 à Paris par M. Fezandat, Introduction, Paris, Le Livre de Poche (Bibliothèque classique), 1995.
- Rabelais, François. 1552. *Le Quart Livre*, texte établi et introduction par Gérard Defaux d'après l'édition publiée en 1552 à Paris par M. Fezandat, Paris, Le Livre de Poche (Bibliothèque classique), 1994.
- Rabelais, François. *Pantagruel, Gargantua, Le Tiers Livre, Le Quart Livre*, dans *Les Cinq Livres*, édition critique de Jean Céard, Gérard Defaux et Michel Simonin, Le Livre de Poche, coll. « Pochotèque », Paris, 1994.
- Ramus, Pierre. 1560, *Grammaticae libri quatuor*, Paris, André Wechel.
- Ramus, Pierre. 1562, *Gramere*, Paris, Andre Wechel.
- Ramus, Pierre. 1564, *Grammatica*, Paris, André Wechel.
- Ramus, Pierre. 1572, *Grammaire françoise de Pierre de La Ramée*, Paris, Andre Wechel.

- Regnier Desmarais, F. S. 1706. *Traité de la grammaire française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard.
- Ronsard, Pierre de. 1949 [1565]. *Abbregé de l'Art poétique François*. Œuvres complètes, t. XIV. Édition de Paul Laumonier, Paris, Didier-Nizet.
- Scaliger, Jules César. 2018 [1540]. *De Causis linguae Latinae Libre trecedim*. Édition et traduction par Pierre Lardet, Geneviève Clérico et Bernard Colombat. Genève, Droz.
- Stendhal. 1830. *Le Rouge et le Noir*, Garnier-Flammarion, Paris, 1964.
- Sylvius, Iacobus — Ambianus [Dubois, Jacques]. 1531. *Isagoge et Grammatica Latino-Gallica*, Paris, Robert Estienne.
- Sylvius [Jacques Dubois]. 1998 [1531]. *In linguam Gallicam isagoge et Grammatica Latino-Gallica*. Édition et traduction de Colette Demaizière, Paris, Classiques Garnier.
- Tory, Geoffroy. 1529. *Champ Fleury*, Paris, G. Gourmont.
- Urfé, Honoré d'. 1627. *La Sylvanire ou La morte-vive, fable bocagère*, Paris, R. Fouet.
- Vairasse d'Allais, Denis. 1681. *Grammaire Méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris, Vairasse d'Allais.
- Vallart. 1744. *Grammaire française*, Paris, chez Desaint et Saillant.
- Valéry, Paul. 1924. « Au sujet d'Adonis », *Variété I*, dans Paul Valéry, *Variété I et II*, Paris, Gallimard, 2002.
- Vaugelas, Claude Favre de. 1647. *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Vve Jean Camusat & Pierre Le Petit.
- Vaugelas, Claude Favre de. 2018 [1647]. *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Édition de Wendy Ayres-Bennett. Paris, Classiques Garnier.
- Villon, François. *Poésies complètes*, Paris, Le Livre de Poche, Lettres gothiques, 1991.

## II. Sources secondaires

- Allaire, Suzanne. 1982. *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, Thèse de Rennes II, Service de reproduction des thèses. Université de Lille III, Champion.
- Antoni-Lay Marie-Hélène, Demonet Marie-Luce. 2000. « Adaptation d'un lemmatiseur au corpus rabelaisien : naissance d'Humanistica ». In *Actes des Jadt 2000*, Ecole Polytechnique Lausanne.
- Argot-Dutard, Françoise. 2016. « L'expansion du français dans les disciplines techniques et scientifiques à la Renaissance », dans Argot-Dutard (dir.) *Quelles perspectives pour la langue française ? Histoire, enjeux et vitalité du français en France et dans la francophonie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 89-101.
- Arrivé, Michel, Gadet, Françoise, Galmiche, Michel. 1986. *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- Auger, Julie. 1995. « Les clitiques pronominaux en français parlé informel : une approche morphologique », *Revue québécoise de linguistique*, 24, 1, p. 21-60.
- Auger, Julie. 2003. « Les pronoms clitiques sujets en picard : une analyse au confluent de la phonologie, de la morphologie et de la syntaxe », et « Le redoublement des sujets en picard », *French Language Studies*, 13, p. 1-22.
- Auger, Alain. 1997. *Repérage des énoncés d'intérêt définitoire dans les bases de données textuelles*, Thèse, Neuchâtel. [https://doc.rero.ch/record/473/files/these\\_AugerA.pdf](https://doc.rero.ch/record/473/files/these_AugerA.pdf).
- Auriac-Slusarczyk, Emmanuèle / Blasco, Mylène (coord.), 2013. Quand les enfants philosophent. Analyses plurielles du corpus Philosophèmes. *Cahiers du LRL*, 5. Presses Universitaires Blaise Pascal, 244 p.
- Auriac-Slusarczyk, Emmanuèle / Blasco, Mylène / Roiné, Pierre. 2017. « Les emplois en « c'est » dans le corpus *Philosophèmes* : définition ou exemplification ? », 9èmes Journées Internationales de Linguistique de Corpus (JLC 2017), Grenoble, 3-6 juillet 2017.
- Auroux, Sylvain. 1980. « L'histoire de la linguistique », *Langue française n°48, Histoire de la linguistique française*.

- Auroux, Sylvain (dir.). 1992. *Histoire des idées linguistiques. Tome 2, Le développement de la grammaire occidentale*, Liège, Belgique, Mardaga.
- Auroux, Sylvain. 1994. *La révolution technologique de la grammatisation : introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège, Mardaga.
- Aygon, J.-P. (2007) « L'exclamation dans la Rhétorique antique », *Pallas*, 75, p. 125-150.
- Ayres-Benett, Wendy & Seijido, Magali. 2011. « Les compilations raisonnées des Remarques et observations sur la langue française », *French Studies*, Vol. LXV, No. 3, p. 347-356
- Ayres-Benett, Wendy (éd.). 2018. *Remarques sur la langue française de Claude Favre de Vaugelas*, Paris Garnier.
- Baddeley, Susan. 1993. *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Genève, Droz.
- Baddeley, Susan éd. 2003. *John Palsgrave, L'éclaircissement de la langue française (1530)*, texte anglais original, traduction et notes, Paris, H. Champion.
- Bachelard, Gaston. 1938. *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.
- Bacry, Pierre. 1992. *Les Figures de style et autres procédés stylistiques*, Paris, Belin.
- Bally, Charles. 1965. *Linguistique générale et linguistique française*, Francke, Berne.
- Baratin, Marc. 1989. *La Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Éditions de Minuit.
- Barthes, Roland. 1976. « Accordons la liberté de tracer », *Le Monde de l'éducation, L'orthographe* n° 13, janvier 1976.
- Beaugendre, F., Lacheret-Dujour, Anne. 1999. *La Prosodie du français*, Paris, CNRS édition.
- Beaulieux, Charles. 1955. « Robert Estienne a fait du "praticianisme", système factice une réalité », (Complément du Tome Premier de *L'Histoire de l'orthographe française*, 1927), Paris, Didier.
- Benninger, Céline. 2014. « La question de la définition sémantique du nom atypique chose », *Travaux de Linguistique* 69, p. 35-55.
- Benninger, Céline, 2016. « ‘ Une chose [X] : P ‘ : une conjonction de contraintes », in Lachet, Caroline / Meneses-Lerín, Luis / Roig, Audrey (dir.), *Contraintes linguistiques. A propos de la complémentation nominale*. Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 77-94.
- Berec, Laurent. 2012. *Claude de Sainliens, un huguenot bourbonnais au temps de Shakespeare*, Paris, Orizons.
- Berlan, Françoise. 1997. « Langues naturelles et naturel des langues chez les théoriciens français d'Henri Estienne à Rivarol », in Ch. Delmas et F. Gevrey (dir.), *Nature et culture à l'âge classique (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 47-60.
- Berré, Michel & Trousson, Michel. 1997. « La tradition des grammairiens belges », in Blampain, Daniel et al. (éd.), p. 337-364.
- Berré, Michel. 2012. « Les grammaires scolaires et leur horizon de rétrospection », *Vers une histoire générale de la grammaire française ? matériaux et perspectives*, Paris, Champion, p. 493-310.
- Berré, Michel et Besse, Henri. 2012. « Méthodes, techniques d'enseignement du français comme L2 : éléments pour une réflexion historiographique », *Recherches et Applications – Le Français dans le Monde*, 52, p. 62-77.
- Berré, Michel et Pagani-Naudet, Cendrine. 2018. « Les flandricismes. Histoire de la grammaire et histoire de la langue ». In B. Colombat, B. Combettes, V. Raby et G. Siouffi (dir.) *Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques*. Paris, Champion, 501-518.
- Berrendonner, Alain. 1990. « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de linguistique* 21, p. 25-36.
- Berrendonner, Alain. 2002. « Les deux syntaxes », *Verbum* 1-2, 24, p. 23-35.
- Berthelot, A., Dreyfus, C. 1885-1902. *La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, Paris, Lamirault et Cie.
- Berthier, Philippe et Bordas, Eric. 2005. *Stendhal et le style*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Bettens, Olivier. 2017. *Louis Meigret. Corpus phonétique*, édition électronique lemmatisée par Olivier Bettens, <http://virga.org/phon16/> (consulté le 15 mars 2020).

- Bierdermann-Pasques, Liselotte. 1995. « Approche d'une histoire du point d'exclamation », *Faits de langue*, 6, p. 13-22.
- Blampain Daniel, Goosse, André, Klinkenberg Jean-Marie et Wilmet Marc (éd.). 1997. *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Blanche-Benveniste, Claire. 1997. *Approches de la langue parlée*, Paris, Ophrys.
- Blanche-Benveniste, Claire. 2010. « Les pseudo-clivées et l'effet deux points », in Marie-José Beguelin, Mathieu Avanzi, Gilles Corminboeuf (ed.) *La parataxe : structures, marquages et exploitations discursives*, Berne, Peter Lang.
- Blasco-Dulbecco, Mylène. 1999. *Les dislocations en français contemporain. Etude syntaxique*. Paris, Champion.
- Blasco, Mylène. 2016. « Une lecture grammaticale de séquences choisies dans le corpus Philosophèmes », *Recherches en Education : Les ateliers-philo en contexte scolaire*, Presses Universitaires de Nantes, 24, p. 110-121.
- Blasco, Mylène & Cappeau, Paul. 2017. « Analyse syntaxique et contextuelle des structures *le N c'est un N* de type : *l'amour c'est un sentiment qui se passe dans la tête* » in Larchet, Caroline, Meneses-Lerín, Luis & Roig, Audrey (dir.), *Contraintes linguistiques. A propos de la complémentation nominale*. Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 157-176.
- Bonnard, Henri. 2001. *Les trois logiques de la grammaire française*, Bruxelles, Duculot.
- Boone, Annie. 2000. « *Le Parallèle de la grammaire des deux langues française et flamande* de Jacques-François van Geesdalle « 1669 » ». In J. De Clercq, N. Lioce et P. Swiggers, *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*. Paris/Leuven, Peeters, p. 335-349.
- Bourquin, Jacques. 2003. *Galerie des linguistes franc-comtois*. Besançon, Presses universitaires de franc-comtoises.
- Branca, Sonia. 2007. « Les accords du participe passé, notes pour une recherche », in M. Abecassis, L. Ayosso, É. Vialleton (éds.), *Le Français parlé au 21ème siècle : normes et variations dans les discours*, Paris, L'Harmattan, p. 61-74.
- Brandon, Edgar Ewing. 1904. *Robert Estienne et le Dictionnaire français au XVI<sup>e</sup> siècle*, Baltimore, J.H. Furst, Réimpr., Slatkine Reprints, Genève, 1967.
- Brissaud, C. & Cogis, Danièle. 2008, « L'accord du participe passé. Reconsidération d'un problème ancien à la lumière de données récentes sur l'acquisition », in J. Durand, B. Habert, B. Laks (éds.), *Congrès Mondial de Linguistique française*, Paris.
- Bruno, Ferdinand. 1905. La réforme de l'orthographe, « Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'instruction publique », A. Colin.
- Bruno, Ferdinand. 1906, *Histoire de la langue française*, T. II. « Le seizième siècle », Paris, Armand Colin.
- Brunot, Ferdinand. 1911. *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Tome III, *La Formation de la langue classique (1600-1660)*, Deuxième partie, Paris, Armand Colin.
- Brunot, Ferdinand. 1927. *Histoire de la langue française des origines à 1900 – Tome 2, LE Seizième siècle*, 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée, Paris, Armand Colin.
- Brunot, Ferdinand. 1922. *La Pensée et la langue*, Paris, Masson.
- Brunot, Ferdinand. 1926. *Histoire de la langue française des origines à 1900. La propagation du français en France*, tome 7, Paris, A. Colin.
- Brunot, Ferdinand. 1933, *Histoire de la langue française, Le XVIII. Les mouvements des idées et les vocabulaires techniques*, Paris, Armand Colin.
- Brunot, Ferdinand. 1969. *La Doctrine de Malherbe, d'après son commentaire sur Desportes*. Paris, A. Colin.
- Bullions, P., D'Urban Morris, C. 1867. *The principles of Latin grammar*, New York, Sheldon and Company.
- Buridant, Claude, 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, Paris.
- Buysens, Eric. 1974. « Juxtaposition, parataxe et asyndète », *La Linguistique* 10:2, p. 19-24.

- Calvez, Jean-Yves. 2001. « Le *Ratio*, charte de la pédagogie des jésuites ». *Études*, 395/9, p. 207-218.
- Callebat, Louis. 1994. « Rhétorique et architecture dans le *De Architectura* de Vitruve », in *Le Projet de Vitruve. Objet, destinataire et réception du De Architectura*. Actes du colloque international de Rome (26-27 mars 1993), Rome, Publication de l'École française de Rome, 192, p. 31-46.
- Calvé, Louis-Jean. 1993. *La sociolinguistique*, PUF, Paris.
- Campione, E. 2001. *Étiquetage et semi-automatique de la prosodie dans les corpus oraux : Algorithmes et méthodologie*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille I.
- Candel, Danielle. 2019. « Dynamiques de la prescription - Terminologie officielle en France, 1996-2015 », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 41, fascicule 2, *Prescriptions en langue*, p. 111-120.
- Carlier, Anne. 2004. « Ce sont des anglais : un accord avec l'attribut ? », *L'Information Grammaticale*, n. 103, 13-18.
- Carlier, Anne. 2005. « Ce sont des anglais : un accord avec l'attribut ? » (Seconde partie). *L'Information Grammaticale*, n. 104, 4-14.
- Catach, Nina. 1968. *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance (auteurs-imprimeurs-ateliers d'imprimerie)*, Genève, Droz.
- Catach, Nina. 1991. *L'orthographe en débat : dossiers pour un changement : avec la liste complète des mots rectifiés*, Paris, Nathan.
- Catach, Nina. 1991, « Mythes et réalités de l'orthographe », *Mots*, septembre 1991, n°28. Orthographe et société. p. 6-18.
- Catach, Nina. 2001, *Histoire de l'orthographe française*, Paris, Champion.
- Cavallo, Guglielmo et Chartier, Roger (dir.). 1997. *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil.
- Caravolas, Jean Antoine. 1984. *Le Gutenberg de la didacographie, ou, Comenius et l'enseignement des langues*. Montréal : Guérin.
- Caravolas, Jean Antoine. 1994. *La didactique des langues. Précis d'histoire I. 1450-1700*. Montréal : Presses Universitaires de Montréal ; Tübingen, Narr Verlag.
- Caravolas, Jean Antoine. 2000. « Johann Theodor Jablonski (1654-1731) et la *Parfaite grammaire royale* de Des Pepliers ». In J. De Clerq, N. Lioce et P. Swiggers, *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*. Paris/Leuven, Peeters, p. 463-482.
- Cerquiligni, Bernard. 1979. « La parole étrange », *Langue française*, Vol. 40, *Grammaires du texte médiéval*, p. 83-98.
- Cerquiligni, Bernard. 1998. « Pour l'œil ou pour l'oreille ? L'interminable querelle de l'orthographe », in T. García-Sabelle Tormo, D. Olivares Vaquero, A. Boilève-Guerlet, M. Garcia Martinez (éds.), *Les Chemins du texte*, Santiago de Compostela, pp. 19-30.
- Cerquiligni, Bernard, Corbeil, J.-C., Klinkenberg, M. et Peeters, B., (sous la direction de). 2002. *Le Français dans tous ses états*, Flammarion, Paris.
- Cerquiligni, Bernard. 2004. *La Genèse de l'orthographe française (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Champion.
- Chanet, J.-F. 1988. « Maîtres d'école et régionalisme en France: sous la Troisième République », *Ethnologie française*, T. 18, n°3, p. 244-256.
- Charlot François. 1943. *La pédagogie des jésuites*. Paris, Spes.
- Chartier, Roger. 2001. « La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56, p. 1028-1030.
- Chastel, André. 1988. « Les traités d'architecture de la Renaissance : un problème », in J. Guillaume et A. Chastel (éd.), *Les Traités d'Architecture à la Renaissance*, Paris, Picard.

- Chauveau, Jean-Paul. 2009. « Le verbe acadien. Concordances européennes », in Bagnola B. (éd.) *Français du Canada, français de France*, Tübingen, Niemeyer.
- Chervel, André. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français, Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- Chervel, André. 1979. « Rhetorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », *Langue française*, n° 41, p. 5-19.
- Chervel, André. 1987. « Observations sur l'histoire de l'enseignement de la composition française », *Histoire de l'éducation*, n° 33, p. 21-34.
- Chervel, André. 2006. *Histoire de l'enseignement du français*, Paris, Droz.
- Chervel, André. 2012. « Grammaire scolaire et grammaire savante : la transposition didactique en question », *Vers une histoire générale de la grammaire française ? matériaux et perspectives*, Paris, Champion, p. 325-350.
- Chevalier Jean-Claude. 1967. « La Grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne », *Langages*, 2<sup>e</sup> année, n°7, p. 16-33.
- Chevalier Jean-Claude. 1968. *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz.
- Chevalier, Jean-Claude. 1975. « Idéologie grammaticale et changement linguistique. Note », *Langages*, n°32, p. 115-121.
- Chevalier, Jean-Claude. 1976, *Grammaire transformationnelle : syntaxe et lexique*, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- Chevalier, Jean-Claude. 1986. « Qu'entendre par « grammaire traditionnelle »? », *Revue québécoise de linguistique*, 15(2), p. 289-296.
- Chevalier, Jean-Claude. 1996. *Histoire de la grammaire française*, « Que Sais-je » n° 2904, Paris, PUF.
- Chevalier, Jean-Claude, Blanche-Benveniste, Claire, Arrivé, Michel, Peytard, Jean. 1997. *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse-Bordas.
- Chiss Jean-Louis, Puech Christian. 1983. « La linguistique et la question de l'écriture : enjeux et débats autour de Saussure et des problématiques structurales », *Langue française*, Vol. 59 n°1. Le signifiant graphique, p. 5-24.
- Chiss, Jean-Louis et David, J. 2014. « Les grammaires de référence dans la francophonie : contextualisations et variations », *Langue française*, 181, p. 79-95.
- Chomarat, Jacques. 1981. *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, Paris, Les Belles Lettres.
- Choay, Françoise. 1988. « Le *De Re Aedificatoria* comme texte inaugural », in J. Guillaume, *Les traités d'Architecture à la Renaissance*, Paris, Picard, p. 83-90.
- Choay, Françoise. 2006. « Le *De Re Aedificatoria* et l'institutionnalisation de la société », in F. Choay et M. Paoli (dir.), *Alberti, humaniste architecte*, Paris, Musée du Louvre.
- Cinque, G. 1977. « The movement nature of left dislocation », *Linguistic Inquiry*, vol. 8, 2, p. 897-411.
- Citton, Yves et Wyss, André. 1989. *Les Doctrines orthographiques au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz.
- Claes, Frans. 2000. « Vocabulaires et livres de conversation pour apprendre le français aux Pays-Bas espagnols entre 1550 et 1700 ». In J. De Clerq, N. Lioce et P. Swiggers, *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*. Paris/Leuven, Peeters, p. 217-236
- Clerico, Geneviève. 1982. *Minerva ou les causes de la langue latine*, Franciscus Sanctius ; introduction, traduction et notes par Geneviève Clerico, Lille, Presses universitaires de Lille.
- Clerico, Geneviève. 1986. « Ramisme et post-ramisme : la répartition des "arts" au XVI<sup>e</sup> siècle », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 8, fascicule 1, 1986, *Dictionnaires, Grammaires, Catégories, Philosophie, Déchiffrement*, p. 53-70.
- Clerico, Geneviève. 1997. « Ramus et le matériau sonore de la langue », *Autour de Ramus : texte, théorie, commentaire*, K. Meerhoff & J.-Cl. Moisan (éds), Québec, Nuit Blanche, p. 53-86.

- Collinot, Antoine et Mazière, Francine. 1987. *L'Exercice de la parole. Fragments d'une rhétorique jésuite*, Paris, Editions des Cendres.
- Colombat, Bernard. 1988. « Les « parties du discours » (partes orationis) et la reconstruction d'une syntaxe latine au XVI<sup>e</sup> siècle », *Langages*, 92, p. 51-64.
- Colombat Bernard. 1993. *Les Figures de constructions dans le syntaxe latine*, Louvain/Paris, Peeters.
- Colombat Bernard. 1997. « Les manuels de grammaire latine des origines à la révolution : constantes et mutations », *Histoire de l'éducation*, n°74, p. 89-114.
- Colombat, Bernard. 1999. *La Grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique*, Grenoble, ELLUG.
- Colombat, Bernard (éd.). 2003. *Jean Pillot, Institution de la langue française (1561)*, texte latin original, introduction, traduction et notes, Paris, H. Champion.
- Colombat, Bernard. 2006. « Les 'accidents' du verbe, les *genera verborum* et le subjonctif dans les premières grammaires françaises » in J.-C. Colbus & B. Hébert (dir.), *Les outils de la connaissance : enseignement et formation intellectuelle en Europe entre 1453 et 1715*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Colombat, Bernard. 2007. « La construction, la manipulation de l'exemple et ses effets sur la description dans la tradition grammaticale latine », *Langages*, n° 166, p. 71-85.
- Colombat, Bernard, Fournier, Jean.-Marie, Ayres-Benette, Wendy (dir.). 2011. *Grand Corpus des grammaires françaises des Remarques et des traités sur la langue XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>*, Paris, Classiques Garnier Numérique.
- Colombat, Bernard. 2008. « Faire connaître, éditer et exploiter les textes linguistiques du passé : un regard rétrospectif et prospectif », dans J. Durand et B. Lacks (éd.), *Actes du Congrès Mondial de Linguistique française*.
- Colombat, Bernard, Fournier, Jean-Marie, Puech, Christian. 2010. *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck
- Colombat, Bernard. 2013. « Meigret et Priscien », in A. Garcea, M.-K. Lhommé, D. Vallat (éds.), *Polyphonia Romana. Hommages à Frédérique Biville*, 2 vol., Hildesheim, Olms (Spudasmata Band 155), p. 755-768.
- Colombat, Bernard. 2016. « L'interjection dans la tradition grammaticale latine, de l'Antiquité à l'Humanisme », in Carlos Assunção, Gonçalo Fernandes & Rolf Kemmler ed., *History of Linguistics 2014*. Selected papers from the 13th International Conference on the History of the Languages Sciences (ICHoLS XIII), Villa Real, Portugal, 25-29 August 2014, Amsterdam, Benjamins (SiHoLS 126), p. 83-95.
- Colombat, Bernard. 2019. « Interjectio » dans Colombat, B., Lahaussais, A. (éd.), *Histoire des parties du discours*, Leuven, Peeters (Orbis/Supplementa).
- Colombo, Timelli Maria. 1998. « Dialogues et phraséologie dans quelques dictionnaires plurilingues du XVI<sup>e</sup> siècle (Berlaimont et Solenissimo Vochabulista) », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*.
- Colon, Andrés. 1983. *La syntaxe de Louis Meigret à travers "L'histoire de C. Crispe Saluste touchant la coniuration de L. Serge Catelin" (1547)*, Berne, Peter Lang.
- Coltier, Danielle et Combettes, Bernard. 2021. « La syntaxe dans la nouvelle Terminologie grammaticale », *L'Information grammaticale*, 170, p. 13-24.
- Combettes, Bernard. 1982. « Grammaire et enseignement du français », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°33, p. 3-11.
- Combettes, Bernard. 1986. « Organismes textuels et marqueurs argumentatifs en moyen français : quant à », *Verbum*, n° 9, p. 213-250.
- Combettes, Bernard. 1993. « Grammaire de phrase textuelle : le traitement des constructions détachées », *Zeitschrift für Sprache und Literatur*, n° 103, p. 223-230.
- Combettes, Bernard. 1998. *Les constructions détachées en français*, Paris, Ophrys.

- Combettes, Bernard, Karabétian Etienne Stéphane. 2002. « Analyse linguistique des textes et stylistique », dans *Langue française*. Vol. 135 N°1. *La stylistique entre rhétorique et linguistique*. pp. 95-113.
- Cousin, J. 1967. *Etudes sur Quintilien*, Amsterdam, Schippers.
- Corblin, Francis. 1995. « Sujet impersonnel et sujet indistinct : *il* et *ça* » dans M. Maillard (dir.), *L'impersonnel : mécanisme linguistique et fonctionnement littéraire*, Grenoble, CEDITEL
- Danon-Boileau, Laurent et Morel, Marie-Annick (dir.). 1995. *L'Exclamation. Faits de langues* 6.
- Dauvois, N. et Durrenmatt, Jacques (éd.). 2011. *La ponctuation à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier.
- De Clercq, Jan. 2000. *Grammaire et enseignement du français. 1500-1700*, Paris, Leuven, Peeters.
- De Clercq, Jan. 2000. « La grammaire française de Jean Des Roches (1763) », in Desmet Piet et al. (éd.), *The History of Linguistic and Grammatical Praxis*, Leuven, Peeters (Orbis Supplementa 14), p. 131-171.
- De Clercq, Jan. 2000. « La *Grammaire française* (1557) de Gabriel Meurier ». In : Jan De Clercq, Nico Lioce, Pierre Swiggers, *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*. Paris/Leuven : Peeters, p. 237-276.
- Defaux, Gérard. 2003. *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS.
- Delesalle, Simone et Mazière, Francine. 2002. « La liste dans le développement des grammaires », *Histoire Épistémologie Langage*. 24-1, *Grammaire et entités lexicales*, p. 65-92.
- Delesalle, Simone et Mazière, Francine. 2003. « Meigret, la langue française et la tradition grammaticale » dans Gérard Defaux et Bernard Colombat (dir.), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS Éditions, p. 47-62.
- Demaizière, Colette (éd.). 1998. *Jacques Dubois (Sylvius), Introduction à la langue française suivie d'une grammaire (1531)*, texte latin original, traduction et notes. Paris, H. Champion.
- Demaizière Colette. 2008. *La grammaire française au XVI<sup>e</sup> siècle : les grammairiens picards*. Paris, Honoré Champion.
- Demonet, Marie-Luce. 2000. « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », *La Licorne*, 52, p. 37-62.
- Demonet, Marie-Luce. 2006 « Eh/ hé : l'oralité simulée à la Renaissance », *Langages*, 161, p. 57-72.
- Demonet, Marie-Luce. 2009. « Interjection et exclamation chez Montaigne. L'expression des affects », in F. Giacone (éd.) *La langue de Rabelais et la langue de Montaigne*, Rome, Université de la Sapienza 2003, Genève, Droz, p. 387-404.
- Demonet, Marie-Luce. 2016. « Rhétorique de l'écrit imprimé à la Renaissance », dans Julie Lefèbvre, Jacqueline Léon et Christian Puech (dir.), *Écriture(s) et représentations du langage et des langues*, Dossiers d'HEL n° 9, Paris, SHESL, p. 146-161.
- Demonet, Marie-Luce et Lay, Marie-Hélène. 2008. « Digitizing European Renaissance prints: a 3-year experiment on image-and-text retrieval », Kolkata. In *International Workshop on Digital Preservation of Heritage (IWDP)*
- Demoustier, Adrien. 2006. *Les Exercices spirituels de S. Ignace de Loyola. Lecture et pratique d'un texte*. Paris : Éditions des facultés jésuites de Paris.
- Denis, Delphine et Sancier-Chateau, Anne. 1994. *Grammaire du français*, Paris, Le Livre de Poche.
- Deramaix, M. 1987. « Excellentia et admiratio dans l'Actius de Giovanni Pontano. Une poétique et une esthétique de la perfection », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age,, Temps Modernes*, tome 99, p. 172-212.
- Desbordes, Françoise. 1987. « Élement. Remarques sur le rôle de l'écriture dans la linguistique antique », *Cahiers de philosophie* 5, *Cahiers du groupe de recherche sur la philosophie et le langage*, 6/7, p. 339-355.

- Desbordes, Françoise. 1991. *L'impersonnel d'après les textes théoriques de l'Antiquité*. In *L'impersonnel: mécanisme linguistique et fonctionnement littéraire*. Grenoble: Maillard, Michel (ed.), CEDITEL, p. 11-31.
- Deulofeu, José. 1977. « La syntaxe et les constructions binaires », *Recherches sur le français parlé*, 1, 30-61.
- Deulofeu, José. 1979. « Les énoncés à constituant lexical détaché », *Recherches sur le français parlé*, n° 2, p. 75-107.
- Deulofeu, José. 1988. « La syntaxe de Meillet et l'analyse des langues parlées », in C. Blanche-Benveniste, A. Chervel & M. Gross, *Grammaire et histoire de la grammaire. Hommage à la mémoire de Jean Stefanini*. Aix-en-Provence: Presses Universitaires.
- Deulofeu, José. 2003. « L'approche macrosyntaxique en syntaxe : un nouveau modèle de rasoir d'Occam contre les notions inutiles ? », *Rencontres linguistiques en pays rhénan* –12, Strasbourg, Publications Université Max Bloch.
- Douay, Françoise. 2005. « Du discours à la dissertation », in Nicole Ramognino & Pierrette Verges éd., *Le français hier et aujourd'hui : politiques de la langue et apprentissages scolaires*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence p. 129-150.
- Droixhe, Daniel. 1997. « Le français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in Blampain, Daniel et al. (éd.), p. 127-152.
- Dubois, Jean. 1969. *Grammaire structurale du français. Le Verbe*, Paris, Larousse, 1969.
- Dubois, Jean et Dubois-Charlier, Françoise. 1970. *Éléments de linguistique française: syntaxe*, Paris, Larousse.
- Dubois, Jean. 1973. *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- Ducrot, O. et Schaeffer J.-M. 1995. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- Duval, E. 1982. « Panurge, perplexity and the ironic design of Rabelais's *Tiers Livre* », *Renaissance Quaterly*, XXXV-3, p. 381-400.
- Eckert, Gabriele. 1985. « Moyen français et français avancé », *Le moyen français*. Actes du V<sup>e</sup> colloque international sur le moyen français, 6-8 mai 1985, Milan, Vita e Pensiero, vol. II, p. 197-236.
- Eloy, Jean-Michel. 1997. *La constitution du picard. Une approche de la notion de langue*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Eloy, Jean-Michel. 2019. « Il n'y a pas de prescription d'État en langue - Questions de légitimité », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 41, *Prescriptions en langue*, p. 83-110.
- Escoubas Benveniste, Marie-Pierre. 2010. « La définition dans le texte économique écrit de vulgarisation savante - première partie », *Publifarum*, n°11, <https://www.publifarum.farum.it/index.php/publifarum/article/view/202> (consulté le 28/02/2022).
- Emmons, K. BL. 1972. *The Grammar of Louis Meigret : it's Contribution to the History of French Linguistics*, thèse, Cornell University.
- Fèbvre, Lucien. 1926. « Problèmes d'histoire greffés sur « le Brunot ». La nationalité et la langue en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de Synthèse Historique*, XLII, dans *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin.
- Fèbvre, Lucien. 1948. « Un livre sur la Révolution », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*. 3e année, n°2.
- Fernández Fraile Maria Eugenia. 2013. « Enseigner/apprendre la grammaire française par demandes et réponses », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n°51, <http://journals.openedition.org/dhfles/3811>(consulté le 28/02/2022).
- Feugère, Léon. 1853. « R. Estienne, imprimeur et écrivain », *Revue contemporaine*, VI, p. 186-204.
- Foerster, Wendelin (éd.). 1888. *Louis Meigret. Le Tretté de la grammare françoeeze*, Heilbronn, Gebr. Henninger.

- Forel, Cl. 2008. *La Linguistique sociologique de Charles Bally. Étude des inédits*, Publications du Cercle Ferdinand de Saussure VI, Genève, Droz
- Foulet, Lucien. 1921. « Comment ont évolué les formes de l'interrogation », *Romania*, XLVII, 1921, p. 243-348.
- Fournier, Jean-Marie. 1998. « À propos des grammaires françaises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le traitement des exemples et des parties du discours », *Histoire Épistémologie Langage*, 20-2, *Théories des cas*, p. 127-142.
- Fournier, Jean-Marie et Raby, Valérie. 2003. « Iconicité et motivation dans les grammaires françaises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le traitement de l'interjection », *Cahiers de linguistique analogique* n° 1, Philippe Monneret (éd.), Actes du colloque international *Le mot comme signe et comme image : lieux et enjeux de l'iconicité linguistique*, A.B.E.L.L., Université de Bourgogne, p. 173-205.
- Fournier, Jean-Marie (éd.), 2007, *L'exemple dans les traditions grammaticales*, *Langages*, n°166.
- Fournier, Jean-Marie et Raby, Valérie. 2008 : « Comment faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui ? », Durand J. Habert B., Laks B. (éds.), *CMLF*.
- Fournier, Jean-Marie et Raby, Valérie. 2014. « Retour sur la grammatisation : l'extension de la grammaire latine et la description des langues vulgaires », in Sylvie Archambault, Jean-Marie Fournier & Valérie Raby (dir.), *Penser l'histoire des savoirs linguistiques*, Lyon, ENS Éditions, p. 337-350.
- Fournier, Nathalie. 1998. *Grammaire du français classique*, Belin, Paris.
- Fournier, Nathalie. 2004. « Le discours des grammairiens au XVII<sup>e</sup> siècle », *Les langages au XVII<sup>e</sup> siècle*, Littératures classiques, Aux amateurs de livre, p. 167-195.
- Fragonard, Marie-Madeleine et Kotler, Eliane. 1994. *Introduction à la langue du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Nathan Universités, coll. « Lettres 128 ».
- Fumaroli, Marc. 1981. *L'Âge de l'éloquence*, Genève, Droz.
- Gadet, Françoise. 2007. *La Variation sociale en français*, Paris, Ophrys.
- Gadet, Françoise. 2013. « Collecting a new corpus in the Paris area: Intertwining Methodological and Sociolinguistic Reflections », in D. Hornsby, M. Jones (ed), *Language and Social Structure in Urban France*. Oxford, Legenda, p. 162-171.
- Gardes-Tamines, Joelle, & Pellizza Marie-Antoinette. 1998. *La construction du texte. De la Grammaire au style*, Paris, Armand Colin.
- Gardes-Tamines, Joelle. 2004. *Pour une grammaire de l'écrit*, Paris, Belin.
- Gardes-Tamines, Joelle. 2010. *La stylistique*, Paris, Armand Colin.
- Genette, Gérard. 1972. *Figures III*, Paris, Seuil.
- Gherardi, Eric .2007. « Jean-Pierre Lucciardi, hussard noir et pionnier de l'enseignement de la langue corse », in H. Lieutard et al.(dir.) *L'école française et les langues régionales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaires de la Méditerranée.
- Glatigny, Michel. 1982. « La notion de règle dans la Grammaire de Meigret », *Histoire, Epistémologie, Langage*, IV, 2, 93-106.
- Glatigny, Michel. 1985. « L'exception dans le système morphologique de L. Meigret », *Langue française*, 66, p. 9-19.
- Glatigny Michel. 1987. «À l'aube de la grammaire française : Sylvius et Meigret» *Histoire Épistémologie Langage*, tome 9, fascicule 1, *Les premières grammaires des vernaculaires européens*, sous la direction de Anders Ahlquist, p. 135-155.
- Godefroy, Frédéric .1892. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, 11 vol., Paris, F. Vieweg, tome 7.
- Godin, G. 1961. « La notion d'admiration », *Laval théologique et philosophique*, vol. 17, n° 1, p. 35-75.
- Goosse, André. 1991. « Qu'est-ce qu'un belgicisme ? », Communication faite à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique en 1997, in *Mélanges de grammaire et de lexicologie française*, p. 292-314.

- Gougenheim, Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du 16<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard.
- Gouvard, J.-M. (2003) « L'analyse de la prosodie dans la *Grammaire générale* de Nicolas Beauzée », *Semen*, 16, *Rythmes de la prose*.
- Greimas Algirdas Julien. 1958. « Histoire et Linguistique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13<sup>e</sup> année, n°1.
- Gruaz, Claude (dir.). 2009a. *Les Consonnes doubles : féminins et dérivés*, Observatoire francophone du français contemporain, section française. Études pour une rationalisation de l'orthographe française, Limoges, Lambert-Lucas.
- Gruaz, Claude (dir.). 2009b. *Le X final*, Observatoire francophone du français contemporain, section française, Études pour une rationalisation de l'orthographe française, Limoges, Lambert-Lucas.
- Gruaz, Claude (dir.). 2009c. « Vers une rationalisation de l'orthographe française », in A. Dister, C. Gruaz, G. Legros, M. Lenoble-Pinson, M.-L. Moreau, C. Petit, D. Van Raemdonck & M. Wilmet (éds.), *Penser l'orthographe de demain*, CILF, pp. 75-85.
- Gruaz, Claude. (dir.). 2010. *Les consonnes doubles après E*, Observatoire francophone du français contemporain, section française, Études pour une rationalisation de l'orthographe française, Limoges, Lambert-Lucas.
- Gruaz, Claude. (dir.). 2012. *L'accord du participe passé*, Études pour une rationalisation de l'orthographe française, Limoges, Lambert-Lucas.
- Gruaz, Claude. (dir.). 2018. *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français*, préface d'André Chervel, Lambert-Lucas, Limoges.
- Guerin, E. 2014. « Le français, « langue maternelle » est-il une « langue vivante » ? Réflexion sur la place de la variation stylistique dans le discours scolaire », *Lidil*, 50 : 147-167.
- Guillaume, Gustave. 1938-1939. *Leçons de Gustave Guillaume. 12. 1938-1939*, Roch Valin, Walter Hirtle et A. Joly (éd.) ; texte établi par A. Vassant ; en collaboration avec H. Curat, Lille, Presses universitaires de Lille, 1992.
- Guilleminot-Chrétien, Geneviève. 2005. « Chrétien et André Wechel 'libraires parisiens' ? », *Printers and readers in the sixteenth century*, édité par Christian Coppens, *Bibliologia*, vol. 21, p. 27-38.
- Guilleminot-Chrétien, Geneviève. 2012. « Pierre Ramus et André Wechel, un libraire au service d'un auteur », *Passeurs de textes : imprimeurs et libraires à l'âge de l'Humanisme* [acte du colloque de Paris, 30-31 mars 2009], Paris, École nationale des chartes, (Études et rencontres de l'École des chartes, n° 37), p. 239-253.
- Guillerm, Luce. 1983. « Franz Josef Hausmann, *Louis Meigret, humaniste et linguiste* », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°16. p. 88-90.
- Guyotjeannin, Olivier et Lusignan Serge. 2005. *Le formulaire d'Odart Morchesne dans la version du ms BnF fr. 5024*, Paris, École des Chartes.
- Haase, A. 1975. *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle*, nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert, Paris, Delagrave.
- Hallyn, F. 2006. « L'écriture de l'emphase dans le Monde de Descartes », dans Claude Thomasset (dir.), *L'écriture du texte scientifique, Culture et civilisation médiévales* n°35, Paris, PUPS.
- Hanse, Joseph. 1962. « La contribution belge à la définition du "Bon usage" ». *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 14, p. 25-37.
- Härmä, Juhani. 1990. « Les constructions disloquées en ancien français : problèmes de définition et de délimitation », dans G. Kleiber et J. E. Tyvaert, *L'anaphore et ses domaines*, Université de Metz, Klincksieck.
- Hausmann, Franz Josef. 1980a. *Louis Meigret. Humaniste et linguiste*, Tübingen, Gunter Narr.
- Hausmann, Franz Josef. 1980b. *Meigret, Louis, Le Traité de la Grammaire française (1550). Le Menteur de Lucien. Aux lecteurs (1548)*, Tübingen, Gunter Narr.
- Hausman, Franz Josef. 1981. « Abel Mathieu et ses devis de la langue francoyse », *Geschichte der Sprachphilosophie und der Sprachwissenschaft*, Tübingen, p. 329-338.
- Hebrard, Jean. 1983. « L'évolution de l'espace graphique d'un manuel scolaire : le «Despautère» de 1512 à 1759 », *Langue française*, 59, 68-87.

- Herbillon Jules. 1961. *Éléments espagnols en wallon et dans le français des anciens Pays-Bas*, Mémoires de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie 10, Liège, Michiels.
- Hilty, Gerold. 1959. « Il impersonnel: syntaxe historique et interprétation littéraire », in *Le Français moderne*, 4, p. 241-251.
- Hsueh, Chia-Hung. 2021. *Bâtiment de la langue française selon Louis Meigret*, Université Paris Diderot, sous la direction de Bernard Colombat.
- Huchon, Mireille. 1981. *Rabelais grammairien. De l'histoire du texte aux problèmes d'authenticité, Études Rabelaisiennes*, t. XVI. Paris, Droz.
- Huchon, Mireille. 1988. *Le Français de la Renaissance*, Paris, PUF.
- Jacquet-Pfau C. et Sablayrolles J.-F. (éd.). 2005. *Mais que font les linguistes ? Les Sciences du langage, vingt ans après*. Actes du colloque 2003 de l'Association des Sciences du langage, L'Harmattan.
- Jaffré J.-P. 1992. « Le traitement élémentaire de l'orthographe : les procédures graphiques », *Langue française*, n°95, p. 27-48.
- Julien, Jacques. 1988. « La terminologie française des parties du discours et de leurs sous-classes au xvi<sup>e</sup> siècle », *Langages*, 92, p. 65-78.
- Kibbee, Douglas. 1993. « Dictionaries and usage in 17th-century France. Le “naïf François” », *History of Linguistics*, dir. par Kurt R. Jankowsky, Amsterdam & Philadelphia, John Benjamins. p. 167-177.
- Kibbee, Douglas. 2003. « Louis Meigret lyonnais et les politiques de la langue française à la Renaissance », dans Gérard Defaux et Bernard Colombat (ed.), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, ENS Éditions, p. 63-75.
- Kibbee, Douglas. 2010. « Continuités et discontinuités dans l'histoire du prescriptivisme français », *Congrès Mondial de Linguistique française*, édit. F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada L., S. Prévost, Paris, 2010, pp. 53-70.
- Kibbee, Douglas & Marcus Keller. 2018. *Dupleix, La Liberté de la langue Française dans sa pureté. 1651*. Édition de Douglas Kibbee et Marcus Keller. Paris, Classiques Garnier.
- Kotler, Éliane. 1993. « De quelques effets de deixis dans le livre I des *Essais* », *Montaigne, Etudes sur le livre I des Essais*, Seconde Journée d'Études du XVI<sup>e</sup> siècle de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, Publication de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de Nice, p. 31-44.
- Kuentz, Pierre. 1970. « Le “rhétorique” ou la mise à l'écart », *Communications*, 16, p. 143-157.
- Kunstmann, P. 1990. *Le Relatif – Interrogatif en ancien français*. Genève. Droz
- Lahaussois, Aimée. 2019. « Interjection », dans Colombat, B., Lahaussois, A. (éd.), *Histoire des parties du discours*, Leuven, Peeters (Orbis/Supplementa).
- Lacouture Jean. 1991. *Jésuites*. Vol. 1. *Les Conquérants*, Paris, Seuil.
- Lallot, Jean. 1997. *Apollonius Dyscole, De la construction*, trad. & notes J. Lallot, Paris, Vrin.
- Lallot, Jean. 2007. « Dis-moi comment tu traites les exemples, je te dirai quel grammairien tu es. Application à Apollonius Dyscole (Syntaxe) », *Langages*, 166, p. 58-70.
- Lanly, André. 1957. « Proposition hypothétique et conditionnel », *Le Français moderne*, p. 101-120.
- Lanly, André. 1996. *Deux problèmes de linguistiques française et romane*, Paris, Champion.
- Lardet, Pierre. 1986. « Énonciation et redistribution des savoirs à la Renaissance », *Histoire Épistémologie Langage*. Tome 8, fascicule 2, p. 81-104.
- Lardet, Pierre. 2005. « Langues de savoir et savoirs de la langue », dans E. Bury (ed.), *Tous vos gens à latin*, Droz.
- Lardon, Sabine et Thomine, Marie-Claire. 2009. *Grammaire du français de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier.
- Larsson Eva. 1979. *La dislocation en français. Étude de syntaxe générative*, Lund, Études romanes de Lund, n° 28.

- Laurand, L. 1918. *Manuel des études grecques et latines*, vol. 6, Paris, Picard.
- Lavency, Marc. 1985, *Vsvs Description en vue du latin classique en vue de la lecture des auteurs*, Paris, Duculot.
- Lauwers, Peter. 2004. *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique*, Leuven, Peeters.
- Lauze, Audrey. 2008. « Le conditionnel, forme temporelle ou atemporelle », *Communication, Lettres et Sciences du langage*, n°21.
- Lawton Harold Walter. 1972. *Contribution à l'histoire de l'humanisme en France, Térence en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine Reprints.
- Lay, Marie.-Hélène. et al. 2010. « Pour une exploration humaniste des textes: AnaLog », *JADT 2010*, Rome.
- Le Cadet, Nicolas. 2009. « L'éloge de la naïveté dans les Nouvelles récréations et joyeux devis » dans Dominique Bertrand (dir.), *Lire les « Nouvelles récréations et joyeux devis » de feu Bonaventure Des Périers*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 71-90.
- Leclercq Odile. 2006. *Construction d'un savoir et d'un savoir-faire dans le traitement du lexique français aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Thèse soutenue le 4/12/2006, Université Paris-Diderot - Paris VII.
- Leclerc, Odile. 2017. « La 'bonne oreille' dans le *Tretté de la grammere francoeze* de Louis Meigret », dans Agnès Steuckardt et Mathilde Thorel (dir.), *Le Jugement de l'oreille (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Champion, p. 65-80.
- Leblanc, Carmen. 1999. *Du conditionnel dans les propositions hypothétiques en si, cet intrus*, Thèse de maîtrise, Ottawa, Canada.
- Lecoite, Jean. 1993. *L'Idéal et la différence. La perception de la personnalité littéraire à la Renaissance*, Genève, Droz.
- Leeman, Danièle. 2001. « Pourquoi ne peut-on combiner *si* et le conditionnel ? », dans Dendale & Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, p. 211-230.
- Le Goffic, Pierre. 1993. *Grammaire de la phrase française*, Paris. Hachette.
- Le Goffic, Pierre. 2002. « Marqueurs d'interrogation – indéfinition – subordination: essai de vue d'ensemble », *Verbum* XXIV-4, p. 315-340.
- Le Marrec, Yves. 2013. « Les inspecteurs primaires et les pratiques d'enseignement du français aux monolingues bretons sous la III<sup>e</sup> République », *Histoire de l'éducation*, 137.
- Lenoir, Yves. 2005. « Pratiques enseignantes », *Dossiers des sciences de l'éducation*, 14, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 88-89.
- Livet, Charles-Louis. 1859. *La Grammaire française et les grammairiens au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Didier, Durand.
- Longeon, Claude 1975. *Une Province française à la Renaissance : La vie intellectuelle en Forez au XVI<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Centre d'Études Foréziennes.
- Lorian, Alexandre. 1973. *Tendances stylistiques de la prose narrative du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck.
- Maillard, Michel (dir.). 1991. *L'impersonnel : mécanisme linguistique et fonctionnement littéraire*, Grenoble, CEDITEL.
- Maillard, Michel. 1991. « Vers une théorie unitaire de l'impersonnel ? », in Maillard, Michel (éd.), *L'impersonnel : mécanisme linguistique et fonctionnement littéraire*, Grenoble, CEDITEL, p. 227-244.
- Maillard, Michel. 1994. « Concurrence et complémentarité de IL et ÇA devant les prédicats impersonnels en français contemporain ou comment distinguer une 'phrase asubjectivale' d'une 'phrase à sujet indistinct' ? », *L'Information grammaticale*, n°62, p. 48-52.
- Maingueneau, Dominique. 2015. *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, A. Colin.
- Manesse, Danièle et Cogis, Danièle. 2007, *Orthographe, à qui la faute ?* Paris, ESF éditeur.
- Manguel, Alberto. 1996. *Une histoire de la lecture*. Arles, Actes-Sud.

- Margolin Jean-Claude et Michel Alain. 1976. « Un maître ouvrage de pédagogie humaniste : le plan des études d'Érasme (1512) », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 3, p. 273-275.
- Marchello-Nizia, Christiane & Petiot, Geneviève. 1977. « Les exemples dans le discours grammatical », *Langages*, 45, p. 84-111.
- Marchello-Nizia, Christiane. 1997. *La Langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nathan.
- Marchello-Nizia, Christiane. 1999. *Le Français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Ophrys, Paris.
- Marchello-Nizia, Christiane, Combettes, Bernard, Prévost, Sophie, Scheer, Tobias (éd.). 2020. *Grande Grammaire Historique du Français*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Martin, Henri-Jean. 2000. *Mise en page et mise en texte du livre français. La Naissance du livre moderne (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Tours, Editions du Cercle de la Librairie.
- Martin, Philippe. 1981, « Pour une théorie de l'intonation », *L'intonation, de l'acoustique à la sémantique*, M. Rossi & A. Di Cristo & D. J. Hirst & P. Martin & Y. Nishinima (Eds.), Paris : Klincksieck, p. 234-271.
- Martin, Philippe. 2006, « Intonation du français. Parole spontanée et parole lue », *Estudios de fonética experimental*, ISSN 1575-5533, XV, p. 133-162.
- Martin, Robert. 2002. « Rectification ou réforme », *L'orthographe en fête*, Liaisons-Airoe, n°34-35.
- Martin, Robert & Wilmet, Marc. 1980. *Manuel du français du Moyen âge*, tome 2 : *Syntaxe du moyen français*. Bordeaux, Sobodi.
- Matthieu, Ernest. 1887. « Maximilien de La Haize, grammairien montois ». *Mémoires et publications de la Société des sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, p. 466-521.
- Meillet, Antoine. 1918. « Linguistique historique et linguistique générale », dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- Mertens, Piet. 1992. « L'accentuation de syllabes contiguës », *ITL-RAL* 95-96, p. 145-165.
- Mertens, Piet. 1997. « De la chaîne linéaire à la séquence de tons », *T.A.L. (Traitement Automatique des Langues)* 38/1, Paris, Klincksieck, p. 27-51.
- Mertens, Piet. 2004. « Un outil pour la transcription de la prosodie dans les corpus oraux », *Traitement Automatique des langues* 45 (2), p. 109-130.
- Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. 2020. *Grammaire du français. Terminologie grammaticale*, Paris MENJ.
- Millet, Olivier. 1997. « Entre grammaire et rhétorique : à propos de la perception de la phrase au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'Information grammaticale*, 75, p. 3-9.
- Milhe-Poutingon, Gérard. 2004. « Les effets de norme chez Meigret », dans *Les Normes du dire au XVI<sup>e</sup> siècle*, dir. Jean-Claude Arnould et Gérard Milhe-Poutingon, Paris, Champion.
- Milner, Jean-Claude. 1980. « La prolepse en grec ancien », *LALIES*, Actes des sessions de linguistique et de littérature, I, Paris, 39-52.
- Milner, Jean-Claude. 1995, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- Mœlzig, M. 1988. *Het jezuietencollege te Antwerpen in de XVII<sup>de</sup> en de XVIII<sup>de</sup> eeuw*, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven (travail de fin d'étude).
- Moignet, Gérard. 1959. *Essai sur le mode subjonctif, en latin postclassique et en ancien français*, Thèse de Paris, Publ. Fac. Lettres d'Alger, XXXVII, P. U. F., Alger.
- Moignet, Gérard. 1972. *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- Mongini, Guido. « Le discernement dans les *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola. » *Théologiques*, volume 22, numéro 2, 2014, p. 99–135.
- Montagne, Véronique et Pagani-Naudet, Cendrine. 2010. « Les constructions en *c'est* chez Montaigne », in (de) Villeneuve, Roselyne & Vallespir, Mathilde (dir.), *Styles, genres, auteurs* 10, Paris, PUF.
- Morel, Marie-Annick & Danon-Boileau, Laurent. 1998,. *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*, Paris, Ophrys.

- Morin, Yves-Charles. 2000. « La prononciation et la prosodie du français du XVI<sup>e</sup> siècle selon le témoignage de Jean-Antoine de Baïf », *Langue française*, n°126, p. 9-28.
- Muller, Claude. 1996. *La subordination en français. Le schème corrélatif*, Paris, Armand Colin.
- Muller, Claude (dir.). 1996. *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*. Tübingen: Max Niemeyer.
- Muller, Claude. 2003, « Naissance et évolution des constructions clivées en « c'est...que... » : de la focalisation sur l'objet concret à la focalisation fonctionnelle », dans Peter Blumenthal & Jean-Emmanuel Tyvaert (dir.), *La cognition dans le temps, Études cognitives dans le champ historique des langues et des textes*, Tübingen, Niemeyer, Linguistische Arbeiten.
- Neveu, Franck & Lauwers, Peter. 2007. « La notion de « tradition grammaticale » et son usage en linguistique française », *Langages*, 167, p. 7-26.
- Nisard, Charles. 1872. *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, Paris, A. Franck.
- Paquot, Marcel, 1962. « Conceptions provinciales du Bon usage », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 14, p. 95-112.
- Pekarek Doehler Simona et Müller, Gabriele M. 2009. « Le problème c'est de les distinguer ». Disloquée à gauche et pseudo-clivée dans la conversation », in D. Apothéloz, B. Combettes, F. Neveu (dir.), *Les Linguistiques du détachement*, Berne, Peter Lang, p. 413-426.
- Pellandra, Carla. 1990. « L'enseignement du français dans quelques collèges de jésuites du XVII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Documents pour l'Histoire du français langue étrangère ou seconde*, 6, p. 73-81.
- Pellat, Jean-Christophe & Testenoire Pierre-Yves. 2021. « La terminologie grammaticale de 2020 : une grammaire officielle du français ? », *L'Information grammaticale*, 170, p. 4-12.
- Pierrard, M. (1988): *La relative sans antécédent en français moderne, Essai de syntaxe propositionnelle*. Bibliothèque de l'Information grammaticale. Louvain: Peeters.
- Pincemin, Bénédicte, Issac, Fabrice, Chanove, Marc, Mathieu-Colas Michel. 2006. « Concordanciers : thème et variations », *Actes des 8ème JADT*, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 773-785.
- Pouilloux, Jean-Yves. 1969. *Lire les Essais*, Paris, Maspero.
- Prévost, Sophie. 2001. *La postposition du sujet en français aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : analyse sémantico-pragmatique*, Paris, CNRS Éditions.
- Queneau, Raymond. 1965. *Bâtons, chiffres et lettres*, Paris, Gallimard.
- Rebuschi, Georges. 2001. « Coordination et subordination. Première partie : la co-jonction restreinte », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 96-1, p. 23-60.
- Rebuschi, Georges. 2002. « Coordination et subordination. Deuxième partie : vers la co-jonction généralisée », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 97-1, p. 37-94.
- Renouard, Antoine. 1837. *Annales de l'imprimerie des Estienne*, Paris, Jules Renouard.
- Renchon, Hector. 1967. *Études de syntaxe descriptive, I. La conjonction si et l'emploi des formes verbales*, Bruxelles, Académie de langue et de littérature françaises.
- Reichler-Béguelin, Marie-José. 1998. « L'usage des SN démonstratifs dans les Fables de La Fontaine », *Langue Française*, n°20, p. 95-109.
- Ricken, Ulrich. 1978. *Grammaire et philosophie au siècle des Lumières*, Villeneuve d'Ascq, Publications de l'Université de Lille.
- Riegel, Martin. 1987. « Qui dort dîne ou le pivot implicatif dans les énoncés parémiques », in M. Riegel & I. Tamba (éds), *L'implication dans les langues naturelles et dans les langages artificiels*. Paris: Klincksieck, p. 85-99.
- Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe, Rioul, René. 1994. *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Rochemonteix, Camille de. 1889. *Un collègue jésuite au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle*, Le Mans, Leguicheux.

- Rosier, Laurence. 1995. «La parataxe : heurs et malheurs d'une notion linguistico-littéraire», *Travaux de linguistique* 30, p. 51-64.
- Rosier, Laurence. 1998. «L'avenir dure longtemps », in Pierrard, Michel et al. (dir.) *La Ligne claire*, Paris/Bruxelles, De Boeck Supérieur, p. 149-161.
- Rosier, Laurence. 1999. *Le discours rapporté, histoire, théories, pratiques*, Paris-Bruxelles, Duculot.
- Rossi, Mario. 1999. *L'intonation, le système français: description et modélisation*, Paris, Ophrys.
- Rouquier, Magali. 2007. « Les constructions en *c'est* en ancien et en moyen français, un récapitulatif », *Mélanges offerts à Bernard Combettes*, Berne, Peter Lang.
- Sandfeld, Kristian. 1977. *Syntaxe du français contemporain*, Genève, Droz.
- Saussure, Ferdinand de, [1916] 1972. *Cours de linguistique générale*, publié par C. Bally & A. Sechehaye, édition critique préparée par T. De Mauro, Paris, Payot.
- Schipper, B. J. 1832. *A concise and comprehensive practical grammar of the Latin tongue*, Philadelphia, Mifflin & Parry.
- Schulze BM & Christ O. 1996. The CQP User's Manual, Version 1.6. <http://www.ims.uni-stuttgart.de/projekte/CorpusWorkbench/CQPUserManual/HTML/>
- Seguin, Jean-Pierre. 1993. *L'invention de la phrase au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Louvain, Peeters.
- Seguin, Jean-Pierre. 2000. « Le point d'exclamation dans *Le Père de famille* de Diderot : Une ponctuation musicale ? », *La Licorne*, 52, p. 93-111.
- Shipman, George R. 1950. *Louis Meigret (fl 1550) – His life and linguistic works with an analysis of his phonemic system*, thèse de Ph.D., New Haven, Connecticut, Yale University.
- Schmiedt. 1852. *Les tems et les modes du verbe français comparés à ceux du verbe latin*, Halle, Waisenhaus.
- Stéfanini, Jean. 1954. « La tradition grammaticale et les temps surcomposés », *Annales de la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence*, XXVIII, p. 67-108.
- Stéfanini, Jean. 1994. *Histoire de la grammaire. Textes réunis par Véronique Xatard*, Paris, CNRS Éditions.
- Stengers, Jean, 2000. *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, tome 1, Bruxelles, Racine.
- Stasse, M., 1998. « Retour aux sources : point final ! », in Defays J.-M., Rosier L., Tilkin, F. (eds), *A qui appartient la ponctuation ?* Bruxelles-Paris, De Boeck, p. 179-190.
- Swiggers, Pierre. 1989, « Les grammaires françaises (1562, 1572) de Ramus : vers une méthode descriptive », *La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle. Usage, enseignement et approches descriptives*, Swiggers, Pierre & Van Hoecke, Willy (éd.), Louvain, Leuven University Press, Peeters, p. 116-135.
- Swiggers, Pierre. 2013. « Regards sur l'histoire de l'enseignement du français aux Pays-Bas (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 50, p. 49-79.
- Swiggers, Pierre, Szoc, Sarah & Van Hal T. 2018. « Le multilinguisme horizontal au seizième siècle : contextes et configurations », in Béhar, R., Blanco, M., & Hafner, J., editors, *Villes à la croisée des langues (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles): Anvers, Hambourg, Milan, Naples et Palerme*, Genève, Droz, p. 179–203.
- Thiry, Claude. 1997. « L'émergence du français. Le Moyen Age et le XVI<sup>e</sup> siècle », in Blampain, Daniel et al. (éd.), p. 103-125.
- Thurot, Charles. 1833. *De la prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, vol. 2, Paris, Imprimerie Nationale.
- Trudeau, Danielle. 1992. *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit.
- Van den Bruwaene Léon. 1980. *Le français à Bruxelles aux siècles passés*, Bruxelles, Rossel.
- Vendryès, Joseph. 1908. *Grammaire du vieil irlandais. Phonétique, morphologie, syntaxe*, Paris, E. Guilmoto.

- Vendryès, Joseph. 1947-48. « Sur un emploi du relatif: le relatif prégnant », *BSL* 44, p. 21-41.
- Vrégille, Bernard de. 2011. « Laurent Chifflet, Jésuite Bibliographie, 1635-1659 », dans Vrégille, *Des imprimeurs aux mystiques. mélanges de bibliographie religieuse comtoise : XVIe -XVIIe siècles* textes réunis par Manuel Tramaux, Besançon, Cêtre, p. 162-173.
- Wagner, Robert-Léon et Pinchon, Jacqueline. [1962] 1990. *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- Walker, G. 1825. *A Copious latin grammar*, London, John Murray.
- Weber, Max. 1959 [1919]. « Le métier et la vocation de savant », *Le Savant et le politique*. Paris, Plon.
- Weil, H. et Benloew, L. 1855, *Théorie générale de l'accentuation latin*, Paris, Durand.
- Wey, Francis. 1848. *Histoire des révolutions du langage en France*, Paris, Didot.
- Wils, Ludo. 1996. *Histoire des nations belges. Belgique, Flandre, Wallonie : quinze siècles de passé commun*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, édit. Quorum.
- Willemyns, Roland. 1992. « Taalontwikkeling in de Zuidelijke Nederlanden na de politieke scheiding », *Verslagen en Mededelingen van de Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal- en Letterkunde*, Gent, p. 99-115.
- Wilmet, Marc. 1997. « Morphologie et syntaxe », in Blampain et al. (éd.), p. 175-186.
- Wilmet, Marc. 1998. *Grammaire critique du français*, Paris, Duculot.
- Wilmet, Marc. 2007. *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles, De Boeck & Larcier.
- Wilmet, Marc. 2009. « L'accord du participe passé. Projet de réforme », in A. Dister, C. Gruaz, G. Legros, M. Lenoble-Pinson, M.-L. Moreau, C. Petit, D. Van Raemdonck & M. Wilmet (éds.), *Penser l'orthographe de demain*, CILF, pp. 8-34.
- Yvon, Henri. 1952. « Faut-il distinguer deux conditionnels dans le verbe français ? », *Le Français moderne*.
- Zink, Gaston. 1989. *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF.
- Zink, Gaston. 1994. *Phonétique historique du français*, Paris, PUF.
- Zink, Gaston. 1997. *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi), en moyen français (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Droz.